



HAL
open science

Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine, Bordeaux - Bergerac - Jurançon

Nicolas Boivin

► **To cite this version:**

Nicolas Boivin. Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine, Bordeaux - Bergerac - Jurançon. Sciences de l'Homme et Société. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2008. Français. NNT: . tel-00358078

HAL Id: tel-00358078

<https://theses.hal.science/tel-00358078>

Submitted on 2 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat en géographie

présentée le 3 décembre 2008 par

Nicolas BOIVIN

sous la direction de Jean-Claude HINNEWINKEL

Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine

Bordeaux - Bergerac - Jurançon



Membres du Jury :

Claire DELFOSSE, *professeure, Université de Lyon 2, rapporteur*

Guy DI MEO, *professeur, Université de Bordeaux 3*

Jean-Claude HINNEWINKEL, *professeur émérite, Université de Bordeaux 3*

Jacques MABY, *professeur, Université d'Avignon, rapporteur*

Warren MORAN, *professeur émérite, Université d'Auckland*

Hélène VELASCO-GRACIET, *professeure, Université de Bordeaux 3*

Dessin de couverture

Jul (2004)

in « *Da vinci digicode* »

Résumé – Summary

Résumé :

Les espaces du vin en Aquitaine (Bordeaux, Bergerac, Jurançon) sont en pleine mutation. Ils doivent affronter les réformes des grandes institutions, et notamment celle de l'INAO. Le découpage territorial est donc devenu l'enjeu de ces espaces. De plus, pour pouvoir répondre à une demande de plus en plus mondialisée, les producteurs, les négociants et autres acteurs du monde vitivinicole instaurent une gouvernance. Cette dernière passe par la mise en place d'un nouvel échelon décisionnel : les bassins de production. Ce mode de gestion territoriale qui modifie les relations entre les acteurs est un véritable outil de remaniement spatial. La gouvernance, en effet, a des impacts sur toutes les zones où le vin est présent, aussi bien du vignoble que des espaces réticulaires de la commercialisation. Cette gouvernance est alors conçue comme un géosystème politico-social qui garantit un fonctionnement horizontal des relations de pouvoir. Les espaces du vin peuvent être lus par le biais d'une géographie politique où les professionnels du vin deviennent les pièces centrales de l'échiquier territorial. Les stratégies actuelles représentent l'armature des mutations des espaces et des territoires. Il s'agit donc d'élaborer une géographie sociale d'un monde du vin en pleine métamorphose.

Mots-clés : Gouvernance, territoires, espaces du vin, Aquitaine, géosystème politico-social

Summary :

The spaces of wine in Aquitaine (Bordeaux, Bergerac, Jurançon, place of sud west of France) are in mutation. They have to face the reforms of the great institutions, in particular INAO. The territorial division becomes the spaces stake. Furthermore, to answer at the globalized request, the producers, the traders and the others actors of the world of wine establish a governance. She pass by an implementation to a new decisional level : the ponds of production. This mode of territorial management which modify the relationship between the actors becomes a tool of spatial reorganization. Governance, in fact, have many impacts on the places where the wine is here, to the vineyard at the commercialization spaces networkings. Then governance is build as a politico-social geosystem which guarantees the horizontal functioning of the power relationship. The spaces of wine has read by a political geography which tunes a central place of the wine professionals on the territorial chessboard. The actorials strategies represent mutations spaces and territories shells. It's question to make a social geography of a wine world in metamorphosis.

Key-words : Governance, territories, spaces of wine, Aquitaine, politico-social geosystem

UNIVERSITE DE BORDEAUX 3
Michel de Montaigne
UFR de géographie

CNRS UMR ADES 5185
Aménagement, développement,
espaces et sociétés

Ecole Doctorale « Montaigne-Humanités »

CERVIN / ISVV

Thèse de doctorat en géographie

présentée le 3 décembre 2008 par

Nicolas BOIVIN

sous la direction de **Jean-Claude HINNEWINKEL**

Gouvernance territoriale et jeux de pouvoirs dans les espaces du vin en Aquitaine

Bordeaux - Bergerac - Jurançon

Membres du Jury :

Claire DELFOSSE, *professeure, Université de Lyon 2, rapporteur*

Guy DI MEO, *professeur, Université de Bordeaux 3*

Jean-Claude HINNEWINKEL, *professeur émérite, Université de Bordeaux 3*

Jacques MABY, *professeur, Université d'Avignon, rapporteur*

Warren MORAN, *professeur émérite, Université d'Auckland*

Hélène VELASCO-GRACIET, *professeure, Université de Bordeaux 3*

Remerciements

Ce travail de thèse n'aurait pu voir le jour sans mon directeur, Jean-Claude Hinnewinkel. Il a toujours été présent lors de ces trois ans et demi de recherche et d'écriture, comme par exemple en répondant à mes mails en moins d'une demi-journée ! Il m'a écouté, conseillé, encadré et aidé à concrétiser cette thèse. Il a eu la patience de répondre à mes angoisses. Il m'a soutenu dans ce projet et a tout mis en oeuvre pour que je puisse faire ma thèse dans les meilleures conditions possibles, aussi bien matériellement que moralement. Par sa grande connaissance du milieu viticole, il m'a donné des contacts sans lesquels je n'aurais pu entrer si facilement dans ce monde fermé qu'est celui du vin à Bordeaux. Il m'a également donné une liberté de travail tout en me ré-aiguillant quand je faisais « fausse route ». Des discussions enrichissantes ont parsemé ces années de doctorat et j'espère qu'elles continueront dans l'avenir. Pour tout cela, je le remercie sincèrement.

Je n'oublie pas également d'autres universitaires qui ont été un temps mes collègues et m'ont aidé aussi bien pour mes TD que pour ma thèse comme Véronique André, Sophie Bouju, Valérie Kociemba, Marie Mellac et Michel Réjalot. Je tiens à remercier tout particulièrement Hélène Velasco-Graciet pour ses relectures attentives et ses conseils. Je dois beaucoup aussi à Guy Di Méo qui m'a toujours fait confiance et soutenu, y compris dans mes rôles associatifs. Philippe Roudié, géographe incontournable de la vigne et du vin, mérite aussi tous mes remerciements sincères. Enfin, je remercie tous les chercheurs qui font partie des programmes sur la vigne et le vin de Bordeaux 3, d'ADES, de la MSHA pour avoir échangé des idées, des points de vue ou débattu lors des séminaires de travail. Merci aussi à Jean-Paul Diry qui m'a fait aimer la géographie rurale et surtout à Hélène Mainet qui m'encouragea à continuer mes études. Elle m'a donné goût à la recherche tout en me conseillant les meilleurs choix à faire. Cette thèse n'aurait vu le jour sans ses encouragements.

Je suis infiniment reconnaissant envers toutes les personnes qui ont bien voulu m'accorder des entretiens, aussi bien les viticulteurs passionnés par leur métier que les personnels du monde politique du vin à Bordeaux, Bergerac et Jurançon.

Une thèse est un travail qui demande une grande énergie. Un environnement apaisant est fort utile pour mener à terme cette aventure. C'est pour cela que je remercie du fond du coeur mon papa et ma maman, mon frère et mes soeurs avec qui j'ai eu des grands moments de rires et de joie. Ces remerciements reviennent aussi à tous mes amis-relecteurs David, Aude, Christophe, Nadine, Nathalie et Vanessa, ainsi qu'aux autres qui ont échappé à cette tâche : Manue, Nat et Karine. Une place particulière doit être faite pour trois personnes qui comptent beaucoup pour moi. Tout d'abord, Mélina qui m'a écouté, aidé et remonté le moral dans les phases les plus dures, doit être remerciée pour son amitié, sa spontanéité et sa capacité à tout questionner. Enfin, Nicole et Guy Mainet tiennent une place à part. Ils sont devenus mes « grands-parents bordelais ». Il m'ont aussi fait découvrir plusieurs personnes du monde vitivinicole, ils ont également contribué à mes recherches en récoltant quotidiennement les articles de Sud Ouest. Ils ont été présents... tout simplement.

Je tiens à remercier sincèrement Nadine Lavand qui m'a offert régulièrement un hébergement quand je revenais sur Bordeaux à la fin de ma thèse. Je lui en suis reconnaissant.

Enfin, et ce sont les remerciements les plus importants à mes yeux, je tiens à remercier Cyril qui me donne mes plus beaux moments de bonheur, qui me supporte tous les jours, même pendant les périodes de stress que tout thésard connaît. Merci pour ta patience et ton amour.

Merci à tous

Prologue

« SAGREDO. Comment peux-tu confondre leurs misérables ruses avec la raison !

GALILÉE. Je ne parle pas de leurs ruses. Je sais qu'ils nomment l'âne un cheval quand ils le vendent et le cheval un âne quand ils veulent l'acheter. Voilà toute leur ruse. Mais la vieille qui la veille du voyage, de sa main rude, donne une touffe de foin supplémentaire au mulet, le capitaine de navire qui pour l'achat des vivres pense à la tempête aussi bien qu'à l'accalmie, l'enfant qui enfonce son bonnet sur la tête quand on lui a démontré qu'il pourrait pleuvoir, eux tous sont mon espérance, eux tous se laissent convaincre par des raisons. Oui je crois en la douce violence de la raison sur les hommes. À la longue ils ne peuvent pas lui résister. Aucun homme ne peut longtemps me voir – *il laisse tomber de sa main une pierre* – faire tomber une pierre, et m'entendre dire : elle ne tombe pas. De cela aucun homme n'est capable. La séduction qui émane d'une épreuve est trop grande. La plupart y succombe, et à la longue tous. Penser est un des plus grands divertissements de l'espèce humaine. »

Bertolt BRECHT

La vie de Galilée

L'Arche, p.36

Introduction générale

*In vino veritas*¹

La géographie, science de l'espace, est à l'heure actuelle une science sociale. En effet, comment concevoir une science qui étudie les espaces, les lieux sans prendre en considération les organisations sociales qui les gèrent. Cette affirmation paraît contradictoire avec cette locution latine qui, aux premiers abords, servirait plus une thèse d'oenologie qu'une thèse de géographie. Or, il n'en est rien, bien au contraire. Le vin, produit agricole aux connotations hédonistes, est bien plus qu'un simple produit alimentaire. Il est devenu un marqueur spatial. Il révèle certains dysfonctionnements au sein des zones rurales. Mais le vin n'est pas simplement un facteur structurant des milieux ruraux, il est également un élément englobant, permettant d'amenuiser les frontières entre ce qui est rural et ce qui ne l'est pas. Autrement dit, le vin a plus d'enjeux que les vignobles. La géographie peut alors s'en servir comme exemple de déconstruction heuristique pour éviter le débat stérile qui se focalise autour des intentions de différenciation des espaces ruraux et urbains. Au XXI^e siècle, les espaces sont complexes et ne peuvent donc plus se lire simplement par une entrée rurale ou une entrée urbaine. Les deux sont suffisamment liées et imbriquées pour tenter de dépasser les analyses manichéennes. C'est pour cela que cette thèse a pour point de départ non pas les vignobles mais les espaces du vin. Toutefois, il est évident qu'il ne faut pas se satisfaire d'un nihilisme scientifique et vouloir englober les villes et les campagnes dans une seule et unique catégorie ne revient pas, évidemment, à nier les différences entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Il est juste question, ici, de lire les espaces comme englobants.

Les espaces du vin peuvent se définir comme l'ensemble des aires qui sont sous une influence économique, politique, sociale et symbolique due au vin. Ils sont la trame (matérielle et idéale) du monde du vin qui se compose, lui, de l'ensemble des acteurs socio-professionnels du vin (viticulteurs, courtiers, négociants, consultants, winemakers, etc.) et des acteurs qui gravitent autour de ceux-ci (politiciens, politiques, administratifs, consommateurs, etc.). Les espaces du vin sont simplement le « terrain de jeu » ou plutôt la scène des acteurs qui sont concernés par cette boisson alcoolisée à base de raisin. Alors, cette géographie des espaces du vin se positionne incontestablement par rapport aux actions et aux acteurs. Ces deux notions apparaissent comme les clés de lecture de ce travail de recherche. La posture de géographie sociale semble donc inévitable². L'acteur devient un pilier central pour essayer de comprendre les espaces du vin.

¹ La vérité dans le vin (traduction du *Petit Larousse Illustré*, p. 1093)

² DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, série géographie ainsi que HOYAUX A.-F.,

Mais qu'est-ce qu'un acteur ? une action ? Les réponses à ces questions sont nombreuses selon les positionnements choisis. Ces notions sont détaillées plus longuement au cours du développement de cette thèse. Le postulat de départ peut se résumer en quelques idées succinctes. Tout d'abord, l'acteur est une personne (physique ou morale) ou une entité qui possède une capacité à agir de façon intentionnelle. Il est donc la source même de l'action. Cette dernière se définit comme « *un ensemble de manifestations, plus ou moins coordonnées, de l'activité d'une personne ou d'un groupe* »³. En considérant l'action comme une interaction entre des intentions et des individus, elle devient, à son tour, un enjeu heuristique. De ce fait, des systèmes d'action (dont leur nature est développée dans le deuxième chapitre) naissent et façonnent des espaces, ou même des territoires. Les aires qui sont sous l'influence des actions liées aux vins dépendent donc fortement des enjeux créés par le « bon vouloir » ou le « non vouloir » des acteurs. L'espace social est donc politique puisque l'essence même d'un enjeu est politique. « *L'enjeu est non seulement ce qui motive l'acteur en tant qu'objectif à atteindre, ce peut être aussi une condition (ou un ensemble de conditions) lui permettant d'atteindre l'objectif fixé* »⁴.

C'est cette conception géographique qui a permis l'élaboration des postures de recherche présentées dans ce travail. Puisque tout enjeu entraîne une action politique, il fallait alors inscrire cette thèse (au départ de « géographie humaine à tendance rurale ») dans une mouvance de géographie politique. Mais les deux ne sont pas incompatibles d'où l'alliance entre les espaces du vin (l'exclusivité rurale n'a pas de sens pour eux) et l'analyse politique qui a émergé tout au long des trois ans et demi d'exercices doctoraux. Il faut entendre par géographie politique géographie du pouvoir et de la légitimité d'action, comme le proposent J. Lévy⁵ ou Cl. Raffestin⁶. La géographie politique est, en France, largement associée à la géopolitique ou à une géographie d'État. Or, cette branche est beaucoup plus que cela. Elle est une partie intégrante de la discipline géographique. Pour S. Rosière, parler de géographie politique est une tautologie ou du moins n'a pas de sens parce qu'elle est « *une sous-catégorie inopérante, puisque toute géographie doit tenir compte du politique* »⁷. La géographie politique étudie principalement les faits de société et

LAJARGE R., 2007, « Peut-on parler d'un tournant actoriel ? », in http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_acteurs.pdf, compte-rendu de l'atelier « acteur » de l'université d'été de Rennes en septembre 2006

³ <http://www.cnrtl.fr> Ce site est un dictionnaire en ligne réalisé par les équipes de linguistique du CNRS

⁴ ROSIERE S., 2007a, *Géographie politique et Géopolitique, Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, Universités, p. 348

⁵ LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

⁶ RAFFESTIN C. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale

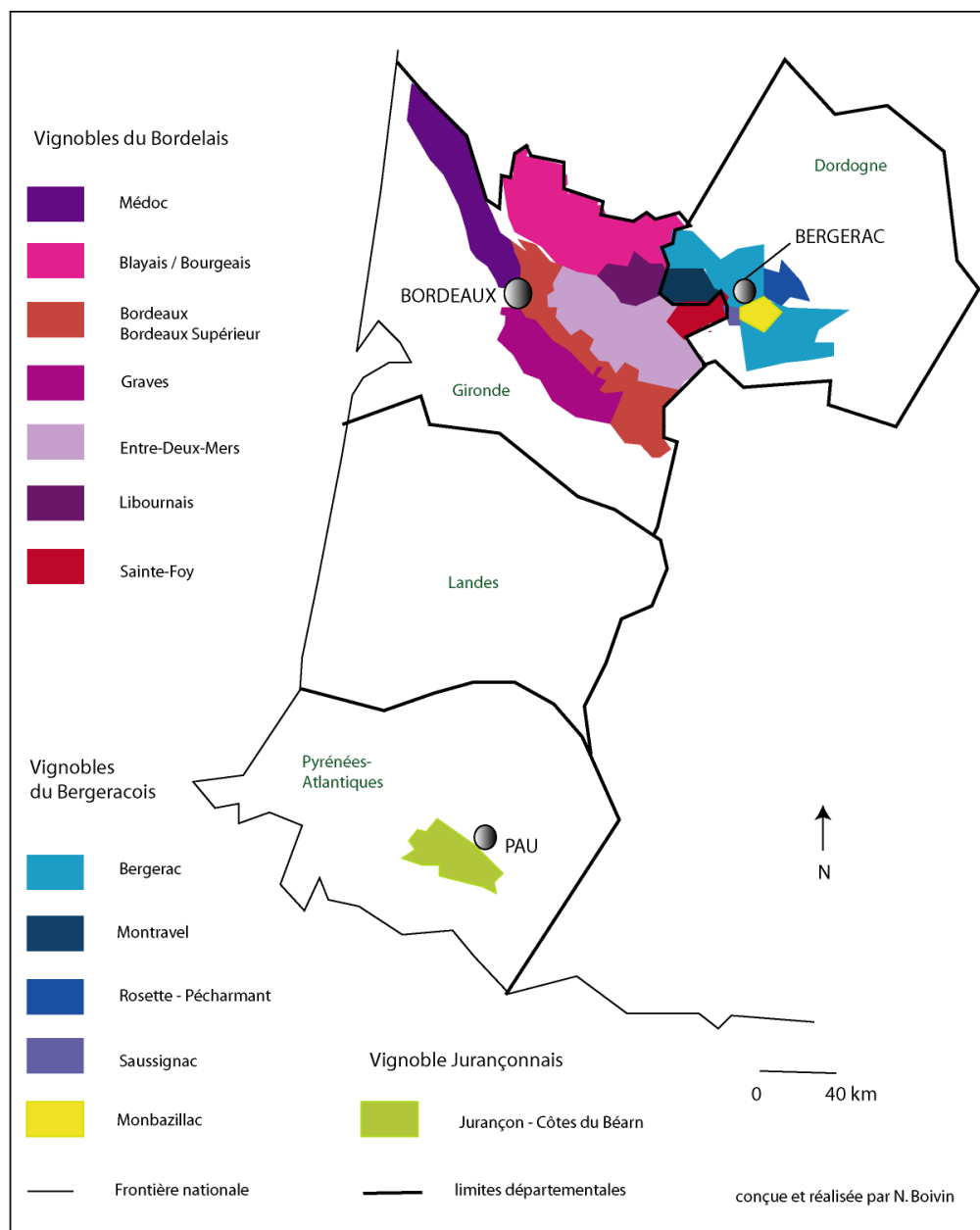
⁷ ROSIERE S., 2007b, *L'espace politique « Nouveaux enjeux, nouvelles approches »*, revue de géographie politique et

donc les territoires. Elle s'inscrit par excellence dans la mouvance de la géographie sociale francophone, comme le soumet S. Rosière. « *K. Cox souligne que la « géographie politique est fondée sur l'étude des concepts dialectiquement liés de territoires et de territorialité* »⁸ (Cox Kevin., 2002, *Political Geography. Territory, state and society*, Ohio State University), ce qui revient aux travaux de G. Di Méo en France. Cette thèse se fonde donc sur plusieurs branches de la discipline sans jamais vouloir cloisonner la démarche scientifique dans des « boîtes » d'autant plus que le sujet central est la gouvernance territoriale des espaces du vin. Ce thème permet donc de pouvoir conjuguer plusieurs sous-disciplines en un « lieu ». Ce choix résulte aussi de la diversité des causes qui s'observe en voulant traiter d'un nouveau mode de gestion territorial (gouvernance) qui est complexe et qui fait appel à nombre de notions des sciences sociales.

Afin de pouvoir étayer des thèses (ou du moins des hypothèses qui deviendront des thèses au fur et à mesure du développement), il faut pouvoir les appliquer à des « espaces laboratoires », afin d'avoir une démarche purement empirique, scolastique et bien évidemment géographique. La gouvernance territoriale est analysée alors sur des espaces du vin qui se prêtaient au mieux pour cette dialectique. Au départ, tous les vignobles du Sud-ouest de la France (ceux de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénéen) étaient envisagés. Mais le temps d'une thèse n'est pas suffisant pour comprendre le fonctionnement territorial de tous ces espaces du vin. Alors il a fallu sélectionner. La carte 1 localise les différents vignobles étudiés ainsi que leur aura (donc finalement ce qui revient aux « espaces du vin »). Les impératifs matériels ont, certes, aidé à faire ces choix mais la pertinence fut l'élément décisif. Afin de pouvoir lire la gouvernance en tant que nouvel état d'une politique territoriale, le plus grand vignoble du Sud-ouest est apparu comme inévitable. Le Bordelais (au sens général) et ses 57 appellations ont été choisis. Toutes les zones AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) n'ont pas fait l'objet d'analyses particulières mais elles ont toutes été regardées de près grâce à des ouvrages et à la presse spécialisée. Toutefois, trois grandes zones sont devenues les véritables terrains de recherches : le Saint-Emilionnais, le Blayais et le Bourgeais ainsi que la place bordelaise. Les espaces du vin girondins ne sont pas suffisants pour lire la gouvernance territoriale du vin. Deux autres zones ont été observées « à la loupe » : le Bergeracois (et tout particulièrement les appellations Saussignac et Monbazillac) et le Jurançonnais. La cohérence ne se lit pas dans la contiguïté spatiale mais dans la recherche d'excellence territoriale.

de géopolitique, n°1, exemplaire imprimé par la bibliothèque de l'Institut de géographie, revue électronique www.espacepolitique.org, p.8

⁸ ROSIERE S., 2007b, *L'espace politique « Nouveaux enjeux, nouvelles approches »*, revue de géographie politique et de géopolitique, n°1, exemplaire imprimé par la bibliothèque de l'Institut de géographie, revue électronique, www.espacepolitique.org, p.10



Carte 1 : Les vignobles aquitains étudiés

En effet, les espaces du vin de l'Aquitaine se sont engagés dans une démarche de qualité depuis plusieurs siècles déjà (et notamment depuis le XVII^e siècle)⁹. L'excellence n'est que le résultat de cette recherche qualitative. Mais croire que tous les vignobles étudiés s'inscrivent

⁹ ENJALBERT H., 1975, *Histoire de la vigne et du vin, l'avènement de la qualité*, Paris, Bordas

uniquement dans cette catégorie serait une erreur. Le Bordelais n'est pas homogène et le découpage géographique permet de prouver la diversité de la qualité des vins produits. Les Bordeaux génériques (d'appellation Bordeaux, donc les vins qui peuvent être produits dans toute la Gironde) n'ont pas la même qualité, ou du moins la même image de qualité, que les vins des appellations communales du Médoc. Il en est de même pour les Bergerac et les Monbazillac, les Côtes du Béarn et le Jurançon. Cette multiplicité apparaît comme une caractéristique importante de la gouvernance territoriale. Les vins fabriquent des territoires grâce à l'appropriation spatiale des acteurs du monde vitivinicole et favorisent un mode de gestion particulier.

La gouvernance ne peut être analysée que dans des cadres territoriaux puisqu'elle dépend principalement des actions, des politiques et des acteurs mis au même niveau, sans fonctionnement vertical¹⁰. Sans ces trois pôles structurants, la gouvernance ne s'apparente qu'à un gouvernement local. Elle est bien plus qu'un simple fonctionnement de gestion, elle est un système complexe intégrant une multitude d'acteurs. Elle est un système de représentations et de conflits de pouvoir à des niveaux territoriaux et non plus spatiaux¹¹.

La gouvernance ne peut être, en définitive, que territoriale. En revanche, elle s'inscrit dans une logique scalaire et peut être lue aussi bien au niveau local, régional, national, européen que mondial. Son analyse demande donc un double jeu ou du moins une double articulation. Tout d'abord, elle est une mise en scène des affaires locales dans des registres plus lâches, plus englobants. Puis, la gouvernance est aussi une mise en scène scientifique, autrement dit, elle est un postulat de base de cette recherche géographique. Les acteurs la recherchent, les scientifiques la construisent. Alors, de ces faits, son qualificatif « territorial » doit être systématique (donc sous-entendu) et doit ouvrir le champ d'action à la territorialité. L'enjeu de la gouvernance s'identifie au rapport individuel ou d'un groupe d'acteurs (donc un rapport d'individualité) et réside dans la cohésion territoriale. Il est nécessaire de considérer la territorialité et de la confronter à des catégories bien identifiables. B. Debarbieux s'essaie à cet exercice périlleux¹².

¹⁰ La gouvernance est présentée pour le moment de la sorte mais sera définie plus précisément au fur et à mesure de cette thèse.

¹¹ Le conflit n'est pas forcément une confrontation brutale, mais est à envisager comme l'intrinsèque d'une organisation.

¹² DEBARBIEUX B., 2008, « A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité », in *Geodoc « Mobiliser la notion d'acteur en géographie »*, n°55, Toulouse, PUM, p. 33-37

Il interroge la territorialité à partir de trois registres imaginaires et de trois types-idéaux. Les registres sont :

- le bio-physique (échanges entre les collectifs humains et leur environnement)
- le registre institutionnel (qui a la capacité de réguler les relations entre les humains et leurs espaces)
- le subjectif et réflexif (capacité à produire des formes de territorialités)

Les types-idéaux sont :

- le terroir, aire de proximité
- l'aire-réseau, espace des circulations humaines
- les lieux-réseaux, espace d'agencement entre les lieux et les réseaux

Ces choix illustrent plusieurs courants de géographie. Il ne prétend pas à l'exhaustivité mais à un panel représentatif des travaux qui marquent le collectif heuristique de la géographie. Il confronte ces trois registres et ces trois types-idéaux dans le tableau suivant.

<i>Registres imaginaires de la territorialité</i> <i>Types-idéaux de spatialité</i>	<i>Registre bio-physique</i>	<i>Registre institutionnel</i>	<i>Registre réflexif et subjectif</i>	<i>Autres registres ?</i>
Terroir	Territoires ethniques, « pays », « écosystèmes »	Entreprises paternalistes du XIX ^e siècle	Communautés utopistes	?
Aire-réseau	?	Etat-Nation moderne	?	?
Lieux-réseau	Systèmes de lieux des sociétés nomades pastorales	Entreprises mondialisées dotées d'une forte culture d'entreprise	Réseaux post-modernes : islamistes, universitaires	?
Autres formes de spatialité ?	?	?	?	?

Tableau 1 : l'éventail des couplages possibles entre registres de territorialités et de formes de spatialité (source : DEARBIEUX B., 2008, « A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité », in *Geodoc « Mobiliser la notion d'acteur en géographie »*, n°55, Toulouse, PUM)

Ce tableau croise différentes informations et laisse en même temps des possibilités (matérialisées par les points d'interrogations). Il est alors possible de faire du politique un quatrième registre de territorialité et des espaces du vin un quatrième type-idéal. Le tableau se complète de la façon suivante.

<i>Registres imaginaires de la territorialité</i> <i>Types-idéaux de spatialité</i>	<i>Registre bio-physique</i>	<i>Registre institutionnel</i>	<i>Registre réflexif et subjectif</i>	<i>Registre politique</i>
Terroir	Territoires ethniques, « pays », « écosystèmes »	Entreprises paternalistes du XIX ^e siècle	Communautés utopistes	syndicats d'appellation
Aire-réseau	?	Etat-Nation moderne	?	Partis, syndicats, gouvernements, députation...
Lieux-réseau	Systèmes de lieux des sociétés nomades pastorales	Entreprises mondialisées dotées d'une forte culture d'entreprise	Réseaux post-modernes : islamistes, universitaires	ONU, UE, ALENA...
Espaces du vin	Vignobles, agro-terroir	Interprofession s, négociants, syndicats	Solidarités, arrachages, crises	gouvernance

Tableau 2 : l'éventail de quatre couplages possibles entre registres de territorialités et de formes de spatialité (source : DEBARBIEUX B., 2008, « A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité », in *Geodoc* « Mobiliser la notion d'acteur en géographie », n°55, Toulouse, PUM)

Les cases en vert indiquent des exemples possibles de combinaisons. L'association du type-idéal « espaces du vin » et des quatre registres est intéressante au niveau de la territorialité vitivinicole. Les vignobles (au sens de l'agro-terroir) relèvent du registre bio-physique. L'institutionnel s'illustre par les interprofessions (représentations officielles des catégories socio-professionnelles du monde du vin), les syndicats (FSDEA, Confédération Paysanne, et non les syndicats d'appellation qui eux sont le registre politique du terroir). La crise de mévente (ou du moins la baisse des ventes d'une façon générale) s'apparente au registre subjectif des espaces du vin. Enfin, la gouvernance est l'articulation de la territorialité politique et des espaces

vitivinicoles. Ces constats sont les hypothèses de départ de cette thèse, en quelque sorte les thèses de cette thèse.

*Sublata causa, tollitur effectus*¹³

Les espaces du vin apparaissent comme complexes et sont confrontés à une gestion difficile, qui doit réussir à satisfaire aussi bien les producteurs que les consommateurs. La notoriété a longtemps suffi comme facteur régulateur, pour les vignobles de prestige. De plus, la consommation de masse, selon un modèle dépassé, suffisait à créer du territoire pour les espaces du vin moins « glorieux ». Mais aujourd'hui, face aux crises à « répétition », les vignobles deviennent des espaces de « remise en question ». Ces espaces doivent se tourner vers une nouvelle sorte d'administration : la gouvernance. Ce terme est à la mode et revêt bien souvent différents aspects. Il est cependant une véritable notion (voire même un concept) qui peut permettre d'expliquer le fonctionnement d'espaces politiques¹⁴. Alors quelle gouvernance est envisageable pour ces territoires ? Ce questionnement mérite un approfondissement. En quoi ce terme a une légitimité en géographie, et surtout pour la géographie des espaces vitivinicoles, celle des terroirs¹⁵ (ou territoires) ?

Pour réussir à déterminer cette gouvernance, un travail de définition paraît inévitable. Le regard des différentes sciences humaines et sociales peut-il légitimer ce terme trop souvent usité pour tout dire et son contraire ? Les géographes ont-ils défini ce terme ? Est-il profondément géographique ? Les courants politiques se l'approprient, mais cette notion n'a pas de réelle identité politico-administrative. Alors comment peut-elle s'appliquer aux espaces du vin ? Qu'apporte-t-elle à la géographie ? La gouvernance renvoie à un concept très utile et primordial pour l'étude des espaces, celui de pouvoir. **Est-ce donc une nouvelle forme de partage des pouvoirs, une redistribution de la gestion collective, une nouvelle appropriation par le « bas » ?**

¹³ La cause supprimée, l'effet disparaît (traduction du *Petit Larousse Illustré*, p. 1096)

¹⁴ Tout espace possède en lui une dimension politique, au sens strict du terme, mais également dans sa dimension politisée .

¹⁵ Le terroir ne s'aligne pas sur un agro-terroir. Il est plutôt une construction socio-spatiale comme le rappelle J. C. Hinnewinkel. HINNEWINKEL J.-C, 2007, « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale », in *Méditerranée*, n°109, PUP, p.17-22

Les espaces du vin se fondent-ils sur une gouvernance, ou est-ce l'inverse, c'est-à-dire est-ce que ce sont les nouveaux modes de gouverner qui structurent les terroirs ? Le jeu institutionnel s'impose à ces espaces, à ces territoires, tout en accordant une place non négligeable aux autres règles de ces « organisations socio-spatiales ». Et c'est en cela que la gouvernance devient objet d'étude pour comprendre et expliquer les territoires vitivinicoles. Au cœur de la gouvernance, les acteurs (au sens d'actant et non pas d'agents) interviennent et s'affirment comme les véritables piliers du système décisionnel. L'action peut être, alors, considérée comme la matrice du territoire. Elle crée de l'espace, qui se présente comme un terroir (lui-même perçu comme « *des espaces structurés par une action organisée et donc par un ou plusieurs groupes sociaux, afin de gérer, dans la durée la fragmentation et les hiérarchies sans mettre en péril le fragile équilibre* »¹⁶). Par conséquent, **l'action matérialisée spatialement prend-elle la forme d'une territorialité** ? Les acteurs se cristallisent autour du fonctionnement politique et social de l'espace né de la filière du vin. Le pouvoir, voire l'action qui en découle ou en naît, devient-il la raison de la construction collective, de l'AOC, du marketing territorial, du développement local ?

Selon une vision qui se rapproche du structuralisme (la filière par exemple) l'action se compose en pyramide, dont la base est incontestablement fondée sur les viticulteurs (et leurs vignobles) qui eux-mêmes se divisent entre les propriétaires des châteaux, les viticulteurs-entrepreneurs, les coopératives et les paysans-viticulteurs. Au dessus apparaissent les syndicats, et les groupements interprofessionnels. Au même niveau (du moins en apparence), les négociants jouent un rôle capital dans la commercialisation et le marketing (vins géographiques) ainsi que les châteaux (non plus comme individus mais comme super noeuds structurants du système et de la filière). Au niveau supérieur, les institutions politiques (commune, Conseil Général, Conseil Régional, etc.) cohabitent avec des organismes clés tel l'INAO. Se greffent à l'échelon supérieur l'Etat et l'Europe. Enfin, au sommet de ce schéma pyramidal, le système-monde. Mais finalement, la pyramide ne peut-elle pas s'inverser ? La lecture spatiale du pouvoir décisionnel se ferait selon une logique horizontale, où les acteurs ne seraient plus hiérarchisés, mais constitueraient un maillage territorial « aplani ». **La gouvernance est-elle donc vraiment une nouvelle voie de gestion, un nouveau rapport de pouvoir, de « démocratisation » des décisions, se basant sur le modèle du fonctionnement des structures locales pré-existantes ou en devenir, légitimée par son « horizontalité » pour la prise des décisions ?**

¹⁶ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et Devenirs*, édition Féret, p.8

De ces jeux complexes d'acteurs et d'agents, apparaissent des conflits, et des personnalités des territoires du vin profitent de leur position pour asseoir des décisions d'un petit groupe à l'ensemble des acteurs concernés. Mais alors, la gouvernance peut-elle être qualifiée d'aulique¹⁷ ? Cette « gouvernance aulique » serait-elle un enchaînement de relations fonctionnant comme une cour, ceci reviendrait-il donc à une gestion hiérarchisée, observable partout et depuis longtemps ? En réalité, cette notion va plus loin que cette simple idée. Elle suggère une certaine sublimation de la part du subordonné envers le « puissant », envers celui (et ceux) qui détient(nent) le pouvoir. La volonté d'imitation, d'entraînement inconscient caractérise cette forme de gestion. Le « Prince » est alors l'acteur de la gouvernance à imiter, à suivre, un peu comme le « modèle territorial ».

La gouvernance vitivinicole dépend aussi, en partie, des diverses échelles d'observation. La crise actuelle peut très bien être analysée comme un prolongement des micro-crisis répétitives, mais peut être également perçue comme une nouvelle crise, qui doit se résoudre par une « nouvelle administration ». Les économistes, expliquent les crises selon des cycles de différentes temporalités (ceux de Kondratiev pour le long terme, Kitchine pour le moyen terme et Juglar pour le court terme). Ces « temps » sont aussi à mettre en relation avec l'espace. Les échelles spatio-temporelles sont une condition *sine qua non* de la compréhension des terroirs vitivinicoles. La revalorisation du local dans une logique mondialisante est incontestablement la grille de lecture indispensable pour comprendre la crise d'aujourd'hui. Le local, mais aussi le régional doivent trouver leur place dans le fonctionnement global des terroirs. L'échelle spatiale est indispensable pour une prise en compte correcte de la gestion socio-économico-spatiale de ces derniers. Le vignoble bordelais sert souvent de modèle pour les autres vignobles de la région, mais est-ce la bonne solution ? Comment les espaces bergeracois peuvent-ils se démarquer de leur voisin ? Jurançon a-t-il un mode de gouvernance atypique par rapport à sa singularité spatiale et identitaire ? Faut-il créer, alors, une gouvernance orientée sur la qualité¹⁸ puisque ces espaces se territorialisent à partir de cette caractéristique ?

¹⁷ Le système aulique se réfère au fonctionnement de la cour des rois, mais surtout à celui de la cour des Princes de la Renaissance

¹⁸ Qualité qui permettrait non pas une harmonisation mais une distinction, aussi bien à l'échelle de l'Aquitaine, qu'à l'intérieur même des différents vignobles ?

La gouvernance des territoires vitivinicoles est au cœur d'un système spatial, un géosystème d'action, identifié comme le terroir (défini comme une construction sociale, sur un espace caractéristique d'un ensemble de valeurs, de normes, d'us et d'acteurs, formant un véritable patrimoine collectif). Par sa fonction symbolique et « aménagiste », le terroir devient le lieu de conflit, où l'Etat perd ses prises, et où le gouvernement territorial se gère par l'intermédiaire de la mise en place d'une gouvernance, donc de nouveaux rapports de pouvoir.

*Nulla dies sine linea*¹⁹

Afin de pouvoir répondre à ces grands questionnements, un travail de recherche a été nécessaire. Durant trois ans et demi, les lectures et les entretiens sont venus alimenter les débats. Parallèlement, le travail individuel s'enrichissait grâce à des réunions et des séminaires des équipes enseignants-chercheurs qui travaillent sur les projets de gouvernance vitivinicole depuis plusieurs années à Bordeaux et à Pau. Effectivement, au départ le CERVIN (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Vin) avait déposé un projet auprès de la Région Aquitaine pour essayer de comprendre les mécanismes de gouvernance territoriale (maintenant porté par la Région au travers de l'ISVV²⁰). Puis, le CERVIN a été intégré à ADES²¹, un laboratoire de sciences humaines et sociales de Bordeaux 3, tout en conservant un programme pluri-formation au sein de la MSHA (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine²²). Le projet régional a été accordé un an après le début des recherches associant ainsi Bordeaux 4, l'Ecole d'architecture et des paysages de Bordeaux, l'ENITAB et l'Ecole de Management. Dans le même temps, ADES confie à Hélène Velasco-Graciet un programme de recherche sur la vigne et le vin. Cet encadrement institutionnel a permis des rencontres entre chercheurs, professionnels du vin, étudiants... très enrichissantes. Une méthodologie a été choisie selon les trois axes qui composent le projet régional (gouvernance, paysages et patrimoine). Le groupe « gouvernance » a élaboré un protocole d'enquêtes (cf les annexes). Il est à l'origine des entretiens effectués pour cette thèse.

¹⁹ Pas un jour sans une ligne (traduction du *Petit Larousse Illustré*, p. 1095)

²⁰ Institut Scientifique de la Vigne et du Vin

²¹ CNRS ADES UMR 5185

²² [Http://www.msha.fr/cervin](http://www.msha.fr/cervin)

La méthodologie se base essentiellement sur 51 entretiens personnels réalisés entre janvier 2006 et janvier 2008 qui se répartissent de la façon suivante :

<i>Espace</i>	<i>Individu</i>	<i>Fonction principale lors de l'entretien</i>	<i>Date de l'entretien</i>
LA PLACE BORDELAISE			
	Anonymat souhaité	négociant	8 juin 2006
	DULONG Eric (entretien en Focus group)	négociant	20 juillet 2006
	FEREDJ Roland	directeur du CIVB	12 octobre 2006
	Anonymat souhaité	négociant	17 octobre 2006
	LEVEQUE François	président des courtiers	26 janvier 2007
	SICHEL Allan	président des négociants	8 février 2007
	LARRIEU Jean	directeur de la CCI	12 février 2007
	CAMBAR Pierre	directeur du CRVA	20 mars 2007
	Anonymat souhaité	courtier	29 mars 2007
	Anonymat souhaité	agent CIVB	25 avril 2007
	Anonymat souhaité	courtier	4 juin 2007
	Anonymat souhaité	agent INAO	25 janvier 2008
ST EMILIONNAIS			
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 mars 2007
	Anonymat souhaité	consultant	7 mars 2007
	MEUNIER Denise	viticulteur	15 octobre 2007
	Anonymat souhaité	propriétaire d'un château assureur	16 octobre 2007
	BOUARD de Hubert	président du syndicat	30 novembre 2007
	COURAUD Nadine	directrice du syndicat	30 novembre 2007

<i>Espace</i>	<i>Individu</i>	<i>Fonction principale lors de l'entretien</i>	<i>Date de l'entretien</i>
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2007
BLAYAIS			
	Anonymat souhaité	viticulteur	9 janvier 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	14 janvier 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	14 janvier 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 février 2007
BOURGEAIS			
	Anonymat souhaité	viticulteur	9 janvier 2006
	Anonymat souhaité	représentant du syndicat des Côtes de Bourg	14 janvier 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 février 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 février 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 février 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	7 février 2007
BERGERACOIS			
	BROUILLARD M.	viticulteur	22 mai 2007
	Anonymat souhaité	responsable du syndicat des vins de Bergerac	13 octobre 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	18 octobre 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	18 octobre 2007
	Anonymat	viticulteur	23 octobre 2007

<i>Espace</i>	<i>Individu</i>	<i>Fonction principale lors de l'entretien</i>	<i>Date de l'entretien</i>
	souhaité		
	Anonymat souhaité	viticulteur	23 octobre 2007
JURANCONNAIS			
	Anonymat souhaité	viticulteur	29 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	29 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	29 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	30 novembre 2006
	MONDINAT P	viticulteur	1er décembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	1er décembre 2006
	Anonymat souhaité	viticulteur	1er décembre 2006
	LAMOUREUX M.	viticulteur	27 mars 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	27 mars 2007
	Anonymat souhaité	viticulteur	27 mars 2007

Tableau 3 : présentation des entretiens effectués pour la thèse

La durée des entretiens est variable. Certains ont duré à peine une heure, ce fut le cas le plus souvent pour les administratifs. À l'opposé, d'autres ont duré plus de sept heures notamment

quand il s'agissait d'un (ou d'une) passionné(e) par son métier. Les référents officiels comme A. Sichel, R. Fererdj... accordaient au moins deux heures de leur temps. P. Cambar a parlé pendant plus de trois heures. Une moyenne horaire n'aurait donc de sens. Il est préférable de parler en qualité d'entretiens. Les viticulteurs commençaient très souvent par présenter leur exploitation et leur vin. Il fallait instaurer une certaine confiance pour obtenir les informations sur les questions politiques et administratives. Toutefois, comme le prouve le tableau ci-dessus, ils sont réticents à donner leur identité. Seuls quelques uns ont bien voulu apparaître « non masqués » dans cette thèse. La question de l'anonymat est alors légitime. Fallait-il anonymiser toutes les personnes interviewées ? Il est important de nommer ceux qui acceptaient de l'être, leur rendant en échange leur confiance qu'ils m'avaient confié. En revanche, afin de respecter les volontés des autres, une étiquette « anonymat souhaité » est de mise. Les propos tenus par chacun n'ont pas été changés, seules les citations qui pouvaient donner un renseignement sur leur identité ont été supprimées lors de la retranscription. Il est à noter, également, que deux rendez-vous ont été annulés. Tout d'abord celui que le ministère de l'agriculture voulait m'accorder. Le cabinet du ministère l'a déplacé, à la dernière minute, à une date qui reste encore inconnue malgré trois relances ! Puis, le département chargé des affaires viticoles de la commissaire européenne Marianne Fischer-Boël a annulé de la même façon l'interview prévu.

Les entretiens ont été complétés par des enquêtes (au nombre de 32) réalisées sur la commune de Saint-Emilion, en trois étapes (le 5 mars 2006, le 12 juin 2006 et le 30 novembre 2006). Elles ont été posées à des passants, dans la rue, aussi bien touristes qu'habitants de la Juridiction. Ces enquêtes ont servi principalement à connaître, un peu, le regard extérieur sur la place du vin dans la gestion territoriale. Elles étaient courtes, composées de cinq petites questions à réponses libres (êtes-vous de Saint-Emilion ? Comment connaissez-vous les vins de Saint-Emilion ? Pensez-vous que c'est une ville particulière, si oui pourquoi ? Savez-vous qu'elle est classée à l'UNESCO ? Pensez-vous que le vin a un rôle patrimonial important ?). Finalement, peu de réponses ont été concluantes et les résultats ont alimentés principalement un article en attente de publication.

Le principal support d'informations est donc le contenu des retranscriptions. Les entretiens ont été mis à l'écrit, au mot près, après avoir été enregistrés. Ce qui explique que les morceaux d'entretiens présents dans cette thèse peuvent être de temps en temps difficiles à lire étant donné que le style est plus approprié pour l'oral que pour l'écrit. Ces textes sont utilisés de deux façons.

Soit ils expliquent des faits et dans ce cas, des passages courts sont intégrés au corps du texte, mis en italique, soit ils viennent illustrer, alors ils sont présentés comme des documents et expliqués dans le texte. Tous les propos de cette thèse sont donc issus du discours des personnes rencontrées, interviewées. De plus, les rencontres non programmées viennent enrichir ces entretiens, une note de bas de page l'indique quand les propos tenus proviennent de ces « moments non officiels ».

Enfin, la méthodologie d'interview s'accompagne d'une lecture attentive de la presse spécialisée. Tout d'abord, tous les articles concernant le monde du vin dans le journal Sud Ouest ont été « décortiqués »²³. De plus, huit revues ont été lues comme un « rituel » durant cette période mais pas seulement. Effectivement, les années d'avant ont été vues, lues et synthétisées. Voici les périodes analysées pour chaque revue :

<i>Revue</i>	<i>Périodes analysées</i>
Eurowine	Janvier 2000 à mai 2007
La revue du vin de France	Janvier 1999 à mai 2008
La revue vinicole internationale	Janvier 2001 à Février 2008
Viti	Janvier 2002 à avril 2007
L'union girondine des vins de Bordeaux	Février 1999 à décembre 2007
Le paysan vigneron	Juin 2002 à mars 2008
L'avenir Aquitain	Janvier 2003 à juillet 2007
L'amateur du Bordeaux	Mars 1998 à octobre 2007

Tableau 4 : revues consultées lors du travail de thèse

Cette méthodologie et les questionnements précédents représentent le fil conducteur des travaux menés tout au long de cette exercice doctoral. Une fois les deux confrontés, analysés, « dépouillés », lus et relus, un cheminement est né.

*Verba volante, scripta manent*²⁴

L'objet principal de ce travail réside dans le concept même de gouvernance territoriale. Il est le socle de la réflexion générale. Afin de pouvoir construire, ou du moins solidifier, cette

²³ Je remercie vivement Nicole et Guy Mainet de m'avoir gardé soigneusement tous ces articles depuis plus de trois ans.

²⁴ Les paroles s'envolent, les écrits restent (traduction du *Petit Larousse Illustré*, p. 1098)

gouvernance, il fallait la soumettre à des « épreuves ». Tous les espaces peuvent faire l'objet d'une étude « gouvernancielle » étant donné qu'il n'y a pas d'espace sans pouvoir. Mais certains espaces sont plus à même de mettre en avant les qualités²⁵ de ce mode de gestion territoriale. Le vin et ses formes géographiques qui en découlent est un démonstrateur de gouvernance idéal. Les espaces du vin sont en crise depuis plus de cinq ans. Ils connaissent de façon régulière des périodes de récession. Ils font souvent l'objet de mutations politico-administratives afin de pouvoir éviter des catastrophes humaines et sociales. Des géographes l'expliquent très bien²⁶. Toutefois, la gouvernance n'intéresse les géographes que depuis peu. Cette thèse est donc l'occasion de coupler espaces du vin et gouvernance. Elle s'articule autour de trois livres qui peuvent être pris soit dans leur ensemble soit séparément.

Le premier livre met en place la réflexion de départ. En effet, il tente de construire le système vitivinicole comme un objet géographique. Il introduit donc l'héritage heuristique qui permet de faire, aujourd'hui, ce travail de thèse. Le vin n'est pas un objet spatial en soi, il faut donc lui construire sa géographicit . Les  crits des g ographes qui fondent le socle des connaissances g ographiques des vignobles sont analys s avant de proposer une nouvelle lecture possible. Les espaces du vin ne peuvent  tre un objet g ographique si une place des acteurs ne serait  tre accord e. Le chapitre deux associe les acteurs   la complexit  spatiale. Une pr sentation succincte des groupes d'acteurs est alors mise en place avant de les analyser dans leur capacit    agir qui peut se traduire par le c l bre interactionnisme de E. Goffman²⁷. Le g osyt me actoriel du vin est alors fond . Il ne reste plus qu'  le confronter   un mode de gestion territorial caract ristique de l'interactionnisme : la gouvernance. Le chapitre trois tente de transformer ce g osyt me en g osyt me gouvernanciel. Pour se faire, une lecture scalaire de la gestion des espaces est n cessaire. La g ographie vitivinicole devient, alors, une g ographie administrativo- conomico-sociale, en d'autre terme politique. Les exemples choisis essayent de questionner la gouvernance au niveau local. Ce premier livre annonce le deuxi me, centr  sur le pouvoir.

²⁵ Une qualit  n'est pas uniquement du registre positif, elle poss de aussi un pendant n gatif.

²⁶ AURIAC F., 1983, *Syt me  conomique et espace, Le vignoble Languedocien*, Paris, G ographica, Economica, Coll., 2002, « Les vignobles du Sud-ouest europ en », *Sud Ouest Europ en*, PUM, n 14, ENJALBERT H., 1983, *Les grands vins de Saint-Emilion, Pomerol et Fronsac*, Paris,  d Bardi, HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenir*, Bordeaux, Editions F ret, ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron* du bordelais (1850-1980), Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2 me  dition

²⁷ CASTEL R., JOSEPH I., 1990, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, les  ditions de minuit, Arguments

La gouvernance est étudiée, par la suite, comme un géosystème lié au couple politique / pouvoir. Le chapitre quatre tente de démontrer que l'élément central des espaces du vin, le terroir, est aussi une construction politique qui permet de lire les sociétés dans leur plus grande complexité et non dans leur relation purement « fusionnelle » avec leur environnement biophysique. Pour mettre en avant ces hypothèses, il est nécessaire de lire les espaces par une entrée plus « philosophique » en faisant appel à M. Foucault. Ces espaces de pouvoir sont les nouveaux terroirs, ceux de la communication, de l'information et de la technique. De cette lecture géographique, il est possible d'analyser les enjeux actoriels à partir des interférences personnelles au sein des espaces gouvernanciers (chapitre 5). La mise en place des nouveaux bassins de productions en est le meilleur exemple, mettant en concurrence l'interprofession bordelaise et le Conseil Régional des Vins d'Aquitaine. Le deuxième livre se clôt par le chapitre six qui tente de démontrer qu'une gouvernance d'espaces complexes s'inscrit principalement dans des rapports interscalaires. Les acteurs perçoivent les niveaux de décisions selon leurs intérêts. Ces perceptions entraînent donc des jugements décalés et peuvent scléroser certaines actions. Toutefois, les échelons européen et national, qui paraissent trop abstraits pour la majorité des acteurs, sont incontournables pour une gouvernance moderne. Mais il ne faut pas oublier pour autant l'importance des échelons régionaux et locaux.

Enfin, le troisième livre offre une vision plus pragmatique de la gouvernance. Elle devient alors une alternative à la crise, ou du moins aux mutations qui s'observent dans le monde vitivinicole. Le septième chapitre met en exergue les rapports existants entre perceptions territoriales et crises. Les crises sont alors conçues comme des cycles. Cependant, ces crises ne sont peut-être pas aussi cycliques qu'elles en ont l'air. Afin d'appliquer une gouvernance viable aux espaces du vin, les acteurs doivent prendre en compte les perceptions mais doivent aussi être pragmatique, donc lire les espaces selon les actions possibles. S'installe alors un climat de conflits et les acteurs les plus puissants s'imposent sans laisser une place aux plus démunis. Le chapitre huit offre une vision particulière de la gouvernance vitivinicole. En effet, tous les espaces du vin de l'Aquitaine ne sont pas égaux au niveaux de leur gouvernance. Il apparaît que les leaders sont des acteurs dynamiques et qu'ils peuvent servir de modèles. Une autre possibilité,

plus élitiste, est envisagée : une orientation vers l'excellence. Mais cette dernière dépend essentiellement des acteurs qui représentent le territoire. Pour finir, le chapitre neuf termine cette thèse. La gouvernance est questionnée par rapport aux demandes et aux attentes des acteurs. Une partie d'entre eux souhaitent voir apparaître plus explicitement dans la gestion territoriale des notions phares comme la solidarité ou la tolérance. La gouvernance comme mode de gestion est finalement confrontée à des préoccupations sociales contemporaines, et notamment la durabilité.

Fiche de présentation du vignoble bordelais

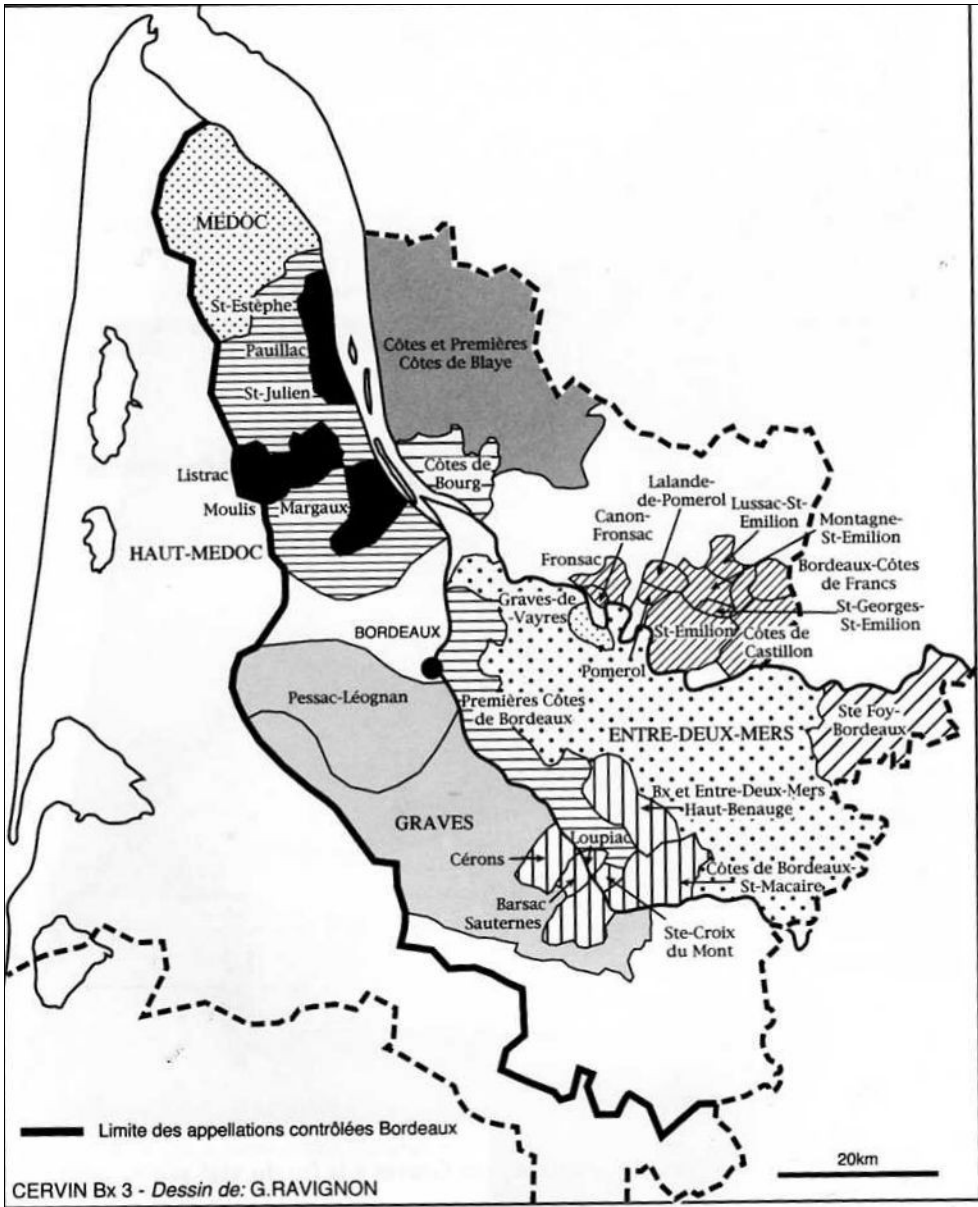
Présentation générale

Le Bordelais est le plus grand vignoble d'appellation d'origine contrôlée de France. Il est constitué de 57 appellations regroupées en 28 Organismes de Défense et de Gestion (anciens syndicats d'appellation). Il occupe environ 120 215 ha et produit un peu plus que 5,5 millions d'hectolitres de vin (rouge et blanc). Il représente un gros pôle économique de la région Aquitaine puisqu'il permet 56 200 emplois comprenant les 10 000 viticulteurs, les 400 négociants et les 100 courtiers. Il pèse plus de 3 milliards d'euro et 32 % des vins français exportés à l'étranger proviennent de ce vignoble.

Présentation historique

Le vignoble bordelais connaît ses origines à l'Antiquité. Il prend de l'ampleur spatial surtout au XII^e siècle quand Aliénor d'Aquitaine épouse Henri de Plantagenet, roi d'Angleterre. Les exportations de Claret se font alors par La Rochelle. Au siècle suivant, le roi de France récupère ce port interdisant donc toutes exportations. Le roi d'Angleterre fait de Bordeaux un nouveau port à destination de son royaume. Il accorde même des avantages fiscaux aux négociants, ce qui explique en partie l'extension spatiale du vignoble vers le Libournais. Cinq siècles plus tard, les Hollandais viennent commercer en Aquitaine. Ils demandent des vins blancs liquoreux et des vins noirs, les exportations augmentent. Au XIX^e siècle les productions englobent un éventail large, allant du Claret aux vins charpentés du Médoc en passant par les vins plus fins du Libournais et de l'Entre-Deux-Mers. Les exploitations agricoles deviennent les noyaux du système viticole avant de laisser la place aux négociants. Aujourd'hui, le Bordelais est un vignoble mixte, regroupant aussi bien des vins aux prix inabordables que des vins à un euro, des vins de château que des vins de coopérative.

Carte du vignoble



Carte 2 : Les appellations du Bordelais

Fiche de présentation du vignoble bergeracois

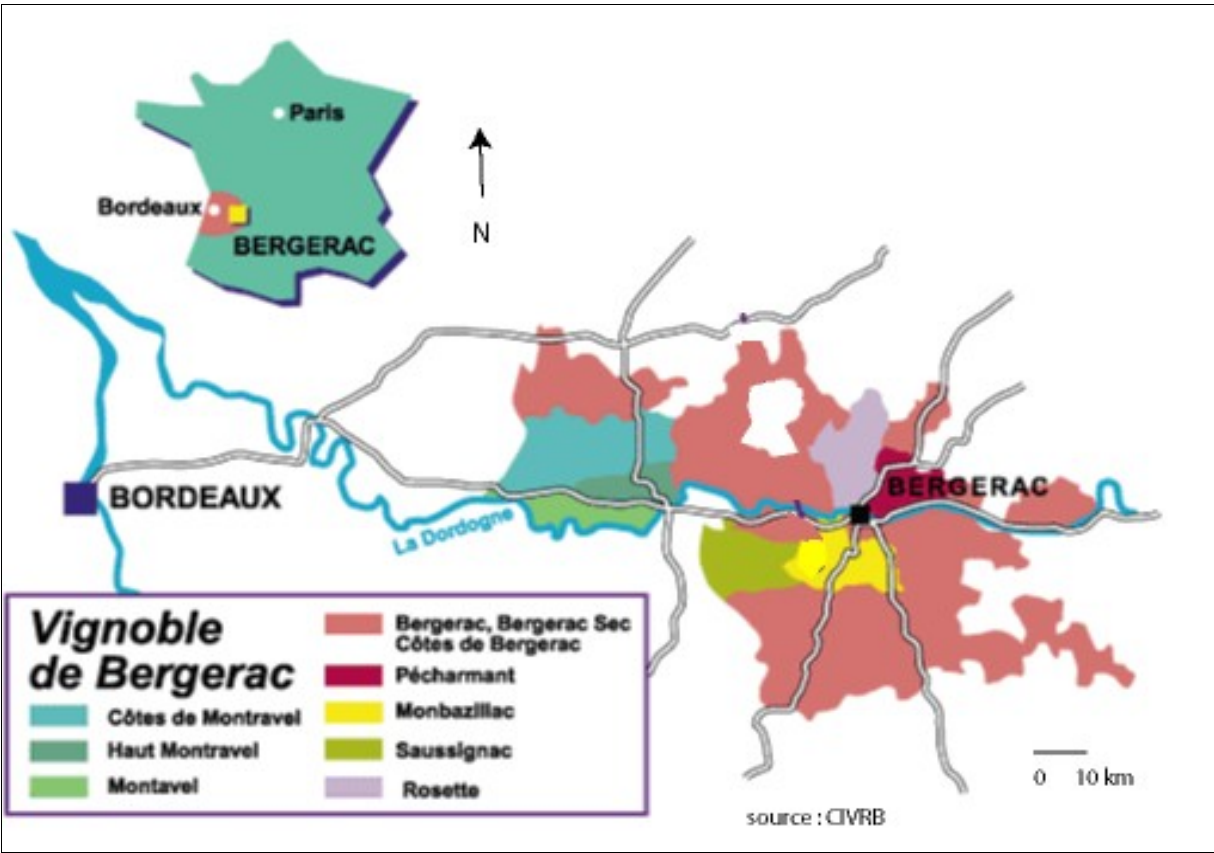
Présentation générale

Le vignoble bergeracois s'étend sur plus de 12 000 ha soit 2,3 % des vignobles aquitains. Il regroupe 13 AOC (Bergerac sec, Bergerac rosé, Bergerac rouge, Côtes de Bergerac blanc, Côtes de Bergerac rouge, Monbazillac, Montravel, Côtes de Montravel, Haut Montravel, Montravel Rouge, Saussignac, Pécharmant, Rosette) en 2 ODG. 1 149 viticulteurs produisent 620 000 hl. Plus de la moitié des producteurs choisit la coopération comme moyen de synergie. 15 % seulement des vins du bergeracois partent à l'exportation.

Présentation historique

Le vignoble autour de Bergerac voit le jour au XI^e siècle. Les moines bénédictins s'installent à Monbazillac. Lors de l'occupation anglaise de la Guyenne, les rois d'Angleterre tentent de chercher des alliés dans le Sud-ouest. Les bergeracois choisissent de pactiser avec les rois Plantagenet. Afin de les remercier, ces derniers accordèrent une détaxation pour leur vin. Les tonneaux partirent à destination de l'île britannique en passant par Bordeaux. Lorsque Louis XI récupère la Guyenne, les vins de Bergerac sont de nouveau taxés. Quelques décennies plus tard François 1^{er} leur accorde une suspension de droit de péage. L'évolution des espaces bergeracois ressemble alors à celle de Bordeaux. Les Hollandais vont investir dans ce vignoble « petit frère » de Bordeaux. Au XIX^e siècle, il connaît des crises sanitaires et perd plus de la moitié de sa surface. Puis, les vins de Bergerac vont subir une mévente. Ils renaissent depuis un demi siècle grâce à l'effort de restructuration de la part des viticulteurs.

Carte du vignoble



Carte 3 : Les appellations en Bergeracois

Fiche de présentation du vignoble jurançonnais

Présentation générale

Le Jurançon est un vignoble restreint sur une superficie d'environ 650 ha. Les côtes du Béarn représentent 150 ha. Le vignoble jurançonnais s'étend donc sur 800 ha. Il est situé en altitude, aux alentours de Pau. Jurançon est une des toutes premières appellations de France puisque cette dernière fut créée en 1936. Il produit environ 40 000 hl de vin dont plus de la moitié en Jurançon doux. Il regroupe moins de 400 viticulteurs dont certains ont pour caractéristique d'avoir d'autres productions agricoles sur leurs exploitations, ce qui explique que plus de 70 % des viticulteurs sont adhérents à la cave coopérative de Gan. Seul 10 % des vins gravitent sur le marché international, en dehors des ventes directes aux touristes.

Présentation historique

Un texte de 989 fait référence pour la première fois au vignoble de Jurançon. Toutefois, peu de sources permettent de reconstituer l'histoire du vignoble avant Henri II de Navarre, grand-père de Henri IV. Ce dernier aurait goûté du vin de Jurançon dès sa naissance. Cette anecdote relève certainement de la légende mais les écrits confirment que le futur roi de France a bu du vin de Jurançon à son baptême. Le vin doux de Jurançon plait alors très vite aux Européens du Nord. Les exportations passent par la mer, au départ de Bayonne. Mais le vignoble ne résiste pas aux crises phylloxériques du XIX^e siècle. Avant la Première-Guerre Mondiale, le vin de Jurançon n'alimente que les circuits de vin de messe. C'est après le premier conflit international que les viticulteurs de cette région relancent la production en misant sur la cave coopérative.

Carte du vignoble



Carte 5 : Le vignoble de Jurançon

Livre 1 :

Construire un objet géographique :

le géosystème vitivinicole

Les vignobles et le vin représentent de formidables éléments identitaires depuis l'avènement des civilisations²⁸. Ils ont été très vite étudiés (ou du moins décrits, contés...), se voyant promus au rang d'éléments incontournables des plus grandes sciences (naturelles, agricoles puis économiques). Dès l'antiquité, les carreaux de vignes servent de substrat pour les scientifiques. Mais les vignobles (et le vin, par « ricochet ») intéressent aussi les écrivains, les philosophes, etc. Des pratiques sociales et culturelles naissent autour de ces deux sujets. À la fin du XIX^e siècle, les sciences humaines et sociales s'en accaparent, poursuivant ainsi les études faites par les différentes sciences reconnues avant elles²⁹. Toutefois, cette intronisation de ces thèmes en sciences humaines et sociales ne légitime pas leur analyse à l'heure actuelle. Et pourtant, quelle science sociale n'a pas son expert sur la question ?

Par la nature « originelle », sacrée et terrienne que lui confèrent les sociétés, les vignobles et le vin semblent être des sujets « étudiables », sans construction heuristique. Et pourtant, percevoir les vignobles ou les produits qui en découlent comme objets scientifiques est loin d'être une évidence incontestable. Ces deux sujets doivent devenir des objets à part entière. Il faut donc les construire. Grâce à cette élaboration, ils deviennent le socle de réflexions sociales, anthropologiques ou géographiques, relevant de la sphère scientifique. Une fois objectivés, ils peuvent être analysés, à partir de diverses postures de recherche. Concevoir les vignobles, mais surtout les espaces du vin, comme systémiques naît de cette logique. Comme tout espace, ils concernent plusieurs catégories socio-spatiales, plusieurs groupes, plusieurs individus mis les uns et les autres en relation. Ces espaces sont gérés par des acteurs plurifacettes. Leurs jeux instaurent un système complexe de décisions et d'actions qui peut être désigné par le terme de gouvernance. Comment considérer la gouvernance des espaces du vin comme un objet scientifique assez « solide » pour l'analyser ? Les trois premiers chapitres de cette thèse tentent de répondre à cette interrogation.

²⁸ ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2^{ème} édition

²⁹ GALET P., 1998, *Précis de viticulture*, 5^{ème} édition, Montpellier, DEHAN GARRIER G., 1995, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Bordas culture, HINNEWINKEL J.-C, LE GARS C (dir.), 2002, *Les territoires de la vigne et du vin*, Bordeaux, Editions Féret, MAURIAC F., 1937, « Le vin de Bordeaux », in *Revue des agriculteurs de France*, 47^e année, SAF, MONTAIGNE E, COUDERC J-P, D'HAUTEVILLE F, HANNIN H., 2005, *Bacchus 2006, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Paris, Dunod, éditions La Vigne, PITTE J-R., 2006, *Géographie culturelle, Histoire du paysage français, Gastronomie française, le vin et le divin, Paysages à voir, à manger et à boire*, Paris, Fayard

Afin de faciliter la lecture de cette mise en place, une approche dialectique et didactique académique est choisie, aussi bien au niveau des trois chapitres qu'au niveau des grands thèmes abordés. La théorie accompagne donc l'analyse de terrain, mais souvent de façon « décomposée » afin de mieux les lier après. Certes, ce dualisme connaît des écueils (notamment au niveau de l'illustration des propos) mais favorise la mise en place d'une systémie au fur et à mesure de la construction de la thèse.

*« Vous parler de ma vigne, c'est un peu parler de moi,
elle est toute ma vie
sans elle je ne suis rien
je suis un homme du terroir »*

Un viticulteur de Blaye
(entretien personnel, le 9 janvier 2006)

Chapitre 1 : L'analyse des vignobles et des espaces produits par le vin : Comment dépasser un héritage heuristique sans le nier ?

La géographie s'est intéressée, très tôt, aux espaces de la vigne. Elle se focalisait sur les structures agraires des vignobles, la commercialisation des produits de la vigne, favorisant ainsi une entrée très usuelle : le terroir. Cette notion allait de soi, les valeurs pédologiques et climatiques caractérisaient les premiers travaux géographiques sur les vignobles. La géographie économique institua très vite une lecture linéaire (la filière) pour ces espaces. Les vignobles apparaissent depuis longtemps comme des « objets géographiques ». Et pourtant, est-il si évident que les vignobles, et plus généralement les espaces créés autour du vin, en soient véritablement ?

I) La géographie peut-elle construire un objet d'étude « vin /vignoble » ?

A) Construire un objet, mythe et réalité d'un travail de recherche

1) La construction d'un objet ou l'objectivation impossible

Avant de pouvoir étudier un objet tout au long d'une thèse, il est important de construire cet objet. Sans tomber dans le nihilisme et donc nier une rationalité intrinsèque aux choses, l'objectivation des pensées n'est pas innée. Croire qu'un objet se définit en tant qu'objet seulement par le biais d'être étudiés est un leurre³⁰. Un chercheur (ou un apprenti-chercheur) ne peut se contenter d'imposer au lecteur une légitimité de ses préoccupations d'analyse évidente.

³⁰ Même si chaque objet est un instrument de structuration de la pensée scientifique

En effet, tout peut être sujet d'étude sans pour autant en être objet. C'est en cela que réside, probablement, l'intérêt d'une recherche. L'objet sert de construit légitimant une approche universitaire d'un sujet. Pour essayer de comprendre comment un sujet devient un objet, il convient de « déconstruire » cette fabrique sémantique. Les philosophes ne cessent de définir ces termes. Pour R. Descartes, l'objet s'apparente à « *ce qui est pensé ou représenté par l'esprit, indépendamment de toute réalité lui correspondant et du sujet ou de l'acte par lequel il est pensé ou représenté* »³¹. Sa nature est donc construite par un être pensant, par un sujet en relation avec son environnement immédiat et ses positions idéologiques. L'objet n'est autre qu'une « intellectualisation » d'un thème choisi comme sujet d'analyse. De plus, selon une logique kantienne, l'objectivité s'aborde comme un souhait de catégorisation du réel sans jamais y parvenir vraiment, se satisfaisant d'une représentation subjective. Le débat s'enrichit par l'introduction de la pensée marxiste qui refuse la séparation du couple objet-sujet. Les deux sont incontestablement liés formant, ainsi, la « *pratique* »³². Le raisonnement marxiste se positionne dans une vision du *savoir absolu*. Ce détour « pseudo-philosophique » montre la difficulté d'entreprendre la mise en place d'un objet sans prendre le temps de lui donner une légitimité au cours d'une thèse ou d'un autre travail de recherche.

Certains géographes réfléchissent sur la question, et offrent des clés de lecture. J. Lévy pense l'objet comme « *le parcours d'orientation bien utile pour se repérer dans la recherche* »³³. Le positionnement permet donc de contextualiser une approche, une recherche, et d'offrir une étiquette aux différents individus utilisant le même thème dans leurs travaux. Bien d'autres géographes peuvent paraître utiles dans cette démarche. L'exercice de ce premier chapitre n'est pas de faire un recensement exhaustif des travaux épistémologiques sur la question de l'objet en géographie, mais d'essayer de trouver une explication satisfaisante ou du moins considérée comme telle. Ce travail préparatoire sert, avant tout, à définir le couple vin/vignoble comme un objet géographique. Les travaux de J. Maby deviennent donc nécessaires pour cette démarche.

« *L'objet est la matière de la pensée, ce qui est pensé, par opposition au sujet, qui pense lui. Toute chose existante et perçue est un objet que le sujet se représente. L'objet scientifique est donc la matière de l'étude, ce qui est existant, perçu et pensé dans un champ disciplinaire, ce que le géographe se représente au cours de son activité d'observation et de réflexion* »³⁴. Les

³¹ DESCARTES R., 2006, *Les Méditations métaphysiques*, Folio, poche

³² MARX K., 1858, *Contribution à la critique de l'économie politique*

³³ LEVY J., 1999, *Le tournant géographique, Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, Mappemonde, p11

³⁴ MABY J., 2007b, « [Approche conceptuelle et pratique des indicateurs en géographie](http://www.geo.univ-) » in <http://www.geo.univ->

grands objets géographiques se rangent facilement dans des boîtes prédéfinies, instituées par nos prédécesseurs. Ce sont par exemple la ville, la campagne, la nature, la région, etc. A l'intérieur des ces objets signifiants, d'autres objets sont apparus au fur et à mesure que les travaux universitaires se sont développés (quartiers, exploitations agricoles, forêts...), les exemples sont nombreux.

Tous ces thèmes deviennent des objets uniquement parce qu'ils sont pensés par des sujets (au sens physique et immatériel). Ils sont le socle de la géographie. Toutefois, étant des grands classiques de notre discipline, ils sont trop souvent utilisés sans aucune méfiance, comme si l'objectivation serait finie et donc s'alignerait sur de l'objectivité. Mais ces objets sont-ils réservés aux géographes ? En quoi sont-ils vraiment géographiques ? Et ne mériteraient-ils pas d'être manier avec soin pour en faire de véritables objets ? L'objet vignoble semble, de fait, être géographique. Et pourtant l'est-il tant que cela ? Avant de cerner les contours de ce sujet perçu comme objet, il convient de mettre en évidence la complexité de la « fabrique des objets »³⁵ dans une science sociale.

2) L'objet, un satellite heuristique

Un objet scientifique est donc un construit intellectuel d'un sujet pensant (à n'importe quel niveau d'analyse, aussi bien au plan individuel que collectif). Cet objet n'évolue pas seul, mais gravite autour d'autres construits disciplinaires. Il est simplement choisi comme référent principal d'une étude. Mais il n'a de substance qu'en liaison avec les autres objets, qui lui donnent finalement sa propre valeur.

Pour J. Lévy, le rapprochement d'objets s'articule autour de trois procédés.

Le premier est « *la mobilité qui se traduit par le déplacement matériel d'un objet a vers un objet b* »³⁶. Pour essayer de comprendre ce glissement d'objets, l'exemple du vignoble est utile. Les géographes de l'École Française de Géographie pouvaient avoir pour objet d'étude le vignoble. Il était lu comme un ensemble de carreaux (parcelles de vignes). Leur approche naturaliste les conduisait inévitablement à la mise en place du concept de terroir. Cependant, ils

avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf, p7

³⁵ Expression inspirée du terme utilisé en géographie, la fabrique des territoires, comme par exemple VANIE M., 1995, Revue de géographie de Lyon, n°70

³⁶ LEVY J., 1999. Ibid.

continuaient à s'intéresser aux vignobles *via* le terroir et plus précisément l'agro-terroir. Le vignoble est lu, quelques décennies plus tard, comme un maillon d'une filière. Il ne demeure plus un objet phare, seulement un élément d'une lecture géographique plus « globalisante » (au premier sens du terme). Aujourd'hui, le vignoble s'insère dans une vision plus « sociale » et devient un constituant des espaces du vin. L'objet « a » est le vignoble, l'objet « b » le vin. Ce déplacement ne fait pas oublier le premier élément, il le met juste en arrière plan.

Le deuxième procédé se résume par « *la communication qui est la mise en relation de deux objets en faisant circuler l'information* »³⁷. Le vignoble s'avère être l'amont des espaces du vin, mais aussi l'aval de l'agro-terroir. L'objet vignoble reste le même dans les deux cas, mais n'a pas la même importance dans l'analyse proposée. En revanche, quelque soit l'entrée choisie, il n'est que le construit issu de la représentation générique d'une zone où des ceps sont plantés. N'y a-t-il pas une différence entre les vignobles du bordelais et les vignobles de l'Esplanade de la Défense à Paris ? La communication entre les différents objets donne plus ou moins de profondeur à l'analyse selon la place qui lui est accordée. La précision de l'objet étudié apparaît donc comme primordiale pour tout travail de recherche, l'information ne peut qu'en être plus claire. Le va-et-vient entre les objets d'étude offre une lisibilité nette des interrelations objectivées.

« *La coprésence c'est-à-dire un contact direct entre les deux objets (afin d'éliminer la distance)* »³⁸ est le dernier procédé de rapprochement des objets scientifiques. Il existe un lien entre tous les objets étudiés. Ce rattachement peut être artificiel afin de pouvoir mettre au sein d'un même système des objets fondamentalement différents. Par exemple, les vignobles et les bars sont deux objets distincts qui peuvent avoir une forme, une « identité » l'un sans l'autre. Mais pour comprendre les espaces du vin, il est fort aisé de les relier afin de concevoir un géosystème où ces objets se côtoieraient. L'artifice devient dans ce cas de figure utile et même nécessaire. Toutefois, les objets peuvent être étudiés ensemble sans pour autant faire une gymnastique du cerveau, laissant penser que le lien se fait de façon plus « innée ». La consommation du vin (objet économique) s'allie facilement avec l'étude de la production du vin (autre objet géographique). Le couple fonctionne parfaitement, et apparaît plus évident. Et pourtant, il ne s'agit là que d'un héritage heuristique de la pensée économique capitaliste et

³⁷ LEVY J., 1999. Ibid.

³⁸ LEVY J., 1999. Ibid.

mercantile. Certes, les deux interagissent entre eux, mais ces objets fonctionnent aussi l'un sans l'autre s'ils sont analysés pour eux-mêmes. C'est uniquement le chercheur qui décide de les mettre dans une situation de coprésence, et d'éliminer la distance.

Les objets ne sont donc que des construits des différentes sciences sociales, des différentes vues de l'esprit. Ces construits dépendent aussi du temps et de l'espace dans lesquels se trouve le chercheur, le contexte est une source de construction heuristique. L'objet est forcément sujet, quelque soit sa nature. Mais il mérite une attention particulière, et doit servir sa discipline. Le vignoble ainsi que les espaces du vin peuvent aussi bien être un objet géographique qu'un objet anthropologique, économique, etc. Il convient maintenant de construire la « géographicité » de l'objet .

B) Un objet géographique, construire et penser en terme d'espace

1) Qu'est-ce qu'un objet géographique ?

Voici une question bien ambitieuse, qui pourrait avoir pour réponse une thèse entière. Cependant, bien que n'étant pas le sujet central des pages à venir, elle mérite, tout de même, d'être posée pour affiner le positionnement idéologique (évidemment du point de vue scientifique et non politique, qui dépend d'un système d'idées) de cette thèse. Tout est géographie ! Voilà une affirmation provocatrice qui permet de réfléchir sur les fondements de notre discipline. Est-ce si facile ? Il ne s'agit pas de savoir qu'est-ce que la géographie, les débats s'enrichissent de jour en jour et ne s'arrêteront que si la géographie disparaît. Le questionnement épistémologique est le fondement d'une science universitaire vivante. Les quelques éléments présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais simplement les bases réflexives du questionnement général des pages suivantes.

L'espace est un axiome de la géographie. Tout élément spatialisable intéresse la géographie. Mais qu'est-ce que l'espace ? Pour J. Lévy, il se conçoit selon « *trois plans* » [espace = support, espace = instrument, espace = objet chargé de valeurs]. « *La moindre situation, de ce fait même, recèle une spatialité d'une grande richesse qui résulte de l'articulation systémique – donc, pour le dire autrement, à complexité cumulative – de cette spatialité tridimensionnelle des agirs de*

chaque individu concerné »³⁹. L'espace ressemble donc à une superposition de couches matérielles et immatérielles, qui ne peuvent être séparées les unes des autres. L'espace est ubiquité, la spatialité non. La spatialité est la relation subjective du vécu sur un espace. C'est, là encore, un construit social. La géographie doit s'intéresser principalement à la spatialité et non pas uniquement à l'espace qui n'est que le noyau dur de la spatialité. La spatialité n'est autre que la géographicit  de D. Retaill ⁴⁰. L'espace (et plus particulièrement la spatialit  ou g ographicit ) est l' l ment principal d'un objet g ographique. Mais il ne suffit pas   le d finir.

J. Maby se penche sur le p rilleux exercice de savoir ce qu'est un objet g ographique. « *L'objet g ographique est d fini en fonction d'une probl matique : il est con u et d limit  dans le cadre d'une pratique scientifique qui projette un questionnement dans un espace ad quate* »⁴¹. La question de la probl matique spatiale s'av re donc  tre cruciale. Il affine sa pens e quelques lignes plus loin, offrant ainsi un vrai questionnement. « *L'objet g ographique est syst mique, ce qui implique les crit res g n raux suivants :*

- *il est compos  de parties entretenant des relations entre elles*
- *il forme un ensemble en interaction avec son environnement*
- *il poss de une finalit *

L'objet g ographique est complexe, ce qui implique les crit res g n raux suivants :

- *il int gre des logiques diff rentes (physique,  conomique, culturelle...)*
- *il int gre des proc dures r cursives (l'effet et la cause sont indissociables et non hi rarchisables)*
- *il int gre tout et partie dans une approche multi-scalaire (il est inaccessible   r ductionnisme qui ne voit que les parties ou   holisme qui ne voit que le tout) »*⁴².

L'objet g ographique est donc un objet scientifique qui s'inscrit dans un espace et dans un syst me complexe que l'on nomme couramment g osyst me. Il fait appel   une certaine pluridisciplinarit  sans pour autant  tre universel   toutes les disciplines. Sa particularit  est aussi

³⁹ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2000, *Logiques d'espaces, esprit des lieux. G ographies   C risy*, Paris, Belin, Mappemonde, p32

⁴⁰ RETAILLE D., 1997, *Le monde du g ographe*, Paris, Presses de Sciences Po, R f rences In dites. Il construit la notion de g ographicit  comme une prise de conscience de la distance, une exp rience de la diff rence par la distance. La territorialit  est l'horizon de la vie quotidienne dans laquelle l'existence se stabilise.

⁴¹ MABY J., 2007b, « [Approche conceptuelle et pratique des indicateurs en g ographie](http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf) » in <http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf>, p10

⁴² MABY J., 2007b, Ibid, p11

son positionnement parmi plusieurs niveaux d'analyse, les échelles. Un objet géographique est donc positionnable, localisable et ne s'étudie qu'à travers un ensemble de parties indissociables mais distinctes. Pour le cerner, il faut des outils singuliers (comme la spatialité) et plus généraux (comme la complexité), et pour en parler, des concepts typiques de la géographie sont nécessaires (comme territoire, réseaux, discontinuités spatiales...). Cependant un objet peut très bien être partagé par plusieurs sciences, l'exclusivité ne réside que dans l'approche. Alors comment faire des vignobles et des espaces liés au vin de véritables objets géographiques ?

2) Vignoble et vin : des objets géographiques ?

Selon un positionnement classique, les vignobles sont géographiques, à n'en pas douter. Ils ont un lien indéniable avec le sol et les hommes qui s'en occupent. L'évidence géographique va de soi et pendant longtemps, la communauté scientifique s'accordait à dire que la géographie a toute légitimité pour étudier les vignobles, perçus comme des structures agraires⁴³. La géographie rurale s'avère donc la branche la plus appropriée pour lire ces espaces. Ils se lisent, également, par une entrée économique, les géographes l'abordent comme telle. Mais les travaux précurseurs ne s'inquiètent pas d'en constituer un objet purement géographique. Et pourtant, les vignobles et plus généralement les espaces issus de la fabrication du vin ne sont géographiques uniquement parce que des géographes les ont étudiés.

Il faut attendre des travaux en géographie culturelle et/ou sociale pour voir apparaître un souci de délimitation de l'objet en tant que construit géographique (depuis deux ou trois décennies avec les travaux de J.-R Pitte, J.-C Hinnewinkel, J. Maby et plus récemment R. Schrimmer, M. Réjalot, H. Velasco-Graciet ...). Tout récemment, J. Maby tente d'objectiver les vignobles en tant qu'êtres géographiques. Il pose un fondement tautologique. « *La géographie des vignobles n'est pas la somme des approches disciplinaires soeurs, même si l'on ne retient que les considérations spatiales* »⁴⁴. Cependant, la géographie peut emprunter des analyses aux autres disciplines sans pour autant les copier. « *La géographie des vignobles doit produire une pensée propre sur l'espace de la vigne, même si cette connaissance originale peut être mobilisée par des disciplines soeurs* »⁴⁵. Et c'est en cela l'intérêt de chaque discipline ; avoir son angle d'attaque propre tout en acceptant l'interdisciplinarité.

⁴³ Ce fut le cas jusqu'à la fin des années 1980.

⁴⁴ MABY J.,2007b, Ibid, p283

⁴⁵ MABY J.,2007b, Ibid, p283

« Dans les faits, la géographie des vignobles oscille entre une tendance minimaliste qui se suffit de la localisation des vignobles et d'une tendance emphatique qui vise la compilation synthétique de toutes les connaissances touchant de près ou de loin au vignoble. [...] L'étude du vignoble, en tant qu'objet géographique, mobilise d'abord une série de concepts génériques à la géographie :

- limite, étendue, situation, dynamique, polarité, densité, homogénéité...

Cette étude peut se faire aussi à l'aide de concepts de géographie agraire, plus spécialisés mais restant communs aux espaces ruraux, agraires ou agricoles de tous types :

- région agricole, terroir, spécialisation agricole, équilibre agro-environnementale, marginalité rurale, mise en valeur durable, déprise agricole, recomposition agraire...

Mais par sa complexité organisationnelle spécifique, l'espace du vignoble peut-être aussi appréhendé à l'aide de la géographie du vignoble, plus spécifique encore :

- Région d'Appellation d'Origine Contrôlée, typicité des terroirs, notoriété territoriale, capitale viticole, hiérarchie qualitative spatiale, mise en valeur paysagère et patrimoniale viticole... »⁴⁶.

La complexité des organisations au sein des territoires du vin reste une entrée pertinente pour fabriquer un objet géographique. Le vignoble est géographique puisqu'il possède une délimitation (spatiale et institutionnelle), une dynamique spatiale (agrandissement, arrachage...), des structures agraires particulières (carreaux, linéarité, morcellement parcellaire ou mer de vignes...), des agro-terroirs, des terroirs et permet de mettre en place une organisation socio-spatiale spécifique dans les zones où il est présent. Les espaces du vin (aussi bien ceux qui naissent par la concentration économique que ceux imaginés par une certaine culture bachique et peut-être même par une civilisation) contribuent à l'objectivation géographique. Tout phénomène est spatialisable, d'autant plus quand il a tendance à territorialiser. En effet, le vin, objet oenologique au départ, devient un référent symbolique fortement ancré sur un espace dans la mythologie populaire du quotidien (cela se voit à travers le terroir par exemple). Les produits

⁴⁶ MABY J., 2007b, Ibid, p284

issus du travail des « *gens de la terre* »⁴⁷ construisent inévitablement du territoire dans l'imagerie collective. Pour appréhender les vignobles et les espaces liés au vin en géographie, l'entrée culturelle est évidente. En revanche, l'entrée « politique » est encore frileuse et mérite, (c'est le postulat de départ de cette thèse), un regard géographique. Les travaux des politologues, des sociologues, des économistes servent de substrat réflexif à ce travail. Mais la préoccupation principale de cette recherche est géographique. La gouvernance (objet politique) va au fur et à mesure de la démonstration devenir un véritable objet géographique lorsqu'elle est appliquée aux espaces du vin. La complexité du géosystème de la « conduite politique » de ces espaces certifie ou du moins légitime un regard géographique. L'emprunt des objets des autres disciplines se justifie uniquement pour aboutir à une lecture spatiale. Chaque espace possède (comme valeur intrinsèque) une dimension politique⁴⁸, même les vignobles. L'effervescence mondiale autour du vin ne peut plus être lue simplement par une entrée « classique » des vignobles, la superposition des espaces complexes (du politique, du jeu d'échelles et surtout du pouvoir) conduit à une ouverture des thématiques géographiques. Il est cependant indéniable que cette entreprise n'aurait pu voir le jour sans l'héritage d'une géographie vitivinicole.

II) L'héritage des analyses historiques et économiques ; l'objet « vignoble/vin » manié et remanié par les géographes

Le contexte conditionne obligatoirement la recherche. La critique⁴⁹ est donc nécessaire pour avancer, mais n'en est pas pour autant irrespectueuse des visions de nos prédécesseurs. Bien au contraire, les travaux des uns font avancer ceux des autres, aussi bien à un moment donné que dans la succession des analyses dans le temps. Faire de la géographie n'a pas la même signification aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Les méthodes, les techniques changent et cette évolution sert à l'innovation disciplinaire. Cette dernière ne peut se faire uniquement parce que des chercheurs laissent derrière eux un héritage heuristique. Il convient donc de regarder, de « dépeussier » leurs travaux. Seuls les travaux des écoles françaises seront observés, non pas à

⁴⁷ MAYAUD J.-L., 2003, *Les gens de la terre*, Paris, éditions du chêne

⁴⁸ cf les travaux de J. Lévy comme LEVY J., 1999, *Le tournant géographique, Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, Mappemonde ou LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

⁴⁹ La critique n'est pas qu'un commentaire négatif, c'est l'ensemble d'une dialectique créée par la confrontation d'idées.

cause d'un regard « franco-centré », mais seulement parce qu'ils ont été les plus utilisés dans la construction des hypothèses de travail (bien que le regard d'autres géographes a joué un rôle, aussi, dans cette élaboration, à moindre mesure).

A) Histoire, sol, climat... les préoccupations génériques des travaux précurseurs

1) Le gouvernement des vins vu par un abbé du XVIII^e siècle

Pourquoi commencer par une analyse d'un abbé et non d'un géographe ? La réponse est simple, cet abbé était persuadé de faire de la géographie (non universitaire). L'abbé Rozier, cléricale de la fin du XVIII^e siècle, passionné de viticulture et de vin, écrit un mémoire sur « *la meilleure manière de faire et de gouverner les vins, soit par l'usage, soit pour leur faire passer les mers* »⁵⁰. Ce travail écrit est le premier à utiliser le verbe « gouverner » par rapport au vin, c'est pour cela qu'il est utilisé ici. Mais les mots n'expriment pas toujours les idées et le gouvernement n'a malheureusement rien à voir avec la gouvernance. Ce livre, dédié à « Monseigneur le duc de Lavrillière » (secrétaire d'Etat délégué à l'agriculture de Louis XV), est peu connu aujourd'hui, mais a eu une certaine renommée dans les milieux fermés du vin à la fin du siècle des Lumières. Ce texte illustre parfaitement le classicisme des études agricoles faites par les « savants » de cette époque. Deux préoccupations majeures sont caractéristiques de ce genre littéraire. Tout d'abord, une attention particulière aux travaux des champs, ici en l'occurrence, des vignobles. À ce souci d'entretien viticole se greffe la volonté de commercialiser au mieux les produits obtenus. Deux éléments économiques, deux éléments qui laissent penser à une géographie liée à la pédologie et au mercantilisme. L'abbé Rozier propose donc un déroulement classique, allant de l'entretien de la vigne à la vente des produits récoltés et transformés.

Tout au long des pages qu'il propose au secrétaire d'Etat, il évoque soigneusement tous les atouts du milieu, tous les changements à établir pour permettre une meilleure vente du vin, qu'il juge médiocre. Il prône donc un retour à la qualité. Il s'appuie sur l'exemple de vins de Provence.

⁵⁰ TCHOU Cl., 1999, *Mémoire sur la meilleure manière de faire et de gouverner les vins, soit par l'usage, soit pour leur faire passer les mers par l'Abbé Rozier*, Paris, éd La bibliothèque des introuvables

Il essaie d'être le plus exhaustif possible. Il n'oublie rien et tente d'être le plus précis. Il commence par une explication purement déterministe (ce qui ne paraît pas étrange pour l'époque), avant d'arriver à des explications économiques. Il envisage son récit comme un commentaire scientifique, divisant son travail en neuf chapitres, deux dissertations et trois sections (qui correspondent à des tentatives d'amélioration des techniques adoptées par les viticulteurs qu'il a rencontré).

Cet exemple sert avant tout à illustrer les visions classiques des vignobles qui se retrouvent, plus tard, dans les travaux des universitaires de l'école française de géographie. L'abbé Rozier n'est pas le seul à s'attacher à cet exercice. Ce genre de recueil est typique de la vision naturaliste et économique qui émergea, au siècle suivant, dans les écrits scientifiques. Cependant, l'abbé Rozier apparaît comme un précurseur en ce qui concerne la vision d'ensemble du « pilotage » des vignobles. En effet, il utilise volontairement le terme « *gouverner* » dans le titre et tout le long des parties économiques. Mais à la lecture de ce recueil, ce terme semble galvaudé. Il ne parle pas vraiment du gouvernement mais plutôt de la manière de faire du vin et des méthodes d'élevage des vins pour qu'ils puissent « *passer les mers* ». Il est évident que le terme gouverner n'a pas la même signification au XVIII^e siècle qu'aujourd'hui, il se rapprochait plus du sens « gérer ».

Il commence son livre par l'analyse des facteurs physiques des vignobles, rappelant la nécessité de sols médiocres pour avoir un vin dit de qualité. Il n'omet pas, bien sûr, de faire référence à l'exposition des coteaux... il disserte longuement sur les cépages à utiliser. Cependant, il ouvre la brèche de la qualité. Il décrit déjà la volonté de produire trop au lieu de s'attarder à la qualité. Il pense que les ventes ne peuvent être que meilleures pour un vin qui se conserve plutôt qu'un vin qui ne saurait être de garde et se boirait rapidement par manque de soins que le vigneron lui apporterait. Il s'étend longuement sur les vendanges et les techniques à choisir pour de meilleurs résultats qualitatifs. Ensuite il plaide pour une modernisation des techniques, de vinification. Ce mémoire étonne par son paradoxe permanent. L'abbé Rozier prône la qualité et se dit précurseur par son discours. Effectivement, il s'efforce de raisonner, en permanence, en terme de modernité. Il conçoit que la seule manière de vendre mieux, c'est produire mieux ; non pas en quantité mais en qualité. Il remet en cause les acquis « populaires » des vigneron. « *J'ai osé attaquer les préjugés, je réussirais difficilement à les détruire. Les cultivateurs se les transmettent de père en fils, et c'est souvent la partie la plus scrupuleusement*

conservée de tout l'héritage. Il n'est point de préjugés mieux enracinés que ceux dont les fondements sont les moins solides »⁵¹. Il se veut novateur dans son discours, mais n'arrive pas à dépasser le déterminisme physique. Pour preuve, malgré des pages d'éloge à l'amélioration qualitative pour mieux « gouverner » les vins afin de les vendre à l'étranger, il conclut de la sorte : « *Je le répète, c'est par les soins multipliés que les Champenois ont pris de leurs vignes, et la perfection qu'ils ont donnée à leur méthode de faire le vin, qu'ils sont parvenus à fixer ce degré de délicatesse qu'on leur reconnaît. Il ne tient qu'à nous de les imiter, en appliquant chacun séparément et d'une manière convenable au climat que nous habitons, les lois et les préceptes dictés par l'expérience et la saine physique* »⁵². Il est ancré dans une vision très religieuse des choses⁵³ : le climat, la nature des sols sont inéchangeables, il faut conjuguer avec. Toutefois, il glorifie les avancées techniques et est convaincu que les producteurs de vin peuvent s'accommoder des contraintes et trouver les bonnes solutions pour faire du vin de qualité. Quant à sa vision des échanges économiques, il est très conservateur, très physiocrate.

Cet exemple permet de comprendre d'où viennent les différents travaux des géographes classiques. Ces analyses qui vont naître par la suite s'inspirent bien entendu d'un héritage scientifique et populaire. Il est impensable pour les premiers géographes de parler des vignobles sans faire l'apologie des sols, des climats, des plants, des techniques... Finalement, les travaux anciens sur les vignobles s'attachent plus à être des travaux généraux, des études exhaustives reprenant les grands facteurs des vignobles sans se préoccuper vraiment d'apporter une problématisation des choses. La description, l'analyse laborieuse mais quasi exhaustive, la mise en avant de la géographie physique sont les composantes des études faites des vignobles. Cette vision perdura longtemps, y compris dans les travaux des universitaires qui travaillent sur les vignobles. Chaque écrit n'est autre qu'un héritage, une continuité des travaux antérieurs, une continuité qui se veut respectueuse des travaux des « maîtres ». Il ne peut y avoir d'avancées heuristiques sans l'existence de travaux qui donnent les bases des critiques possibles.

⁵¹ TCHOU Cl., 1999, Ibid. p. 148

⁵² TCHOU Cl., 1999, Ibid. p. 286-287

⁵³ Liée certainement à l'époque, mais il ne faut pas se contenter de cette « excuse », il y a toujours eu des penseurs indépendants de leur époque comme Galilée ou Copernic... Parallèlement, l'économie politique est orientée vers une idéologie physiocrate.

2) Les géographes et leurs soucis de « naturalisme »

La géographie a toujours eu un problème d'identification, notamment à travers ses objets d'étude, et ses méthodes. Ces questions ont été vues et revues, il ne s'agit pas de refaire une épistémologie de l'école vidalienne et de ses héritages. Par contre, il est utile de rappeler le poids permanent des « contraintes du milieu ». Les vignobles apparaissent comme un extraordinaire terrain de légitimation de la géographie physique. Cette vision est encore fortement répandue, aujourd'hui, dans les ouvrages de vulgarisation⁵⁴. Pis encore, les acteurs des espaces du vin sont friands de ces commentaires. Chaque viticulteur rencontré commence sa présentation de son exploitation par les facteurs pédologiques, climatiques... Les géographes qui travaillent sur les vignobles continuent, en grande partie, à utiliser comme facteur explicatif de la réussite d'un vignoble les conditions dites naturelles. Quoi de plus normal, la géographie rurale a longtemps analysé les campagnes comme des lieux d'interaction entre la « nature » et l'homme. C'est, là, le principe même de la géographie en règle générale. La modernisation de la science géographique a touché en premier la géographie urbaine, les analyses environnementalistes. Les campagnes demeuraient donc le bastion d'une géographie classique. L'histoire de cette branche n'est pas étrangère à cela. Les vignobles sont des espaces qui ont été largement étudiés, certainement parce qu'ils sont de merveilleux exemples de complexité géographique.

Il est incontestable que les travaux sur les vignobles ont très tôt mis en avant une certaine systémie, un modèle d'interactions des différents facteurs. En France, les thèses soutenues jusque dans les années 1970 (et plus pour certaines) comportaient une partie de géographie physique. Celles qui traitaient des vignobles ne dérogent pas à la règle. Le vignoble était donc un objet physique alliant les qualités pédologiques, les atouts climatiques, l'exposition solaire. Les auteurs expliquaient fort bien l'importance du site, résultante d'une combinaison des facteurs physiques. La nature est alors vue comme une matrice (capricieuse ou généreuse) des carreaux de vignes. Un vignoble est avant tout un ensemble naturel. Voilà un diktat ancré au plus profond des consciences collectives. Le plus étonnant est le manque de cohérence dans les explications. L'exemple du vignoble bordelais est emblématique. Saint-Emilion est présenté (par l'INAO encore aujourd'hui) comme un ensemble cohérent au point de vue naturel, ce qui explique la constante « qualité » des vins de ce vignoble. Le micro-climat sert d'argument idéal pour définir ce vignoble bordelais. Les sols viennent conforter cette vision. Et pourtant, les géographes

⁵⁴ L'exemple le plus flagrant est l'ouvrage d'Emmanuelle Vaudour, *Les terroirs viticoles, définitions, caractérisation et protection*, Paris, Dunod, Editions La Vigne, 2003

(Enjalbert H, Pijassou R⁵⁵) dissertent sur plusieurs pages sur les différences des micro-terroirs composés des sols calcaires présents sur le plateau, des côtes argilo-calcaires, des terrasses de graves et de la plaine sablo-graveleuse. Leur démonstration est paradoxale. Ils reconnaissent la diversité des « terroirs » mais s'accordent à dire que les vins de cette région sont « homogènes ». Les facteurs naturels sont donc déterminants dans leurs démonstrations. Nouveau paradoxe, comprenant très bien la limite de ce raisonnement, ils établissent une controverse à ce déterminisme en précisant que les vignobles sont les résultats des empreintes de l'homme et de la technique. La cohérence n'est plus tout à fait logique. Mais la prégnance de la nature est infaillible dans la plus part des travaux des géographes.

La vigne se nourrit des éléments du sol, le raisin mûrit grâce à la photosynthèse. Des explications physiques et physiologiques toutes faites, légitimant l'importance des explications naturalistes dans les écrits géographiques. Les autres sciences qui étudient les vignes (l'ampélographie, l'agronomie, par exemple) et le vin (l'oenologie, science maîtresse du vin très à la mode) n'aident pas à rompre avec ce raisonnement simpliste. Les premiers travaux, comme ceux de l'abbé Rozier, favorisent aussi cette lecture des vignobles. La culture géographique du début du XX^e siècle met en avant le cycle lent des explications, d'où une inévitable reprise des travaux des « grands » qui nous passionnent. Comment remettre en cause des écrits accueillis avec succès dans les milieux universitaires ? Pourquoi faire l'impasse sur les facteurs naturels ? Et surtout comment oser émettre une abnégation envers un travail de ces auteurs qui permettent de faire cet exercice aujourd'hui ? Les réponses ne sont pas évidentes, elles tenteront d'être révélées au fur et à mesure des pages suivantes. Cependant, il est à noter que très peu de travaux contemporains abordent la question des vignobles qu'à travers le prisme naturaliste⁵⁶.

Bien évidemment, il n'est pas possible de tout nier de ces explications. La « nature » joue un rôle, mais mineur voir infinitésimal. Du moins, c'est le point de départ de la construction du raisonnement qui s'articule dans les pages suivantes. Les vignobles, et les espaces du vin, sont autre chose que ce simple champ de vignes, ce simple alignement de treilles. Ils correspondent à une véritable organisation sociale et politique, un exemple d'interactions, un espace de gouvernance, un espace de pouvoir car le vin est incontestablement (et culturellement) un objet structurant.

⁵⁵ ENJALBERT H., 1983, *Les grands vins de Saint-Emilion, Pomerol et Fronsac*, Paris, éd Bardi, PIJASSOU R., 1980, *Un grand vignoble de qualité, le Médoc*, Paris, Tallandier, Tome 1 et 2

⁵⁶ Cf, cependant, le livre d'Eric Rouvellac sur les terroirs de Cahors, basé principalement sur l'analyse des agro-terroirs

Toutefois, ce serait un mauvais procès de dire que les géographes se sont satisfaits des explications naturalistes des vignobles. La complexité spatiale de ces régions soulève bien d'autres problèmes que les géographes ont su très tôt mettre en avant, notamment par le biais d'une géohistoire, d'une géographie humaine, largement répandue grâce à Roger Dion.

B) Un père fondateur des travaux sur les vignobles en sciences sociales et humaines

Pour toutes les sciences sociales, des « chefs de file » existent. Ces leaders s'imposent par la pertinence de leurs recherches, par leur façon d'aborder tel objet et/ou récupérer une thématique soit porteuse soit délaissée depuis des années. Roger Dion a su habilement s'introniser dans les sciences humaines grâce aux vignobles⁵⁷. Mais c'est principalement grâce à son approche humaine qu'il est devenu le leader sur la question, favorisant les explications anthropiques, démontrant la limite de l'explication physique... au même moment que certains chercheurs continuaient à persister dans une vision naturalisante.

1) Roger Dion, un Historien ?

Professeur au Collège de France, il entame sa carrière à l'université de Lille. C'est un peu par hasard qu'il va publier le livre qui va devenir une référence pour des générations de chercheurs sur la vigne et le vin. En 1937-38, il prépare des cours d'agrégation sur les cultures alimentaires d'origine végétale⁵⁸. Il se passionne très vite pour le vin, produit alimentaire d'origine végétale par excellence. Il décide donc d'approfondir la question. « *Les thèmes de la vigne et du vin, quand j'y arrivai, me frappèrent par la beauté de l'illustration qu'ils trouvaient en France et par l'ampleur de leur résonance historique* »⁵⁹. Reconnaissant qu'il s'était satisfait pendant des années des explications plus ou moins naturelles, il s'aperçut alors que les facteurs historiques semblaient cruciaux. Son cours, ainsi que son livre né de cet exercice pédagogique, s'articule autour d'une trame chronologique. Il commence inévitablement par le début de l'histoire du vin. Roger Dion s'arrête plus longuement sur l'héritage greco-romain en Gaule, période phare pour

⁵⁷ R. Dion n'a pas eu un « succès » immédiat et ses travaux seront utilisés après les années 1960.

⁵⁸ DION R., 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^{ème} siècle*, Paris, Histoires Flammarion

⁵⁹ DION R., 1959, *Ibid.*, p 8

l'expansion du commerce du vin, ainsi que de son importance dans la société. Il consacre, ensuite, 230 pages (sur 757) au renouveau viticole pendant le Moyen-Âge central et tardif. Il présente alors une monographie des vignobles existants en France (du moins dans les limites de ce qui deviendra plus tard la France). Certes, ce catalogue est dans la plus pure tradition scientifique de l'Entre-Deux guerres, mais il insiste tout particulièrement sur le rôle des facteurs socio-historiques, une vision assez novatrice pour une époque de classicisme heuristique.

Dans une logique linéaire, il observe les transformations importantes des vignobles et des vins pendant l'avènement de la modernité. Le commerce prend une place plus importante dans ces pages consacrées aux siècles de la Renaissance et des Lumières. Il dissèque tous les vignobles du royaume, un par un, tombant dans l'exhaustivité. Ce travail de fourmi offre des pages d'histoire très précises, permettant de voir apparaître l'antagonisme entre vignoble paysan et vignoble de qualité. La révolution qualitative a lieu pendant ces années d'absolutisme. Il mêle politique, sociétés et consommation afin d'expliquer les grands changements observables durant les siècles d'avant la Révolution Française. Il s'arrête au XIX^e siècle. Ce choix se justifie par l'ampleur des bouleversements opérés durant ce siècle. Mais Roger Dion ne va pas s'attarder sur les crises marquantes de l'histoire des vignobles du sud de la France... bien au contraire. Il s'attache à montrer la mise en place des vignobles de qualité, notamment celui de la Champagne crayeuse. Le livre se finit sur cet aspect. Ce n'est pas un hasard. Roger Dion tente de mettre en avant non pas les problèmes mais l'incroyable résilience des vignobles. Ces espaces sont pour lui non pas synonymes de tragédie mais plutôt d'espérance, d'incroyable « adaptabilité » des sociétés aux innovations et à la modernité. Son optimisme lui permet de conclure ainsi : « *La France, disent ensemble tous ces textes, est un pays où l'histoire de la vigne et du vin éclaire celle du peuple tout entier* »⁶⁰.

Roger Dion présente une histoire, non pas une histoire géologique des vignobles, mais une histoire sociale des vignobles, une histoire qui marquera par la suite, en partie seulement, les travaux en sciences humaines et sociales. À travers cet exercice historique, il souhaite ouvrir des brèches, il offre des clés de lecture différentes. Mais il n'est pas simplement un grand géographe/historien, il est un chercheur en avance sur son temps, un progressiste.

⁶⁰ DION R., 1959, Ibid., p 650

2) Roger Dion, l'anti-conformiste

Le déterminisme physique ne convainc pas ce professeur au Collège de France. Même s'il est conditionné par une pensée directive liée à une époque (ce que les psychologues appellent une « mode »), il se démarque très vite de ses collègues scientifiques. La nature n'est pas un terreau explicatif suffisant pour comprendre les vignobles. Dès le début des années 1950 (et même avant à travers ses cours), il dénonce la limite du rôle des facteurs physiques pour analyser les espaces du vin. Cela paraît une évidence pour le lecteur d'aujourd'hui... mais le dire au milieu du XX^e siècle, c'était avant-gardiste. Dans son article de 1952, pour les *Annales de Géographie*⁶¹, il expose clairement ses points de vue. Tout d'abord, le milieu naturel est un leurre universitaire, une idée toute faite, du bon sens qui n'en est pas ! Un vignoble peut s'implanter n'importe où en France et ce n'est pas pour cela qu'il est présent partout pour autant. Deux stratégies s'opposent.

Tout d'abord, un vignoble s'explique par les efforts faits pour élaborer un vin de qualité. Ce souci de faire du « bon » vin semble être un facteur primordial dans le maintien d'une région viticole. Par contre, si la qualité ne demeure pas une préoccupation importante pour un vignoble, ce dernier continue à exister uniquement s'il trouve un marché de grande consommation, ce qui fut le cas pour le Languedoc. Les axes de communications apparaissent, alors, comme structurants. Mais Roger Dion ne s'arrête pas là. Il ose dire, en ces temps où la géographie physique est prestigieuse, que l'organisation sociale est le critère le plus important, que la causalité n'est pas unique mais structurée en « cascade causale ». La qualité n'est donc pas un simple appareillage des sols et des techniques, mais s'assimile à l'expression d'un milieu... social⁶². Le vin produit n'a pas la même nature s'il provient d'une parcelle détenue par un « *homme de distinction* » que par un paysan. Il explique que ce n'est pas la condition sociale qui est la racine de cette explication, mais uniquement les capacités financières investies dans le travail. Autrement dit, un homme de « bonne condition » peut se permettre d'investir de l'argent dans des techniques onéreuses, alors que le simple viticulteur (souvent pluriactif ou agriculteur/viticulteur) ne peut se permettre des investissements trop lourds. La nature propose, les conditions sociales offrent une possibilité d'amélioration⁶³. Il va encore plus loin dans son analyse et commence à entrevoir l'importance des pôles d'entraînement. Les petits vignobles ne

⁶¹ DION R., 1952, « Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin », in *Annales de Géographie*, n°328, 61^eme année, CNRS, p 417-431

⁶² DION R., 1952, *Ibid.*, p 420

⁶³ Cette allusion à l'école Vidalienne montre quand même que les recherches sont toujours dépendantes des contextes.

sont pas égaux selon leur implantation spatiale... non pas en terme pédologique, mais au niveau « social »⁶⁴. Effectivement, les vignobles attachés aux châteaux ou aux villes offrent de meilleurs produits, pour une raison simple : l'influence du dynamisme du lieu (exportations, diffusion des techniques, modernisation, renommée...).

Les facteurs physiques ne sont qu'une couche superficielle qui n'explique pas la profondeur des différences au sein des vignobles. « *Le terrain n'est pas un facteur primordial dans la fabrication du vin... le sol est au même niveau que la peinture pour un tableau* »⁶⁵. Le terroir n'est donc pour Roger Dion qu'une notion qui sert à représenter l'espace de façon simplifiée aux géographes. Il a conscience qu'il est un anti-conformiste. Une anecdote le prouve. Lors de son intervention au colloque à Bordeaux en mai 2005, Warren Moran⁶⁶ projette un petit bout de papier griffonné à la main. Ce mot est écrit par Roger Dion. Il répond à l'étudiant qu'était Warren Moran à la fin des années 1950. Le professeur Dion lui envoie des articles (introuvables en Nouvelle Zélande) accompagnés d'une lettre où il lui dit qu'il existe un fossé important entre les visions géographiques du vieux continent et celles des pays plus « récents ». « *Au moins pourrez-vous, d'après ce que je vous envoie mesurer toute la distance qui sépare la géographie humaine des vieux pays de celles des pays neufs* ». Roger Dion avait conscience que le déterminisme physique ne pouvait tout expliquer, que les sociétés assuraient une meilleure explication scientifique. Il était un anti-conformiste pour l'Europe, un chercheur en avance sur son temps, un chercheur plus proche des postures heuristiques anglo-saxonnes.

Son explication conquiert nombres de géographes. Dans les années soixante, il est le géographe/historien incontournable pour les universitaires travaillant sur les problématiques viticoles. Même si la plupart d'entre-eux continuaient à faire une partie sur les sols, le climat... ils introduisaient la dimension sociale dans leurs travaux, surtout pour ceux qui traitaient de la question tant appréciée qu'est la qualité, thème majeur des travaux de la deuxième moitié du XX^e siècle.

C) « *L'avènement de la qualité* » dans les écrits géographiques

La qualité devient, après des années de géographie purement agraire et technique sur les vignobles, un thème majeur des recherches, une sorte de nouveau paradigme qui persiste à

⁶⁴ Social qui pourrait être remplacé par sociétal aujourd'hui

⁶⁵ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3, p 207

⁶⁶ Professeur des universités de géographie d'Auckland en Nouvelle Zélande

l'heure actuelle. Même si cette tendance conquiert toutes les universités travaillant sur les produits agricoles, les universitaires bordelais s'engouffrèrent dans ce créneau.

1) Henri Enjalbert... un géographe ruraliste, passionné par les vignobles

H. Enjalbert est un représentant de la géographie des vignobles à Bordeaux. Ruraliste classique, héritier de l'école française de géographie, sa thèse (publiée en 1960) s'inscrit dans cette école de pensée. Elle s'intitule « Les pays aquitains ». Mais ce géographe ne se contente pas uniquement d'une analyse vidalienne du midi aquitain. Il travaille également sur le Ségala, le Rouergue, le Quercy. Il honore la grande tradition de la géographie régionale. A travers ses études de terrain, ses écrits, il parcourt les vignobles du Sud-ouest de la France⁶⁷. Il ne se prédestinait pas à la géographie des vignobles, encore moins à son histoire. Ce sont les hasards de la vie, et surtout de l'enseignement, qui le conduisent à cette approche.

A travers un réseau de relations et de fréquentations, il entre en contact avec les propriétaires d'un célèbre château bordelais : Château Latour. Ils lui ouvrent les archives privées. Il se passionne très vite pour l'histoire de ce château, en collaboration avec René Pijassou, autre figure emblématique de la géographie viticole bordelaise. En bon professeur et bon chercheur, il se concentra sur ce travail en approfondissant académiquement ses trouvailles. Il faudra attendre l'année suivante pour qu'il publie un ouvrage géohistorique sur la vigne et le vin, un livre généraliste qui tente de mettre en valeur la trame historique et spatiale des vignobles à l'échelle du monde (même s'il est très centré sur l'Europe). Il conjugue, alors, histoire et émancipation des boissons alcoolisées. Ce livre révèle un fil conducteur, l'avènement de la qualité. Sa progression est simple, mais efficace : elle est chronologique. Il part des origines des vignobles, celles qui se situent en Méditerranée. Il conclue sur l'attention portée aux grands vins dits de qualité.

Il évoque la quasi-totalité des vignobles du monde, de l'Europe à l'Amérique, laissant toutefois les vignobles moins prestigieux au point de vue de la qualité (Afrique, Asie...). Il met en avant l'idée que le vin est civilisationnel. Les Romains, les Grecs... lui ont fait ses jours de gloire. Le Moyen-Âge est une période qui a permis le début de la qualité, sans pour autant s'en

⁶⁷ Malgré quelques articles sur l'Alto Douro en 1964, le commerce de Bordeaux en 1950 et 1953

préoccuper réellement. Pour H Enjalbert, le vin connaît sa révolution à l'époque moderne sous le joug des échanges intenses entre les pays européens. La naissance de nouveaux « vins » comme les « New French Clarets » ou le Sherry redonne un dynamisme au marché des boissons alcoolisées, mettant en avant non plus la quantité et les valeurs « enivrantes » du vin mais la qualité gustative, et ce dans tous les pays d'Europe (aussi bien pour les vins de France, le Tokay, les vins à liqueur comme le Porto...). Cette recherche de qualité va permettre de distinguer les vignobles. Il conclut sur la défense de la qualité, une défense obligatoire pour répondre aux attentes des acheteurs, pour éviter tout simplement la débâcle dans les vignobles.

Il propose une véritable géohistoire culturelle, limitant ainsi l'explication conservatrice des facteurs naturels. Toutefois, la culture devient le nouvel élément faisant apparaître un certain déterminisme. Est-ce que tout s'explique par les facteurs culturels ? Certes, il ne prône pas vraiment le « tout culturel » et essaie de nuancer ses propos, mais il offre une place à cette culture pour expliquer l'installation progressive de la qualité dans le milieu des vins. Cette vision a le mérite de mettre en avant des explications modernes (à cette époque) de la géographie de la vigne et du vin. Ses travaux prennent en compte une certaine globalité. En effet, H. Enjalbert pense le marché du vin non pas comme un simple fait économique à sens unique, mais émet l'idée que les consommateurs ne sont pas étrangers à la mise en place de la qualité dans le domaine viticole. La lecture des espaces du vin s'articule au travers des civilisations. Finalement ce géographe bordelais n'est autre qu'un contemporain de Roger Dion, un de ces constructeurs de l'approche « systémique » pour essayer de comprendre tous les enjeux de cette boisson qu'est le vin. A Bordeaux, il n'est pas le seul à être un maître à penser dans le domaine de la vigne et du vin après la Deuxième Guerre mondiale. Son collègue R. Pijassou a légué aussi des pistes de lecture de ces espaces si particuliers.

2) René Pijassou... qualité et classicisme heuristique

R. Pijassou fut un autre chercheur investi dans la recherche sur la thématique vitivinicole. Il soutient sa thèse d'Etat en 1978. Il se focalise sur la qualité. Mais il n'aborde pas cette notion de la même façon que son collègue bordelais. René Pijassou est plus proche d'une géographie

classique, une géographie vidalienne. Il choisit deux grands domaines pour expliquer la qualité des vins du Médoc : les sols et climats, ainsi que l'histoire. Sa thèse est très approfondie, richement documentée... respectant un classicisme heuristique. Dans le premier tome de sa version publiée⁶⁸, il présente le cadre agraire et physique du vignoble médocain. Des coupes géologiques viennent renforcer l'explication textuelle. Les climats sont par la suite exposés un par un. Son étude s'appuie sur l'héritage universitaire des géographes ruralistes.

Parallèlement, il essaie d'expliquer l'avènement de la qualité par le biais historique, influence incontestable de Roger Dion. Il reprend l'exercice typique, en suivant un ordre chronologique. Il étudie la succession des vins produits en Médoc, selon les différentes époques. Sa bibliographie évoque la quantité impressionnante d'archives utilisées, le nombre de sources historiques gigantesque... R. Pijassou est dans la plus pure des traditions géographiques ; en constant va-et-vient entre les disciplines soeurs du moment (histoire et biologie). Il envisage l'histoire non pas comme E. Leroy Ladurie (le temps immobile) mais comme F. Braudel, une histoire faite de cycles (longs, moyens et courts) qui s'écoule le long d'une matrice événementielle. R. Pijassou introduit alors, à la fin de cet ouvrage, une conception en grandes phases : les crises. Cette vision constituera un socle pour les travaux suivants, vus comme une combinaison de crises (soit liées aux maladies, soit liées aux problèmes de commercialisation).

Bien sûr, René Pijassou et Henri Enjalbert ne sont pas les seuls Bordelais à marquer la recherche géographique à Bordeaux. Il faut rendre hommage à Alain Huetz de Lemps, fondateur du centre de recherche CERVIN, spécialiste des vignobles de la péninsule ibérique. Il a fait sa thèse d'état sur les vignobles du Nord Ouest espagnol⁶⁹. Il continua à parcourir toute l'Espagne et offre un ouvrage sur les vignobles de toute l'Espagne, en 1993⁷⁰. Il analysa même les liaisons qui existent entre les vignobles bordelais et ceux de la Rioja⁷¹. Il se passionna également pour les autres boissons « civilisatrices » comme le rhum aux Antilles et les vins de palme en Afrique. Ces travaux marquèrent, un peu, les générations suivantes. Toute progression ne peut se faire

⁶⁸ PIJASSOU R., 1980, *Un grand vignoble de qualité, le Médoc*, Paris, Tallandier, Tome 1 et 2

⁶⁹ HUETZ DE LEMPS A., 1963, *Vignobles et vins du Nord-ouest de l'Espagne*, Bordeaux, Tome 1 et 2

⁷⁰ HUETZ DE LEMPS A., 1993, *Vignobles et vins d'Espagne*, Pessac, PUB, collection Grappes et Millésimes

⁷¹ HUETZ DE LEMPS A., 1970, « L'influence bordelaise dans l'évolution du vignoble de la Rioja » in *Vignobles et Vins d'Aquitaine*, Bordeaux, p. 367-371

sans le passé, fondement même de la remise en cause perpétuelle pour la recherche. Tout n'est qu'héritage, conditionnement et substrat du constructivisme des générations suivantes.

III) Un héritage, un présent et un futur... de la linéarité à la systémie

Toutes ces visions, tous ces travaux conduisent à une homogénéisation des études qui ont suivi. En effet, les thèses suivantes sont des écrits qui s'inscrivent comme héritiers de cette effusion intellectuelle, même s'il faut reconnaître que les travaux de géographie vitivinicole n'ont pas le statut d'une véritable branche à part entière dans la géographie rurale. Les oeuvres sur la vigne et le vin offrent des analyses conjuguant géographie, histoire et économie. Parallèlement, certaines universités françaises font de la vigne et du vin un thème majeur de leur enseignement et de la recherche, comme par exemple Bordeaux. Certes, les cours de géographie rurale abordaient la question vitivinicole, mais les centres de recherches avaient aussi des lignes directives autour du vin⁷². Ces choix ont mis en avant certains chercheurs, dont un mondialement connu : Philippe Roudié⁷³.

A) *Un renouveau bordelais, les travaux de Philippe Roudié*

1) Une thèse retentissante

Sa thèse est un livre clé dans le panorama de la géographie des vignobles. Publiée sous le titre « *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)* »⁷⁴, elle est la référence pour les vignobles de Bordeaux. En effet, il parcourt, déambule, analyse, décortique... les espaces vitivinicoles autour de la ville de Bordeaux. C'est la première vraie étude moderne complète sur ces vignobles. Dans son introduction, il avoue que son approche est empirique, mais il innove dans la façon de traiter l'information. Il dépasse la simple monographie géographique, exerce

⁷² Le CERVIN est un centre de recherche né à Bordeaux, offrant un creuset d'analyses locales et internationales.

⁷³ Il vadrouille encore le monde pour des raisons professionnelles, il donne des cours en Europe de l'Est, au Portugal, fait des interventions au Japon...

⁷⁴ ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2^{ème} édition

tant adulé durant des décennies entières. La rencontre des vigneron, des viticulteurs, des acteurs institutionnels lui permet de lire les vignobles comme des espaces confrontés aux cycles de crises économiques.

Il reprend l'histoire contemporaine. Ses analyses démarrent aux crises du milieu du XIX^e siècle. Non pas pour le simple plaisir de faire de l'histoire pour elle-même, mais pour essayer de comprendre les cycles longs et les cycles moyens des crises. Il découpe le vignoble en grandes phases. La crise de 1851 (liée à l'oïdium) est son point de départ. Cette première vraie crise engendre les phases suivantes. Il démontre que la plupart des périodes de récession des vignobles (aussi bien économiques que spatiales) n'arrivent pas par hasard, qu'elles sont intimement liées les unes aux autres. Il commence à apercevoir la causalité linéaire, c'est-à-dire que les vignobles ne sont plus des objets simplement physiques ou économiques, mais des objets physiques et économiques. Les impacts d'une crise ne se font pas ressentir uniquement sur le court terme. Ils mettent les évènements en liaison.

Ph. Roudié explique, aussi, que les innovations, la mise en place d'institutions naissent de cette linéarité. Il conçoit le jeu d'acteurs, également, par le biais de cette analyse suivant une logique d'horizontalité. L'amont a des conséquences sur les chaînons centraux qui eux-mêmes influencent l'aval. Autrement dit, les négociants et la distribution n'ont de rôle que par l'intermédiaire des viticulteurs, des courtiers, des entreprises viticoles, des appellations... Tous les acteurs forment une chaîne, une chaîne de causalité. L'instauration des appellations d'origine est le fruit de la succession des crises du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les problèmes que les vignobles rencontrent pendant l'Entre-Deux guerres façonnent une nouvelle géographie. Un déséquilibre entre les deux rives naît. Pour essayer d'y remédier, les viticulteurs se regroupent, les coopératives voient le jour. Ces causes à effets deviennent des effets de causes. La linéarité entraîne une analyse plus complexe, basée essentiellement sur des cycles. La multiplication des facteurs aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale aboutit à une interprofession puissante, qui prend de plus en plus de pouvoir. A travers une géohistoire économique (et un peu politique), Ph. Roudié illustre l'analyse causale linéaire. Il persiste dans cette logique en concluant ainsi : *« Il reste à prouver que la fin du siècle prolonge sans à-coups la situation présente. Car plus dépendante qu'aucune autre région agricole de phénomènes économiques et sociaux de portée nationale et mondiale, le Bordelais en subit directement les conséquences, ce qui le rend extrêmement fragile. [...] Mais depuis des siècles, le Bordelais a suffisamment*

montré que lorsqu'on s'attachait à défendre un produit de qualité dont on a révélé le nom à travers le monde, on pouvait par delà des temps difficiles maintenir sa réputation. Fruit du labeur et de l'intelligence des hommes autant que don de la nature, le vignoble bordelais a toujours su trouver des esprits vigilants et lucides et qui ont pérennisé la tradition d'une production de luxe sans être pour cela réfractaires aux adaptations nécessaires, en un mot au progrès »⁷⁵. Le futur est lié au passé grâce à des faisceaux horizontaux.

Lors de sa carrière, il signe de nombreux articles et ouvrages⁷⁶ sur la question vitivinicole. Bien sûr, il continue à « géographier » les espaces de la vigne dans le Sud-ouest, mais se penche aussi sur les vignobles de tous les pays qu'il visite. Il intègre par la suite ses travaux à une échelle beaucoup plus petite, le monde. Il confronte le Bordelais au mouvement appelé mondialisation. Il amène, enfin, sa réflexion à terme en analysant le modèle bordelais : le château. Ce modèle géographique est recopié dans les plus grands vignobles. Ce n'est pas seulement une exploitation viticole, c'est aussi une marque. Soucieux d'être proche de son temps, il s'essaie à une géographie plus moderne au travers de ses analyses modélisatrices. Il arrive même à une géographie plus « sociale ». En 2007, il communique au septième séminaire international de l'université d'Angers⁷⁷ sur le quartier des Chartrons. Certes, il commence par une analyse historique, mais là encore il souhaite montrer les passerelles permanentes entre le passé et le présent pour comprendre les différentes discontinuités visibles au sein de ce « petit monde » dans Bordeaux.

Philippe Roudié laisse un travail considérable à travers ses écrits. Il influença nombre de jeunes chercheurs, aujourd'hui insérés dans le monde universitaire. Mais il ne faut pas oublier qu'il est présent dans la culture des acteurs du vignoble. Universitaire avant tout, il a su tout de même nouer des liens avec le monde professionnel (INAO, CIVB, viticulteurs). De nombreuses personnes rencontrées lors des enquêtes avaient à l'esprit ses travaux.

2) La succession de Philippe Roudié

Les générations des chercheurs cités précédemment ont été influencées par les travaux de l'école classique de géographie, ainsi que ceux de Roger Dion, maître incontesté de la branche

⁷⁵ ROUDIE P., 1994, *Ibid.*, p. 402

⁷⁶ Cf bibliographie, il n'est pas possible de les citer tous dans cette partie.

⁷⁷ ROUDIE P., 2007, « Châteaux et Chartrons », in *7e séminaire internationale de l'université d'Angers*, publication interne

vitivinicole de notre discipline. Les « *enfants de Roger Dion* »⁷⁸ ont orienté aussi les réflexions de nouveaux chercheurs. Les présenter tous n'apporterait rien de pertinent. Toutefois, à travers un exemple, il est utile de démontrer son empreinte, ainsi que la continuité de la linéarité causale. Il est évident que ces chercheurs ne se contentent plus d'une vision horizontale mais intègrent des causalités nodales. Cependant, ils lisent les espaces du vin comme des espaces enracinés dans une chaîne, pensant les acteurs dans une logique de filière.

L'exemple développé ici est celui qui semble le plus approprié. Voici bientôt cinq ans que Michel Réjalot soutenait sa thèse, dirigée par Philippe Roudié⁷⁹. Ce travail reprend une certaine vision de l'école bordelaise, une géohistoire culturelle lue par le prisme linéaire de la filière. Il reprend l'analyse là où son directeur l'a laissé. Après tout, cette continuité s'avère logique, les thèses permettent le renouvellement des travaux (les pages présentées ici sont nées grâce aux travaux de Jean-Claude Hinnewinkel). M. Réjalot introduit une certaine systémie, tout en gardant comme clé de lecture la filière. La causalité systémique sert la linéarité qui se traduit par la filière bordelaise. Finalement, le paradoxe exposé reprend la difficulté de déconstruire un objet conçu comme une évidence, comme un axiome heuristique. L'auteur propose de lire la complexité à travers un outil utile et indispensable aujourd'hui (le système) et un objet clairement perçu comme linéaire (une filière n'est autre qu'une chaîne d'acteurs).

Son explication tourne autour d'une trame à double entrée, une succession d'événements historiques, un enchaînement de crises. Il reprend l'explication sur le long terme (remontant au XV^e siècle) et sur les cycles propres au monde viticole. Certes, les causes changent de nature avec l'apparition pesante de la grande distribution et des bouleversements de consommation. Toutefois l'héritage est clairement exposé : il disserte longuement sur la notion de château. Il élabore un modèle lié aux châteaux qui ne sont qu'une marque, ni plus ni moins. Enfin, il rappelle que la lecture géographique des espaces vitivinicoles doit passer par les quatre grandes instances édictées par G. Di Méo : spatiale, politique, culturelle, économique⁸⁰. La multitude de facteurs explicatifs côtoie la linéarité causale.

⁷⁸ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3

⁷⁹ REJALOT M., 2003, *Le modèle vitivinicole bordelais dans sa filière (1980-2003), un idéal français dans la tourmente ?*, thèse de doctorat de géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

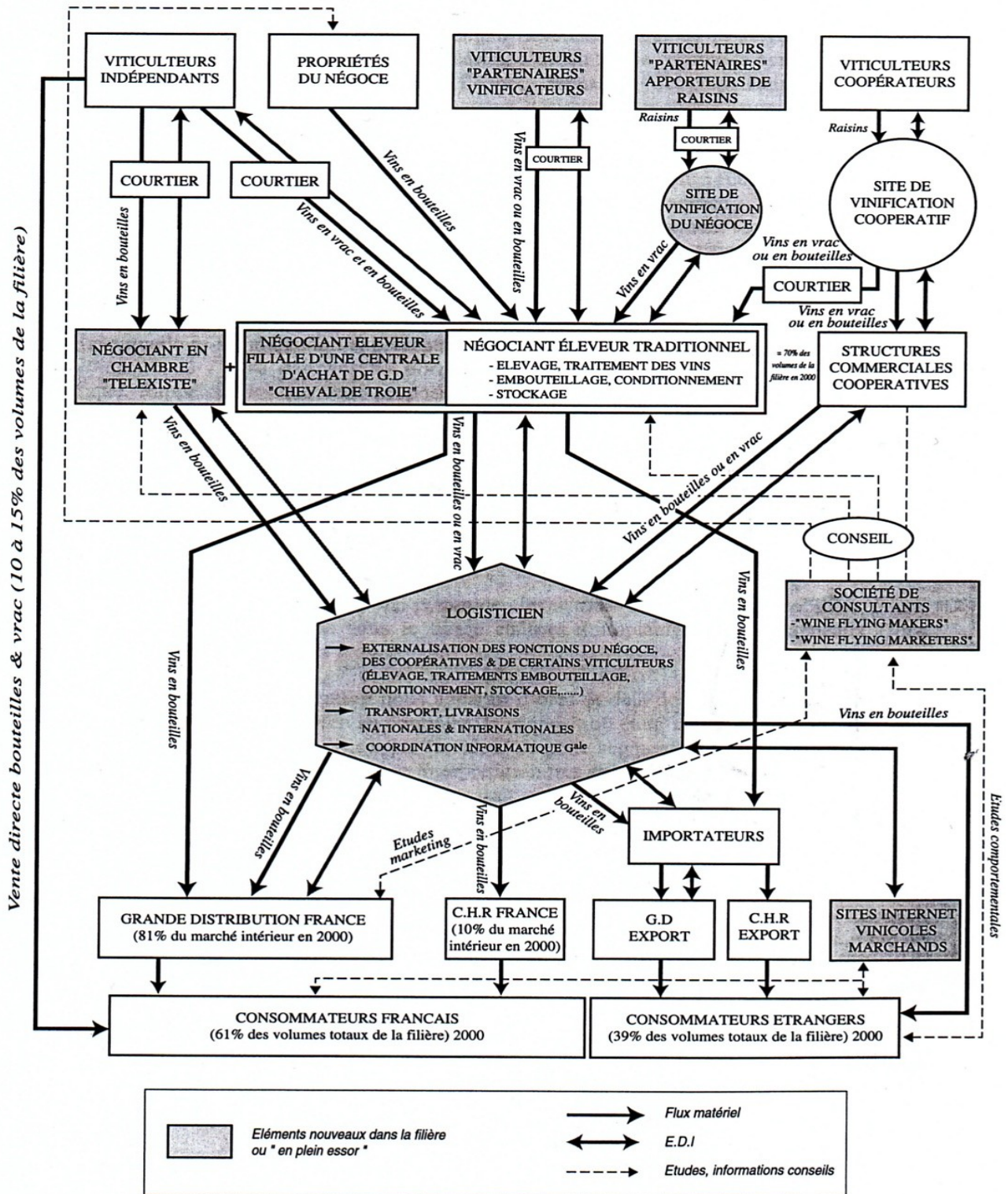
⁸⁰ DI MEO G., 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos, economica

Cette thèse, fille de celle de Ph. Roudié, va plus loin que la simple vision « classique » de la filière. Elle offre un questionnement plus global que l'exhaustivité présentée dans celle du « maître ». Reprenant le découpage en périodes marquantes, il conçoit trois grands systèmes, de plus en plus complexes. La filière bordelaise d'avant 1970 est présentée comme un système tripolaire : production, vente, consommation. Entre ces trois échelons existent des intermédiaires. Mais les relations entre ces « éléments » sont à sens unique. Le fonctionnement entre les années 1970 et la fin du XX^e siècle, les acteurs de la filière se multiplient, mettant ainsi en concurrence un plus grand nombre d'intermédiaires. Tout en restant linéaire, les relations s'intensifient et se diversifient. Par exemple, le négoce doit collaborer avec plus d'interlocuteurs. Enfin, M. Réjalot présente le modèle bordelais du XXI^e siècle par un système où les interrelations apparaissent.

Les interrelations remplacent les dialectiques linéaires. Les rétroactions apparaissent. Ainsi la logistique est en dialogue aussi bien avec les négociants que la grande distribution ; cette dernière est en interrelation avec la logistique mais aussi avec le négoce. Les exemples sont nombreux et une lecture attentive du schéma ci-dessous le prouve.

LA NOUVELLE FILIÈRE VINS DE BORDEAUX 1990-2003

(STRUCTURE SIMPLIFIÉE)



Document 1 : La filière vitivinicole de Bordeaux vue par M. Réjalot

Ce géographe est un héritier de la pensée de Ph. Roudié. Il pense les espaces de la vigne et du vin par le biais de la filière (typiquement linéaire), en insistant sur la prédominance du château (autre héritage heuristique). Son explication cyclique reprend incontestablement une causalité continue. En revanche, il tente de lire ces espaces grâce à un outil très utile pour dépasser la simple causalité duale, le système. Cette lecture systémique est visible aussi chez d'autres auteurs, plus ou moins imprégnés de l'école « bordelaise », aussi bien à Bordeaux qu'ailleurs en France.

B) Une nouvelle vision des vignobles, un objet systémique

Un siècle de travaux géographiques, un siècle d'études enracinées dans une vision globale, reprenant les crises, les bouleversements... Des travaux solides qui s'inscrivaient dans la mouvance des « modèles » bordelais. Mais le sujet paraissait épuisé. Quoi dire de plus sur la filière ? Pourquoi continuer encore d'analyser ces espaces viticoles largement étudiés par ces auteurs ? Les mutations de la géographie permet de lire les vignobles autrement. Les géographes anglo-saxons ou ceux des autres universités de France comme Paris ou Avignon offraient d'autres entrées d'analyses. L'objet « vignoble » et par la suite les « espaces du vins » allait être redéfini, repensé.

1) Penser les vignobles, penser la géographie d'une gestion organisationnelle

Bordeaux est l'exemple même d'une complexité territoriale, et ce à n'importe quelle époque. Au XVIII^e siècle, n'est-ce pas le négoce de Sète qui fixait les conditions de vente du vin de Bordeaux ? C'est un exemple parmi tant d'autres. La filière peut être le premier élément pour lire cette complexité. Mais est-elle suffisante ? Afin de renouveler les approches et surtout afin d'approfondir les études géographiques des vignobles, la multiplication des approches paraît nécessaire. J.-C. Hinnewinkel part de ce constat. Parcourant les vignobles (principalement de l'Entre-Deux Mers et des Graves), il observe un manque de lisibilité de la part des différents acteurs de ces espaces. Il comprend alors que lire la filière par le biais de l'organisation sociale

peut être une approche pertinente. Il décide de s'investir dans un travail universitaire alliant réflexion sur le terroir, sociologie des organisations et noyau d'élite⁸¹. Il enterrine enfin la question du terroir. Il ne nie pas l'agro-terroir mais minimise son poids. Influencé par les travaux d'un chercheur Néo-zélandais (W. Moran), il essaie de trouver une nouvelle approche. Il se rapproche donc des travaux d'Avignon⁸². Le terroir n'est pas seulement un bout de terre, une simple parcelle influencée par un climat. « *Les terroirs viticoles sont des espaces structurés par une action organisée et donc par ou plusieurs groupes sociaux, afin de gérer, dans la durée la fragmentation et les hiérarchies sans en mettre en péril le fragile équilibre* »⁸³.

Mais il ne se contente pas de redéfinir le terroir s'appuyant sur les travaux existants. Il observe les vignobles comme des espaces organisationnels. Les vignobles ne sont pas simplement un système, mais deviennent un hyper-système où les interrelations sont des interactions / rétroactions. Ainsi le fonctionnement n'est pas dû uniquement aux éléments filiaux, mais à une multitude d'acteurs (exogènes et endogènes). Le tout est chapeauté par des influences de pouvoir. Les espaces du vin ne sont plus uniquement des espaces agraires et commerciaux, ce sont des espaces de pouvoir. Cette lecture renouvelée des vignobles a l'avantage de permettre un élargissement analytique. Autrement dit, les facteurs explicatifs ne sont pas uniquement intrinsèques aux espaces viticoles, les dépendances et interdépendances se créent par la multiplication des idéaux-types de chaque intervenant. Face à ces divergences, trois logiques s'instaurent. Tout d'abord, des jeux entre vignobles et négoce favorisent des mécanismes de coopération. Les crises provoquent des modalités de régulation inédite (liée au politique), et enfin, les relations au sein de ce système dépendent de la diversité des environnements⁸⁴.

Tout en reprenant des travaux « classiques », J.-C. Hinnewinkel donne du souffle à la géographie vitivinicole en intégrant la notion de gouvernance des vignobles. Pour tenter de comprendre les mécanismes des espaces du vin, une géographie politique semble être utile. Tout en modernisant les travaux sur la vigne et le vin, cet apport enrichit les analyses d'avant. Le système se complexifie, la filière n'est plus une simple chaîne, le jeu d'acteurs devient une entrée pertinente dans cette géographie. Ces travaux sont le point de départ des pages suivantes. Ils sont le socle des réflexions menées pendant presque quatre années, présentées dans les pages à venir.

⁸¹ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenirs*, Bordeaux, Editions féret

⁸² Cf les travaux de Jacques Maby comme MABY J., 2007b, « [Approche conceptuelle et pratique des indicateurs en géographie](http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf) » in <http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf>

⁸³ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Ibid*, p 8

⁸⁴ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Ibid*, p 69

Mais l'angle d'analyse divergera, l'entrée relèvera plus d'une géosystème sociale élaborée à partir des discours et de l'interactionnisme. J.-C. Hinnewinkel n'est pas le seul bordelais à s'attacher à la lourde tâche de modernisation des travaux sur la vigne et le vin. D'autres chercheurs s'y atèlent.

2) Un nouveau biais de lecture, vin et postmodernité

Hélène Velasco-Graciet est une géographe qui se positionne dans un courant postmoderne. De ce fait, elle ne prétend pas se spécialiser par rapport à un sujet ou à un objet, mais par rapport à une méthode mettant en avant la fin d'un monde synthétique, un monde où l'individu se fragmente, perd ses repères. En fonction des moments de sa vie, l'individu ne se projette plus dans des modèles mais joue de sa personne à travers plusieurs masques. Elle tente de lire les espaces du vin selon une logique paradigmatique liée à la fin des grandes théories comme le marxisme ou le structuralisme.

Elle ne se contente pas d'étudier les vignobles, elle étudie une sorte de mondialité à travers divers exemples comme la mobilité, l'identité locale ou les vins⁸⁵. Elle conçoit les espaces comme mobiles. Ou du moins comme mouvants. Hélène Velasco-Graciet se focalise sur les vignobles de Cahors (mais pas uniquement, prenant de temps en temps des exemples chiliens ou malgaches). Elle n'est plus du tout dans une vision de filière, elle dépasse le simplisme heuristique. L'auteure propose, à partir des travaux qu'elle a mené avec J.-C. Hinnewinkel, une nouvelle lecture des vins du monde hiérarchisée (mondialisation ou mondialité ?) qui peut finalement s'appliquer pour n'importe quel vignoble : vin de prestige, vins culturels et de terroirs, enfin vin de cépages et de pays⁸⁶. Mais elle aboutit sur une réflexion inhérente à sa construction heuristique sur la complexité : « *Cette complexité se dévoile dans l'émergence d'une géographie plus horizontale prenant des allures d'une mosaïque faite de juxtapositions territoriales. Cette mosaïque n'apparaît ni fixe, ni figée* »⁸⁷. La lecture géographique permet alors de comprendre le monde qui bouge, le monde instable. Cette vision est essentielle pour comprendre les espaces du vin. Comment expliquer la résilience des vignobles anciens face aux vignobles émergents, qui deviennent de nouveaux concurrents ? Le local se comprend alors grâce à une lecture mondiale.

⁸⁵ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3

⁸⁶ VELASCO-GRACIET H., 2006, p.249

⁸⁷ VELASCO-GRACIET H., 2006, p.251

Bordeaux ou Cahors sont liés malgré eux au monde extérieur. Les crises d'aujourd'hui sont intimement liées aux transformations majeures du monde actuel. Elle aboutit à une typologie des crises des vignobles. La première catégorie fait de la crise un moment court lié à une mode de consommation, la crise observée par les géographes cités précédemment. La deuxième laisse supposer que la crise est liée à un détournement d'un modèle des vieux pays vers les nouveaux pays producteurs, selon une idée de « trahison » de la part des agents qui font le transfert. Enfin, la troisième présente la crise comme la naissance de la remise en cause des modèles établis sur les héritages. Finalement, son analyse complète celle de J.-C Hinnewinkel. Elle permet de lire les espaces du vin par le biais de la complexité territoriale. Elle offre une lecture très proche d'une gouvernance, celle d'une altérité mondialisée. Elle analyse la qualité comme élément lié aux valeurs invoquées par les acteurs de pouvoir.

Les géographes bordelais n'ont pas le monopole de l'étude des vignobles. Ils sont simplement les héritiers des travaux fondateurs. D'autres chercheurs se sont aussi penchés sur la question vitivinicole.

C) Les autres pierres à l'édifice

Il n'est pas possible de faire une liste exhaustive des travaux qui traitent de la question des espaces du vin en géographie. De plus cet exercice ne servirait pas cette partie, dont le but est seulement de montrer la logique de la construction d'un objet distinct « la gouvernance des vignobles ». Toutefois, d'autres auteurs ont été précieux à lire, très utiles pour élaborer le questionnement de cette thèse.

Jean-Robert Pitte, connu et reconnu aussi bien pour ses travaux universitaires que pour ses fonctions publiques, est un géographe qui lit les vignobles par le biais de la culture. Rien ne le prédestinait à devenir un chercheur sur les vignobles. En effet, sa thèse se consacre aux relations sociétés et châtaignes dans un espace cévenol. Après un petit détour en Afrique, il s'intéresse à une géographie culturelle. Il analyse donc les paysages et la gastronomie comme des objets géographiques. Grâce à cette dernière, il étudie donc les empreintes du vin dans les cultures. Il publie, en 2004, *Le vin et le Divin*⁸⁸. L'année suivante, son livre comparant le Bordeaux et le

⁸⁸ PITTE J.-R., 2004, *Le vin et le divin*, Paris, Fayard

Bourgogne⁸⁹ conforte sa vision culturaliste. Il encadra plusieurs doctorants sur la question vitivinicole, notamment Raphaël Schirmer.

Ce dernier travaille, au début de sa carrière, sur les vignobles de la Loire. Puis, au fur et à mesure, il parcourt le monde des vignobles, les vignobles du monde. Il choisit aussi une entrée culturelle, non pas comme celle de son directeur, mais plutôt comme une culture économique. Il écrit sur les vignobles de Nantes, d'Amérique du Sud... Il se positionne dans une vision globale des vignobles (internationalisation). Il construit véritablement l'objet vignoble, en le positionnant dans la sphère de la complexité. En confrontant les vins du « vieux continent » et ceux du « nouveau monde », il se demande si ces derniers sont vraiment a-géographiques. En mettant en parallèle les vins français, les vins australiens et les vins chiliens, il démontre que la classification de l'Office International des Vins est caduque, n'offrant pas assez de réalités contemporaines (dualisme trop simpliste entre vins de cépage et vins de « terroir »). La transposition des modèles est le sujet central des ses travaux actuels. Il n'est pas le seul géographe « non-bordelais » à travailler sur la question vitivinicole, ils sont nombreux ou du moins plus nombreux que ceux qui sont cités ici. Ceux d'Avignon, d'Aix, de Bourgogne... permettent un enrichissement des lectures utiles.

La géographie s'intéresse aux vignobles, les considérant comme des objets, sans chercher à les définir en tant que tels. Nombreux sont les géographes à apporter une pierre à l'édifice de la recherche vitivinicole. Les nouveaux chercheurs ne peuvent nier les apports fondamentaux des générations précédentes. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut se contenter d'un copier/coller de leurs travaux. L'enrichissement heuristique passe par la déconstruction des travaux antérieurs. À l'heure actuelle, comment se satisfaire d'une explication linéaire ? Comment réduire les vignobles à une simple organisation filiale ? La géographie doit adopter une posture complexe, offrant ainsi un regard non linéaire de l'espace. Comme le rappelle Cl. Raffestin⁹⁰, la géographie se doit d'étudier les cadres normatifs des systèmes spatiaux, ouvrant ainsi les portes de l'interactivité. *« Le géographe n'est pas un juge et n'a pas à jouer un rôle normatif, encore moins un rôle de censeur ; il doit expliciter les connaissances et les pratiques qui circulent dans les relations. Il doit fournir les éléments théoriques pour apprécier le caractère symétrique ou dissymétrique de ces relations. Il doit s'interroger sur la nécessité et la pertinence des « ordres » qui encadrent le système population-territoire-ressources dans la perspective de préserver l'autonomie et la*

⁸⁹ PITTE J-R., 2005, *Bordeaux, Bourgogne, les passions rivales*, Paris, Hachette littératures

⁹⁰ RAFFESTIN C. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale

durée du système »⁹¹.

L'objet vignoble ne peut se suffire à lui-même. Aux vues de la difficulté d'appréhension de ces espaces, l'élargissement est de rigueur, c'est-à-dire qu'étudier les vignobles n'est plus suffisant aujourd'hui. Les espaces du vin deviennent les remplaçants, permettant ainsi d'offrir une lecture géographique plus conforme aux évolutions disciplinaires. Ces espaces deviennent, par le biais des acteurs et des jeux entre eux, de véritables territoires, des espaces pluridimensionnels. Ces territoires nés de la culture vinicole se composent de deux niveaux : « *une couche matérielle (l'espace géographique) et une couche symbolique (représentation, perception, appropriation, pouvoirs)*. Le territoire est donc plus qu'un simple espace approprié. C'est un système construit à partir de trois sous-systèmes : l'espace géographique, l'espace symbolique et le système d'acteurs »⁹². L'enjeu des vignobles / espaces du vin réside bien, aujourd'hui, dans l'articulation de ces trois domaines. Mais un est plus prégnant que les autres, celui lié aux acteurs. Que serait un territoire né du vin sans l'impact des acteurs ? Comment comprendre la complexité des vignobles (et de leur gouvernance) sans comprendre les liens et jeux d'acteurs ? Il est nécessaire de présenter le théâtre plein de vie que sont les espaces du vin.

⁹¹ RAFFESTIN C. 1980, Ibid, p 244

⁹² MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », in *L'espace géographique*, vol 35, n°2, p. 115-132

« Il faut reconnaître que le vignoble a quelque chose d'émouvant, de sensible. Derrière les vignes, il y a des personnes qui passent du temps, et ça, que ce soit partout. Je pense notamment au vignoble d'Irouléguy. Les vignes sont sur les pentes et le travail est très difficile. Le produit n'est donc pas neutre. On ne fait pas du vin comme on fait des oignons (sourire). Je ne trouve que des gens passionnés dans ce monde. C'est viscéral, je pense. C'est très enrichissant. On est dans l'humain. Et pas n'importe lequel, celui qui se succède, il s'agit de comprendre que les générations se suivent et il faut en tenir compte. On n'est pas dans l'hyperrationalité mais dans la passion. C'est un milieu dur. Ce qui est difficile c'est que c'est passionnant. Il explique que le monde change, qu'il existe une différence entre les riches et les pauvres dans ce monde du vin. »

Roland Feredj, directeur du CIVB
(entretien, le 12 octobre 2006)

Chapitre 2 : Interactionnisme des acteurs et complexité spatiale

Maintenant que la mise en place heuristique a commencé, que les grandes lignes sont tracées, que les héritages expliquent en partie les choix voulus pour les pages suivantes, le « casting » semble être l'étape (légitime) suivante. Il est comparable à celui d'une pièce de théâtre : quel rôle pour qui ? Le succès d'une pièce (ou d'un film) s'explique en partie par le choix des acteurs, aussi bien grâce à leur renommée qu'à leurs talents. En géographie, il est plus convenable de parler d'interprétation, de pragmatisme et non de talents. Mais, finalement, cette renommée et cette interprétation relèvent du même phénomène : la volonté de rassembler des capacités individuelles autour d'une action, afin de devenir acteur. L'acteur est un agent (individuel ou pluriel) qui agit (par définition), qui met en place des actions issues des intentionnalités qui lui sont propres ou commandées.

Le monde du vin ressemble à une scène de théâtre, ou plutôt à un plateau de cinéma, offrant une vitrine (pour montrer uniquement ce qui est orchestré et mis en forme pour être vu), des coulisses (où les acteurs se préparent, s'entraident, se déchirent... et où se trouvent aussi les techniciens, les cameramen, etc.), une interface avec un public (la communication interne et externe), des répétitions (construire un projet solide avec une spécificité propre au metteur en scène), une production (l'argent du film / du vin, le produit en lui-même, les banques... comme pour un film), des studios (l'espace matrice et l'espace support), des loges pour les plus « grands » (les lieux de pouvoirs) et surtout des acteurs (agents, actants, acteurs...)⁹³. Ceux-ci ne font pas à eux seuls le tout de la pièce ou du film, mais ils y contribuent amplement. Avant de voir une oeuvre, le synopsis et la présentation des acteurs sont des étapes utiles pour le non-initié, mais également pour l'expert, car une oeuvre du septième art est un ensemble qui lie des différents éléments, un film a toujours une intentionnalité (montrer un fait ou un phénomène, s'inscrire dans une idéologie, faire passer un message...), au même titre que le théâtre du quotidien.

⁹³ La métaphore du théâtre a été utilisée par les sociologues quand il s'agit de parler de l'acteur. Le meilleur exemple est Jean Duvignaud. DUVIGNAUD J., 1969, « l'idéologie, cancer de la conscience », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol 49.

Comprendre la complexité de l'organisation du monde du vin demande une observation attentive des multiples acteurs. Ces derniers ne sont pas forcément les mêmes à chaque moment, ne jouent pas les mêmes rôles tout au long de leur carrière. Les différents scénarii les mettent à la lumière ou à l'ombre des objectifs, les rendant ainsi tributaires des choix des personnes les plus influentes. Une présentation des acteurs doit donc être faite avant de les replacer au centre du spectacle (le système d'action territorialisé), comme une sorte d'affiche où les plus connus apparaissent en gros et les moins en plus petit. Voici présentés en quelques pages les personnages importants de cette mise en scène.

I) Les acteurs entre scène et coulisses : les Hommes, leur(s) rôle(s), leur(s) choix

Il est évident que les acteurs ne se résument pas uniquement à des êtres purement physiques. D'autres catégories sont possibles comme des personnes morales, des institutions, des groupes de pression, des syndicats, et même, de simples images spatiales (une ville, une entité territoriale...), mais les individus sont toujours présents dans ces catégories. Voici donc une présentation classique des principaux acteurs avant de les observer une fois mis en scène.

A) Les acteurs attendus, casting des personnages principaux

La hiérarchisation des acteurs est un héritage de la vision naturalisante de la géographie, liée en partie à la « tradition » de classification dans les sciences naturelles au début du siècle dernier (aussi bien en sociologie, en anthropologie, en ethnologie qu'en géographie). L'exercice permet, toutefois, de lister les différents rôles des divers acteurs. Son intérêt s'arrête à cela. Mais cette étape semble utile, en prenant le recul nécessaire. Un acteur n'a aucun rôle tout seul. Il n'est acteur que dans une logique d'interaction et d'intentionnalité. L'acteur n'agit pas qu'en fonction de ses rôles, mais aussi en fonction d'objectifs qui peuvent être individuels et entrer en contradiction avec ses rôles, tout en étant soumis aux règles de la vie en société. L'interactionnisme est cette mise en tension permanente entre les différentes facettes de l'acteur (en tant qu'individu et

individu socialisé). Ces comportements « intentionnels ou non » permet de créer des « stratégies ou des ruses, des contournements des règles, autrement dit de tout ce qui se joue en-dehors ou dans les interstices des rôles qui sont affichés »⁹⁴. Il s'agit donc de commencer par les plus évidents, avant d'analyser les autres personnalités (ou rôles) clés du monde du vin.

1) Les « faiseurs de vins », le noyau dur actoriel

Le vin est un produit culturel, social mais, depuis une cinquantaine d'années, avant tout un produit marketing. Traditionnellement la filière se découpe en trois grandes familles : la production, la vente, la consommation. Un triptyque sacro-saint qui trouve ses origines dans une vision culturelle d'une civilisation profondément judéo-chrétienne. Mais depuis quelques décennies, les travaux partagent la filière en quatre catégories. Il en est toujours question aujourd'hui. Les politologues reprennent cette classification : « production de raisin, fabrication du vin, intermédiaires de la mise en marché et les metteurs en marché »⁹⁵. Finalement, ce partage peut s'expliquer par une expression ; les faiseurs de vins⁹⁶.

Qui sont-ils ? Les viticulteurs, bien sûr ! Ce terme pose plusieurs problèmes. Ce groupe, qui semble homogène, est déchiré entre plusieurs noms possibles. Et ce n'est pas qu'une guerre des mots, c'est avant tout un positionnement idéologique. Plus de la moitié des viticulteurs rencontrés préfèrent s'appeler des « vigneron ». Viticulteurs, vigneron, n'est-ce pas la même chose ? Apparemment non. Les agriculteurs spécialisés dans la vigne sont des viticulteurs, des individus qui revendiquent une modernité qui se traduit par l'utilisation des techniques innovantes et/ou un « désintérêt » pour les terres qu'ils cultivent. Leur activité s'assimile à un emploi leur permettant de vivre. Ils ne dénigrent pas leurs vignes comme instrument de travail, mais se plaisent à dire qu'ils ne sont plus comme leurs parents. « Je travaille dans mon vignoble matin et soir. Je suis un viticulteur qui vit avec son temps. Je ne suis pas un de ses illuminés qui se revendique comme vigneron... c'est fini cet âge »⁹⁷. « Je suis viticulteur, je trouve que c'est mieux de s'appeler viticulteur, c'est mieux comme image... mes parents étaient vigneron, moi je suis viticulteur »⁹⁸.

Malgré cette vision majoritairement rencontrée lors des entretiens, une large minorité (48% pour

⁹⁴ QUEVA C., 2007, *Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets*, Thèse de doctorat, université Michel De Montagne Bordeaux 3, Tome 1 et 2

⁹⁵ COSTA O, De MAILLARD J, SMITH A., 2007, *Vin et politique, Bordeaux, la France, la mondialisation*, Paris, Sciences Po, Gouvernances, p.29

⁹⁶ Expression récurrente dans la presse spécialisée.

⁹⁷ Entretien avec un viticulteur à Bourg, anonymat souhaité, le 9 janvier 2006

⁹⁸ Entretien avec M. D, viticulteur à Saussignac, le 18 octobre 2007

être précis) souhaite avoir comme étiquette « vigneron »⁹⁹. Leur profil sociologique est assez simple : personne de plus de 45 ans (à l'exception de quelques jeunes agriculteurs qui conçoivent leur identité à travers le « terroir »), héritier d'un domaine viticole qui date d'avant la Deuxième Guerre mondiale et souvent engagé politiquement auprès de la confédération paysanne (63% des « vignerons », qualificatif souhaité par les personnes rencontrées). Mais les exemples sont nombreux, il ne faut généraliser plus, seuls ces trois critères peuvent être analysés selon les enquêtes de terrain.

« Je suis une vigneronne, c'est comme cela que j'aime m'appeler. Vigneron est un métier très complexe. Il faut être compétent dans tout. Je suis une vigneronne avant tout. Il faut conduire une récolte et s'occuper du vignoble. Ça part de la taille de la vigne aux autres travaux. L'argent, on l'obtient avec le vin. Une fois, que l'on a fait la récolte, on doit vinifier. Dans l'appellation St Emilion Grand Cru, l'élevage doit durer au moins 15 mois avant la mise en bouteille. Le plus difficile est de former le stock, conduire deux récoltes. Quand j'ai pris la suite de mes parents, je n'avais pas de stocks, car mon papa était exigeant, il ne m'a pas fait de cadeaux, et je ne m'en plains pas, ça m'a donné l'expérience ».

Document 2 : Extrait d'entretien avec Madame M, viticultrice à Saint-Emilion, château Haut Segottes, le 15 octobre 2006

Ces viticulteurs et vignerons sont les mêmes (ou du moins ils ne diffèrent que dans les valeurs qu'ils attribuent à leur travail et donc à leur imaginaire spatial), ils sont les premiers acteurs du monde du vin. En effet, quelque soit leur « dénomination », ils sont le socle de la production viticole. Ils entretiennent des vignobles, font les vendanges (ou les organisent) et une grande part d'entre eux vinifie. Ils sont les personnes-ressources essentielles, le socle du monde vitivinicole. Ils sont les acteurs les plus nombreux, et contrairement au monde cinématographique, les plus nombreux numériquement ne sont pas simplement des figurants¹⁰⁰. Ils détiennent un des tous premiers pouvoirs : la constitution du produit qui est la source de toute organisation vinicole. Ils sont importants, même si leur rôle est de plus en plus marginalisé par l'instauration des grandes structures « de business » qui émergent depuis quelques années : les wineries.

⁹⁹ Cf le point méthodologique en introduction générale

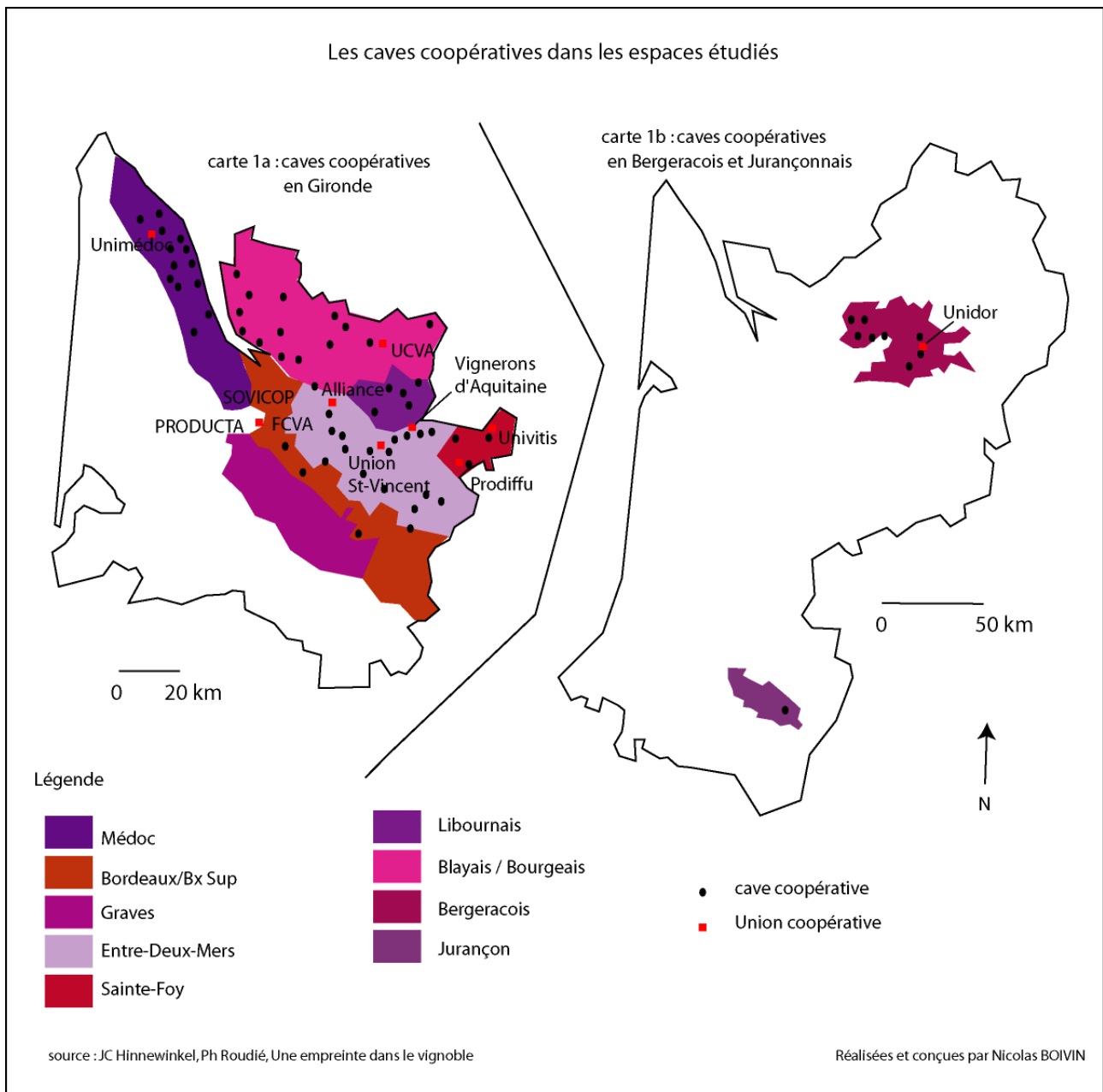
¹⁰⁰ Cependant, tous les films ne sont pas des productions à gros budget et les figurants ne sont pas toujours présents.

Ces établissements fonctionnent comme des caves coopératives, mais sont détenus par une seule personne ou un groupe (comme par exemple la winerie du groupe Sichel, dans l'Entre-Deux-Mers). Les viticulteurs ne fournissent que le raisin et le vendent à ces caves privées. Ces dernières prennent le relais en fabriquant du vin. Le viticulteur qui fait appel à ces structures perd son rôle de viniculteur. Enfin, une autre catégorie au même niveau que ces viticulteurs et « winers » se partage le stade de l'élaboration des vins : les caves coopératives¹⁰¹. La présence d'organisation collective au sein d'un vignoble offre la possibilité de voir deux types d'espaces vitivinicoles : les vignobles privés où les viticulteurs demeurent majoritaires et les vignobles mixtes, où les coopératives jouent un rôle important. Elles structurent différents types de vignobles. Tout d'abord, elles s'implantent dans les vignobles paysans.

Cette localisation s'explique par la pluriactivité des viticulteurs qui ne se consacrent pas uniquement à l'élaboration du vin, et/ou n'ont ni le temps ni les capacités à vinifier (technique manquante, peu de formation...). C'est le cas de l'Entre-Deux-Mers, du Blayais, du Bergeracois et de Jurançon. Elles sont présentes aussi dans les vignobles à haute image qualitative (Saint-Emilion, Haut-Médoc...) mais n'ont pas la même importance. Elles accueillent seulement quelques adhérents et ne se positionnent pas dans la même logique. En effet, les vins qui sortent de la coopérative de Saint-Emilion ne sont pas clairement étiquetés « vins de coopérative », alors que les vins de la coopérative de Jurançon sont porteurs de l'image coopérative (plus de deux tiers des domaines viticoles de la région de Jurançon vendent leur raisin à la coopérative¹⁰²).

¹⁰¹ Pour tous renseignements sur les caves coopératives, il est indispensable de se référer à l'ouvrage suivant : ROUDIE P, HINNEWINKEL J-C., 2001, *Une empreinte dans le vignoble, XXème siècle : naissance des Vins d'Aquitaine d'Origine Coopérative*, LPDA éditions

¹⁰² Données de la cave coopérative de Gan. Lors des entretiens personnels, 10 viticulteurs sur 14 rencontrés vendaient toute ou une partie de leur production à cette cave.



Carte 5 : Localisation des caves coopératives dans les vignobles étudiés

Les producteurs de raisins et de vins ne sont pas les seuls à faire partie du noyau des « faiseurs de vins ». Les « revendeurs » constituent la deuxième catégorie. Tout d'abord, la place bordelaise a une spécificité par rapport aux autres vignobles AOC (hormis en Champagne) : les courtiers. Ils apparaissent comme des intermédiaires entre les producteurs et le négoce. Ils touchent 2% de la transaction. Une centaine de courtiers se partage le vignoble bordelais (ils ne sont pas très présents à Bergerac et quasiment inexistant à Jurançon). Ils se rassemblent autour

d'un syndicat. Cependant un quart seulement tient les rênes du système. François Lévêque explique l'importance de ces intermédiaires.

« Il faut quand même que je revienne sur le métier de courtier. Je suppose que vous savez ce que c'est mais on pense tellement que ce n'est pas utile. En fait le courtier est un intermédiaire. C'est un métier particulier à Bordeaux, très spécifique, très ancré dans l'histoire bordelaise. 85 % des transactions des vins en vrac et 98 % des grands crus. Le rôle du courtier a une véritable importance. C'est l'homme de l'ombre, la courroie de transmission. C'est un rôle primordial à Bordeaux.

On peut se demander pourquoi avoir besoin d'un courtier ? C'est très simple, les deux parties (exploitant et négoce) ont besoin d'un courtier car elles ont besoin d'informations sur la concurrence, sur la vente... On est au courant du contexte du marché. Il a la vue globale du marché. Il conseille son client comme un notaire pourrait le faire.

Prenons un exemple classique, château d'Estournel, qui est sur ma cheminée, fait appel aux services de six courtiers. Il demande des informations sur les négociants. Il va faire la synthèse de ses informations. Si on le conseille bien, ses ventes marcheront. Sinon c'est catastrophique.

A Bordeaux, il y a une centaine de courtiers, un dizaine pour les grands crus. C'est donc un milieu très cloisonné. J'ai mis vingt-cinq ans à me faire un nom parmi les courtiers Grands Crus. Certains ont mis plus. C'est un travail particulier. Les quatre-vingt-dix autres travaillent sur les petits vins, rapprochent les acheteurs et les vendeurs qui ont des intérêts qui divergent, puisque l'acheteur veut acheter à prix bas et le vendeur veut avoir un bon bénéfice en vendant le plus cher possible. Le courtier va donc conseiller l'acheteur et va dire au vendeur si le prix du marché c'est ça ou ça. Les gens rentrent alors en relation. Le courtier va faire la transaction avec un bordereau de courtage qui recueille les retentissements de l'affaire. Le courtier se porte garant de cela, que tous les termes du contrat soient respectés. Il est rémunéré à hauteur de 2 % de la transaction. Ils sont, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, payé par l'acheteur. Historiquement c'était entre les deux parties, mais les propriétaires paysans n'étaient pas très réguliers dans le paiement. Un jour, comme un consensus, le négoce a décidé de prendre en charge les 2%. On trouve des traces du courtier depuis le XIV^{ème} siècle. C'est donc un métier fort ancien, mais peu connu. Une autre particularité de ce métier, c'est la place. Il est différent à Bordeaux par rapport à la Champagne et à Sète. Globalement, il a un regard objectif sur le vin. Il possède une vision pragmatique. On peut donc agacer, mais une chose est sûre, on est respecté. Le classement de 1855 a été fait par les courtiers pour l'exposition universelle. Ils l'ont fait en quinze jours ».

Document 3 : Qu'est-ce qu'un courtier ? (François Lévêque, président des courtiers, entretien le 26 janvier 2007)

Les courtiers organisent donc les transferts entre les deux acteurs les plus importants de l'organisation générale du monde du vin, les producteurs et les négociants. Il convient donc de s'intéresser maintenant à ces derniers, ces acteurs si puissants qu'ils façonnent à eux seuls la réputation des vins de Bordeaux dans le monde entier. Mais qui sont-ils ?

Ils sont nombreux et discrets... voilà un portrait réducteur d'une famille qui se déchire. Selon, Allan Sichel, négociant, président du groupe Sichel et président de la fédération des syndicats du négoce¹⁰³, quatre cents négociants sont répertoriés, cent dix détiennent le pouvoir de vendre 80% des volumes destinés au marché mondial. Les chiffres officiels du CIVB¹⁰⁴ (interprofession du bordelais) sont proches aussi de cette estimation. En réalité, il existe deux grands syndicats de négociants, un pour la place bordelaise, un pour le Libournais. Ce partage illustre bien les enjeux de pouvoirs de cette catégorie d'acteurs, mais ces rapports « conflictuels » seront étudiés plus loin. Ils se partagent en trois sous-groupes. Tout d'abord, les négociants qui travaillent pour les grands crus, les faiseurs de grands vins, ou du moins perçus comme les meilleurs. Ils détiennent les plus grands groupes du monde du vin comme Moueix, Sichel, Dulong (qui a été vendu récemment à une grande entreprise vinicole de France, Les Grands Chais de France), Philippe de Rothschild, Schroder et Schyler, Jean Michel Cazes S.A, Johnston... Une vingtaine d'entre eux contrôle les plus grands vins du monde (donc les plus chers). Ils quittent la ville de Bordeaux et son quartier historiquement dédié au négoce, les Chartrons¹⁰⁵, pour s'installer à Blanquefort (par commodités spatiales [notamment plus de place pour agrandir leurs entrepôts] et par avantages fiscaux). Une deuxième catégorie est constituée par le négoce qui fait aussi bien du luxe que du vin plus « démocratique ». Il résiste sur le marché grâce à l'alliance des deux secteurs, qui n'évoluent pas dans le même sens selon la conjoncture. Un des plus emblématiques est Cousin. Le plus grand de cette catégorie est Castel. Mais d'autres sont nationalement connus comme Yvecourt, Prémus Malesan... Enfin, la dernière catégorie se décline en petits négociants, qui vendent principalement localement, voire nationalement mais ne représentent pas de véritable concurrence pour les deux sous-groupes précédents. Les négociants ne sont pas uniquement dans le Bordelais, mais aussi à Bergerac. Cependant, les négociants bordelais achètent aussi à Bergerac. Tous ces différents rôles, du producteur de raisin aux négociants, sont liés les uns aux autres, et peuvent même être joués par le même acteur. Cette nouvelle tendance des mélanges des genres s'explique par les mutations des espaces du vin. En effet, les établissements Dulong, rachetés par J.P Chenet (une grande marque de vin de table), se diversifient en construisant une winerie au nord de Bordeaux. Cette maison de négoce devient donc productrice de raisins, acheteuse de raisins et vinificatrice. La société Dulong possédait 500

¹⁰³ Entretien avec Allan Sichel, le 8 février 2007

¹⁰⁴ <http://www.vins-bordeaux.fr>

¹⁰⁵ ROUDIE P., 2007, « Châteaux et Chartrons », in *7e séminaire internationale de l'université d'Angers*, publication interne

ha de terrain à Saint-Savin (nord-ouest de Bordeaux). Les terres ont accueilli une winerie moderne. « *Cet outil de vinification est unique en Aquitaine. C'est innovant. Le métier pour le négoce bordelais est d'acheter du vin, pas de le produire. C'est une innovation. On achète des produits finis. On ne contrôle pas à 100 % la qualité du produit. Alors qu'aujourd'hui, nous sommes dans le monde de la traçabilité. Il faut contrôler le produit d'où un concept de winerie à l'australienne ou à l'espagnole. On couvre 450 ha de vignoble, 65 viticulteurs. Tous ont signé un partenariat pour une culture raisonnée, 25 000 hectolitres en AOC de vins vinifiés* »¹⁰⁶.

Ce changement de conception matérialise le pluralisme actoriel des personnes influentes des vignobles. Mais en contrepartie, la société Dulong a cédé des parts à la société Les Grands Chais de France (J.P. Chenet, entre autres). Un acteur ne joue plus un seul et unique rôle, tout se complique... Les acteurs plus « classiques » se sentent perdus face à ces changements, comme l'explique Eric Dulong, lors d'un focus group¹⁰⁷.

ED : car la société Dulong était propriétaire de terrains là-bas. Quand on a investi dans la winerie (6 millions d'euro), on a trouvé cela stratégique. On vinifie selon les autorisations accordées ; Bordeaux, Bordeaux sup, côtes de Bourg

FG : *pas de Premières côtes de Blaye ?*

ED : non car on n'a pas la demande de ce produit. C'est très difficile.

FG : *le projet des 5 côtes ?*

ED : ils ont tout à y gagner, mais j'ai l'impression que c'est en stand by. On a une offre atomisée, irréaliste et incompréhensible.

FG : *quand vous dite une marque Grande distribution, vous voulez dire quoi ?*

ED : ce sont les produits des grands magasins, les produits libres comme la marque Carrefour, l'âme du terroir pour Cora... Les distributeurs ont leur marque. C'est 35 % des ventes de la grande distribution. Il y a donc des fournisseurs pour ces marques.

FG : *vous jouez sur ce tableau ?*

ED : on joue sur tous les tableaux. La grande distribution est un mastodonte, donc il ne faut pas le négliger. Mais les droits d'entrées sont énormes. On se fragilise. Si je dis niet, ils savent qu'il y en a 25 qui attendent derrière.

FG : *ça veut dire que vous passez des contrats avec les viticulteurs ?*

ED : sur le raisin, oui. Aujourd'hui malheureusement on a le choix. Au départ, on a peiné à trouver des viticulteurs prêts à nous apporter leurs vendanges. Aujourd'hui certains viennent de leur propre grès. La situation des viticulteurs est dure. J'en ai vu pleurer lors des réunions de présentation des résultats de l'année.

Les courtiers étaient perdus face à ce nouveau fonctionnement. Un négociant ça ne devait pas vinifier.

ED = Eric Dulong, FG = organisateurs du Focus Group

Document 4 : La nouvelle stratégie du groupe Dulong, entretien avec un négociant multicasquette

¹⁰⁶ Entretien en Focus group avec Eric Dulong, le 20 juillet 2006

¹⁰⁷ Le focus group est une réunion-séminaire où plusieurs individus dialoguent à partir d'une question semi-directive. Ce focus group a été réalisé pour le programme régional du Cervin.

Les acteurs peuvent aussi être des personnes regroupées au sein d'une même organisation, à savoir des institutions (au sens d'un organisme privé ou public établi pour répondre à des besoins déterminés d'une société). Par leur nature transversale, elles jouent un rôle majeur pour les espaces du vin dans le Sud-ouest de la France. Elles structurent et légitiment les décisions prises par l'État ou l'interprofession. Ces institutions sont des acteurs de premier ordre. Cependant, elles ne sont que le reflet de différents acteurs vus précédemment, en les liant les uns aux autres.

2) Les grandes institutions, des acteurs de premier plan

Les viticulteurs et les négociants se retrouvent autour des mêmes projets. Les décisions doivent donc être prises ensemble pour un meilleur fonctionnement, pour une recherche consensuelle à visée fonctionnaliste. Ils se réunissent grâce à une interprofession, matérialisée par le CIVB pour les acteurs du Bordelais. Le CIVB (comité interprofessionnel du vin de Bordeaux) est créé par l'Etat en 1945. Toutes les régions AOC françaises possèdent un organisme interprofessionnel. C'est finalement la boîte à outils des vignobles qui mettent en valeur les missions économiques, technologiques et promotionnelles. Le CIVB apparaît aussi comme un outil juridique. Il officialise les accords de l'interprofession proposés par la filière. L'Etat les étend et les rend obligatoire pour tous, comme par exemple les cotisations, les accords sur les délais de paiements, les organismes de contrôle. Un des principaux avantages est la bonne santé du développement agricole par les mécaniques de l'interprofession puisque les représentants sont proposés par les syndicats, puis la préfecture donne son accord¹⁰⁸. Le CIVB a une cinquantaine de représentants. Le directeur est choisi par les professionnels mais est accepté par l'Etat. Dans le bureau, les représentants de l'Etat sont présents. Il existe en Europe le même type d'organisation que ce soit en Italie, au Portugal ou en Espagne. Ce n'est pas un syndicat même si le CIVB en provient. Effectivement la mise en place de l'interprofession a été laborieuse. Une première institution naît entre les viticulteurs et les négociants en 1922 : l'Union de la propriété et du commerce. Elle organise la lutte contre la fraude et a une mission de « propagande » (c'est le terme utilisé à l'époque) de tous les vins du bordelais.

¹⁰⁸ Entretien avec Roland Feredj, directeur du CIVB, le 12 octobre 2006

Dans les années 30, le conseil général crée à partir de l'Union de la propriété et du commerce, le comité départemental du vin de Bordeaux. Il allie producteurs, négoce et élus politiques (6 sur 18 membres au total). Toutefois, ce comité est trop proche du pouvoir politique, les viticulteurs et les négociants souhaitent plus d'indépendance. Ils créent le 22 février 1945 le CIVB. C'est au départ un conseil devant représenter les différents acteurs de l'interprofession aux instances nationales et faire la « propagande » des vins de Bordeaux¹⁰⁹.

Le CIVB est à l'époque, sous la tutelle du ministère de l'agriculture et son statut s'assimile à un établissement privé d'intérêt public, c'est-à-dire que les personnes y travaillant ne sont pas des fonctionnaires mais travaillent pour l'intérêt public. Ce mélange des « genres » provoque nombre de confusions pour les viticulteurs car ils ne savent pas si c'est un organisme qui représente l'État ou qui les représente. Dans les années 1970, les statuts changent. Le CIVB devient un conseil ayant des capacités d'intervention qui se matérialisent par le droit de prélever une taxe interprofessionnelle à partir de 1977. Aujourd'hui le CIVB a pour mission la régulation économique, le contrôle de la qualité et la promotion des vins. Le budget du CIVB provient des cotisations versées par les 12 000 viticulteurs et 400 négociants bordelais qu'il représente. Le président est alternativement élu pour deux ans dans la famille de la viticulture ou du négoce. Il demeure l'acteur institutionnel principal à Bordeaux et influence même les petits vignobles voisins comme le Bergeracois et le Jurançon. Pour les 13 appellations bergeracoises, un comité interprofessionnel des vins de la région de Bergerac (CIVRB) a été créé sur le modèle du CIVB. Il fonctionne de la même façon. Mais les interprofessions ne sont pas les seules institutions qui régulent les vignobles du Sud Ouest.

L'INAO est, également, un élément majeur pour la gestion des espaces du vin. Il régit les appellations d'origine contrôlée. Certes, il ne concerne, alors, que les espaces sous appellations, mais le Sud-ouest comprend essentiellement des vignobles dits de qualité (ce qui suppose pour l'instant d'être sous la tutelle de l'INAO), hormis les tous petits vignobles du Lot-et-Garonne, des Landes et du Béarn (non étudiés). Cependant, il existe quand même des parcelles de vignes sans appellation(s), notamment pour le vin de pays de l'Atlantique¹¹⁰. L'INAO est un institut administratif public doté d'une personnalité civile, sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Il connaît actuellement des réformes aussi bien au niveau de la forme que du fond (changements

¹⁰⁹ COSTA O, De MAILLARD J, SMITH A., 2007, *Vin et politique, Bordeaux, la France, la mondialisation*, Paris, Sciences Po, Gouvernances, p.153

¹¹⁰ cf les chapitres suivants et notamment le 5

dus à la nouvelle LOA de janvier 2006). Il est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine, IGP, label rouge, Spécialités Traditionnelle Garantie et agriculture biologique¹¹¹.

Tous les acteurs de la filière vin continuent à l'appeler INAO. Mais en réalité, il est devenu (depuis l'ordonnance n°2006-1547 du 7 décembre 2006) l'Institut National des Origines et des Qualités. Son autonomie est garantie par un budget de 20 millions d'euro. Son organisation interne complexe s'articule autour de quatre grands comités nationaux (un pour les produits laitiers, un pour les IGP, label rouge et STG, un pour l'agriculture biologique et bien sûr un pour les vins, les eaux de vie et les boissons alcoolisées). Chacun d'entre eux se décline en centres régionaux. Pour le comité qui gouverne le vin, douze centres sont en place pour l'instant. Ces comités régionaux constituent les CRINAO. Celui intitulé « Sud Ouest » regroupe les appellations de Gironde, de Dordogne et du Lot-et-Garonne. Le CRINAO qui s'occupe de l'appellation Jurançon s'appelle Midi-Pyrénées et se situe à Toulouse. Cette implantation spatiale explique en partie les problèmes de lisibilité entre les différents instruments de pouvoirs (notamment avec les bassins, cf les chapitres 5 et 6). Ses fonctions évoluent. L'INAO (l'INOQ) abandonne un grand nombre de responsabilités, notamment le contrôle des appellations. Il devient un peu plus un acteur administratif, validant les plans de contrôle que les syndicats viticoles (les Organismes de Défense et de Gestion depuis la LOA de 2006) mettent en place. Ces bouleversements feront l'objet de longs développements, il ne s'agit ici que de présenter les acteurs.

Tous les vins ne sont pas issus des vignobles AOC. Les vins de table et de pays complètent la liste des produits vinicoles proposés aux consommateurs. C'est Viniflor qui gère les filières de ces deux catégories de vins. Viniflor est créée en décembre 2005. Il naît de la fusion entre l'Onivins (office national des interprofessions des vins, créé en 1983) et Oniflor (office national des interprofessions des fruits, des légumes et des produits horticoles). Viniflor se charge de maîtriser les potentiels de production, les surfaces de plantation, la régulation du marché pour les

¹¹¹ <http://www.inao.gouv.fr/public>, confirmé par un entretien avec un agent INAO, anonymat souhaité, le 25 janvier 2008 à Bordeaux

vins qui ne sont pas sous appellations d'origine contrôlée. Il demeure le lieu de discussion entre les producteurs, les acteurs de la filière et les pouvoirs publics. Il est régionalisé (la France est découpée en huit grandes régions). Il équivaut à l'INOQ pour les vins de table et de pays. Le siège de Viniflor du Sud Ouest est à Libourne, et non à Bordeaux, une façon de le démarquer de l'autre pan public des vins, son confrère INOQ.

D'autres organismes qui jouent un rôle majeur doivent être présentés comme les syndicats qui se substituent aux Organismes de Défense et de gestion. Ils structurent la vie locale des producteurs, en imposant les règles de production selon un cahier des charges bien précis. Ils confient le contrôle du respect des obligations pour l'appellation aux organismes de contrôle ou des organismes d'agrément, qui sont des organismes privés. L'Etat se décharge un peu plus de ses fonctions en privatisant les pouvoirs régaliens qu'il avait pour le vin. La liste des institutions pourrait être bien plus longue, mais l'exhaustivité n'est pas souhaitée, elle rendrait l'exercice rébarbatif... Les institutions non présentées immédiatement seront développées au fur et à mesure qu'elles apparaîtront au cours des pages suivantes.

Cependant, il paraît inévitable de faire allusion à une catégorie d'acteurs incontournables dans le monde du vin : les consommateurs. Mais leurs profils sont tellement vastes et incertains, qu'il est impossible d'en proposer un tableau pertinent. Les sociologues, les marketing-makers en ont une vague idée, pas assez complète. Ils dépendent de l'offre, même s'ils créent la demande. Ils sont de plus en plus hétérogènes. Jeunes, vieux, hommes, femmes, riches ou pauvres, ils sont tous susceptibles de boire du vin. Leurs habitudes changent depuis des décennies. Certes, les buveurs de « gros rouge qui tache » sont de moins en moins nombreux, au profit des amateurs des vins plus personnalisés. Mais l'incertitude de fidélisation à un type de vin est la nouvelle donne. Même les grandes enquêtes effectuées par les grands groupes vitivinicoles ¹¹² n'arrivent pas à les cadrer précisément.

Les premiers acteurs garantissent une certaine réussite, mais ne sont pas les seuls à intervenir. D'autres acteurs interviennent dans la gestion des espaces du vin, moins cruciaux mais utiles quand même puisqu'ils permettent de combler des vides, des vides qui provoqueraient un dérèglement du monde du vin.

¹¹² Castel organise des enquêtes sociologiques tous les deux ans. Les résultats diffèrent à chaque fois. (source : entretien téléphonique avec un responsable communication du groupe). Pernaud est dans le même cas (cf les entretiens que le groupe accorde dans les revues spécialisées).

B) D'autres acteurs nécessaires

La catégorisation oblige une certaine hiérarchisation. Cette dernière peut sembler souvent superficielle car elle n'est pas figée et souvent diffère dans le temps. Il en est de même pour les espaces du vin, ils sont influencés par des temporalités (différents cycles qui se superposent les uns aux autres, complémentaires et concurrents). Les grands rôles peuvent devenir secondaires, et inversement. Les acteurs présentés ici illustrent parfaitement cette stratégie.

1) Les consultants, les petits rôles qui deviennent les premiers rôles

Face à une modernisation du milieu du vin, depuis une grosse décennie, des nouveaux faiseurs de vins apparaissent. Les oenologues et les consultants privés forment un groupe de plus en plus puissant. Ils détiennent les éléments essentiels pour faire du vin qui trouve un marché pour être écoulé. Les viticulteurs et les grands groupes font appel à leurs services pour se positionner sur des marchés bien distincts (et qui tendent donc à une certaine homogénéisation des différentes possibilités de vinification)¹¹³. L'exemple mondialement connu est celui de Michel Rolland (décrié par Jonathan Nossiter¹¹⁴). Les critiques prennent aussi de plus en plus d'importance, ils façonnent le monde du vin en privilégiant une catégorie de vin qui leur plaît sans être soucieux des goûts du consommateur lambda. La saga « Parker » l'illustre parfaitement¹¹⁵. Ce critique réalise un guide des vins, en les notant sur 100. Cette notation est devenue au fil des dernières années (et notamment depuis 2001) une référence qui donne une plus value extrêmement élevée pour les vins dépassant 96 / 100. Les « faiseurs de vins » cherchent donc à faire du vin parkerisé, un vin puissant, tannique et paradoxalement bien oxygéné. Des vins qui se rapprochent étrangement des vins faits à la manière « Rolland », c'est-à-dire micro-oxygénés. Mais Robert Parker n'est pas le seul critique à faire la pluie et le beau-

¹¹³ CORBEAU J.-P., 1990, « Ethos et étiquettes : de l'influence des valeurs sur le goût signifié et l'image du vin », in *Symposium International la Vigne et le Vin, les enjeux pour demain ; approches pluridisciplinaires*, Montpellier, p. 253-258

¹¹⁴ NOSSITER J., 2007, *Le goût et le pouvoir*, Paris, Grasset ou NOSSITER J., 2004, *Mondovino*, film documentaire, USA/France, VO sous-titrée, 2h15

¹¹⁵ AGOSTINI H, GUICHARD M.-F., 2007, *Robert Parker, Anatomie d'un mythe*, Paris, Scali

temps dans le monde du vin. En règle général, un vin bien noté dans n'importe quel guide prend de la valeur, et inversement. Les consultants deviennent des acteurs incontournables. Leurs services permettent d'être « à la mode », ils garantissent un vin qui se vend selon les goûts des consommateurs. Les plus grands domaines viticoles s'offrent les services de plusieurs consultants, les plus modestes font intervenir un seul consultant.

Au cours des trois années d'enquêtes de terrain, une métamorphose du monde viticole bordelais a été observée. En effet, plusieurs viticulteurs (qui avaient des bonnes notes dans les guides, qui avaient une bonne renommée) sont devenus consultants, mais cette évolution a commencé avant les années 2000. Un viticulteur de Saint-Emilion, Stéphane Derenoncourt est devenu consultant après avoir effectué plusieurs métiers viticoles. Aujourd'hui il intervient dans 59 châteaux, aussi bien dans le Bordelais que le Bergeracois, mais également dans d'autres pays (Espagne, Argentine, Syrie...), uniquement pour les grands châteaux (Prieuré Lichine, Domaine de Chevalier, ...). Un autre exemple illustre cette nouvelle importance de ces consultants. Hubert de Bouard, président du syndicat de Saint-Emilion, représentant de son appellation au CNINAO, mais surtout propriétaire du château Angelus à Saint-Emilion, s'est lancé dans l'aventure du consulting. « *Je suis aussi consultant pour des propriétés viticoles et pas seulement à Bordeaux. Je suis consultant pour des propriétés en Espagne, au Liban* »¹¹⁶. L'expérience est de plus en plus généralisée, les propriétaires de vins bien notés créent leur propre entreprise de consulting... voici donc un nouveau rôle qui est resté longtemps secondaire, mais qui fait à l'heure actuel beaucoup de bruit.

Un autre acteur, longtemps mis de côté, joue un rôle de plus en plus influent que les autres acteurs laissaient volontiers de côté (et même le décriaient, pensant qu'il n'avait pas de rôle à jouer au niveau territorial). Cependant, ces mêmes acteurs réclament de plus en plus son intervention... un vrai changement de cap.

2) La Région, un acteur au grand jour resté longtemps en coulisse

78 % des personnes administratives et politiques rencontrées et 63 % des viticulteurs interviewés pensent que l'échelon le plus adapté à la prise de décisions est la Région. Mais que

¹¹⁶ Entretien avec Hubert de Bouard, le 30 novembre 2006

veut dire vraiment cette statistique ? Qu'entendent-ils par Région ? À cette question, 57 % (des 78 % des personnes officielles) et 46 % (des 63 % des viticulteurs) matérialisent la région par les instances politiques de cette maille territoriale, à savoir l'espace d'action du Conseil Régional. Les autres réponses données désignent principalement les comités régionaux de l'INOQ. La Région, au sens du Conseil Régional, a longtemps été absente des décisions du monde du vin. Elle ne se mêlait pas des affaires vitivinicoles et les autres acteurs ne souhaitaient pas forcément la voir intervenir.

Tout bascule avec le changement de position politique du Conseil Régional. En 1998, la Région Aquitaine passe à gauche, Alain Rousset succède à Jacques Valade à la présidence. Un nouveau cap est donné ; favoriser le secteur vitivinicole en mettant en relation le monde de la recherche et les acteurs du monde du vin. Pour cela, le nouveau président donne les moyens (création de programmes de recherches, création de l'ISVV [institut des sciences de la vigne et du vin] qui répond à une demande de la part des professionnels et des chercheurs) et souhaite officialiser sa démarche en créant le Conseil Régional des Vins d'Aquitaine. À cause des lourdeurs administratives, le CRVA ne fonctionnera qu'à partir de 2000. Il est au départ perçu comme un intrus par les autres institutions comme le CIVB ou la Chambre de Commerce et d'industrie.

La région dote le CRVA de cinq fonctions majeures. Il est un observatoire économique (une mission doublon avec le CIVB, fonction largement décriée par Roland Feredj [directeur du CIVB], mais revendiquée comme nécessaire et complémentaire par Pierre Cambar [directeur du CRVA]). Le deuxième volet du CRVA est d'ordre plus politique puisqu'il s'agit de représenter un lobby au niveau de la recherche et de l'expérimentation auprès des différentes institutions aquitaines. La troisième mission s'articule autour du tourisme, en tentant de créer un tourisme viticole au niveau de la Région. Ce volet est le plus délaissé d'après le directeur du CRVA. La Région a voulu, pour sa quatrième fonction, que le CRVA puisse exprimer les besoins de la viticulture à travers des salons, des foires, et un accompagnement à l'exportation. Enfin, le CRVA a pour dernière fonction de réfléchir sur la notion d'identité régionale, concevoir une interprofession du Sud Ouest. Mais ce cadre est le plus difficile à mettre en place, à cause des tensions entre les différents acteurs.

« Parlons un peu du CRVA, peut-être. Alors le CRVA est à la fois une structure récente, elle a été créée en 1993. Pourquoi ? On peut dire pourquoi. C'était à l'époque le conseil régional, si vous voulez, avait exprimé auprès des professions (le CIVB, d'autres viticulteurs d'autres territoires) d'avoir une expression régionale. On était à l'époque en préparation de je ne sais plus de quel numéro énième contrat Etat-Région, et donc les les les, c'était Tavernier ou Valade qui avait dit j'entends le CIVB, j'entends Bergerac, j'entends Buzet, mais serait-il possible d'entendre ou d'avoir une expression régionale de la filière... donc en 93. Euh, Il doit y avoir quelques réunions de professionnels, l'association est mise en place. Juridiquement, elle existait mais elle restait plus un cénacle de professionnels qui se réunissaient mais sans rupture. L'élément clé, sans doute déterminant pour le CRVA, c'est 99, donc le changement à la Région. Donc Alain Rousset, très accès recherche, vous le savez, a dit « je suis prêt à investir dans le recherche vitivinicole à travers l'ISVV », que vous connaissez, là aussi, il s'est tourné vers les professionnels. Il voulait que l'on se mette d'accord pour activer le CRVA qui n'était qu'un cénacle. Et l'activer, c'est lui donner les moyens humains, quoi. C'est lui donner une structure permanente. Pas du tout pour s'occuper de l'ISVV même si ça intéresse le CRVA, mais pour donner une voix, un rôle plus décisif à cette fonction régionale en particulier. Donc, vous voyez 99, le temps de définir le profil d'un poste, de dégager un budget. Donc c'est en 2000 en fait que le CRVA non pas s'est créé au sens juridique du terme, mais a eu un permanent, en l'occurrence moi-même, donc ce sont les étapes de lancement, tout à fait à la fin de l'année 2000. Le lancement officiel à l'hôtel de Région s'est fait dans les tous premiers jours de janvier 2001. Voilà ».

Document 5 : La création du CRVA expliquée par Pierre Cambar (directeur du CRVA),
entretien du 20 mars 2007

Le CRVA, en 2000, n'avait pas beaucoup de visibilité à travers un système où les acteurs étaient déjà nombreux. Il faisait de la concurrence au CIVB principalement, mais aussi à la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi qu'à celle de l'agriculture. Toutefois le CRVA résiste et prend de plus en plus d'importance, notamment grâce à la mise en place des bassins de productions. Il est l'élément clé de ce nouveau découpage administratif et fonctionnel. Il est à la fois un acteur matériel (par ses fonctions d'observatoire, d'organisateur...) et en même temps un acteur immatériel (identitaire).

3) L'AREV, un acteur qui commence à peser

L'Assemblée des Régions Européennes Viticoles naît de la volonté de Jacques Chaban-Delmas, Edgar Faure et Gérard Baloup, en 1988 à Bourg-en-Gironde. Elle répond à un besoin ressenti par les grandes régions viticoles de l'Union Européenne. Les décisions politiques concernant la vigne et le vin sont de plus en plus prises au niveau communautaire, ces régions veulent devenir un interlocuteur privilégié face au parlement européen. L'AREV devient alors le lobby agricole le plus puissant d'Europe. Elle s'apparente à un conseil économique et social au niveau européen, dont 65 régions en sont membres. Elle se compose aussi bien de politiciens des espaces de la vigne et du vin que de représentants des interprofessions.

Son fonctionnement complexe recouvre douze domaines d'interventions : l'organisation commune du marché vin (OCM-Vin), la viticulture des pays en voie d'adhésion, la viticulture dans les espaces fragiles, la fiscalité et les accises financières de la viticulture au niveau européen, la gestion des régions d'appellations d'origine contrôlée européennes, l'harmonisation des étiquettes, la viticulture biologique, la question des OGM pour la viticulture, les documents d'accompagnements de ventes pour les producteurs désireux de vendre en dehors de leur pays, la question vin et santé, les routes européennes du vin et enfin l'académie internationale des sommeliers.

Elle est le partenaire privilégié de l'Union Européenne pour la future OCM-Vin qui piétine depuis trois ans. Elle tente de trouver un « juste milieu » entre les intérêts des producteurs et ceux de l'économie mondiale. Elle commence à être un acteur privilégié dans les discussions politiques, même si elle est encore que très peu connue auprès des producteurs et des consommateurs. Au dessus, se positionne l'OIV (Organisation Internationale des Vins depuis 2001, ancien Office International des Vins) Cette instance mondiale est une assemblée qui réunit plusieurs experts de la vigne et du vin. Elle permet aux producteurs de se mettre en harmonie avec les normes internationales pour pouvoir s'insérer le mieux possible sur le marché-monde.

Elle est constituée de juristes, d'économistes, de techniciens et d'autres scientifiques qui travaillent sur le vin. Elle prescrit les grandes lignes à suivre. Mais ces grandes institutions ne sont pas les seules à peser dans le monde du vin. D'autres rôles sont tenus par des personnages moins substantiels.

C) Les « étiquettes spatiales »¹¹⁷, les rôles sans personnages

Qui sont-elles ? Existe-t-il vraiment des rôles sans personnages ? La réalité est bien plus complexe. Derrière chaque acteur se cachent des personnalités qui sont spatialisées. Mais quelquefois les marionnettes ont plus de poids que les marionnettistes et les espaces construits par des acteurs peuvent être ces marionnettes. Deux grands acteurs apparaissent comme immatériels, un peu comme des avatars, des icônes sans avoir de formes physiques réelles, simplement des mots pour être désignés même si des individus et des espaces géographiques sont derrière ces constructions d'images.

1) Bordeaux et son image, un rôle narcissique

Bordeaux, capitale mondiale du vin... mais pas seulement. Bordeaux peut être vue comme un objet urbain, une ville, une agglomération qui serait un pôle pour le monde du vin. Mais Bordeaux est avant tout une image, en quelque sorte un label qui permet d'identifier un produit lié à la ville elle-même (et ses fonctions portuaires qui la placèrent au centre du système de production pendant des siècles, fonctions mythiques à l'heure actuelle...). Bordeaux, nom de ville, nom de vin... l'alliance se fait comme un automatisme, comme une vérité vraie, comme une tautologie. Bordeaux est, également, une appellation... qui se retrouve à l'échelle du département de la Gironde. Même à Sainte-Foy-La-Grande, les producteurs font du bordeaux. Le nom (donné par des acteurs intentionnellement pour donner du poids à leurs actions) devient, finalement, un acteur, grâce à sa simple renommée internationale. Ce générique permet la reconnaissance d'un produit associé immédiatement à un vin, un vin de qualité. Mais tous les bordeaux ne sont pas de cet ordre, bien au contraire, et pourtant bénéficient de cette image positive.

¹¹⁷ Cette expression fait allusion à des dénominations géographiques qui favorisent des actions (humaines) donc intentionnelles, se regroupant derrière des grands découpages matériels ou cognitifs.

Pourquoi avancer l'hypothèse que le nom de Bordeaux est un acteur à part entière ? Ce n'est pas simplement un positionnement heuristique. Certes, ç'en est un. La géographie peut étudier les représentations. Un nom posé sur des millions de bouteilles chaque année ne passe pas inaperçu... il représente quelque chose en terme de spatialité. Bordeaux est autant une ville qu'un vin¹¹⁸. Les différents acteurs (producteurs, courtiers, négociants...) par l'intermédiaire du CIVB ont choisi de sceller leurs bouteilles et/ou leurs cartons d'un « B » majuscule couleur bordeaux. Ce signe distinctif n'est pas obligatoire mais vivement recommandé. D'après le directeur du CIVB, seule une petite majorité respecte cette signalétique, surtout pour les petits vins. Comme le reconnaît un propriétaire d'un Grand Cru Classé à Saint-Emilion, « *les vins qui se vendent chers n'ont pas besoin de mettre un grand B, les amateurs savent que c'est du Bordeaux* »¹¹⁹. « *Il y a la moitié qui l'utilise. Euh non même pas, la moitié c'est juste « Bordeaux », le grand sigle on encourage les gens à l'utiliser. Mais s'ils ne veulent pas mettre le sigle, ils peuvent mettre bordeaux en toutes lettres, (il tousse), mais c'est un bon exemple. Ça fait 5 ans que l'on dit qu'il faut que toutes les bouteilles portent le nom de bordeaux. Bon alors, il y a celles de l'appellation Bordeaux et en dehors de ça, la moitié à peu près qui font allusion à Bordeaux.* »¹²⁰. Mais ce signe reflète bien l'importance de l'avatar Bordeaux.

Allan Sichel, négociant bordelais, président de la fédération des négociants de Gironde, vice-président du CIVB, fait l'apologie du nom Bordeaux. « *Ce qui est important, en ce qui me concerne, c'est le nom Bordeaux. Donc il faut fédérer, là j'en reviens à nos contacts avec les politiques, c'est de fédérer toute l'activité girondine autour du nom Bordeaux. Un exemple, c'est la compétition de surf, là, le Lacanau Pro, personne ne l'associe à Bordeaux, il s'appelle Lacanau, bon, c'est les surfeurs... Ce ne sont pas les surfeurs qui consomment le plus de vin, mais ce que l'on doit c'est de prendre tous les vecteurs, tous les axes possibles pour parler de Bordeaux, mais que de Bordeaux. Quand les gens parlent du Lacanau Pro, ça fait plaisir à Lacanau et les gens de Lacanau, le maire de Lacanau, j'imagine qu'il n'accepterait jamais que ça soit baptisé, euh, le Bordeaux Surf Competition, non mais attend ! C'est Lacanau, ce n'est pas Bordeaux. Mais quand on est à l'autre bout du monde, qu'on surfe à Hawaï ou en Californie et qu'on parle du Lacanau Pro, alors oui il va connaître le Lacanau Pro, mais il ne va pas du tout l'associer à Bordeaux. Et c'est dommage, car Lacanau ne va pas apporter autre chose. Et c'est vrai pour beaucoup d'autres choses, c'est vrai pour nos appellations. Quand les Graves de*

¹¹⁸ Pour illustrer ces propos, le débat entre les producteurs du bergeracois et ceux du bordelais est intéressant à analyser. Pourquoi des producteurs de vin en dehors du Bordelais souhaitaient faire du bordeaux et non du bergerac ? Uniquement pour une question d'image qui permet de donner de la plus value au produit.

¹¹⁹ Entretien avec un viticulteur à Saint-Emilion, anonymat souhaité, le 30 novembre 2006

¹²⁰ Entretien avec un négociant bordelais, impliqué dans le syndicat, anonymat souhaité, le 17 octobre 2006

Vayres veulent rester Graves de Vayres, personne n'a la moindre idée de ce qu'est un Grave de Vayres. Eux, ils sont persuadé d'avoir leur terroir, leur authenticité, leur raison d'être. Ils ont leur budget, ils vont faire leur promotion, mais c'est un coup d'épée dans l'eau total. Ça ne sert à rien, si ce n'est pour faire plaisir à une douzaine de viticulteurs. Mais sur le plan pilotage de la filière, on essaie de sensibiliser les politiques à nous aider à créer cette cohésion, mais ça c'est difficile »¹²¹.

Cependant, des efforts sont faits chaque année un peu plus. La sensibilisation permet au moins d'utiliser encore plus le nom de Bordeaux. La mairie de Bordeaux joue aussi sur ce créneau avec l'instauration de la fête des vins de Bordeaux tous les deux ans au début de l'été. Cette manifestation renforce l'association Bordeaux – vin. En revanche, Bordeaux en tant que générique devient un acteur narcissique... un acteur qui regarde son reflet et se complaît ainsi. Certains viticulteurs se satisfont de la réputation de Bordeaux (en tant que nom de vin mondialement connu) sans faire d'efforts, leur vin est un bordeaux, donc il est obligatoirement de qualité, même si ce dernier est plus proche d'un vin de table qu'un vrai bordeaux. Pour un responsable du CIVB, les problèmes de méventes s'expliquent par cette position narcissique. *« Pourquoi faire du bon vin puisqu'ils arrivent à vendre leur vin à partir d'un nom. Je pense que ce nom ne devrait pas appartenir à tout le monde. Ça devrait être un symbole, une vrai marque interdite aux petits c... qui abusent de ce nom prestigieux et après ils foutent en l'air tout le système, provoquent des crises de ventes dans tout le vignoble »¹²².*

Finalement, certains acteurs locaux instrumentalisent le nom de Bordeaux, non pas Bordeaux comme véritable étiquette spatiale mais comme « nom-générique-abstrait-métaphorique ». L'abstraction de certains acteurs ne se lit pas qu'à travers l'exemple de Bordeaux. Une autre entité territoriale est devenue depuis quelques années un acteur sans substance physique (autre que construction territoriale), mais avec un rôle symbolique important.

¹²¹ Entretien avec Allan Sichel, le 8 février 2007

¹²² Entretien avec un agent du CIVB, anonymat souhaité, le 25 avril 2007

2) Le Sud-ouest, un rôle grand public joué sans conviction

Le Sud-ouest est une notion vague, qui mériterait une thèse de géographie pour en définir son contour (pas uniquement physique, mais aussi ses caractéristiques identitaires)¹²³. Il n'est pas question d'essayer de le faire, mais simplement de démontrer que l'étiquette Sud-ouest est un référent actoriel. Il existe bien des débats entre les différents acteurs pour savoir ce qu'est le Sud-ouest français (comme par exemple le problème entre la dénomination du bassin Sud Ouest et le CRINAO Sud Ouest... ce problème sera soulevé plus loin, cf chapitre 5). Mais cette référence « territoriale » joue un rôle dans le monde du vin. Cette « appellation » est un acteur à part entière pour certains viticulteurs, mais aussi pour les consommateurs.

L'image du Sud-ouest ne concerne pas ou peu les vins de Bordeaux. Mais les acteurs du vin de Jurançon et de Bergerac jouent pleinement dessus. Tout d'abord, les classifications commerciales de la grande distribution stigmatisent ces vins dans le « rayon » Sud Ouest (ils ne sont pas les seuls, ils sont accompagnés souvent des autres appellations comme Gaillac, Cahors, Madiran, Buzet...). Bergerac joue sur ce registre. Un responsable du syndicat des vins de Bergerac revendique l'image du Sud-ouest. « *On ne veut pas de nous à Bordeaux, et bien tant pis pour eux, on se met avec le Sud Ouest... En plus le Sud Ouest, ça a une image positive, une bonne gastronomie, et qui dit gastronomie dit vin, ça va ensemble. C'est plus vendeur d'être rattaché à une image plutôt qu'à une simple appellation Bergerac. Tout le monde ne connaît pas Bergerac, même si on a Cyrano (rires), alors que le Sud Ouest, c'est la fête, la bonne bouffe et le bon vin* »¹²⁴. Le Sud-ouest est donc une icône vendeuse d'images positives pour le vin. Cependant le Sud-ouest reste un acteur de second plan, loin derrière Bordeaux. Quelques viticulteurs (8 sur 17) regrettent de ne pas faire partie de la catégorie des bordeaux, jugeant leur vin proche de ceux-ci. En contre-partie, ils insistent sur l'étiquette « chaleureuse » du Sud-ouest qui est un bon moyen pour identifier leurs produits. L'imaginaire spatial devient alors un acteur à part entière¹²⁵. Il est « personnifié » et les producteurs ainsi que les acteurs officiels mettent en avant son rôle : Sud-ouest, une image qui agit sur la vente du vin par exemple.

¹²³ Plusieurs thèses sont actuellement en cours de réalisation comme par exemple celle Marie Pendants sous la direction de G. Di Méo.

¹²⁴ Entretien avec un responsable du Syndicat des vins de Bergerac, anonymat souhaité, le 13 octobre 2007

¹²⁵ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3

À Jurançon, les discours sont assez similaires. « *On est du Sud-ouest, on a la culture dans le sang, on aime le vin, on aime le faire, alors qu'en on en vend, les gens savent que c'est du bon vin, il vient de chez nous* »¹²⁶. Le caractère revendicateur est, quand même, plus important pour les producteurs de Jurançon que pour les Bergeracois. Mais que ce soit par défaut ou voulu, le « rattachement » identitaire au Sud-ouest est une étape importante dans la valorisation du produit. Et c'est en cela que le Sud-ouest (ou plutôt son image) devient un acteur à part entière, un construit.

Des images peuvent constituer des acteurs immatériels. Elles viennent se superposer aux nombreux acteurs qui jouent sur la scène du monde du vin. Que ce soient les viticulteurs (ou vigneron pour certains), les vendeurs, les revendeurs, les institutions, les services de l'Etat, les acteurs décentralisés, ils se rencontrent, s'entraident, se déchirent, se font concurrence, conjuguent ensemble, occupent ou non une place dans les rangs du pouvoir... Tous ont un rôle, tous participent à un spectacle, ils sont les centres, les noyaux durs du monde du vin. Ils interagissent. Ils ne peuvent plus être seuls, ils fabriquent de l'espace ensemble, bon gré, mal gré. Ils jouent tous dans une même production, le système d'action territorialisé. Qu'est-ce qu'un acteur sans rôle ? Rôle qui n'est autre que des actions qui se matérialisent sur un territoire, un espace produit et approprié par les acteurs.

II) De l'acteur au système d'action territorialisé ; géographie syntagmatique¹²⁷

« Le monde entier est un théâtre,
et tous hommes et femmes, n'en sont que les acteurs »
William Shakespeare
(Comme il vous plaira. Acte II, scène 7)

¹²⁶ Entretien avec D. F, viticulteur à Gan, le 29 novembre 2006

¹²⁷ L'association des termes « géographie » et « syntagmatique » rend hommage aux travaux de Claude Raffestin qui introduit dans ses travaux la notion d'acteur syntagmatique. Ce terme sera explicitement développée dans les pages suivantes

Cette citation, fort célèbre, reflète parfaitement une logique géographique. L'individu, le groupe, la société sont passés de simples agents à de véritables acteurs¹²⁸. L'agent n'a pas de positionnement décisionnel et/ou organisationnel. Il subit simplement les décisions, sans pour autant les cautionner¹²⁹. A l'heure actuelle, avec l'évolution des pratiques spatiales, l'agent est de moins en moins présent. En effet, chaque individu agit, consciemment ou non, sur son espace. Les agents laissent donc la place aux acteurs. Ces derniers agissent et interagissent, créant ainsi des territoires. Pour essayer de comprendre les enjeux des acteurs dans l'analyse géographique contemporaine, une vision métaphorique avec la tragédie et la comédie de la Grèce Antique paraît utile. D'autant plus que les théâtres grecs étaient dédiés à Dionysos¹³⁰. Ces métaphores ne sont donc qu'un simple « jeu de rhétorique » liant de nouveau le monde du vin aux acteurs !

A) L'acteur, du simple « chorège » au protagoniste (celui qui agit)

Les chorèges sont les acteurs et les poètes lors des représentations des pièces de théâtre pendant l'Antiquité, dans le monde grec. Ils font partie intégrante de l'univers scénique mais ne constituent qu'une partie de la tragédie (ou comédie). Les chorèges rappellent les agents. Ils détiennent un rôle sans pour autant agir (du moins non intentionnellement). Ils restituent les paroles écrites par quelqu'un d'autre, respectant ainsi une autorité mise en place. En revanche, le protagoniste (premier acteur dans la pièce), le deutéragoniste (deuxième acteur) et le titragoniste (troisième acteur comme le précise son étymologie) jouent un rôle primordial. Ils créent un univers par leur jeu. Ils sont les figures emblématiques du proskenion (lieu où jouent les acteurs). Ils sont de véritables acteurs, des acteurs au sens fort du terme, au sens de celui qui est présent, celui qui agit. C'est cette fonctionnalité qui est retenue en géographie, l'acteur sur et dans son espace. Mais il ne suffit pas d'utiliser des métaphores pour justifier une démarche scientifique. L'acteur doit être replacé dans les contextes et les différents courants de pensées.

¹²⁸ DUBUISSON-QUELLIERS S., 1999, « Le prestataire, le client et le consommateur : sociologie d'une relation marchande », in *Revue Française de Sociologie*, vol 40, n°4, p. 671-688, FRIEDBERG E., 1988, *L'analyse sociologique des organisations*, Revue Pour n°28, Paris, GREP, GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, Anthropos

¹²⁹ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française

¹³⁰ Le théâtre grec naît du culte religieux de Dionysos, dieu du vin (et de la fertilité). Les Dionysies (Champêtres [de décembre à Janvier], les Lénéennes [de janvier à Février] et les Grandes Dionysies [de mars à avril]) sont avant tout des festivals de théâtre, qui se basent sur un concours tétralogiques (trois tragédies et un drame satyrique en compétition). L'ouverture de ces festivals correspond à des processions en l'honneur de Dionysos.

1) L'acteur, diversité des approches

Il n'est pas question, ici, de faire une étude exhaustive de la place des acteurs dans la littérature en sciences sociales, mais d'essayer de retenir quelques approches qui nous paraissent pertinentes. Les géographes ont largement étudié la notion d'acteur. La présentation suivante se base donc essentiellement sur leurs travaux, complétés par la vision de sociologues qui s'inscrivent, majoritairement, dans le courant de la sociologie des organisations.

Pour R. Brunet¹³¹, l'acteur est avant tout celui qui agit. Il tente de classer les acteurs, selon une catégorisation classique. « *Les principaux acteurs de l'espace géographique sont l'individu (ainsi que la famille, ou le ménage, formes sous lesquelles la décision « individuelle » se manifeste souvent), le groupe, plus ou moins informel (clan, association, lobby), l'entreprise, la collectivité locale, l'Etat.* ». L'analyse spatiale a essayé de se calquer sur une philosophie structuraliste, d'où ce choix de découpage qui s'articule autour de la notion de groupe. C'est un premier pas pour essayer de comprendre ce qu'est un acteur. Mais il est bien plus qu'un simple individu qui s'inscrit dans un groupe et qui opère sur un espace. D'autres géographes donnent plus de substantialité à l'acteur. L'individu qui agit devient un être autonome, un être doté de capacités d'action, selon la géographie sociale. « *L'acteur n'est plus une personne en général ; c'est une personne qui agit. C'est parfois une réalité plus large, un « actant » au sens générique du terme. Le mot actant désigne une instance, une entité identifiable : individu, mais aussi collectivité, organisation, etc. ; un « opérateur » générique doté d'une capacité d'agir* »¹³². Cette « consistance » matérielle et immatérielle de l'acteur se retrouve aussi dans l'article du dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. L'acteur est un « *actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative* »¹³³. L'autonomie de l'individu qui agit est un axiome pour les sociologues étudiant les organisations. L'acteur se place alors sur un créneau apparemment « possibiliste ». Il s'insère dans un jeu d'autonomie dont les règles sont simples : chacun opère

¹³¹ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française

¹³² DI MEO G, BULEON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, Collection U, p. 29

¹³³ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin

selon ses propres stratégies, qui peuvent aussi bien trouver leurs sources dans l'intérêt collectif que dans la sphère individuelle¹³⁴. Mais cette autonomie est source d'écueils qui se traduisent par des plages de vides « actionnels » face aux décisions qui lui sont étrangères ou qui ne relèvent pas de ses compétences.

Ces manquements d'objectivation de l'acteur envers les domaines qu'il ne maîtrise pas sont dus, principalement, à la complexité de l'existence même de l'individu qui se cache derrière chaque acteur. Ce constat est, certes, plus visible pour les individus, mais existe aussi pour les personnes morales que sont les institutions et organisations. La lecture de l'acteur paraît quand même plus difficile pour les individus, les sujets ; les « hommes-acteurs ». A. Frémont rappelle toute la difficulté d'appréhender l'acteur. « *Les hommes [...] ne se comportent pas comme des simples objets qui n'auraient comme motivations que des besoins économiques de subsistance ou l'adaptation au milieu, ainsi que de très nombreux géographes ont pu le croire. Ils ont leur espace, qu'il s'approprient, avec leurs parcours, leurs perceptions, leurs représentations, leurs signes, leurs pulsions et leurs passions, tout ce qui fait de l'homme un sujet dans toute son épaisseur d'homme* »¹³⁵. Cette difficulté d'appréhender l'acteur à cause de son « humanité » a permis de construire différents courants d'analyse des acteurs. Pour tenter de mieux comprendre les différentes positions de l'étude des acteurs en sciences sociales, quatre théories doivent être mises en avant¹³⁶.

- Les approches holistiques

L'acteur est un sujet historique. Il participe à la dialectique de classe (conflit) mais sans prééminence de l'économique sur les autres aspects sociaux. L'acteur réexprime alors la résurgence des mouvements sociaux, d'où un retour au politique. Les acteurs-sujets historiques sont les initiateurs de la dynamique sociale.

- Les approches individualistes

C'est la logique de R. Boudon. Mais M. Crozier et E. Friedberg analysent aussi l'acteur sous cet angle. L'acteur est défini comme étant toujours apte à l'action (marge de liberté, pouvoir et autorité, stratégie) tout en fixant lui-même la situation dans laquelle cette aptitude s'exerce (les systèmes d'action concrets). Elle permet de comprendre ces acteurs dans un système et ainsi

¹³⁴ CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *L'acteur et le système*, Ed le Seuil, Essais, Points 1^{ère} édition 1977

¹³⁵ FREMONT A., 2005, *Aimez-vous la géographie*, Paris, Flammarion, p.75

¹³⁶ GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, Anthropos

appréhender l'ensemble de l'action collective.

- *Les approches du constructivisme structuraliste*

C'est la logique de P. Bourdieu. L'individu se place à cheval sur un parcours sous contraintes et des contraintes construites par les parcours. Le récit biographique est le support du chercheur, ce matériau subjectif est alors transformé par le chercheur en reconstruit objectif.

- *Les approches du constructivisme interactionniste*

L'acteur est « *personnifié et pluriel* » (E. Goffman). L'acteur agit en tant que personne particulière. Il évolue dans un environnement. Il existe donc de ce fait une multitude d'interactions entre les acteurs en jeu. Il s'agit d'un « *particularisme fondamental qui induit une posture idiosyncrasique* ». L'acteur devient donc dans cette analyse « *acteur pluriel* ». « *Ce sont invariablement ces personnes complexes, ayant des stratégies mouvantes, en permanente recherche d'adaptation dans les situations très variées que le chercheur va rencontrer dans ses observations de terrain* »¹³⁷.

La dernière approche apparaît comme féconde pour l'analyse des acteurs du monde vitivinicole. Ce choix se justifie en partie par le fonctionnement même du système construit par l'univers du vin. Effectivement, les représentants officiels sont souvent des viticulteurs, ou alors les experts cumulent plusieurs fonctions, sans parler des multiplications des mandats pour les acteurs politiques. Et l'enjeu du « bon fonctionnement » territorial est certainement dans cette notion d'acteur-pluriel, ou acteur plurifacettes¹³⁸. Mais toutes les approches apportent quelques réflexions pour étudier l'acteur. Le constructivisme interactionniste sera l'angle d'attaque majeur mais l'analyse « systémique » oblige une lecture multiple des théories et s'inscrire clairement dans une seule théorie semble être une supercherie.

La notion d'acteur ne doit pas être simplement un support d'une argumentation discursive, elle consolide la démarche scientifique, elle est au coeur d'une méthodologie.

¹³⁷ GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, Ibid, p.22

¹³⁸ Terme choisi par Gumuchian, in GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, Ibid,

2) L'acteur, positionnement sur la scène méthodologique

« Ainsi l'objet devient-il sujet, les hommes acteurs de la géographie »

Armand Frémont¹³⁹

Pour rester dans la confrontation entre le rôle de l'acteur en géographie et le monde théâtral, le positionnement apparaît comme une clé de lecture. L'acteur (comédien) ne se place pas de la même manière selon qu'il interprète un texte tragique ou une pièce comique. Il en est de même pour l'utilisation de la notion d'acteur par le géographe. L'acteur (actant qui agit intentionnellement) peut être utilisé comme simple recours didactique entre la méthode de recherche et les « études de terrain ». Mais, il peut également être le pion essentiel de la méthodologie, et il devient le coeur de la méthodologie à part entière. Cette vision est celle qui structure le travail présenté ici. Hervé Gumuchian¹⁴⁰ relate explicitement cette approche. Selon une approche classique, les acteurs sont souvent catégorisés par rapport à des statuts endogènes : acteurs institutionnels, politiques, socio-économiques, porteurs de projets, associations groupements professionnels, etc. L'acteur peut être aussi analysé à partir du triptyque CET, à savoir Citoyens-Elus-Techniciens. Mais il s'avère que cette analyse classique trouve ses propres limites dans le fait que l'acteur est « multicasquette ». L'acteur peut aussi être perçu comme un « *soi successif* ». Il évolue selon une stratégie non linéaire (âge, temps qui passe, appartenance à tel ou tel groupe, etc.). Il s'agit alors de prendre en considération les « trajectoires de vie ». L'acteur, vu comme un « *soi parallèle* », s'inscrit dans un parcours de vies menées concomitamment par des individus. Il faut donc considérer l'acteur comme pluriel, il ne faut pas le renfermer dans la sphère de l'action collective, ni dans l'action individuelle. La méthode s'inspire largement des études de E. Goffman. L'embryon méthodologique commence par la co-présence, s'achemine vers l'observation participative (ou même participante !) pour finir à l'entretien.

G. Di Méo et P. Buléon cautionnent cette méthodologie et vont même plus loin en proposant un mariage entre une démarche « à la Bourdieu » (prendre en compte l'analyse biographique de l'acteur) et une analyse plus « goffmanienne ». Mais ils n'oublient pas d'enraciner cette démarche

¹³⁹ FREMONT A., 2005, *Aimez-vous la géographie*, Paris, Flammarion, p.79

¹⁴⁰ GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, *Ibid*, p.46-59

dans un processus territorial. *« Loin d'aborder les acteurs en les regroupant selon des agrégats préétablis et convenus, le chercheur doit désormais proposer des principes plus souples, fondés sur une observation plus compréhensive et plus fine des individus. Il nous faut même abandonner, parfois, tout principe de classification des acteurs et ne retenir que la singularité de leur itinéraire personnel, social, spatial et temporel. [...] Mire (sic) et décrypter l'espace social à partir des acteurs, de leurs représentations, de leurs comportements, de leurs pratiques et de leurs actions, implique de faire appel à une méthodologie bien spécifique. Les modèles que l'on peut mobiliser dans ce but intègrent les trajectoires spatio-temporelles, les « temporalités différentielles » des acteurs considérés, aussi bien que leurs multiples appartenances sociales, institutionnelles et territoriales. [...] Les enquêtes par entretien, les histoires de vie et les analyses de discours devraient permettre au chercheur de dévoiler les logiques complexes de l'action qui sont à l'œuvre dans les territoires »*¹⁴¹. L'entretien semi-directif et les rencontres impromptues se complètent. Cette méthodologie met en évidence l'impossibilité de mener deux fois de suite les enquêtes de façon similaire. La prise en compte des parcours personnels permet de rebondir sur les propos des interviewés. Toutefois, une grille de lecture générale doit permettre la structuration des entretiens (cf le protocole d'entretien en annexe).

Il ne faut pas oublier que chaque méthode possède des biais intrinsèques. La sociologie des organisations le confirme. *« Au niveau de chaque entretien se reproduit la tension entre les deux pôles extérieur / intérieur de sa démarche [du chercheur]. Comme c'est pour lui un terrain largement inconnu qu'il veut précisément explorer, le chercheur doit avant tout faire preuve d'une attitude extrêmement ouverte, pour s'établir face à son interlocuteur comme un partenaire intéressé et compréhensif qui se borne à poser des questions ouvertes permettant à celui-ci de lui parler de son travail, de lui décrire sa situation telle qu'il la voit, etc. Par définition, les interviewés ont toujours « raison », puisque eux vivent leur situation, pas lui. Mais si, pour toutes ces raisons, son attitude dominante face à son interlocuteur doit bien être celle du respect et de l'ouverture, il ne peut – ceci va de soi – être passif comme l'exigerait une attitude entièrement non directive. Car en s'adressant aux acteurs, le chercheur a un but précis : connaître leurs possibilités et capacités d'action dans le champ particulier qu'il étudie. En d'autres termes, il s'agit pour lui d'amener son interlocuteur à lui dévoiler les ressorts de son action, à dessiner et expliquer devant lui les caractéristiques, telles qu'il les voit, du champ stratégique dans lequel il doit agir. C'est dire que dans la situation stratégique de chaque*

¹⁴¹ DI MEO G, BULEON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, Collection U, p. 37

*entretien il s'agira à chaque fois pour le chercheur d'utiliser la dynamique « spontanée » de l'entretien en vue et en fonction des ses objectifs et interrogations à lui, observateur extérieur »*¹⁴². Le chercheur met en évidence tous les phénomènes qu'il observe, leurs donne un sens. Il accepte, enfin, que ces phénomènes répondent à une « rationalité » à partir du moment où ils existent. L'étape ultime de cette démarche scientifique est la mise en perspective des différents entretiens, afin de les confronter. « *La méthode d'analyse stratégique consiste donc à se servir des données recueillies lors des entretiens pour définir les stratégies que les acteurs poursuivent les uns à l'égard des autres et pour remonter, à partir de là, aux jeux auxquels correspondent et dans lesquels s'insèrent ces stratégies. Ces jeux à leur tour – et les solutions auxquelles ils aboutissent généralement – renvoient à la structuration des relations de pouvoir qui lient les divers acteurs les uns aux autres et qu'il s'agit justement de faire apparaître pour comprendre les régulations d'ensemble du système d'action étudié et en rendre compte »*¹⁴³. En cela, la scène s'élargit et les acteurs du proskenion s'ouvrent vers le public, le considérant comme une partie intégrante de la pièce jouée.

B) L'espace des acteurs ; quand le proskenion intègre le koilon

Les comédiens de la Grèce Antique jouaient sur un espace scénique (le proskenion) qui faisait face aux gradins (koilon) où se trouvait le public. La rupture se matérialisait par l'artefact entre le « plat » de la scène et la mise en « relief » des marches de la tribune. Puis, le théâtre se modernise et les acteurs occupent de plus en plus d'espace. Ils vont même déambuler dans l'espace des spectateurs, faisant d'eux aussi des acteurs à leur insu. Les représentations vont même devenir publiques, au premier sens du terme, elles vont se faire au sein de la rue. En terme de construction territoriale, la même logique s'observe. Les acteurs ne sont plus uniquement institutionnels, les individus interagissent entre eux, à toutes les échelles, à tous les niveaux. Les acteurs sont prisonniers de leur espace (selon Cl. Raffestin). Pour s'en libérer, ils proposent des actions « planifiés » dans un programme (immatériel généralement). Mais cette syntagmatique connaît ses propres limites à travers les systèmes d'interactions.

¹⁴² CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *L'acteur et le système*, Ed le Seuil, Essais, Points 1^{ère} édition 1977, p. 458-459

¹⁴³ CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *Ibid*, p. 477-478

1) L'acteur et sa « prison originelle »

Les individus deviennent donc des acteurs, qui plus est des acteurs multicasquettes. Cette apparente « démocratisation » du rôle géographique de chaque personne ne libère pas pour autant l'acteur de son enchaînement à sa « *prison originelle* », l'espace. Les acteurs demeurent des « actifs géographiques ». Par cette expression, il faut comprendre que ceux qui agissent le font forcément sur un espace. Autrement dit, l'espace peut être lu comme une construction matricielle de l'action. Cl. Raffestin parle donc de « *prison originelle* »¹⁴⁴. Mais il n'est pas le seul géographe à penser l'acteur par rapport à son emprise spatiale. J. Lévy le confirme. « *Tout acteur est un acteur spatial, dans la mesure où le moindre acte met en relation l'opérateur et l'espace. [...] L'action individuelle et collective est tout à la fois organisatrice de et organisée par l'espace* »¹⁴⁵. L'interférence entre ces deux composantes géographiques met en exergue une complémentarité, une dialogique ; l'acteur crée l'espace, l'espace crée l'acteur. Pour reprendre l'analyse de Claude Raffestin, la logique est la même que celle d'une prison. L'espace devient donc non plus une matérialité de l'action, mais un champ d'action, au sens sociologique (« *un microcosme autonome à l'intérieur d'un macrocosme social* »¹⁴⁶).

L'espace d'action conditionne l'acteur à sa véritable fonction, celle de construire son espace de vie. Un espace non usité par ses utilisateurs ne peut faire l'objet d'action. Il faut une symbiose entre l'espace et son habitant (ou utilisateur) afin que ce dernier puisse agir. Une fois qu'il se l'approprie, via son action intentionnelle ou non intentionnelle, il ne s'agit plus d'espace d'action mais de territoire d'action. « *C'est ainsi que nombre d'acteurs et d'agents sociaux se spatialisent ou plutôt se territorialisent, dans la mesure où le rapport privilégié qu'ils entretiennent avec leur espace d'action transforme celui-ci en territoire. Plus généralement, on appellera acteur ou agent territorialisé* »¹⁴⁷. Par cette transformation du champ d'action en territoire actionnel, la prison originelle qui conditionne l'acteur aux décisions collectives laisse place à une construction idéale des différents modes d'agir des usagers de ce territoire. « *L'espace est la prison originelle,*

¹⁴⁴ RAFFESTIN Cl. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale, p. 129

¹⁴⁵ LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

¹⁴⁶ BOURDIEU P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 56

¹⁴⁷ DI MEO G, BULEON P., 2005, *Ibid*, p.31

le territoire est la prison que les hommes se donnent »¹⁴⁸.

Pour sortir de sa prison, ou plutôt pour construire sa geôle, celle qui lui convient le mieux, l'acteur se fabrique un programme. Non pas politique, mais un programme en tant qu'ensemble des actions qu'il se propose d'accomplir dans un but déterminé qui justifie la réalisation de ces actions. Autrement dit, l'acteur est forcément syntagmatique s'il veut pouvoir construire son territoire.

2) L'acteur syntagmatique

La syntagmatique évoque la réalisation d'un programme de la part d'un acteur. Bien évidemment, les politiques sont les premiers syntagmatiques. Mais selon la logique actorielle, tout le monde met en place un schéma d'objectifs à atteindre et s'en donne les moyens pour le réaliser. Cependant, les multiples acteurs ne s'aperçoivent pas forcément qu'ils organisent leur « action » selon un plan prédéfini. Le premier des programmes s'articule autour des sources d'incertitudes¹⁴⁹ qui se traduisent par une capacité à jouer sur n'importe quelle scène, en adéquation avec les autres parties présentes sur l'espace, selon leur propre interprétation. Avoir et exécuter un « programme » (au sens premier du mot) s'avère être une dialectique (voire une didactique) entre les différents acteurs du système. Tout acteur possède un programme de base gravitant autour de trois axes¹⁵⁰.

La compétence en est le premier. Pour un acteur, être compétent, cela signifie qu'il dispose de marges de manoeuvre au sein même d'une organisation (système ?) sociale, ou du moins d'un

¹⁴⁸ RAFFESTIN Cl. 1980, Ibid, p.129

¹⁴⁹ Les sources d'incertitudes sont la matérialité (surface) des zones d'incertitudes. La sociologie des organisations considère qu'il est impossible de prévoir ni les comportements des individus au sein d'une organisation, ni les aléas événementiels. A cause de ces variables, entre les organisations et ses membres surgissent des zones d'incertitudes relevant des incapacités à prévoir ce qui va se passer. « *Toute organisation est soumise en permanence à des masses d'incertitudes très élevées. techniques. commerciales. humaines. financières. etc. Celui qui les maîtrise le mieux par ses compétences et son réseau de relations communications. qui peut donc prévoir ces incertitudes détient la plus grande ressource de pouvoir Ses comportements sont alors imprévisibles. L'incertitude existe toujours à tous les niveaux conférant par là même de l'autonomie aux acteurs. L'incertitude étant, par définition. mal définie. on préfère parler de zone d'incertitude pour délimiter les lieux où il va où il peut se passer quelque chose* ». (définition de Bernoux)

¹⁵⁰ DI MEO G, BULEON P., 2005, Ibid, p.34

groupe. Cette capacité à intervenir dans un domaine de prédilection légitime les actions de tout acteur. Personne ne met en doute la compétence en viticulture d'un viticulteur, ni même celle en gestion administrative d'un directeur institutionnel comme R. Feredj au CIVB ou N. Couraud (entre autres) au syndicat de Saint-Emilion. La compétence est une fraction de liberté créditée par le statut et le rôle que la communauté confère à l'acteur, sans pour autant vérifier sa formation. Le deuxième axe du programme de base que chaque acteur met en place est l'interactivité. L'acteur vit en société, il opère au sein d'un groupe tout en étant un individu à part entière. De plus, il tient un discours parfois paradoxal selon la casquette qu'il endosse. La dernière base de ce programme s'apparente à la réflexivité. Cette dimension plus psychologique de l'acteur demande un questionnement de fond sur « l'identité » de l'individu, un retour sur le « soi profond », s'interroger sur ce qu'il fait en accomplissant tel ou tel acte. Mais les effets du psychisme sur l'action s'apparentent quand même au conditionnement groupal, E. Friedberg l'illustre très bien dans ses travaux. *« C'est que la participation n'est pas un problème de motivation psychologique ou affective. Il n'est pas possible de motiver quelqu'un à faire quelque chose contre son intérêt tel qu'il le comprend ; et la psychologie individuelle n'y est que pour bien peu de chose. Il n'y a pas en effet des individus « qui participent » et d'autres « qui ne participent pas ». Il n'y a que des individus qui, étant donné les structures et leurs atouts, jugent préférable et possible de s'engager de façon consciente dans la vie de leur organisation, et d'autres qui, pour les mêmes raisons, préfèrent ne pas s'engager »*¹⁵¹.

Toutefois des intentions plus complexes enrichissent souvent ce programme de base. Les intentionnalités complexifient alors le système et le territoire (où se déroulent les actions) prend tout son sens à travers cette complexification systémique. C'est alors qu'apparaissent des contradictions, des « loupés », des « manquements », l'acteur oublie trop souvent que les autres acteurs appliquent aussi leur propre programme, c'est la rétroaction du système d'action. *« Toutes nos actions risquent d'aboutir au contraire de ce que nous cherchions à réaliser : l'effet contre-intuitif est au cœur de tout effort d'action collective »*¹⁵². L'acteur n'est pas seul, il doit prendre en compte le jeu des autres, il fait partie d'un tout, un tout symbolisé par des interdépendances.

¹⁵¹ FRIEDBERG E., 1988, *L'analyse sociologique des organisations*, Revue Pour n°28, Paris, GREP, p.94

¹⁵² CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *Ibid*, p.17

3) Le jeu des interdépendances

Les relations entre les acteurs s'analysent principalement soit par le biais des réseaux soit par le biais des configurations interactionnistes. Cette dernière démarche est ici privilégiée. Tout d'abord, les actions individuelles s'inscrivent incontestablement dans une logique de faits collectifs. L'individu n'est qu'un simple « agent sociologique » qui se place au sein d'un groupe. Du moins, cette vision bourdieusienne rappelle que l'individu est un être sociologique. L'acteur agit uniquement en reproduisant un système de valeurs inculquées collectivement et culturellement. L'action individuelle s'insère dans une logique d'action de groupe, sans pour autant que l'action collective ne se résume qu'à l'accumulation des différentes stratégies individuelles. C'est une « non réciprocity » cybernétique. Mais cette simple reproduction inconsciente de la part des acteurs est une utopie sociale. Chaque individu est conscient d'appartenir à une société, du moins à un groupe, qu'il apprécie ou non¹⁵³. E. Goffman introduit donc la dimension de la co-présence. L'individu a conscience de son groupe, participe à la construction de ce groupe et interagit avec les autres membres de ce groupe. Mais la co-présence se fait aussi avec les autres individus des autres groupes, et ce à toutes les échelles. De ce fait, les actions deviennent une fin en soi pour l'acteur afin de concrétiser son insertion au sein même d'un groupe « dominant ».

Les acteurs créent un jeu où chaque protagoniste laisse une marge de manoeuvre aux autres joueurs, aussi bien au théâtre que dans la vie. Sur scène, le protagoniste autorise l'interprétation du deutéragoniste, qui ne peut intervenir lui-même uniquement si ce premier lui accorde de la place sur le proskenion. Parallèlement, l'acteur possède trois ressources d'action¹⁵⁴ : le support (qui se traduit par la matérialité de l'espace), l'instrument (qui s'assimile à la manipulation concrète ou psychologique) et enfin les valeurs (qualités morales et intellectuelles qui constituent des idéaux-types). Ces « disponibilités » de chacun se conjuguent avec celles des autres, formant ainsi un système d'interactions qui constitue les prises de décisions et fabrique les espaces d'actions. « *Chaque protagoniste d'un ensemble pratique, en agissant, met nécessairement en branle le jeu combiné et subtil de ces trois plans* [espace = support, espace = instrument, espace

¹⁵³ CYRULNIK B., 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, édition Odile Jacob

¹⁵⁴ LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

= objet chargé de valeurs] : *la moindre situation, de ce fait même, recèle une spatialité d'une grande richesse qui résulte de l'articulation systémique – donc, pour le dire autrement, à complexité cumulative – de cette spatialité tridimensionnelle des agirs de chaque individu concerné* »¹⁵⁵. Les choix sont nombreux et les acteurs sont bel et bien libres de faire ceux qui les arrangent. Ou du moins en apparence. Il ne faut pas tomber dans des raccourcis simplistes. Les choix subissent aussi le joug des interactions sociales. Les « agirs » dépendent largement des environnements (décisionnels, sociaux, sociétaux, politiques, organisationnels, institutionnels...). Une fois que toutes les stratégies personnelles se confrontent, les acteurs agissent selon leurs possibilités, leurs libertés d'action finalement limitées et leur « entourage ». « *Aucun acteur n'a le temps ni les moyens de trouver la solution la plus rationnelle dans l'absolu pour atteindre ses objectifs. Il s'arrête à celle qui le satisfait momentanément le moins mal, la solution « la moins insatisfaisante » pour lui* »¹⁵⁶.

Les acteurs composent entre eux, fabriquent des systèmes. Les « actifs » et les « passifs » se retrouvent au sein d'un même espace d'action, un territoire. L'analyse actorielle se comprend et prend du sens dans une dynamique systémique (pas en termes d'analyse spatiale, mais selon une vision plus « géographie sociale »¹⁵⁷).

C) De la comédie grecque à la production hollywoodienne, action et système territorialisé

L'acteur tient un rôle primordial pour la mise en valeur de l'espace, surtout en terme de décisions. Avec le passage de la société moderne (au sens de la modernité rationnelle de l'après guerre) à la société hypermoderne (avènement qui se produit lors de l'introduction des mouvements citoyens dans le champ politique), il est passé du rôle au sein d'un théâtre « classique » à la « star » de la grosse production cinématographique. L'environnement s'est transformé, il se trouve au milieu d'un système où le moindre élément est mis en scène. Les interactions sont les clés de lecture pour son nouveau rôle. Deux rôles majeurs lui sont confiés socialement et spatialement : la fabrication des systèmes organisationnels et la construction

¹⁵⁵ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2000, *Logiques d'espaces, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Paris, Belin, Mappemonde, p.32

¹⁵⁶ BERNOUX P., 1989, *La sociologie des organisations, Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris, édition du Seuil, 5^{ème} édition revue et corrigée, p. 132

¹⁵⁷ La géographie sociale prônée ici est celle qui s'inscrit dans la lecture de l'espace social (territoire ? Et non territorialité), la logique des lieux et de l'humanisme décrypté par les rapports espace-sociétés

directe des territoires.

1) Les petits rôles ; l'acteur dans les systèmes d'action concrets

Les systèmes d'action concrets sont des outils d'analyse pour les sociologues qui travaillent sur les organisations. La dimension géographique est largement mise de côté, puisque les supports de ces systèmes sont des structures. Cette notion de systèmes d'action concrets a été élaborée à partir des travaux de M. Crozier et de E. Friedberg¹⁵⁸, influencés par le structuralisme, d'où l'absence de lecture géographique. Pour cette branche de la sociologie, ces systèmes sont une conception de la mise en réseaux des jeux et des stratégies des acteurs qui tentent de s'acheminer vers un but. Ils permettent de lire les actions au coeur du fonctionnement organisationnel, comme l'entreprise ou les institutions centralisées par exemple. Ils décrivent ainsi le binôme « action-réaction » selon un jeu d'acteurs largement conditionnés par la dualité « gagnant-perdant ». La collaboration entre les différentes parties de ce système est nécessaire pour une efficacité maximum. Mais les organisations sont gérées par des individus, ce qui crée incontestablement des effets inattendus de leur part. L'action se transforme donc en résultat plus ou moins voulu, mais se concrétise quand même. Les liens qui unissent les différentes actions se traduisent par les processus de coordination et d'intégration à travers lesquels des compromis sont obligatoires : le principe même de décision prend naissance par ce procédé. E. Friedberg¹⁵⁹ définit le système d'action concret comme « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* ». Cette notion permet d'échapper aux causalités linéaires et tente de raisonner en termes de cause à effet et d'effet de cause. Le système d'action concret n'est autre, finalement, qu'un réseau relationnel au coeur des organisations. Il s'apparente à une interrelation entre le relationnel et le structurel. Selon cette vision sociologique que proposent M. Crozier et E. Friedberg, le système est utilisé dans sa fonction la plus minimaliste.

¹⁵⁸ Ces deux sociologues sont largement influencés par les écrits d'Edgar Morin, notamment par ses réflexions sur la complexification et la cybernétique

¹⁵⁹ CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, Ibid, p.286

Pourtant, cette notion de système concret d'action peut être utile en géographie, surtout pour lire le rôle des acteurs. Une des meilleures applications est proposée par J-C Hinnewinkel¹⁶⁰. Il considère le terroir (construction sociale et non l'agro-terroir) comme un substrat sociologique qui se fonde sur ces systèmes d'action concrets. Ce terroir analysé en tant que système d'action est régi par la collectivité, non pas au sens marxiste du terme, mais en tant qu'organisation sociale. L'intérêt de cette analyse apparaît à travers la lecture des jeux de régulations entre les différents groupes d'acteurs qui composent les terroirs vitivinicoles : les négociants, les viticulteurs, les acteurs de la sphère marketing, etc. L'interdépendance de ces acteurs permet de piloter l'ordre local. Pour J.-C. Hinnewinkel, le fil conducteur de ce système d'action concret se matérialise par la rente créée par l'élaboration d'un produit social et historique : le vin. Ce système d'action naît au Moyen-Age. Mais il prend toute son ampleur sous l'Ancien Régime, notamment par le biais des privilèges. Puis le système se modifie avec l'existence de grandes coupures, ou du moins avec l'apparition des grands tournants structurants, comme la Révolution, les crises phytosanitaires du XIX^e siècle, la mise en place des agréments et des organismes contrôlant les appellations. Les acteurs changent mais les systèmes d'action demeurent. Avec la modernisation des appellations, des sous-systèmes apparaissent, comme par exemple celui des Graves. Pour conclure, le terroir se stigmatise en une superposition de systèmes « *ouvert[s] et dynamique[s] où s'affrontent de manière dialectique récalcitrance et innovation, il est aussi une rente territoriale avec émergence d'un régime d'organisations spécifiques, appuyé sur des organismes professionnels unitaires, spécialisés et obtenant garantie et protection de l'Etat. L'action collective y est structurée aujourd'hui par la question centrale de la qualité* »¹⁶¹.

Ces systèmes d'action sont donc bien des systèmes spatiaux. Cette spatialité s'appuie sur la construction collective. Les acteurs se sentent de plus en plus concernés par la fabrication de ces espaces d'action et les modèlent donc en territoires.

2) L'acteur au sommet de son art ; son rôle dans les systèmes d'action territorialisés

L'acteur n'existe finalement et exclusivement que dans la construction collective qui se traduit par l'agir. Il est donc un individu territorialisé puisque G. Di Méo place le territoire dans

¹⁶⁰ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenirs*, Bordeaux, Editions fêret

¹⁶¹ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Ibid*, p. 116

une démarche d'appropriation collective qui est l'aboutissement des « agirs »¹⁶². La construction territoriale relève des représentations des acteurs. En pensant l'action, ils édifient incontestablement un système, certes localisé, mais avant tout territorialisé. Le territoire concentre des îlots de familiarité. En ce qui concerne le territoire (espace approprié pour et par différentes fonctions, ici le politique et le symbolique, voire même sa fonction d'icône), ces îlots de familiarité se traduisent par l'action, l'interaction, l'intentionnalité, les discours, l'imaginaire qui les portent. Les systèmes d'action s'organisent donc par rapport à ce qui est couramment appelé « effets de lieux », ces processus qui se fabriquent par la préexistence du territoire. Ceci laisse présupposer que chaque territoire est un système d'action différent. Mais la persistance de cette cohabitation est plus complexe qu'un simple assemblage d'une multitude de systèmes territoriaux.

Un même espace rassemble plusieurs territoires, d'où la coexistence d'une infinité de systèmes d'action territorialisés. Tout réside dans les stratégies des acteurs et leur impression d'appropriation. L'interprofession¹⁶³ n'offre pas le même système d'action territorialisé que l'ensemble constitué uniquement de viticulteurs par exemple (structurés parallèlement par des syndicats) , et ce, même si l'analyse se porte sur le même espace. En revanche, ces systèmes ne sont quand même pas nihilistes, ils sont juste multiples et relatifs aux représentations collectives, plus exceptionnellement selon les schèmes individuels pour les acteurs les plus influents.

L'acteur qui s'insère dans ces systèmes d'action territorialisés se dote de nouvelles responsabilités, via les interactions décisionnelles et l'animation du territoire, lieu d'action donc lieu de vie. P. d'Aquino pense les acteurs territorialisés comme « *pleinement conscients du poids des responsabilités qui leur sont confiées ; dont les attributions sont reconnues et appuyées (pas seulement dans les textes) par tous les services, par l'administration et les populations ; qui ont accès à l'information et à la connaissance indispensables pour prendre leurs décisions ; qui ont acquis les compétences nécessaires pour mener un processus collectif de prise de décision* »¹⁶⁴. L'acteur est un individu qui fabrique le territoire grâce à ses actions, conscientes ou non. Le système d'action territorialisé se calque aux lieux, laissant une marge d'action à chaque acteur conditionné par ses propres représentations et assermenté par les icônes collectives. La

¹⁶² DI MEO G., 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos, economica, p.144

¹⁶³ L'interprofession est à considérer (ici) comme l'ensemble de la mise en commun des performances professionnelles des métiers du vin, symbolisée à Bordeaux par le CIVB par exemple.

¹⁶⁴ D'AQUINO P., 2002, « *Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante* », in *L'espace géographique*, n°1, Belin, p.17

complexité des appropriations des lieux cimente l'instauration des systèmes d'action, elle biaise l'action en elle-même mais elle nourrit l'action territorialisée.

Il n'est pas question de recréer une géographie behavioriste, mais simplement de recentrer les débats de l'acteur à travers une géographie « humaniste ». Comprendre le jeu d'acteur, c'est tenter d'analyser les systèmes territorialisés via les interférences des individus entre eux et au sein des constructions des groupes (d'action, de décision, etc.). L'individu acteur devient le centre même de la méthodologie, il devient le sujet-objet. Il construit, fabrique inlassablement du territoire. Ce support immatériel de l'appropriation et du pouvoir devient l'articulation de la dialectique systémique des prises de décisions et de la nouvelle gouvernance. Les systèmes d'action n'existent qu'à travers les volontés (intentionnelles ou non) des acteurs dans le monde du vin.

III) Le théâtre du vin : l'exemple-type du géosystème actoriel

L'acteur ne se définit qu'à travers son action et son intentionnalité, sans action pas d'acteur... du moins c'est un postulat de départ. Comme tout comédien, l'acteur a ses propres stratégies, il est conditionné par un système prédéfini mais possède une capacité intrinsèque d'interpréter comme bon lui semble son propre rôle. *« À considérer, comme définition minimaliste, que l'action est ce qui modifie le rapport aux choses et aux gens, alors la géographie sociale ne peinera pas à être actancielle. Cependant, ce « rapport aux choses et aux gens » est bien d'abord de l'ordre de « l'inter » ; intervention au mieux, interpellation à minima, interaction toujours. Si l'action est d'abord une mise en interaction, alors les opérateurs de cette interaction vont être l'objet »*¹⁶⁵ de la géographie sociale. Ces interactions doivent être présentées comme systémiques. Comprendre l'enjeu de l'interactionnisme est une base de l'interprétation des jeux confiés aux différents actants. Mais ses interactions (actions, rétroactions, échanges,...) se réalisent par rapport à différents cadres, temporels, spatiaux et sociaux... donc géographiques.

¹⁶⁵ HOYAUX A.-F, LAJARGE R., 2007, « Peut-on parler d'un tournant actoriel ? », in http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_acteurs.pdf, compte-rendu de l'atelier « acteur » de l'université d'été de Rennes en septembre 2006

A) L'acteur et le système « vin », de l'interaction individuelle à l'interaction sociale

Le vin structure un monde particulier. Il s'avère un excellent marqueur spatial, offrant aux acteurs qui gravitent autour de lui une grande possibilité de rôle. Le vin confère donc des rôles « multicasquettes » aux principaux intéressés. L'acteur met en oeuvre plusieurs stratégies, selon le rôle qu'il joue à un moment donné. Deux échelles semblent être des références actuelles. La première est une échelle individuelle, qui permet une lecture de l'action choisie et même voulue ou comme image d'un pouvoir intériorisé. Autrement dit, l'acteur est libre de ses actes, il en est responsable (non pas au niveau de la construction des rôles, mais dans l'application de ses actes). La deuxième échelle est beaucoup plus complexe. Des interactions entre acteurs (et non pas des interactions intra-individuelles) s'instaurent et offrent une lecture géographique des acteurs. Effectivement, l'interaction des actions de chaque groupe est un élément majeur dans la constitution des espaces. Les sociétés structurent et sculptent leurs espaces de vie, de travail, etc.

1) L'acteur et ses différents rôles, qui est qui ?

L'acteur est pluriel... Une métaphore carnavalesque peut illustrer le côté « multifacettes » des acteurs : ils parquent dans différents costumes selon les différentes foules. Le théâtre du vin est comme Venise, les costumes changent selon les temporalités, selon les différences jour / nuit... Un seul acteur pour une multitude de rôles. Mais finalement pourquoi ? En quoi ce milieu viticole permet et oblige même pour certains acteurs, des rôles sur mesure mais pluriels ?

Avant les crises de la décennie 1970, un rôle était attribué à un seul individu (du moins professionnellement, puisque chaque individu est un acteur familial, public, associatif...). Les viticulteurs se contentaient de s'occuper des vignobles, les négociants de faire et de vendre le vin, les politiques de légiférer. Avec l'avènement des pratiques vitivinicoles anglo-saxonnes et notamment par l'intronisation du modèle internationalisé¹⁶⁶, les acteurs de la place bordelaise

¹⁶⁶ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3

(suivirent ceux des vignobles voisins) adoptèrent le nouveau fonctionnement de la « planète des vins »¹⁶⁷. Un même individu peut jouer dans la même pièce, mais enfiler des costumes variés selon les rôles qu'il joue. Un des grands changements s'observe au niveau de l'individu lui-même (individu comme personne ou comme personne morale institutionnelle). Il doit jongler avec ses différents rôles, choisir les meilleures solutions pour tous ses rôles, mais doit parfois accepter les incompatibilités de ces divers « costumes ». Comment un producteur peut-il accepter de vendre sa barrique de vin à 1000 euro, alors que ce même producteur peut être négociant. Le négociant souhaite que le prix du tonneau soit le plus bas possible afin d'avoir des marges de manoeuvre importantes alors que le producteur veut un prix d'achat de son vin le plus fort possible. Un viticulteur peut être à lui tout seul une filière¹⁶⁸.

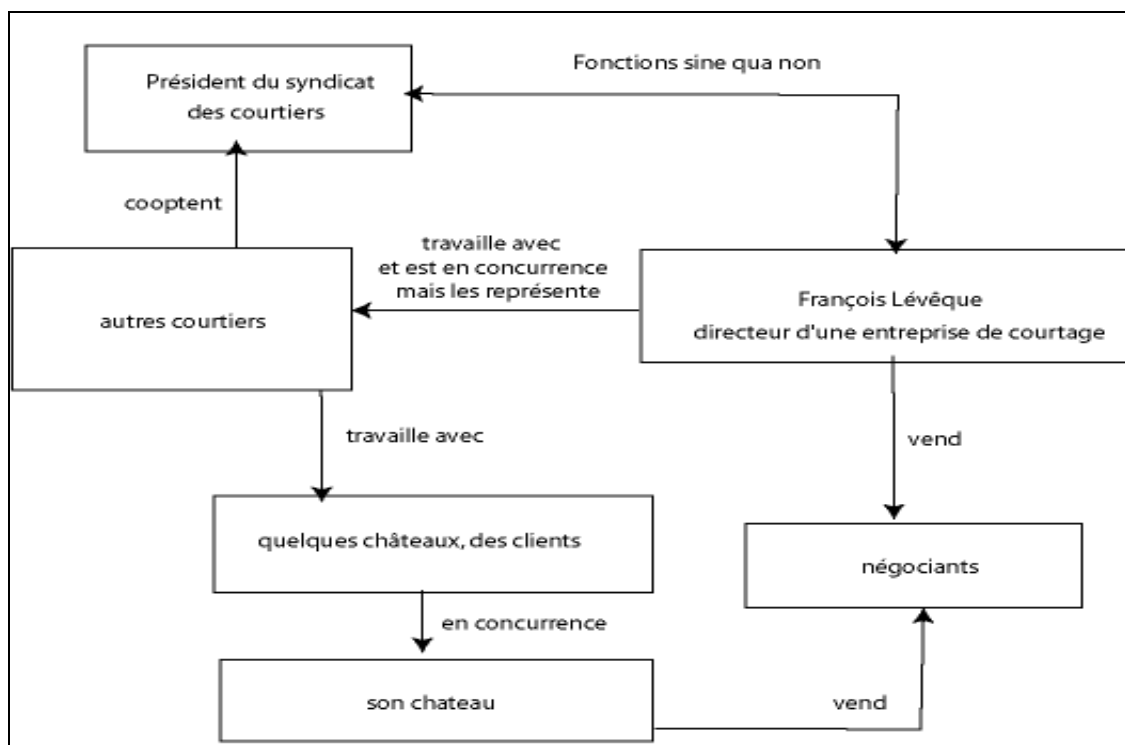
Pour illustrer ces cas d'acteurs multicasquettes, nombres d'exemples pourraient être analysés. Alors qui choisir ? Le choix est cornélien. François Lévêque a le profil type de ces acteurs multifacettes. Ce courtier possède une des entreprises de courtage les plus prospères du bordelais. Il réalise son chiffre d'affaire à hauteur de 80 % grâce aux grands crus. Il souhaite faire 100 % dans les cinq ans à venir. Son but est de vendre le plus raisonnablement possible les barriques de vins aux négociants. Mais il est prisonnier de deux contraintes. Tout d'abord, il est rémunéré par le négociant à hauteur de 2 % de la transaction. Pour avoir un maximum de recettes, il doit vendre au plus haut les tonneaux.

Paradoxalement, pour que le négociant lui accorde la transaction, il doit lui fournir le meilleur prix, sinon le négociant traitera avec un autre courtier. Il doit donc jouer deux rôles contradictoires, il se place à la médiane des deux stratégies. Il doit prouver sa « bonne foi » aussi bien au viticulteur qu'au négociant. Parallèlement, il est président du syndicat des courtiers de Bordeaux. Les décisions qu'il prend lors des conseils d'administration doivent contenter la majorité, mais il peut se trouver dans la position où la décision prise n'arrange pas ses affaires, étant positionné sur un marché de luxe. Quand il est président du syndicat, il ne joue plus le rôle d'entrepreneur. Et pourtant, il cumule les deux... un jeu complexe. De plus, le syndicat regroupe les courtiers de Bergerac et de Duras. F. Lévêque doit être le représentant des courtiers qui vendent des vins issus de vignobles de « masse » comme Bergerac ou Duras, vins qu'il condamne en tant que courtier... « *J'avais été fasciné par Mouton de Rothschild. J'allais rentrer chez eux,*

¹⁶⁷ Il ne faut pas en faire un universalisme, depuis le Moyen-Age, des producteurs pouvaient vendre leur vins eux-mêmes, notamment à travers des crus détenus par les urbains.

¹⁶⁸ HINNEWINKEL J.-C, 2004, Ibid.

quand mon père m'a appelé à New York. Au téléphone on a discuté, il voulait que je reprenne la suite. Je dois reconnaître que ça ne m'intéressait qu'à moitié. Ce que je voulais vraiment, plus que tout, c'était de travailler avec les grands crus et d'une façon plus moderne. J'avais vraiment l'image exemplaire de Mouton dans ma tête. Je ne voyais pas où on allait avec cette masse Bordeaux. C'était l'antithèse de ce que j'avais appris à l'école. On ne devait pas vendre du tout venant, c'était contre l'esprit Bordeaux »¹⁶⁹. Ce même individu possède une casquette de plus. Il est co-proprétaire du Château Chantegrive, dans les Graves. Une propriété qu'il gère avec ses frères et soeurs depuis que ses parents ne peuvent plus s'occuper du domaine familial. Il devient donc gestionnaire d'une propriété viticole, ce qui le place sur un autre créneau, d'autant plus qu'il travaille avec d'autres châteaux des Graves... Quand il est en rendez-vous avec un château, où s'arrêtent ses compétences de courtier, où commence son regard attentif envers un concurrent ?



Document 6 : le rôle multifacettes d'un courtier bordelais

Les acteurs sont bien en tension avec eux-mêmes. Ils n'incarnent pas un seul personnage, ils jonglent avec plusieurs rôles, en alliant le mieux possible ces différentes compositions. Le monde du vin permet d'arborer une multitude de fonctions, créant des antagonismes de fonctionnement car l'acteur doit, parfois, choisir des solutions qui ne conviennent pas à tous ses rôles. Plus l'individu accepte de jouer de rôle, plus les contradictions sont nombreuses et fréquentes. Il

¹⁶⁹ Entretien avec François Lévêque, le 26 janvier 2007

conjugue plusieurs « soi » pour un seul individu, il demeure un individu à plusieurs personnages. Cet exemple illustre la complexité de l'acteur pluriel. « *Sa capacité à changer de rôle, à jouer plusieurs rôles, à s'engager dans de l'action multiple, à diversifier sa présence, son intervention, le rend stratège et composite ; donc difficile à catégoriser a priori* »¹⁷⁰. Ces stratégies s'observent chez un grand nombre de personnes-clés du monde vitivinicole du Sud-ouest, ce qui pose un réel problème de gouvernance. Mais avant d'analyser ces écueils, il ne faut pas oublier qu'un individu n'agit jamais seul, il est dans un système social, où les interactions ne sont plus simplement personnelles mais sociales. Les rôles multicasquettes forment une vraie pièce, un système d'interactions.

2) Les acteurs, petite mise en scène « entre amis »

Les acteurs évoluent selon les temporalités, selon le public, selon les intérêts qu'ils représentent. Ils interagissent, ils forment un système d'échanges complexe lié à des fonctions qui ne reflètent pas obligatoirement leurs positions ou leurs choix. Mais ils ont une capacité particulière : choisir leur partenaire... ou du moins faire croire (aux autres acteurs afin de détourner leurs actions) qu'ils peuvent choisir leurs interlocuteurs. L'acteur dans un système territorial n'a habituellement pas le choix, ou du moins le perçoit ainsi (cf les lignes précédentes du II) de ce chapitre). Dans le monde du vin, les viticulteurs essaient plusieurs courtiers, travaillent avec plusieurs d'entre eux... l'exclusivité n'est pas de mise. Ces courtiers se positionnent sur le marché par l'intermédiaire des négociants, les deux parties se choisissent mutuellement. Ils se connaissent tous... « *Bordeaux est un microcosme, tout le monde se connaît, tout le monde s'entretue par derrière, mais on fait croire que l'on ne voit rien* »¹⁷¹. Ils composent ensemble, se soutiennent face aux différentes politiques mises en place, ils jouent ensemble. Une action de l'un se répercute sur les autres, ils sont des « faiseurs d'interactions ». Le système se complexifie avec l'interaction des individus plurifacettes. Quelle facette intervient entre deux acteurs (et même plus) multicasquette ? Est-ce le négociant qui parle ou le producteur quand un viticulteur est les deux à la fois ? Il est possible de voir deux types d'interactions.

Tout d'abord, l'interaction passe par les discours. En effet, l'interaction ne se matérialise pas uniquement par des relations visibles entre différents individus. Elle s'effectue aussi par un moyen de communication, le discours. Ce dernier n'est pas réservé aux acteurs institutionnels,

¹⁷⁰ HOYAUX A.-F, LAJARGE R., 2007, *Ibid.*, p 6

¹⁷¹ Entretien avec un négociant de Bordeaux, anonymat souhaité, le 8 juin 2006

tout acteur ou actant tient des discours. Le discours n'est pas seulement une didactique sur un thème bien précis, c'est aussi un échange de paroles en présence de plusieurs individus, ou du moins qui s'adressent à un public intéressé par les propos tenus. Les acteurs du monde du vin sont particulièrement attentifs à ce moyen de communication. Le discours constitue donc des interactions entre les différents intéressés. Cette interaction est invisible mais elle offre des échanges constructifs. Lorsque le discours provient d'un acteur représentant une institution, cette interaction s'inscrit dans un cadre strict, où les réponses (rétroactions dans un système d'interactions sémantique) possèdent un certain degré d'officialité. Ces discours appelés « légitimes » par les acteurs structurants (notamment ceux qui chapeautent les grandes institutions et organisations vitivinicoles) provoquent d'autres discours, plus ou moins officiels. Ils répondent aux premiers sans avoir obligatoirement une portée sur eux. Mais ils existent et ouvrent une brèche dans le système... Nombre de discours officiels offrent une illustration de ce processus. Par exemple, lors de son intronisation à la présidence du CIVB en juillet 2006, Alain Vironneau s'explique clairement sur le rôle des différents acteurs institutionnels. *« S'agissant de la concrétisation possible de ces suggestions, tout comme d'ailleurs de celle des profondes réformes en cours sur les sujets tels que l'appellation d'origine, la réforme de l'agrément ou la mise en place d'une organisation basée sur les bassins de production, je rappellerai que les professionnels devront les intégrer et l'Etat devra y apporter la touche finale [...]. Il faut savoir que ceux qui nous regardent de l'extérieur, et souvent nous critiquent, n'oublient pas que nous ne sommes pas les décideurs. Il y a l'Etat, je l'ai déjà dit, il y a aussi l'Union Européenne [...]. On ne peut pas accepter que l'Europe n'ait pas une volonté clairement affirmée de compétitivité et ne se donne pas les moyens d'une politique conquérante. C'est pourquoi je souhaite voir se créer et s'affirmer, tant au niveau de nos syndicats que de l'interprofession, viticulteurs et négociants étroitement solidaires, mais également au sein de nos structures professionnelles et interprofessionnelles nationales, des équipes cohérentes, soudées, volontaires [...]. Le CIVB est une entreprise, une grande entreprise. Il doit être géré comme tel »*¹⁷². Ce discours est accueilli avec une certaine « joie » de la part des producteurs. Il n'est pas question d'analyser ici ce discours, mais les effets induits. Pendant les enquêtes de terrain réalisées après ce discours, les acteurs rencontrés et notamment les viticulteurs n'hésitaient pas à avouer une certaine confiance envers ce nouveau président. Ce discours créa d'autres discours, officiels (le cabinet de Marianne Fischer-Boel se déplaça dans le Bordelais dans les mois suivants) et officieux (les « discours de bistrots » entre les agents du monde du vin, pensant avoir trouvé un chef qui les défendrait face à une Europe perçue comme dévastatrice¹⁷³...). Les discours construisent d'autres discours, et ainsi

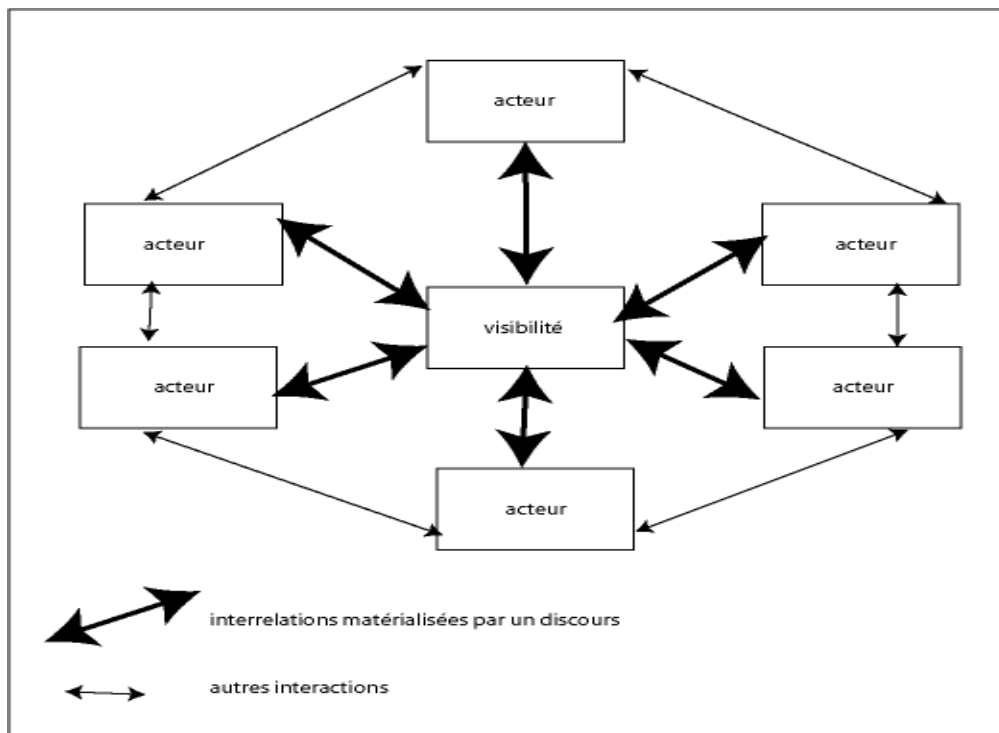
¹⁷² Discours retranscrit dans L'Union Girondine d'août 2006

¹⁷³ Puisqu'elle demande l'arrachage de milliers d'hectares et la distillation des vins qui ne trouvent pas une issue sur les

de suite...

La deuxième catégorie d'interactions se traduit par la visibilité. Pour être acteur, il faut être vu. Cette visibilité constitue une interaction entre les différentes parties d'un système lié au vin. Pour être vu (et entendu), il faut un auditoire (conquis ou non). Cette visibilité passe par des discours, mais pas seulement. La présence des principaux acteurs dans différents lieux fabrique de l'interaction entre eux. C'est la fameuse co-présence de Goffmann. La visibilité ne doit pas être lue uniquement à travers des relations des êtres purement matériels. Les institutions jouent aussi sur ce créneau, elles doivent être vues par le plus grand nombre, montrer qu'elles sont présentes et à l'écoute des autres. Les échanges ne passent pas qu'à travers des mots mais aussi par des relations moins substantielles. La visibilité ne se réduit pas à être vue et entendue, elle est aussi une possibilité d'un objet de se manifester aux sens et à l'esprit. Être présent... tout simplement. Elle passe aussi bien par le produit que par l'image. L'un ne va pas sans l'autre. L'acteur est donc un être visible, perçu par les différents éléments d'un système territorialisé. Ce sont des relations complexes qui s'installent entre les différentes parties. Les uns savent que les autres les connaissent, les observent attentivement, et réciproquement.

Les interrelations entre les acteurs se résument alors à un schéma sagittal classique.



Document 7 : visibilité, discours et autres interactions actorielles

Les interactions entre les différents acteurs sont nombreuses et ne se limitent pas aux deux catégories proposées. Mais ce sont les plus structurantes. Cependant ces interrelations doivent être analysées aussi à travers les boucles de rétroactions. Comment évolue le système d'action territorialisé face aux différentes positions des acteurs ?

B) Systémogenèse ou Systémolyse actorielle

Le système conçu par les actions autour du produit « vin » n'échappe pas aux règles générales du systémisme. Les acteurs jouent alors soit le point de départ de sa création, soit la cause de sa disparition¹⁷⁴. Les deux situations peuvent aller de pair, elles ne sont pas obligatoirement antagonistes. Du moins, ces deux conceptions systémiques commencent par le rôle des acteurs, donc dépendent des différents rôles qu'ils endossent.

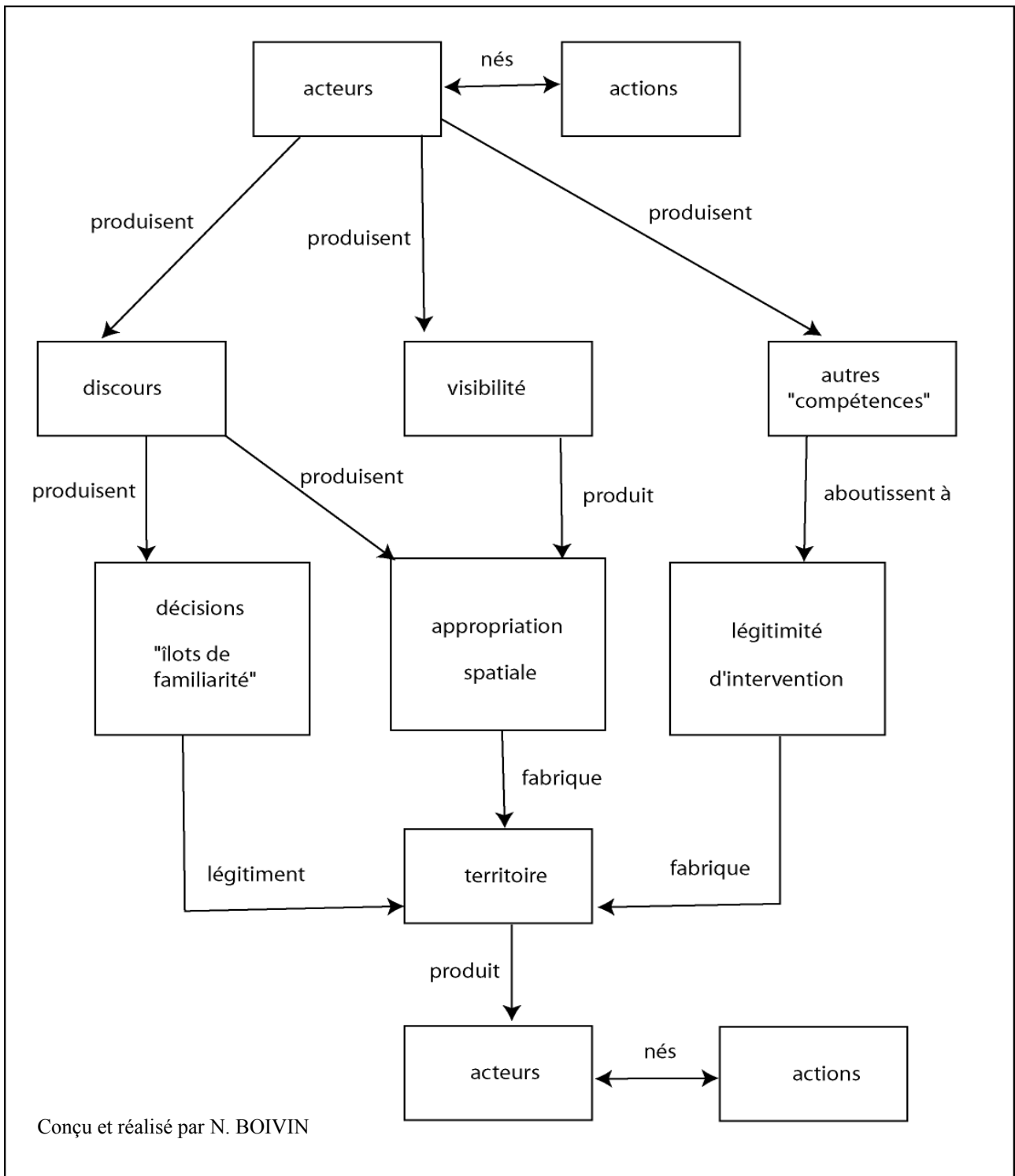
Selon le document 8, les acteurs et leurs actions créent du territoire (cf deuxième partie de ce chapitre) grâce à trois responsabilités des acteurs en jeu : les décisions, l'appropriation spatiale et la légitimité d'intervention. Ces trois devoirs d'acteurs fabriquent et légitiment le territoire, permettant ainsi à ces acteurs de rester acteurs « non contestés ». Le système forme ainsi une boucle où les acteurs conservent les rôles qu'ils ont su mettre en valeur devant les autres actants des espaces concernés (cf document 7). L'action est le point de départ d'une systémogenèse actorielle territoriale (document 8). Mais pour des raisons diverses, les acteurs peuvent perdre leur pouvoir de fabrication territoriale. Si l'acteur perd la légitimité d'un de ses rôles, il continue à avoir des actions légitimes, mais la perte des rôles remis en cause provoquera une destruction d'un système d'action territorialisé (il ne détruira pas tous les systèmes d'action territorialisés, juste celui qui naît de son action contestée). Il s'agit alors d'une systémolyse¹⁷⁵ (document 9). Elle se produit couramment pour les espaces du vin. Ce fut le cas fin mars-début avril 2007¹⁷⁶. Le classement des crus de Saint-Emilion est contesté par quatre châteaux de l'appellation qui se sont vus enlever leur appellation Grand Cru. Hubert de Bouard (directeur du syndicat) propose sa démission. Il perd donc sa légitimité au sein des espaces de production de la Juridiction. Les décisions prises sont contestées par le groupe des opposants au classement, tandis que les autres

¹⁷⁴ AURIAC F., 1983, *Système économique et espace, Le vignoble Languedocien*, Paris, Géographica, Economica

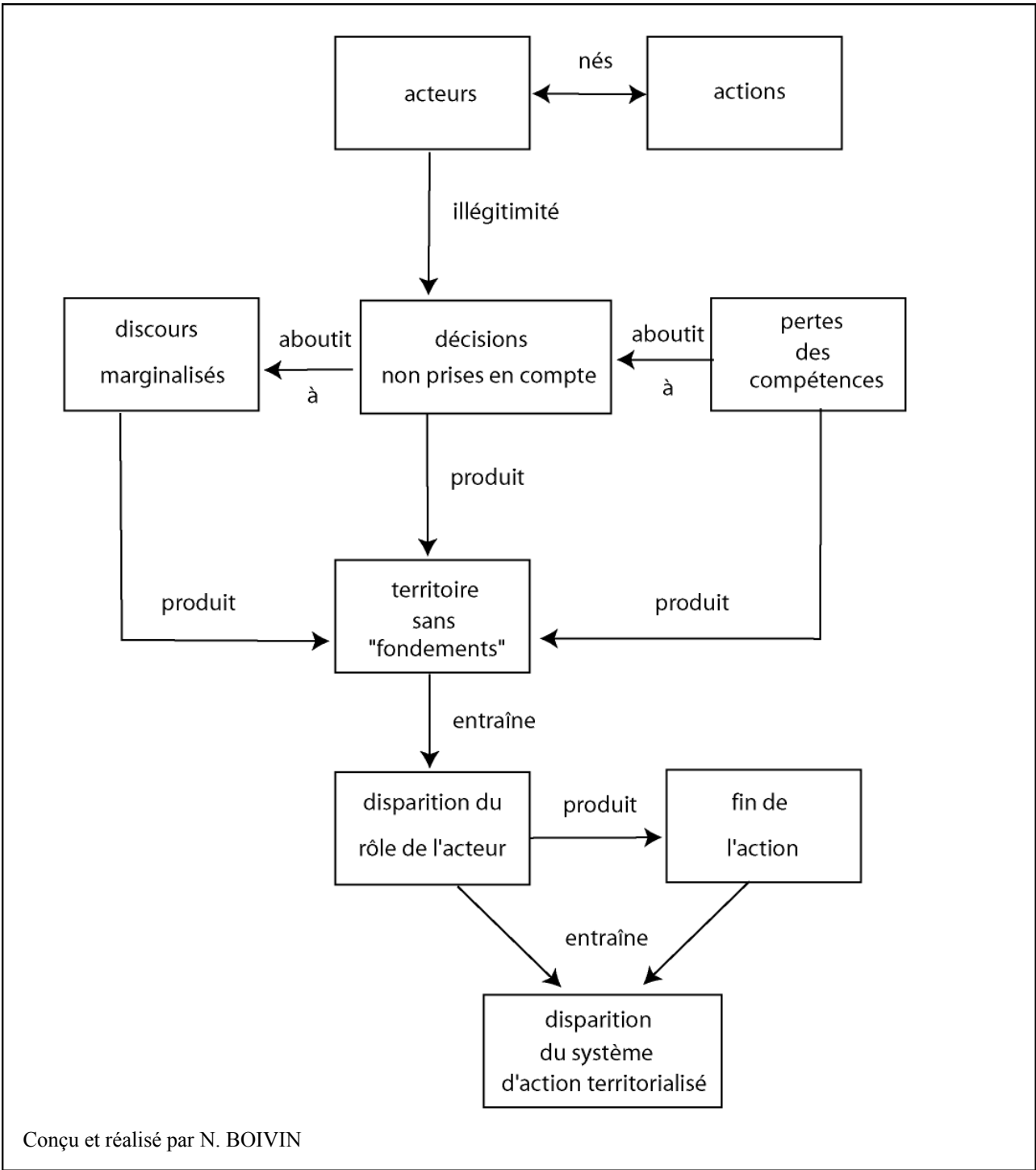
¹⁷⁵ Une systémolyse est une auto-destruction du système par ces propres caractéristiques.

¹⁷⁶ Nombreux articles relatent ce fait, mais deux posent clairement le problème, l'article de Jean-Claude Ribaut, « Des classements du Bordelais », le Monde du 26 avril 2007 et l'article de Dominique Richard « Classement rétorqué », Sud Ouest du 31 mars 2007

viticulteurs souhaitent que le président conserve ses fonctions. Pendant la période de dénouement, il ne prononce plus de discours et sa visibilité se traduit par un abandon de ses fonctions syndicales, qui le prive, de ce fait, de son rôle de représentant au conseil de l'INAO. Mais parallèlement, il reste légitime dans ses fonctions de propriétaire du Château Angelus, de ses propriétés dans les autres vignobles, dans son rôle de consultant... De plus, la majorité des membres du syndicat a souhaité son retour. Cette situation n'a duré que deux jours. Toutefois, cet épisode a ouvert des failles dans son système d'action qui se matérialise via le territoire Saint-émilionnais.



Document 8 : Systémogenèse du système d'action territorialisé



Document 9 : systémolyse du système d'action territorialisé

L'acteur est le coeur d'un système spatial. Il apparaît comme un individu qui détient un pouvoir nommé « action ». Il est aussi bien dans l'exceptionnel que dans le commun... il est tout le monde et a le don d'ubiquité. Nul espace n'échappe à l'action, donc aux acteurs. Les vignobles, et plus généralement les espaces du vin, dans le Sud-ouest français s'avèrent être des bons cadres d'analyse de cet agent actif. Ils permettent de le placer au sein d'un système d'action territorialisé. Effectivement, l'espace laisse place à un territoire grâce à l'action des acteurs (ainsi que les représentations et les instrumentalisations qui découlent de l'action). L'acteur conjugue avec les autres acteurs, il interagit, il se met en scène au même titre que les autres parties du système braquent les projecteurs sur lui. Pas d'espaces sans agents, pas de territoires sans acteurs, pas d'acteurs sans interactions. L'acteur ne peut être isolé, il ne peut se satisfaire à lui-même. De par sa nature « territoriale », il construit un terreau fertile pour le champ décisionnel. Le discours constitue en partie sa visibilité, mais cette dernière est bien plus complexe, elle est aussi due à de nombreux facteurs (qui seront développés plus tard, comme le pouvoir, l'innovation, l'interprétation décisionnelle, etc.).

Le vin, élément sine qua non des acteurs présentés ci-dessus... élément de construction géographique, élément de mise en relations de différentes institutions (représentant elles-mêmes d'autres acteurs), d'acteurs individuels, d'icônes, d'images herméneutiques... est un composant du constructivisme géographique. « *Comment échapper dorénavant à l'évidence du constructivisme et à sa très grande compatibilité avec les ferments particularistes de la géographie, science sociale de l'espace construit par des acteurs en action ? Comment renoncer aux avantages des perspectives interactionnistes pour lesquelles la construction de l'action collective est inhérente à la fois à la structure sociale et à l'intériorisation des rites d'interaction que cette structure offre aux acteurs ? Comment ne pas espérer lire dans les espaces ce que les acteurs construisent comme relations, comme mises en tension et conflits, comme mises à distance et proximités, comme mises en oeuvre et résistances ?* »¹⁷⁷.

Ces conflits et tensions, ces segments de proximités ou d'éloignements, ces mises en oeuvre et ces résistances forment, dans un monde en éternelle mutation, un système actoriel qui se nomme « gouvernance ». Non pas la gouvernance utilisée partout, dans les journaux, à la télévision, dans les ouvrages qui ne se préoccupent pas du sens qu'elle cache... mais cette gouvernance qui est l'essence même des systèmes d'action territorialisés, celle qui place l'acteur dans le labyrinthe du pouvoir, des décisions (territoriales).

¹⁷⁷ HOYAUX A.-F, LAJARGE R., 2007, *Ibid.*, p 11

« C'est vrai que ce qui est intéressant dans notre métier, c'est d'être acteur mais aussi observateur. C'est toujours intéressant d'être spectateur de son propre milieu »

Pierre Cambar, Directeur du CRVA
(entretien, le 23 mars 2007)

« La gouvernance, voilà un thème intéressant, mais vous ne devez pas avoir beaucoup de portes qui s'ouvrent pour vous répondre, c'est un mot qui fâche à Bordeaux »

Un négociant, anonymat souhaité
(entretien, le 17 octobre 2006)

Chapitre 3 : Acteurs, décisions et jeux d'échelles : un géosystème de la gouvernance

Les acteurs sont mis en scène, aussi bien par l'observateur extérieur que par leur propre volonté d'intervention. Ils se positionnent tous les uns par rapport aux autres dans un système d'action, qui peut apparaître comme un système décisionnel. Les interrelations créent des liens entre les différentes parties de ce système, mettant en place des noyaux de pouvoir et des périphéries. Mais les deux sont complémentaires et même indissociables. Tous les rôles comptent pour le bon fonctionnement de ce système, ou du moins son équilibre. Ils jouent tous, sans en avoir forcément conscience, dans un jeu où les prises de décision et la gestion « territoriale » s'imbriquent, où les échanges sont intrinsèques à la fonction de chaque acteur. Mais cette fonction ne se limite pas à un cahier des charges bien défini, chaque acteur possède plusieurs rôles, offrant ainsi une complexité aux rouages du système. Trois pôles structurent le système actoriel : les acteurs (évidemment), les décisions et les différents niveaux d'intervention. Cet ensemble matérialise une organisation politique (au véritable sens du mot) appelée gouvernance.

Ce terme est fréquemment controversé et cache souvent une misère sémantique. Et pourtant, la gouvernance est bien une notion utile pour comprendre les espaces de la vigne et du vin. Au delà du fait d'être simplement une notion qui intéresse la géographie, la gouvernance s'apparente à un élément constructif de territoires. Ces derniers changent selon les actions effectuées ou envisagées et selon les rouages politiques et décisionnels. La gouvernance est issue, également, d'un emboîtement d'échelles. Elle ne cesse de constituer des échelons de commandement, de positionnement, de décision. Parallèlement, elle existe aussi grâce à l'existence des échelles pré-établies par les acteurs eux-mêmes. Elle est un système à elle seule, une complexité à part entière. Elle se lit comme une nouvelle forme politique des sociétés, une nouvelle strate transversale politico-sociale. Et comme toutes formes sociales, elle est ancrée dans un espace, permettant ainsi la constitution de territoires sociaux.

Les acteurs interviennent dans cette construction puisqu'ils sont le moteur, l'élément essentiel de cette gouvernance. Elle est le résultat du choix des acteurs. Elle n'est pas innée, elle est construction, construction sociale et sociétale.

I) Vous avez dit « Gouvernance » ?

Avant d'élaborer le système gouvernance du monde du vin, la définition (ou du moins sa tentative) est nécessaire. Tout et son contraire a été dit, sans pour autant voir une véritable cohésion sémantique à travers les divers travaux en sciences sociales. Alors que se cache-t-il vraiment derrière ce terme ? Pourquoi est-il si malléable ? Comment réussir à lui donner un cadre strict mais ouvert aux évolutions futures ?

A) La gouvernance dans tous ses états

La gouvernance est un terme à la mode. Son utilisation est récurrente mais ne fait que rarement référence à un concept construit. Cette notion, ou plutôt cette idée¹⁷⁸, constitue une aubaine pour le discours politique (souvent à l'échelon local) que les scientifiques réutilisent abondamment, sans pour autant se préoccuper de son contenu. Cependant, gouvernance devient un mot qui intéresse de plus en plus les chercheurs en sciences sociales.

Depuis une décennie, ils tentent de lui conférer un sens, une substance. Mais son utilisation par les politologues, les économistes, les juristes, les sociologues ou les géographes date d'un certain nombre d'années. En réalité, ce terme entre dans le discours des sciences humaines et sociales dans les années 1930. En revanche, il est d'essence plus ancienne.

¹⁷⁸ La notion s'apparente à une connaissance qualifiée d'élémentaire, alors qu'une idée s'inscrit dans un rapport des choses, où le sens donné à un mot se focalise par rapport à une manière de voir ou de se représenter les choses.

1) De l'Europe médiévale à la suprématie internationale : une lecture chronologique de cette notion

Le mot en lui-même apparaît, en Occident, dans des textes au XII^e siècle¹⁷⁹. En France, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal et en Italie, le terme est annoté dans les écrits officiels. Les traductions pourraient être à l'origine de sa disparition pendant les siècles suivants. Par la suite, le « bon gouvernement » remplace le mot « gouvernance », mais l'idée associée à cette expression réitère le sens sous-jacent. Plusieurs sources illustrent le changement d'expression, mais alloué au même sens que le terme gouvernance du Moyen Age. Tout d'abord, l'illustration la plus connue est le tableau du peintre de Sienne, Ambrogio Lorenzetti intitulé « Les effets du Bon Gouvernement à la ville » (1338-1339). Cette iconographie reflète la consubstantiation entre l'idée et le sens. Ce tableau ne fait qu'illustrer le mot gouvernance appliqué au gouvernement local. Effectivement, la naissance de « gouvernance » est étroitement liée aux préoccupations des souverains locaux. À la Renaissance, Nicolo Machiavelli, dans son oeuvre politique *De principatibus*¹⁸⁰ (1513), fait l'éloge du bon gouvernement des princes. Pour cet auteur, ces derniers ne doivent pas hésiter à utiliser la ruse, avec l'accord du peuple, pour gouverner les cités. Machiavel prône un nouveau mode de pouvoir qui allie le pouvoir des « Grands » (expression de l'auteur) et le regard des gouvernés. Certes, les moyens mis en oeuvre ne relèvent pas de la gouvernance, mais la construction de ses hypothèses n'est autre qu'un mode de pouvoir se rapprochant incontestablement de la gouvernance. Toutefois, Machiavel n'est pas le seul à penser les rapports de force en terme de coopération (inégaie) entre gouvernants et gouvernés (base essentielle de la gouvernance). Cinq siècles plus tôt, la Perse peut se féliciter d'avoir un traité évoquant les différentes façons de gouverner en « harmonie » avec les sujets : le *Siyasset-Nameh*¹⁸¹. Cet ouvrage prône une dialectique incessante entre le pouvoir décisionnel et la base. Son auteur conseille aux souverains de prendre en compte les attentes de leur peuple pour les différentes décisions. Il encourage les réunions entre le collège du pouvoir suprême et les individus *lambda* de la cité, au moins deux fois par semaine en cas de périodes tranquilles. Ces

¹⁷⁹ HERMET G, KAZANCIGIL A, PRUD'HOMME J.F., 2005, *La gouvernance, un concept et ses applications*, Paris, Karthala, Recherches internationales

¹⁸⁰ Nicolas Machiavel donne un titre en latin à son oeuvre monumentale, plus connue sous le titre « Le Prince ». *De principatibus* signifie « Des monarchies ». Les traductions de son oeuvre retiendront plus tard le titre *Il Principe*, à savoir le terme italien pour désigner la figure emblématique du système aulique. (BALIBAR E., 1989, *Le Prince de Nicolas Machiavel*, Paris, Nathan).

¹⁸¹ Le *Siyasset-Nameh* est une oeuvre (écrite vers 1092) du khan de Samarcande, Nizam-El-Molk. Ce « traité du gouvernement » (traduction littérale du titre) est un des livres clés de l'Orient musulman. Il est écrit dans un contexte tendu. Face au pouvoir en place, un mouvement extrémiste apparaît : la secte d'inspiration ismaélienne de Hassan Sabbah, L'Ordre des Assassins, dont les adeptes n'ont pas le moindre regard sur le fonctionnement de la cité d'Alamout.

deux oeuvres fondamentales pour l'implication de la base dans les prises de décisions ne vont pourtant pas impulser un engouement pour le terme de gouvernance. Il faut attendre le XX^e siècle pour revoir ce mot dans les écrits.

Dans les années 1930, « gouvernance » est utilisée pour le nouveau fonctionnement institutionnel des entreprises. Puis les politiques urbaines s'emparent du concept en Angleterre sous le gouvernement de M. Thatcher, la gouvernance est alors un désengagement de l'Etat pour la gestion des villes. En 1989, le terme est utilisé pour les « pays en développement ». Le quatrième site de diffusion est celui de gouvernance mondiale (dans les années 1995). Puis une cinquième utilisation s'articule autour de la gouvernance supranationale... comme en Europe. Avec ces différentes utilisations, le terme perd alors de sa consistance. Tout devient « gouvernance ». De ce fait, l'instrumentalisation du terme est chose courante. De plus, cette notion tend à avoir une consonance néolibérale afin de discréditer le rôle de l'Etat¹⁸². En Angleterre, le terme gouvernance est également appelé « troisième droite ». Et pourtant cette notion mérite plus qu'une simple utilisation idéologique. Tout au long de cette thèse, « gouvernance » ne sera pas un concept politique, mais un concept phare de la géographie politique des territoires vitivinicoles et ne doit pas être attribué à un courant de droite. Un autre biais existe. Le mot gouvernance est souvent utilisé pour désigner un gouvernement local. Cette notion mérite donc d'être soigneusement définie, après avoir décliné ses usages par les différentes disciplines.

2) Des sciences politiques à la sociologie : une lecture pluridisciplinaire de cette notion

La gouvernance intéresse les économistes. Elle se préoccupe, selon les économistes américains institutionnalistes, de la « *coordination pour accroître l'efficacité de la firme [...]. La firme peut ainsi être analysée en tant que structure au sein de laquelle se décident différents types de transactions* »¹⁸³ (travaux de Coase, de Chandler...). Mais, la gouvernance ne se conçoit pas de la même façon selon les divers courants économiques. Pour la mouvance née de la théorie des contrats (Williamson en 1981), elle s'apparente à une structure contractuelle de coordination des acteurs. Les principaux choix s'effectuent selon un contrat basé sur la confiance mutuelle des

¹⁸² LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin

¹⁸³ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Ibid.* p. 419

parties engagées. Parallèlement, les économistes partisans de la théorie de la régulation¹⁸⁴, considèrent la gouvernance comme une structure représentée par l'Etat qui intervient localement.

A l'heure actuelle, ce sont les politologues qui travaillent le plus sur cette notion. Elle peut être perçue comme une forme, parmi tant d'autre, de régulation des systèmes complexes. C'est une des acceptions premières, mais qui est encore très présente dans le discours en science politique. « *La gouvernance se conçoit comme un mode de gestion d'affaires complexes – « mode de gestion de la complexité » en novlangue – dans lequel les acteurs principaux se déploient sur le même plan, à l'horizontal sinon à égalité* »¹⁸⁵. Mais cette tentative de synthèse ne suffit pas à cerner la notion définie par les politologues. La complexité, au sens d'Edgar Morin, n'est pas le facteur intrinsèque de la gouvernance, mais un facteur *sine qua non*. Le courant de la « troisième voie » considère qu'elle devient le système de décision publique impliquant les acteurs privés. Elle est le savant mélange entre les deux idéologies qui se sont partagées, pendant plus d'un siècle, le monde : le public et le privé.

À l'heure actuelle, des scientifiques comme G. Stoker¹⁸⁶ en sont les porte-paroles. « *La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère gouvernementale... La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective. La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes* »¹⁸⁷. L'Etat laisse donc place à un nouveau mode de gestion qui ne s'assimile pas avec le privé, mais qui semble être un hybride entre privé et public, où les agents régulateurs déconstruisent l'existant pour faire une place aux entre-deux¹⁸⁸. Pour les plus radicaux, la gouvernance n'est qu'un masque qui tente de faire croire en la disparition de l'Etat, laissant une opportunité aux mouvements de libéralisation à outrance, afin de donner un pouvoir majeur aux entreprises¹⁸⁹. En revanche, les différentes vues s'accordent toutes pour dire que la gouvernance met tous les différents acteurs décisionnels sur le même plan. Le système décisionnel vertical n'est plus de mise et les décisions s'établissent à l'horizontal selon une logique de cooptation, ou du moins de coopération. Les politologues se retrouvent tous (ou presque) dans la définition de la *Commission on Global Governance* (1992) : « *La somme des*

¹⁸⁴ BERTRAND N, MOQUAY P., 2004, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », in *Economie rurale*, n°280, SFER, p 77-95

¹⁸⁵ HERMET G, KAZANCIGIL A, PRUD'HOMME J.F., 2005, Ibid. p.8

¹⁸⁶ STOKER G., mars 1998, « Governance as a theory : five propositions » in *International Social Science Journal*

¹⁸⁷ STOKER G., mars 1998, Ibid.

¹⁸⁸ Ne serait-ce pas là l'avènement du post-modernisme en sciences politiques ?

¹⁸⁹ Courant néo-marxiste

différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus de coopération et d'accommodement entre les intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt »¹⁹⁰. Finalement, la gouvernance pour les politologues n'est autre que le passage « *de la politique de l'agora à celle des agendas concoctés dans le secret des négociations « entre soi* » »¹⁹¹. Elle renvoie, alors, à un consensus institutionnel qui partage le pouvoir décisionnel entre les officiels et les officieux. Mais cette structuration du pouvoir ne fait que reproduire un schéma intermédiaire qui ne prend pas en compte le jeu spatial et « géoactoriel ».

La sociologie s'est également emparée de cette notion. Plusieurs courants de cette science se penchent sur la notion de gouvernance. Par le biais de la structuration des rapports existants au sein d'un établissement ou d'une institution, la sociologie des organisations¹⁹² se rapproche des préoccupations de la gouvernance, sans y en faire appel directement : peu de travaux utilisent explicitement le terme, mais ce courant prend en compte les différentes mises en exergue des régulations dans les sociétés capitalistes. L'utilisation de cette notion est plus ostentatoire en sociologie économique¹⁹³, qui reprend les interrogations des économistes institutionnalistes. Cette branche se positionne autour de l'intérêt de l'efficacité des firmes. Elle étudie les conflits de pouvoir nés des rapports entre les groupes sociaux, via les mécanismes et les processus économiques et politiques. La gouvernance se définit alors selon trois axes¹⁹⁴. Tout d'abord, elle semble être « *un mode de coordination de diverses activités, ou de relations entre acteurs* ». Elle peut, aussi, être « *l'allocation de ressources en lien avec ces activités ou acteurs* ». Enfin, elle n'est autre que « *la structuration des conflits* ». La sociologie économique analyse la gouvernance selon des visions réticulaires des relations sociales au sein d'un système de décisions, où le jeu de pouvoir fabrique une stabilité de la société. Proche de cette école, la sociologie politique commence à délaisser la notion de gouvernement pour s'intéresser de plus près au terme gouvernance. Elle étudie les fonctionnements internes et externes des jeux de pouvoir, dont le focus se limite à la praxis. Les sociologues de cette école (largement dominés par les Néerlandais) perçoivent l'Etat comme insuffisant en terme de régulation sociale et/ou sociétale. Les principaux problèmes de société s'articulent autour du fait que les interactions

¹⁹⁰ GRAZ J.C., 2004, *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, Repères, La Découverte, p. 41

¹⁹¹ HERMET G, KAZANCIGIL A, PRUD'HOMME J.F., 2005, *Ibid.* p.218

¹⁹² CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *Ibid.*

¹⁹³ POLANYI K, entre autre

¹⁹⁴ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Ibid.* p. 419

entre les parties concernées créent une coopération plus ou moins bien assumée, d'où une nécessaire régulation entre le privé et le public. Les deux doivent se consulter mutuellement (école de Kooiman). Pour conclure, « *l'intérêt de cette sociologie de la gouvernance consiste à réfléchir sur les articulations entre les différents modes de régulation de la société, de manière à mieux cerner la place respective ainsi que les transformations de la régulation politique et sociale* »¹⁹⁵. Toutes ses analyses n'évoquent pas (ou peu) la dimension spatiale de la gouvernance. Et pourtant, elle est aussi géographique, spatialisable et territorialisante.

C'est pour cela que les géographes utilisent aussi cette notion. En plus de la prise en compte des visions précédentes, ils insèrent une dimension spatiale à la gouvernance.

B) Vers la spatialisation de la gouvernance

Les géographes se sont emparés du terme assez tôt, notamment pour les écoles états-uniennes inspirées par les courants de géographie économique¹⁹⁶. Outre le fait de reprendre les points de vue des autres sciences sociales, les géographes essaient de donner un sens spatial à la notion de gouvernance. Les « développementalistes » s'intéressent de près aux gouvernements autre que formels dans les territoires des pays des Suds¹⁹⁷. Mais la gouvernance est pour eux une nouvelle façon de penser (ou panser) les espaces fragiles qui souffrent des politiques clientélistes, ou des économies territorialisées créées par « l'antimonde »¹⁹⁸. La gouvernance devient un terme « tendance » dans les années 1990. Aujourd'hui, ces géographes utilisent cette notion dans l'acception plus « libérale » et synonyme de « bonne gestion des espaces politiques ». Cette vision des développementalistes ne correspond pas aux préoccupations de cette thèse (ou du moins pas directement). En revanche, d'autres travaux géographiques paraissent primordiaux pour tenter de faire une synthèse épistémologique et comprendre le sens géographique de gouvernance.

¹⁹⁵ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, Ibid. p. 421

¹⁹⁶ LASH S, URRY J., 1999, *Economies of signs and space*, London, SAGE Publications

¹⁹⁷ DUBRESSON A., JUCQLIN S., 2008, *Le Cap après l'Apartheid, Gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Karthala, Hommes et Sociétés, BRUNEL S., 2004, *L'Afrique un continent en réserve de développement*, Bréal, entres autres. Il faut aussi se référer aux revues spécialisées comme *Afrique Contemporaine*, *Afrique...*

¹⁹⁸ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française

1) La gouvernance vue par les différents courants de pensées géographiques

Les acteurs et les différences d'échelles apparaissent comme des clés de compréhension de cette notion pour plusieurs auteurs. L'acteur devient un support subjectif de la gouvernance et se retrouve au centre d'un système décisionnel qui s'articule autour d'échelons différents. Mais les études se démarquent selon les courants de pensées des géographes.

Le *dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*¹⁹⁹ offre une analyse assez généraliste de l'idée de gouvernance mais est le seul dictionnaire de géographie à le prendre en considération. La gouvernance demeure « *un ensemble des processus et des institutions qui participent à la gestion politique d'une société* ». Ce préambule de l'article pose les bases du sens donné à la notion, sans pour autant lui conférer une dimension spatiale très lisible. Par contre, Patrick Le Galès (auteur des pages de définition de gouvernance dans ce dictionnaire) souligne, en aval, l'importance du cadre géographique pour cette notion en voie de conceptualisation. « *La gouvernance est définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institution pour atteindre les buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains* ». Ces derniers renvoient incontestablement à une dimension sociale. Quelques lignes plus loin, l'auteur suggère la prise en compte du jeu d'échelle, du global au local. Mais cette mise en bouche offerte par P. Le Galès ne suffit pas à envisager la gouvernance dans le cadre géographique. D'autres analyses éclairent le manque de lisibilité de cette notion.

La Science Régionale²⁰⁰ donne naissance à des courants portés essentiellement sur les phénomènes locaux. Les géographes qui s'inspirent en partie de cette école appréhendent les phénomènes économiques et politico-économiques via l'échelon micro ou méso-spatial. Pour eux, la gouvernance est une grille de lecture pertinente. Les systèmes productifs locaux (SPL) en sont une illustration. La gouvernance est alors conçue comme un élément de systémie

¹⁹⁹ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, Ibid

²⁰⁰ Ecole née après la deuxième guerre mondiale (dans une logique de continuité des travaux de l'entre-deux guerre), qui tente de répondre aux questionnements de distribution spatiale des activités économiques. Elle se focalise sur la répartition des effets de l'économie par le moyen des schémas nomothétiques. Elle est l'avant-garde de l'analyse spatiale en France et de la New Geography pour les pays anglosaxons. Georges Benko participe largement à sa diffusion. BENKO G., 1998, *La science régionale*, Paris, Que sais-je ?, PUF

économique en interaction avec l'espace et l'espace se territorialise grâce aux processus économiques. Cette vision, quoiqu'insuffisante pour comprendre tous les mécanismes de gouvernance, paraît intéressante. Les géographes héritiers de cette pensée offrent une conception de « clusterisation » des nouveaux espaces « gouvernanciers ». Même si l'analyse économique prédomine dans leurs travaux, les nouvelles préoccupations s'orientent vers les effets de la mondialisation sur les enjeux régionaux. La gouvernance est alors reléguée au rang de l'analyse territoriale. Le territoire (vu dans sa définition « politique ») devient le support (im)matériel de l'organisation des systèmes décisionnels (liés à la gouvernance) et les jeux d'acteurs deviennent les structures principales de l'organisation spatiale. Cependant, les acteurs sont vus comme des sujets holistiques.

« En revanche, la mondialisation induit une concurrence, une compétition beaucoup plus vive entre les territoires. Ces derniers ne sont pas homogènes et tous ne rivalisent pas avec les mêmes armes et les mêmes atouts. Certains gagnent, d'autres perdent. Pour dépasser ce constat, il est important de s'interroger non seulement sur les mutations macro-économiques et sociales qui secouent nos sociétés, mais de considérer que l'espace n'est pas neutre, que les territoires ne sont pas que des conteneurs de ressources, mais le résultat de jeux d'acteurs qui participent à leur construction »²⁰¹.

La gouvernance ne se justifierait donc seulement qu'à travers l'échelle « glocale », où l'acteur (sous-entendu les institutions et les officiels pour cette école de pensées) coordonne les attentes locales dans un modèle plus global, s'imbriquant dans une forme de gouvernement mondialisé. La gouvernance perçue comme une dynamique « régionaliste » se résume par un schème assez simplifié, qui recentralise l'action territoriale autour d'une distribution des ressources qui est due à une certaine proximité (spatiale et institutionnelle).

« Ces nouvelles formes spatiales et ces nouveaux modes d'organisation territoriale apparaissent et conduisent à s'interroger sur le rôle particulier de la gouvernance territoriale comme processus de coordination des acteurs [...], mais aussi de construction de la territorialité et d'appropriation des ressources. Cette forme de gouvernance s'adosse dès lors sur une situation de proximité mixte qui combine proximité géographique et proximité

²⁰¹ PECQUEUR B, TERNAUX P., 2005, « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », in *Géographie, économie, société*, vol 7, n°4, p 317

*institutionnelle des acteurs. On voit donc que la proximité des acteurs est une caractéristique fondamentale de la coordination dans un contexte de globalisation »*²⁰². Cette vision recadre la prise de décisions dans une matrice en réseau, dont les noeuds ne sont autres que les institutions « déconcentrées ». La gouvernance ne s'explique qu'au travers de conceptions administratives ou institutionnelles. « *La gouvernance reste fondamentalement liée aux autres niveaux politico-administratifs et de décisions (régional, national, supranational) mais en arrive à proposer ses propres adaptations voire ses propres normes [...]. En effet, il ne s'agit pas seulement de demander leur avis aux acteurs locaux mais bien plus fondamentalement de susciter leur adhésion, leur participation et leur implication dans une idée de construction collective des systèmes d'action publique. Dans ce contexte, l'action sur le développement territorial n'est plus présentée comme la seule responsabilité du pouvoir local (local, régional ou étatique) mais comme la **résultante d'un processus de coopération et de coordination** entre de nombreux acteurs et opérateurs »*²⁰³. Le territoire, perçu ici comme la représentation de l'appropriation des acteurs politiques, peut prendre une autre dimension, celle de l'appropriation sociale et sociétale, permettant de considérer la gouvernance comme une affaire de tous les acteurs, officiels ou non. C'est la vision de la géographie sociale.

Les géographes affiliés au paradigme de la géographie sociale placent de plus en plus le territoire comme un postulat actoriel, où les individus (héritage du behaviorisme) modèlent les constructions spatiales et territoriales. Parallèlement, ces géographes élargissent leurs champs de recherches et remettent au goût du jour le champ du politique. La politique laisse place au politique, référant ainsi le pouvoir au niveau géographique. Malgré l'utilisation (frileuse) du terme gouvernance dans cette école de pensée, la définition du mot est largement occultée et les auteurs ne se soucient guère d'en faire un « mot à sens ». Il faut attendre 2005²⁰⁴ pour voir apparaître pour la première fois dans un livre de géographie sociale francophone une tentative de définition claire et précise. G. Di Méo et P. Buléon soumettent une approche pertinente de la gouvernance, sous forme d'*a parte*.

²⁰² PECQUEUR B, TERNAUX P., 2005, « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », in *Géographie, économie, société*, vol 7, n°4, p 318

²⁰³ LELOUPF, MOYART L, PECQUEUR B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », in *Géographie, économie, société*, vol 7, n°4, p 329

²⁰⁴ DI MEO G, BULEON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, Collection U

Gouvernance : Nous prendrons ici le terme très controversé de gouvernance dans son acceptation la plus large, à savoir l'ensemble des processus et des institutions qui interviennent dans la gestion politique d'une société localisée. L'idée sous-jacente à cette notion retient que les orientations et décisions politiques n'incombent pas exclusivement aux détenteurs du pouvoir légal dans un territoire donné. En effet, en raison des innombrables décennies (crise économique et nouveaux rapports territoriaux des entreprises, apparition de formes novatrices de civilité, montée en puissance de la vie associative et des métiers techniques, des procédures de l'aménagement comme développement, remise en question des notables, percée de l'individualisme, etc.), des acteurs de plus en plus nombreux et diversifiés, individuels ou collectifs, acteurs politiques d'opposition, composantes diverses de la société civile, parmi lesquelles figurent les entreprises, les syndicats, les associations ou de simples acteurs individuels, contribuent à forger les orientations, les options et certaines décisions politiques des collectivités territoriales ; ceci à toutes les échelles géographiques²⁰⁵.

Document 10 : La Gouvernance vue par G. Di Méo et P. Buléon

L'intérêt de cette vision est la place faite à la diversité des acteurs (aussi bien dans leur nature, leur fonction que leur statut). La gestion et la prise de décision n'incombent plus uniquement aux acteurs dits légitimes, mais à tous les actants d'une société civile. En fait, c'est simplement une nouvelle lecture spatiale et sociale, puisque les pratiques (non-dites) existent depuis l'avènement des « civilisations libres ». Par le biais de cette définition, une esquisse de conceptualisation de la gouvernance apparaît. Les conditions *sine qua non* pour parler de gouvernance sont donc un jeu d'acteurs pluriels, une implication de la société civile et une mise en réseau de ces derniers sur un territoire. La gouvernance n'est autre que la gestion des jeux de pouvoir d'une société localisée. La cristallisation des stratégies décisionnelles individuelles s'effectue grâce à l'existence d'une « *édification institutionnelle qui s'imprègne de l'espace* »²⁰⁶. La multiplicité des rapports territoriaux, via le politique et la course au pouvoir, construit une nouvelle forme de « démocratie spatiale » appelée gouvernance.

²⁰⁵ DI MEO G, BULEON P., 2005, Ibid. p.37

²⁰⁶ DI MEO G, BULEON P., 2005, Ibid. p.6

Une logique similaire voit le jour dans les travaux de J.-C. Hinnewinkel²⁰⁷. La gouvernance est vue comme une nouvelle forme de pouvoir, non pas comme pouvoir dirigeant mais comme pouvoir décisionnel. Elle devient une redéfinition des rapports entre les organisations ainsi que les chambres d'élus et les administrés, une remise en question des rapports local / central. La gouvernance est bien un mode de fonctionnement géographique. Elle se traduit par l'instauration ou l'émergence d'un système d'action territorialisé ou du moins localisé. La distinction spatiale est le coeur de cette conception de la redistribution des pouvoirs. La nature des rapports de force dépasse largement la vision binaire (ou manichéenne) que lui confèrent les duellistes. La gouvernance s'assimile à un géosystème politique (au sens large du terme). La hiérarchie pyramidale n'est plus de mise et l'horizontalité des « conflits » permet une nouvelle grille de lecture. Cette vision est à replacer par rapport au terroir, au sens le plus social que l'auteur lui donne, qui est le ring gouvernancier.

Finalement, la gouvernance s'apparente à un « *ensemble des mécanismes de coordination et d'incitation, mis en place pour gérer ces jeux, qui permet de piloter le terroir qui devient ainsi un « ordre local », caractérisé par un « contexte d'action », structuré par l'interdépendance des acteurs, par leurs échanges économiques ou politiques, mais aussi par l'échange négocié de comportements. [...] La gouvernance du terroir est une forme de régulation politique, productrice de normes, de comités d'arbitrage mais aussi de mafias* »²⁰⁸. La gouvernance des territoires du vin est une combinaison spatiale actorielle, laissant une souplesse fluctuante d'action aussi bien aux institutions, aux entreprises qu'aux acteurs individuels. La cogestion d'une interprofession, au sens le plus large possible, devient une clé de voûte de cette gouvernance territoriale.

2) Des pensées à la synthèse, quand la gouvernance prend sens

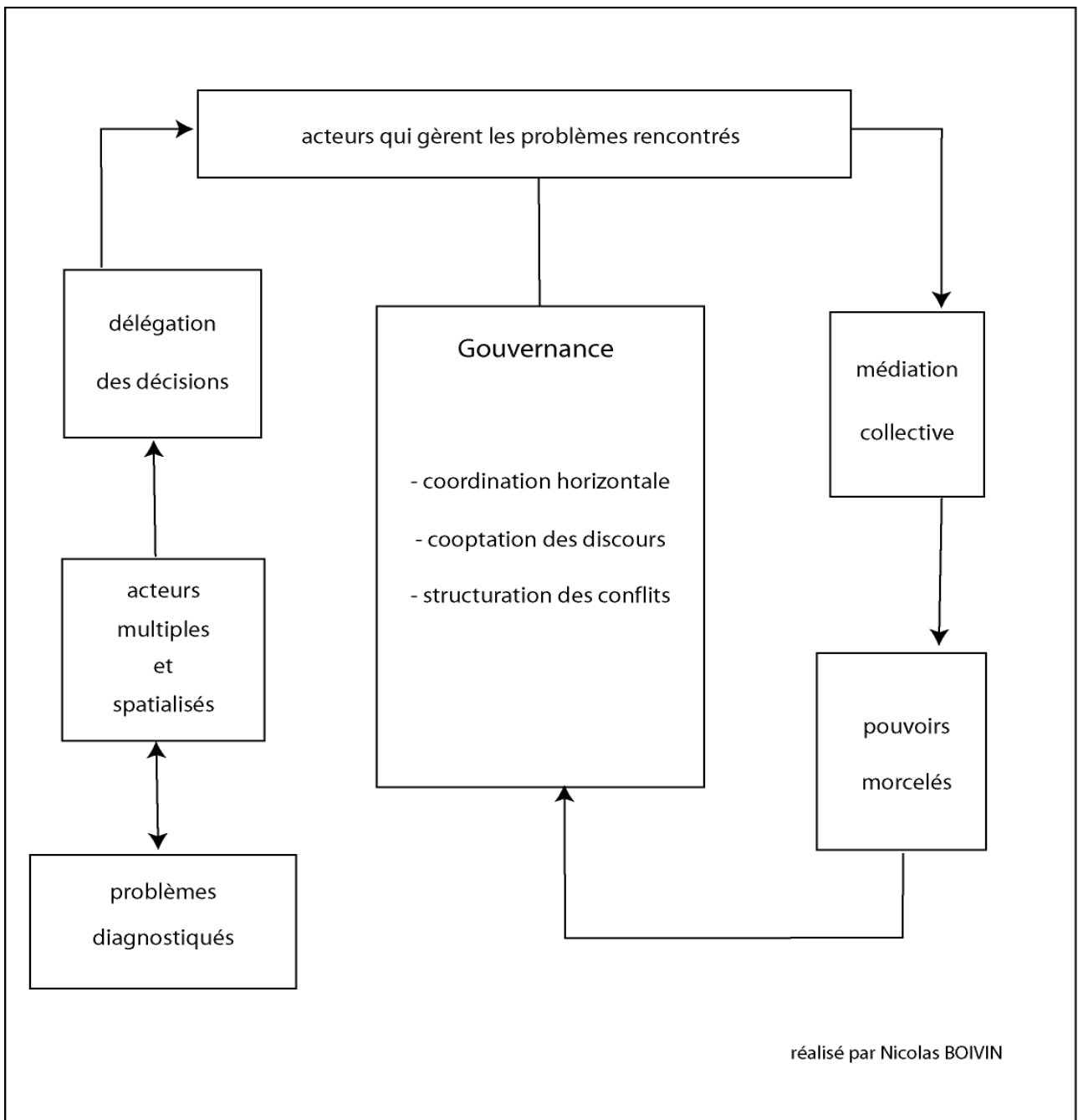
Face à la multiplication des tentatives de légitimation du mot gouvernance, le terme de gouvernance paraît devoir être défini clairement. Ce concept est trop souvent utilisé comme une notion large, sans véritable sens, comme un creuset d'idéologies que les auteurs (et même les politiciens) citent pour être dans le courant actuel de la mouvance décisionnelle. Et pourtant, comme le prouvent les scientifiques cités précédemment, « gouvernance » peut être un concept

²⁰⁷ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et Devenirs*, Bordeaux, Editions Féret

²⁰⁸ HINNEWINKEL J.C., 2004, *Ibid.* p.69

phare de la géographie politique.

Selon le document 11, la gouvernance peut être lue comme un **ensemble de processus liés et intégrés à la gestion des sociétés politisées** par une multitude d'acteurs couplés avec des agents élus ou non, **afin d'administrer les problèmes et les attentes de ces sociétés sur un espace** (un territoire ?). Elle se focalise sur trois points : une **coordination horizontale**, une **cooptation des discours des acteurs** y compris les non-dits publics et une **structuration des conflits** [de pouvoir] notamment par l'intermédiaire d'une prévention. Elle donne des responsabilités aux principaux intéressés sur le principe d'une « délégation des décisions », en appliquant en quelques sortes une « démocratie participative » ou du moins une **médiation collective** sur un territoire fragilisé. La gouvernance s'apparente à un géosystème **politico-social glocal**. Elle renvoie à une géographie des acteurs, non pas en tant qu'agents mais qu'actants.



Document 11 : Géosystème politico-social de la gouvernance

II) La gouvernance appliquée au monde du vin : de la cogestion aux localismes. Une lecture géographique d'un objet politico-économique

Les vignobles et leurs espaces périphériques (non pas matériels mais idéels) constituent un objet politique, économique et social. Des géographes les considèrent comme un système de production localisé (SPL)²⁰⁹. Cette analyse conforte le point de départ d'une construction heuristique de la gouvernance de ces espaces singuliers. Certes, cette analyse ne suffit pas à entrevoir la totalité du système gouvernance. Cependant, ce découpage par « tronçons explicatifs » est toujours dans la logique didactique du premier livre de cette thèse. Pour mieux comprendre un système, les différentes parties doivent être « décortiquées » une par une. Les multiples acteurs, les acteurs plurifacettes et le morcellement du pouvoir se retrouvent dans les formes spatiales du SPL. Il faut, en premier, essayer de comprendre comment un SPL s'apparente à un modèle de gouvernance originelle.

A) Le Sud-ouest, une gouvernance basée sur des milieux productifs d'apprentissage collectif

Le monde du vin constitue à lui seul une forme spatiale particulière. Mais quelle est cette forme ? L'axiome géographique du monde du vin se concentre sur le fait que chaque région viticole a sa propre forme. Pour le Sud-ouest, la pépinière d'entreprises à ancrage glocal peut être une des meilleures définitions. Le transfert du modèle de Bordeaux permet une singularisation des espaces du vin dans le Sud-ouest. Il se caractérise par une double entrée : le château comme exploitation de base et un négoce puissant qui souhaite dicter la marche à suivre. Même si des nuances existent, les vignobles de Jurançon ou de Bergerac essaient de copier le Bordelais. Le « grand frère »²¹⁰ bordelais donne le « La ». Les modèles sont copiés : des espaces du vin centrés sur un savoir commun, une multitude d'entreprises viticoles, une coopération grâce aux apprentissages collectifs des techniques et des savoirs. Le Sud-ouest vitivinicole semble donc

²⁰⁹ CALVET J., 2005, « Les clusters vitivinicoles français à AOC, une analyse en termes de biens de clubs », in *RERU revue d'économie régionale et urbaine*, n°4, ADICUEER, p 481-506 ou HUDSON R., 2005, « Region and place : devolved regional government and regional economic success ? », in *Progress in human geography*, n° 5, volume 29, Arnold, p 618-626, entre autres. Clusters et SPL seront considérés comme synonymes puisqu'ils résultent d'une même spatialité. En effet, les grappes d'innovations et d'entreprises sont la base de ces deux systèmes.

²¹⁰ Expression récurrente chez les viticulteurs de Bergerac

être proche d'un fonctionnement d'un cluster, qui serait une des fondations du système de gouvernance.

1) Gouvernance, espaces et systèmes de production

La gouvernance définie comme un module de trois lectures clés (coordination horizontale, cooptation des discours et structuration des conflits) devient un élément central pour la géographie. Aux Etats-Unis, cette matrice spatiale n'est autre que la forme moderne des clusters. En France, les clusters ont laissé la place aux systèmes de production localisés, mais les deux expressions décrivent les mêmes phénomènes. Les travaux des Etats-Uniens rapprochent le cluster d'une gouvernance de base, non pas en terme de hiérarchie mais plutôt comme fondement.

Les clusters, dans les travaux américains (Maskell, Taylor, Malmberg, Enright...)²¹¹ sont analysés par le biais des deux dimensions possibles : horizontalement et verticalement. Ils sont aussi lus comme une agglomération de firmes qui sont « unies » par rapport à un système de production local. Au début des années 2000, les auteurs le pensent comme un modèle d'innovation territoriale. Mais il reste quand même un ensemble de grande échelle qui se caractérise par un bourdonnement, une croissance incessante, une mise en compétitivité des industries entre elles mais avec une certaine entraide et une véritable concurrence spatiale avec d'autres clusters. L'idée de « community building » est très présente dans tous les clusters étudiés par les chercheurs anglosaxons. Cette analyse des SPL permet de classer les vignobles et les espaces nés de leur logique dans cette catégorie. Le monde du vin se caractérise par une multitude d'entreprises sur un espace régional. Elles se regroupent autour de grandes classes comme les exploitations viticoles, les caves coopératives, les wineries, les entreprises de courtage et de négoce, les lieux de ventes... Toutes sont complémentaires et en compétition à la fois. Elles fonctionnent les unes avec les autres, aussi bien dans un registre négatif (quand les grandes mangent les petites, par exemple) que positif (entraide, concurrence, mise en commun des savoirs et des techniques...). Les différents groupes bordelais sont présents aussi dans les vignobles voisins. Castel, premier groupe français de vins « premiers prix » et de boissons, a fait sa réputation à Bordeaux. Il est un grand acheteur de raisins des viticulteurs de Jurançon. Il produit du Jurançon, essayant ainsi de se positionner sur des marchés plus « élitistes ». Les

²¹¹ BATHELT H., 2005, « Geographies of production : growth regimes in spatial perspective – knowledge creation and growth in cluster », in *Progress in human geography*, n° 2, volume 29, Arnold, p 204-217

exemples sont nombreux. Les différents acteurs (et pas seulement économiques) jouent un rôle localement mais parallèlement, leur choix influence les périphéries des centres de décisions. Les connexions entre les entreprises deviennent des supports pour une gouvernance économique. Toutefois, la forme « cluster » n'entraîne pas uniquement un enjeu économique. L'action n'est pas un objet à une seule face, il en possède beaucoup. La médiation collective permet de consolider les clusters, non pas l'agglomérat d'entreprises, mais la forme spatiale qui en née, une zone de savoirs collectifs, de main d'oeuvre qualifiée pour les travaux de la région, un cluster comme le définit la littérature anglosaxonne, « *a geographically proximate group of inter-connected companies and associated institutions in a particular field, linked by commonalities and complementarities* » (Un groupe de compagnies connectées et d'institutions associées, géographiquement proches, rassemblées autour d'un même axe [champ, savoir], liées par des « communautés » [collégialités] et des complémentarités)²¹².

H. Bathelt « décortique », depuis quelques années, le cluster par l'entrée actorielle. Le jeu d'acteur est une grille de lecture pertinente qui offre une certaine réalité de l'évolution des clusters²¹³. Il offre une vision novatrice de cette notion de géographie économique. Parallèlement, il développe une autre piste qui s'oriente sur les externalités du système. Comment les facteurs hors-système s'incrustent dans le fonctionnement spatial des clusters. Cette question introduit alors le problème de gestion et d'insertion d'un modèle spatial (qui se construit de la même façon qu'un territoire au sens actoriel) au sein d'une région plus vaste que le simple SPL. Les entreprises viticoles ne sont pas les seules à constituer l'économie des espaces concernés, mais elles font partie intégrante du système. Et la gouvernance du monde vitivinicole ne peut se contenter de lire les espaces uniquement par ces entreprises. La coordination, les discours, et les conflits ne concernent pas seulement les acteurs de la filière. Le monde viticole empiète sur beaucoup de domaines, comme la politique par exemple. Un courtier²¹⁴ indique, lors d'un entretien, que les hommes politiques de la Région (A. Rousset et A. Juppé selon lui)²¹⁵ sont des acteurs décisionnels. Leurs dernières décisions ne s'attaquent pas uniquement au système du vin, elles touchent tous les secteurs. Pour ce courtier, la dimension décisionnelle n'est pas spécifique à

²¹² BATHELT H, MALMBERG A, MASKELL P., 2004, « Clusters and knowledge : local buzz, global pipeline and the process of knowledge creation », in *Progress in human geography*, n°1, volume 28, Arnold, p 31-57 , p 36

²¹³ Cependant l'auteur ne met pas en avant l'évolution générale de l'analyse géographique, où le rôle des acteurs a pris une place de plus en plus grande.

²¹⁴ Anonymat souhaité.

²¹⁵ Roland FEREDJ donne un aperçu dans son dernier livre, FEREDJ R., 2008, *L'inconnu de Bordeaux*, Bordeaux, Féret

son milieu, elle met en relation toutes les activités de la région, au sens large (il la conçoit comme un espace allant du sud de la Dordogne aux Pyrénées). Quand une loi dicte la conduite du vignoble, l'enseignement dans les BTS est concerné, l'économie régionale aussi notamment pour le marché des constructions (des vignobles arrachés peuvent laisser place à des terrains constructibles, etc.).

Dernièrement, les géographes²¹⁶ abordent le cluster par le savoir et les réseaux de savoir. Non pas le savoir-faire mais la création du savoir particulier à chaque cluster²¹⁷. Cette approche est culturaliste. De cette vue d'ensemble, les stratégies se dessinent et interagissent... le cluster s'apparente simplement à un système d'interrelations de pouvoirs (compétence, savoir, culture, communauté, organisation sociale...)²¹⁸. Le cluster n'est, finalement, qu'un ensemble de comportements de pouvoir. Une économie régionale crée des synergies issues de ce pouvoir ou même des pouvoirs. Et c'est pour cela que H. Bathelt propose d'analyser les SPL au niveau de la région et d'inverser le regard scientifique.... c'est-à-dire lire la région comme une entité clusterisée. Le cluster s'avère antérieur à la mise en place des réseaux entrepreneuriaux, il naît de la régionalisation de l'espace. Bordeaux, Bergerac ou Jurançon ne sont pas des clusters en tant que pépinières d'entreprises utilisant les mêmes faisceaux culturels et culturels, mais ils apparaissent comme tel grâce aux constructions collectives qui se rapprochent d'une forme satellitale du monde du vin. Les AOC, depuis 1936, matérialisent cette fabrication heuristique. Elles peuvent être lues comme des grappes de savoirs, des agglomérats de décisions, des espaces d'associations (immatérielles) offrant une interaction entre les acteurs directs et indirects. Les AOC sont le premier système de gouvernance des SPL, nécessaire mais insuffisant pour lire les espaces décisionnels du vin d'aujourd'hui²¹⁹. Le document 12 évoque le système politico-social (gouvernancier) des AOC avant leur insertion dans les sociétés complexes glocalisées. Au départ, les vignobles cherchent une solution pour labéliser les vins de qualité face à la concurrence étrangère et aux trop nombreux cas de fraude. L'Etat instaure les appellations d'origine contrôlées afin d'offrir une lisibilité totale aux consommateurs. Les acteurs des espaces du vin sont interrogés et intégrés dans la démarche. Ils se spatialisent en acceptant d'identifier clairement leur appartenance géographique liée au découpage territorial. Une fois les acteurs locaux consultés, l'Etat prend les décisions et légifère. Ensuite, l'INAO et les syndicats d'appellations (les premiers

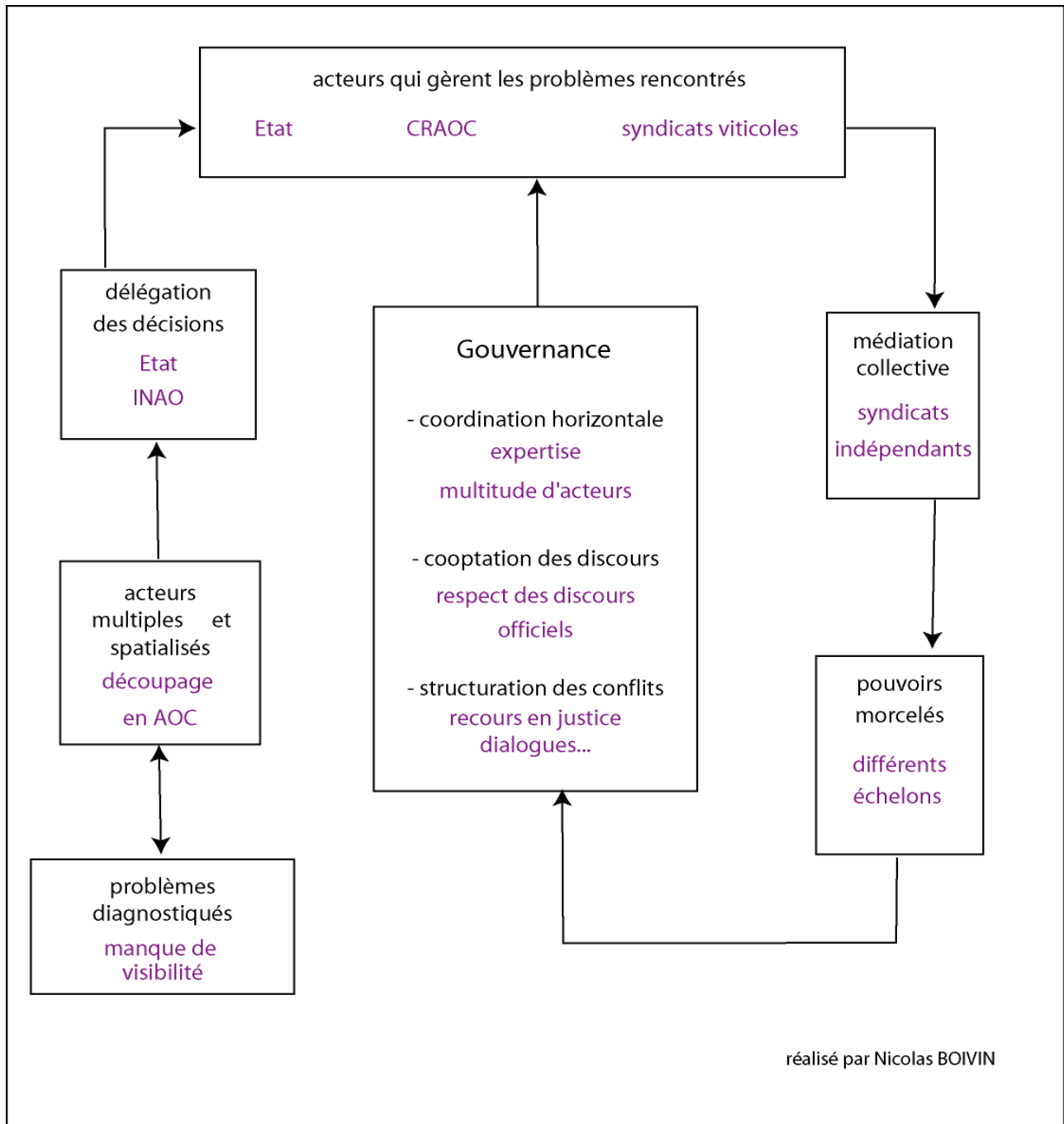
²¹⁶ CHIGNIER-RIBOULON F, FOURNIER M., 2006, « Les *locals* et la mondialisation ou des difficultés pour appréhender une réalité spatiale protéiforme », in *Géographie, économie, société*, vol 8, n° 2, Paris, Lavoisier, p.257-273, entre autre

²¹⁷ cf chapitre III), A), 2)

²¹⁸ BATHELT H., 2005, *Ibid.*

²¹⁹ HINNEWINKEL., 2004, *Ibid.*

acteurs de la mise en place des AOC) deviennent les principaux gestionnaires de ses entités géographiques. Le pouvoir est donc morcelé entre l'Etat et le local (et régional puisque les commissions de l'INAO sont basées sur un découpage dit régional). La gestion est donc divisée en trois sphères : une coordination horizontale (syndicats, CRAOC, indépendants, experts...), une cooptation des discours (respect des lois, des ordonnances et des décrets) et les conflits sont gérés à tous les niveaux selon leur gravité.



Document 12 : Les AOC ; lire le SPL Bordeaux-Bergerac-Jurançon comme une forme de gouvernance

Le cluster AOC n'est qu'une composante du cluster vin puisque tous les espaces du vins ne se limitent pas aux vignobles labellisés. En revanche, ils sont tous ancrés dans un savoir, un savoir-faire, un progrès qui met en place des espaces innovateurs. Ils deviennent alors des territoires gouvernanciers.

2) Gouvernance et fonctions territoriales

Aujourd'hui, la gouvernance doit être lue comme un système complexe où facteurs économiques, sociaux et politiques se combinent pour construire, volontairement ou non, un territoire. Face à l'universalisation des lieux, comment un espace peut se démarquer des autres, comment peut-il se territorialiser ? Certes, le jeu des acteurs est essentiel dans cette démarche. Mais ces acteurs doivent aussi faire preuve d'imagination pour essayer de constituer un territoire singulier issu d'un progrès social et technique. Les espaces du vin de Bordeaux et de Bergerac s'auto-entretiennent par une auto-satisfaction innovatrice (Jurançon s'individualise sur ces registres par rapport aux deux autres modèles puisque ses vins n'ont pas les mêmes créneaux, ni la même image), un microcosme qui s'auto-régule grâce aux milieux innovateurs. Cette construction en boucle permet de définir des fonctions territoriales inhérentes à une gouvernance de ces milieux socio-économico-politiques. Les clusters ne sont plus de simples espaces économiques sans liens avec la société²²⁰. Les SPL se transforment en STP (systèmes territoriaux de production). La production s'avère être plus que la culture du raisin, elle englobe toutes les actions du monde du vin, du raisin jusqu'aux consommateurs.

D. Maillat²²¹ établit des critères généraux pour identifier les systèmes territoriaux de production. Ils font référence à des territoires plutôt homogènes, abritant des systèmes de production spécialisés. Le Bordelais et le Bergeracois offrent des systèmes culturels identiques et spécifiques comme l'utilisation de trois cépages emblématiques (merlot, cabernet-sauvignon, cabernet-franc), des vins plutôt proches au niveau organoleptique (tanniques, ayant du corps, puissants et charpentés), des vins associés à la même image (et notamment le Sud-ouest). Les

²²⁰ La société est forcément spatialisée, cette situation est considérée comme un axiome heuristique pour les travaux de cette thèse.

²²¹ Denis Maillat, avant-propos, in CAMAGNI R, MAILLAT D (dir.), 2006, *Milieux innovateurs, Théorie et politiques*, Paris, Anthropos, Economica

STP s'appuient sur des ressources territoriales spécifiques comme les savoir-faire oenologiques (à titre d'exemple puisque les ressources territoriales de ces espaces sont nombreux et il ne s'agit pas ici de les lister un par un). Ils s'articulent autour d'un tissu d'entreprises animé par des logiques horizontales (réseaux de coopérations et d'échanges fondés sur des relations marchandes et non-marchandes comme les coopératives agricoles, les syndicats viticoles, les futures ODG...). Ils disposent d'un marché du travail spécifique et flexible composé de chaînes de mobilité qui assurent la permanence de la formation et le renouvellement des qualifications. En effet, la main d'oeuvre est principalement locale, quel que soit le niveau d'études requis. 94 % des viticulteurs rencontrés ont fait leurs études soit à Bordeaux (Blanquefort, Libourne), soit à Bergerac, soit aux alentours de ces deux pôles de fonctionnement. Il en est de même pour les hauts décisionnaires (administrateurs, négociants, courtiers, responsables INAO...) venant pour plus de la moitié de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et les autres venant de l'Ecole de Bordeaux-Management ou des universités bordelaises principalement. Les entreprises de ce STP bénéficient d'économies externes de localisation qui se développent par l'action collective des différents acteurs locaux et qui sont mises en commun pour produire. Les actions politiques et économiques profitent à l'ensemble des acteurs même si tous n'ont pas agi pour obtenir les avancées demandées, le meilleur exemple étant les interprofessions de Bordeaux et de Bergerac. Ces territoires productifs fonctionnent indépendamment de l'évolution des entités individuelles qui les composent. Effectivement, si une entreprise, une AOC ou un syndicat va mal, tout le système n'est pas ébranlé pour autant. Il se fragilise mais ne disparaît pas. De plus, les créneaux de ventes étant différents, les externalités économique-politiques ne sont pas identiques. Ces STP sont marqués par une imbrication étroite entre les relations économiques, les rapports sociaux et symboliques. Un vin ne se range pas dans la même catégorie que du lait par exemple. Tous les acteurs en ont conscience. Lors des entretiens, 74% des interviewés insistaient sur le fait que le vin ne se fabrique pas, mais que c'est un produit qui s'élabore, qui s'élève et même qui s' « enfante »²²².

Ces systèmes territoriaux entretiennent des relations avec l'extérieur, ils sont exportateurs. Cette expression a un double sens. Certes, les vins s'exportent, mais les vins ne suffisent pas à faire un territoire, bien au contraire. Un territoire est avant tout un espace approprié, l'élément central demeure les êtres humains et leurs organisations sociales. Le STP s'exporte grâce au transfert de modèles. Ils ne fonctionnent pas en univers clos, mais ils interagissent en

²²² Plus de la moitié des viticultrices rencontrées utilisent ce terme, et trois viticulteurs l'ont utilisé.

permanence avec l'extérieur. Les acteurs localisés entretiennent des relations de coopération / concurrence qui vont générer des synergies, des processus d'apprentissage et des complémentarités nécessaires à leur développement. « *Dans de tels systèmes, le territoire joue un rôle actif, il n'est pas un simple support de localisation. Il est susceptible de générer un développement de type endogène puisque les acteurs disposent d'une certaine autonomie, ainsi que d'une certaine capacité à formuler des projets et à organiser le système dans lequel ils agissent. Les relations entre les différents acteurs sont auto-gérées par un milieu qui fixe les règles et les codes de comportement* »²²³.

Ces règles et codes (transfert de compétences, entraide, intégrité d'action collective, fabrication socio-économique...) s'inscrivent dans une catégorie « innovation ». Afin de s'auto-entretenir, le territoire (système de production au sens large) doit trouver des nouveaux moteurs pour assurer le bon fonctionnement des espaces du monde du vin. C'est le « dé clic » indispensable pour la pérennité du système territorial. Sans introduire du neuf dans un espace qui connaît des racines historiques (ou du moins que les acteurs perçoivent comme tel, car les territoires du vin d'Aliénor d'Aquitaine sont loin de ressembler à ceux d'aujourd'hui), le territoire meurt et devient juste un support matériel pour des décisions qui n'ont plus lieu d'être²²⁴. Et c'est pour cela que la gouvernance doit sans cesse se renouveler et se moderniser en intégrant pleinement les innovations territoriales. Elle ne peut se contenter d'une reproduction d'un ailleurs ou d'un passé. Les innovations au sein d'un STP entraînent, inévitablement, des problèmes que les acteurs diagnostiquent rapidement comme étant liés aux dysfonctionnements. Les décisions sont alors déléguées à un groupe compétent (exogène et/ou endogène au territoire) afin que des acteurs cooptés gèrent les problèmes. Les pouvoirs sont alors redistribués afin d'aboutir à une coordination horizontale, une harmonisation des discours, ainsi qu'une structuration des conflits remarqués lors du passage de l'avant au présent (cf document 11). R. Camagni²²⁵ pense alors le territoire comme « *un système de gouvernance locale, qui rassemble une collectivité, un ensemble d'acteurs privés et un système d'administrations publiques locales* ». Cette gouvernance comprend trois fonctions cognitives pour un territoire. Tout d'abord, le transcodage de l'information à travers des contacts informels, des imitations, des interprétations de rumeurs, qui se traduit par un faux-semblant d'entente cordiale entre les acteurs du monde du vin. À Saint-Emilion, cette forme territoriale cognitive s'illustre par une façade. Monsieur X. viticulteur

²²³ Denis Maillat, avant-propos, in CAMAGNI R, MAILLAT D (dir.), 2006, *Milieus innovateurs, Théorie et politiques*, Paris, Anthropos, Economica, p 12

²²⁴ Cependant, ceci arrive très rarement. Ce fut le cas pendant la colonisation, entre autres.

²²⁵ R. CAMAGNI., 2006, « compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique » in CAMAGNI R, MAILLAT D (dir.), 2006, *Milieus innovateurs, Théorie et politiques*, Paris, Anthropos, Economica

depuis quarante ans pour l'appellation Saint-Emilion Grand Cru, collabore avec les châteaux voisins. Et pourtant lors de son entretien²²⁶, il avoue ouvertement qu'il profite des visites chez ses voisins pour « *choper quelques recettes vinicoles* ». Il dénonce, par la suite, les pratiques de son entourage, « *ils vendent du vin qui ne mérite pas son prix et moi, je ne peux pas faire de même parce que je n'ai pas le nom qu'il faut !* ».

La deuxième fonction territoriale cognitive s'articule autour de la « *coordination ex ante des décisions privées* »²²⁷ (pour une action plus aisée, mais aussi pour reconnaître l'action collective). Cette fonction se base sur la confiance et la complicité mais aussi sur des relations d'exclusion / sanction qui frappent les « transgresseurs ». Cette fonction s'inscrit uniquement à l'amont d'une gouvernance. Elle ne peut être que le fondement d'un des piliers du système gouvernancier puisqu'il se compose principalement d'une multitude d'acteurs multi-facettes. Pour la cohésion du groupe, la confiance doit être intrinsèque à la « communauté » qui a les mêmes intérêts. Toutefois, tous les acteurs du monde du vin n'ont pas les mêmes intérêts. A. Sichel²²⁸ en fait la remarque, « *moi mon intérêt privé c'est que les vins se vendent le plus bas possible, pour pouvoir vendre plus facilement avec une marge d'intérêts important, mais en tant que président du négoce bordelais, j'ai intérêt aussi à ce que les vins de Bordeaux ne soient pas des vins bas de gamme, tout dépend comment je me place, je prends des décisions qui ne me plaisent pas forcément, mais qui traduisent les volontés de mes confrères* ».

La troisième fonction territoriale se présente comme l'apprentissage collectif s'articulant autour de l'incorporation. L'effet groupe est nécessaire à la survie et à l'innovation d'un territoire. Il est le pilier *sine qua non* d'une gouvernance territoriale d'une région clusterisée. L'individualisme n'a de fonctions que dans des choix individuels, alors que les individus d'une même entité territoriale qui tourne autour d'une production (et tient sa légitimité de cette même production) doivent se regrouper en corporation afin de représenter un vrai lobby pour pouvoir tenir un discours qui sera écouté au plus haut de la hiérarchie au sein des décisions qui concernent le milieu. Ce « nid décisionnel » et gouvernancier s'avère être un « *milieu-action* »²²⁹, terme qui se substitue au terme territoire dans la nouvelle logique spatiale des régionalistes. Quelque soit le terme utilisé, l'idée reste la même, le discours change, toutefois les intentionnalités demeurent.

²²⁶ Le 7 mars 2006, anonymat souhaité

²²⁷ R. CAMAGNI., 2006, Ibid., p 262

²²⁸ Le 2 février 2007

²²⁹ Vocabulaire de Véronique Peyrache-Gadeau « les milieux innovateurs : apports pour une socio-économie territoriale » in *Milieux innovateurs, Théorie et politiques*, Paris, Anthropos, Economica, p 324

Mais la gouvernance peut-elle se limiter à l'échelon local, favorisant ainsi une construction folklorique à un échelon surreprésenté, un local qui est le support d'une identité de groupe sur un espace restreint, empli d'une proximité et d'une continuité socio-spatiales inventées qui se nomment localisme ? Les territoires détiennent des fonctions cognitives qui favorisent une lecture locale des problèmes. Mais peuvent-ils se satisfaire d'une telle démarche ? L'approche par la complexité spatiale et territoriale se doit d'analyser l'échelle la plus évocatrice aux yeux des personnes interrogées²³⁰, à savoir le local, sans pour autant s'en satisfaire. La gouvernance est vue alors comme une régulation de l'espace local par et pour les décisions locales.

B) Le monde du vin, gouvernance d'un localisme ?

Le vin, produit consommé depuis des millénaires, est une constante de la construction identitaire des sociétés qui en vivent, ou même de celles qui le consomment. Face à une mondialisation accrue (surtout en terme de vitesse et d'intensité), les « *marchands de rêves* »²³¹ font du vin un symbole d'un local (souvent nommé par une étiquette nourricière, le « terroir »). Cette image d'Epinal se retrouve dans le fonctionnement du système « gouvernance liée au vin ». Les décideurs, même les acteurs au sens large demandent sans cesse plus de local dans les prises de décisions. Le jacobinisme caractéristique de la France irrite de plus en plus les responsables de la filière, faisant passer un message subjectif ou volontaire aux autres acteurs de la gouvernance du monde du vin, privilégiant l'entrée « locale » puisque le national ne joue plus son rôle. Le discours est construit contre la technocratie européenne et française, prônant les sources sûres d'un local idéalisé. Un lieu commun qui peut se résumer à la citation d'un consultant d'un château de Saint-Emilion : « *parce que nous on sait de quoi on parle, pas comme ces charlatans de politicards* »²³².

²³⁰ « Le local est le plus important pour prendre les décisions » est une idée reçue très répandue dans les discours des personnes rencontrées tout le long des trois années d'enquêtes.

²³¹ Les vendeurs, les marketing-makers, les viticulteurs, etc.

²³² Le 7 mars 2006, anonymat souhaité

1) Socio-économie locale, localisme et gouvernance

Un des problèmes posés par la notion de local est le manque de précision de cet échelon. Pour les géographes, la notion ne prend pas les mêmes dimensions que pour les personnes interrogées, l'unanimité est loin d'être de mise. Il est difficile de trouver un périmètre clair et précis du local. Pour certains, le local s'arrête là où les coutumes changent, pour d'autres le local signifie la campagne viticole (éloignant ainsi Bordeaux, pôle incontestable du système vin), il peut être aussi assimilé à la Région, ou plus largement au Sud-ouest. Pour cette partie, ainsi que pour les pages suivantes, le local sera un échelon non limité précisément, associant sur plusieurs territoires des individus vivant de la même économie (à différencier avec les secteurs économiques), constituant ainsi une forme géographique englobant les espaces du vins aux alentours des pôles structurants (Bordeaux, Libourne, Bergerac et Gan [pour le jurançon]). Le local entraîne une contiguïté, des liens sociaux privilégiés et un localisme²³³. H Zaoual²³⁴ donne une définition du local. « *L'échelle de ce que nous sommes tentés de qualifier de « local » est mouvante. C'est avant tout une représentation et en tant que telle elle est relative à l'observateur. Une définition fixe, une bonne fois pour toutes, du local et du site nous paraît illusoire. Il y a autant de localités que de perceptions des acteurs concernés. Il peut même y avoir des superpositions de ce que l'acteur juge relevant de ce qu'il estime être son territoire, voire ses territoires d'appartenance* »²³⁵. Le local est la base même du territoire, le territoire l'essence même de la gouvernance. De plus, au point de vue analytique, le local se prête mieux à l'exercice de « décorticage » d'un système de gouvernance. Ce même auteur tente d'élaborer un concept intéressant pour l'analyse des espaces du vin : la gouvernance située. Il commence par définir le site. Ce n'est pas exactement celui de la géographie classique, mais s'en rapproche tout en apportant une dimension actorielle. « *Le site donne l'horizon de l'espace local et guide, sans s'imposer, les actions quotidiennes des acteurs* »²³⁶.

H Zaoual part d'un principe fort simple, un constat d'économiste alternatif : « *Plus ça se globalise, plus ça se localise !* »²³⁷. La gouvernance devient pertinente uniquement dans un cadre

²³³ Derrière la notion de localisme se cache souvent la revalorisation d'un folklore oublié, une nostalgie traditionaliste, une construction identitaire faussée... Le localisme est à considérer comme le repli identitaire autour des valeurs inventées lors des décennies passées par rapport à un territoire de petite taille.

²³⁴ ZAOUAL H. 2005, *Socioéconomie de la proximité. Du local au global*, Paris, L'Harmattan, GREL

²³⁵ ZAOUAL H. 2005, *Ibid.*, p 74

²³⁶ ZAOUAL H. 2005, *Ibid.*, p 77

²³⁷ ZAOUAL H. 2005, *Ibid.*, p 91. Cette formule semble simpliste et son fondement relève plus de l'idéologie que de la science, mais elle permet de donner un point de départ à sa réflexion

où le modèle est perçu comme l'antimodèle. La gouvernance située est tout simplement un mode de gestion des sociétés locales par rapport aux spécificités locales, l'acceptation d'un monde économique qui englobe la multitude des situations, un mode d'alternance politique et économique à un même moment, en un même lieu. Le point fort de la gouvernance située réside dans la motivation des acteurs de la situation. Le local peut alors se lire comme un espace contextualisé, un enjeu situationnel. La prise de décision ne pourrait se faire qu'uniquement par rapport à un instant, un contexte, une situation. Mais comment peut-elle être crédible pour les agents qui ne fonctionnent pas dans l'immédiateté ? Un négociant vend son vin sur plusieurs années, un viticulteur produit sur un an au minimum, un responsable administratif travaille à moyen terme, souvent celui qui lui est imparti par rapport à son président, qui lui est élu pour une période déterminée. En réalité, la gouvernance située n'a de sens que dans le construit heuristique. Un lieu ne peut se défaire de son carcan temporel et encore moins de son emboîtement avec d'autres espaces. Le local interagit avec les espaces d'échelles plus petites (la région, la Région²³⁸, le national, l'espace communautaire, le mondial...), il n'existe que par son imbrication. Bergerac est une entité spatiale formée de plusieurs échelons locaux (les appellations par exemple), Bordeaux est un gigantesque « local », regroupant nombre de lieux locaux. Mais le local a cependant un intérêt, il permet de regarder à la loupe un fonctionnement qui peut sembler plus compliqué à une autre échelle.

Les Premières Côtes de Blaye sont un laboratoire parfait pour l'observation d'une gouvernance dite locale, où le modèle serait l'antimodèle. Cette appellation, qui ne possède pas une image d'excellence et souvent « *montrée du doigt lors des réunions de l'interprofession* »²³⁹, s'étend sur environ 5 800 ha, produisant 280 000 hectolitres en 2005 (blancs et rouges confondus) et regroupant environ 800 viticulteurs (dont la moitié en coopératives). Les responsables se battent pour sauver le maximum de surface encépagée, face à la demande d'arrachage des vignes par l'Union Européenne, action que le CIVB encadre et prône pour sortir d'une dite crise. Le syndicat ne souhaite pas trop s'exprimer sur le sujet délicat de la durabilité des mauvais élèves²⁴⁰. Cependant leur fonctionnement se veut marginal par rapport aux autres appellations du nord bordelais ou du moins certains adhérents du syndicat viticole veulent le

²³⁸ La région est une entité géographique indélimitable propre à chaque acteur, fortement liée à une géographie des perceptions alors que le Région est une maille administrative, en l'occurrence la Région Aquitaine.

²³⁹ Propos d'un viticulteur, entretien le 9 janvier 2006

²⁴⁰ Lors des enquêtes effectuées entre le 9 janvier 2006 et le 7 février 2007, les Premières côtes de Blaye avaient un projet d'alliance avec les autres Côtes de Bordeaux, mais les multiples guerres de clochers étaient peu propices aux « révélations » lors des entretiens.

croire.

« Nous, on ne fait pas comme tout le monde. On sait que notre vin peut se vendre et ce n'est pas les chefs qui vont décider pour nous.

Q – Qui sont les chefs ?

Ceux qui nous représentent, les gens qui sont à Bordeaux, ils travaillent tous pour l'Europe et s'en mette plein les poches. Moi et les autres, on ne veut pas arracher, c'est Bordeaux qui nous le demande. Ils pensent que notre vin est moins bon que le leur, mais il me suffit mon vin... On le boit bien mon vin ».

un autre adhérent au syndicat,

« Personne ne nous écoute, alors on n'a qu'à faire autrement, on n'est pas des moutons. Pourquoi écouter toujours les bourgeois et nous les petits paysans on écoute et on fait des courbettes. Non, ça ne fonctionne pas comme ça. On est aussi capable qu'eux »

Document 13 : exemples de témoignages des contestations de viticulteurs de Blaye

L'idée d'être différent (cause et conséquence de ne pas être écoutés dans le discours dominant) laisse planer un soupçon de localisme au sein de cette appellation. Plusieurs adhérents du syndicat et notamment les viticulteurs qui vendent à des coopératives demandent une autogestion, une interprofession moins puissante. Ne pas faire partie du cercle décisionnel qui obéit aux instructions de l'Europe apparaît pour eux comme un moyen de « survie ». Le paradoxe de cette situation, due en partie au localisme (loin de Bordeaux, marginalisé au sein du système Bordeaux, des vignes en déshérence pour quelques vignobles « âgés », etc.) veut qu'une partie des viticulteurs de ce lieu se présente comme des rivaux du système englobant mais ne peut continuer d'être viable qu'à travers les décisions prises par l'interprofession et les autres échelons comme l'Etat ou l'Europe, notamment par le moyen des subventions. Les contestataires espèrent

un nouveau niveau local de prises de décisions, qui se calquerait sur le fonctionnement d'une autogestion autonome au sein de l'appellation. Un mythe qui est loin de la réalité fonctionnelle, mais largement entretenu par des discours localistes.

La gouvernance peut se lire par une entrée locale mais qui ne peut suffire pour comprendre les mécanismes multiscalaires qui caractérisent la gouvernance. Cet ensemble politico-social glocal se réfère peut-être plus à un autre phénomène géographique local que le localisme, la proximité.

2) Gouvernance de la proximité, un va-et-vient entre le local et le global ?

Certains territoires sont plus pertinents que d'autres pour analyser les phénomènes de proximité au sein d'un système gouvernance. Cette pertinence s'explique essentiellement par une histoire mise en valeur et largement utilisée par le discours commun, afin de constituer une « communauté d'entre soi ». L'histoire s'accompagne aussi d'un sentiment identitaire fort, lié à une patrimonialisation des espaces sociaux de cette « collectivité ». Saint-Emilion s'avère une illustration idéale, un véritable théâtre pour explorer le rôle de la proximité dans le système « gouvernance ». Saint-Emilion, en tant que petit monde ouvert sur le grand monde, se construit à partir d'un paradoxe étonnant, une proximité permanente (qui crée du lien entre les différents acteurs de cet espace) et une ouverture mondiale exceptionnelle, dues principalement à l'image mondialisé des vins de cette petite ville. Cette internationalisation se concrétise par la fréquentation touristique. D'après une étude commandée par l'office du tourisme, plus d'un million de visiteurs par an foule les terres saint-émilionnaises. Les touristes étrangers représentent environ 40% du total. Ils viennent principalement de Grande-Bretagne, des USA, du Canada, de l'Australie, du Benelux, d'Irlande, de Scandinavie, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie (par ordre d'importance). En 2006, plus de 260 000 internautes sont venus consulter la page web de l'office du tourisme, dont plus de la moitié des connexions ont été faites en dehors de la France²⁴¹. Un dernier chiffre illustre bien l'importance des fréquentations étrangères : plus de 53% des renseignements aux guichets ont été demandés par des touristes internationaux en août 2006. Cette mondialisation des visites est complémentaire d'un élément majeur de ce territoire : la proximité.

²⁴¹ Toujours d'après une étude réalisée pour l'office du tourisme.

La proximité réelle ou virtuelle, élément purement géographique et temporel, s'avère être une clé de lecture du local inséré dans le global. En effet, la sensation d'être voisin donne du corps à la coprésence en la transformant en proximité. Cette dernière s'étend sur les espaces proches du noyau de diffusion et prend de l'ampleur grâce à un système réticulaire de connaissances individuelles. Effectivement, les Saint-Emilionnais ne fréquentent pas uniquement des Saint-Emilionnais. Le local s'élargit, offre des possibilités plus larges et s'étend à différentes échelles. D'autant plus que lorsqu'un facteur exogène (ici le tourisme ou le vin) ouvre le champ de la proximité à des acteurs lointains, l'échelon microscopique prend un nouveau visage, orienté vers une globalisation.

« *Quand règne et gouverne le vis-à-vis de l'un pour l'autre, tout chacun étant pour l'autre, est ouvert, ouvert sur son secret ; ainsi l'un se tend jusqu'à l'autre, s'en remettant à l'autre, et tout reste ainsi soi-même ; l'un est vis-à-vis de l'autre en tant qu'il veille sur lui, le prend en garde, et il est sur lui en tant qu'il le recouvre et le voile*²⁴²»²⁴³. Les interactions au sein d'un petit espace favorisent la création d'une entité identitaire forte. La proximité joue la carte de la confiance envers les individus qui partagent les mêmes lieux. Saint-Emilion offre un exemple typique de cette confiance mutuelle qui trouve ses racines uniquement dans le ressenti de faire partie d'un microcosme (un monde replié sur lui-même). Un viticulteur n'hésitera pas à recommander un confrère à un touriste de passage. Paradoxalement, la logique est la même pour la promotion internationale. Une campagne mondiale portant sur les vins de Saint-Emilion implique une confiance entre les différents acteurs, être sûr, tout simplement, que n'importe quel vin de ce lieu soit conforme à l'image de marque vendue ou du moins le faire croire. Mais ce système a ses propres limites. La proximité entraîne inévitablement des conflits d'intérêts à tous les niveaux (politique, viticole...). L'exemple le plus flagrant est certainement les conflits de pouvoirs qui existent entre le syndicat viticole et la communauté de communes, alors que certains élus sont présents aux deux institutions. Cette situation complique, parfois, les relations (souvent muettes) entre les deux. Ces « agents double » sont souvent les boucs émissaires lorsqu'il y a eu fuite d'information. Une responsable avouera, cependant, qu'ils sont rarement les « gaffeurs » et que les secrets révélés prennent un autre chemin, informel. La construction contiguë semble n'être qu'un masque, un masque destiné au mondial. La gestion du territoire n'est jamais une chose simple, le voisinage n'empêche pas les querelles de clochers. « *La proximité spatiale ne garantit pas en soi la coopération et les synergies entre acteurs. Le plus souvent c'est*

²⁴² Martin Heidegger, 1976, in *Acheminement vers la parole*, Gallimard, p.196

²⁴³ ZAOUAL H. 2005, *Socioéconomie de la proximité. Du local au global*, Paris, L'Harmattan, GREL, p.78

un ancrage local de réseaux [...] et un ensemble de relations au niveau international qui assure le plus grand dynamisme au territoire»²⁴⁴. La proximité est un élément structurel de la gouvernance mais ne suffit à la définir. La complexité est de mise. La proximité (qui n'est pas seulement un élément géographique lié au localisme, mais surtout un va-et-vient entre l'échelon local et global) propose une lecture intéressante pour comprendre la gouvernance de certains lieux, bien précis. Toutefois, elle est bien plus que cela, elle doit se lire comme un immense « complexe politico-social » d'un territoire. Elle diffère aussi selon l'élément qui constitue son noyau dur. La gouvernance liée au vin n'est pas la même que la gouvernance d'un état ou d'un parti politique. Le géosystème des espaces du vin produit une gouvernance singulière.

C) Gouvernance et géosystème vitivinicole

La gouvernance est complexe et multiple. Elle fait l'objet de questionnements beaucoup plus larges que ceux posés précédemment, qui seront examinés tout au long des pages suivantes. Elle recouvre un champ d'investigation lâche. Cependant, après une mise au point de ces principales caractéristiques, il faut essayer de synthétiser, de confectionner un « modèle général de gouvernance » à partir d'exemples précis, comme le vin. Mais là encore, elle est singulière selon les espaces et il est difficile de voir en la gouvernance un modèle qui peut s'appliquer à plusieurs systèmes territoriaux. Le modèle doit donc servir non pas à transposer une généralité sur différentes illustrations mais à consolider les bases d'une lecture spatiale des fonctionnements situés, le modèle n'étant simplement qu'un représentant-type et non plus un objet qui sert à la reproduction identique d'une situation géographique.

1) La gouvernance des vignobles bordelais, cogestion et jeux organisationnels

Les premiers travaux sur la gouvernance dans le monde du vin, en géographie francophone, ont été réalisés par J.-C. Hinnewinkel²⁴⁵. Il présente alors un modèle de gouvernance bordelaise. Elle s'articule autour d'acteurs majeurs comme l'interprofession, les syndicats, les châteaux, le négoce, les médiateurs... La gouvernance est par définition pluriscalaire. Elle intervient aussi bien au niveau local (appellations, terroirs) qu'au niveau européen, en passant par le régional et le national. Mais les échelons ne sont pas uniquement spatiaux, ils sont aussi fonctionnels. Les

²⁴⁴ ZAOUAL H. 2005, *Ibid.*, p.95

²⁴⁵ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenir*, Bordeaux, Editions Féret

organisations de la filière (puisque l'entrée filière est quand même visible tout au long des travaux de J.-C. Hinnewinkel) forment un triptyque décomposé en trois pôles majeurs : la régulation, la négociation et la médiation. Ces trois phénomènes organisationnels se superposent à trois logiques gouvernancielles. Tout d'abord, les mécanismes de coopération qui se matérialisent par les jeux entre le vignoble et le négoce. Ils sont interdépendants. L'un ne fonctionne pas sans l'autre. Ils sont obligés de s'allier afin de trouver un équilibre serein. Le vin est un produit qui nécessite plusieurs acteurs, où du moins ce fut le cas pendant longtemps. A l'heure actuelle, des nouvelles formes de conglomerats voient le jour, où le négoce n'est plus seulement un acteur à classer dans la catégorie acheteur, mais s'introduit de plus en plus dans la classe « multicasquette », permettant ainsi une cogestion de moins en moins obligatoire. Le deuxième jeu organisationnel qui entre en compte dans la gouvernance bordelaise se résume aux modalités de régulation du politique par de nouveaux jeux pendant les crises. Les espaces du vin (de la production à la vente) se veulent indépendants lors des périodes prospères, mais se veulent complémentaires pendant les phases de crises.

Ils n'interagissent pas de la même manière selon les cycles. Ils se conduisent un peu comme une politique états-unienne : jouer la carte du libéralisme quand tout va pour le mieux, demander l'aide de l'état quand le système s'engouffre dans les méventes. La gestion s'avère donc être très contextualisée. Enfin, les jeux actoriels et scalaires dépendent de l'environnement (localisme contre proximité, prospérité contre crise, les bordeaux et leur positionnement dans l'économie monde...). Ces trois grandes orientations organisationnelles structurent les positions des acteurs et donnent les directions à suivre pour une meilleure gouvernance du système vin du Bordelais.

La gouvernance des vignobles de Bordeaux, pour l'auteur, ne se récapitule pas simplement en trois points (cités ci-dessus). Mais cette structuration en trois grands thèmes gouvernancielles permet de concevoir une représentation-type du fonctionnement de ces espaces vitivinicoles. Cette analyse le conduit à une notion clé pour comprendre la gouvernance du Bordelais : les noyaux d'élite (terme de G. Kuhnholz-Lordat). Ils représentent un lieu d'excellence d'une zone de production, où sont réunies des conditions propices à l'élaboration d'un produit bien caractérisé... l'idéal-type, le modèle, la référence de l'ensemble du vignoble. Il se matérialise entre autres par l'appellation Saint-Emilion, souvent cité en exemple par les personnes

rencontrées. Ces exemples offrent un espoir aux appellations en difficultés et favorisent la cogestion territoriale. Elles impressionnent et participent à l'effort collectif d'une bonne gestion des espaces vitivinicoles.

Les espaces bordelais offrent un exemple de gouvernance d'espaces vitivinicoles. Une attention particulière doit être faite aussi des autres modèles de gouvernance et notamment dans les travaux des vignobles de « la nouvelle planète du vin » puisque les vignobles bordelais (et plus généralement du Sud-ouest de la France) et les territoires du vin qui en naissent s'intègrent de plus en plus dans une logique mondiale²⁴⁶. L'exemple de la Nouvelle-Zélande est intéressant pour plusieurs raisons. Le vignoble néo-zélandais est un des plus dynamique et les études sur la gouvernance des espaces viticoles ont déjà plusieurs années, permettant un certain recul heuristique.

2) Gouvernance et système vin en Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande est un producteur émergent au niveau mondial pour les vins. Les espaces vitivinicoles de ce pays se positionnent de plus en plus sur les marchés internationaux. La superficie totale du vignoble représente 8 200 ha. En termes de production, la région de Marlborough est la plus importante, avec 19 585 tonnes, suivie de près par les régions de Gisborne et Hawke's Bay, avec respectivement 18 172 et 16 533 tonnes. Des deux îles, l'île du Nord produit 63%, alors que l'île du Sud produit 37% du vin²⁴⁷. Ces informations confirment que le vignoble néo-zélandais est encore confidentiel mais est reconnu pour produire des vins recherchés sur le marché très fermé des grands amateurs des sauvignons blancs et des vins d'assemblage des pays anglo-saxons. Alors pourquoi comparer la gouvernance d'une région européenne largement ancrée sur le vin et une zone où le vin reste une ressource secondaire (même si localement il est la source d'un STP). En réalité, ce sont les deux seuls vignobles étudiés par une entrée « gouvernance ». Deux approches qui diffèrent et se complètent²⁴⁸ en même temps.

²⁴⁶ Il faut tout de même préciser que les vignobles bordelais ont toujours eu une dimension internationale, mais ils se voulaient différents jouant la carte de la typicité. Aujourd'hui, ils sont séduits par les stratégies des vignobles d'autres catégories comme ceux des « Nouveaux Pays ».

²⁴⁷ Informations du WINZ (l'Institut du vin de Nouvelle Nouvelle-Zélande) recueilli sur Wikipédia le 31 mars 2008

²⁴⁸ J.-C. Hinnewinkel s'est inspiré des travaux du géographe néo-zélandais Warren Moran.

La référence géographique de cette gouvernance des vignobles de ce pays nouvellement vinificateur (début XIX^e siècle) est un article collectif de 2002 pour la revue *Progress in Human Geography*²⁴⁹. Les auteurs commencent par justifier leur approche géographique en la cadrant dans un champ épistémologique. Ils orientent leur recherche vers trois grands courants des sciences sociales, l'économie institutionnelle, les études rurales et l'économie politique. Ils articulent leur positionnement heuristique autour de trois types de gouvernance : entrepreneuriale, territoriale et réglementaire. Ces trois entrées mettent en place une analyse géographique (non pas à la française, mais dans la plus pure des « traditions » anglosaxonnes).

Littérature	Discipline	Point d'entrée	Agence	Procédé de traitement	Sphère de gouvernance
Sciences économiques modernes des institutions	Sciences économiques	Frontières de l'entreprise	Entreprise	Commerce	Entreprise
Épaisseur institutionnelle	Études rurales	Institutions sociales locales	Personnes sur place	Reproduction socio-spatiale	Territoriale
Approche de la régulation	Économie politique	Ordre macro social	L'État	Politique	Réglementaire

Tableau n° 5 : La gouvernance vue par les géographes anglosaxons (source : article de LEWIS N, MORAN W, BARKER J, 2002)

Chaque sphère de la gouvernance est séparée des autres, ce qui n'offre pas véritablement une analyse globale de ce concept. En revanche, ce découpage a l'avantage de montrer l'importance des différents acteurs qui entrent en scène dans les nouvelles formes de gouvernance, ainsi que les différents échelons possibles. Les auteurs débouchent alors sur une analyse de la gouvernance des espaces du vin de Nouvelle-Zélande. La gouvernance de la filière vitivinicole néo-zélandaise affiche un jeu plus clair que celle des vignobles du Sud-ouest de la France. En effet, tous les membres (du cultivateur au distributeur en incluant celui qui fait des recherches sur le vin) entretiennent des relations quotidiennes²⁵⁰ tout au long de la chaîne de production. Ces

²⁴⁹ LEWIS N, MORAN W, BARKER J., 2002, « Territorialité, entreprise et réglementation dans la gouvernance industrielle : vers un ordre industriel », in *Progress in human geography*, vol 26, pp. 433 – 462

²⁵⁰ Propos de Warren Moran lors du colloque à Bordeaux « Vignobles du monde », mai 2005

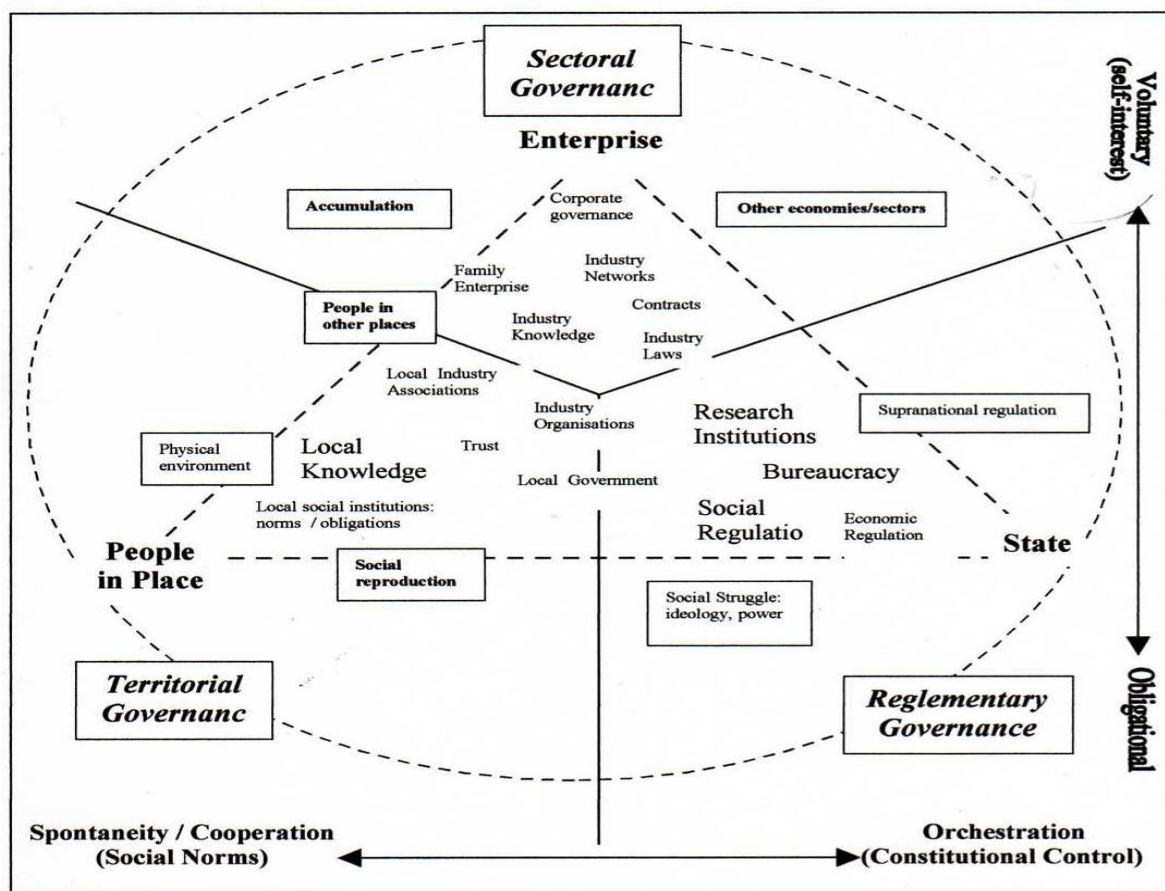
relations se développent à la fois au sein des petites et des grandes entreprises et une certaine passion pour le vin permet le transfert d'un savoir sophistiqué au sein de réseaux d'associations. « *La récente expansion rapide de cette industrie a permis aux différentes entreprises d'avancer à la même vitesse, tout en éliminant des tensions liées à la concurrence et en encourageant le sens de la propriété collective. Pour ses membres, pour les media et le gouvernement, l'industrie viticole produit des vins particuliers, de qualité et largement destinés à l'exportation* »²⁵¹. Le contexte actuel d'engouement pour le vin donne des allures disproportionnées aux mesures prises par le gouvernement. Le WINZ (institut du vin de Nouvelle-Zélande) organise des groupements d'intérêts pour les industriels et autres responsables de l'économie vitivinicole. Une marque « vin de Nouvelle-Zélande » vient de voir le jour grâce à ce lobby puissant au niveau du pays et même à l'échelon international. Le fonctionnement de ce secteur d'activités concerne aussi bien le viticulteur que les industriels, fabriquant ainsi du territoire à diverses échelles. « *La relation qualité, confiance, intégration locale et lieu géographique est fondamentalement intégrée dans les caractéristiques du commerce mondial, la distribution internationale des revenus, le développement capitaliste, ainsi que la consommation d'images du local. Il ne s'est pas établi en opposition à l'économie mondiale. C'est plutôt une identité unificatrice* »²⁵². Mais cette harmonisation entre les différents acteurs (de la simple exploitation familiale au complexe industriel) cache une émergence d'une force concurrentielle dans les relations de pouvoir « *qui guident leurs interrelations et abusent de la subjectivité des cultivateurs* ». La gouvernance de ces espaces relève bien encore de l'existence de conflits d'intérêts, mais tente quand même de donner du « pouvoir » à tous les acteurs, quel que soit l'échelle de lecture.

Gouvernance, voilà un terme de plus en plus utilisé et utile pour les sciences sociales. Longtemps laissé aux discours politiques (et souvent connoté à un courant tatchérien), il peut devenir un véritable concept. Il offre une lecture renouvelée des objets « classiques » de la géographie économique et politique. Mais cette notion est encore galvaudée par un grand nombre d'utilisateurs. Les journalistes, les politiciens ne lui font pas forcément honneur. Il est vrai que ce terme est complexe, qu'il peut aussi cacher beaucoup de biais pour l'utiliser en sciences sociales. Mais s'il est pris avec précautions, il est un instrument fort intéressant à manier. La gouvernance implique une lecture systémique alliant plusieurs « sphères » décisionnelles. Les différents secteurs d'activités, longtemps étudiés par les géographes, les constructions territoriales, les obligations technocratiques, sont enfin regroupés en un seul objet : la gouvernance. W. Moran la conçoit comme un géosystème circulaire (document 14). Au sein de cet ensemble, se dessinent

²⁵¹ LEWIS N, MORAN W, BARKER J., 2002, Ibid,

²⁵² LEWIS N, MORAN W, BARKER J., 2002, Ibid,

des sous-catégories qui structurent et fabriquent des territoires, comme les entreprises, les individus, les sociétés, l'environnement (au sens large du terme), les stratégies de régulations, les politiques publiques, les intérêts des entreprises.... Tous ces acteurs sont présents dans l'organisation gouvernancielle à différents degrés, selon le contexte, la situation et les intérêts collectifs des actions. Ces grands « découpages » se subdivisent encore en « sous-sous-catégories » comme le marché, les industries, les familles, les associations, les localismes... qui sont finalement toutes les anciennes catégories du structuralisme. Toutes ces divisions n'ont de sens que dans un système où elles interagissent entre elles. Le monde contemporain ne peut plus être lu en tronçons structurels, il est par essence systémique.



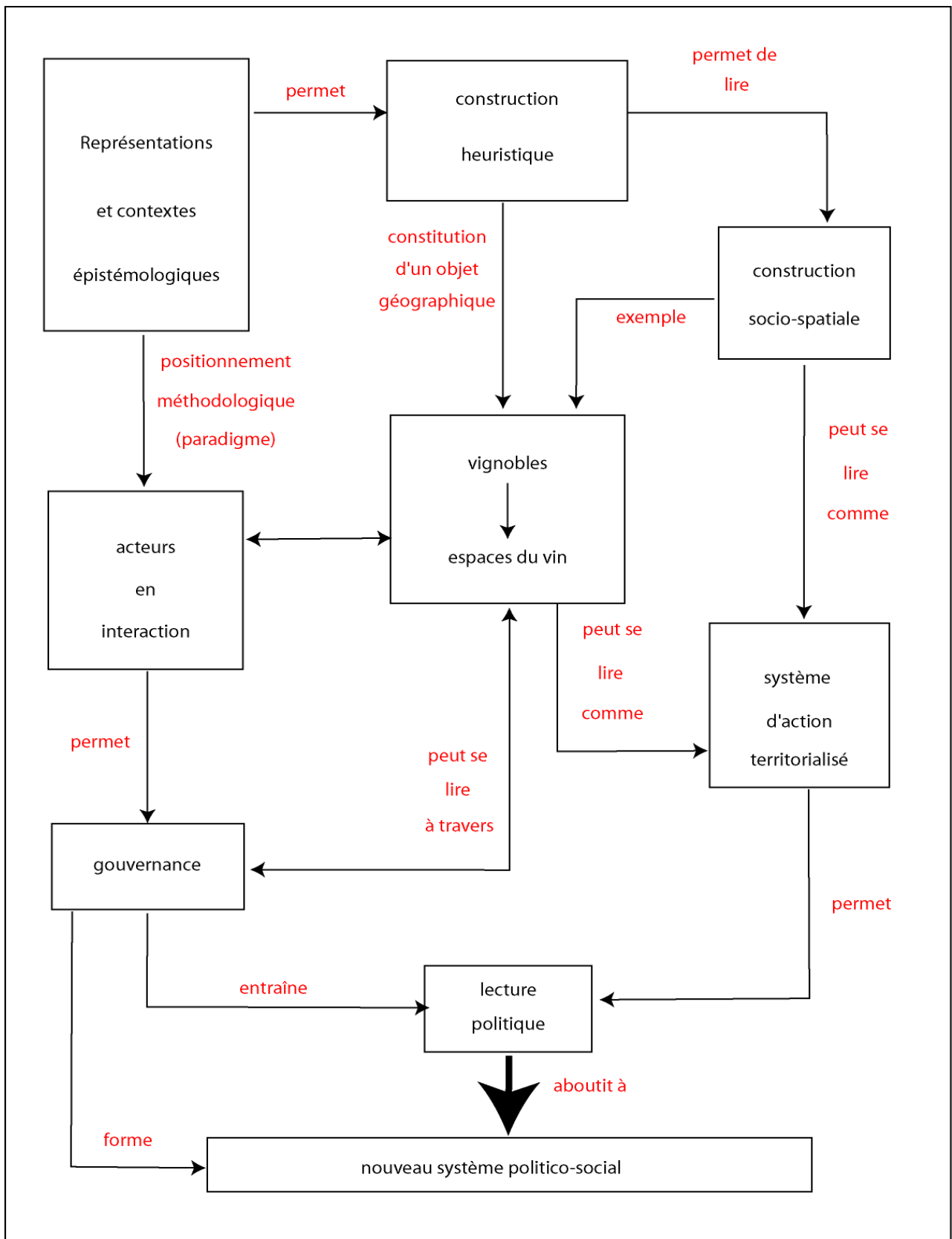
Document 14 : les géosystème gouvernance vu par W. Moran

La gouvernance n'est pas étudiée ici pour elle-même, elle n'est qu'un support d'analyse pour comprendre au mieux les espaces du vins dans le Sud-ouest de la France. La gouvernance est bien le support de la gestion des décisions, mettant en scène les acteurs, ces êtres géographiques qui sont le fondement des territoires. Elle est l'arène du pouvoir, un pouvoir non pas manichéen, mais un pouvoir shakespearien. La gouvernance est donc un système spatialisé qui trouve ses origines dans le territoire.

La gouvernance peut être lue comme un géosystème politico-social basé sur des intérêts communs à des acteurs jouant sur le même espace, lui donnant ainsi un statut de territoire. La gouvernance n'est pas une formule magique sortie de nulle part, ou de la simple imagination des politologues ou des géographes. Elle répond à une nouvelle gestion de plus en plus complexe incluant plus d'acteurs. Ces derniers sont la charnière entre l'espace et son fonctionnement organisationnel. Ils construisent cette gouvernance par le biais des actions (intentionnelles, conscientes, contradictoires ou non, corporatives ou non, etc.). L'implication des acteurs change donc selon les espaces, les activités concernés.

Le document 15 (ci-dessous) met en avant les liens entre les différents éléments exposés lors des pages précédentes, comme l'interaction, les systèmes d'action ou la gouvernance. Le postulat de base est simple : la lecture géographique des espaces du vin peut être multiple, les représentations et les contextes épistémologiques dictent les différentes approches choisies. La construction heuristique naît de ces choix. À partir de ces positions, les vignobles et les espaces qui en découlent sont envisagés comme des constructions socio-spatiales. L'intervention des acteurs (institutionnels, individuels, collectifs, symboliques) transforment ces espaces (devenus territoires grâce aux actions menées) qui s'apparente alors à l'arène d'une gouvernance. Elle se définit donc dans les intentions de gestion des espaces du vin par les hommes, ayant un pouvoir de décision, officiel ou non.

Une lecture politique s'instaure et paraît même inévitable. Les relations de pouvoirs forment le cœur de cette gouvernance. Le géosystème politico-spatial constitué par les systèmes d'action territorialisés offre une nouvelle lecture possible, en introduisant une notion trop souvent délaissée par les géographes depuis deux décennies, le pouvoir. Il s'agit donc de redécouvrir l'importance des relations de « force » ou plutôt de complémentarités qui fabriquent des dimensions territoriales sur des espaces de gouvernance. Les terroirs (lus comme construction humaine) ne sont-ils pas justement des espaces gouvernanciers basés sur des relations de pouvoirs ? Pour tenter de répondre à ce questionnement, il est utile de redessiner les contours d'une géosystème du couple politique/pouvoir.



Document 15 : Relations et interrelations des objets géographiques « espaces du vin, acteurs et gouvernance »

Livre 2 :

Géosystème de la gouvernance
vitivinicole : un retour à la
géographie du politique / pouvoir

La gouvernance définie comme un géosystème politico-social permet de cadrer les champs d'intervention dans le domaine du politique. Les actions de chaque acteur s'insèrent dans le registre de l'action et du pouvoir. Ce dernier est lui-même action, il façonne les espaces de décisions dans le monde du vin. Le pouvoir s'exerce à différents niveaux. D'abord, il est une construction sociale. En effet, les groupes imposent ou non un pouvoir sur les autres. Il est donc un capital, un capital syntagmatique. Il permet la réalisation d'actions au sein d'une communauté. Mais il est plus qu'une simple qualité intrinsèque sociale, il est une structure géographique à lui seul, il est partout. Le pouvoir est politique et de ce fait intervient dans la gestion des espaces du vin. Les acteurs en usent, en abusent, en profitent, en pâtissent... mais il s'avère être le ciment du jeu d'acteurs. Le monde du vin peut se lire comme un jeu géographique. Le jeu semble être synonyme d'action, comme le rappelle R. Brunet dans son dictionnaire. Il est, dans le domaine théâtral notamment, la *manière dont un acteur remplit son rôle*. Dans tous les cas, le jeu fait intervenir des règles et — s'il mobilise des individus ou des groupes sociaux — implique la mise en œuvre d'une stratégie. Les sciences sociales parviennent à considérer le jeu comme un véritable concept. Cette vision est structurée par la Théorie des jeux, basée sur une modélisation mathématique de Oskar Morgenstern et John Von Neumann (l'inventeur de l'ordinateur) créée en 1944. Cette théorie est une « *mathématique de la stratégie et de la détermination des solutions* »²⁵³.

La géographie sociale explore, quant à elle, des perspectives moins quantitativistes. Tout d'abord, le jeu y est une question centrale pour les échelles. Tout changement d'échelles entraîne un changement de perception et de représentation. Les échelons sont le support, le plateau de ce jeu. Le passage d'une petite échelle à une grande échelle (*jeux d'échelles*) fait apparaître des phénomènes invisibles au départ et inversement. Le jeu devient donc un va-et-vient spatial. Il se traduit exactement comme une partie de cartes (à jouer et non plus cartographiques !!!). Le joueur raisonne par rapport au jeu qu'il a entre les mains, mais il ne doit jamais oublier le jeu des autres qui, tous rassemblés, forment la partie globale.

La géographie étudie aussi le rôle des acteurs sociaux dans la construction spatiale et territoriale. Les *jeux d'acteurs* administrent donc l'agencement spatial. Il s'agit ainsi à la fois d'appréhender l'acteur comme un joueur, mais aussi les relations entre les acteurs comme un jeu. L'acteur (individuel ou collectif) doit faire avec les règles du jeu et avec les autres candidats (ou

²⁵³ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin

joueurs). Celui qui souhaite gagner se place alors dans une logique de conflits (ou plutôt d'interactions décisionnelles) et doit imposer son pouvoir le plus subtilement possible, sans offenser ses partenaires de jeu. À l'heure actuelle, les jeux spatiaux et sociétaux se compliquent et de nouvelles formes de *jeux politiques* (au sens le plus large) apparaissent. La gouvernance est un nouveau rapport de pouvoir décisionnel, de gestion et d'administration, qui permet de faire entrer dans la partie des joueurs néophytes. La complexité de ces systèmes de gouvernance offre une réelle richesse d'analyse des acteurs investis dans le déroulement du jeu.

La gouvernance est donc un géosystème centré sur le couple politique/pouvoir. Elle doit s'analyser à partir des interrelations des acteurs qui décident, quelque soit l'échelon d'observation. Cette lecture des espaces par l'entrée politique permet de reconsidérer la notion de terroir. Il peut s'appréhender comme un véritable territoire qui subit les aléas politico-sociaux. Le terroir n'est plus agronomique, il est politique. Il l'a toujours été puisqu'il est lieu de conflits d'intérêts, aussi bien dans une posture heuristique que dans une posture sociétale. Sa gestion dépend des capacités des actants à interférer à différentes échelles. De ces lectures apparaissent les nouveaux gagnants de la ressource territoriale, aussi bien individuel qu'institutionnel. Alors qui sont-ils ? Comment façonnent-ils les espaces du monde vitivinicole ? Quel pouvoir est prédominant ? Comment appliquent-ils les choix qu'ils n'ont pas forcément fait ? Que devient alors l'État dans ce système gouvernanciel ?

La gouvernance comporte trois pôles d'actions. Tout d'abord, le premier est l'espace politique qui peut vite devenir un territoire d'intervention. La famille du monde du vin se déchire à cause de ce jeu de pouvoir. Ces interactions aboutissent au « syndrome Dallas ». Enfin, la gouvernance ne peut se lire sans l'incessante glocalisation, permettant aux différents échelons d'analyse d'exister au sein d'une mondialisation toujours plus exigeante, aussi bien pour les individus que pour les espaces.

« Le terroir, c'est ma terre, c'est ce qui fait que mon vin est bon. Faire du Monbazillac, ça veut dire quelque chose, on n'est pas des bergerac comme les autres, les terroirs sont différents. »

Un viticulteur de Monbazillac, anonymat souhaité, le 23 octobre 2007

« Le terroir, aujourd'hui, c'est une image de marque, une politique que nous avons inventé pour vendre. Il est au départ administratif et maintenant marketing, c'est du vent dont les consommateurs et les producteurs sont friands. »

Un négociant de Bordeaux, anonymat souhaité, le 8 juin 2006

Chapitre 4 : Pouvoir et politique, une nouvelle lecture du terroir

Les espaces du vin s'articulent autour de trois pôles gouvernanciers : le territoire, les décisions et les acteurs. Ils sont tous liés les uns aux autres par un lien social (et même sociétal) qui se nomme politique. Mais qu'est-ce que le politique ? Comment peut-il se définir ? Et surtout en quoi est-il un élément majeur pour la géographie vitivinicole ?

Le politique peut intégrer les intérêts de chacun au sein d'un espace tiraillé par de nombreuses divergences. Le politique est bien plus que la politique. Il est ubiquiste, contigu et omnipotent. De ce fait, il est inséparable de la notion de pouvoir. Le contrôle, les normes sociales et sociétales, les intérêts individuels, les lois, les institutions, les collectivités, etc., dépendent du couple politique / pouvoir. Ce duo orchestre toutes constructions spatiales et territoriales. Il est le b-a-ba de la « géographicités » des lieux²⁵⁴. Le politique régule, aplanit les différends tout en les acceptant. Le pouvoir, symbole extrême du politique, est souvent envisagé comme une manifestation de l'élitisme. Pourtant, il s'apparente aussi à n'importe quelle strate actorielle. Le politique et le pouvoir fabriquent des formes spatiales nettes comme les Etats, les collectivités territoriales, des formes plus floues comme les espaces d'influence d'un individu public, les espaces de diffusion des médias (aussi bien télévisés que journalistiques) et des formes spatiales mouvantes comme les territorialités. Les supports spatiaux de la gouvernance relèvent de ces trois entités géographiques. Alors comment nommer ces zones qui sont à la fois des formes géographiques précises (un contour est donc envisageable), des espaces flous (les caractéristiques évoluent selon les espaces et les temporalités) et des espaces mouvants (qui pourraient s'apparenter à des *scales free network*) ?

Il existe un terme, qui au départ ne relève pas de cette configuration, mais qui l'est devenu au fur et à mesure de la mondialisation des lieux : le terroir. Il est l'exemple parfait de la primauté du politique et du pouvoir au sein même d'une structure géographique. Il convient maintenant d'étayer ce choix heuristique : considérer le terroir comme un espace de gouvernance. Quel

²⁵⁴ LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

politique et quel pouvoir sont à l'origine de ces espaces ? Pourquoi le terroir est-il forcément pris dans un carcan entre ces deux notions ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, une lecture attentionnée des géographes travaillant sur le politique a été nécessaire. Les travaux (pionniers) de Cl. Raffestin permettent une analyse du politique ordinaire, détenu par les acteurs et les actants. Ses écrits offrent une vision postmoderne du pouvoir.

I) Hommage à Claude Raffestin ; pour une géographie foucauldienne du pouvoir

La géographie « universitaire » en France est née, en quelque sorte, de la « cuisse de l'Etat », afin d'en faire une discipline unificatrice au niveau national. À cause de ces origines, elle a longtemps boudée l'analyse du politique par l'entrée du pouvoir. Depuis les années 1960, des géographes s'intéressent au politique, formant ainsi une scission entre des géographes engagés et des géographes plus neutres. Quelques noms illustrent la géographie « militante » comme Y. Lacoste, R. Brunet ou Cl. Raffestin, entre autres. Ils enrichissent leurs travaux par une lecture marxiste. Mais tous les géographes qui questionnent les espaces par une entrée politique ne s'identifient pas à cette branche idéologique. P. Claval élabore un traité de géographie politique²⁵⁵ (du politique et non de la politique) sans affirmer ses opinions et en essayant de dépasser la lecture engagée des auteurs précédents, J. Lévy tentera également de le faire. Il n'est pas question, ici, de donner un jugement de ces travaux universitaires. Ils sont tous la source des réflexions géographiques à partir du politique et bien souvent du pouvoir.

Les écrits qui traitent du politique ou du pouvoir ont longtemps été des textes portant sur les institutions ou même l'Etat dans sa globalité. Il faut attendre les essais de J. Lévy²⁵⁶ pour voir apparaître des études du politique sous une forme géographique autre qu'institutionnelle, en s'intéressant aux villes. Les ruralistes boudent cette thématique, laissant penser que les

²⁵⁵ CLAVAL P., 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF, espace et liberté

²⁵⁶ LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques

campagnes ne sont pas des espaces politiques et politisés²⁵⁷. Le politique et le pouvoir sont omniprésents, ils se retrouvent même dans la notion de terroir. Mais qu'est-ce que le politique ? Le pouvoir ? En quoi sont-ils pertinents pour comprendre les espaces du vin ? Il convient de définir clairement ces deux notions, afin de confirmer leur utilité pour la lecture des espaces de gouvernance régis par le produit « vin ».

A) Politique et pouvoir, des notions utiles pour comprendre la gouvernance des espaces du vin

R. Feredj²⁵⁸ affirme que le vin est « *incontestablement politique, mais qu'il ne faut pas attendre beaucoup de choses de la part des politiciens* »²⁵⁹. Comment des affaires politiques n'intéressent-elles pas les politiciens ? Existe-t-il une différence entre la politique et le politique ? Si le politique n'est pas l'oeuvre des politiciens, de qui l'est-il ? Pour tenter de comprendre les subtilités entre les différences sémantiques, il est nécessaire de définir ces termes et d'observer leur emploi par les géographes.

1) Du politique au pouvoir, quelle spatialité pour ces objets ?

Le politique diffère de la politique. Au féminin, politique revêt un caractère institutionnel, qui est relatif aux schémas d'organisation et souvent reliée à l'État. La politique est l'ensemble des affaires souveraines d'un lieu administrativement délimité : État, Région, Département, Communauté de communes.... Au masculin, politique devient un ensemble de normes qui met en jeu, de façon plus ou moins informelle, un pouvoir. Le politique est donc la substance même de l'intronisation du pouvoir au sein d'une communauté, restreinte ou non. Le politique n'est pas organisationnel, il est intrinsèque aux sociétés. La politique est donc géographique par essence puisqu'un état ou une nation est obligatoirement une construction géographique. En revanche, le pouvoir possède plusieurs dimensions, aussi bien sociologique, anthropologique que géographique. Effectivement, il peut être analysé pour lui-même, comme simple mécanisme social qui interfère avec les intérêts individuels. Mais le pouvoir apparaît comme un formidable facteur de la construction spatiale et surtout territoriale.

²⁵⁷ Ou seulement analysés par le prisme de l'impact de la PAC sur les espaces agricoles. À noter toutefois, le contre-exemple, BRUNEL S., 2002, *Famines et politiques*, Paris, éd Sciences Po

²⁵⁸ Directeur du CIVB

²⁵⁹ Entretien le 12 octobre 2006

« Le consentement au pouvoir s'explique à la fois par la structure pyramidale des systèmes politiques (qui font que les formes de contrôle s'exercent du haut jusqu'au bas de la société) et par des mécanismes d'intériorisation des règles coercitives »²⁶⁰. Le pouvoir est donc une règle sociale acceptée par la majorité, offrant des limites et des libertés aux sociétés. De ce fait, il se base sur un socle socio-spatial, puisqu'aucune société n'est a-géographique et toutes structures hiérarchisées façonnent les espaces. Le pouvoir peut se lire à partir de plusieurs entrées. Max Weber²⁶¹ considère le pouvoir en trois ordres. Tout d'abord, le pouvoir peut se fonder sur la légitimité de la coutume (« *légitimité traditionnelle* »). Cette source est viscéralement sociale. Les codes et us entretiennent le statut de chaque individu qui désire avoir une place (fixe) au sein du groupe. À l'heure actuelle, ce pouvoir coutumier s'effrite avec la disparition progressive des classes. Il est de moins en moins visible. Dans le monde du vin, cette « *légitimité traditionnelle* » permettait la structuration des rôles selon les statuts sociaux, aussi bien les Bourgeois de Bordeaux en opposition aux vigneron-paysans du Haut-Pays, que les vigneron dominés par les acheteurs (courtiers et négociants, acheteurs occasionnels lors des ventes sur les marchés locaux). Le deuxième pouvoir est perceptible par rapport à la confiance accordée à une personne pour ses qualités (« *légitimité charismatique* »). Les leaders d'opinion en sont aujourd'hui les détenteurs. Enfin le dernier pouvoir découle du système juridique et doit lutter contre le pouvoir abusif (« *légitimité légale-rationnelle* »). Il est assuré, pour les espaces du vin, par les autorités référentes (Europe, Etat, INOQ, Viniflor...).

Le pouvoir peut aussi se décrire autrement, selon les diverses écoles. D'après les substantialistes, le pouvoir est un capital. Cette posture s'illustre par une métaphore ; « avoir du pouvoir ». Elle considère le pouvoir comme une abstraction sociale et positionne l'acteur « puissant » comme un chef. Le pouvoir est donc une « qualité » que seuls quelques individus possèdent. Selon la vision institutionnaliste, il est une expression qui désigne les dominants et/ou les gouvernants. Le marxisme est l'origine de cette lecture. Les institutionnalistes reprennent la logique substantialiste, en introduisant une dimension conflictuelle. Enfin, la vision interactionniste pense le pouvoir comme un échange entre des individus dont certains influencent les autres, mais chacun gagne dans cet échange. À partir de ce sens, deux

²⁶⁰ NAY O, MICHEL J, ROGER A., 2005, *Dictionnaire de la pensée politique, Idées, doctrines et philosophes*, Paris, Dalloz, Armand Colin

²⁶¹ WEBER M., 1921 (posthume), *Economie et société*, Tome 1 et 2, Paris, Plon (1971)

déclinaisons sont possibles. Le pouvoir d'injonction²⁶² met en relation un assujetti devant un comportement donné²⁶³. La deuxième déclinaison est celle du pouvoir d'influence. Il devient donc « *la capacité d'offrir des gratifications en contrepartie de l'acceptation du comportement suggéré* »²⁶⁴. Le pouvoir se caractérise par sa dualité, à savoir une acception exogène (le modèle juridique, culturel et social ordonne le respect de l'ordre établi) et une dimension endogène qui se traduit par des « *dispositions psychologiques des agents culturellement conditionnés, codes de comportements acquis, rôles assumés* ». Mais finalement, il ne prend « *sa signification véritable que par référence au mode de fonctionnement du système social tout entier* ».

Cette posture interactionniste est reprise par J. Lévy qui considère le pouvoir comme une « *capacité à agir sur une situation de manière à en modifier le contenu ou le devenir. Spécialement, le pouvoir sur des personnes, rendu possible par une autorité légitime [...]. Il se dispense en une multitude de micro-dispositifs : rapport éducatif, sexuel, d'échange, de service, de travail, ou plus proprement politique. Ni magique, ni occulte, il se produit et se reproduit dans et par des effets de stratégie : le rapport qu'il constitue n'est pas figé, mais toujours en reconstruction, car il règne moins qu'il ne compose, opère, distribue, favorise ou défavorise, appelle, se méfie, entretient ou impose. Objectif et moyens demeurent l'essentiel de ses stratégies, renforçables d'ailleurs par des effets de croyance* »²⁶⁵.

Le pouvoir est donc complexe et surtout social. Il organise les rapports entre individus, sans pour autant créer des rapports de forces entre eux. Mais il instaure une interaction parmi les différents groupes et individus. Il est donc le cœur des systèmes d'action territorialisés puisqu'il est l'élément unificateur des individus qui se retrouvent au centre des géosystèmes interactionnistes. Il est, selon J. Lévy, une *dynamis*²⁶⁶, c'est-à-dire qu'il possède une capacité à interférer sur les choses, qu'il transforme l'ordre établi évitant ainsi toute situation immobile. Cette *dynamis* est le point crucial du changement pour une société civile. Le pouvoir est donc un facteur géographique par sa nature même : il est social et de ce fait, spatial (et même territorialisant). Le pouvoir change selon les espaces, les acteurs et les temporalités. C'est pourquoi il se retrouve à tous les échelons. Il doit donc être analysé par les géographes.

²⁶² HERMET G, BADIE B, BIRNBAUN P, BRAUD Ph., 2001, *Dictionnaire de la science politique et des institutions*, Paris, Dalloz, armand Colin

²⁶³ C'est le principe de la formule reprise par le film *Les Choristes* « actions - réactions »

²⁶⁴ HERMET G, BADIE B, BIRNBAUN P, BRAUD Ph., 2001, *Ibid*, p 250

²⁶⁵ LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Ibid*.

²⁶⁶ LEVY J., 1994, *Ibid.*, p.15

Cl. Raffestin pense le pouvoir comme structure géographique, allant aussi bien de l'espace international à l'espace intime et qui peut se traduire par le corps. Sans descendre à une aussi grande échelle, il convient d'analyser tous les espaces à travers le pouvoir et donc par un biais du politique. Le pouvoir est un rapport aux choses au sein d'un espace. Il provient souvent d'un objet commun que plusieurs acteurs se convoitent (comme le vin) ou d'une différence d'échelles (le changement d'échelon permet l'observation des rapports de pouvoir entre les entités territoriales, aussi bien au niveau des pouvoirs institutionnels que des pouvoirs plus flous). Il possède aussi des racines différentes que ce soit le savoir, le savoir-faire, la connaissance, les mutations, les innovations, les systèmes d'action, les espaces... « *Le pouvoir a pour fondement l'innovation. Si tel est le cas, nous pouvons le définir comme une combinaison d'information et d'énergie ou si l'on préfère, de savoir et de force. Or, si ce couple savoir plus force, peut-être constitué par l'Etat (et c'est sans doute, vers quoi il tend), il peut être également être constitué par n'importe quelle organisation politique ou économique* »²⁶⁷. Le pouvoir n'est donc pas qu'institutionnel, il est omniprésent. Il a le don d'ubiquité. Le pouvoir est la principale manifestation du politique. Mais alors comment l'aborder par l'entrée spatiale ?

2) Pouvoir et espaces du vin, relations et interrelations

Le pouvoir s'affiche partout. Il structure les interrelations et les espaces. Mais tous les acteurs ne détiennent pas le même pouvoir et encore moins la même « quantité » de pouvoir. Ces différences constituent les enjeux du politique, elles permettent d'établir des liens entre les parties d'un système. Le système ne fonctionne même qu'uniquement par ces relations tendues ou ressenties : le pouvoir est donc le ciment des systèmes. Pourtant le pouvoir n'est pas identique selon les strates spatiales, ou du moins selon ses structures. « *Appréhender le problème du pouvoir en distinguant systématiquement différentes échelles spatiales, différents niveaux d'analyse permet d'éviter de confondre dans un même ensemble flou, dans une même ubiquité, des structures de pouvoir qui sont très différentes, tout en étant articulées les unes des autres* »²⁶⁸. Toutefois, au niveau d'une même structure, il peut être différent. Tout dépend, comment est lue cette structure. L'exemple de l'interprofession de Bordeaux illustre bien le dualisme politique.

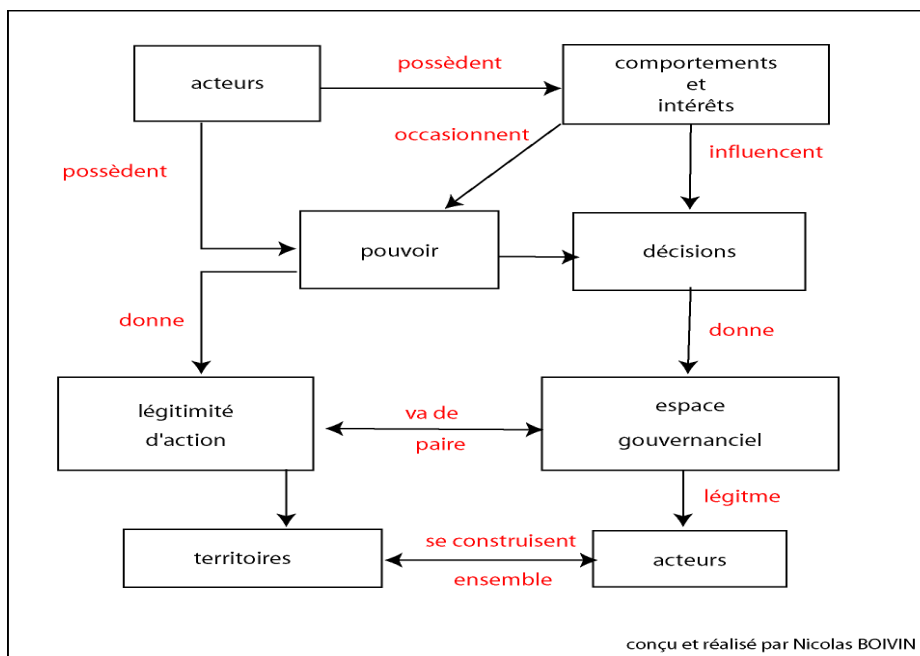
²⁶⁷ RAFFESTIN Cl., 1977, « Introduction des réponses aux questions de Michel Foucault », in Hérodote, n°6, p. 1-21

²⁶⁸ LACOSTE Y., 1977, « Introduction des réponses aux questions de Michel Foucault », in Hérodote, n°6, p. 1-21

Cette structure représente à la fois les intérêts communs des négociants, des courtiers, des viticulteurs... En cela, elle représente un pouvoir qui se rapproche du lobby. Grâce à ce rassemblement des intérêts communs, le CIVB peut revendiquer auprès des instances compétentes le mécontentement des uns et des autres. Il est un acteur privilégié dans la structuration des espaces grâce à son pouvoir. Par exemple, il encadre les arrachages demandés par l'Union Européenne pour « défendre » les viticulteurs qui n'arrivent pas à se relever des méventes. Cependant, le CIVB a le pouvoir de contester cette décision, le pouvoir d'imposer cette décision, le pouvoir d'accompagner les autres acteurs, etc. Tous ces pouvoirs peuvent être contradictoires, mais forment à eux seuls le poids de cette instance. D'un côté, le CIVB offre la sécurité aux différents protagonistes des espaces du vin et de l'autre, il reprend les décisions non-voulues par une partie des acteurs qui le composent. Il a aussi le pouvoir de réguler les choix de l'interprofession grâce au conseil d'administration. Mais ce pouvoir partagé et « démocratique » est aussi un contre-pouvoir pour les acteurs qui n'adhèrent pas aux décisions choisies. Il est l'ancre des contestations. Il est lieu de discussions, qui remontent vers les pouvoirs centraux. Il est donc un « fabriquant » de territoires paradoxaux. En effet, les espaces du vin à Bordeaux sont emprisonnés par les décisions de l'interprofession (qui se doit de suivre les décisions étatiques, européennes et mondiales) et en même temps ils dépendent de l'interprofession pour les contestations. Le CIVB représente donc un pouvoir interactionniste, un acteur politique omnipotent. Mais il n'est pas le seul acteur à détenir un pouvoir, puisque chaque acteur en possède.

Le pouvoir devient un facteur spatial du moment où les acteurs prennent conscience d'en avoir. Les institutions officielles comme le CIVB, l'INOQ, VINIFLHOR, le CRVA ou les syndicats jouent sur cela. Ils savent que tous les agents / acteurs n'ont pas forcément conscience qu'ils détiennent du pouvoir et qu'ils peuvent l'utiliser pour construire les espaces gouvernanciers qu'ils souhaitent sans se laisser duper par ces instances. Les espaces deviennent le support des rapports de pouvoirs des divers actants et s'auto-entretiennent par le jeu qui naît entre eux. Le pouvoir permet de construire des aires de contrôles. Grâce à ces zones visibles aussi bien par les acteurs endogènes et exogènes (comme les bassins de production, les appellations), les acteurs superposent leurs espaces d'actions, selon leurs propres territorialités. Un viticulteur a le pouvoir de produire un vin (soit de pays, soit d'appellation), qui lui donne l'autorisation d'adhérer ou non à un syndicat (avant la mise en place des ODG dont l'adhésion est obligatoire). Il construit aussi

les espaces-réseaux de ventes de ces produits en passant soit par de courtiers soit par des négociants soit par une vente directe au consommateur. Son pouvoir est pluriel. Les interférences permettent de tisser les liens, ils construisent des espaces réticulaires. La superposition donne lieu à un maillage qui englobe la totalité des espaces qui dépendent des décisions tournant autour du vin.



Document 16 : pouvoir et espace ; interrelations et liaisons

Le pouvoir conditionne le contexte spatial selon le jeu d'acteurs. Il est à l'origine des espaces de gouvernance légitimant ainsi les décisions quelle que soit l'échelle. L'exemple de quelques négociants obéissant à la logique internationale des consommations est parlant. Effectivement, ils choisissent par l'intermédiaire d'un pouvoir qu'ils détiennent par le fait d'acheter du vin, de le vendre et de donner une image du bordeaux sur les marchés de faire du vin « mondialisé », c'est-à-dire un vin aromatique offrant une simplicité organoleptique mais s'introduisant plus facilement sur les nouveaux marchés d'Asie ou d'Amérique. Ils transforment ainsi l'espace dit « terroir » local en un espace mondialisant. Leur action qui se veut légitime d'après eux. Elle s'insère pleinement dans une gouvernance internationale. Ils créent un territoire qui peut être qualifié de « hors-Bordelais » au niveau du vin produit sur un espace bordelais orienté vers

d'autres logiques, plus locales (vin d'assemblage...). Étant donné que le pouvoir n'est pas le même selon les acteurs, ils ne détruisent pas un système mais le modifient. Leur légitimité s'explique par leur pouvoir, qui se traduit par la capacité de construire des territoires nouveaux au sein d'espaces conventionnels.

Mais le pouvoir perçu comme élément interactionniste ne peut suffire à comprendre les liens entre les espaces et le pouvoir. Certains auteurs vont plus loin dans la définition du pouvoir et permettent donc de découvrir des liens indéniables entre espace et pouvoir.

B) Une géographie foucauldienne, comprendre les relations de pouvoirs au sein des espaces

Les géographes francophones sont restés longtemps frileux pour l'utilisation des travaux des philosophes. Pourtant ils peuvent nous apporter beaucoup. Le courant de géographie sociale (G. Di Méo, M. Lussault, J.-F. Staszak...) ouvre de nouvelles voies, notamment par le biais du post-modernisme. Toutefois avant l'importance de cette branche disciplinaire, quelques géographes se sont rapprochés des travaux de ces « amoureux de la sagesse ». Y. Lacoste et Cl. Raffestin offrent quelques réflexions à partir des travaux d'un archéologue de la pensée (ou plutôt de l'*epistémé*), M. Foucault²⁶⁹.

1) Pouvoirs et géographie, de la métaphore à la concrétisation territoriale

Le pouvoir est un objet spatial en tant que structurant. La concrétisation des actions du pouvoir se lit sur les espaces. Les débats entre géographes sur l'utilisation ou non du pouvoir (en tant qu'objet et non but) en géographie remontent aux années 1970, lorsque M. Foucault accordait volontiers des entretiens aux géographes. Un numéro d'*Hérodote* lui est dédié en 1976²⁷⁰. Une chercheuse états-unienne effectue des travaux épistémologiques sur la relation entre

²⁶⁹ Foucault va s'intéresser au pouvoir (dans la droite ligne de ses anciennes idées marxistes puis du socialisme nord-européen) en Tunisie (où il vit deux ans 66-68), pendant la guerre des 6 jours en juin 1967. C'est à partir des années 70 qu'il va se focaliser sur le pouvoir, en liaison avec la prison, les crimes racistes, les abus de pouvoir de la police et des États.

²⁷⁰ FOUCAULT M., 1976, « Questions à Michel Foucault sur la géographie », in *Hérodote*, Paris, Maspero, p 71-86

les pensées de ce philosophe et ceux des géographes francophones²⁷¹. L'auteure part d'un constat flagrant : M. Foucault est très peu utilisé par les géographes français ce qui s'explique, peut-être, par le manque d'intérêt pour la géographie politique. En revanche, les géographes canadiens et suisses l'ont un peu plus utilisé. Un des rares ouvrages géographiques qui s'intéresse à Foucault date de 1976, le numéro spécial d'*Hérodote* qui commence à établir des ponts entre les différentes disciplines. Aujourd'hui, les géographes francophones qui se basent sur ses travaux sont principalement ceux qui se positionnent comme postmodernes ou du moins qui étudient le post-modernisme comme Ch. Chivallon, M. Lussault, O. Söderström, B. Debarbieux et J. Lévy. Selon J.J. Fall, ce désintérêt pour Foucault provient en partie du système français qui lui semble trop académique. La non-utilisation de Foucault en géographie s'explique aussi par le monde universitaire qui serait pour elle « *une toute petite famille où il faut « montrer patte blanche* » »²⁷². De plus, les « labels » postmodernes, poststructuralistes, constructivistes ont été rejetés en France jusqu'aux années 1990. Pour elle, une certaine idée de conformisme pourrait en être la cause. Mais des auteurs francophones s'enrichissent des lectures anglophones et travaillent à partir des oeuvres foucauldienne, notamment Cl. Raffestin.

Cl. Raffestin, dans *Pour une géographie du Pouvoir*²⁷³, se sert des mythes et des références foucauldienne. Il reprend la vision du pouvoir comme le présente Foucault dans *La Volonté de savoir*. Raffestin s'empare de l'idée que le pouvoir est indissociable du savoir. C'est une vraie relation. Le pouvoir est exercé simultanément dans les lieux du savoir et de la formation. Pour Cl. Raffestin, le pouvoir est fondamental dans la lecture géographique, puisque pour cet auteur l'espace est antérieur à l'action et le territoire naît de la relation espace et pouvoir. Ce même géographe témoigne de l'antipathie que les géographes francophones ont eu au départ envers lui à cause du fait qu'il s'inspirait des écrits de Foucault. « *J'ai vraiment été critiqué d'avoir utilisé Foucault, et la seule et unique consolation est venue des Américains, et tout particulièrement de la part des géographes californiens qui découvrent ou redécouvrent Foucault aujourd'hui* »²⁷⁴.

²⁷¹ FALL J.J., 2005 « Michel Foucault and francophone geography », in <http://www.espacestemp.net/document1540.html>

²⁷² propos de l'auteure, J.J. Fall

²⁷³ RAFFESTIN C. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale

²⁷⁴ RAFFESTIN C., 1997, « Foucault aurait-il pu révolutionner la Géographie ? », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le Centre Pompidou, Supplémentaires

En lisant M. Foucault, la dimension spatiale est souvent absente de ses propos ou du moins n'apparaît qu'entre les lignes, tout en utilisant perpétuellement du vocabulaire purement géographique (territoire, champ, déplacement, domaine, sol, région, horizon, archipel). Il évoque cette dimension dans *Hérodote*. Il ne les considère pas comme un emprunt à la géographie mais il y voit plus une découverte des rapports entre pouvoir et savoir. « *Vous avez des [...] rapports de pouvoirs qui passent à travers le savoir et qui tout naturellement, si vous voulez les décrire, vous renvoient à ces formes de domination auxquelles se réfèrent des notions comme champ, position, région, territoire* »²⁷⁵.

Il pense que la métaphore des transformations du discours conduit nécessairement « à l'utilisation du modèle de la conscience individuelle, avec sa temporalité propre »²⁷⁶. En revanche, essayer de déchiffrer le discours avec des métaphores géographiques aboutit à comprendre les transformations des rapports de pouvoir. Dans « *Surveiller et punir* », il met en place la notion de panoptisme (ensemble de mécanismes qui jouent parmi tous les faisceaux de procédure dont se sert le pouvoir) qui instaure un « *modèle implicite du pouvoir : une dissémination de micropouvoirs, un réseau d'appareils dispersés, sans appareil unique, sans foyer ni centre, et une coordination transversale d'institutions et de technologies* ». Pour Foucault, l'étude du pouvoir ne doit pas se satisfaire de l'analyse de l'appareil étatique. Cette idée est reprise de ces lectures de K. Marx. « *Le pouvoir dans son exercice va beaucoup plus loin, passe par des canaux beaucoup plus fins, est beaucoup plus ambigu, parce que chacun est au fond titulaire d'un certain pouvoir, et dans cette mesure, véhicule le pouvoir. Le pouvoir n'a pas pour seule fonction de reproduire les rapports de production. Les réseaux de la domination et les circuits de l'exploitation interfèrent, se recoupent et s'appuient, mais ils ne coïncident pas* ». Le pouvoir s'insère dans une construction spatiale, elle-même issue des interrelations individuelles. Avec l'apparition des micropouvoirs, l'espace se territorialise puisque M. Foucault considère le territoire comme « *ce qui est contrôlé par le pouvoir* ». Cette analyse, celle d'un archéologue de la pensée et du savoir, peut paraître un peu réductrice. Elle place le territoire comme la simple matérialisation des pouvoirs de chacun. Et pourtant le territoire est bien plus que cela. Il est la fabrication de ces « chacun ». Certes, il est matérialisation mais il est aussi idéalisation des individus et surtout des sociétés. Le territoire demeure une construction liée au pouvoir, et comme chaque actant en possède, les territoires (et bien plus, les territorialités) se chevauchent, se superposent, formant ainsi un espace-champ. Le pouvoir, au sens le plus global que Foucault lui donne, est l'essence même du territoire, puisque toute appropriation et toute

²⁷⁵ FOUCAULT M., 1976, *Ibid.*, p 77

²⁷⁶ FOUCAULT M., 1976, *Ibid.*, p 78

action sont pouvoir. De ce fait, l'espace se concrétise. Cette structuration peut se produire à partir de plusieurs facteurs, le pouvoir né d'un produit en est un parmi tant d'autres. La diffusion des micropouvoirs offre une entrée intéressante pour lire les espaces gouvernanciers du vin.

2) Formes et non-formes, une (dé)matérialité de l'espace : vins, espaces et pouvoirs

Le vin détient la capacité de faire et défaire des espaces-réseaux, des espaces-relations, des espaces productifs, etc. Il est objet de convoitises, mais aussi d'harmonisation. Il est source de pouvoir. Bien sûr, le vin est un pouvoir économique mais aussi un pouvoir décisionnel. À titre d'exemple, sur les cent chiffres d'affaires les plus importants des entreprises de la Région Aquitaine, quatorze proviennent des entreprises liées au vin, avec des noms connus comme Baron Philippe de Rothschild SA, Castel Frères, Modus Vin mais aussi avec des entreprises inattendues comme les Caves de Landiras (loin devant la mondialement célèbre marque d'habits de sport Oxbow)²⁷⁷. De même, sur les cinquante entreprises de Gironde qui exportent le plus, dix-sept concernent le monde vitivinicole, d'après la CCI de Bordeaux²⁷⁸. Mais le pouvoir économique est loin d'être le seul, c'est simplement le plus visible. Le vin régit à lui seul la plus part des espaces du Sud-ouest de la France. N'est-ce pas exagérer de dire cela ? En réalité, le vin est bien partout dans cette région une source de pouvoir. Il est omniprésent dans la politique : aucune élection du Sud-ouest ne se fait sans parler des problèmes du vin (économie, santé, restructurations des instances...) mais aussi dans le politique (nombre de décisions se matérialisent par une conséquence sur le monde du vin) ou dans la quotidienneté (aussi bien à travers les paysages que les us culturels). Bref, le vin représente un facteur géographique de premier ordre. Les pouvoirs, et surtout les micropouvoirs, sont donc des éléments essentiels dans la fabrique des territoires. Le pouvoir peut même être un territoire métaphorique du corps : un bout d'individu, un morceau de corps. M. Foucault pense que le pouvoir le plus invisible est celui qui forme le noyau des comportements.

Tous ces pouvoirs constituent donc un ensemble de contraintes et d'avantages qui se traduisent par un savoir propre aux sociétés. Cette lecture évite de renfermer le pouvoir dans les

²⁷⁷ Article de *Sud Ouest*, jeudi 6 décembre 2007.

²⁷⁸ Entretien avec Jean Larrieu, président de la CCI Bordeaux, le 12 février 2007

sphères dirigeantes, et lui donne la légitimité de son ubiquité. M. Foucault, dans sa leçon inaugurale au Collège de France (le 2 décembre 1970) intitulée *L'ordre du discours*, pose les grandes relations qui existent entre les pouvoirs. Ces liens peuvent constituer un support à la constitution des espaces. La première relation entre pouvoir, discours et ordre des choses se résume aux procédures externes **d'exclusion qui se traduisent par les interdits**. Ce pouvoir est très présent dans les espaces du vin. La réglementation accorde une liberté restreinte des pratiques vitivinicoles mais aussi marketing. Les AOC interdisent, pour le moment, l'utilisation des copeaux de bois en France, alors que l'Europe les autorise. Les lois françaises et européennes prohibent l'incitation à la consommation d'alcool des jeunes consommateurs. Les espaces publicitaires s'en trouvent donc censurés. La communication pour les structures labellisées (CIVB, CIVRB, ODG...) est contrainte de respecter ces interdits, façonnant ainsi un espace de communication très restreint.

Ensuite, les thèmes soumis aux « *contraintes discursives* » comme **la politique et la sexualité** apparaissent comme le deuxième fondement spatial. En effet, les sujets délicats construisent des lieux de non-dits. 96 % des viticulteurs rencontrés affirment qu'ils n'attendent plus rien des hommes politiques, quel que soit le parti. Pour ce qui est de la sexualité, l'espace est alors envahi par des préjugés, des mythes. Toutes les viticultrices interviewées indiquent qu'elles ont eu (ou continue d'avoir) des insinuations à propos de la présence d'une femme dans une cave qui fait tourner le vin selon les cycles menstruels. Le pouvoir des hommes est donc conçu comme plus fort que celui des femmes puisqu'une discrimination sexuée existe au sein de la communauté vitivinicole.

Le troisième pouvoir structurant les espaces s'interprète par **le partage et le rejet**. C'est l'élément de base dans la coopération corporatiste. Par exemple, le discours des institutions du Saint-Emilionnais est clair sur le devenir des vins bon marché : ils doivent disparaître pour ne pas porter préjudice aux autres. Les vins dont la renommée est plus importante ont donc le pouvoir de déconstruire les espaces vitivinicoles. Ce pouvoir relève de **l'opposition du vrai et du faux**, « *la vérité est toujours la mise en oeuvre d'une violence qu'on impose aux autres* »²⁷⁹.

Les autres pouvoirs s'articulent autour des procédures internes de limitation. Elles peuvent s'illustrer par **le commentaire** (simple discours de signification sans profondeur) qui se retrouve

²⁷⁹ M. Foucault, Leçon inaugurale au Collège de France (le 2 décembre 1970) intitulée *L'ordre du discours*

auprès de tous les politiciens, de tous les acteurs politiques qui n'osent pas s'exprimer sur l'avenir des espaces en crises²⁸⁰. Enfin le dernier pouvoir structurant peut se définir comme les **règles des disciplines**. Elles imposent une appropriation « sociale » du discours selon une « foi » disciplinaire qui rendent coupable une partie des acteurs, les fustigeant, les laissant pour responsables de la fragilité spatiale des espaces du vin en France, discours largement répandu au CIVB et dans les ODG rencontrés. Cette foi crée des bouc-émissaires idéaux pour ne pas régler les problèmes en profondeur.

La pensée foucauldienne a pour conséquence d'« ériger un nouvel objet géographique qui ne se définit pas par un système de formes, mais bien plutôt par un ensemble de relations à un système de formes »²⁸¹. Le pouvoir chez M. Foucault est un élément crucial pour l'élaboration des relations sociales qui oeuvrent sur des espaces, fabriquant ainsi des territoires. Tous ces pouvoirs sont malléables. Ils permettent de construire, déconstruire, reconstruire, re-déconstruire à l'infini des espaces, et laissent à penser qu'une infinité de combinaisons sont possibles selon les formes adoptées par les acteurs de ces espaces. « *M. Foucault révolutionnera, à terme, la géographie, si nous autres géographes savons nous engager dans sa philosophie de la relation, [...] Les géographes, privilégiant, avant tout les formes spatiales indépendamment des significations que leur donnent les actes, sont étrangement fascinés par une permanence que leur dénie la plasticité des pratiques [ce qui explique certainement] qu'ils ont eu tant de peine à entendre Foucault* »²⁸². Cependant, cet archéologue des savoirs a mis en place une notion très intéressante pour lire les espaces (et surtout les territoires) du politique : la gouvernementalité.

C) La gouvernance vitivinicole, une gouvernementalité ?

Les espaces du vin sont singuliers par rapport à d'autres espaces issus de système de production territorialisé. Ils ont leur propre gouvernance, liée avant tout à trois facteurs quasiment inséparables : pouvoirs, discours et fonctions territoriales. Cette gouvernance dépend aussi des échelons (c'est certainement le principe même d'une gouvernance), favorisant toute de même un retour au régional (local pour certains). Cette gouvernance n'est-elle pas la

²⁸⁰ À titre d'exemple, lors des élections présidentielles aucun candidat n'a proposé de plan réformateur pour le monde vitivinicole, même à la demande des différents acteurs de ces espaces.

²⁸¹ RAFFESTIN C., 1997, « Foucault aurait-il pu révolutionner la Géographie ? », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le Centre Pompidou, Supplémentaires, p 141

²⁸² RAFFESTIN C., 1997, *Ibid.*, p 149

gouvernementalité de M. Foucault ?

1) La gouvernementalité régionale : d'une notion « accouchée » à sa conceptualisation

Qu'est-ce que la gouvernementalité ? Pour répondre à cette question, il faut analyser les cours que M. Foucault donne au Collège de France. Il a la particularité de ne pas se renfermer dans ses idées. Tout au long de ces cours, il évoque des notions, essaie de conceptualiser certaines réflexions. Mais dès qu'il s'aperçoit qu'il devient prisonnier de son idée, il change alors de cap, l'abandonnant pour prendre un autre chemin. C'est ainsi que nombre de concepts accouchés se voient abandonnés tout au long de ses cours, la gouvernementalité en est un exemple. Durant ses premiers cours, il base sa réflexion sur le pouvoir, notamment dans « *Territoire, sécurité et population* » en 1977-78 et dans « *naissance de la biopolitique* » en 1978-79. Ses cours font écho, et après avoir été publiés dans différentes langues, ils sortent en France sous l'intitulé « *La Gouvernementalité* ». Cette dernière évoque « *le gouvernement de soi par soi dans son articulation avec les rapports à autrui* »²⁸³. Mais cette définition ne lui convient pas et il va par la suite l'améliorer en intégrant plus largement la subjectivation qui naît de la notion de gouvernement. Parallèlement, la gouvernance est alors pour lui une sorte de regroupement des « *pratiques éthiques* ». La gouvernementalité permet de montrer une articulation entre le pouvoir et le savoir tout en incorporant une subjectivation. Pour être clair, il faut comprendre que les individus qui savent qu'ils possèdent du pouvoir « gouvernent » des sujets avec l'aide des savoirs. Cette gouvernementalité n'est autre qu'une combinaison entre le pouvoir, le savoir et le sujet (le soi). Ainsi, les savoirs déterminés entraînent des résistances de la part des personnes sous le joug du pouvoir objectivé. « *On peut refuser d'être gouverné comme ceci ou comme cela, et opposer à des formes de savoir ou de subjectivité articulées sur des procédures de données d'autres discours théoriques ou rapport de soi* »²⁸⁴. C'est le fonctionnement d'un système de production territorialisé ou d'un système d'action ; les décisions sont prises avec l'accord des acteurs qui évoluent au sein des mêmes espaces appropriés par eux-mêmes.

²⁸³ MALETTE S., 2006, *La « gouvernementalité » chez Michel Foucault*, Mémoire de maîtrise en philosophie, faculté de philosophie, Université de Laval

²⁸⁴ GROS F., 1996, *Michel Foucault*, Paris, Presses universitaires de France, p.84

Pour M. Foucault, la gouvernementalité permet de circonscrire le pouvoir à un mode d'action sur les actions des autres. Ce qui présuppose bien évidemment un élément crucial dans ce système de gestion : la liberté. Étant donné que le pouvoir est détenu par tout le monde, chaque individu est libre d'utiliser ses pouvoirs au sein des sociétés. Mais leur régulation par les normes et les codes cadrent ces actions en favorisant celles qui sont les plus bénéfiques pour les sociétés. Plus simplement, elles ne font pas n'importe quoi. Pourquoi les acteurs iraient-ils détruire un système qui leur permet d'être tel ou tel personnage ? Au mieux (ou au pire), ils vont choisir de le modifier et non pas de le détériorer. Et l'élément clé dans cette gestion territoriale est bien le savoir. Tous les acteurs du vin possèdent un savoir commun sur le vin et des savoirs complémentaires. Ils deviennent donc utiles les uns aux autres, permettant ainsi cette gouvernementalité. Il met en relief les rapports au sein des diverses échelles de gouvernementalité. « *Aucun foyer local, aucun schéma de transformation ne pourrait fonctionner si, par une série d'enchaînements successifs, il ne s'inscrivait en fin de compte dans une stratégie d'ensemble. Et inversement, aucune stratégie ne pourrait assurer des effets globaux si elle ne prenait appui sur des relations précises et tenues qui lui serviraient non pas d'application et de conséquence, mais de support et de point d'ancrage* »²⁸⁵. Les décisions et plus largement les pouvoirs sont tous liés les uns aux autres par l'intermédiaire de leur existence sur plusieurs niveaux géographiques.

Cette notion de gouvernementalité influence les travaux de R. Hudson, géographe anglosaxon travaillant sur la notion de pouvoir à l'échelon régional. Il transpose la notion foucauldienne de gouvernementalité à la vague de globalisation du monde. Pour lui, c'est une façon de ré-imaginer les relations entre l'économie, l'État et la société civile²⁸⁶. Il appelle cela « *la nouvelle autonomie* ». Il propose donc une nouvelle fonctionnalité de la région : un sujet du politique. Pour lui, il ne faut plus que la région soit uniquement un support territorial mais elle doit être avant tout une vraie unité politique. « *La région peut être alors lue comme un produit de mouvements sociaux complexes, de densités et variétés diverses, qui combine en même temps le temps et l'espace, et formant, par le biais de cette analyse, une région unique* »²⁸⁷. Cette dénationalisation de la région établit une nouvelle gouvernance d'un système politique où le pouvoir serait aux villes et aux régions. Chaque typicité apparaîtrait. Cependant afin que la région puisse être l'instrument de la gouvernance, il faut obligatoirement l'existence de l'État.

²⁸⁵ Foucault M., 1984, *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, tome 1, Paris, Gallimard, collection Tel, p132

²⁸⁶ HUDSON R., 2005, « Region and place : devolved regional government and regional economic success ? », in *Progress in human geography*, n° 5, volume 29, Arnold, p 618-626

²⁸⁷ HUDSON R., 2005, *bid.*, p 620, traduction personnelle

C'est l'application parfaite d'une gouvernementalité. La transmission (*devolution*, dans le texte) entre un pouvoir fort au niveau local et une réussite économique passe par un rôle important de la région. Elle devient, alors, une entité géographique incontournable.

En ce qui concerne les espaces régionaux du vin du Sud-ouest (mais est-ce une entité ?), la nouvelle autonomie peut se dessiner autour des bassins de production. Mais ce maillage territorial n'est qu'une fiction géographique tant les avis divergent sur cette question. La gouvernementalité suppose donc un consentement des acteurs, un choix fait par eux-mêmes et non un choix imposé par un échelon « inquisiteur ». La gouvernementalité de M. Foucault est tout simplement une technologie du pouvoir. Elle est une sorte de « *guidance* »²⁸⁸ plutôt qu'un pouvoir. Mais toute forme d'encadrement « *pastoral* » crée quand même du pouvoir. Le but de cette gouvernementalité (que M. Foucault nomme souvent gouvernance quand il s'agit de la gouvernementalité d'un État) est de faire en sorte que les intérêts des gouvernés coïncident avec ceux des gouvernants. La région devient alors le berceau de cette microphysique du pouvoir.

2) La microphysique du pouvoir, de la gouvernementalité à la gouvernance

La microphysique du pouvoir est pour M. Foucault « *l'ensemble des détails et des dispositifs de pouvoir au fondement des régimes de vérités* »²⁸⁹, autrement dit dans les sociétés occidentalisées, le pouvoir doit prendre la même direction que ce qui est considéré comme la vérité sociétale. La microphysique du pouvoir rassemble donc trois grandes catégories de pouvoirs incontestablement territoriaux (cf document 17).

Tout d'abord, le pouvoir de **souveraineté**. Il est incarné par des figures symboliques. Il constitue une hiérarchie que les puissants ne cessent de rappeler afin d'éviter les contestations. Le pouvoir souverain n'individualise pas les masses gouvernées. C'est un pouvoir d'ensemble. Il s'illustrent par les acteurs puissants qui dictent les règles accordées par l'ensemble des acteurs du territoire.

²⁸⁸ MALETTE S., 2006, *Ibid.*

²⁸⁹ MALETTE S., 2006, *Ibid.*, p 59

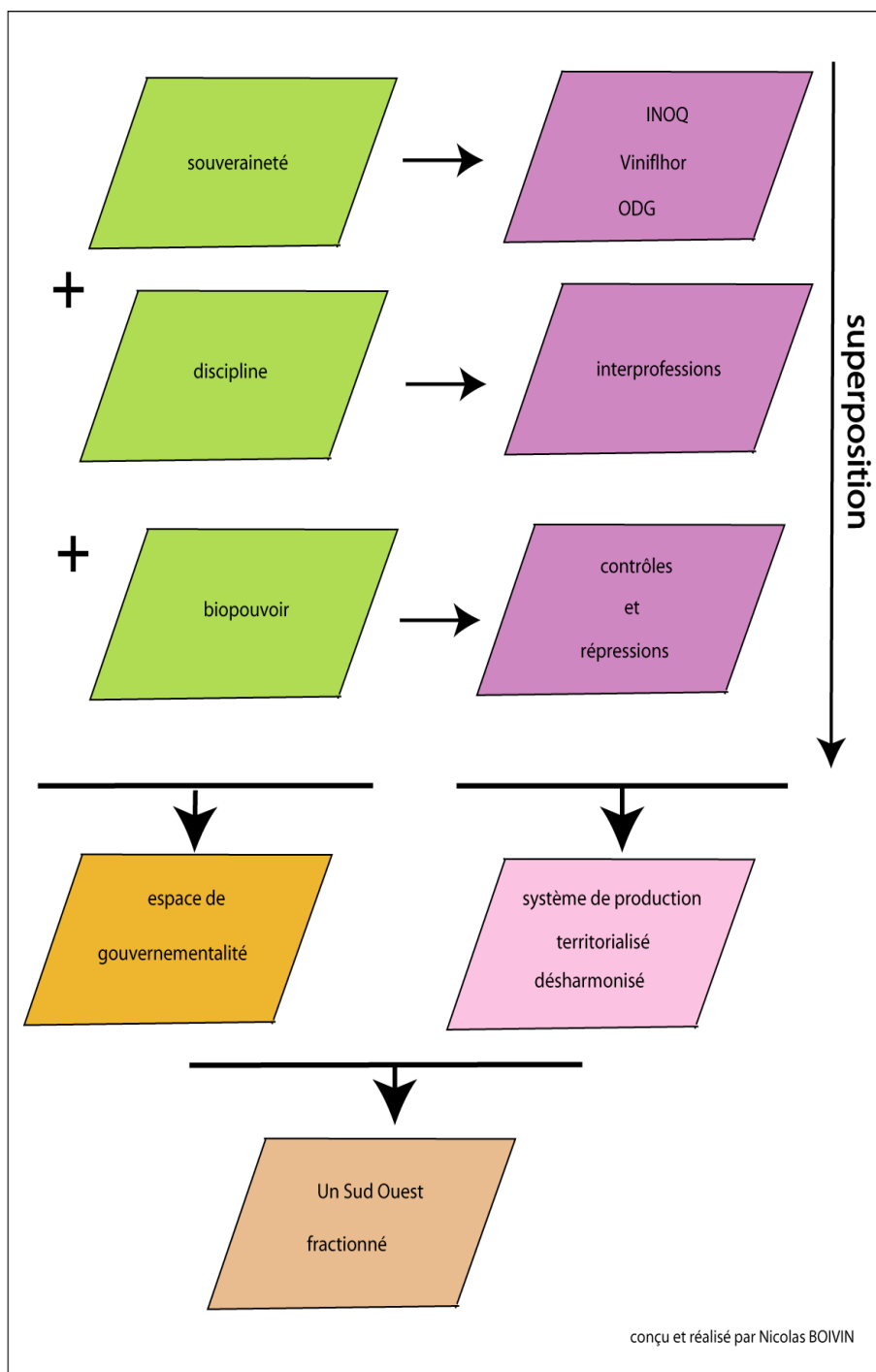
Le deuxième pouvoir est **disciplinaire** : il représente justement l'inverse. Il est individualisant. C'est le pouvoir militaire par exemple, où chacun a une place bien précise et doit effectuer des tâches définies. Il s'illustre par le poids des interprofessions au sein des vignobles.

Enfin, le **biopouvoir** : pour caricaturer, c'est un pouvoir disciplinaire extrême, c'est le pouvoir des normes qui pèse sur le corps de celui qui le subit. « *Une action sur la globalité de l'espèce vivante visant l'obtention de niveaux d'équilibration et de régularité. Autrement dit, il ne s'agit plus de discipliner l'individu, mais d'en assurer la régulation profonde* »²⁹⁰. Ce biopouvoir établit des contrôles (qui s'instaurent à cause des tricheries, comme les vagues de fraudes dans les vignobles, les mélanges de vins du Bergeracois avec ceux du Bordelais par des négociants peu scrupuleux²⁹¹...) et des répressions. Il structure un espace marginal mais intégrer dans le système global.

Cette microphysique du pouvoir permet de voir les différentes strates spatiales se superposer. En appliquant le concept de gouvernementalité de M. Foucault aux espaces du vin du Sud-ouest, il est facile de faire le lien avec une gouvernementalité qui offre un rapport spatial désharmonisé par l'intronisation des pouvoirs au sein des décisions. La gouvernementalité est la lecture de la gouvernance par des facteurs « du chaos ». Mais la gouvernance n'est pas simplement une manifestation de rapport de force, bien au contraire, elle est aussi un lieu d'écoute. La gouvernementalité est une partie du système gouvernance. Elle est judicieuse par son entrée pouvoir qui permet de redonner aux espaces toute leur dimension politique, trop souvent oubliée par les différents acteurs rencontrés et interviewés.

²⁹⁰ MALETTE S., 2006, *Ibid*, p 59

²⁹¹ Plusieurs viticulteurs de Bergerac me confiront qu'ils vendent du bergerac au prix du bordeaux à des négociants, signe évident du devenir de leur vin. Allan Sichel et Roland Feredj évoquent lors des entretiens des contrôles en pleine nuit sur le pont de Langon par les agents de la répressions des fraudes, etc.



Document 17 : espace de gouvernamentalité et strates spatiales

Finalement la gouvernementalité s'apparente à l'impolitique de R. Esposito²⁹². L'impolitique est un confins du politique. Ce n'est en aucun cas l'apolitique ou la fin du politique. Bien au contraire, l'impolitique est « *le politique considéré depuis sa frontière extérieure. Il est sa détermination* ». C'est la pensée non-théologique du réalisme politique. Cette lecture permet de questionner les espaces différemment. Les espaces du vin sont multiples et tous concernés par la dimension politique, même le plus emblématique d'entre eux : le terroir.

II) Une lecture du terroir par l'entrée politique / pouvoir

Le terroir, objet vénéré des géographes ruralistes, fait l'unanimité de tous : c'est un espace de production qui ressemble à la concorde des universitaires. Magnifique lieu où se réunissent aussi bien les aspects physiques qu'humains... L'antithèse d'une géographie à deux vitesses. Et pourtant, le terroir n'est peut-être pas ce « bout de Terre » idyllique qui unifie la géographie, bien au contraire.

Le terroir est une construction heuristique mais aussi herméneutique. Il a permis aux ruralistes, complexés par une géographie physique dite scientifique et la montée en puissance des analyses urbaines, de trouver une place. Ils se sentaient un peu perdus et ont fait du terroir le symbole même de leur branche, accédant ainsi à un objet scientifique relevant aussi bien des sciences dures que des sciences humaines et sociales. Ils se rapprochaient même des « tropicalistes » qui ont utilisé cette notion en quelque sorte comme le finage tribal ou ethnique. Cependant, le terroir est bien plus qu'un support permettant certaines cultures.

A) *Qu'est-ce qu'un terroir ?*

Le terroir est souvent décrit comme une unité agronomique de qualité constante. Il représente un faciès géographique composé d'un sol et d'un substrat. Mais la lithosphère n'est pas le seul élément pris en compte. Les climats conditionnent aussi ces « espaces naturels ». Cette acceptation naturalisante séduit tout autant les viticulteurs que la grande distribution²⁹³, puisque

²⁹² ESPOSITO R., 2006, *Catégories de l'impolitique*, Paris, L'ordre philosophique, Editions du Seuil

²⁹³ Le groupe Cora a une gamme « âme du terroir », Carrefour « reflets de France » avec un graphisme rappelant étrangement des terroirs...

le produit émanant du terroir est facile à identifier et à rattacher aux origines « paysannes » dans une époque où le goût pour la terre est le summum de la qualité ! Les régions viticoles en France jouent beaucoup sur les terroirs, alors que les vins du Nouveau Monde misent plutôt sur les cépages.

1) Un espace, un territoire, une territorialité...

Aujourd'hui, la modernisation des sociétés entraîne des paradoxes caractéristiques des sociétés urbanisées. L'hygiénisme de la fin du XIX^e siècle a imposé des réglementations strictes. Après les années 1960, l'alimentation devient industrielle et se veut saine au point de vue de l'hygiène, le règne sanitaire s'impose. À la fin du XX^e siècle, les produits biologiques et ceux issus directement de la production agricole sont à la mode. Les consommateurs et producteurs vont entrer dans une sphère infernale, celle du terroir. C. Delfosse²⁹⁴ montre que même sur les points de vente « artisanale », les producteurs tiennent des discours valorisant le terroir pour satisfaire aussi bien le consommateur local que le touriste. Le terroir est le signe de la qualité suprême, faisant croire que le produit est lié à la terre, aux cailloux, au vent, à la pluie... Les viticulteurs de Bordeaux, de Bergerac, de Jurançon jouent sur ce thème. Pour preuve, des appellations sont délimitées par des sols (à première vue seulement). Un vin vient de la terre nourricière, encore une vision religieuse qui hante nos sociétés.

Le terroir est certes basé sur des qualités pédologiques, du moins le terroir de nos grands parents. Sur les 57 appellations bordelaises, une est l'exemple typique du lien terroir-sol : les Graves. Cette appellation au sud de Bordeaux porte le nom d'un sol caillouteux à granulométrie lâche. Pourtant, tous les domaines ne possèdent pas des graves. Un des plus fameux châteaux de cette appellation est Domaine de Chevalier. Ses vins font partie des Grands Crus Classés, et cependant, cette propriété s'individualise par rapport aux autres de la région. Le sol atypique se compose de sables et d'argile. Les graves apparaissent comme minoritaires. Le domaine de Chevalier démontre parfaitement le rôle de l'homme et de la technique, abandonnant le côté trop « physique » du terroir. Le terroir ne peut plus être analysé uniquement à partir des qualités agronomiques. Aujourd'hui le terroir est bien plus que cela. Il est espace, territoire et territorialité.

Alors qu'est-ce qu'un terroir ? Pour J.-C. Hinnewinkel²⁹⁵, le terroir est une construction

²⁹⁴ DELFOSSE C., 2007, « Vente directe et terroir » in *Méditerranée Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, N°109, p. 23-31

²⁹⁵ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenir*, Bordeaux, Editions féret

sociale. Il s'appuie sur la définition que J. Maby propose dans son HDR, un « *outil d'organisation de la connaissance. Mieux encore, le terroir n'est pas seulement une notion, laquelle permet d'organiser le contenu, mais un concept, qui pour sa part, permet d'organiser le connaître...Le géographe doit inventer sans cesse des terroirs pour se représenter plus commodément l'espace, conformément à la problématique qu'il a choisie* »²⁹⁶. Alors le terroir devient un instrument de la production d'objets spatiaux, « *un subtil instrument d'analyse géographique* »²⁹⁷. Le terroir s'apparente à une structure sociale née des héritages ainsi que de son implantation dans le monde présent, s'adaptant à celui-ci grâce aux innovations de savoirs. Il est gestion et organisation des groupes qui l'utilisent et qui le diffusent. Il est un outil d'auto-régulation des espaces productifs. « *Construction sociale, le terroir est d'abord un lieu où les rapports, conflictuels ou non, entre les différentes unités d'action passent par un objectif commun - la gestion de la rente territoriale – et se nouent autour de cet unique enjeu* »²⁹⁸. Le terroir est bien plus un espace gouvernancier qu'un espace-matériau. Il devient l'espace d'enjeux notamment lors des réformes. Il sert de « certificat » à tous les acteurs du monde du vin. Effectivement, lorsque l'Europe demande une harmonisation des appellations au niveau européen, les tenants du discours « les vins de France sont des vins de terroirs » s'opposent radicalement aux volontés européennes. Le terroir est donc un espace approprié par les acteurs mais aussi par les non-actants de l'espace qui se servent des médias, dont le poids est considérable, pour la diffusion d'une idée²⁹⁹, et devient donc un territoire. Ce dernier évolue, bouge selon les aspirations de chaque utilisateur, il est territorialité. Le terroir se décompose en quatre pôles mouvants, perméables et complémentaires. Il est à lui seul un géosystème.

Le premier composant est le milieu (non pas physique mais socio-culturel) singulier. Le deuxième est lié à la rente territoriale (qui se fonde essentiellement sur les caractéristiques économiques). Le troisième pôle est la dimension patrimoniale du territoire, il appartient aussi bien au cultivateur qu'au consommateur, le terroir est affaire de tous. Enfin, le terroir est un projet réunissant divers acteurs qui travaillent tous pour le même but mais avec des visions différentes. J.-C. Hinnewinkel le synthétise sous une forme graphique composées de quatre ellipses entrecroisées³⁰⁰.

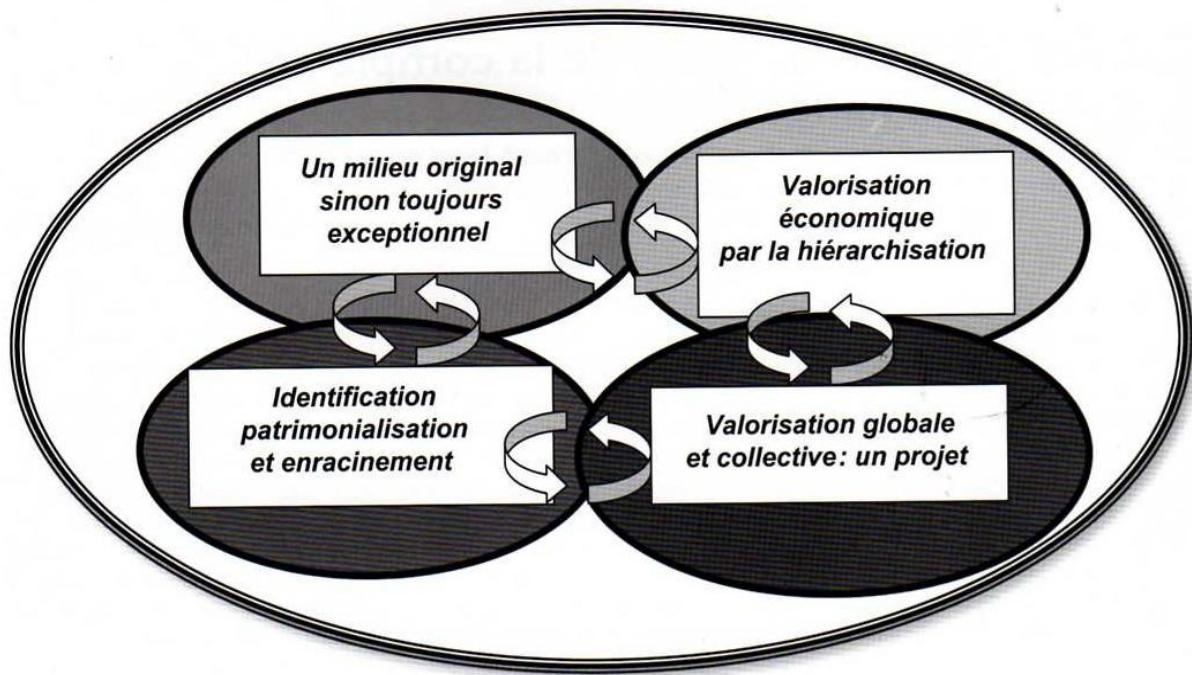
²⁹⁶ MABY J., 2002, *Campagnes de recherches*, Avignon, HDR, p.28

²⁹⁷ MABY J., 2002, *Ibid.* p.31

²⁹⁸ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid.*, p.114

²⁹⁹ Aussi bien la presse écrite quotidienne comme Sud Ouest ou la presse spécialisée, que les médias télévisés [J.-P. Pernault est l'archétype du journaliste qui utilise le terroir glorieux et glorifié]

³⁰⁰ HINNEWINKEL J.-C, 2007, « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale », in *Méditerranée*, n°109, PUP, p.17-22



Document 18 : Le terroir vu par J.-C Hinnewinkel

source : HINNEWINKEL J.-C, 2007, « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale », in *Méditerranée*

De ces quatre pôles naissent quatre « *avantages comparatifs* »³⁰¹. Tout d'abord d'ordre spatial. Il se traduit tout simplement par un territoire, c'est la vision classique d'un espace de rente liée à l'image. Le terroir offre un avantage économique, fortement imbriqué dans le premier (l'image). Les produits issus des terroirs sont plus rémunérateurs que les produits industriels, même s'ils passent forcément par les trajectoires industrielles. L'acheteur est prêt à mettre plus cher dans un produit de « terroir » qu'un produit industriel. Un Graves se vendra bien plus cher qu'un Bordeaux générique confectionné par une maison de négoce. Le surplus économique n'est pas lié au système de production mais bien à l'image « terroir » ainsi qu'à un savoir faire plus élaboré (l'essence même du terroir) dans les deux cas. Le troisième avantage comparatif peut se définir comme culturel. Il est dû à l'ancienneté, à l'identité conférée au produit... Les vins de Bordeaux ne sont-ils pas les vins de la Guyenne ? Enfin, le dernier est social. Le terroir repose

³⁰¹ HINNEWINKEL J.-C, 2007, *Ibid.* p.20

essentiellement sur des organisations sociales bien structurées, bien organisées, où la hiérarchisation est acceptée par tous puisqu'elle est perçue comme légitime et non contestée. Ce dernier avantage se résume à « *il y a une place pour tous* »³⁰². L'alliance de ces pôles est l'objet même de la gouvernance... les terroirs sont le noyau dur des espaces gouvernanciers du vin.

Finalement, grâce aux jeux de tous les acteurs mis en relation au sein de ces territoires (et même des territorialités), les actions qui permettent la durabilité du terroir ont une nature géosystémique regroupant des entités spatiales, économiques, sociales et culturelles, qui ne sont autre que la combinaison du politique. Alors, le terroir peut être analysé comme un véritable espace politique et de pouvoir

2) Un territoire politique du pouvoir

Le terroir est un des enjeux de la nouvelle gouvernance des vins d'appellations. Depuis 1936, date de l'officialisation des Appellations d'Origine Contrôlée, les terroirs se reflétaient principalement à travers les AOC. Il s'agit bien là d'une construction politique, émanant des instances étatiques, afin de protéger les espaces producteurs de vin. Même si le découpage se calque sur des « unités naturelles », l'INAO (l'INOQ) affirme que le terroir n'est pas simplement un morceau de terrain mais relève aussi d'une dimension politique. « *Le terroir est devenu un enjeu politique, il est le symbole des appellations, des IGP et autres labels. C'est fini de croire que le terroir c'est un simple espace de production, c'est un espace de conflits où les politiques et autres puissants choisissent les directives à donner pour l'avenir* »³⁰³.

Le terroir répond parfaitement aux critères de pouvoirs complexes énoncés par P. Claval dans son manuel de géographie du pouvoir³⁰⁴. Tout d'abord, le terroir en tant construction sociale est une « *relation individu-société. La clé de ce pouvoir n'est autre que l'action individuelle au profit de la société. C'est tout simplement le « contrôle collectif* ». *Plus l'individu est placé dans une foule inconnue plus il est libre, moins le pouvoir étouffant le pèse, plus il a du pouvoir sur*

³⁰² Propos d'un responsable syndical de Bergerac, anonymat souhaité, le 13 octobre 2007

³⁰³ Entretien avec un agent de l'INAO, le 25 janvier 2008

³⁰⁴ CLAVAL P., 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF, espace et liberté

les autres qui ne le connaissent pas. L'autorité collective n'est donc contraignante que pour certains groupes [...] dans des cellules »³⁰⁵. En effet, les terroirs viticoles se fondent sur l'action individuelle (la production de vin ou de raisin) tout en formant une action collective (produire du vin) au sein d'une entité spatiale délimitée. Les relations sociétales par l'entrée des relations impersonnelles représentent un autre pouvoir. L'autorité qui en découle est celle du groupe et non des individus interposés. De ce fait, s'instaurent des contre-pouvoirs qui ne sont autres que les groupes émergeant (les nouveaux vins mondialisés dans les vignobles de culture plus locale, l'implantation des wineries en Bordelais, l'oenotourisme, etc.). Ces relations impersonnelles se cristallisent autour d'un noyau collectif qui catégorise et donc accepte les inégalités. Le pouvoir établi se voit alors contesté par les pressions collectives, d'où une structuration en syndicats. Les terroirs ne sont autres que la superposition des espaces contrôlés par les syndicats viticoles, des espaces individuels et des espaces d'interactions entre les différentes parties concernées par la « fabrication, la vente et la consommation » des vins.

Le pouvoir peut alors se définir comme « *un système qui permet à une pluralité de groupes d'exercer une influence politique* »³⁰⁶, qui revient quasiment à une définition politique du terroir. Le terroir peut alors se concevoir comme une instance institutionnelle, gouvernée par une pléiade d'individus acteurs et d'actants formels qui se contredisent, s'entraident, s'interpellent pour consolider le bâti commun reçu par des héritages et pour le faire vivre dans la modernité exigée par les mutations sociales et sociétales. Tous les acteurs administratifs et politiques rencontrés ne demandent pas la fin du terroir, bien au contraire, mais souhaitent qu'il devienne plus qu'une unité « *géographique classique* »³⁰⁷, le désirant comme l'anti-modèle d'une mondialisation « *fade* », un territoire qui aurait sa place dans le choix émis par les instances internationales et européennes. Finalement le terroir est un objet politique. Il émane des grands choix politiques des sociétés actuelles : l'expertise et la médiatisation.

³⁰⁵ CLAVAL P., 1978, *Ibid.*, p.48

³⁰⁶ CLAVAL P., 1978, *Ibid.*, p.57

³⁰⁷ Propos d'un assureur propriétaire d'un château à Saint-Emilion, le 15 octobre 2006

B) Adieu cailloux, sols, climats... bonjour information, communication, technique

Le politique s'illustre partout dans les sociétés post-modernes. Il évolue constamment tout en gardant son socle : le pouvoir. Si le terroir n'est pas mort aujourd'hui, c'est bien grâce à ceux qui le font vivre. Ils ne l'ont pas enraciné dans des vieilles conceptions, ils l'ont modernisé en le rendant souple (ceci est impossible en le considérant comme une alliance de cailloux et de climats). Le terroir s'articule autour de plusieurs facteurs politiques : la communication, l'information et la technique. Ces trois éléments entretiennent sa dimension politique.

1) Les terroirs, des « duos » aux « triptyques » spatiaux

Le pouvoir inhérent au terroir, en première lecture, peut s'apprécier selon une vision duale, empruntée à Cl. Raffestin³⁰⁸. Le terroir est une confrontation équilibres / déséquilibres, stabilité / instabilité, agrégation / dispersion, haut / bas, centralisation / décentralisation. Effectivement, le terroir est aussi bien un territoire d'équilibre par la stabilité de la qualité de production grâce aux apports techniques et aux savoir-faire que de déséquilibre puisqu'il représente un local qui s'inscrit dans un mondial de plus en plus exigeant en terme de compétitivité. Les terroirs de Bordeaux face à la mondialisation sont l'exemple parfait de ce déséquilibre. Face à la hausse de consommation des vins aromatiques, les vins de Bordeaux, considérés comme de terroirs doivent affronter les marchés avec un argumentaire différent de celui demandé par les nouveaux consommateurs. Mais à ce jeu, Bordeaux est bon joueur. Ses exportations viennent d'augmenter en 2007, un renouveau salvateur. Les terroirs sont aussi structurés par un rapport stabilité / instabilité. Les espaces sociaux de production sont soumis aux aléas des crises, aussi bien sanitaires qu'économiques. C'est certainement une des caractéristiques les plus flagrantes pour les terroirs. La célébrité ne fait pas tout, les méventes des années 2000 ne sont pas dues à une perte de renommée. Ils souffrent des instabilités matérielles et idéelles. Malgré leur apparente unité (via notamment l'organisation sociale et technique), les terroirs sont confrontés aux vagues d'agrégation (tous les vins produits en Gironde sont des bordeaux) et de dispersion (les grands crus qui veulent se détacher de l'image des petits bordeaux). Il en est de même pour le duo

³⁰⁸ RAFFESTIN C. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale

centralisation (des territoires gouvernés en partie par l'INOQ ou Viniflor) décentralisation (CIVB, bassin de production...).

Mais ces terroirs s'inscrivent à l'heure actuelle dans des jeux de pouvoirs plus complexes que ces rapports duettistes. Le pouvoir n'est pas simple et il peut être lu, du moins pour les terroirs, selon un triptyque « information, communication et technique ». *« C'est l'oeuvre de la « trinité » qui régit maintenant toute chose : information, communication, technique. Ce que le pouvoir a reçu de la transcendance, du sacré et de l'Histoire, lui est désormais imputé. Elle domine, et avec elle ceux qui en assurent la prêtrise. Les langages, les symbolisations et les images, les ritualisations et les dramatisations s'adaptent à cette contrainte et agissent ainsi sous influence »*³⁰⁹. Plusieurs témoignages confirment l'importance de cette combinaison. Un viticulteur de Blaye affirme que *« le pouvoir est aux mains des médias. Si votre vin plaît à ces médias, alors vous êtes heureux. Il ne faut pas faire du vin avec votre terre, il faut faire du vin pour eux... Eux, ce sont Sud Ouest, les guides touristiques, Parker »*³¹⁰. La communication prend de plus en plus d'importance dans la gestion des territoires. Il ne s'agit pas simplement d'être cité dans un journal ou un guide, il faut savoir faire de la communication.

Mme Meunier, viticultrice à Saint-Emilion (âgée de 72 ans) est propriétaire d'un château en Grand Cru. Elle évoque ce changement qui s'opère au sein des terroirs. Avant, elle se basait essentiellement sur la qualité intrinsèque de son vin pour le vendre elle-même. Aujourd'hui, elle continue de vendre elle-même mais ne peut plus se limiter à un argumentaire « traditionnel ». Elle communique donc lors des grands salons (Vinexpo par exemple), elle améliore chaque année ses vins grâce aux nouvelles techniques. Pour ce qui est de l'information, elle passe par le syndicat de son appellation. Elle ne connaît pas la crise et ses clients sont variés, allant du touriste de passage aux personnages publics comme le député atlantiste P. Lelouch ou encore le *« Prince de Grèce »* (sic). Le terroir n'est pas mort, il a juste changé de nature. Il est devenu politique, aussi bien dans ses enjeux que dans ses conceptions. *« C'est sur la capacité à ranimer le politique en lui restituant son espace propre, en lui redonnant toute la capacité de s'élever très au dessus des activités, que les acteurs politiques seront crédités ou discrédités. Les chantiers actuels du politique sont redoutables. C'est sur eux que se manifeste le Grand Défi en forme d'alternative : ou consentir à être « administré » en abandonnant cette charge au détenteur de la puissance dominante, ou vouloir construire son devenir en commençant à*

³⁰⁹ BALANDIER G., 2006, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, édition revue et augmentée, p. 10

³¹⁰ Un viticulteur de Blaye, anonymat souhaité, le 14 janvier 2007

*gouverner le cours d'une histoire différente, mais non pas terminée »*³¹¹.

Un consultant³¹² (qui travaille principalement pour des châteaux de Saint-Emilion) conçoit le modelage territorial à venir des espaces du vin de la sorte. Pour lui, la sauvegarde des terroirs ne peut se faire qu'à travers une modernisation de leur gestion. Si les acteurs qui sont les « *chefs* » à l'heure actuelle ne comprennent pas qu'il faut prendre le « *dessus des politiques d'en haut, ils vont se laisser manger par d'autres. On ne peut plus être un décideur si on est has been. Il faut communiquer en permanence, être dans les médias et montrer qu'ils sont les meilleurs pour diriger les affaires locales. Il faut en finir avec les politiques en bottes en caoutchouc, il faut endosser le costard cravate pour être lisible au monde entier. Fini de vivre sur ses lauriers, il faut être dans la sphère communicative* ». Les terroirs sont bien le nouvel espace politique des campagnes, il est le terrain de jeu d'une gouvernance territoriale.

2) Utiliser les terroirs pour une gouvernance réussie ?

« Le politique ne peut disparaître, qu'il change de formes, de lieux, d'exercice, d'acteurs et de scènes, qu'il ne s'efface pas, bien que des masques parviennent à le cacher »[...] « ni l'inconséquente affirmation que la « fin de l'histoire » est proche - presque là -, ni la suffisance de ceux pour qui la fade « gouvernance » signe la fin du politique ne parviendront à effacer ce qui ne peut l'être ».

G. BALANDIER, *Le pouvoir sur scènes, Ibid., p.14*

Les terroirs sont matérialisés par des étiquettes qu'elles soient d'origine, de pays ou de table. La fonction politique des terroirs est régie par les grandes structures comme l'INAO ou Viniflor. Les acteurs du monde du vin déplorent souvent leur archaïsme, leur technocratie.

³¹¹ BALANDIER G., 2006, *Ibid.*, p. 16

³¹² Le 7 mars 2006

« Ce que je demande des acteurs politiques, je vais être franche et ça me fait plaisir que vous me posiez la question. Qu'ils nous rendent pas impossible notre métier. Ils confondent trop vigneron et industrie. Comme par exemple, le logo pour le danger du vin sur les femmes enceintes, je trouve ça du n'importe quoi. Où est la liberté dans tout ça ? Il faudrait que ça s'arrête. Et puis les lois sont trop compliquées. Faire des papiers, ce n'est pas notre métier. Ce que je pourrais reprocher aux syndicats, et je parle surtout de celui de St Emilion, c'est la directrice. Elle ne connaît pas notre métier. Mais l'INAO c'est pareil. Il veut imposer des choses ingérables, comme par exemple mettre des scellés sur les cuves. C'est du n'importe quoi, on voit bien que ce sont des technocrates. Il faut nous laisser faire notre métier.

Source : entretien avec une viticultrice de Saint-Emilion, le 7 mars 2006

Document 19 : Imbroglie entre perceptions politiques et réalités politiques

Les acteurs non administratifs ou technocrates confondent souvent les échelons de décisions. Mais ils ont tous en tête le rôle prégnant des syndicats. Ils sont les lieux de discussions, et ne concernent souvent que les acteurs d'un terroir. Cependant, le superpositionnement de strates les induit en erreur, ne sachant plus qui décide quoi. Le référent demeure le syndicat d'appellation. Il est très souvent perçu comme l'exécutif de l'INAO au niveau local, même si en réalité, il n'est qu'un composant du pouvoir de l'INAO pour les vignobles d'appellation. Du moins c'est le fonctionnement d'avant la réforme. Depuis la nouvelle LOA de 2006, l'INAO est devenu l'INOQ et les syndicats ont disparus. Ce nouveau mode de gestion est fait pour simplifier la « bonne » gouvernance des territoires, en leur donnant plus de libertés, plus d'autonomie mais aussi plus de fragilité puisque l'État se désengage et les contrôles deviennent de l'ordre de la sphère du privé, annulant ainsi la sécurité d'un État régulateur. Jusqu'à présent, l'INAO veillait au respect des décrets d'application des terroirs sous appellations. Le syndicat était la liaison entre les producteurs et l'État. L'adhésion à celui-ci n'était pas obligatoire. Il fonctionnait comme un syndicat de loi 1884. L'INAO se chargeait de donner l'agrément (le passeport pour être « sous appellation ») et s'occupait des contrôles afin de vérifier le bon fonctionnement. Cela fonctionne jusqu'au 30 juin 2008. À partir du 30 juin, tout l'agrément et le suivi des contrôles d'élaboration basculent dans une procédure plus « simple » d'après les autorités centrales.

En fait les syndicats cèdent, peu à peu, la gestion des terroirs à des ODG (organisme de défense et de gestion) depuis l'année dernière. Ils sont habilités au contrôle en interne, à l'autocontrôle en fait. Ils évaluent eux-mêmes le vin pour savoir s'il représente bien un vin de

l'appellation. Et pour ce qui est du contrôle externe, ils peuvent faire appel soit à un organisme d'inspection soit un organisme certificateur. Un organisme certificateur est un organisme privé émetteur de sanctions. L'organisme d'inspection, lui, à la différence de l'organisme certificateur, fait des constats, et les transmet à l'INOQ qui émet les sanctions. Il s'agit bien d'appliquer une nouvelle gouvernance aux terroirs auto-gestionnaires. Le pouvoir est au fur et à mesure scindé entre des acteurs privés de plus en plus puissants financièrement et des acteurs publics qui manquent cruellement de moyens. Mais la gouvernance des terroirs ne passe pas uniquement par cette privatisation des contrôles, elle est encore plus complexe que cela. C'est juste un élément majeur de cette restructuration des espaces politiques. Pour essayer de mieux comprendre les nouveaux enjeux du terroir comme territoire de pouvoir, l'exemple bordelais semble être judicieux.

C) Bordeaux, l'archétype d'une nouvelle lecture du terroir

Le terroir à Bordeaux est présent, aussi bien dans les discours officiels, que les discours marketing et touristique. Certains noms d'appellations se basent sur les agro-terroirs comme les Graves, Médoc, Haut-Médoc³¹³. La région bordelaise (aussi bien au sens restreint c'est-à-dire les alentours de la métropole qu'au sens élargi à savoir le vignoble bordelais) se base sur des terroirs conçus comme système gouvernancier. Les différences pédologiques laissent place aux différentes façons de gérer les espaces du vin. Bordeaux est un exemple parfait pour lire le terroir par une entrée politique, un territoire de concurrence spatiale, un espace de conflits techniques et un territoire de discours.

³¹³ Cependant, le « terroir » est moins présent à Bordeaux qu'en Bourgogne, par exemple.

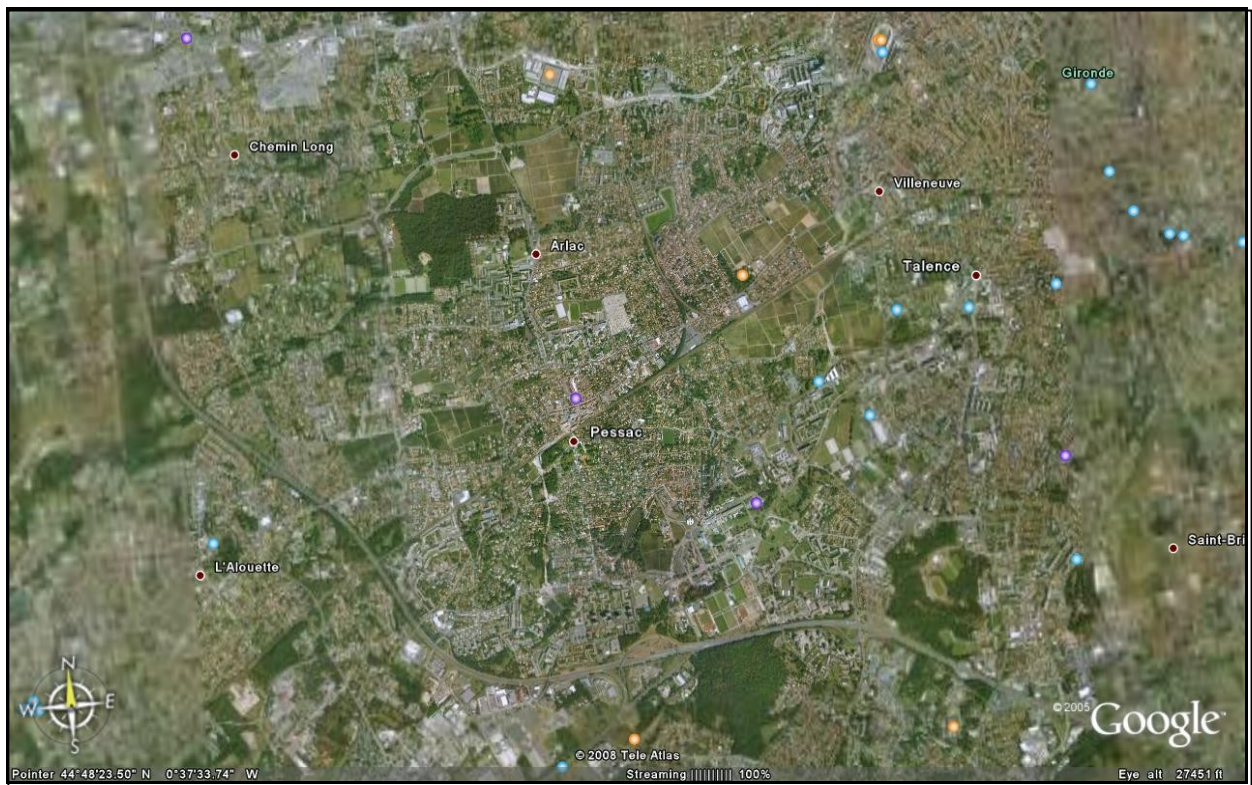
1) Le terroir et sa ville, objet de discordes politique

Une des meilleures grilles de lecture des terroirs est la confrontation entre les espaces. Le terroir résulte de la puissance de l'activité principale qui s'impose à lui. Et de ce point de vue, la région bordelaise est révélatrice des jeux de pouvoirs. Face à l'urbanisation, souvent qualifiée de grignoteuse, les espaces viticoles s'effacent. La ville est un pouvoir à elle seule qui dicte les « lois » spatiales. Les conflits d'intérêts sont visibles essentiellement sur les espaces périphériques de la dualité terroir-ville / terroir-viticole³¹⁴. Cette lutte date de plusieurs siècles, et les Bourgeois tenaient fortement à leurs vignobles urbains qui concurrençaient déjà les espaces de production viticole du Haut-pays puis de la Sénéchaussée. Les espaces constructibles ont remplacé peu à peu les espaces de vignes. La constitution de terroirs-viticoles dépend énormément de l'influence et de la puissance des acteurs concernés.

La photographie satellitale de la banlieue bordelaise est parlante (cf page suivante). Les communes de Pessac, de Talence notamment connaissent ce conflit d'intérêts en terme d'espace. Elles sont prisonnières de deux activités fortement rémunératrices : l'urbanisation et la viticulture. Elles gagnent autant des deux, du point de vue financier et des représentations spatiales. La demande est forte pour les permis de construire mais les viticulteurs (qui sont en réalité des chefs d'entreprises aux capitaux colossaux dans ces deux communes) ne veulent pas abandonner leurs terrains pour voir émerger des pavillons de banlieue. Ces communes sont sur des terroirs multiples. Tout d'abord, elles dépendent d'une appellation prestigieuse « Pessac-Léognan », l'excellence des Graves. C'est la dernière appellation mise en place dans le bordelais, à la fin des années 1980³¹⁵. Sa naissance est due à un leader syndical très puissant, André Lurton. Ses activités viticoles et ses pérégrinations à l'INAO lui ont permis d'imposer une protection aux terroirs viticoles des communes des Graves. Le terroir est bien plus une histoire de pouvoir que de sols !

³¹⁴ Stéphanie Peres a soutenu en 2007 une thèse qui se consacre uniquement à cette relation. Cf résumé en annexe.

³¹⁵ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid.*, p.104-111



Source : googleearth

Photographie 1 : Vue satellitale de Pessac : concurrence entre terroir-ville et terroir-viticole



Document 20 :

Carte de synthèse de la concurrence vigne/ville à Pessac

Le pouvoir des acteurs mis en jeu dans ce duel ville / vigne se décline en plusieurs pôles. Tout d'abord, le syndicat de Pessac-Léognan a informé l'opinion publique, ses membres et les autorités compétentes pour la prise de décision. Il choisit un personnage emblématique pour communiquer : André Lurton. Il est étincelant dans ce rôle, c'est un leader reconnu et écouté de toute l'interprofession et même des instances nationales. De plus, le syndicat a les compétences techniques requises. Enfin les viticulteurs de cette zone d'appellation sont les acteurs légitimes pour choisir et imposer les décisions les concernant. Ce sont les trois pôles fondateurs du terroir-politique.

Mais les questions de pouvoir ne se limitent pas à la structuration d'une aire de protection. La ville³¹⁶-actant, aussi puissante qu'elle n'est, fait face à d'autres acteurs qui détiennent un pouvoir non négligeable : une renommée internationale (couplée de finances solides !). Comment un château peut-il s'agrandir de 7 000 m² de vignoble devant une pression urbaine d'une métropole régionale en expansion ? Seul un grand château peut réussir cela. Le château Haut-Brion a réalisé cet exploit. Ce domaine princier est l'un des tous premiers de Bordeaux, et il produit à l'heure actuelle un vin qui se classe parmi les plus grands du monde. En 1935, un banquier new-yorkais, Clarence Dillon, a acheté l'exploitation. Ses enfants en ont hérité. Sa fille s'est mariée avec le prince du Luxembourg puis, une fois veuve, avec le duc de Mouchy. C'est le fils de la duchesse qui a repris la direction du château, le prince Robert de Luxembourg. En 2000, le domaine s'enrichit de 7 000 m² grâce à l'achat des vieux abattoirs. Du cabernet-sauvignon et du merlot sont plantés. Cette parcelle est alors classée en 2005. La première vendange aura lieu en septembre 2009, et le vin commercialisé sous le label « Domaine Dillon » (rassemblant Haut-Brion, Mission Haut-Brion et La Tour Haut-Brion). Pour les propriétaires, ce gain est la « *revanche du terroir sur la ville* ». Mais tous les viticulteurs ne possèdent pas autant de pouvoir !

Le terroir en tant que territoire politique entraîne aussi des comportements singuliers, laissant penser à l'existence d'un microcosme bordelais, où les différents acteurs doivent avoir un lien spatial direct avec la région. En d'autres termes, les terroirs bordelais doivent être gérés par des locaux même si les négociants bordelais ont souvent des origines anglosaxonnes, ils font « *partie de Bordeaux* »³¹⁷.

³¹⁶ À considérer comme un quasi-personnage comme le conçoit M. Lussault dans *L'homme spatial*, (LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial*, Paris, le Seuil)

³¹⁷ Entretien avec un négociant bordelais, anonymat souhaité, le 17 octobre 2006

2) Le terroir bordelais rendrait-il chauvin ?

F. Mauriac décrit dans ses oeuvres l'ambiance microcosmique du bordelais. Certes, ce romancier écrit des fictions. Mais il s'inspire de sa vie bordelaise. Le vin est un élément structurant de ce microcosme. Ce comportement presque corporatiste a des conséquences sur la gestion des terroirs. Les Bordelais (au sens général du vignoble) font appel à des Bordelais pour leur vinification ou leurs ventes. Cette spécificité marque les terroirs et perpétue une vinification « à la bordelaise », à savoir des vins charpentés, tanniques et jambés. Ce chauvinisme entraîne une reproduction d'un modèle, favorisant une technique perfectionniste (puisqu'elle est utilisée et améliorée au fur et à mesure des décennies), mais impliquant un certain immobilisme.

Q – Que pensez-vous des châteaux qui font intervenir des consultants qui ne sont pas Bordelais ?

Je trouve cela dommage. Est-ce que l'on demande à un breton de faire du Beaufort ? À un Anglais de la gastronomie française ? Je ne suis pas sûr que Bordeaux gagne à cet échange. Moi, je sais que je ne le ferai pas. Les bordeaux sont des vins qui ne ressemblent pas à des bourgognes ou des vins de Loire. Et puis, les bordelais sont certainement les meilleurs pour faire du vin. Sinon, on ne les appellerait pas dans le monde entier.

Source : entretien, le 30 novembre 2006

Document 21 : Exemple de chauvinisme bordelais

Ce viticulteur de Saint-Emilion (document 21) tient à peu près les mêmes propos que neuf personnes interrogées sur dix. Bordeaux est spécifique, seuls les Bordelais peuvent faire du Bordeaux. Finalement, ce discours confirme que l'agro-terroir n'a peu d'importance dans la fabrication d'un vin, mais que la technique reste importante. Il n'est pas question d'un repli sur soi puisqu'ils conçoivent assez bien que les consultants et oenologues bordelais aillent dans d'autres vignobles pour vendre leurs savoir-faire, mais ne souhaitent pas voir un vin de Bordeaux vinifié par une personne extérieure à cette zone géographique. Et pourtant, les terroirs s'ouvrent de plus en plus et des viticulteurs progressistes commencent à faire venir des consultants d'autres régions françaises.

C'est le cas des frères Mihade. Propriétaires du château Sergant (en appellation Lalande-de-Pomerol), du château Recogne à Galgon (Bordeaux Supérieur), du château Lyonnat (Lussac-Saint-Emilion) et du château Boutisse (Saint-Emilion Grand Cru), ils font intervenir dans leurs chais l'oenologue-consultant Jean-Luc Colombo, installé à Tain-l'Hermitage dans la Drôme. Il vinifie en Côtes-du-Rhône mais aussi aux Etats-Unis et en Corée du Sud. Il est connu dans le milieu professionnel du vin, et se voit étiqueté du surnom de « Michel Roland des Côtes-du-Rhône ». Ils l'ont choisi pour avoir une vision plus large du marché du vin actuel et pour son expérience reconnue partout en dehors de Bordeaux. Les deux frères osent donc jouer la carte enrichissante de la transversalité des savoirs et des savoirs-faire. Ils ont ouvert une brèche qui pourra peut-être permettre à d'autres châteaux d'avoir une vision moins agro-terroir et plus terroir « communication-information-technique ».

Le terroir est aussi une simple représentation spatiale, souvent faussée aux yeux des acteurs politiques de la région. « Bordeaux ouvert au monde » est uniquement une réalité mercantile (vente de son image patrimoniale dans le monde entier), les images des politiques sont souvent biaisées, tronquées par le manque de renouvellement des savoirs communs et des querelles internes à l'interprofession,. Cette dernière n'est pas une entité soudée. Certes, elle représente le monde du vin, mais elle est constituée de plusieurs parties qui ont des intérêts qui peuvent être différents, tout aussi bien au niveau de la nature des professions représentées que des idéologies de chaque groupe ou individu.

3) L'espace politique vu par les politiques, le terroir d'antan

Le bordelais souffre principalement de deux syndromes politiques : les querelles au sein d'une interprofession puissante qui rendent les débats souvent stériles et la méconnaissance des terroirs par les hommes publics.

L'interprofession gère encore sa politique comme les affaires de la V^e République, les candidats se battent pour le pouvoir et non pour l'intérêt de tous. Les espaces politiques dépendent beaucoup des décisions du CIVB, souvent influencé par la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB, qui est le groupement de toutes les appellations du bordelais). Pour le moment, le CIVB fonctionne par alternance : le président change tous les deux ans. Les

candidats à l'élection tournent et respectent le turn-over officieux qui place à la tête de l'interprofession une fois sur deux un négociant, une fois sur deux un viticulteur. Depuis le mois de novembre 2006, le CIVB est présidé par A. Vironneau, viticulteur au Nord de Bordeaux, ancien président du syndicat des Bordeaux et Bordeaux Supérieur. Lors de son ascension à la tête du conseil interprofessionnel, il a recueilli plusieurs critiques, et les négociants ne l'ont pas soutenu, malgré l'appel du président des négociants à voter pour cette candidature unique. Ils souhaitaient voir le mandat de Ch. Delpeuch prolongé pour un an. A. Vironneau est perçu comme l'homme anti-crise, il s'est battu pour que le tonneau de vin ne descende pas en dessous de la barre des 1 000 euro. Les négociants n'étaient pas ravis de ce blocus. Même la FGVB voulait la reconduite de Ch. Delpeuch. Finalement, A. Vironneau a été élu. Mais ces péripéties n'instaurent pas un climat de confiance pour gouverner. Face à cette cacophonie, les acteurs des terroirs qui ne sont pas (physiquement) aux réunions du CIVB se perdent un peu dans les méandres du pouvoir. *« Ce qui pose problème, c'est que les politiques, et pas seulement ceux de Paris, mais même au CIVB, c'est que les politiques choisissent pour eux et ils s'en foutent de nous. Ils savent plus les vrais problèmes de chez nous, ils sont derrière leurs lunettes sur les dossiers, mais c'est tout. Je ne les vois pas nous dire en face ce qui va et ce qui va pas »*³¹⁸. Les politiques perdent de leur crédibilité lorsqu'ils se gargarisent du pouvoir de direction, en oubliant trop souvent que le terroir se gère à toutes les échelles.

Mais les conflits pour le pouvoir ne sont pas les seuls handicaps d'une bonne gouvernance des terroirs. Les acteurs politico-politiques comme le maire de Bordeaux, les députés, le président de la Région, le préfet qui ne travaillent pas directement avec les autres acteurs des espaces du vin ont une vision archaïque du monde du vin. Ils l'imaginent figé, arrêté aux années 1980. R. Feredj le décrit fort bien dans son dernier livre³¹⁹. Pour lui, les candidats aux sièges politiques locaux n'ont pas une assez bonne connaissance du système complexe qu'est un terroir (ou territoire du vin). Ils jouent sur une vision idéalisée du vin, oubliant ainsi les problèmes. R. Feredj³²⁰ évoque cela lors d'un entretien avec César Comparde (journaliste spécialisé dans le vin). *« Nul doute que pendant la campagne électorale, nous aurons droit aux banalités d'usage sur l'attachement à la culture, l'histoire et le folklore viticoles si bien ancrés dans la géographie de la ville. [...] En réalité, les élus ont une connaissance superficielle du secteur : si leur lanterne est mal éclairée par les professionnels du vin, eux-mêmes ne font pas beaucoup d'efforts »*.

³¹⁸ M. D, viticulteur, syndicaliste à la FDSEA, Saint-Emilion, le 30 novembre 2006

³¹⁹ FEREDJ R., 2008, *L'inconnu de Bordeaux*, Bordeaux, éd Féret

³²⁰ Article dans le journal Sud Ouest du mardi 19 février 2008

Lors d'une cérémonie officielle³²¹ à la mairie de Bordeaux en janvier 2006, le maire en place (H. Martin) et un membre de son cabinet évoquent le vin, avec une vision totalement décalée de la réalité, pensant le vin de Bordeaux comme le vin le plus bu dans le monde (et ce *ad vitam eterna*), et décrivant l'économie viticole de la région comme « *énergique et fleurissante* »... Une vision loin de la réalité d'une économie en pleine mutation. Quelle gouvernance est possible avec des visions si dispersées ?

Certes, le pouvoir est partout. C'est un des rares objets géographiques qui possède le don d'ubiquité. Il structure des espaces, les construit et les déconstruit au fur et à mesure des évènements. Les géographes conçoivent principalement le pouvoir (ou plus généralement le politique) comme un attribut des hautes instances. Mais le pouvoir est bien plus que cela. Il est l'essence même de l'individu (pour reprendre les propos de M. Foucault). Il est donc important que la géographie en fasse, plus couramment, un objet d'étude. Le pouvoir se compose de plusieurs pôles dans des systèmes complexes politiques. Il se manifeste aussi bien par le discours que par la compétence, par les décisions que par l'action, par le subi que par le vécu... Il est le noyau central de la gouvernance territoriale.

Cette dernière est pluriscale, comme le montre le chapitre précédent. Toutefois, elle s'analyse particulièrement bien au niveau d'un espace de grande échelle : le terroir. Ce terroir prend sens par sa dimension sociale, culturelle, technique et, en un mot, par sa dimension politique. Fini l'agro-terroir qui sclérose les visions dans un archaïsme incompetent, bonjour le terroir qui repose sur les compétences, les informations et la communication. Le terroir n'est pas une simple métrique qui permet de délimiter une appellation, c'est un territoire et même, la plupart du temps, une territorialité issue d'une production mondialisée.

À l'heure actuelle, Bordeaux ne jure que par l'agro-terroir, se laissant ainsi distancer par d'autres vignobles. Les acteurs doivent considérer la nouvelle gouvernance qui se met en place au niveau mondial dans tous les pays viticoles : une organisation raisonnée et pensée par une

³²¹ Expérience personnelle

redistribution des pouvoirs. C'est pour cela qu'un nouveau découpage territorial (et gouvernancier) commence à voir le jour avec la mise en place des bassins de production, une soit-disant nouvelle mainmise de l'Etat sur les espaces pour le directeur du CIVB, une évolution majeure, en tout cas, pour la bonne gestion des espaces du vin.

« Q – Que pensez-vous des bassins de production ?

Ça ne va rien apporter. Enfin c'est mon avis. Même si le président du CRVA est bergeracois, je ne pense pas que ça va changer quoi que ce soit pour nous. »

Mme Brouillard,
viticultrice à Saussignac,
le 25 mai 2007

Chapitre 5 : Promouvoir la nouvelle gestion : L'aventure de nouvelles spatialités vitivinicoles ou le syndrome « Dallas »³²²

Qui décide pour qui ? Voilà un questionnement intrinsèque au pouvoir. Si chaque acteur détient un pouvoir voire plusieurs, il n'est pas obligé de l'imposer. De plus, si le pouvoir est individuel, il est, de ce fait, social sinon les trajectoires individuelles façonneraient des territoires chaotiques, régis par le désordre. Or il n'en est rien, bien au contraire. Les acteurs se contentent d'élaborer leur « potentiel de pouvoir » au sein de grandes structures spatiales du pouvoir, à savoir des unités géographiques de gouvernance. Elles correspondent aux strates proposées dans le document 17 (souveraineté, discipline et biopouvoir). Les acteurs obéissent aux règles imposées aussi bien par les choix collectifs que par les choix auliques. En effet, tous les acteurs ne choisissent pas tout et un petit groupe organisé autour d'un leader propose les grandes lignes générales du fonctionnement des espaces du vin.

C'est à partir de ces règles que les différents acteurs peuvent jouer de leur pouvoir, accordent ou non une légitimité à la décision générale. Dans un fonctionnement démocratique, les élus représentent le choix de la base et votent pour eux les lois qui permettent la gestion des espaces. Mais les lois ne sont pas les seuls dispositifs qui orientent l'organisation du monde du vin. Les parcours individuels, les sympathies humaines et les conflits personnels perturbent la gestion du système. Avant de proposer la mise en place des textes officiels, les responsables consultent les différents groupes (négoce, viticulteurs, etc.). De cette concertation, naissent les lois, décrets et ordonnances. Toutefois, certaines décisions peuvent être décrétées sans démocratie participative. Les commissions parlementaires illustrent bien souvent cette posture. C'est ainsi que quelques grands textes réformateurs posent des problèmes pour l'organisation des espaces du vin. Ils ont été élaborés pour simplifier l'organisation des espaces vitivinicoles, mais les complexifient

³²² Au départ, le syndrome « Dallas » est un concept utilisé par les psychologues pour parler des stratégies familiales au sein des entreprises aux capitaux non-unis. Ils élaborent une théorie appelée syndrome de « Dallas », en rapport avec le feuilleton bien connu. Ce concept sera plus longuement expliqué au cours de ce chapitre.

davantage. Ces écrits juridiques oublient trop souvent que les acteurs de ce monde du vin sont avant tout des individus qui ne trouvent pas uniquement leur raison d'exister au travers de solutions économiques. De plus, ces textes laissent peu de place à l'auto-gestion revendiquée par de nombreux acteurs rencontrés.

Par ailleurs, la gouvernance ne se fait pas sans une consultation de masse. Alors comment régir des espaces différents à partir des mêmes lois ou décrets ? Pourquoi imposer des solutions identiques aux grands vignobles français, si disparates pourtant ? Les changements se matérialisent notamment par des grandes réformes spatiales comme les Organismes de Défense et de Gestion ou encore les bassins de production. Ces nouvelles couches géographiques favorisent la diversité des produits d'un même lieu et se veulent plus modernes, plus adaptées au monde contemporain ouvert à la concurrence mondiale. De ces choix, naissent des superpositions organisationnelles qui créent incontestablement des mutations territoriales. Les acteurs se multiplient (ou évoluent) mais demeurent les détenteurs du pouvoir. Les bassins de production deviennent l'exemple parfait de la nouvelle gouvernance territoriale. Toutefois, par son instauration longue et difficile, les « *quasi-personnages* » géographiques mutent et le pouvoir se concentre encore plus aux mains des acteurs-maîtres.

I) Des ODG aux bassins : les grands changements gouvernanciers

Ces changements paraissent peut-être secondaires pour les viticulteurs, mais ils sont bel et bien les mutations majeures du début du XXI^e siècle pour le monde du vin. Les syndicats d'appellation disparaissent derrière les ODG, et les bassins de production favorisent la mixité de production, changeant ainsi la matrice territoriale du Sud-ouest de la France. En effet, les vins d'appellations ne sont plus les seuls à pouvoir être produits autour de la capitale aquitaine. Les vins de pays peuvent concurrencer les AOC au grand dam des puristes. Bordeaux a été obligé de suivre les décisions nationales, afin de se mettre en conformité avec les autres espaces du monde vitivinicole. Les origines de ces bouleversements se trouvent dans des rapports et des lois présentés devant les parlementaires. Leur application n'est pas simple dans le Sud-ouest, elle entraîne même des ingérences locales. Deux rapports et une loi fondent le socle de la future gouvernance vitivinicole, des textes phares qui redessinent les contours des espaces ainsi que

leur contenu. Le but s'articule autour des soucis de compétitivité du monde actuel, aussi bien économique que culturelle.

A) Quelques rapports officiels, la mise en place d'un nouveau monde du vin

Face aux pressions mondiales et aux dérives de certaines exploitations viticoles, les hommes politiques en France ont essayé de trouver des solutions pour parer à ces phénomènes. Les rapports Berthomeau de 2001 intitulé « Comment mieux positionner les vins français sur le marché d'exportation ? » et Pomel de mars 2006 « Réussir l'avenir de la viticulture de France » donnent des pistes de réflexion à l'installation des cadres géographiques. Enfin, la LOA de 2006 favorisant les ODG transforme le monde vitivinicole.

1) Une simplification organisationnelle ?

Ces trois textes officiels simplifient l'organisation du monde du vin en essayant de répondre aux attentes des différents acteurs. Toutefois, ces instruments de travail proposés par des acteurs de la politique peinent à convaincre les acteurs du politique. Ces derniers appliquent les décisions de ces rapports et loi, sans trop de conviction. Avant d'analyser comment les acteurs du système vin accueillent ces choix, il convient de « décortiquer » ces textes officiels.

Pour une raison pratique, il est nécessaire de les reprendre dans un ordre chronologique. Le premier d'entre eux est le rapport Berthomeau. Il met en comparaison les divers systèmes vitivinicoles du monde, en essayant de dégager un groupe gagnant et un groupe en déshérence. Les vins du Nouveau Monde sont présentés comme les plus performants en terme d'insertion sur les marchés d'exportation. Les conclusions sont les suivantes :

- L'offre doit être simplifiée. Les vins de pays trop laxistes au point de vue qualitatif doivent devenir des vins à IGP (indication géographique protégée) afin d'avoir une meilleure visibilité dans le monde.
- La mise en place de marques paraît nécessaire pour être compétitif : ce rapport souhaite un « re-serrage » des AOC en se focalisant sur la qualité (qui passerait par un contrôle renforcé des rendements et des techniques oenologiques) et un développement des vins de cépage. Il conseille

une modernisation du marché en intégrant un peu plus les entreprises dans la diffusion de la culture bachique auprès des pays clients. Tout se joue alors sur la communication, l'information et la technique maîtrisée (n'est-ce pas là les trois pôles du nouveau terroir ?).

- La segmentation du marché proposée est claire : des vins de table qui ne doivent pas être pour l'exportation, des vins de pays ou des vins de marques qui se positionnent sur les marchés internationaux, facilement, grâce à leur simplicité gustative. Les consommateurs néophytes aiment retrouver le même vin dans la même bouteille.

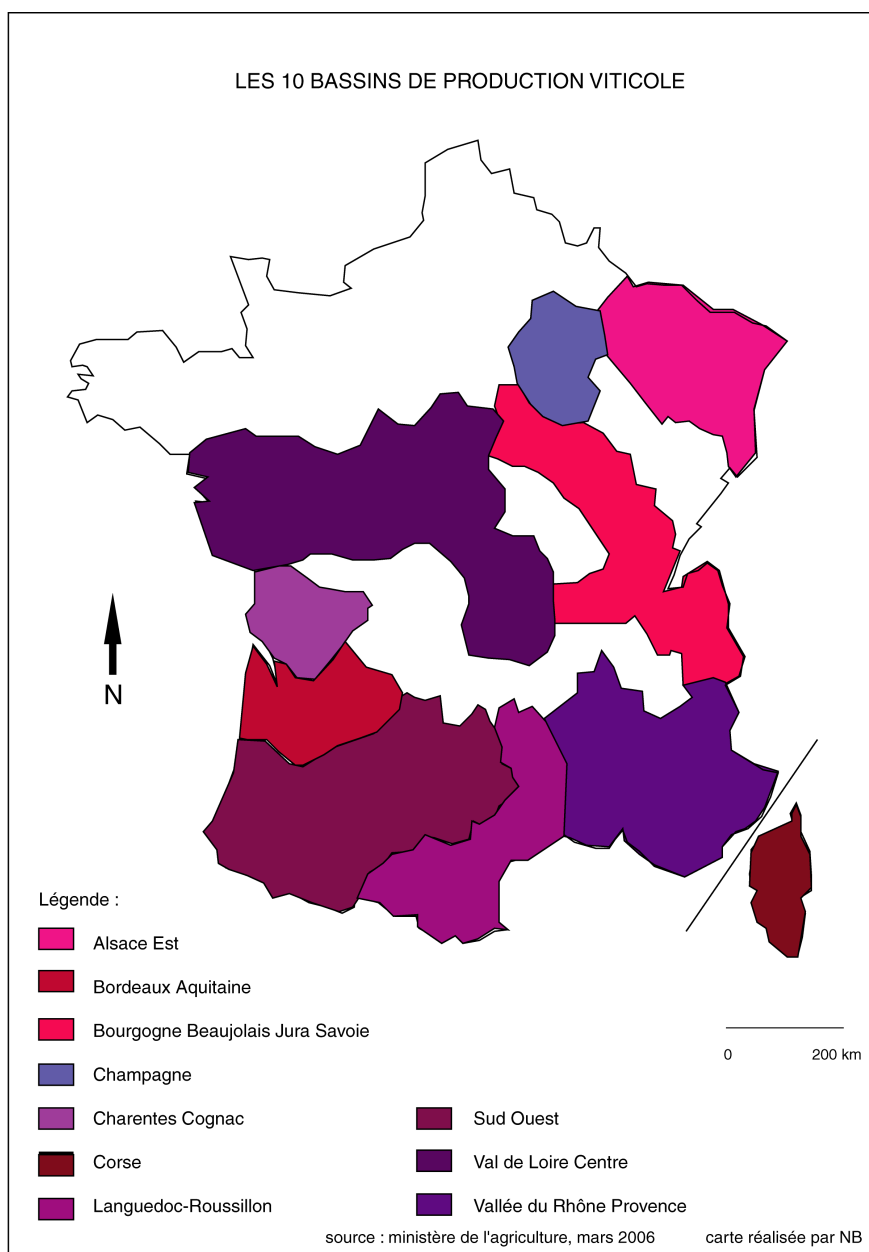
- Enfin, les vins AOC, des vins de grande qualité qui peuvent s'exporter facilement vers les pays amateurs de vins. Ces vins ne doivent pas tomber dans la médiocrité, l'INAO doit tout mettre en oeuvre pour les maintenir vers le haut. Ce rapport donne les premiers fondements du nouveau monde du vin. Cependant, il n'a pas eu le retentissement attendu. Il préconise une simplification des dénominations, notamment en substituant les VDQS en vin de pays. Cinq ans plus tard, un rapport émanant du préfet Pomel bouleverse l'organisation de la viticulture française.

Reprenant les grandes idées du rapport précédent, il présente les atouts de la France, notamment sa richesse viticole de qualité. Mais le système est trop complexe pour être lisible. Il prône un fonctionnement plus rationnel, moins dispersé. Les vignobles de l'Hexagone doivent réussir à s'insérer dans la mondialisation, et pour cela, il faut qu'ils puissent intégrer le plus vite possible l'OCM (Organisation Commune du Marché) et adopter les techniques mondiales comme les copeaux de bois. Il affirme que « *le meilleur produit n'est pas celui qui plaît le plus au producteur, mais celui qui satisfait le consommateur* »³²³ et souhaite reconquérir les parts de marché perdues (puisque la consommation internationale augmente). Les professionnels du vin doivent se concentrer sur l'export, conforter l'offre d'excellence, redonner un sens à l'AOC, relooker les bouteilles via les étiquettes, innover, abandonner les mauvaises vignes et les mauvaises terres, réapprendre au public à boire du vin (avec modération), en favorisant une image festive et enfin « *prendre en compte la dimension humaine et culturelle de la viticulture* ». La gestion de la nouvelle filière demande donc plus de libertés, plus de responsabilités et plus de solidarité. La gouvernance passe par trois volets : « *organiser la conduite du changement* », « *insuffler une nouvelle dynamique économique* » et « *assurer l'accompagnement technique, économique et social du changement* ». Face à ce constat, le rapport Pomel propose des solutions adéquates. La réorganisation du monde du vin passe par l'instauration des bassins de production.

Ce nouvel échelon géographique de la gouvernance vitivinicole a pour but de concentrer les interprofessions d'une même région viticole en une seule. Ces « regroupements

³²³ Rapport Pomel

d'interprofessions » seront chapeautés par un comité national de bassin. Dans le cadre de ce découpage, l'interprofession doit prévoir l'évolution globale du vignoble à l'échelle du bassin (arrachage, plantation...), faire des regroupements de caves, de coopératives, définir le volume commercialisable et constituer une réserve qualitative en plus de la production de base potentielle à la vente. Enfin, pour finir le rapport propose de supprimer la distillation obligatoire non subventionnée et recourir à la distillation exceptionnelle. En somme, le préfet Pomel demande une modernisation des filières et souhaite voir les bassins fonctionner au premier janvier 2007. Dix bassins sont alors retenus comme le montre la carte n°6.



Carte n° 6 : Les dix bassins de production vitivinicole en France

Ce rapport n'est pas très bien perçu. Il fait peur aux viticulteurs, il irrite les interprofessions et est perçu comme un renoncement au terroir (dans sa conception la plus classique). La même année, la loi d'orientation agricole réforme aussi la gouvernance vitivinicole en proposant les Organismes de Défense et de Gestion et le changement de l'INAO en INOQ. Les ODG deviennent les véritables mailles territoriales décisionnelles. Ils relèvent non plus de la loi du 21 mars 1884 mais de la loi de 1901, à savoir celle qui met en place les statuts des associations et non pas ceux des syndicats. Ils apparaissent comme des méga-structures de gestion territoriale. Les ODG concrétisent un engagement collectif de la part de tous les acteurs du monde vitivinicole, dépassant la simple reconnaissance d'une appellation. Ils s'imposent comme l'organisme de défense d'un produit dit de qualité et lui permet une plus grande résilience face aux changements des politiques nationale et internationale. Ils sont des lobbies. Selon N. Couraud³²⁴, ils peuvent être conçus comme l'aboutissement de la formule bien connue « *ensemble, on est plus fort* »³²⁵. Ces ODG demeurent les partenaires privilégiés des dialogues avec l'INOQ.

Les ODG ont pour mission l'élaboration du cahier des charges, son application au sein de l'espace délimité et régi par cet organisme, la mise en place de l'inspection et du contrôle des produits par l'intermédiaire d'un organisme privé, qu'il soit de contrôle ou d'inspection. Les ODG doivent identifier les opérateurs et la transmission de la liste de ces opérateurs auprès des organismes de contrôle et de l'INOQ. Ils participent aux actions de défense et de protection du vin et du terroir. Ils mettent également en place des études chiffrées des différentes appellations qui s'inscrivent dans cette association. Les ODG appliquent aussi les décisions du comité national et continuent à avoir un rôle de communication envers l'INOQ et les consommateurs. L'ODG est un instrument de contrôle puisqu'il choisit un organisme de contrôle et d'inspection. Celui d'inspection transmet ses résultats à l'INOQ, alors que l'organisme d'agrément (ou de contrôle, c'est le même) remplace l'INOQ. Il effectue lui-même les contrôles des échantillons prélevés pour s'assurer du respect du cahier des charges. L'ODG établit aussi son plan de contrôle, c'est-à-dire met en place les différentes dates de prélèvement des échantillons et leurs fréquences

³²⁴ Directrice de l'ex-syndicat de Saint-Emilion

³²⁵ Entretien, le 31 novembre 2006

Tous ces changements perturbent le fonctionnement du monde du vin mais permettent de le moderniser. Ils ne sont pas appréciés par plusieurs acteurs, qui devront pourtant s'en satisfaire. Un lieu commun est né de cette nouvelle gouvernance, certains acteurs pensent que ces transformations annoncent la fin du terroir classique. Parallèlement, d'autres actants soutiennent ces projets et accueillent favorablement ces mutations. De ces positions naissent des conflits, chaque acteur essaie donc de profiter de son pouvoir pour gagner. Les institutions ne sont pas immuables, les fonctionnements encore moins. Le système territorial productif ne se calque plus sur des espaces immobiles mais renaît sur un découpage novateur.

2) « *Le terroir n'est pas du luxe* »³²⁶ : des positionnements divergents

Plusieurs types de réactions ont vu le jour après ce rapport. Chez les universitaires qui travaillent sur le vin, le rapport a été pris principalement pour un rapport parlementaire, à savoir un texte qui permet de mettre en place une proposition de loi. Il faut rappeler que le rapport Berthomeau n'a pas eu d'impact législatif retentissant, il a simplement permis de prendre conscience des changements nécessaires. Le rapport Pomel n'est pas de ce registre, il bouleverse le champ d'action, il modifie les données.

J.-R. Pitte réagit violemment contre ce rapport³²⁷. Il reconnaît que le problème de mévente existe et blâme les viticulteurs qui demandent une intervention de l'Etat. « *La solidarité de la Nation doit jouer pleinement et les contribuables doivent éponger les résultats de choix économiques absurdes que l'Etat n'a rien fait pour éviter* »³²⁸. Il s'insurge contre ce rapport qui veut anéantir la viticulture de qualité. Il le conçoit comme la nouvelle bible du monde du vin qui sépare en deux les vins français : des vins de qualités dit typiques et des vins marketing pour satisfaire une demande mondiale. Pour lui, B. Pomel veut faire du vin une boisson mondialisée sans enracinement, une sorte de soda adulé par tous et partout. « *Un allègement des étiquettes leur simplifierait encore plus la vie, par exemple « vin de France » d'une marque unique facile à mémoriser. Le tour serait joué et il n'y aurait guère de différence entre le vin et le coca-cola* »³²⁹.

³²⁶ PITTE J.-R., 2007, « La mondialisation au service des vins de terroir : à propos du rapport Pomel de mars 2006 », in *Géoconfluences Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient5.html>

³²⁷ PITTE J.-R., 2007, *Ibid.*, p 1

³²⁸ PITTE J.-R., 2007, *Ibid.*, p 1

³²⁹ PITTE J.-R., 2007, *Ibid.*, p 2

Il évoque la longue et fructueuse marche vers la qualité qui remontent au Moyen-Age qui est alors remise en cause par les objectifs voulus par ce rapport. J.-R. Pitte pense que le sauvetage de la viticulture française ne passe pas par une uniformisation des vins, des vins qui se plieraient au marché international, des vins simples et aromatiques. Il le justifie par l'attrait du système français dans d'autres pays et notamment les pays producteurs de l'hémisphère sud. Il défend les vins de qualité en montrant que des amateurs de Bordeaux ou de Bourgogne peuvent être aussi bien Anglais ou Japonais. Plutôt que de tenter de séduire des consommateurs en lissant les vins de qualité en vins de marque, il préconise une sorte de nouvelle colonisation, avec un discours civilisationnel. « *En revanche, prendre son bâton de pèlerin, aller apprendre aux Chinois à déguster le vin avec sensibilité, former des sommeliers, exporter nos productions, surtout celles qui sont uniques et donc inimitables, même à coût modéré, organiser des visites d'importateurs chinois dans nos vignobles : voilà un investissement utile et une attitude intelligente offensive* »³³⁰.

Pour cet auteur, le vin de terroir (de qualité) ne doit pas être un luxe, il doit rester tel qu'il est pour avoir un avenir, ce n'est pas le vin qui doit être remis en cause, ce sont les consommateurs. Cette lecture n'est pas acceptée par tous de cette façon. En effet, le rapport Pomel ne veut pas la mort du vin dit de qualité, il établit simplement une segmentation de la production en favorisant trois typicités : des vins de table, des vins de pays et des vins AOC. Les acteurs rencontrés souhaitent une modernisation de l'offre et ne décrivent pas systématiquement le rapport Pomel. Certes, les viticulteurs ne savent plus s'il faut ou non s'engouffrer dans des vins de cépage, mais les négociants sont convaincus du besoin des deux segments principaux : vins de pays et vins AOC.

Ce rapport fait encore débat au sein même des acteurs institutionnels. R. Feredj³³¹ critique ouvertement le choix des bassins de production aussi bien dans son entretien³³² que dans son livre paru l'année suivante³³³. Il reconnaît que l'organisation avant les bassins n'est plus viable et que le changement est nécessaire. Cependant, il énonce clairement que ce nouveau découpage (aussi bien les bassins que les ODG) est un renforcement du contrôle de l'État (document 21).

³³⁰ PITTE J.-R., 2007, *Ibid*, p 3

³³¹ Directeur du CIVB

³³² Le 12 octobre 2006

³³³ FEREDJ R., 2007, *OPA sur la viticulture*, Bordeaux, ed Féret

Q- les bassins ?

Alors là, c'est vraiment du n'importe quoi. Je les qualifie d'OPA de l'État. Vous vous rendez compte, un état qui décide en deux mois de faire des comités de bassins dont l'État reste le principal acteur majoritaire. C'est totalement irresponsable que l'État gère des filières. Ça se fait dans l'indifférence générale. L'État le fait en réalité car il n'a plus les moyens de financer ses structures. C'est encore une mainmise de l'État. C'est une régression qui est présentée comme une modernisation. Finalement les professionnels n'ont plus droit aux chapitres. Les bassins sont l'illustration de l'immaturité des Régions qui ont laissé passer ça.

Document 21 : Les bassins vus par R. Feredj, extrait d'entretien

Cependant, d'autres personnalités du monde du vin ne sont pas de cet avis. A. Sichel, président des négociants de Bordeaux, est un ardent défenseur du bassin. Il le conçoit comme un outil performant pour la mise en place d'un vin de pays. Les deux autres négociants de la place bordelaise interviewés sont d'accord avec cette vision³³⁴. J. Larrieu (directeur de la CCI de Bordeaux³³⁵) voit le bassin d'une façon plutôt positive. Enfin, P. Cambar (directeur du CRVA) défend le choix de l'État. Il est impliqué dans sa mise en place. Le CRVA est la structure porteuse de concertation pour la finalisation du bassin Bordeaux-Aquitaine. Le véritable problème ne réside pas, finalement, dans le bassin lui-même. Il est bien plus profond que cela. Ce sont les positions de pouvoir de chacun qui sont au centre des débats. Il en est de même pour les ODG. Le pouvoir s'exerce principalement à partir d'un territoire. Alors quand cet espace approprié est redécoupé, remodelé ou minimisé, les acteurs perdent de leur influence. Le jeu d'acteur devient alors le centre des préoccupations, les espaces sont bien politiques et surtout pouvoir.

B) Les grandes transformations des espaces politiques et actoriels

La mise en place de nouveaux espaces gouvernanciers demeure une source de conflits de pouvoir. Qui deviennent les grands gagnants de ce découpage ? Qui sont les perdants ? Mais au-

³³⁴ Anonymat souhaité, entretiens le 8 juin 2006 et le 17 octobre 2006

³³⁵ Entretien le 12 février 2007

delà de ce dualisme, comment réussir une rénovation du monde du vin sans tout détruire et reprendre à zéro ? Les appellations mais aussi les viticulteurs, les négociants, les courtiers sont tous touchés. Ils sont aussi bien les actifs que les passifs de ces transformations. Ils n'ont pas le choix puisque l'État l'impose, mais peuvent maîtriser ces changements en s'investissant réellement dans leur application. Quelques exemples permettent de mieux comprendre comment la réinitialisation territoriale est une source de conflits ou au contraire d'entente entre les acteurs intéressés.

1) ODG et structuration spatiale des vignobles

La pertinence des ODG renvoie à la question des moyens et donc à celle d'un volume de cotisations suffisant pour accomplir les « tâches » de gestion rendues obligatoires par la loi, complété par d'autres revenus pour mener à bien les actions nécessaires à la bonne défense de la ou des appellations concernées. Ce qui pose dès lors la question de l'échelle de la gouvernance des terroirs illustrée par le cas d'un des terroirs emblématiques du Bordelais puisque inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'appellation Saint-Emilion est mondialement connue et constitue l'un des trois noyaux d'élites du Bordelais avec le Médoc et le Sauternais. L'actuel syndicat regroupe une centaine de viticulteurs, répartis sur les neuf communes de l'ancienne juridiction médiévale et de l'actuelle communauté de communes. Il était présidé jusqu'en avril dernier par un winemaker mondialement connu, Hubert de Bouard, propriétaire du château l'Angelus. Pour accroître les moyens et l'efficacité de la communication il entreprit très tôt de fédérer au sein d'une Union des Vins de Saint-Emilion – Fronsac – Pomerol les nombreuses appellations locales et propose de créer une ODG avec l'union des Satellites de Saint-Emilion (Montagne St Emilion, Lussac St Emilion et Puisseguin St Emilion). Mais très vite Montagne Saint-Emilion refusa le projet et préféra rester indépendante, par peur d'être englouti par une machine géante qui serait commandée par Saint-Emilion. Finalement, seuls deux satellites s'associèrent à ce projet. Cette ODG s'appelle Conseil des vins de Saint-Emilion. Les trente-sept membres du Conseil d'Administration se répartissent de la façon suivante :

<i>Nombre de sièges</i>	AOC St-Emilion et St-Emilion Grand Cru	AOC satellites de St-Emilion	Opérateurs non récoltants
Coopération	4	0	0
Crus Classés	6 (dont 1 Grand Cru Classé)	0	0
Crus Indépendants non classés	11 (dont 3 pour la commune de St-Emilion et 1 par commune de l'appellation)	8 pour l'AOC Lussac Saint-Emilion 6 pour l'AOC Puisseguin Saint-Emilion	0
Négoce	0	0	1

Tableau 6 : répartition des sièges au Conseil d'administration de l'ODG Conseil des vins de Saint-Emilion

Cet exemple souligne assez bien la difficulté de dépasser le cadre des structures traditionnelles tant les producteurs sont enfermés dans leurs logiques de production avec une grande difficulté à se projeter dans le monde et dans le futur, même quand un véritable leader trace la voie à suivre. Mais les pesanteurs organisationnelles et finalement une remise en cause à minima par les seuls professionnels de la filière n'a pas, semble-t-il, permis une réforme en profondeur jugée pourtant incontournable au vu de l'importance de la crise jugée plus structurelle que conjoncturelle.

Toutefois quelques situations paraissent évoluer dans le sens d'une clarification territoriale. Ainsi en Bordelais, le Médoc et le Haut-Médoc se sont unis au sein d'un même ODG. Saint-Emilion coopère avec certains satellites. Dans le département voisin de la Dordogne, 12 des 13 appellations de Bergerac se regroupent dans un seul organisme mais les « Bergerac Sec » font cavalier seul pour les vins blancs. Au départ, le souhait de l'interprofession était de voir naître une seule et unique ODG pour être une structure décisionnelle d'envergure afin de pouvoir s'imposer dans le paysage viticole français. À cause de conflits de pouvoir, le vignoble bergeracois se scinde pourtant en deux ODG, reportant au niveau de l'interprofession les choix communs. Au delà du choix de l'échelle de gouvernance des terroirs, se pose aussi celle de la nature même de la gouvernance et une fois encore Saint-Emilion est un exemple particulièrement intéressant.

Saint-Emilion a été le premier paysage viticole inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO. Sans revenir sur la genèse de cette inscription, il semble que l'initiative fut essentiellement « politique », le président (un viticulteur) de la Communauté de Communes (dont le périmètre est celui de l'appellation) répondant à une sollicitation du Ministère de la culture. L'affaire fut promptement montée avec le concours des Bâtiments de France afin qu'un vignoble français fut le premier inscrit sur une liste qui aujourd'hui s'allonge. Très vite le Syndicat de l'appellation manifesta une profonde désapprobation, s'estimant, apparemment à juste titre tenu à l'écart. Loin d'entrer dans la polémique qui oppose toujours les deux organismes dans la gestion de ce label, celle-ci pose clairement la question de la gouvernance d'un terroir. En effet il existe un problème de délimitation des pouvoirs entre les différents acteurs de l'appellation. Les viticulteurs membres des conseils municipaux pensent qu'ils représentent le monde viticole au sein des assemblées territoriales auxquelles ils participent.. Et quand le syndicat essaie de faire comprendre à ces élus qu'ils ne peuvent pas mélanger leurs mandats, même s'ils sont de bonne foi en pensant qu'ils n'entravent pas les compétences réciproques, ils se sentent agressés, soumis à un pouvoir autoritaire de la part du syndicat. Cette situation est souvent source de quiproquos, de tensions entre les différentes organisations, comme ce fut le cas lors de l'inscription de l'ancienne juridiction au patrimoine mondial. Qui de la Communauté de communes ou du Syndicat de l'appellation, tous deux gestionnaires de ce territoire avait le plus de légitimité pour porter le dossier ? Qui est le plus à même de permettre le maintien du site dans ce classement ? Tous les deux bien sûr mais si aujourd'hui le président du syndicat est invité aux réunions de la Communauté de communes consacrées aux territoires viticoles, le dossier est entre les mains de la collectivité territoriale alors qu'il devrait au moins être cogéré par les deux organisations.

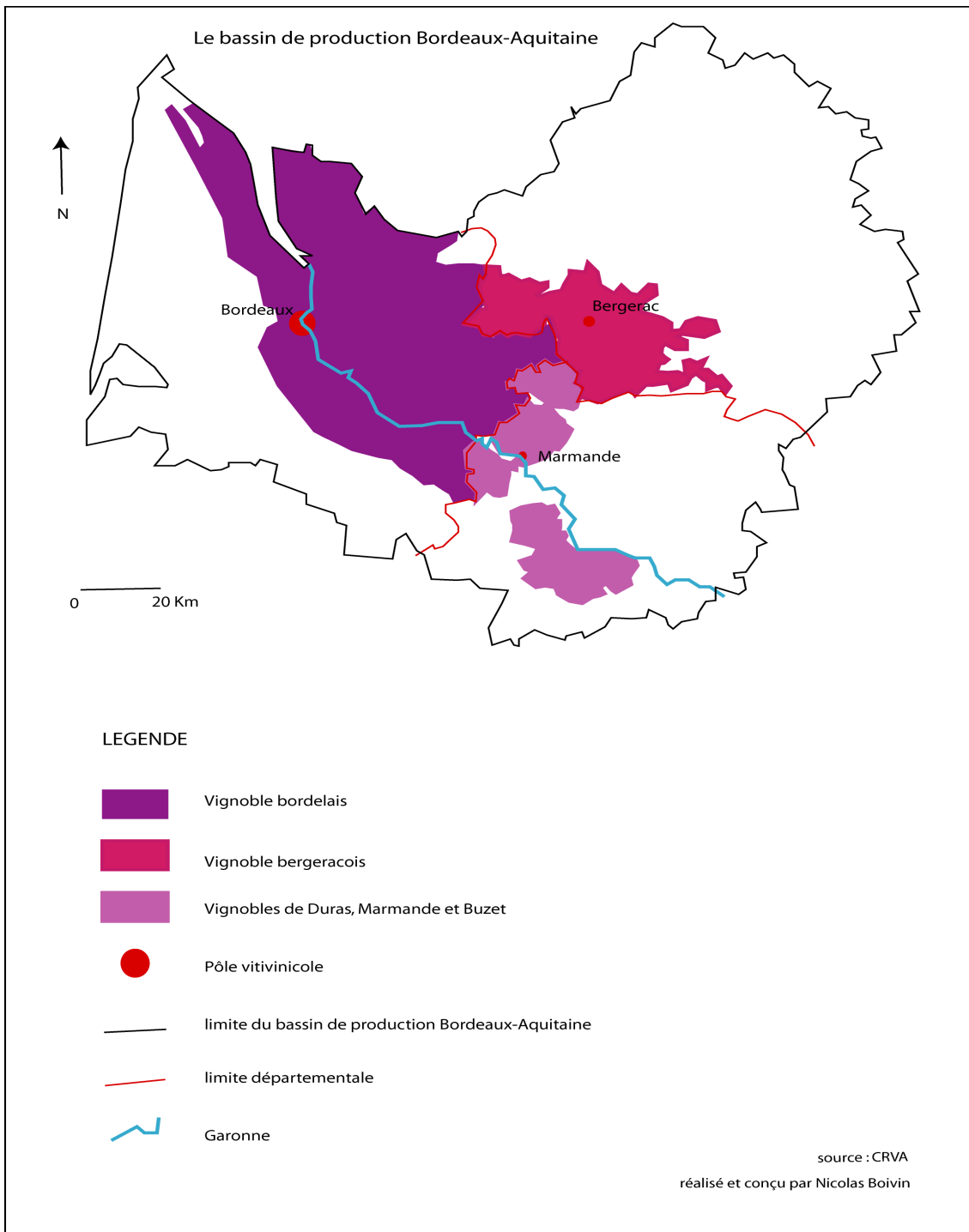
La gouvernance requiert la participation de tous les acteurs du territoire concerné, politiques, professionnels, usagers (citoyens). Ce n'est pas visible à Saint-Emilion, comme pour beaucoup de terroirs viticoles ou non d'ailleurs. En parallèle à cet échelon organisationnel de base de la filière des vins de qualité, la réforme en cours vise également à restructurer l'ensemble du monde vitivinicole avec la mise en place d'un échelon intermédiaire entre celui-ci et le niveau national et ses bras armés que sont désormais l'INOQ et Viniflor : ce sont les bassins de production.

2) Les bassins de production : un problème de découpage

Le jeu de pouvoirs des acteurs est aussi au coeur de la délimitation des bassins de production. Au lieu d'être complémentaires, les différents acteurs du vin dans le Sud-ouest sont concurrents. Le poids prédominant de Bordeaux explique certainement cela. Les vins du Sud-ouest dispose au moment du rapport Pomel d'une interprofession qui ne fonctionne pas à cause du trop grand nombre de vignobles qui la constituent. La compétition avec Bordeaux ou même Bergerac est impossible, ce sont de tout petits vignobles comme Gaillac, Estaing, Fronton, Tursan ou Madiran. Mais, tous ces vignobles jouent beaucoup sur leur enracinement géographique, véhiculant une pseudo-identité Sud-ouest de la France. Avant même la loi, les acteurs du Sud-ouest constituent un bassin viticole, prenant de court les Bordelais et les Bergeracois. Cependant, P. Cambar, directeur du CRVA et responsable de la mise en place du bassin Bordeaux-Aquitaine propose une rencontre entre le préfet de Région Midi-Pyrénées et le préfet de Région Aquitaine. Après des discussions « *houleuses mais conviviales* »³³⁶, les limites sont tracées. Deux bassins devront être mis en place, avec des frontières moins nettes dans le Lot-et-Garonne.

Le 24 février 2006, J. Daubigny, préfet de Région Midi-Pyrénées officialise le bassin Sud-ouest, un des tous premiers de France. Il rassemble douze départements dont les Landes et les Pyrénées Atlantiques. Ce bassin comprend aussi les vignobles non-AOC du Lot-et-Garonne. Il a la particularité de regrouper plus de 22 vins de pays, 16 AOC et d'avoir un territoire viticole très morcelée. Le bassin de production Bordeaux-Aquitaine, créé plusieurs mois plus tard se contente alors de trois départements, dont le Lot-et-Garonne pour partie.

³³⁶ Pierre Cambar, entretien le 20 mars 2007



Carte n°7 : le bassin de production Bordeaux-Aquitaine

Ce découpage provoque des confusions. Le vin de Jurançon est donc du Sud-ouest et non de l'Aquitaine. Les limites administratives ne sont pas respectées. Cependant, ce partage territorial semble plutôt cohérent avec la réalité du terrain. Les vignobles de Duras, de Marmande, de

Buzet et de Bergerac sont plus les petits frères du vignoble bordelais que les autres vignobles d'Aquitaine³³⁷. Ce découpage n'est seulement que le premier heurt de la mise en place du bassin Bordeaux-Aquitaine... Les différents acteurs ne vont pas jouer la carte de l'entente, bien au contraire.

II) Le bassin Bordeaux-Aquitaine, quelle gouvernance ?

Même si les bassins peuvent devenir des espaces de pouvoir, ils se construisent avec des acteurs qui en possèdent déjà. Les relations interpersonnelles, les rôles que chacun joue donnent des situations tendues, voire conflictuelles. Le CIVB est un acteur majeur en terme de décisions, mais le pilotage de la mise en place du bassin Bordeaux-Aquitaine ne lui est pas confié. Le Préfet de Région, F. Idrac, donne le dossier au CRVA, une décision qui rendra les communications difficiles.

A) Une longue mise en place, Bordeaux « indiscipliné » !

Les interprofessions d'Aquitaine n'avaient pas envisagé de s'allier avant le rapport Pomel. Aucune concertation avant l'obligation de créer un bassin n'a donc eu lieu. Les rencontres ont été programmées entre les différents acteurs concernés par les bassins. Mais les réunions s'avèrent vite compliquées et tous les actants n'allaient pas dans le même sens. Le bassin se constitue à partir d'un comité qui mettra plusieurs mois pour être opérationnel.

1) La difficile mise en place du bassin

Le décret du 15 juin 2006 reprenait les conclusions du rapport Pomel, en confiant la gestion des espaces viticoles à des bassins de production, à l'échelle desquels une interprofession doit devenir un outil d'efficacité pour répondre à la crise. L'objectif est de fédérer dans un organisme régional les différents acteurs de la filière vin afin d'assurer la gestion de la production de l'ensemble des vins, avec ou sans indications géographiques. La pertinence de cette innovation

³³⁷ Mêmes cépages, mêmes vinifications, mêmes ports d'exportation, même histoire....

est indiscutable pour constituer des ensembles économiques conséquents à partir des nombreux vignobles d'extension modeste qui composent le monde viticole français ; c'est ainsi le cas dans les régions Midi-Pyrénées ou Centre par exemple. Mais elle ne va pas sans poser de problèmes quand la région concernée est dominée par un vignoble étendu et puissant comme le vignoble bordelais. Il n'est pas simple de fédérer autour de lui d'autres acteurs tant son poids est prépondérant et tant ses acteurs sont peu enclins à partager une notoriété dont ils jouissent jusqu'alors sans partage. Avec 120 000 ha (le sixième environ des vignes françaises et une production annuelle moyenne de sept millions d'hectolitres (plus du dixième de la production nationale !), le vignoble bordelais peut à juste titre se considérer comme un bassin de production à lui tout seul.

Un comité national de bassins chapeaute les différents bassins. Deux représentants siègent à ce comité. Pour Bordeaux-Aquitaine, ce sont le président du CRVA (un viticulteur de Bergerac) et un représentant du négoce bordelais (donc un élu du CIVB), le partage semble alors équitable. Le décret prévoit cinq catégories d'acteurs dans la composition du comité de gestion du bassin. Tout d'abord, sont nommées des institutions d'État, tout le monde s'accorde à dire que ces acteurs sont incontournables. La deuxième n'est autre que l'interprofession, ce qui ne pose de problème à personne. Les individus désignés (cooptés) par le préfet de Région constituent la troisième catégorie. La quatrième s'articule autour des consulaires et collectivités territoriales. Enfin les cooptés de chaque vignoble qui composent le bassin forment la dernière catégorie. Et c'est cette dernière catégorie qui crée des conflits. Bordeaux représente 85 % des ventes des produits du bassin. Les différents acteurs du bassin conçoivent que la majorité revienne à Bordeaux. Mais le découpage électoral ne satisfait pas les différentes parties concernées. La répartition initiale se concrétise ainsi : 7 sièges pour Bordeaux, 3 pour Bergerac, 1 pour Marmande, 1 pour Buzet, 1 pour Duras. Un siège pour chaque vignoble du Lot-et-Garonne, tout le monde était d'accord. Bergerac a le même poids que le Lot-et-Garonne, ce n'est pas tout à fait vrai, au point de vue économique puisque Bergerac pèse un peu plus, mais aucun acteur ne trouva de quoi faire un scandale. Cependant les négociants de Bordeaux voulaient plus de poids dans ce conseil régional de bassin. Ils souhaitent que Bordeaux pèse autant que dans le ratio économique, soit 85 %. Le CIVB demande alors 15 représentants. Bergerac se sent en danger et ses représentants décident de demander plus de sièges. « *Banco, très bien. Si vous êtes 15, vous voulez une représentation lourde, mais nous 3 ce n'est pas assez. On en veut 5* »³³⁸. Le Lot-et-Garonne s'estimait bien servi, donc les syndicats n'en ont pas demandé plus. Après des débats houleux, pour ne pas dire plus, le

³³⁸ Un responsable de l'interprofession bergeracoise, syndicalisé.

CIVB, l'interprofession de Bergerac, les élus de Marmande, Buzet et Duras entérinent cette décision. Ces discussions animées ont duré les quatre mois de l'été 2006... il était grand temps de rendre sa copie à l'État car le 28 décembre, l'État officialisait la naissance des dix bassins de production.

2) Quelle gouvernance à partir du bassin ?

Ces méandres montrent à quel point la mise en place d'une nouvelle structure décisionnelle, d'un nouvel échelon territorial se traduit par une mise en marche complexe due essentiellement aux divergences entre les acteurs en jeu. Cette complexité est d'autant plus grande lorsqu'elle met en relation des acteurs décentralisés de l'Etat et des d'autres favorables à un désengagement de celui-ci aussi marqué que possible³³⁹. Sans revenir sur les raisons de gestion économique affichées par le gouvernement, il est intéressant de noter que ces mêmes bassins peuvent être lus à la fois comme une volonté affichée de décentralisation mais aussi comme une volonté de reprise en main de la filière par le pouvoir politique. C'est dire les enjeux de pouvoir qui se cachent derrière cette innovation organisationnelle. En effet la question des bassins de production soulève celle de la décentralisation : quelle régionalisation ? Quelle réforme administrative (INAO / ONIVINS) dans quel but ?

Le bassin est un échelon territorial nouveau qui ne possède pas encore de véritable notoriété. Il connaît même des réticences de la part des professionnels bordelais. Des voix s'élèvent au CIVB, le bassin est alors fortement décrié. Ce nouveau découpage spatial est perçu comme une simple déconcentration des pouvoirs de l'État. Quelques acteurs comparent le bassin à un appareil de l'Etat, ne répondant pas assez aux besoins de la filière. « *L'État ne fait que remettre de l'État à l'échelon local* »³⁴⁰. Le directeur du CRVA annonce publiquement, lors d'une réunion avec le préfet, que des responsables de Bordeaux ne soutiennent pas assez le bassin, présenté par ces derniers comme un « *zinzin de l'État* »... L'intervention étatique reste une peur bordelaise,

³³⁹ Voir à ce sujet, R. Feredj., 2007, *OPA sur la viticulture, entre fatalité et espoir*, Bordeaux, Férret

³⁴⁰ Un responsable du CIVB

comme aime le rappeler P. Cambar (responsable du CRVA). Le problème majeur du bassin est l'empiètement de ses pouvoirs sur ceux de l'interprofession.

Les conflits de pouvoir au sein du comité du bassin Bordeaux-Aquitaine sont l'exemple parfait de la difficile mise en place d'un nouvel échelon territorial. Les acteurs ont chacun une intention d'intervention pour maximiser leur pouvoir. Ils ne pensent pas à la communauté, mais à leur intérêt propre. Les frictions sont donc l'espace de confrontation qui régule les décisions à prendre, en essayant de donner le meilleur à chaque participant. C'est l'essence même d'un système gouvernancier. De ces relations, naissent des attitudes qui peuvent être nommées « syndrome Dallas ».

B) Le bassin vu par différents acteurs : le syndrome « Dallas »

Au départ, le syndrome « Dallas » est un concept utilisé par les professeurs Lank³⁴¹ pour analyser des stratégies familiales au sein des entreprises aux capitaux non-unis. Ils élaborent une théorie appelée syndrome de « Dallas », en rapport avec le feuilleton bien connu. Au sein d'une même famille, les frères, soeurs, cousins, oncles et tantes, pères et mères se déchirent afin de pouvoir contrôler les filiales et l'entreprise mère. La lutte est avant tout psychologique afin de pouvoir être mis hors de cause lors du rachat des entreprises tant espérées, c'est-à-dire qu'il ne faut pas montrer publiquement que les relations sont tendues mais au contraire jouer avec les « faux-semblants » tout en diminuant le pouvoir des autres acteurs. Ce syndrome est typique des territoires où les enjeux sont économiquement importants. Il peut être étendu aux STP où les acteurs se considèrent, en société, comme une seule famille. Le bordelais est un espace expérimental pour tester la pertinence de ce concept en géographie.

³⁴¹ A. G. LANK est professeur de gestion à Lausanne, son épouse E. LANK est également professeure en management. Ils ont étudié les stratégies familiales des grandes entreprises. Un article résume assez bien leur travaux autour du syndrome « Dallas », LANK A. G., LANK E., 1995, « Legitimizing the gut feel : the rôle of intuition in business », in *Journal of Managerial Psychology*, vol 10, p. 18-23

1) Une OPA de l'Etat ?

À qui revient quoi ? Autrement dit, est-ce que le bassin va devenir plus puissant que l'interprofession ? Quelle décentralisation ? Voilà les questions récurrentes lors des interventions publiques des responsables pendant les réunions de travail. Est-ce que le bassin va devenir aussi puissant que l'interprofession ? Ou est-il seulement un moyen supplémentaire pour rendre efficace le monde du vin ? Le flou s'installe et demeure à cause du manque de précisions de la part de l'état. De plus, les différents acteurs ne lisent pas la décentralisation de la même façon. Pour le Conseil Régional, la décentralisation n'est autre que le transfert de compétences locales aux bassins, mais l'État garde la main sur les décisions d'ampleurs nationale et régionale. Le bassin se conçoit alors comme un outil de concentration des moyens, offrant une lecture territoriale plus simplifiée : l'INAO (l'INOQ aujourd'hui) contrôle les appellations, le vin de table s'insère dans la logique des bassins, l'interprofession reste maîtresse de la mission économique et promotionnelle. Mais cette vision ne fait pas l'unanimité. Le CIVB, partisan d'une plus grande autonomie du secteur viticole, souhaite utiliser le bassin comme un outil libéral, à savoir lui confier une grande autonomie, sans mainmise de l'État, une semi-privatisation, en quelque sorte. Le souhait bordelais ne se réalise pas, bien au contraire. L'État justifie son positionnement par rapport à une dimension géohistorique. Pendant plusieurs années, les Bordelais ont planté et aujourd'hui l'Europe demande un arrachage puisque les régions viticoles n'ont pas su s'auto-gérer. Un représentant de l'État (dans les couloirs du ministère de l'agriculture³⁴²) énonce le problème de la sorte : « *Pourquoi donner un pouvoir à des organisations qui n'ont pas su gérer leurs rendements depuis des décennies, qui n'ont pas su évaluer les risques depuis dix ans ?* ». L'expérience de cette crise ne va pas en faveur de la liberté. Les pouvoirs publics choisissent donc d'être les garants du bon fonctionnement et imposent le bassin comme moyen de régulation. Le bassin est alors un territoire du public, et non pas du privé comme l'auraient souhaité quelques hauts responsables des institutions bordelaises. L'État se positionne sur un segment clair : donner de l'autonomie aux différents acteurs de la filière tout en continuant à surveiller leurs actions et à donner de plus en plus de pouvoir aux bassins au fur et à mesure du bon fonctionnement de ces derniers. Mais l'évolution n'est pas celle choisie au départ, les bassins annoncent peut-être la fin du conseil régional des vins d'Aquitaine.

Le CIVB souhaite voir le CRVA disparaître au profit du comité de pilotage du bassin Bordeaux-Aquitaine, alors que ce conseil régional est nommé personne qualifiée pour sa gestion par le préfet. Mais le CIVB met tout en oeuvre pour limiter le rôle de ce conseil régional, faisant

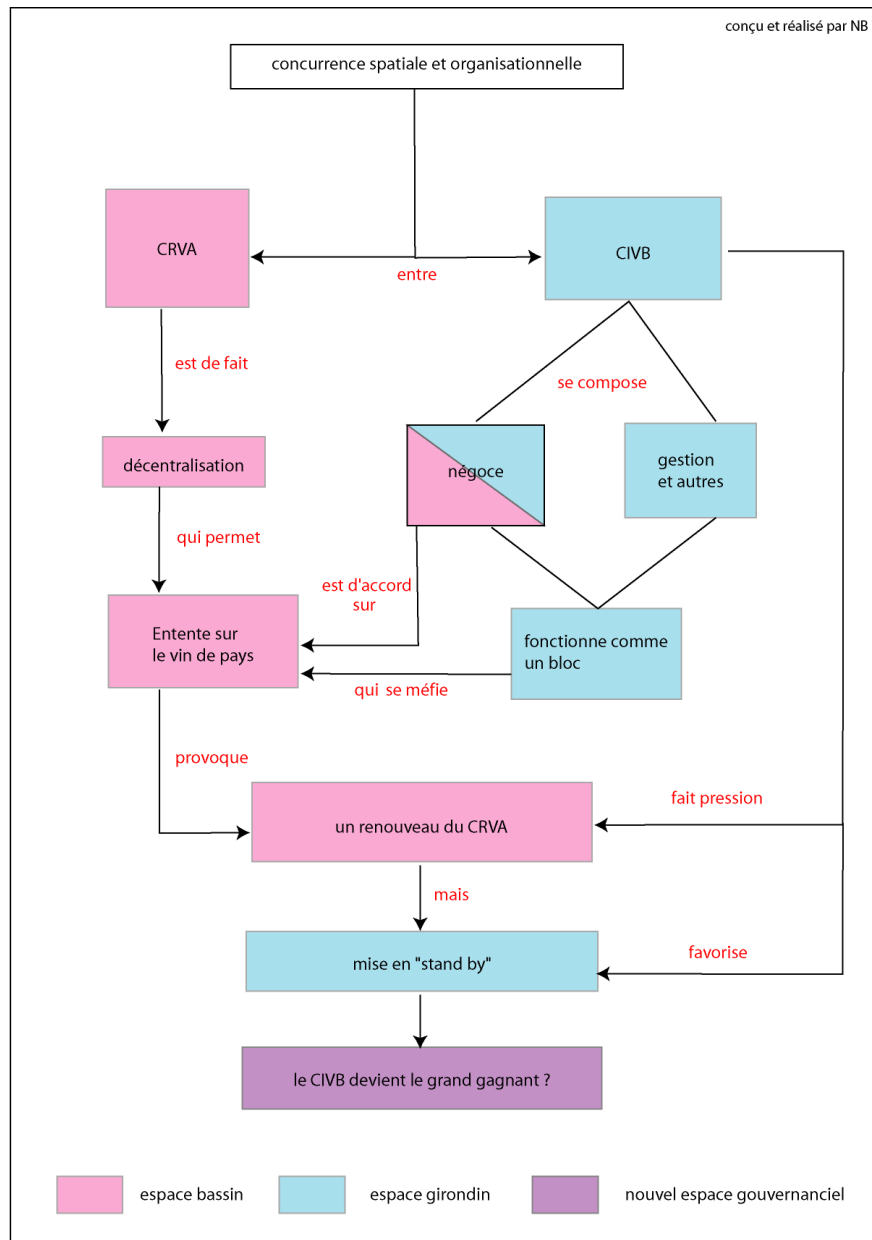
³⁴² Propos recueilli lors d'un entretien avec un responsable syndical de Bergerac, le 13 octobre 2007

de l'ombre à l'interprofession. Aujourd'hui, le CRVA est de plus en plus fragilisé, le bassin glisse vers une cogestion des instances semi-publiques (CIVB) et des négociants. Le public laisse la place au privé, créant ainsi un paradoxe : le bassin (contesté par les « nouveaux Girondins ») d'inspiration jacobine se gouverne par un comité mixte... une deuxième interprofession en quelque sorte.

2) Une famille déstructurée : Bordeaux et le syndrome « Dallas »

Les acteurs du monde bordelais et bergeracois peuvent paraître comme une grande famille. Et comme toute famille, les relations entre les membres qui la constituent ne relèvent pas toujours de la bonne entente. Même au sein des interprofessions, les positions divergent. Le syndrome « Dallas » s'applique donc aussi pour les différents espaces du vin. Le document 22 essaie de synthétiser ces interrelations. Le bassin est l'espace qui cristallise des mésententes et surtout des conflits de pouvoirs. Le CIVB et le CRVA³⁴³ (donc la Région) sont en concurrence, notamment sur les compétences économiques et promotionnelles. Le CRVA n'a pas le poids du CIVB pour plusieurs raisons. D'abord, sa création date du XXI^e siècle alors que le CIVB a des assises plus anciennes. De plus, le CIVB est structuré en pôles puissants et notamment les négociants et les viticulteurs. Le CIVB participe à la mise en place des bassins mais contrôle avant tout les espaces du vin de la Gironde, ceux des appellations bordelais. Ces deux organismes sont donc sur des créneaux spatiaux différents, et pourtant, ils vont s'opposer.

³⁴³ Il est à rappeler que le CRVA répond aux vœux de l'AREV à savoir une concertation interrégionale et une représentation auprès des instances de décision et de négociation



Document 22 : le syndrome « Dallas » pour les espaces Bordeaux-Aquitaine

Le bassin est principalement un lieu d'échange et de diversification économique, notamment par le soutien qu'il apporte au vin de l'Atlantique (vin de pays qui peut être produit dans le bassin et dans les deux Charentes). Le négoce bordelais va promouvoir cette position et va même trouver en ce vin une aubaine pour les petits vins qui ont du mal à trouver un positionnement marketing. Mais le groupe des négociants fait partie intégrante du CIVB, qui lui-même va essayer de faire pression pour la disparition du CRVA. Le négoce se retrouve donc dans une posture délicate et va suivre le CRVA, mais doit aussi jouer le rôle de détracteur de ce dernier.

Avec la mise en place du bassin Bordeaux-Aquitaine, le CRVA gagnait en influence et devenait une structure importante de la gouvernance du monde du vin. Ce conseil créé huit ans plus tôt avait enfin un vrai rôle. Mais l'interprofession bordelaise réagit en lobby. Elle imposa sa vision, et favorisa la disparition du service décentralisé. Aujourd'hui, le CRVA existe encore au point de vue juridique, mais la Région Aquitaine reconnaît qu'il est mis de côté, en attendant que les choses évoluent. Le bassin est toujours d'actualité, mais les commandes ne sont plus aux mains du CRVA... Il cherche encore un fonctionnement clair. Alors est-ce que le CIVB est le grand gagnant de ce « combat » ? Pour le moment, rien ne laisse supposé qu'il l'est. Les démarches administratives suivent leur cours. Le CIVB gagne, en revanche, en tant que grand inquisiteur, grand lobby qui dit et fait, qui pèse dans le panorama du monde vitivinicole du Bordelais.

Cette aventure de la mise en place des bassins Bordeaux-Aquitaine et Sud Ouest prouve à quel point il est difficile de concevoir une unité « Sud-ouest » cohérente. Cette non-lisibilité est un des facteurs importants de la complexité (ou du moins d'apparence) des espaces du vin.

III) La gestion du monde vitivinicole : comment construire une identité territoriale ?

Le découpage du grand Sud-ouest français en deux bassins montre à quel point l'identification d'une région Sud-ouest est en aucun cas de fait, mais simplement une construction très fragile. Cette dénomination n'a pas de corps, elle est uniquement immatérielle et surtout idéale. L'identité en géographie pose plusieurs problèmes, notamment celui de la délimitation précise d'un espace afin de lui accoler une étiquette nominative. Les acteurs créent leur propre découpage et s'approprient ces zones, en les nommant différemment selon l'utilité qu'ils souhaitent leur attribuer. Le monde du vin de Bordeaux a-t-il un intérêt à être reconnu comme Sud-ouest ? Le Sud-ouest en tant que région est-il différent du Sud-ouest conçu par les acteurs du vin ? Qui décide de nommer différemment ? Est-ce qu'un nom est un pouvoir, a-t-il la possibilité de faire une réputation, une renommée ?

A) *Quelle identité pour le Sud-ouest ?*

L'identité est une caractéristique qui permet de faire partie de la même « réalité », sous des dénominations ou des aspects différents³⁴⁴. Elle apparaît comme un lien entre les différentes strates spatiales qui composent un espace. Elle se définit comme une symbolique qui suppose que des groupes d'actants prennent conscience qu'ils font partie d'un même socle, d'un même lieu au sens le plus large, d'une même « culture »... L'identité est avant tout psychologique. Cependant, elle se doit d'avoir des ancrages aussi bien sociologiques que territoriaux. Et c'est pour cela que le Sud-ouest ne peut être identifié uniquement par un découpage volontaire, aussi bien de la part des individus exogènes de cette région qu'endogènes. Alors comment les acteurs du vin conçoivent-ils cet ensemble géographique ? Souhaitent-ils tous faire partie d'un seul et unique bloc malgré la division de la région Sud-ouest en deux bassins ?

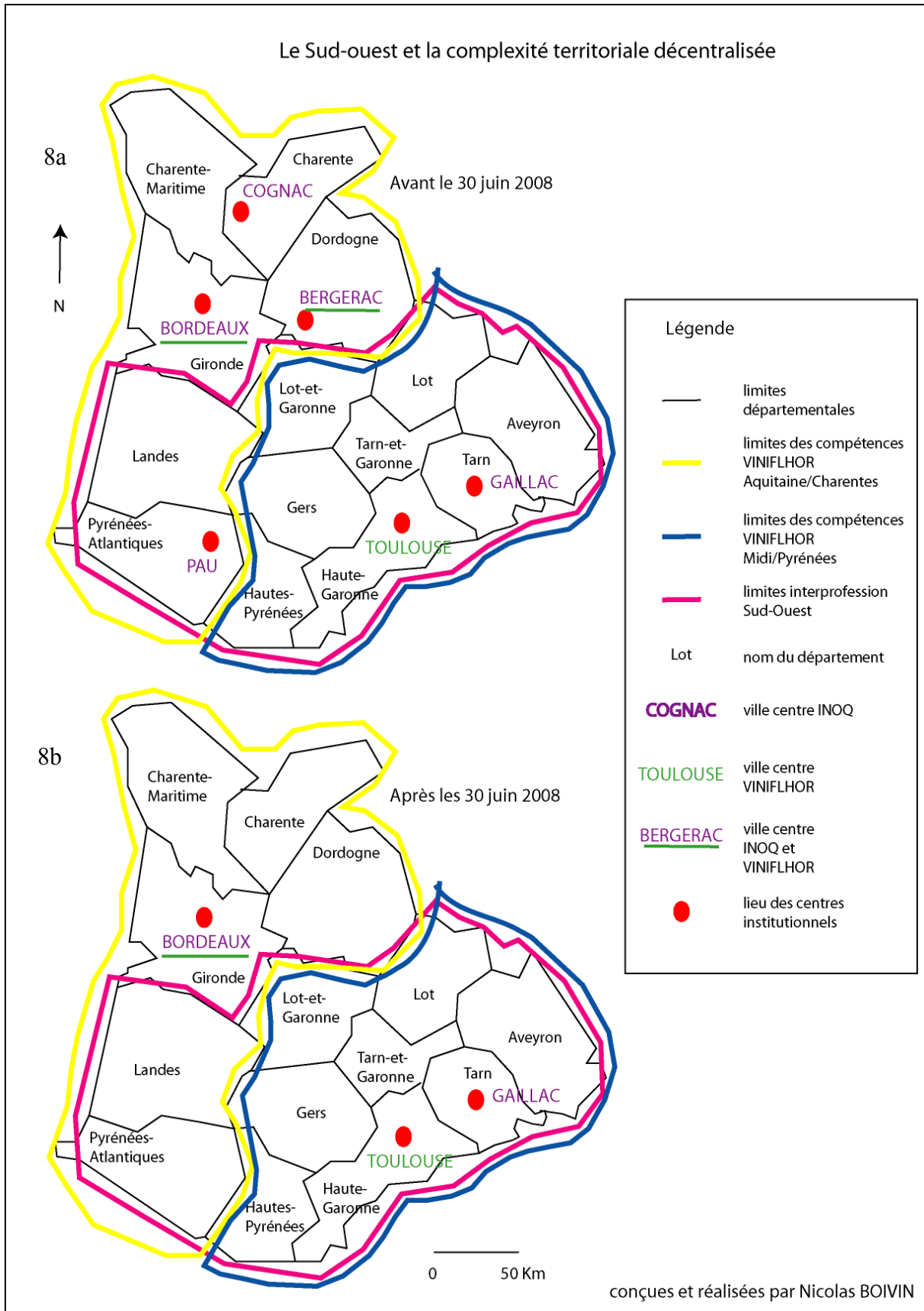
1) **Les positionnements des organismes officiels**

Les institutions qui ont la capacité d'imposer des décisions connaissent un champ d'intervention calqué sur des découpages pratiques, c'est-à-dire fonctionnels. Elles reprennent donc, parfois, des lieux communs profitant ainsi d'une clarté aux yeux des habitants de ces territoires. Toutefois, elles ne suivent pas obligatoirement cette logique, et les divisions jacobines ne paraissent pas toujours identiques aux structurations spatiales populaires. L'INOQ a des sections qui ne répondent pas au palimpseste Sud-ouest.

Les espaces de pouvoir de l'INOQ, de VINIFLHOR, ceux des interprofessions forment des couches différentes, se superposent. De ce jeu spatial complexe naît une saturation territoriale, une sorte d'imbroglio géographique qui ne permet pas de définir explicitement la région Sud-ouest pour les vins. Les cartes 5a et 5b résument ce manque de lisibilité.

³⁴⁴ DI MEO G., HINNEWINKEL J.-C., 1999, « Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-deux Mers girondin », in *Géographies et cultures*, n°30, p.71-94, DI MEO G., POISSONNIER N., 2005b, « Entres pratiques et représentations des lieux, quelles identités territoriales ? » in *Sud-Ouest Européen*, n°19, p.7-19

Le Sud-ouest et la complexité territoriale décentralisée



Carte 8a et 8b : la superposition des strates institutionnelles dans le Sud-Ouest

Les compétences des différents organismes qui se revendiquent du Sud-ouest se concentrent dans des aires bien définies. Il existe une interprofession des vins du Sud-ouest. Elle rassemble quatorze petits vignobles qui se situent effectivement dans le Sud-ouest de la France ; Gaillac, Fronton, Madiran, Saint Mont, Marcellac, Lavilledieu, Quercy, Pacherenc, Tursan, Côtes de Brulhois, Côtes de Millau, Entraygues, Estaing, Saint Sardos. Le vignoble de Jurançon ne souhaite pas être rattaché à cette interprofession. Un agent de la cave coopérative de Gan affirme qu'il n'est pas nécessaire que ce vignoble soit sous « *la tutelle d'autres, c'est essentiellement un vignoble de très haute qualité qui a sa propre image* »³⁴⁵. Dans le Sud-ouest, coexistent donc quatre conseils interprofessionnels : Bordeaux, Bergerac, Marmande, Duras et Sud-Ouest. Ils ne doivent en former plus que deux : celui de Bordeaux-Aquitaine et celui du Sud-Ouest. Mais le manque d'unité ne se lit pas qu'à travers les interprofessions, comme le montre les cartes 8a et 8b. Le Sud-ouest est divisé en deux par VINIFLHOR. Une section s'occupe des vins de pays de l'Aquitaine et des Charentes. Le centre VINIFLHOR de cette région (situé à Bordeaux) a deux annexes : Libourne et Bergerac. Parallèlement, cette institution des vins non-AOC a un centre pour la section Midi/Pyrénées, centralisé à Toulouse. À côté de cela, l'INOQ a des centres dispersés dans tout le grand Sud-ouest de la France : Bergerac, Bordeaux, Cognac, Gaillac et Pau-Eauze. Mais cette dispersion ne satisfait plus l'État et ce dernier désire regrouper toutes ces annexes en un seul gros pôle qui doit être domicilié à Bordeaux à partir du 30 juin 2008, en même temps qu'il opère sa mutation interne (document 23).

Q – Que pensez-vous des volontés de régionalisation encore plus importantes demandées par les différents acteurs de la filière ?

Il y a une réforme en cours, aujourd'hui, à l'INAO, j'aurais peut-être dû commencer par ça (*rires*). Le siège de l'INAO est à Paris et il y a 25 centres en France dont l'implantation était liée au départ à l'existant. Jusqu'en 1990, l'INAO ne s'occupait que des AOC viticoles, donc il y avait un centre dans chaque région viticole d'origine. En 1990, les compétences de l'INAO ont été élargies aux produits laitiers et au produit agro-alimentaires, et à partir de 1999 aux IGP. Donc les centres régionaux sont liés aux productions historiques. Avec la réforme, et afin d'avoir une meilleure répartition géographique des centres, les centres vont petit à petit être réorganisés en unités territoriales, donc il y en aura entre 4 et 10, c'est en cours de réflexion. Il y aura toujours des centres qui seront plutôt des sites, pour fédérer en fait en fonction des moyens ou des productions, ça ce n'est pas encore tranché. Bordeaux sera rapproché du centre de Bergerac, voire Cognac ou Pau. C'est pour une meilleure adéquation avec la question des bassins. On arrive à une sorte de régionalisation entre guillemets.

Document 23 : extrait d'entretien avec un agent INAO (anonymat souhaité) le 25/01/08

³⁴⁵ Entrevue, le 27 mars 2007

Ainsi, il n'existe pas une véritable identité territoriale Sud-ouest au niveau des institutions. Mais les grands organismes ne sont pas les seuls à favoriser cette non-existence. Nombre d'acteurs veulent conserver une « indépendance » territoriale, afin de préserver une image conforme à un passé qui a permis une catégorisation des espaces dans le Sud-ouest. Il s'avère, également, que Bordeaux ne souhaite pas faire partie du générique Sud-ouest, et joue la singularité construite depuis plusieurs décennies.

2) L'impossible « catégorie » Sud-ouest ?

Alors qu'est-ce que le Sud-ouest vraiment ? Voilà une question qui n'a pas de réponse, du moins pas de réponse précise. Le Sud-ouest est une catégorie qui rassemble plusieurs territoires, plusieurs idéologies, plusieurs STP, plusieurs pouvoirs... Le Sud-ouest s'apparente à une région aux dimensions plus ou moins définies. Il peut s'étendre des Charentes aux Pyrénées pour ses limites nord-sud. À l'ouest, l'océan Atlantique est une frontière bien pratique qui permet de concilier tout le monde sur cet *limes*. Mais à l'est, le découpage est plus discuté. La séparation administrative entre la Région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon semble la plus simple d'utilisation. Le vignoble d'Estaing ne fait pas partie de cette délimitation et s'inscrit quand même dans l'interprofession Sud-Ouest. Le Bordelais ne s'inscrit pas dans la logique d'identification au Sud-ouest, ou du moins pas institutionnellement. Les acteurs du monde du vin de Bordeaux s'accordent à dire qu'ils sont dans le Sud-ouest, mais ne l'utilisent pas comme argument identitaire (qui favorise le marketing des vignobles sans renom).

Au contraire, Bergerac joue pleinement la carte Sud-ouest. Les viticulteurs rencontrés localisent le Bergeracois dans le Sud-ouest. Ce rattachement est essentiel pour eux, puisque l'étiquette Sud-ouest est vendeuse au niveau des touristes. L'image d'Epinal du Sud-ouest se focalise sur la gastronomie du « terroir », de la convivialité (à en croire les personnes interviewées). Le vin rentre donc dans cette logique de « bon goût ». Le Sud-ouest est une catégorie qui demeure plutôt malléable, au bon vouloir de chacun. Elle sert ou dessert, selon les acteurs. Rien n'est prédéfini, encore moins les catégories géographiques. L'hypothèse que la catégorisation en géographie est une question encyclopédique³⁴⁶ permet de lire les catégories selon plusieurs entrées. Tout d'abord, la catégorisation peut être antithétique, c'est-à-dire qu'elle

³⁴⁶ DEBARBIEUX B., 1999, « Figures combinées de la ville et de la montagne. Réflexion sur les catégories de la connaissance géographique », in *Revue de géographie alpine*, n° 87, p.33-50, entre autre.

provoque des paradoxes. Le fait de coller des étiquettes aux phénomènes fabrique obligatoirement des étiquettes contraires. C'est le cas pour « Sud-ouest ». Au départ, ce terme est avant tout un territoire, un espace identitaire qui permet aux acteurs de l'utiliser pour donner un semblant de cohésion pour leur action. C'est en même temps reconnaître les différences culturelles entre les grands ensembles nationaux. Mais, tout le monde ne se retrouve pas forcément sous ce label, et certains acteurs souhaitent en sortir ou ne pas être compris dedans. Au sein d'une unité spatiale homogène pour les uns, hétérogène pour les autres, se produisent alors des failles et des contre-étiquettes. Vouloir uniformiser désolidarise. Cette lecture peut se faire au niveau des bordeaux, vins du Sud-ouest mais avant tout vins du bordelais. La deuxième alternative est de considérer la catégorisation comme générique. Derrière chaque procédé se cache une nomination plausible qui fait consensus, ou du moins paraît comme tel. « Sud-ouest » peut alors être analysé par ce biais. Tous les vins produits dans le grand quart sud ouest de la France sont des vins du Sud-ouest.

Que ce soit l'une ou l'autre lecture, la catégorisation n'a de sens que dans une démarche béhavioriste. En effet, seuls les acteurs choisissent ou non de faire partie de cette catégorie. Au sein d'un même espace, ils ne s'entendent pas tous pour nommer de la même façon les choses. C'est de ce constat qu'apparaît l'impossible catégorisation du Sud-ouest, au même titre que les autres catégorisations en géographie. La démarche heuristique se contente de « l'étiquetage » uniquement par commodité, afin de pouvoir dire clairement de quoi il est question. Les acteurs ont plus une attitude sensibiliste, qui ressort du vécu et non de l'intellectualisation des choses.

Le Sud-ouest représente bien un espace d'identification et non d'identité, approprié ou non, mais les rôles de chaque acteur lui confèrent un statut différent. Deux Sud-ouest peuvent être observés pour les espaces étudiés : un Sud-ouest septentrional centré sur Bordeaux et ses satellites bergeracois, et un Sud-ouest méridional « indépendant » de toute catégorisation Sud-ouest : les espaces autour de Toulouse-Gaillac. L'amalgame est un raccourci de facilité mais ne reflète pas entièrement la réalité des acteurs. La différenciation est de mise. Bordeaux a une place visible et lisible dans le monde entier, Bergerac jalouse cette position et tente d'appliquer le modèle bordelais. Quant à Jurançon, son positionnement est clair, il n'a rien à envier aux autres vignobles du quart sud-ouest de la France.

B) « *N'est pas Bordeaux qui veut* »!

Cette citation d'un négociant rencontré le 8 juin 2008 explique clairement l'état d'esprit d'une partie des détenteurs du pouvoir à Bordeaux. L'excellence, la visibilité internationale, l'exemplarité... Voilà des mots qui caractérisent le souhait de positionnement de l'interprofession. Mais que signifie réellement cette citation ? Est-elle excluante ou fédératrice ? Qui sont les « bien venus » ? Qui ne le sont pas ? Des questions posées aux acteurs rencontrés, des réponses sans équivoque.

1) Bergerac et Bordeaux, l'ombre et la lumière

Bergerac a toujours été le « *petit frère* » de Bordeaux. Il existe entre ces deux espaces une complicité et en même temps une concurrence. Bordeaux est mondialement connu, Bergerac moins. Les viticulteurs, le négoce et les autres acteurs de Bergerac tentent de faire de Bergerac un grand vignoble, c'est-à-dire un vignoble à renom. Certes, Monbazillac est déjà positionné sur ce créneau, mais les autres appellations le sont beaucoup moins. Le conseil régional soutient les vins de cette région périgourdine en les aidant à financer des campagnes de publicité. La Région Aquitaine considère que tous les vignobles de l'Aquitaine doivent être solidaires et ne former qu'un seul bloc. Afin, de mieux se faire connaître, une campagne d'affichage est réalisée durant l'année 2008. Outre les panneaux grand format qui se situent sur le bord des routes, en ville, etc., l'interprofession bergeracoise s'affiche dans les magazines grand public³⁴⁷. Elle « contre-attaque » son grand frère en plaçant un encart publicitaire de 30 x 18 cm dans un dossier spécial Bordeaux de *Courrier International*³⁴⁸.

Alors que Bergerac tente de sortir de l'ombre, la volonté de différenciation entre les deux grands vignobles du Sud-ouest (en terme de superficie) continue, notamment de la part de l'interprofession bordelaise. P. Cambar³⁴⁹ rappelle la « *levée de boucliers* » de la part des Bordelais lors du choix du nom du vin de pays. En effet, le bassin de production s'appelle Bordeaux-Aquitaine, supposant ainsi une prédominance du premier. Parallèlement, le CRVA

³⁴⁷ À titre d'exemple, cette campagne publicitaire est lisible dans les hebdomadaires français comme l'Express, le Point, le Nouvel Observateur, Courrier international, Marianne, TGV magazine...

³⁴⁸ Courrier International n° 902 du 14 au 20 février

³⁴⁹ Entretien le 20 mars 2007

aide certains viticulteurs à fonder un syndicat pour un futur vin de pays. Le directeur du CRVA propose donc comme nom de vin celui du bassin. Les viticulteurs, quelques négociants et autres représentants du CIVB n'apprécieraient guère, ne souhaitant pas voir des vins autres que des AOC porter le nom de Bordeaux, même avec le label Aquitaine derrière. Tous les viticulteurs interrogés dans le vignoble bergeracois rappellent cet incident. Finalement, le vin de pays s'appelle vin de l'Atlantique.

Au delà de ces divergences, Bergerac peut être aussi qualifié de vignoble de l'ombre à cause d'une pratique qui se perpétue depuis quelques décennies. Lors d'un entretien avec Madame Brouillard³⁵⁰, au milieu de l'interview, son père (très âgé) prend la parole. « *Dis-lui au petit qu'ils nous achètent notre vin pour les mettre dans les tonneaux de Bordeaux, dis-lui* ». Sa fille, un peu surprise, hocha la tête et essaya de détourner la discussion sur la question précédente. Cette anecdote peut paraître un peu saugrenue, mais elle révèle une situation qui semble être encore de mise aujourd'hui. En effet, lors des autres entretiens, les viticulteurs ne nient pas, sans confirmer vraiment. Toutefois, un de ceux de Monbazillac³⁵¹ répond par cette question : « *à votre avis, pourquoi un tonneau de bergerac rouge se vend normalement autour de 600 euro, le tonneau de bordeaux plus de 1 000, et que certains négociants viennent vous acheter le tonneau de bergerac rouge plus de 800 ?* ». Alors est-ce un mythe, ou est-ce que quelques négociants bordelais continuent à tricher malgré les contrôles et les fortes condamnations des cas pris sur le fait ? Un des responsables de l'ancien syndicat viticole de Bergerac³⁵² affirme que ces pratiques n'existent plus. En revanche, A. Sichel et R. Feredj n'hésitent pas à rappeler que ces pratiques peuvent exister en cas de bon millésime pour les vins de Bordeaux. Un négociant³⁵³ de la place bordelaise confirme également ces pratiques, tout en les niant pour son compte.

De plus, le bordelais et le bergeracois se différencient aussi par leur diversité. Les Bordelais ne souhaitent pas uniformiser le nom Bordeaux-Aquitaine, qui permettraient une simplification de lisibilité de l'offre d'après l'interprofession de Bergerac. Certes, chacune de ces régions viticoles désire garder une identité, mais un générique aurait été possible si le lobby bordelais n'était pas si puissant. Finalement à qui profite le plus l'ombre et la lumière ? Bordeaux n'est-il

³⁵⁰ Entretien le 22 mai 2007

³⁵¹ Entretien le 23 octobre 2007

³⁵² Entretien le 13 octobre 2007

³⁵³ Entretien le 17 octobre 2006

pas toujours le « *quasi-personnage* »³⁵⁴ le plus puissant ? Qu'en est-il pour le vignoble méridional du Sud-ouest ?

2) Jurançon.... « Sud-ouest non aquitain » !

Le vignoble de Jurançon, autour de Pau et de Gan, s'individualise par rapport aux autres régions viticoles qui se situent plus au nord. Le vin est principalement du Jurançon (donc un vin soit liquoreux soit sec) ou des Côtes du Béarn (rouge et blanc). Les acteurs rencontrés défendent leur position par rapport à Bordeaux. Ils ne se considèrent pas comme Aquitains, mais revendiquent l'étiquette Sud-ouest. Les quatorze viticulteurs interrogés se disent bien différents des viticulteurs bordelais. Plusieurs citations illustrent ceci. « *Nous, on n'est pas une grosse machine à produire du vin à tout va* »³⁵⁵, « *Nos techniques sont plus respectueuses qu'à Bordeaux* »³⁵⁶, « *c'est pas du tout la même chose ici que chez vous. Là, on est dans le Sud-ouest, on a une autre culture* »³⁵⁷ ou bien encore « *vous irez pas répéter ce que je vous dis aux viticulteurs bordelais, il faut pas qu'ils se mettent à faire du vin qui se vend ! [rires]* »³⁵⁸.

Mais cette présentation est trop succincte pour en tirer des conclusions rapides. En effet, même s'ils s'identifient fortement à une image Sud-ouest et encore plus au Béarn, ils s'accordent pour dire qu'ils ne dépendent finalement pas d'une région particulière, un peu comme s'ils étaient des laissés-pour-compte. En effet, aux interrogations à propos du découpage des bassins de production, six sur quatorze ne comprennent pas réellement l'exclusion de cette région du bassin Bordeaux-Aquitaine. Plus de la moitié d'entre eux considère que Bordeaux n'a pas vraiment voulu de cette partie qui « *ne doit pas les intéresser, sinon ils se seraient battu un peu plus* »³⁵⁹. Alors quelles sont les relations entre Bordeaux et Jurançon ? Les deux vignobles ne dépendent pas du même centre INOQ. Quasiment aucune relation n'existe hormis de temps en temps lors des rencontres à Paris pour le CNAOC.

³⁵⁴ LUSSAULT M., 2007, *L'Homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil

³⁵⁵ Entretien le 29 novembre 2006

³⁵⁶ M. Mondinat, le 1 décembre 2006

³⁵⁷ Entretien le 27 mars 2007

³⁵⁸ Entretien le 30 novembre 2006

³⁵⁹ Entretien le 27 mars 2007

L'interprofession Sud-ouest n'englobe pas non plus ce vignoble. Finalement, Jurançon ne cherche pas s'intégrer à d'autres territoires. En fait, Jurançon se suffit à lui-même, comme un espace auto-centré sur lui-même, vivant principalement de son image positive auprès des consommateurs et des touristes (qui représentent d'excellents ambassadeurs de leurs vins). Ce vignoble est peu structuré, la cave coopérative de Gan représente le plus gros opérateur, environ 75 %. Lors des enquêtes de terrain, les institutions (cave coopérative, syndicat) ne se souciaient guère des nouveaux espaces gouvernanciers qui voient le jour maintenant. Un ODG va être mis en place, remplaçant le syndicat mais sans rien changer. La coordination avec le bassin se fait essentiellement par la cave coopérative.

Toutefois, il est à noter une « entorse à la règle ». Une relation avec le Bordelais existe. Le groupe Castel (premier groupe de vins génériques de France) achète des raisins et du vin à quelques viticulteurs... un indice pour montrer à quel point les espaces du vin sont bel et bien imbriqués les uns dans les autres.

Construire de nouveaux espaces de gouvernance oblige incontestablement des efforts de la part des acteurs qui s'en chargent. Au centre de cette mise en place culmine le pouvoir, aussi bien institutionnel, social ou individuel. La capacité des acteurs à réagir (et même d'agir tout simplement) est primordiale. Mais les actants ne sont pas les seuls « instruments » de décision. Ils doivent tenir compte des structures pré-existantes, des espaces appropriés pour avoir le plus fort consensus, afin d'être légitimes. Même si le terroir, les appellations ou les syndicats satisfaisaient les faiseurs de vins, l'État choisit de rénover ces espaces pour les rendre plus compétitifs, moins administratifs et plus vivants. Les bassins et les ODG semblent être sur la voie de la banalisation. Ils s'inscrivent comme ils peuvent auprès des structures déjà existantes. Les interprofessions vont devoir travailler ensemble et abandonner leurs différends. L'État a mis plusieurs années avant de réformer les espaces du monde du vin, maintenant les acteurs locaux doivent se les approprier.

Certes, les textes sont élaborés par la strate étatique, mais une consultation a été nécessaire. Aucune réforme majeure ne fonctionne sans une concertation préalable. La modernisation de l'INOQ, les bassins et les ODG sont nés des dialogues permanents entre les gens dits de terrain et les institutions technocratiques. Ces décisions, contestées ou non, apparaissent comme les nouveaux avatars du pouvoir des acteurs, aussi bien institutionnels qu'individuels. Le CIVB, acteur omnipotent, ne conteste pas ces nouvelles strates décisionnelles, il cherche à en tirer un profit maximal pour devenir encore plus puissant. Le CRVA devait devenir une structure fédérative, il n'a pas su le faire. Un retournement de situation peut toujours avoir lieu, le bassin de production Bordeaux-Aquitaine est un excellent exemple. Cependant au sein même d'une structure, tous les acteurs ne désirent pas aller vers les mêmes objectifs. Le positionnement du négoce diffère complètement de la vision de l'administratif de l'interprofession. Bordeaux veut rester le leader de la Région et même du Sud-ouest septentrional. Bergerac se perd dans ses stratégies, « *être ou ne pas être, là est la question* » !

La gouvernance est bien un système complexe de gestion territoriale, qui doit apprendre à jongler avec les décisions prises à chaque échelon. L'espace du politique se situe en permanence dans une ubiquité, profitant ainsi de toutes les échelles. Le monde se découpe en morceaux, les espaces du vin n'échappent pas à ces structurations. Quelle place le monde occupe-t-il ? L'Europe ? Le local ? Comment les acteurs réagissent à cet emboîtement d'échelle ?

Q – A quel niveau, pensez-vous, que les décisions doivent être prises ?

Grand éclat de rire.... « ça va faire mal....

Et bien au même niveau que le notre... c'est-à-dire les pieds posés par terre, pas dans les nuages comme ils sont. Enfin dans les bureaux qui sont dans les nuages. C'est-à-dire que l'on parle de la même chose. Savoir qu'un pied de vigne ça touche le sol, et que ça supporte tous les aléas du temps. Et ça, ça serait beaucoup plus simple. Hein ! J'ai eu à faire dernièrement à un gars qui m'a dit, les sangliers ont détruit tout le terrain, ils ont tout arraché... et il nous a dit que ça ne faisait pas partie de la culture. Il est directeur de la fédération de la chasse, le gars, c'est quand même fabuleux. La terre ça ne fait partie de la vigne. Donc il faudrait que ça se fasse.

Sa femme : il avait besoin de repos car il est parti en retraite.

Oui, il avait besoin de partir en repos, mais moi aussi j'aurais besoin de repos car d'entendre ça, ça m'fatigue. Moi, je pense que c'est bien d'avoir des discussions, d'avoir des gars qui réfléchissent pour nous, mais il faut redescendre des fois pour voir ce qui se passe en bas. Et surtout se dire « est-ce que c'est faisable ? est-ce que c'est faisable ? ». « Est-ce que ça ne nous pose pas de contraintes importantes ? » Voilà, bon. On vous dit, il faut faire comme ça et après on nous dit que ça ne peut pas marcher. On dit alors de faire l'inverse. Mais ça, on ne le refera pas ».

R.M Ziemek-Chigé
Clos Lamouroux
« La Chapelle de Rousse »
Jurançon
Le 27 mars 2007

Chapitre 6 : Le politique glocalisé : le monde, l'Europe, l'État et le local. Les territoires du vin et leur « prison gouvernancielle »

Un système politique ne s'analyse pas simplement comme un système émanant des pouvoirs et des liens entre eux. Il est aussi, et même avant tout, géographique. Les espaces, les territoires et les territorialités sont des composantes essentielles à son existence. Les jeux de pouvoirs (individuels, sociaux et sociétaux) se réalisent sur des matrices spatiales, permettant ainsi de définir les cadres précis des pouvoirs émis par les acteurs. L'espace réticulaire peut, alors, sembler être un des espaces de prédilection des géosystèmes politiques. Toutefois, il ne demeure pas le seul. Certes, les réseaux sont importants pour comprendre les relations entre les acteurs, mais leurs rôles sont beaucoup plus significatifs pour observer les jeux d'influence et les pouvoirs modernes. La spatialité devient un des facteurs clés du renouveau politique.

Le politique a perdu ses repères « traditionnels », il doit maintenant se réarmer, redécouvrir de nouvelles perspectives, de nouveaux objectifs ou fondements. Ces derniers doivent être géographiques. *« Le pouvoir politique ne dispose plus de solides ancrages ni de ce qui reste son territoire, son espace d'action, ni dans ce qui maintient son attachement à une histoire particulière par le travail d'une mémoire toujours vive. Il est écartelé entre l'abandon aux mains des experts, rabougreurs de la gouvernance, des affirmatifs de toutes obédiences, et l'abandon aux mains des « forts » qui font de la promesse... [du]... tout de la politique. Il faut faire renaître le pouvoir pleinement politique en le conduisant à l'intelligence de son temps, en lui restituant la capacité d'occuper la scène de l'histoire retrouvée »*³⁶⁰. Comment concevoir la société politisée d'aujourd'hui sans lui accorder des espaces de décisions, des espaces de pouvoirs ? L'action est emprisonnée par la gouvernance, elle ne peut plus être informelle, floue, non-structurée. Elle se doit d'être géographique, l'espace est son « *histoire retrouvée* ».

³⁶⁰ BALANDIER G., 2006, *Ibid.*, p.215

En effet, il s'agit bien de recomposer une nouvelle « espèce » de pouvoir politique, en le confinant dans une gouvernance, un géosystème politico-social. L'enjeu est simple : trouver le bon échelon de la décision. Simple dans les dires, complexe dans les faits. Ch. Chivallon affirme que le « *XXI^e siècle sera géographique ou ne sera pas !* »³⁶¹ pour parodier une formule bien connue. Il apparaît que les objets et les sujets soient tous géographiques. Quel phénomène, quel objet, quel individu, quel processus ne dépendent pas, en partie, de l'espace ? Le pouvoir et le politique sont géographiques, à ne pas en douter. Et c'est à partir de ce constat qu'il est nécessaire de donner du corps aux échelles. Un espace ne peut se contenter de son périmètre défini, il s'inscrit dans un jeu d'échelles. Plusieurs épaisseurs géographiques le constituent. Alors, quelles sont les échelles pertinentes pour le système gouvernancier du vin ? Où se concentre le pouvoir ? À quel niveau spatial se prennent les décisions ? Comment s'organise la concurrence des actions et des décisions au sein de divers échelons ?

Les réponses ne sont pas aisées. Plusieurs facteurs entrent en considération. Tout d'abord, la perception des échelles est un caractère essentiel dans la mise en place d'un système politique spatialisé. Mais ces espaces perçus ne reflètent pas nécessairement les espaces des faits avérés. Dans le contexte actuel, comment des décisions internationales façonnent-elles le local ? Le régional, le local sont des strates géographiques essentielles pour la production du vin, mais suffisent-elles ? Les interactions scalaires permettent d'expliquer toute la complexité de la gouvernance du vin.

I) Perception et gouvernance : un problème d'échelles

La gouvernance territoriale, comme tout construit géographique, est sujette aux perceptions. En quoi est-il primordial de considérer les perceptions des différentes échelles pour comprendre les enjeux actoriels des pouvoirs ? La réponse se trouve dans l'action. Effectivement, la perception est un « *acte de percevoir (per-capere, une forme de prise) par les moyens de sensations et à travers des filtres perceptifs qui tiennent aux organes des sens et aux cultures individuelles* »³⁶². Les acteurs du monde du vin évoluent dans un entre-soi délimité aussi bien

³⁶¹ lors d'un séminaire à la MSHA en 2005

³⁶² BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française

spatialement (de la région viticole à l'espace monde selon les acteurs rencontrés) que socialement (mêmes codes, mêmes normes et mêmes us, un *habitus* commun). Les perceptions sont donc fortement influencées par un discours commun ou du moins un socle discursif collectif. La perception déforme le monde matériel et instaure parallèlement une vision consentie d'un monde idéal. Les déformations concernent quelques échelons privilégiés comme l'Europe et l'État, deux niveaux qui reviennent souvent dans les discours des acteurs rencontrés.

A) Une vision de la réalité scalaire : aléas des jugements

La réalité est une représentation. Alors quand cette dernière subit un jugement (perception), la déformation n'est que sociale. Autrement dit, la réalité est faussée par l'intellectualisation des faits, chaque individu et/ou groupes se représente(nt) une réalité, qui fait consensus auprès des autres groupes ou individus. La perception change la donne. En effet, elle établit des biais. *« L'espace perçu (comme espace d'action immédiat ou comme espace reconstruit) se distingue de l'espace représenté, de l'espace vécu et de l'espace réel... La prise en compte des perceptions a permis à la géographie d'accomplir de tangibles progrès. La perception est un acte de terrain, la représentation est une construction mentale détachée du terrain, mais la première elle-même n'est pas simple et implique des opérations d'abstraction et de mise en ordre qui introduisent des biais. L'action dans l'espace est à la fois infléchie par les représentations (idéelles) et par les perceptions (sensorielles) »*³⁶³. Ces perceptions affectent donc la manière de gérer des espaces, véhiculent des idées reçues prégnantes dans le monde du vin.

1) Des visions différentes des échelons perçus

En France, la division des espaces en « tranches » est un héritage de l'école classique de géographie. Elle a favorisé la région comme échelon d'analyse. Ce choix reflète un souci heuristique d'une époque où l'espace de vie était essentiellement régional. Mais bien avant l'instauration de la géographie comme science universitaire, les différents échelons se retrouvent dans les discours des officiels et des officieux. L'État est un niveau largement critiqué, au premier sens de cet terme. C'est pour cela qu'il sera traité dans une partie à part. Les autres

³⁶³ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Ibid.*

strates spatiales entrent dans les discours au fur et à mesure de la modernisation de la société. L'espace se décompose alors en différentes échelles, allant du monde au local. Elles ont toutes une place dans les témoignages des personnes rencontrées. Quelques grandes lignes peuvent être dégagées. De ces visions naissent les bons et mauvais fonctionnements des espaces du vin. Pour une raison pratique, les perceptions des échelles sont représentées par un ordre décroissant, à savoir de l'espace-monde au local.

Tout d'abord, le Monde ou le monde. Pourquoi faire la différence entre les deux ? Le monde est, selon sa racine latine, un espace d'ordre et de beau (l'opposé de monde est immonde). Le monde peut se définir alors comme une surface où les choses ont une place, où l'harmonie est l'élément majeur. Une catégorie d'acteur parle de ce monde-là. Ce sont les partisans d'une structuration mondiale des échanges économiques et politiques. Ils apprécient le monde comme strate spatiale qui offre des opportunités, des échanges. Cette catégorie d'acteurs est essentiellement celle des institutionnels ou des entrepreneurs qui possèdent des instruments de travail mondialisés (réseaux de ventes, aspiration gustative mondialisée en partie, visibilité de leur vin au niveau international). Ce sont les défenseurs d'une ouverture sur le « vaste monde ». Cette catégorie d'entrepreneurs peut regrouper aussi bien des viticulteurs, des courtiers, des négociants que des winemakers. Ils sont majoritaires parmi les acteurs rencontrés. De l'autre côté, ceux qui considèrent le monde comme le Monde, à savoir un immense système où les hiérarchisations structurent leurs espaces perçus. Le Monde est le terrain de jeu de la mondialisation, qu'elle soit vue positivement ou négativement. Aucun agent administratif, aucun responsable entre dans cette catégorie. En revanche, les viticulteurs constituent la base de ce groupe. Le Monde est alors plus souvent leur ennemi que leur allié. Pourquoi ce positionnement ? Il s'avère qu'en réalité ils reproduisent un discours commun largement répandu dans les médias : le secteur du vin se porte mal à cause des autres vignobles du Nouveau Monde, un raccourci facile mais peu réaliste puisque le problème est plus complexe que cela. Un paradoxe existe. Ils racontent tous que leur vin a une capacité à s'insérer sur un marché mondial. Les viticulteurs se divisent en deux sous-groupes mondialisés. Ceux qui vendent leur vin au négoce (ce dernier se place aussi bien sur le marché national que sur le marché international), et ceux qui vendent eux-mêmes leur vin, ayant toujours une partie pour l'exportation. Aucune des exploitations viticoles visitées ne commercialisent son vin qu'en France. Enfin, un troisième ensemble peut être distingué. Les acteurs qui conçoivent que le monde est monde mais aussi Monde. Ils appartiennent à une catégorie qui reprend la philosophie du « Juste Milieu » de Confucius. La mondialisation sert leurs intérêts mais se méfient en même temps de cette

dernière. Ils considèrent que l'ordonnancement du monde en pôles économiques est nécessaire mais qu'il faut imposer des limites.

Le deuxième échelon est l'Europe. Non pas l'Europe en tant que continent, mais l'unité politico-économique réunie sous le drapeau à étoiles, l'Union Européenne. Les positions résultent prioritairement des perceptions des acteurs à travers les obligations qu'elle impose en terme de législation. Le contexte de l'entretien influence aussi la perception. Lors des rencontres entre octobre 2006 et avril 2007, les viticulteurs étaient obnubilés par l'imposition sur les étiquettes d'un macaron pour déconseiller aux femmes enceintes de boire du vin, une mesure demandée par l'Union Européenne. L'Europe divise. Elle est perçue différemment selon les acteurs et selon leurs rôles. Elle crée l'indignation parfois mais elle peut être également accueillie comme salvatrice pour d'autres mesures. La division entre acteurs institutionnels et acteurs viticulteurs est pertinente. Tous les actants administratifs et technocratiques interviewés accordent une place privilégiée à l'Europe. Elle est synonyme de bon échelon décisionnel. Elle permet une régulation, elle offre des moyens d'intervention et de protection. Elle est perçue comme unificatrice et pleine d'avenir.

Q – Alors, pour vous, quelle place doit avoir l'Europe ?

On s'aperçoit que dans le contexte où nous sommes, et par rapport à la filière vin de bordeaux, on est plus en phase avec les autorités européennes que les autorités nationales. Donc l'Europe va nous aider à influencer sur les décisions nationales, car dans les décisions nationales on n'avance pas. (*il tousse*). Donc l'Europe est une bonne chose, car elle amène davantage de pragmatisme dans les directions qui doivent être prises.

Document 24 : Extrait d'entretien avec Allan Sichel, sa vision de l'Europe

Les autres négociants s'accordent sur cette image. Ils souhaitent une Europe forte qui aurait le pouvoir de contre-carrer les politiques nationales. La position de R. Feredj³⁶⁴ est proche. Il voit en elle un moyen efficace de décentraliser le pouvoir et d'être une sorte de lobby contre les choix nationaux. Il défend l'Union et souhaite la voir progresser, ou du moins avoir plus de poids dans

³⁶⁴ Directeur du CIVB

la prise de décisions dans le domaine vitivinicole. Les responsables des anciens syndicats viticoles se rangent derrière cette vision. Ils conçoivent qu'elle peut devenir un acteur majeur, mais il faut lui en donner les moyens, aussi bien législatif qu'administratif.

Q- Quelle place doit avoir l'Europe ?

Elle a une compétence générale en terme agricole. Elle a un intérêt si elle a les moyens de moderniser la législation, favoriser la décentralisation. L'Europe doit favoriser les meilleures défenses de nos vins européens. Elle doit aussi lutter contre la contrefaçon. Elle doit se substituer aux Etats. Les régions exportatrices de vin ne peuvent pas être contre l'Europe, c'est de la folie et de l'inconscience. Nos handicaps sont franco-français. Donc l'Europe peut nous apporter beaucoup. Nous devons être ouverts à la régulation des marchés. L'Europe est beaucoup plus ouverte que les Etats-Unis pour les échanges. On est favorable à cela. Je pense que l'Europe doit être quand même frustrée car elle est paralysée par les politiques des Etats membres. Elle a beaucoup de missions et peu de moyens.

Document 25 : Perception de l'Europe par R. Feredj, extrait d'entretien

Pour les viticulteurs, encore une fois, hormis le contexte, ils l'accueillent plutôt de façon négative, en la trouvant bien souvent technocratique, trop loin d'eux et handicapante. Plus de 70 % d'entre eux ont une vision assez noire de l'Europe. L'interview de M. Mondinat (viticulteur à Gan) est caricaturale mais illustre parfaitement l'état d'esprit du groupe « opposé à l'Europe ».

Q – Que pensez-vous du rôle de l'Europe ?

Je ne vais pas en dire du bien. C'est n'importe quoi. Leur histoire des étiquettes avec les femmes enceintes barrées dessus, c'est grotesque. Ça ne sert à rien. Je ne vais pas mettre ça dessus mes étiquettes. Les gens sont grands, ils font ce qu'ils veulent. Ma femme a toujours bu du vin, elle n'a pas fait de monstre. Le petitou a bu très tôt du vin, il est pas saoul tout le temps pour autant. Y a autre chose à mettre sur les étiquettes.

(Long silence... il est un peu gêné et puis il se lance)

L'Europe, elle nous embête. Par exemple, les produits phytosanitaires doivent être fermés à clé. Ils nous emmerdent vraiment. Personne ne va venir chez moi pour boire mes produits. Les gens ne sont pas fous, ils savent que c'est du poison. Il sont cons ces technocrates. Quand ils passent, moi je rigole bien. Il sont endimanchés. Ils ont l'air cons.

Document 26 : extrait d'entretien de M. Mondinat, sa vision de l'Europe

Mais il existe aussi des viticulteurs favorables à l'Europe. Ils représentent un tiers des interrogés. L'Europe est alors perçue comme un moyen de régulation, d'équité pour assurer au monde du vin un bon fonctionnement. Ils se rapprochent aussi de la vision des institutionnels.

Les autres échelons en dessous de l'Europe ont une place à part, étudiée dans les parties suivantes (L'État, la Région et la région, le local). Il faut toutefois présenter la perception des petites structures géographiques ou administratives. Les personnes interviewées s'accordent toutes pour évincer une quelconque responsabilité du département dans la gestion des espaces du vin. La communauté de communes est vue comme un agent sans véritable pouvoir, même si une petite minorité estime qu'elle peut jouer un rôle, notamment pour la protection des terroirs grâce à l'élaboration des PLU ou cartes communales. Cependant, cet échelon intermédiaire représente pour un grand nombre des interrogés un lieu de « bataille de clochers ». Toutes ces perceptions jouent sur l'organisation des espaces du vin, elles permettent de véhiculer des idées qui sont prises en compte dans l'élaboration des politiques.

2) Des positionnements tranchés... L'irréremédiable perception globale

Les perceptions font partie intégrante des géosystèmes des pouvoirs. Elles conditionnent l'accueil des décisions prises par les différentes échelles évoquées précédemment. De plus, le discours est inscrit dans un positionnement idéologique plus ou moins conscient, plus ou moins assumé selon la nature de l'« *objet-enjeu* »³⁶⁵. La perception de l'échelle, selon son importance pour les acteurs, ne se résume pas à une opposition d'idées consciente. Elle découle aussi d'un environnement social (donc émanant du politique et non pas de la politique). Même si les idéologies interfèrent dans le jugement sur le rôle que doivent jouer les différents échelons décisionnels, les superstructures socio-spatiales sont décisives dans l'émission d'une perception.

La perception est un ensemble d'idéologies. Ce dernier se constitue principalement de « *références faisant appel à la fois aux images, aux mythes, aux modes, dans une société donnée*

³⁶⁵ MANGE J., MARCHAND P., GAFFIE B., 2004, « Positionnement politique et traitement de l'information », in *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, vol 17, n°4, pp. 23-49

qui a sa logique propre. C'est un ensemble de croyances, qui relèvent plus de la foi que du raisonnement »³⁶⁶. Il est donc contraint à une généralité et à une généralisation des idées. Certes, chaque acteur est libre de concevoir et de penser. Pour autant, il est quand même pris entre sa réflexion personnelle (qui elle-même est issue de ses réseaux idéologiques) et la réflexion collective inconsciente, perceptible dans les microcosmes ou les entités territoriales confinées. L'ex-syndicat de défense offre une version des faits, transcrit les positions de l'État, de l'Europe, de l'OMC à ses adhérents. Il essaie d'être le plus neutre possible. Mais en construisant un discours, il fabrique inconsciemment une idéologie. Cette dernière est inscrite aussi dans une autre, qui se définit à une échelle plus petite. De ce fait, les acteurs se détachent ou non de cette idéologie et la réinterprètent avec un niveau de déformation plus ou moins exagéré. De cette construction sociale, naissent des positionnements dits tranchés. Le fait que les viticulteurs désapprouvent majoritairement l'Europe est parlant. L'Europe n'est qu'un espace politique loin de leurs préoccupations. Ils ne savent d'elle que ce que disent les journaux et les responsables de leur syndicat ou ODG. Aucun d'eux ne cherche à connaître personnellement les fonctionnements et les décisions de l'Union Européenne. Tous, ils avouent être informés des décisions soit par le syndicat, soit par la presse spécialiste ou non³⁶⁷.

Aucun d'eux ne consulte régulièrement le site internet de l'AREV. Ils sont enfermés dans un carcan de préjugés, légitimes ou non. Ils se représentent donc plus qu'il ne perçoivent. Cette représentation façonne la perception généralisée. L'autre phénomène de transmission d'idées se fait par le contact direct entre les différents acteurs du monde du vin. La discussion est l'élément qui véhicule des idées. De plus, les discours des acteurs officiels (émanant des institutions ou des élections) servent de repères. Face à ces dires, ils vont s'opposer ou adhérer. Ces opinions modèlent les espaces perçus du politique. Un autre phénomène est révélateur de la perception des différents acteurs. Un courtier de Bordeaux³⁶⁸ avoue que les idées qui circulent au sein du monde viticole dépendent, pour Bordeaux, de la présidence du CIVB. Quand le président est un viticulteur, les viticulteurs sont plus anti-européens que quand un négociant le préside. Le contexte est donc un élément majeur dans la perception des espaces. Mais une constante demeure : l'Europe est un échelon qui ne fait pas consensus et l'État encore moins.

³⁶⁶ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Ibid.*

³⁶⁷ D'après les enquêtes, plus de 80 % d'entre eux consultent le syndicat. Les autres informations ou les mêmes sont découvertes principalement soit dans le journal *Sud Ouest* qui consacre des pages au monde vitivinicole, soit dans des revues spécialisées comme le *paysan vigneron*, la *revue du vin de France*...

³⁶⁸ Entretien le 4 juin 2007, anonymat souhaité

B) L'État, le bouc émissaire ou comment les acteurs considèrent l'État

L'État est un échelon qui fait débat aussi bien dans les sciences sociales que dans les discours communs. Il apparaît comme une strate contestable et contestée, mais aussi comme une protection et un appareil de sécurité. Il plaît et déplaît... il est au centre des débats idéologiques. Il s'inscrit pleinement dans une perception globalisée, ayant ses avocats et ses détracteurs. Il est un facteur principal de la gouvernance. En effet, en France, il a le pouvoir et il est seul à avoir le choix de la décentralisation des pouvoirs. Sa perception est souvent liée à la politique. Mais l'État est bien plus que de la politique, il est politique. Un paradoxe existe pour cet échelon. Dans les démocraties comme la France, l'État est simplement l'ensemble des choix de la majorité... et il est quand même contesté en permanence. Tous les acteurs rencontrés ont un avis précis sur cette strate décisionnelle. Voici un petit aperçu de la considération que lui affectent les acteurs du monde du vin.

1) La place de l'État, le Sud-ouest est-il encore Girondin ?

Un constat peut être fait à partir des cinquante et un interviews réalisés : l'État n'a pas une bonne image auprès des acteurs des espaces du vin. Quelques citations illustrent cette affirmation.

Q- l'État ?

J'en ai longuement parlé au cours de vos questions auparavant. Je ne vous dirai que deux mots que vous pouvez largement imaginer : paralysant et tentaculaire.

Entretien avec R. Feredj

Q – Quelle doit être la place de l'État ?

Le plus faible possible.

Entretien avec A. Sichel

Q – L'État ?

Je crois que c'est le bien et le mal à la fois. L'État peut permettre de nous sortir d'une certaine position de repli sur nous-même.

Entretien avec H. De Bouard

Document 27 : quelques réponses sur la position que l'État doit avoir dans la gestion du monde vitivinicole

Trois petites citations assumées par les interviewés qui résument l'image qu'ont les acteurs de l'État. Alors pourquoi l'état est-il si peu considéré ? Une typologie des réponses permet de mieux comprendre.

« *Un État trop rigide* » est une formulation souvent rencontrée. Elle est utilisée principalement par les administratifs (CIVB, syndicats, responsables de caves coopératives...) et quelques viticulteurs qui siègent ou siégeaient dans des conseils au niveau de l'État. Ils considèrent l'État comme un instrument politique et technocratique qui manque de souplesse. Le côté « paperasse » est décrié. De ces appréciations qui résultent plus de la perception personnelle que du discernement, l'État est alors une strate décisionnelle non performante et même paralysante. Les acteurs qui tiennent ces discours ne sont pas uniquement des anti-État. Ils sont parfois simplement des individus qui ont rencontré des soucis administratifs avec le personnel fonctionnaire qui gère les espaces du vin. L'État se confond alors avec l'INAO (INOQ). Mais l'État peut être aussi incarné par le préfet qui délivre les bans pour les vendanges (ce sont les autorisations qui donnent les dates de vendanges par appellation). Un viticulteur de Saint-Emilion se plaint de ce mode de fonctionnement. « *Comment le préfet peut-il savoir si on peut vendanger ou non ? En plus, en 2005, la DDE a refait la route devant le château en pleine période de vendange. J'ai dû faire venir un huissier de justice pour qu'il certifie l'exactitude des faits. Ça a pris un temps pas possible pour faire reconnaître que s'il y a des particules goudronnées dans mon vin, ce ne sera pas ma faute* »³⁶⁹. L'État peut être perçu aussi comme trop abstrait, presque invisible, une vision en contradiction avec celle-ci.

« *Un État qui n'a rien fait* » est une formule qui résume aussi une autre perception du niveau national. Une partie des acteurs, principalement des viticulteurs ou des courtiers, constate que l'État est absent depuis des années. Pour quelques uns d'entre eux, il les oublie trop facilement ou alors il ne les aide pas assez, en restant dans un flou juridique. Quelques interviewés affirment que les candidats qui aspirent à représenter l'État ou qui le représentent déjà (président de la République ou députés) les écoutent lors des campagnes mais une fois élus, ils abandonnent leurs promesses. Il est synonyme de tromperie, d'ingérence et souvent d'indifférence. « *Ils nous ont tous promis quelque chose pour être présidents, mais ils n'ont rien fait. Je n'ai plus confiance dans l'État. Il nous ment tout le temps* »³⁷⁰. « *Des promesses, c'est tout ce que j'attends de l'État et rien d'autre. Il ne faut pas qu'il mette le nez dans nos affaires, car il nous promet de*

³⁶⁹ Entretien le 15 octobre 2006, anonymat souhaité

³⁷⁰ Entretien avec un viticulteur à Saussignac, le 18 octobre 2007, anonymat souhaité

l'or et on a que des ennuis »³⁷¹. Pour cette catégorie d'acteurs, l'État est personnifié, il est un échelon emblématique de la politique. Il est associé à une personne ou des personnes. « *Que ce soit les gens de droite ou de gauche, personne n'est capable de nous montrer que l'État a des compétences pour la vigne. Ils disent et ne font pas. Députés ou autres, tous des lâches devant les lois. Je ne comprends pas pourquoi le vin les indiffère ? L'état français c'est bien un état viticole depuis toujours, pourquoi il ne fait rien pour nous ?* »³⁷². L'État devient donc un niveau qui ne dispose pas d'un pouvoir pour répondre aux différentes crises du monde du vin, ou qui ne veut pas assumer. Il est considéré comme un espace de non-solution. Il possède un aspect de contrainte par son côté administratif (INOQ) et n'a pas d'autres rôles pour ces acteurs qui se ressentent comme des « laissés-pour-compte ». L'État qui ne fait rien est une perception antagoniste avec la troisième catégorie.

Une autre perception de l'État peut être identifiée par son manque de libéralisme. « *Un État pas assez libéral* » est la troisième vision partagée par quelques acteurs, en nombre moindre. Cette conception relève avant tout d'un jugement politique. L'État est alors l'échelon qui ne devrait pas intervenir, qui devrait laisser faire, favoriser la concurrence et permettre les techniques (de ventes et de vinification) des autres pays libéraux. L'État est pensé comme trop puissant, trop contraignant, voulant tout contrôler. Il est l'ennemi et surtout il n'est pas un niveau géographique pertinent pour les décisions du monde viticole. Il ne correspond pas aux attentes des acteurs qui le conçoivent comme trop protectionniste. Il devrait donner les responsabilités à un autre échelon ou tout simplement à l'interprofession, tout dépend du positionnement idéologique de l'interviewé. « *L'État, il ne doit pas nous empêcher de travailler. Il faut qu'il délègue plus, qu'il donne un peu de souplesse et surtout qu'il soit plus libéral. Il nous emprisonne sur tout, et les autres dans les autres pays ont le droit de tout faire. Il faut en finir avec cet État là* »³⁷³. « *Je suis pour que le CIVB choisisse et que l'état légifère ensuite. Il faut vivre avec le libéralisme d'aujourd'hui* »³⁷⁴. Cette perception de l'État trop jacobin est minoritaire parmi les trois images de l'État qu'ont les acteurs rencontrés. La majorité estime que l'État a un rôle à jouer mais doit se moderniser, déléguer un peu plus. Ils ont conscience qu'il est utile et nécessaire pour réguler les marchés, intervenir auprès des autres niveaux géographiques afin d'éviter une trop grande disharmonie. Il est utile aussi pour les subventions et pour régler les crises. Il a un rôle important, mais peu reconnu.

³⁷¹ Entretien avec un viticulteur à Blaye, le 9 janvier 2006, anonymat souhaité

³⁷² Entretien avec un viticulteur à Bourg, le 5 février 2007, anonymat souhaité

³⁷³ Entretien avec un « assureur » propriétaire d'un château à Saint-Emilion, le 15 octobre 2006, anonymat souhaité

³⁷⁴ Entretien avec un viticulteur à Saint-Emilion, le 30 novembre 2006, anonymat souhaité

2) L'État considéré et re-considéré, un acteur incontournable

L'État est souverain... Il est donc au-dessus de tout. Du moins, c'est par cette entrée qu'il faut commencer. L'État est une strate territoriale qui gouverne, qui décide. Il est régalien, et même plus. Il ne peut disparaître puisqu'il fixe une nation, un peuple. Même dans les pays où celui-ci est amoindri, il est présent tout de même. Il est donc incontournable. Il doit satisfaire la majorité pour permettre une certaine paix sociale. Mais il ne contente pas toutes les catégories de citoyens et d'acteurs. Peu importe son positionnement idéologique, il ne fait jamais l'unanimité. Et pourtant, cette échelle est toujours présente dans les prises de décision. Le problème pour le géographe, c'est la substantialité de cet échelon. L'État se limite, certes, aux confins du territoire politique, mais est plus que cela. L'État est donc un ensemble de positions, de contextes et de configurations socio-spatiales. Il est à la fois maille et acteur. Il s'apparente à un espace et à un espace-action. Il se compose d'espaces de pouvoirs et d'espaces de la politique. Il est politique (au masculin) et politique (au féminin). Il légifère, il dicte, il édite, il juge, il condamne, il décide, il est cadre d'intervention. L'État s'impose et c'est pour cela qu'il est un acteur et un échelon à prendre en compte dans la gouvernance des espaces du vin. Non pas en tant qu'acteur principal mais en tant qu'acteur structurant et cadrant. Tout s'officialise à travers ses champs d'actions.

Les entretiens permettent de mettre en avant plusieurs ressentis. Précédemment, les perceptions de acteurs montraient un certain nombre de jugements négatifs envers lui. Mais le tableau ne serait pas complet si les images s'arrêtent à cela. Plus des 3/4 des interrogés reconnaissent quand même qu'il est indispensable. Pourquoi ? Tout d'abord, il est le référent des lois. Aucune décision ne peut être officiellement acceptée si cette dernière ne passe pas au Journal Officiel, ou du moins pour les grandes réformes qui concernent l'ensemble des espaces du vin de tout le territoire national. Les décisions locales existent aussi. De plus, l'État n'est pas un simple décideur technocratique, il est également un relais pour les autres échelons. Il communique en permanence avec l'Europe, avec les Régions et les bassins de productions. Il est représenté au niveau départemental par les préfets, il est l'INOQ à lui seul. Même s'il s'avère contesté, il est considéré pour ses fonctions. Il établit le dialogue entre les acteurs lorsque qu'ils ne s'entendent pas. Il ne peut être évincé de la scène gouvernancielle. Il occupe une place

particulière, puisqu'il est l'acteur qui donne le pouvoir aux autres acteurs et en même temps choisit de garder celui qui lui convient le mieux. Il délègue et/ou garde ses compétences.

Par son ambiguïté spatiale (acteur et échelle), l'État dérange, il ne fait pas l'unanimité. Mais il est une clé de voute du système décisionnel. Il est le niveau intermédiaire entre le local et l'Europe, il est de ce fait celui qui impose les règles émises par les instances européennes.

II) L'europpéen et l'étatique : quelle gouvernance de demain ?

La gouvernance passe par la collaboration des acteurs privés et des acteurs publics, à différentes échelles. Elles sont toutes importantes et amènent des choix différents. Mais, la « prison gouvernancielle » oblige les acteurs à jongler avec toutes les décisions prises à différents niveaux. Ils ne peuvent pas considérer uniquement les choix qui les arrangent, ils conjuguent avec tous en essayant de trouver la meilleure harmonie possible. Les discours sont au coeur du système gouvernance et guident les acteurs dans des grandes orientations qu'ils doivent prendre, voulues ou non. Ce schéma se retrouve à tous les échelles. Par exemple, un viticulteur applique les choix de l'interprofession ou de l'INOQ. Le CRINAO obéit au CNAOC, l'État à l'Europe, l'Europe aux logiques mondiales. Les grandes réformes naissent principalement de l'État et de l'Europe.

A) Ce que proposent l'Europe et l'État

Depuis 2006, l'Union Européenne essaie de trouver des solutions pour redresser l'économie viticole des pays membres. Elle élabore donc un plan d'ensemble, tentant de satisfaire tous les pays producteurs de l'Union et tout particulièrement les trois plus importants : la France, l'Espagne et l'Italie. La France en a fait un plan d'action à partir de ces mesures directives, en l'adaptant afin de tenir compte des spécificités des vignobles et des espaces du vin français. La nouvelle OCM (organisation commune du marché) fut difficile à mettre en place. Marianne

Fischer Böel, la commissaire européenne chargée de l'agriculture en a fait son cheval de bataille³⁷⁵. Elle est restée ferme sur la libéralisation du secteur. L'OCM a mis plus d'un an à être réformé.

1) L'OCM ou l'institutionnalisation de l'internationalisation

L'OCM est une organisation née de la PAC (1962). Elle est l'un des instruments de cette politique agricole commune avec le FEOGA. Mais son instauration a pris plusieurs années et l'OCM Vin apparaît officiellement en 1970. Elle se consacre, au départ, à la régulation des prix et des quantités réduites en favorisant la distillation et la limitation de plantation. Début 1990, l'Europe commence à réfléchir sur la réforme politique. En 1994, une proposition de règlement est soumise au Conseil Européen. Des propositions fortes voient le jour comme la demande d'une harmonisation de la chaptalisation et des restrictions de plantation (la « crise » est alors vue comme structurelle et non plus conjoncturelle). Mais face à ces propositions, les interprofessions et surtout celles de Bordeaux et de Bourgogne s'y opposent. Ce projet de réforme est donc abandonné en 1995. En 1998, les responsables de l'OCM énoncent un nouveau projet, moins réformateur. Si ce projet a été voté et mieux accueilli par les professionnels, c'est grâce à la concertation des acteurs socioprofessionnels en amont. Pourtant les propositions s'approchent fortement de celles de 1994³⁷⁶. Mais la manière de les présenter a changé, évitant la formation d'un bloc politisé au sein des décideurs. Les propositions sont les suivantes :

- Les droits de plantation ne peuvent excéder 1% des superficies déjà encépagées pour la période 1999-2003.
- Une autonomie de décision est mise en place au niveau de l'Europe pour les pratiques oenologiques.

Mais ces réformes n'ont pas été adoptées en l'état. En effet, les droits de plantations passèrent à 2,3% et les pratiques oenologiques restèrent la responsabilité des Etats. En 2006, une autre réforme OCM Vin est à l'étude. Les propositions sont nombreuses et provoquent le désaccord de nombreux acteurs de la filière. Il est possible de résumer cette réforme (présentée en juillet 2007) selon des grandes lignes : suppression des moyens de gestion du marché (plus de

³⁷⁵ Il est nécessaire de rappeler que le cabinet de Marianne Fischer Böel a annulé l'entretien prévu en septembre 2007 sans explication, et n'a pas souhaité le réitérer.

³⁷⁶ COSTA O, De MAILLARD J, SMITH A., 2007, *Vin et politique, Bordeaux, la France, la mondialisation*, Paris, Sciences Po, Gouvernances

distillation de crise, aides à la distillation des sous-produits vitivinicoles supprimées...), interdiction d'ajout de sucre, instauration des primes d'arrachage (200 000 ha en Europe), fin des restrictions de plantation à partir de 2013 permettant ainsi aux exploitations dynamiques d'augmenter leur production, respect des critères de l'OIV pour les procédés oenologiques, recours aux techniques acceptées par le droit international pour les vins destinés à l'exportation, simplification de l'étiquetage et les indications de « qualité » étant divisées en deux groupes : les IGP et les AOP (appellation d'origine protégée). Une budgétisation nationale et non plus européenne pour répondre aux particularismes étatiques est mise en place. La promotion faite par l'Union Européenne doit atteindre environ 120 millions d'euro. Pour finir, l'Europe impose une uniformisation des normes environnementales. Le Conseil des ministres européen a officiellement adopté cette réforme le 29 avril 2008.

Ces propositions ne convainquent pas les viticulteurs, qu'ils perçoivent comme trop politisées (libéralisme) puisqu'elles refusent la promotion interne. Cette OCM est plus du côté de la mondialisation que de celui des acteurs socioprofessionnels (c'est du moins la vision des acteurs rencontrés). Elle devait prendre effet le 1^{er} août 2008 mais les délais ne peuvent pas être tenus puisque les États doivent élaborer leur politique nationale cadrée par cette OCM Vin. L'Europe choisit donc que l'application de cette dernière se fera au 1^{er} août 2009. Elle ne fait qu'officialiser à l'échelon européen les réglementations de l'OIV.

2) Le choix du gouvernement français, le plan Barnier

Afin d'appliquer les mesures de l'OCM dans les meilleures conditions, les états sont chargés de leur mise en place. Ils sont invités à rédiger un projet de modernisation de leur économie vitivinicole. La France est depuis la présidence Sarkozy (mai 2007) assez discrète sur les réformes qu'elle voulait appliquer pour ce secteur. Lors de la campagne, le futur président de la République avait affirmé devant des viticulteurs du Midi languedocien qu'il ferait ce qui est en son pouvoir pour répondre aux difficultés des viticulteurs et des vendeurs. Rien de précis. Tout au long des négociations européennes, l'État français a très peu communiqué, et seuls les déclarations privées permettaient d'être au courant des évolutions (notamment sur les sites internet de Vitisphère, des différentes interprofessions), mais rien sur le site du ministère de l'Agriculture. Le 29 mai 2008, le ministre M. Barnier présente enfin son plan quinquennal de modernisation de la filière viticole française. Il se divise en deux parties : une présentation des

faits et un plan d'action. Il se veut clair et précis, ou plutôt concis. Il ne fait que seize pages, autant dire que c'est un des rapports gouvernementaux les plus courts qui soient. La viticulture n'est pas une priorité nationale. M. Barnier consulte trois groupes de travail composés essentiellement de professionnels dont les thèmes reprennent exactement les préoccupations européennes et réitèrent des grandes lignes du rapport Pomel : la gouvernance de la filière, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et enfin l'innovation et le transfert de connaissances. Le rapport Barnier met l'accent sur trois grands thèmes repris de celui de Pomel : plus de libertés, plus de responsabilité et plus de cohésion. Il part d'un constat économique : la consommation mondiale de vin augmente, il faut que les quantités de vins français sur le marché des exportations augmentent. De plus, il veut redorer l'image du vin français à l'étranger. Ces deux préoccupations connaissent de très forts biais. Au point de vue économique, ce raisonnement est simpliste : il ne montre pas toute la complexité commerciale et culturelle qui se cache derrière la consommation du vin à l'étranger. Ce n'est parce qu'il y a plus de consommateurs que la France peut vendre plus. Effectivement, l'*homo-oeconomicus* n'a plus d'existence dans nos sociétés post-modernes. Les concurrents sont plus nombreux, et les manières de consommer changent. Les cycles sociaux ne sont pas dans les mêmes temporalités que les cycles économiques. Croire que la consommation et la production sont proportionnelles entre elles est un lieu commun mais pas un raisonnement d'économiste³⁷⁷.

Toutefois, ce rapport s'articule autour de vingt-sept mesures qui se prétendent des lignes économiques directives afin de faire de la France le grand gagnant de la mondialisation vitivinicole. Tout d'abord, la « *gouvernance* » (sic) nationale doit être plus simplifiée, plus lisible. Pour cela plusieurs mesures doivent être mises en place comme l'offre unique (c'est-à-dire que les décisions se font au niveau du comité national des bassins de production) et les IGP sous le contrôle de l'INOQ et non plus de VINIFLHOR. Le deuxième grand axe de ce rapport est la déconcentration : tout passe par les bassins en essayant d'avoir une seule interprofession à cette échelle, les conseils régionaux de l'INOQ deviennent aussi des lieux de décisions et non plus des instances consultatives. Le troisième axe recouvre la simplification administrative et l'élargissement des pratiques oenologiques (liste des cépages autorisés au niveau de l'État et non plus local, accepter les pratiques dictées par l'OIV...). Le quatrième axe permet de simplifier les hiérarchisations en créant trois strates. Tout d'abord, un socle de vins sans indications précises (vin de France), puis des vins régionaux portant une IGP (demandés par l'OCM) et enfin des vins

³⁷⁷ PRADES J., 2001, *L'Homo-oeconomicus et la fin de la déraison scientifique, essai anthropologique sur l'économie*, Paris, l'Harmattan

AOP (Appellation d'Origine Protégée). Le cinquième objectif se fonde sur la simplification de l'offre en permettant le regroupement des structures de ventes (négoce, caves coopératives...). La formation des acteurs du monde du vin forme le sixième axe. Le septième s'oriente vers la lutte contre les crises en proposant notamment un casier viticole informatisé pour donner en temps réel la situation de l'économie nationale aux différentes interprofessions, ou encore en confiant à ces dernières les solutions de régulation. Enfin, le huitième axe est consacré à la recherche et à l'information, en mettant à la tête de ce segment l'Institut Français de la Vigne et du Vin et en lui accordant trois millions d'euro pour 2008-2009.

Dans la conclusion, l'État se désengage de la réussite ou non de la modernisation du secteur vitivinicole en mettant toutes les responsabilités sur les comités de bassins et les comités régionaux de l'INOQ. « *En conférant des pouvoirs accrus aux interprofessions, aux Conseils de bassin et aux CRINAO, le plan fait le pari que la filière sera à même de prendre en charge son destin. Le présent plan montre de la part du gouvernement un signal clair à l'intention d'une filière, qui doit évoluer, à l'issue de ce plan de 5 ans, vers une gestion responsable et autonome* »³⁷⁸. Le choix du gouvernement ne met pas en valeur les dernières avancées sociales comme la sphère Internet, moyen extraordinaire de communication, ou encore le particularisme du positionnement du vin français à l'étranger. Ce rapport reprend les volontés de l'Union Européenne, qui elle-même s'appuie sur les choix de l'OIV. Ces évolutions structurent les espaces du vin, elles donnent de nouvelles formes spatiales.

B) Les applications à venir, nouvelle formation des territoires/ terroirs

L'OCM et le plan Barnier permettent d'envisager les territoires de demain, des espaces sous le joug de l'autonomie, de la libéralisation et de la simplification. Ces changements ouvrent de nouveaux horizons, la gouvernance doit prendre en compte ces changements. Les espaces du vin ne peuvent plus se piloter comme avant, ils évoluent, ils entrent dans une modernisation souhaitée par un grand nombre d'acteurs du négoce et de l'administration. Mais les viticulteurs ne savent plus vraiment où sont leurs intérêts. Ils sont perplexes face à l'OCM particulièrement. Est-ce que la libéralisation va permettre un renouvellement des espaces du vin ? Ces réformes

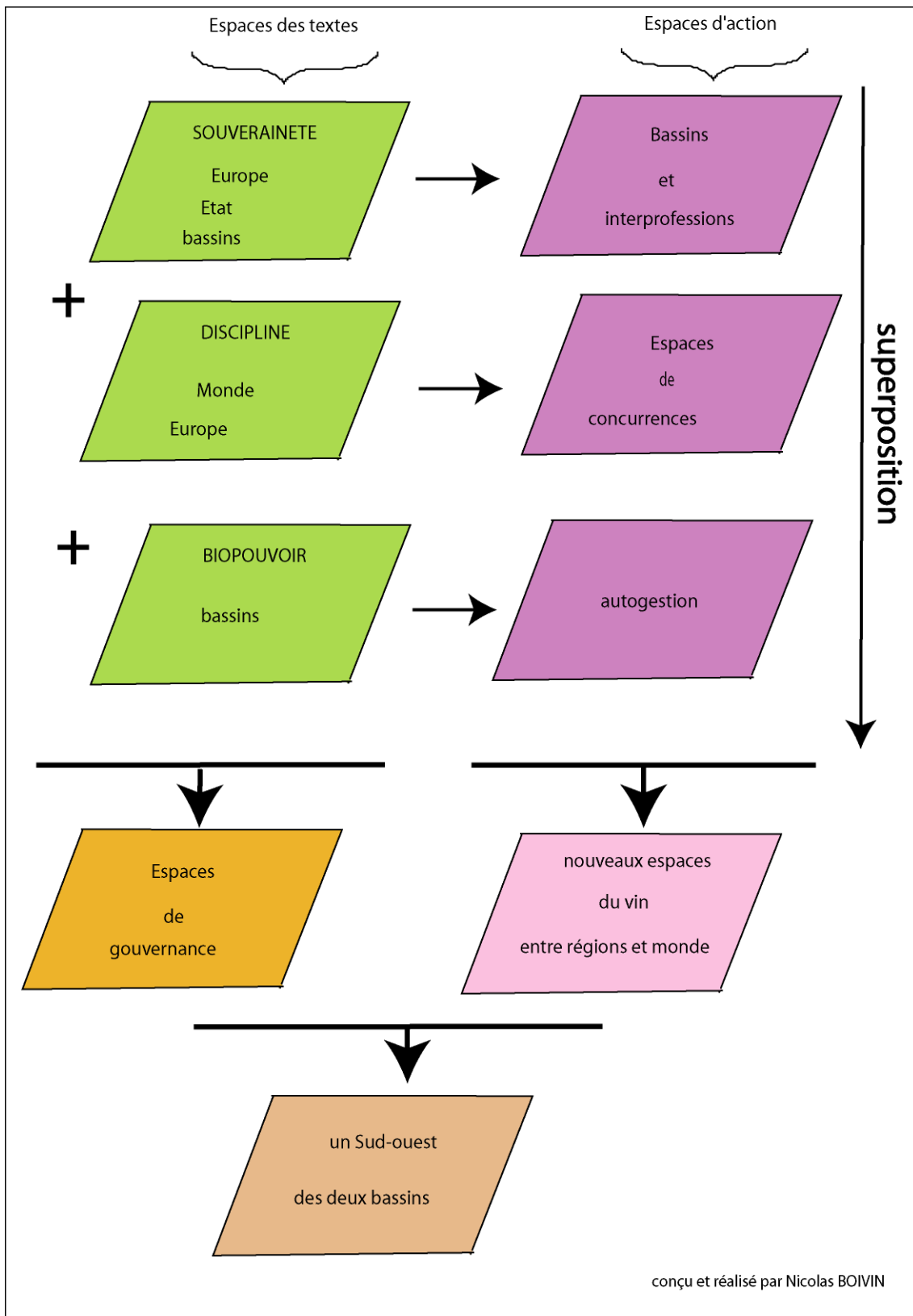
³⁷⁸ Rapport Barnier, p.16

vont-elles permettre une vraie viabilisation du secteur vitivinicole ou vont-elles continuer à creuser l'écart entre des vins qui se vendent bien et des vins qui ne trouvent plus preneurs ? Quel est le devenir de ces espaces ? Certes, la géographie ne peut prévoir. Elle doit se satisfaire de son rôle : comprendre les espaces sociaux du monde actuel. C'est l'une des rares sciences sociales à être ancrée dans le présent, il faut qu'elle continue à l'être. L'immédiateté est sa source et sa raison d'être. Mais grâce à sa tentative de lecture globale de la société, les mutations spatiales sont visibles aussi pour le futur très très proche. À partir des réformes du monde du vin se dessinent (et vont se préciser très prochainement) des nouveaux espaces. Un aperçu est donc envisageable.

1) Le remodelage territorial

Les territoires sont des formes spatiales mouvantes, très malléables qui évoluent selon les contextes. Les acteurs demeurent les principaux faiseurs de territoires, par leurs actions et par leurs décisions. Aujourd'hui, les formes spatiales du monde du vin sont constituées par une superposition de strates immatérielles et gouvernancielles. D'après le document 17 (chapitre 4), les territoires du vin se caractérisent par une strate de souveraineté, une disciplinaire et une créée à partir du biopouvoir. Chaque étiquette regroupe derrière elle des espaces nommés comme ceux façonnés par les compétences du CIVB, à titre d'exemple. Avec les nouveautés réglementaires et les différentes prises de décisions, les territoires sont essentiellement constitués à partir de deux grands types d'espaces : ceux des textes et ceux de l'action. Le document 28 illustre ce remodelage territorial.

L'espace de souveraineté, le premier espace de la structure textuelle, s'élabore à partir de l'Europe, de l'État et des bassins. Le pouvoir suprême de décision leur est accordé. Mais cette strate se concrétise en espaces d'action qui se résument principalement aux bassins et aux interprofessions, avant que ces deux ne deviennent plus qu'un seul et unique élément. Vient s'ajouter l'espace disciplinaire, celui qui gère les grands principes de gouvernance, autrement dit qui donne les grands axes à suivre. Il est constitué de l'espace-monde et de l'Europe, formant ainsi des espaces de concurrences (dans le registre de l'action). Il impose des choix, les espaces du vin qui ne suivent pas la direction émise se voient devenir marginaux, étant considérés comme les mauvais élèves.



Document 28 : Le nouveau modelage territorial du vin

Le troisième espace né des textes peut se classer dans les espaces du biopouvoir. Une seule strate spatiale entre dans cette logique : les bassins. Il fabrique ainsi des espaces d'action d'autogestion. Ces six niveaux, qui ne rentrent pas dans une logique de hiérarchisation mais de complémentarité, façonnent les espaces gouvernanciers qui sont imbriqués dans des espaces d'échelons croissants (du local au monde). Au final, le Sud-ouest est partagé en deux depuis la mise en place du rapport Pomel, de l'OCM et du plan Barnier. Ces espaces permettent une structuration en territoires aussi bien politiques que sociaux. Ces derniers sont partagés entre les terroirs (constructions politico-spatiales) et les organisations qui se traduisent essentiellement par l'importance des bassins de production.

2) Les interprofessions, les grandes « prêtresse » des terroirs

Ces territoires du politique s'avèrent s'identifier aux terroirs, non pas les terroirs de l'agro-science mais ceux mobilisés dans cette thèse. Ils relèvent avant tout d'une instance institutionnelle où les acteurs sont multiples et où ils se contredisent, s'entraident, s'interpellent pour consolider le passé au présent, un présent de plus en plus exigeant en terme de compétitivité et de modernité. Pour répondre aux inquiétudes du monde du vin, des structures porteuses de projets, des structures puissantes et dynamiques doivent être au devant de la scène, pour reprendre un vocabulaire théâtral. La multiplication des échelons ne favorise pas une visibilité simple. Elle entraîne même une certaine confusion. Les terroirs s'apparentent, à l'heure actuelle, à des territoires de la communication, de l'information et de l'innovation. Ils ne peuvent plus être morcelés entre différents organismes. L'OCM Vin et l'État ont réglé le problème de la lisibilité en donnant « les pleins pouvoirs » aux interprofessions.

Elles deviennent les pôles majeurs des espaces de gouvernance : les terroirs du vin. Elles maîtrisent les politiques choisies aux échelons supérieurs afin de les appliquer aux échelles inférieures. Les interprofessions apparaissent comme les acteurs les plus importants pour la gestion des terroirs. Elles se lisent comme le symbole même de la gouvernance puisqu'elles forment des micro-géosystèmes politico-sociaux. Elles réunissent plusieurs acteurs, plusieurs branches, plusieurs types d'acteurs, du viticulteur aux représentants de l'Etat. Elles représentent

les bassins au niveau de l'Europe. Elles sont incontournables, du moins dans les textes.

Qu'en est-il dans la réalité ? La mise en place d'une interprofession unique sera longue et n'est pas encore possible matériellement. Lors de trois appels téléphoniques passés le 6 juin 2008, ni le CRVA ni le CIVB ni le CIVRB n'étaient en mesure de préciser la nouvelle configuration gouvernancielle du bassin Bordeaux-Aquitaine. Toutefois, le CRVA avoue qu'il continue à exister jusqu'à la fin de l'année 2008. Le CIVRB formule ses interrogations et n'a pas réellement une idée de la suite des événements mais penche plutôt pour une fusion avec l'interprofession bordelaise. Quant au CIVB, il reste méfiant et assure que « *pour le moment nous nous occupons uniquement des 57 appellations de bordeaux, rien de plus. Il faudra plusieurs mois pour voir ce qui va arriver* »³⁷⁹. Pourtant l'OCM et le plan Barnier sont explicites, une seule interprofession doit guider les bassins de production.

La modernisation des terroirs passe par la refonte territoriale, en mettant en avant deux échelons locaux prépondérants : les bassins et les appellations d'origine. Alors, les interprofessions transforment le paysage du vin. Elles deviennent les instances privilégiées. Elles possèdent incontestablement des atouts comme la pluralité des acteurs concernés, des instances démocratiques, des compétences certaines, une très bonne connaissance du milieu, une efficacité d'action, une visibilité certaine grâce à son rôle de promotion, un personnel administratif professionnel, une autogestion financière, une documentation et des bases de données importantes et mises à jour régulièrement. Son atout majeur semble être la communication. En effet, pour pouvoir se placer et avoir une renommée, la communication est un outil indispensable pour nos sociétés. Les interprofessions (et très probablement l'interprofession) communiquent avec professionnalisme. Plus de la moitié du budget est consacrée à la communication. Malgré tous ces points positifs, l'interprofession connaît des limites. Elle est une structure organisationnelle. Elle connaît donc les lourdeurs administratives. De plus, le mandat du président est pour le moment de trois ans, un laps de temps court pour pouvoir agir correctement sur des cycles vitivinicoles qui tournent en moyenne autour de cinq à dix ans³⁸⁰.

Finalement, l'interprofession a plus d'atouts que d'inconvénients pour devenir l'institution souveraine du monde du vin. Elle peut sembler légitime et de ce fait, favoriser l'installation des

³⁷⁹ Entretien téléphonique avec un agent du CIVB le 6 juin 2008 à 14h21

³⁸⁰ ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2^{ème} édition

politiques européennes et nationales en tenant compte des aspects régionaux et locaux. Mais n'est-il pas dangereux de donner un poids considérable à une seule structure ? Certes, la philosophie du CIVB (le moins d'État possible...) correspond assez bien avec l'idéologie du plan Barnier. Mais une question reste en suspens : que deviendrait l'interprofession si un retour à un État fort revenait un jour ? Saura-t-elle abdiquer comme paraît le faire le CRVA ? À partir de ces questions, la fragilité de la construction territoriale est mise en avant. Quelle est la pérennité d'un territoire ? N'est-il pas voué à l'autodestruction selon le bon vouloir des décisions prises à un niveau supérieur ? Ces grands changements géographiques impliquent un éternel va-et-vient entre territoires d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Mais ils évoquent aussi l'importance des différentes échelles au sein même d'un géosystème complexe.

III) Les échelles régionales et locales : le choix des acteurs

Face à l'effacement de l'État, aux yeux des interrogés et à travers les discours libéraux des politiciens, un échelon longtemps mis de côté par les acteurs du monde du vin réapparaît dans les discours. La région devient un niveau honorable pour constituer une « bonne » gouvernance. Au-delà du problème de définition, la région redevient un choix des acteurs, et notamment pour permettre à l'État d'être présent sans être abstrait. Effectivement, dans les témoignages recueillis, la région (ou la Région) est synonyme d'un État qui s'inscrit dans une certaine proximité. Ce nouveau choix des actants concerne principalement les institutions d'État comme l'INOQ. Des perceptions aux réformes envisageables, le régional et le local deviennent des échelles béatifiées.

A) L'INOQ, pour une efficacité régionale

L'INOQ reste le symbole de l'interventionnisme étatique pour la filière vitivinicole. Il est l'instrument de contrôle et de régulation des appellations. Face aux mutations récentes, il fait l'objet de nombreuses critiques, perçu comme trop contraignant³⁸¹. Cependant, tous les acteurs ne le blâment pas. Une partie souhaite un INOQ fort pour continuer à évoluer dans la sphère de la qualité. Les débats sont donc d'actualité. Pour les contestataires, un souhait apparaît

³⁸¹ Perceptions recueillies lors des entretiens et à travers la presse durant trois ans.

régulièrement : l'INOQ doit devenir régional.

1) « L'INAO doit être régional »

Les entretiens révèlent que plus de la moitié des acteurs rencontrés souhaitent voir l'INOQ devenir une institution régionale. Mais la perception diffère selon plusieurs facteurs. Tout d'abord, les acteurs qui font partie du CRINAO jugent l'INAO en tant qu'acteurs à plusieurs facettes. H. De Bouard est président depuis 2007 du CRINAO d'Aquitaine. Il est également élu au comité national de l'INAO. Il connaît bien cette structure et en parle comme acteur qui évolue au sein même de cette entité. Mais il n'oublie pas qu'il est aussi viticulteur, consultant et ancien président du syndicat viticole de Saint-Emilion.

Q – Qu'attendez-vous des acteurs type INAO ?

Les acteurs type INAO, alors j'en fais partie car je suis membre aux deux conseils depuis trois ans. On se sent impuissant, le pot de terre contre le pot de fer, un petit peu. On a prouvé que l'on était des gens responsables, des adultes. On n'est pas une nouvelle appellation et pourtant on a l'impression d'être encore des enfants. Je vais prendre un exemple si vous voulez. On a fait une expérimentation sur un vieux cépage, un cépage endémique, un cépage qui est le Petit Verdot. On l'expérimente depuis 25 ans. On nous dit que l'on ne peut pas l'introduire dans l'appellation car il n'est pas passé par l'expérimentation, alors qu'on l'essaie depuis 25 ans, c'est effarant. On sait très bien que l'on ne fait pas n'importe quoi ! On ne va pas utiliser du grenache à St Emilion. Si on dit que l'on veut du Petit Verdot, je crois que cette appellation est suffisamment mûre. Quand on propose quelque chose, c'est quelque chose de sérieux et dans l'esprit de l'appellation. Je ne vais pas dire que rien ne se passe au niveau de l'INAO, mais j'ai l'impression que c'est une ENORME machine qui n'est plus réactive par rapport à ce monde qui est un monde qui se déroule. Elle est figée sur son passé, elle reste sur ses lauriers de 1936. On peut faire quand même quelque chose, j'y suis attaché. Je pense que l'on peut encore faire quelque chose même s'il y a des moments où l'on est un peu perdu, on voit le monde, alors il ne faut pas perdre son âme, on voit le monde et les autres appellations conquérir le marché entier sous de l'exemple. Les autres regardent beaucoup les appellations françaises, ils regardent beaucoup mais ils prennent le bon et laissent le mauvais, le reste. Alors que nous on garde tout. Je crois et j'espère qu'avec les modifications de l'INAO au 1^{er} janvier, on avancera. Mais on a l'impression que c'est encore une vieille machine inadaptée au monde d'aujourd'hui qui est un monde qui change.

[...]

Q – D'après vous, les décisions majeures vous concernant devraient être prises à quels niveaux géographiques ?

Pour les décisions importantes, euh, euh, pour que les décisions soient importantes, le travail qui doit être fait dans un syndicat comme celui-là, pour qu'il y ait un sens, il faudrait qu'au niveau régional, notamment les services de l'INAO, que l'INAO ait un rôle régional plus important. Aujourd'hui l'INAO ce n'est qu'une boîte aux lettres, régional, j'entends bien, pour recevoir et transmettre à Paris. Et c'est Paris qui décide. Moi je crois qu'il faut donner à Bordeaux, beaucoup plus de problème, euh pardon, beaucoup plus de pouvoir en ayant la capacité de régler tout ce qui est réglable, et s'il y a des ennuis que l'on ne peut pas régler, Paris doit trancher. Et tout ce qui doit être réglé par des hommes intelligents par la forme de la participation, d'intérêts, je ne vois pas pourquoi c'est Paris qui décide. Je ne me vois pas, moi, dire à des Alsaciens ou à des gens du Côtes du Rhône, vous n'êtes pas capable de décider le nombre de pieds à l'hectare. Je trouve ça déplacé. Donc pour améliorer, je pense que ce serait essentiellement ça.

Document 29 : extrait d'entretien avec H. De Bouard, sa perception de l'INAO

Ce témoignage reflète une philosophie largement répandue chez les acteurs du monde du vin. L'INOQ doit être un instrument régional et non plus national. Afin de simplifier les rapports entre les exécutifs et les intéressés, l'INOQ doit se régionaliser. Quelques acteurs ultra-libéraux souhaitent la fin de cet organisme. Mais les autres conçoivent qu'il est utile. Ils veulent seulement une décentralisation ou même une déconcentration des services publics à un niveau qui leur paraît plus accessible, moins flou : leur région. Peu importe les limites de la région (région ou Région), ils demandent simplement une plus grande flexibilité de l'INOQ et ceci passe par un pouvoir au niveau de leur espace de vie, de leur espace de travail, de leur espace régional.

D'autres aimeraient voir l'INOQ régionalisé non par commodité spatiale mais comme symbole de reconnaissance. Un viticulteur de Bourg raconte qu'il trouverait « *bien que l'INAO*

*soit au niveau de la région, ça prouverait vraiment que l'Etat a confiance aux viticulteurs »*³⁸².

Dans la suite de l'entretien il affirme que les viticulteurs voisins pensent à peu près la même chose. La régionalisation de la prise de décision au niveau de l'INOQ pourrait donc être une sorte de récompense pour les acteurs qui s'investissent dans leur mission et permettrait aussi une revalorisation des viticulteurs en leur donnant un semblant d'autonomie. Alors qu'en est-il de ces revendications ? L'INOQ peut-il être régionalisé ?

2) Restructurer l'INOQ au niveau régional... entre mythe et réalité

*« La gouvernance doit s'organiser sur deux niveaux, régional et national, en privilégiant, chaque fois que cela est pertinent, la délégation des décisions au niveau des conseils de bassin et, lorsqu'elles relèvent de leurs champs de compétences, aux organisations interprofessionnelles reconnues et aux Comité Régionaux de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (CRINAO) »*³⁸³. Voici les priorités gouvernementales pour le devenir de l'INOQ. Les décisions vont être prises au niveau régional essentiellement, grâce aux CRINAO. Avec la réforme de juillet 2008, mais opérationnelle dans les faits qu'à partir de janvier 2009 pour une partie des modifications et août 2009 pour l'autre, il supervise les rendements annuels des vins à indication géographique et propose les contingents de plantation. L'INOQ, au niveau régional, légitime les organismes d'agrément. Le CRINAO doit aider les syndicats à se transformer en ODG. Finalement, l'INOQ gagne quelques pouvoirs décisionnels mais se transforme plus en une machine de régulation administrative qu'en instrument décisionnel. Le rôle des bassins est beaucoup plus important dans la réforme actuelle. Les CRINAO n'auront pas assez de poids pour contre-balancer les décisions des comités de bassin.

Une autre mutation majeure concerne également l'INOQ au niveau régional. Il doit réaliser la substitution des vins AOC en vin AOP demandée par l'OCM Vin. Pour être plus exact, cette transformation est plus complexe. Les vins AOC choisissent de devenir soit des vins sans indication géographique (proposition qui n'aura aucune concrétisation pour les vins AOC), soit des vins IGP (certainement pour les petites appellations qui ne possèdent pas de renommée internationale ou nationale), soit en vin AOP (appellation d'origine protégée) défini comme un

³⁸² Entretien avec un viticulteur de Bourg, anonymat souhaité, le 14 janvier 2007

³⁸³ Plan Barnier, 2008, « *plan de modernisation de la filière viticole de France* », p.5

vin typique et dont son appellation ne perturbe pas sa lisibilité sur les marchés mondiaux, qu'elle constitue plus une « *richesse qu'un handicap* »³⁸⁴, s'approchant de l'AOC française tout en lui donnant plus de libertés, notamment au niveau des techniques possibles pour l'élaboration des vins.

La modernisation de l'AOC a suscité beaucoup de débats. Deux camps s'opposent : les acteurs favorables à la fin des AOC et ceux qui préfèrent une modernisation et une simplification du modèle AOC, pensant l'AOC comme un atout et un cadre indispensable à la production de produits de qualité. Apparemment l'État a tranché en proposant une solution intermédiaire. Toutefois, il n'a pas encore réellement clos le débat sur le renouveau de l'AOC. Elle va devenir probablement une AOP. Mais un projet n'a pas encore été abandonné, celui des AOCE (Appellation d'Origine Contrôlée d'Excellence). Elles peuvent être une alternative pour les AOC reconnues sur tous les marchés de la planète, permettant de mettre en avant le prestige du vin produit. Ce peut être une solution pour les vins de Saint-Emilion, de Saint-Estèphe, de Margaux, de Saint-Julien, de Monbazillac, de Jurançon... Cette question des AOCE reste valable puisque l'État n'a pas encore officialisé le refus de cette nouvelle catégorie. Les lobbies des producteurs et amateurs de ces grands vins n'ont pas fini leur combat.

L'INOQ va se régionaliser et doit devenir un acteur privilégié. Mais va-t-il être en concurrence avec le comité de bassin ? Ou va-t-il lui être complémentaire ? Ne devient-il pas un acteur secondaire ? Toutes ces questions restent pour le moment sans réponse. Cette régionalisation et restructuration de l'INOQ ont lieu dans un contexte de mondialisation des vins. Elles permettent la difficile articulation entre le local et le monde.

B) Le local et le global : la région au centre de la mondialisation

La mondialisation ne veut pas dire une harmonisation des cultures au niveau de la planète. Bien au contraire, elle met en évidence les spécificités de chaque territoire³⁸⁵. Le monde d'aujourd'hui est leibnizien, c'est-à-dire un monde où les choses sont possibles uniquement parce

³⁸⁴ Plan Barnier, 2008, « *plan de modernisation de la filière viticole de France* », p.9

³⁸⁵ CARROUE L, COLLET D, RUIZ C., 2006, *La mondialisation*, éd Bréal

qu'elles sont possibles pour toutes les autres choses. En d'autres termes, un phénomène ne peut exister qu'en interaction avec d'autres phénomènes. De ce fait, l'échelon mondial n'est pas le meilleur pour analyser la mondialisation et le monde d'aujourd'hui. Il faut considérer tous les échelons mais zoomer plus sur le régional et le local. L'imbrication des échelles est une des caractéristiques des sociétés post-modernes. Elle est incontournable pour comprendre la gouvernance des espaces du vin. Le monde n'est monde que par ces composantes, par ses territoires divers.

1) Comprendre le monde à travers la région et le local

La consommation du vin est universelle, mais diffère selon les us et coutumes alimentaires. Elle dépend aussi des temporalités. Aujourd'hui, les consommateurs ne conçoivent plus le vin comme dans les années 60. Le vin est de moins en moins une boisson du quotidien, il est de plus en plus une boisson hédoniste. La consommation mondiale augmente, mais celle au niveau national a chuté. Les goûts évoluent donc, les vins doivent suivre ces mutations. Mais contrairement aux peurs légitimes des acteurs du vin de voir ce dernier s'uniformiser pour répondre à une demande mondiale appâtée par les vins de cépages, les vins caractéristiques occupent une place non négligeable dans les ventes mondiales. La France reste numéro un des ventes de vins à l'étranger. Par exemple, 33% du bordeaux sont achetés par les consommateurs hors France, soit 1,94 million d'hectolitres qui représentent 1,39 milliard d'euro de chiffre d'affaire en 2007³⁸⁶. Les vins dit typiques continuent à être porteurs pour le marché monde.

La demande en bordeaux, bergerac ou jurançon explique en partie l'organisation mondiale du vin. En effet, le monde se construit avant tout sur des différences, offrant ainsi une grande diversité des cultures et des pratiques. Pourquoi un vin de bordeaux devrait ressembler à un vin de la Napa Valley ? Les clients cherchent justement des caractéristiques à chaque vin. Certes, il existe des consommateurs néophytes qui souhaitent avoir un vin identique d'une bouteille à une autre. De cette logique naît des vins standardisés, aromatiques. Mais croire que ces vins signent la fin des vins « de terroirs » est une supercherie. Le monde se lit aussi au niveau régional et local. Régional d'abord, puisque Bordeaux est un espace connu dans le monde entier. C'est le vin le plus représentatif de la France selon un sondage réalisé pour le CIVB, devant le champagne. Il

³⁸⁶ Source, le CIVB, juin 2008

est générique et permet de voir en cette région un pôle mondial du vin, au même titre que Porto, Mendoza, Le Cap ou la Napa Valley. Les différentes régions viticoles fabriquent le monde viticole. Il ne se comprend que par la juxtaposition des ces grandes zones viticoles qui sont complémentaires. La question du transfert de modèle doit être posée. Est-ce que tous les vignobles mondiaux copient les vignobles bordelais ? La colonisation a joué un peu dans cette transposition des techniques et des habitus consuméristes. Mais étant des particules du monde, ils possèdent tous une spécificité. La singularité est un axiome propre à tout espace, le modèle n'est jamais parfait. Le modèle et plus largement le terroir tel qu'il est conçu dans les pages précédentes permet d'expliquer le mondial. La gouvernance internationale s'applique aux régions parce qu'elle prend en considération l'existence du régional et du local. L'OIV reconnaît pleinement les particularismes et les met en avant pour favoriser une diversité vitivinicole. Elle sait que le monde du vin gravite autour de quelques grands pôles internationaux qui régulent l'espace-monde. Le Sud-ouest français fait partie de ces acteurs de la gouvernance planétaire³⁸⁷.

Le régional s'insère parfaitement dans une logique mondialisante, le local aussi. En effet, quelque soit l'espace infra-régional, il a la possibilité de faire partie de cette mondialisation. Tous ne concourent pas à cette éventualité. Ce phénomène est même propre aux espaces qui produisent des vins de niche. Saint-Emilion n'a pas besoin d'être catégorisé comme bordeaux pour faire partie des vins mondialement connus. Ces lieux qualifiés de prestige élaborent un monde parallèle du vin. La planète vin fonctionne à des vitesses différentes. Les vins attachés à un local comme Saint-Emilion, les Graves, les Pessac-Léognan, les Margaux, Saint-Estèphe ou ceux encore plus liés à un lieu comme un Cheval Blanc, un Petrus ou un Yquem ne circulent pas sur les mêmes circuits commerciaux que les vins régionaux. Seuls les amateurs riches peuvent s'offrir ce plaisir.

Ces vins (grâce au négoce principalement) permettent aussi de constituer et de comprendre le monde du vin. Le local explique en partie la constitution d'un monde divisé en plusieurs trajectoires. Ces divisions sont à prendre en considération dans la gouvernance du monde du vin. Toutefois, même si les échelons locaux et régionaux permettent de lire le monde, la réciproque fonctionne aussi. Le monde interagit sur les échelons intermédiaires, les influence et les conditionne, du moins pour les plus fragiles.

³⁸⁷ HINNEWINKEL J.-C., 2004, « Les AOC dans la mondialisation », in *Anthropology of food*, <http://aof.revues.org/document247.html>

2) Comprendre la région et le local à travers le monde

La région et le local connaissent des mutations . Ils s'adaptent de plus en plus à la logique de la mondialisation. Certes, cette dernière ne peut pas se contenter de l'espace-monde pour perdurer, elle n'existe qu'à travers la confrontation des échelles à un niveau mondial. Certaines régions de la planète en ressortent encore plus fortes, d'autres amoindries. Si le monde ne peut se faire sans le local, le local et le régional sont aussi fortement influencés par le monde. Au-delà du diktat économique que la mondialisation impose aux échelles locales, ces dernières peuvent essayer de rentrer dans une logique d'uniformisation. Les régions productrices de vins n'échappent pas à cette règle.

L'Europe, berceau de la consommation vinicole, n'est plus le marché classique du vin européen. D'autres vins concurrents entrent dans cette aire géographique comme les vins aromatiques des Etats-unis, d'Australie ou d'Afrique du Sud. Les ventes des vins de « terroirs » connaissent une baisse significative depuis les années 2000. Les nouveaux consommateurs européens (jeunes, femmes...) et les néophytes des autres continents achètent des vins selon le cépage, et non plus selon la provenance géographique. La révolution de la consommation entraîne donc des changements de production. Les régions qui connaissent des problèmes de méventes s'orientent vers ces nouveaux vins faciles à boire. C'est le cas des Bergerac qui se focalisent sur ces consommateurs, ayant pour argument de vente la simplicité de leur consommation (dans les publicités, ils peuvent être vendus comme des vins conviviaux, pour les repas d'été [?], pour une soirée entre amis...). Les bordeaux génériques font partie aussi de cette logique. Alors le terroir n'a plus lieu d'être, la région viticole ne devient plus qu'un support de production et non plus une matrice. Le local se mondialise. Il s'engouffre dans une logique de vin mondialisé. La mode des rosés est un exemple de ce changement. Dans l'Entre-deux-Mers, les producteurs de bordeaux blancs et/ou rouges se tournent de plus en plus sur le créneau des vins rosés faciles à écouler sur le marché mondial, et notamment asiatique. L'espace n'apporte plus une caution à la qualité, mais seule la technique est mise en avant (maîtrise de la fermentation, cépage utilisé, technique de vinification [avec ou sans lie...]). Le négociant danois

à la tête de Cousin³⁸⁸, lance un vin pseudo « agéographique ». En effet, la gamme des vins Divin comporte exclusivement des vins d'assemblage mais avec un cépage dominant pour ne pas dire monocépage. Divin Merlot, Divin Cabernet-Sauvignon, etc. sont des vins qui se veulent mondiaux et n'ont pas d'identité locale, même s'ils sont élaborés à partir des châteaux du bordelais.

Le local se fond dans la mondialisation.... la mondialisation renforce le local. Voilà un paradoxe qui ne met pas fin à un débat entre les « pour » et les « contre » des vins sans origine géographique. Le monde ne se comprend qu'à partir du jeu d'échelles, qui lui-même fait la mondialité des choses.

³⁸⁸ Maison de négoce ayant une vitrine « touristique » en plein centre de Bordeaux (place du Parlement). Cousin est une des plus petites maisons de négoce à Bordeaux

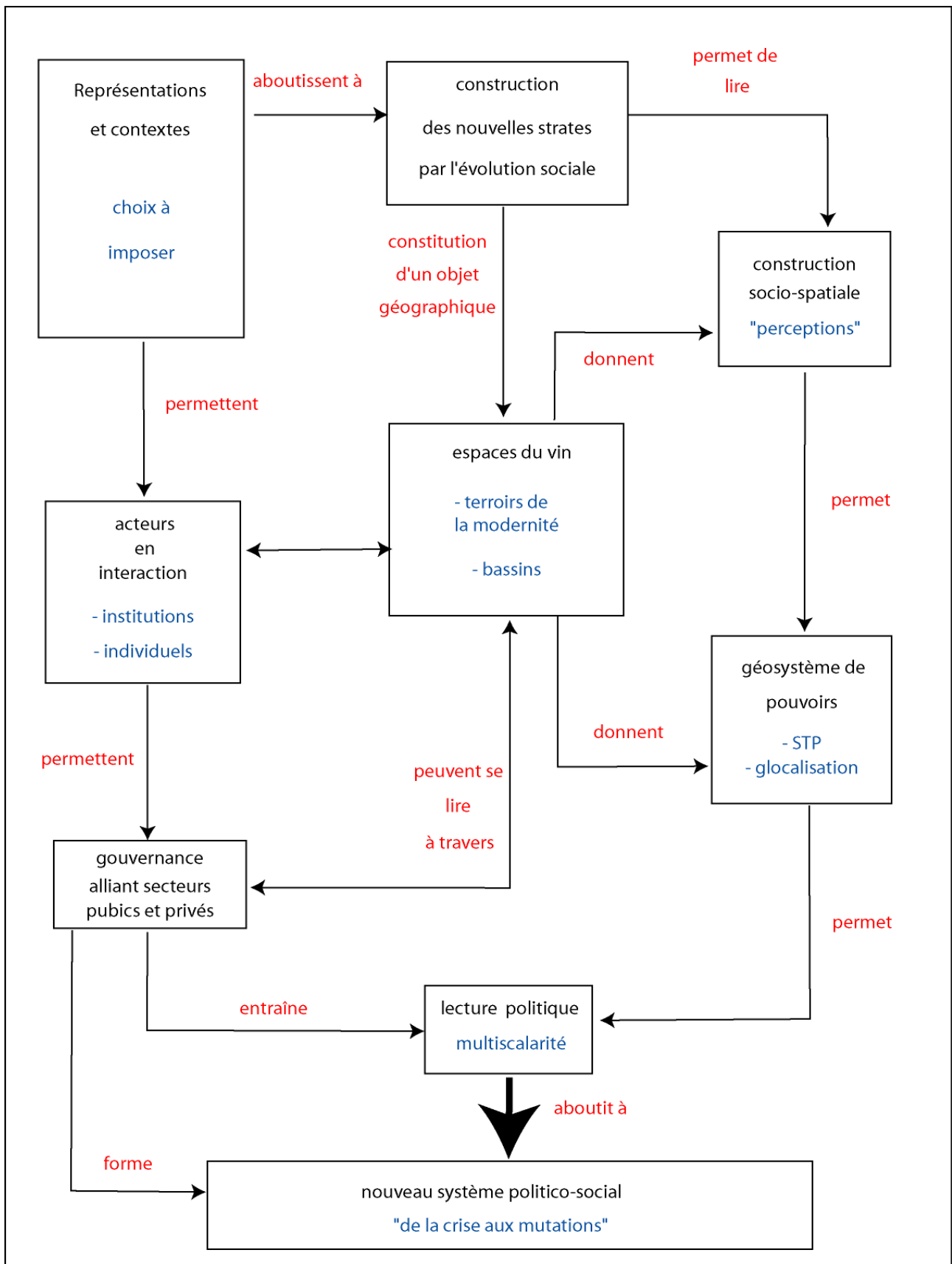
La gouvernance est géographique. Aucune décision ne peut se faire sans espace. Tout d'abord, les acteurs conçoivent l'espace selon des idées reçues, des histoires vécues et des sensibilités. De ces perceptions naissent un canevas formant une strate imaginative dans les geosystèmes politico-sociaux. Elle peut paraître accessoire mais elle détermine un peu les décisions des acteurs du monde du vin. L'Europe, l'État connaissent des défenseurs et des détracteurs. Cependant, ces niveaux géographiques détiennent en partie un pouvoir suprême de gouvernance. Les perceptions naissent des idéologies personnelles et collectives. Elles font partie d'un contexte et des situations. De ce fait, l'État est considéré comme un niveau décisionnel trop abstrait ou trop contraignant. Et pourtant, c'est bien lui qui met en place un plan d'action pour moderniser le secteur vitivinicole, à la demande de l'Europe qui a difficilement fait accepter l'OCM-Vin. Ces deux échelons représentent finalement le « conflit » qui divise le monde du vin : faut-il plus de libéralisme pour répondre aux demandes mondiales ? Le gouvernement Fillon a tranché : le libéralisme est la solution adoptée, l'État se décharge de plus en plus au niveau des décisions, il donne les responsabilités aux comités de bassins et aux CRINAO. Est-ce que les propositions du plan Barnier vont permettre de sortir de la « crise » ? L'avenir le dira. La géographie ne peut faire des pronostics.

Toutefois, il est possible d'émettre plusieurs hypothèses. Tout d'abord, simplifier l'offre est un choix économique qui n'a jamais marché historiquement. L'atout des espaces des terroirs vitivinicoles du Bordelais et du Bergeracois est certainement sa diversité. L'instauration des AOP à la place des AOC peut entraîner des comportements imprévisibles chez les consommateurs. L'économie a démontré depuis les années 1990 que la psychologie des consommateurs est ancrée sur les constantes et non pas sur les changements pour le choix des vins. Ces consommateurs ne vont-ils pas être perdus face au nouveau découpage du secteur : IGP, AOP... quelles différences pour un client qui ne cherche pas un vin exceptionnel mais juste un vin pour accompagner un repas ? Comment vont réagir les acheteurs étrangers à cette uniformisation ? Est-ce qu'un bordeaux IGP est un bordeaux AOC ou est-ce le Bordeaux AOP qui le sera ? Les appellations non génériques peuvent s'en sortir puisqu'elles sont déjà positionnées sur des marchés d'amateurs éclairés. Le plus préoccupant est peut-être pour les grandes appellations comme bordeaux, bordeaux supérieur, bergerac... Les réformes annoncent une nouvelle gouvernance, une gouvernance qui se joue à toutes les échelles.

Le politique divise les espaces, formant ainsi une marqueterie de territoires du vin. « *Cette complexité se dévoile dans l'émergence d'une géographie plus horizontale prenant des allures d'une mosaïque faite de juxtapositions territoriales. Cette mosaïque n'apparaît ni fixe, ni figée* »³⁸⁹. Les échelles sont au centre des changements contemporains. Du mondial au local, du local au mondial... le pouvoir s'impose à toutes les strates décisionnelles. Il constitue un noyau de la construction des espaces de la complexité moderne. Il est également le ciment de la gouvernance, et même plus, de tous les géosystèmes. Le politique permet de traiter du pouvoir, objet éminemment géographique. Les anciens territoires restés longtemps sur leurs propres lauriers reposaient essentiellement sur les agro-terroirs. Mais les terroirs sont bien plus qu'un socle et un climat. Il est un territoire au sens le plus humaniste de ce terme. Le terroir n'est plus ce simple micro-espace de production, il est l'espace de la post-modernité, gouverné alors par la technique, l'information et la communication.

De cette évolution, naissent les nouveaux espaces du vins, les bassins. Ils sont le symbole du changement de gouvernance, la confiant aux acteurs régionaux. Cette gouvernance essaie de changer les rapports hiérarchisés. Elle doit se lire comme une déconcentration des pouvoirs ou comme une autonomisation des régions vitivinicoles, une tutelle de l'Europe avec l'OCM Vin et un désengagement de l'État, donnant aux acteurs locaux de nouveaux pouvoirs de décisions. Le document 30 donne un aperçu de la complexité territoriale systémique de la nouvelle gouvernance. En effet, cette dernière découle des représentations et du contexte au moment de l'instauration des décisions. Cette contextualisation entraîne de nouvelles constructions sociales pouvant être lues par l'intermédiaire des strates mises en place. Les acteurs influencés par ce dispositif interagissent. Ils sont alors indissociables de leurs actions et de leurs espaces d'intervention, fortement imprégnés des perceptions. De cette organisation ressort une nouvelle construction territoriale, un géosystème du pouvoir favorisant lui aussi une lecture interscalaire. Ce schéma spatial d'organisation socio-politique (document 30) est l'évolution du premier géosystème gouvernancier produit par les interactions heuristiques et géographiques (document 15). Dans ce deuxième système, le pouvoir est introduit, donnant lieu ainsi à des apparitions caractéristiques d'un géosystème de gouvernance : construction de nouvelles strates décisionnelles, multiscalarité, terroirs (techniques, informations et communications). Il permet aussi d'aboutir à un nouvel ordre de gouvernance qui continue à s'enrichir, une gouvernance basée sur les mutations du monde du vin, associée à une perception de crise.

³⁸⁹ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3, p.251



Document 30 : Schéma de la gouvernance : interactions entre pouvoirs et échelles

Livre 3 :

La crise entre mythe et réalité ou la
recherche désespérée de la
« madeleine gouvernance »

La gouvernance des espaces du vin se caractérise, à l'heure actuelle, par une pluralité scalaire. Toutefois, les échelons décisionnels entrent en concurrence entre eux et les décideurs qui sont considérés comme puissants souhaitent avant tout une mainmise sur le fonctionnement territorial. La gouvernance répond à un mal être que les professionnels du vin ont mis en évidence depuis trois décennies, au moins. Pour harmoniser les efforts entrepris par chacun, les institutions essaient de mettre en place des nouvelles structures tout en continuant à faire confiance aux acteurs politiques les plus actifs comme les interprofessions. Cependant, certains acteurs, et notamment les viticulteurs, ne sont pas encore totalement convaincus par ces nouveaux dispositifs qui ne font qu'ajouter une nouvelle crainte à leurs yeux³⁹⁰. Pourtant, la modification du système fonctionnel de ces espaces apparaît nécessaire aussi bien auprès des institutionnels que des producteurs / vendeurs. Une nouvelle ère vient de commencer pour les acteurs du vin, celle d'une gouvernance efficace qui doit faire face à une multitude de dysfonctionnements.

Des points de ruptures au coeur des systèmes d'action sont perçus comme des périodes de crises. Mais n'est-ce pas un mythe intrinsèque aux organisations sociales de faire des mutations une crise ? Le mythe est une « *représentation traditionnelle, idéalisée et parfois fausse, concernant un fait, un homme, une idée, et à laquelle des individus isolés ou des groupes conforment leur manière de penser, leur comportement* »³⁹¹. Il est aussi l'expression du souhait idéalisé d'un groupe, le summum des attentes collectifs, un modèle. Dans le monde du vin, la crise est à la fois une réalité rêvée qu'une volonté exacerbée. N'est-il pas pratique d'annoncer une crise quand il s'agit d'un dérèglement fonctionnel, afin de remettre en question l'organisation interne d'un système ? Alors comment faire pour résorber les difficultés et trouver des solutions pour pouvoir continuer à faire vivre le monde dans lequel les acteurs puisent leurs principaux pouvoirs ? Les acteurs ne cherchent-ils pas des solutions dans la nostalgie du passé ou du moins ne tentent-ils pas de choisir comme repères un passé qui paraissait mieux « avant » ? Pour tenter de sortir de ces périodes de récession, ils suivent souvent les décisions des leaders tout en s'appuyant sur le bon fonctionnement des noyaux d'élite. Alors comment faire pour être visible ? Quel est le rôle des leaders et des espaces pilotes ? Cette situation peut-elle être durable ?

³⁹⁰ Cette crainte est basée sur la peur d'un alourdissement administratif

³⁹¹ <http://www.cnrtl.fr>

Entre une visibilité mondiale et une reconnaissance locale, les acteurs des espaces du vin conjuguent plusieurs facteurs : leaders, noyaux d'élites, vins mondialisés, privatisation de certains secteurs. Ils tentent aussi d'intégrer les vides que les interrelations créent au sein d'un système gouvernancier, tout en se focalisant sur une nouvelle préoccupation sociale : la durabilité.

« Est-ce qu'il y a une crise ? Oui, elle y est. On a une mévente de nos produits, en tout cas en France ça baisse. Heureusement que j'ai des acheteurs fidèles. Il y a une vraie crise. Chez des parents, il y a crainte de l'avenir. Il faut bien mener. Il y a des modifications, des changements »

Un viticulteur de Saint-Emilion,
le 30 novembre 2006

Chapitre 7 : La madeleine des acteurs : sortir de la crise grâce à une gouvernance

Les acteurs du monde du vin ont un regard nostalgique, se souvenant essentiellement des phases de croissance économique et d'agrandissement du vignoble. Bordeaux mais aussi les autres espaces vitivinicoles d'Aquitaine ont connu des phases de récession et des périodes de croissance. Face aux problèmes rencontrés, ils établissent alors des nouvelles règles du jeu, ne sachant pas s'ils doivent moderniser ou revenir en arrière. Ils espèrent un renouveau grâce aux modifications gouvernancielles tout en évitant les impasses. La mémoire de la filière est sélective. Et pourtant, les crises structurent l'histoire des espaces du vin, quelle que soit la nature de ces épisodes.

À cause de ce manque de mémoire collective englobant aussi bien la mémoire des crises que celle des moyens possibles pour en sortir, les acteurs considèrent les crises comme conjoncturelles et non structurelles. Ils deviennent « fatalistes » et essaient de répondre à ces phases de récession par des mesures qui relèvent plus du « bricolage » que d'une refonte en profondeur de l'organisation et de la gestion du monde du vin. Les nouvelles mesures formant de nouveaux territoires doivent répondre à ce manque de structuration et de gestion des crises. Les acteurs rencontrés (ou du moins une majorité, en excluant les responsables administratifs et les gestionnaires) les conçoivent comme des moyens, mais restent sceptiques. Ils demandent du concret pour répondre aux méventes. Ils réclament des subventions, de nouveaux droits, une souplesse de fonctionnement, de nouveaux quotas de plantation, etc. Ils cherchent essentiellement des solutions liées à la conjoncture alors que les instances répondent par des réformes structurelles. Dans ce cas, quelles sont les possibilités envisageables pour retrouver un dynamisme du monde du vin ? Comment les différentes parties du système gouvernanciel réagissent-elles entre elles ? Qui ressort plus fort et qui disparaît ? Qu'apporte vraiment la gouvernance mise en place et peut-elle être une solution pour sortir des épisodes maussades ?

Pour comprendre les changements qu'entraîne une crise sur un système né lui-même des épisodes de dépression, il est nécessaire de replacer le contexte de ces perturbations. Les individus sont au coeur de modifications, ils en souffrent ou en sortent plus forts. Mais ces bouleversements permettent des nouveaux territoires, des nouvelles trajectoires, des évolutions spatiales. Toutefois, ces crises sont aussi l'ancre des jeux de pouvoirs. Elles profitent à des acteurs pendant que d'autres se voient submergés par les refontes territoriales. Les crises ont la capacité de concentrer le pouvoir aux mains des gagnants³⁹², lissant le monde du vin. Enfin, les crises peuvent être lues comme des mutations, des facteurs déclencheurs d'une élaboration d'un nouveau système de gouvernance.

I) Des crises, des cycles... et des perceptions

Les crises ont des impacts uniquement parce qu'elles concernent soit des territoires, soit des sociétés. Elles bouleversent la stabilité des choses établies depuis des décennies. Elles détruisent autant qu'elles construisent. En effet, les crises remettent en question les systèmes en place. Elles questionnent le présent par rapport au passé et à un futur proche. Elles peuvent instaurer un nouvel ordre. Alors, les facteurs qui sont à l'origine de ces récessions (économiques, sociales, politiques... en un mot territoriales) se transforment, évoluent ou disparaissent, tandis que les facteurs qui permettent la résilience du système sont précieusement gardés, et deviennent même les piliers des mutations. Cependant, elles sont plus ou moins profondes, plus ou moins dévastatrices, plus ou moins longues. Elles se succèdent les unes aux autres, offrant des moments de répit, redonnant ainsi un peu de liberté d'action pour les sociétés concernées. Alors comment est-il possible de lire ces crises selon les différentes analyses ?

A) Un monde vitivinicole et des crises, de simples cycles ?

Les territoires du vin ont connu des crises plus ou moins importantes, mais de façon régulière. Ils sont sujets à des cycles de récession et des cycles d'expansion. Comme tout espace approprié, ils connaissent une superposition de cycles courts, moyens et longs, formant ainsi une

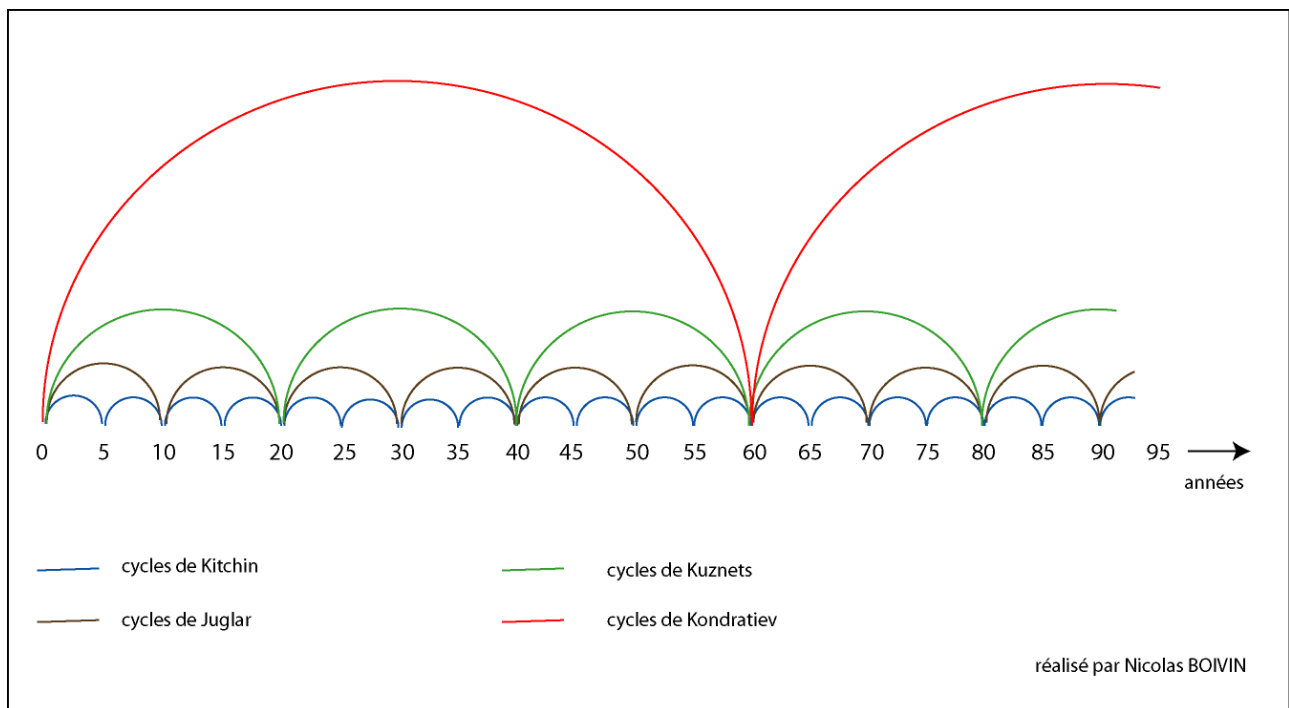
³⁹² La gagnant est celui qui réussit le plus habilement à avoir le plus d'avantages possibles lors des changements de fonctionnements.

matrice cyclique qui évolue par ces entrecroisements. L'analyse des cycles est née de l'économie et de l'histoire. Ils offrent une lecture fractionnée du déroulement des chaînes événementielles. Mais ils sont liés également aux acteurs, aux capacités d'intervention et d'action de leur part.

1) Les crises en cycle... quelques petites règles

J.-S. Schumpeter analyse l'économie par les cycles en observant les crises à la fin du XVIII^e et durant le XIX^e siècle³⁹³. Il met en évidence la longue durée des phases de récession et de croissance. D. Kondratiev analyse les prix en gros dans les systèmes capitalistes et dégage des cycles longs, de 46 à 60 ans. Tous les économistes ne sont pas d'accord avec ce découpage du temps en cycles longs. L'école néo-classique considère que l'économie fonctionne à partir des cycles décennaux. Cette vision est reprise par l'économiste Juglar, affichant des périodicités de fonctionnement entre 8 et 10 ans. Ce raisonnement devenu duettiste intéresse les économistes et une autre analyse fut apportée par Kuznets, qui morcelle les cycles à des durées de 18-20 ans. Enfin, les cycles de Kitchin (4 à 5 ans) annoncent un nouveau postulat. Tous ces cycles se chevauchent, et chaque école de pensée considère son cycle comme le plus pertinent. Elles arrivent à s'accorder sur le fait que toutes périodes coïncident un moment donné à un même événement. Mais ce raisonnement est uniquement mathématique puisque la récurrence des cycles crée obligatoirement des points de rencontre entre les cycles longs, moyens ou courts (document 31).

³⁹³ STIGLITZ J. E., WALSH C. E., LAFAY J. D., 2007, *Principes d'économie moderne*, éd De Boeck, collection Ouvertures économiques



Document 31 : Les différents cycles en économie

Les cycles de Kitchin coïncident avec les mêmes événements que ceux des cycles de Juglar tous les dix ans, tous les 20 pour ceux de Kuznets et tous les 60 ans pour ceux de Kondratiev. La première moitié du cycle se caractérise par un accroissement économique, la deuxième par une crise. Même si certaines dates demeurent des points de redécollage des activités (en l'occurrence sur le schéma, la date 60 symbolise une de ces dates), des incohérences existent. Comment expliquer que lors de la phase d'expansion d'un cycle kondratievien, Kuznets relève deux crises, Juglar six et Kitchin douze. Certes, ils ne se positionnent pas tous à l'échelle de la macro-économie, et les deux derniers étudient principalement les phénomènes de micro-économie. Mais cette explication est insuffisante puisque tous les facteurs de la micro-économie constituent la macro. Observer les cycles ne donne donc pas entière satisfaction pour expliquer les crises.

Pour essayer de comprendre comment fonctionne le monde économique, il faut faire appel à la théorie de « l'asymétrie de l'information et de la défaillance des marchés » de J. E. Stiglitz. Les théories de cycle fonctionnent dans un monde parfait, où tout se régule par une main invisible, « chère » aux libéraux. Mais le monde ne peut être lu comme cela à l'heure actuelle. Les

financements de l'économie ne sont pas prévisibles puisque les agents économiques ne sont pas des *homo-oeconomicus*, mais des êtres psychologiques. Les prévisions restent dans la sphère métaphysique dont l'économie ne peut se contenter. De ce fait, il faut prendre en compte l'existence d'éventuelles chocs possibles sans pour autant faire des prévisions puisqu'ils sont imprévus. Il faut peut-être éviter des généralisations à partir des modèles proposés et projetés. De ces cataclysmes naissent une baisse de l'offre, mettant l'économie dans une sphère de turbulences. Ce sont ces déviations, tant à la hausse qu'à la baisse (selon le rapport offre et demande) qui expliquent seulement l'existence de cycles (aussi bien longs, moyens que courts). Le monde vitivinicole n'échappe pas à cette règle, et subit ces dérèglements. Les cycles sont issus des crises, et non l'inverse. Alors il faut concevoir la crise comme un moment, un contexte et non une fatalité prévisible. La crise est une période de troubles aussi bien politiques qu'économiques, où les décisions prises répondent à une urgence et non pas à une situation de banalité. Elle est due à une rupture d'équilibre (offre/demande, satisfaction/insatisfaction...) dont l'issue est déterminante pour la société. La crise concerne donc tous les acteurs d'un monde et touche même indirectement les autres mondes. La crise est l'ennemi de la stabilité d'un système, elle est le facteur déclenchant d'une systémolyse.

Les crises semblent intéresser principalement les économistes et les sociologues. Elles sont des objets d'études privilégiés de ces deux champs des sciences sociales. Cependant elles peuvent être analysées par d'autres sciences humaines et sociales. Les géographes abordent ainsi les crises, les percevant comme de formidables facteurs de construction et de déconstruction territoriale.

2) Les crises vitivinicoles vues par les géographes

Les géographes et les historiens qui se penchent sur les espaces du vin les analysent souvent sur le long terme, afin de pouvoir mettre en évidence les crises cycliques. Les géographes considèrent donc le monde du vin comme une fresque faite de ruptures et de discontinuités (maladies de la vigne, surproduction, méventes...). Cette lecture peut aussi donner lieu à une autre interprétation. Ces crises qui se succèdent depuis plus de 150 ans ne s'apparentent finalement pas à des cassures mais à des événements constructifs des espaces du vin. L'évolution

vitivinicole serait alors faite de successions de temporalités différentes et non pas de crises. Cependant, des géographes tels que Ph. Roudié ou F. Gilbert ont quand même tendance à expliquer les évolutions majeures par des crises successives.

Ph. Roudié décrit les crises dans le vignoble bordelais depuis le milieu du XIX^e siècle³⁹⁴. Il note la première crise due à l'oïdium en 1851 qui dura au moins cinq ans, avec une intensité remarquable en 1853. Pour éradiquer cette maladie, différents acteurs s'allièrent : les sociétés savantes, les services de l'État et les grandes exploitations déjà bien structurées. 1875 – 1892 paraît une période propice aux successions de crises. Le vignoble est touché alternativement par le phylloxera et le mildiou. Les syndicats se forment à partir de 1884 et ils deviennent des institutions de réponse à la crise en essayant de trouver des solutions collectivement. Mais chaque espace du vignoble de Bordeaux ne possède pas encore de syndicat, Bourg et Blaye notamment ne s'en dotent qu'en 1925. Le vignoble connaît une nouvelle crise de 1930 à 1939. Il est d'abord frappé par une crise du mildiou en 1930. Elle touche une partie des plus petites exploitations où certains viticulteurs n'avaient pas encore la maîtrise technique pour lutter contre cela. Puis dans un contexte général de crise économique des années 30 (1929), les exportations baissent. Les plus touchés ne sont plus les viticulteurs mais les négociants qui ont dû vendre à perte puisque le prix du vin chuta une fois que le négoce ait acheté les stocks de vin. Deux évolutions géographiques voient le jour : rive gauche, le vignoble est en perdition et les vigneron arrachent des ceps ; rive droite, le potentiel viticole se renforce. Les différents acteurs de la filière décident donc de se soutenir mutuellement. Pour pouvoir supporter les crises fréquentes, la production doit être optimisée et sécurisée. Les caves coopératives naissent alors dans les vignobles bordelais. « *La naissance des coopératives fut par contre un élément majeur dans les solutions envisagées contre la crise économique dont elles sont directement issues* »³⁹⁵. La première cave coopérative est celle de St Emilion, créée par Robert Villepigue. À partir de 1933, les caves coopératives se développent dans toute la Gironde. En 1935, la fédération des caves coopératives de la Gironde et du Sud Ouest devient une réalité.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le vignoble est en léthargie, même si certains viticulteurs et négociants profitent de la présence des Allemands pour s'enrichir³⁹⁶. De 1946 à

³⁹⁴ ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2^{ème} édition

³⁹⁵ ROUDIE Ph., 1994, *Ibid*, p.276

³⁹⁶ KLADSTRUP D. et P., 2005, *La guerre et le vin : comment les vigneron français ont sauvé leur trésor*, éd Perrin, Tempus

1952, une seconde vague de créations syndicales s'installe, une seule s'étant implantée postérieurement (en 1976). L'interprofession se concrétise par le CIVB, afin de devenir un outil pour minimiser les crises. Dès le début des années 1970, des acteurs étrangers achètent dans le vignoble. Une peur d'achats excessifs s'installe et les viticulteurs s'inquiètent. Une crise (due à une surproduction mais aussi à une survalorisation des grands crus) voit le jour à partir de 1973. En juillet 1974, le CIVB connût des tourments liés à des problèmes d'administration politique. Cette situation perdura pendant des mois. Les paysans producteurs semèrent le trouble lors des années suivantes. Par dessus ces « crises » se greffa « l'affaire des vins de Bordeaux » (liée à une fraude). A partir de 1976, le CIVB « *devenait un outil de travail, capable de prendre des décisions qui, présentées sous forme d'accord, pouvait avoir force d'exécutoire. Ainsi assista-t-on à une extension considérable des pouvoirs de ce conseil reconnu comme une émanation de l'interprofession est capable de proposer des solutions au lieu d'enregistrer un constat de la réalité psycho-économique* »³⁹⁷.

Ph. Roudié conçoit donc la résilience du vignoble par l'alternance de phases prospères et des phases de récessions dues aussi bien aux maladies, aux problèmes économiques qu'aux dysfonctionnements politiques. Mais il n'est pas le seul à tenter de comprendre les vignobles d'aujourd'hui par cette entrée cyclique. M. Réjalot analyse le monde du vin par le biais du négoce. Il évoque les crises des ventes qui obligent les négociants à fonctionner avec la grande distribution à partir des années 1970. J.-C. Hinnewinkel conçoit aussi le vignoble en le découpant en cycles, liés aux avantages comparatifs³⁹⁸, ou en l'analysant par des phases de réactions politiques (actives ou inactives) liés à des redécoupages spatiaux, notamment dans les Graves pendant la décennie 1980, avec une crise de reconnaissance provenant des acteurs locaux de la future appellation Pessac-Léognan³⁹⁹. Aujourd'hui, quelques géographes continuent cette tradition de lire les espaces du vin à travers des cycles et en s'appuyant principalement sur les crises. À titre d'exemple, dans leur article pour *Géoconfluences*⁴⁰⁰, P. Arnould et M. Liégeois envisagent les espaces du vin par une entrée « crise ». Ils tentent d'expliquer les facteurs caractéristiques de la crise qui touche les espaces vitivinicoles en France. Ils observent donc l'évolution des ventes, de la consommation et de la production. Ils raisonnent encore en terme de cycle. La crise semble donc être une affaire de cycle. Les crises peuvent aussi être lues comme

³⁹⁷ ROUDIE Ph., 1994, *Ibid*, p.380

³⁹⁸ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenir*, Bordeaux, Editions féret

³⁹⁹ HINNEWINKEL J.-C., 2007, « Système d'action et fragmentation géographique : le vignobles des Graves », in *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, p; 168-187

⁴⁰⁰ Arnould A, Liégeois M., 2004, « Un vignoble en crise : la viticulture française et le marché mondial du vin », in *Géoconfluences* n° 8

des mutations, relevant surtout de la force de résilience du système vin, comme il le sera proposer à la fin de ce chapitre. Toutefois, les crises sont fortement ressenties par les différents acteurs interrogés. Pour essayer d'appliquer une bonne gouvernance au monde du vin, il faut prendre en considération les perceptions des acteurs concernés.

B) Crise et perception, au delà du concret

La crise est aussi une affaire de perception. Les médias posent des mots sur des sentiments que des groupes mettent en avant pour parler de crise. La crise est une construction sociale qui répond à un malaise collectif, s'exprimant avant tout par des conséquences économiques et des impressions d'être les « laissés-pour-compte » par les organes directifs. Les perceptions reflètent-elles la situation présente ? Sont-elles identiques selon les acteurs interrogés?

1) Les crises vues par les acteurs

Les viticulteurs (qui ne possèdent pas une double étiquette producteur/négoce) s'accordent pour dire qu'il y a une crise dans le monde vitivinicole français⁴⁰¹. Ils sont alarmistes et n'ont pas confiance en l'avenir. Ils mettent en avant la disparition de certaines exploitations viticoles liées à l'arrachage demandé par l'Union Européenne ou le non entretien des parcelles les moins bien tenues. Ils conçoivent la crise comme un manque à gagner, un problème d'écoulement de leurs produits sur le marché (et particulièrement pour ceux qui travaillent majoritairement avec des marchés de grande distribution). Ils l'entrevoient comme « *des moments pas faciles à vivre... Je ne sais pas si je vais pas mettre la clé sous la porte* »⁴⁰², ou encore comme « *des années de vaches maigres* »⁴⁰³. Quelques uns s'indignent de ne plus pouvoir rembourser les dettes contractées. « *Je ne sais pas si je vais m'en sortir. Je peine à payer les crédits. On nous demande de nous moderniser et donc d'acheter, mais on n'a plus de capacités à rembourser. La banque nous soutient mais elle s'en met plein le poches aussi. Elle récupère des exploitations en hypothèque, ça l'arrange bien finalement de nous faire faire des crédits quand on y pense* »⁴⁰⁴. À chaque fois que la question est posée, même si l'enquêté ne subit pas trop les conséquences de cette crise, il parle soit d'une connaissance, soit d'un voisin, soit d'un ami qui ne peut plus

⁴⁰¹ 90 % des viticulteurs répondent oui à la question « pensez-vous qu'il y ait une crise ? »

⁴⁰² Un viticulteur à Saussignac, le 18 octobre 2007, anonymat souhaité

⁴⁰³ Un viticulteur à Bourg, le 7 février 2007, anonymat souhaité

⁴⁰⁴ Un viticulteur à Blaye, le 9 janvier 2006, anonymat souhaité

honorer ses dettes. Ils connaissent tous aussi des exploitations en perte de vitesse et qui arrachent, préférant avoir la prime à l'arrachage proposée par l'Union Européenne.

Pour de nombreux viticulteurs qui ne vivent pas ou peu la crise émettent toujours un avis sur la question. La crise est bien réelle mais uniquement pour ceux qui continuent à faire du vin de qualité médiocre ou du moins considéré comme tel à en croire des acteurs rencontrés. Les documents 32 et 33 illustrent ces jugements.

Q – Pensez-vous qu'il y ait une crise ?

Ah ça pour sûr, il y a une sacrée crise. Mais c'est une crise dans le monde français, pas ailleurs. C'est plutôt une crise financière. Les chiffres d'affaire chutent. Les exploitations sur Bergerac ont perdu 30 à 40% de leur bénéfice. Il y a beaucoup de vignes qui sont arrachées. Mais il y a aussi quelque chose de cyclique. Certains calculent pour se faire leur place. Mais de toute façon, celui qui fait de la qualité a plus de chance de s'en sortir. Mais il ne faut pas qu'ils aient contracté des charges avant la crise, sinon ils ont du mal à en sortir. Moi, il y a des choses que je ne comprends pas, ce sont ceux qui continuent à faire pisser la vigne⁴⁰⁵ on ne pourra pas sortir de la crise tant que les viticulteurs comme ça seront irresponsables, et que l'on trouvera des soi-disant vins à 1€50.

Document 32 : Mme Brouillard, viticultrice à Saussignac et sa vision de la crise, entretien le 22 mai 2007

Ce témoignage est caractéristique des perceptions de la crise de la part des producteurs qui se maintiennent sur un marché de qualité et qui compatissent pour ceux qui ne se positionnent pas ainsi. Les viticulteurs qui entrent dans ce groupe ne jugent pas trop sévèrement leurs collègues qui continuent à élaborer un vin sans personnalité, un vin de consommation quotidienne qui ne trouve plus preneurs. Ils ne les condamnent pas, ils les plaignent et expriment surtout leur incompréhension. Le document 33 offre une vision plus misanthrope.

⁴⁰⁵ Expression qui désigne une recherche exclusive de hauts rendements

Q – Vous pensez qu'il y ait une crise dans le monde viticole ?

Sûrement puisque tout le monde en parle. Mais nous on ne la sent pas. On ne la sent pas parce que ça va faire 25 ans que l'on ne parle que de qualité. [...] Je suis épaté quand je vois qu'on fait un stage pour recevoir les gens. On s'est aperçu que l'oenotourisme comme ils l'appellent... Ils tombent les gars, il y en a certains qui tombent : « Ah oui c'est vrai, ça existe, c'est pas mal ». Ça fait 30 ans que l'on fait ça nous. On n'a rien inventé. Son père le faisait déjà et ça fait 30 ans que l'on vit comme cela. Alors des fois je me marre... Ils se sont aperçus qu'il faut sourire avec les clients. Ils se sont aperçu qu'il faut passer plus que 5 minutes avec le client. Il y a des mecs qui calculent pour savoir combien de temps on doit passer. Alors que ça a toujours été comme ça. On ne devrait pas calculer. Moi je dis que l'on est des assistés. Voilà. Le problème il est là. La réception, ça fait partie de notre métier, mais si on n'aime pas, on fait pas. Comme dit ma femme, si on n'aime pas, on met son vin à la coopérative, et voilà. Moi je suis surpris parce qu'il y a des mecs qui sont en train de réinventer la viticulture. Ils s'aperçoivent qu'il faut laver les barriques, les changer... ils s'aperçoivent qu'il faut recevoir les clients, ils s'aperçoivent qu'il faut être sympa avec les clients, ils ont l'impression qu'il faut réinventer la viticulture. C'est vrai que ça fournit des places à des mecs qui réfléchissent. Alors ils font faire des stages, il faut payer des stages. Moi, dernièrement, j'ai entendu un mec qui a fait un stage de 8 jours pour savoir ce qu'il devait faire de son temps libre. Moi, si j'ai du temps libre, je n'ai pas besoin de stages pour savoir ce que j'ai à faire. Ah, c'est beau. Ça doit être pour justifier des places de certaines personnes. C'est la bureaucratie, et c'est nul ça. Le problème c'est que l'on écoute ces gens là. Ils ont prouvé au tableau qu'en plantant tant de pieds de vigne on aurait tant de bénéfice, donc il fallait planter. Maintenant les mecs ils vous disent l'inverse. Maintenant on est coincé. On se demande comment ça se fait. Un jour un jeune m'a dit qu'il plante sa vigne là, à un endroit peu adapté car il a un marché de mauvais vin. Le mec, il est sûr déjà de faire du mauvais vin, c'est fabuleux. Il travaille toute l'année et il est sûr qu'il fait du mauvais vin.

Sa femme : oui, mais il ne le dit pas sur les étiquettes.

Lui : alors que c'est si facile de faire du bon vin.

SF : il faut être complètement idiot pour dire « moi je sais que j'ai un marché de mauvais vin ».

Lui : Bon aller, on va le goûter ce vin. Sauf s'il y a autre chose à dire.

Document 33 : une perception misanthrope de la crise

Cet extrait d'entretien est long mais il mérite d'être conservé ainsi pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il permet de cerner un peu le personnage de R. M. Ziemek-Chigé. Il est viticulteur à la Chapelle-en-Rousse, petite commune qui jouxte Jurançon. Il est d'origine polonaise et se marie avec l'héritière du domaine Lamouroux, un des plus grands clos de Jurançon produisant un vin bien noté, notamment un des rares jurançon qui apparaît dans le guide Parker. Cet agriculteur n'était pas viticulteur avant son mariage, c'est son beau-père qui l'initie. Il représente assez bien la position des producteurs qui ne connaissent pas de baisses de leurs ventes, et n'ont aucune compassion pour les exploitants qui n'arrivent pas à se relever de la crise. Ils sont peu nombreux

à se comporter de la sorte, mais ils font partie du système, ils pèsent dans les décisions, notamment par leurs capacités économiques.

Les autres acteurs (administratifs, INOQ, négociants, producteurs/négociants....) affirment tous que la crise existe et qu'elle touche un certain nombre de viticulteurs et négociants. Ils expliquent les facteurs de la crise de façon détachée, plutôt technocratique. Le document 34 reprend l'entretien avec Jean Larrieu, directeur de la CCI de Bordeaux. Avant d'occuper cette fonction, il était directeur général d'une société de négoce « la Société de négoce de distribution des vins fins ». Elle a été rachetée par le groupe Rémi Martin, et maintenant, s'appelle Grands Vins de Gironde, qui n'est autre que le regroupement de Rivoir et d'autres entreprises de négoce comme VFF. Il a été président du syndicat des négociants de Bordeaux pendant deux ans. Sa formation à l'École Supérieure de Commerce de Paris lui permet de voir les phénomènes entrepreneuriaux à l'échelle de la Gironde, au niveau national et non seulement pour le seul cas de Bordeaux. Il continue à être très intéressé par le monde du vin et est toujours informé des changements qui s'opèrent au sein du système vin. Son discours est sensiblement identique à ceux que tiennent les autres personnes rencontrées dans cette catégorie (R. Feredj directeur du CIVB, A. Sichel président du syndicat des négociants, P. Cambar directeur du CRVA... pour ne citer que les seuls qui veulent bien être nommés dans ce travail).

Ils partent tous des explications économiques (toujours avec une certaine conception cyclique) avant de distinguer les catégories observables au sein de la filière, celles qui continuent à résister et celles qui se perdent dans les tumultes de la crise. Ils concluent à la refonte de l'organisation des espaces du vin qui passe nécessairement par des changements conséquents pour les plus démunis. La crise est perçue par ces acteurs comme un cycle de mutations qui s'opèrent avec l'évolution des comportements des consommateurs et des nouveaux producteurs.

Q – Et enfin, la dernière question, pensez-vous qu'il y ait vraiment une crise dans le monde du vin, et plus particulièrement pour les entreprises du vin ?

Euh oui, je crois qu'il y a actuellement une redistribution de l'économie du vin, euh, et qui est assez particulière. Je crois, euh, que l'on n'avait jamais vécu l'équivalent. Les cycles économiques à Bordeaux sont, comme dans d'autres secteurs professionnels, des cycles de progression où l'activité va bien et où les prix montent. Mais il y a aussi les cycles de régression, avec des baisses de prix et des difficultés de commercialisation. Je dirai que l'on est dans un cycle difficile à l'heure actuelle. Ce qui est particulier, c'est qu'en général, pour moi, le marché du vin de Bordeaux est séparé en deux. D'une part, les grands crus classés qui s'apparentent à un marché du luxe et d'art, mais qui représentent à travers 150-200 châteaux 5% de la production mais 90% qui se situent sur le marché de la boisson, et ces deux marchés qui jusqu'à présent avaient un comportement parallèle, c'est-à-dire que lorsque les prix montaient pour les boissons, le luxe montait, et inversement. Lors de la dernière recession, ce que l'on constate c'est que ces deux marchés ont un comportement différent, les produits de luxe continuent à augmenter leur prix, et donc bien se vendre sans difficultés. Alors que les produits qui se placent comme des boissons continuent à baisser et n'arrivent pas à remonter en matière de prix. C'est que l'ensemble des distributeurs, euh, de ces produits est totalement différent. Je crois que c'est la nouveauté de la crise actuelle. Et ça dure plus longtemps en terme de cycle que ce que dureraient les cycles précédents. On est dans une période un peu difficile, mais on n'est pas, enfin c'est une époque qui va trouver des solutions, soit par les dispositions prises par la profession, soit par les actions des opérateurs. La filière se trouve confronter à un autre comportement, c'est l'évolution des marchés traditionnels où la consommation baisse sur le marché historique européen, et la consommation augmente sur les marchés américains et asiatiques. La compétition est plus serrée. Le positionnement marketing est à revoir.

Document 34 : la crise perçue et expliquée par J. Larrieu

De ces perceptions émergent des argumentaires de la part des acteurs pour essayer de trouver des solutions à la crise. Ils s'installent donc dans des postures liées au vécu et au ressenti, mais aussi aux réalités de terrain. Ils mettent en place des solutions pour tous les territoires du vin, tentant de répondre aux attentes de tous les acteurs, aussi bien des viticulteurs que des instances nationales et internationales.

2) « *A la recherche du temps perdu* »⁴⁰⁶ ou comment les acteurs souhaitent sortir de la crise

En trempant sa madeleine dans son thé, Marcel Proust est envahi par la sensation de nostalgie de son enfance, où il était installé dans un certain confort, un cocon familial. Cette sensation est une métaphore intéressante pour décrire les perceptions des acteurs des territoires du vin en Aquitaine. Ils demeurent nostalgiques des périodes de prospérité, des temps où les surfaces encépagées augmentaient, quand les ventes étaient au maximum, quand tous les styles de vins occupaient le marché. Ils abordent souvent cette question du passé. « *Tout était simple avant. On vendait du vin, les gens buvaient à tous les repas, peu importe si le vin était bon. Il y avait quand même des amateurs de bons vins, donc tout le monde était content. Aujourd'hui ce n'est pas pareil* »⁴⁰⁷. Si M. Proust se lança dans l'écriture pour retrouver son enfance et sa jeunesse, les acteurs proposent des solutions pour revenir à ces temps désirés. Ils proposent des solutions, mais les discussions sont nombreuses et ne convergent pas toutes vers les mêmes objectifs.

Une solution envisagée par les viticulteurs peut être l'aide à la vente, autrement dit des subventions pour soutenir ceux qui n'arrivent plus à vendre leur vin. Parallèlement, ils demandent aussi une mise en place d'une distillation de crise afin de pouvoir écouler les stocks non vendus. Plus de la moitié aimerait une protection plus forte du marché français, interdisant les vins venus des pays où les normes de production ne sont pas semblables à celles de la France. Ils demandent aussi à l'interprofession de gérer la crise et ils souhaitent que chaque région ait des solutions différentes. Effectivement, pour les acteurs issus de la production, la crise ne prend pas la même forme d'une région à une autre. Ils mettent en avant les particularités régionales. La gouvernance est alors au coeur de ce raisonnement. Elle doit tenir compte des différences observables selon les territoires. Une crise au sein d'une appellation communale ne se gère pas comme une crise d'une appellation départementale. En effet, les viticulteurs des grands crus classés dans le Haut-Médoc au niveau des communes comme Saint-Estèphe, Pauillac, Margaux... ne sont pas touchés par les méventes puisque les consommateurs continuent à investir dans ces

⁴⁰⁶ Cette citation prise du titre de l'oeuvre de Marcel Proust en sept tomes fait référence au travail de mémoire qu'il fait tout au long des pages de ses livres. Elle rappelle la longue mise en place de son oeuvre. L'auteur inspiré par l'écriture découvre son envie d'écrire mais est vite emparé par l'oisiveté de sa condition sociale (aristocratie), découvrant ainsi le sentiment paradoxal qui vit au quotidien : écrire ou se laisser bercer par la vie flâneuse à Balbec.

⁴⁰⁷ Un viticulteur à Blaye, le 23 octobre 2007, anonymat souhaité

vins mondialement recherchés. Ils doivent simplement faire face à des problèmes collectifs liés à l'organisation des contrôles de qualité ou bien des problèmes d'expansion contrôlés par l'INOQ. Les producteurs de bordeaux et de bordeaux supérieurs connaissent des difficultés de ventes. Tous ne sont pas concernés mais ils doivent tous être vigilants et essayer de trouver solutions pour l'ensemble des producteurs afin d'éviter une dévalorisation de l'image des vins produits au sein de la Gironde. Il en est de même pour les bergerac. Il ne suffit pas de se démarquer des autres producteurs, chaque action doit atteindre l'appellation et non pas simplement un viticulteur en particulier. Cette importance des situations locales se retrouve régulièrement dans les discours des acteurs de la production interrogés. Mais ils ne sont pas les seuls à percevoir les crises.

Les négociants rencontrés pensent que la sortie de crise passe inévitablement par une modernisation des marchés, c'est-à-dire une plus grande libéralisation des techniques manageriales, en conservant tout de même les spécificités françaises et européennes comme les appellations d'origine. Ils veulent une plus grande efficacité pour les vins AOC notamment en rendant l'appellation moins administrative. Ils souhaitent aussi bien des produits mondialisés que des produits typiques à vendre. Même le groupe Castel (premier vendeur de vin à bas prix en France) considère qu'il est important d'avoir une gamme large à présenter aux acheteurs internationaux. Les courtiers rencontrés demandent une certaine souplesse mais demeurent plus « traditionnalistes » dans leurs demandes. Ils réclament une nouvelle législation de leur corps de métier, afin d'éviter une trop grande liberté de création d'entreprises de courtage, afin de rendre la concurrence moins offensive. Ils s'inquiètent des réformes qui peuvent transformer le monde du vin, ayant peur de voir leur métier disparaître au profit des négociants. Pour le moment, les producteurs continuent à faire appel à leurs services, mais ils pourront être les premiers à disparaître dans les grands changements gouvernanciers où la simplification est de mise. Enfin, les acteurs multicasquettes se positionnent entre plusieurs souhaits : conserver une production à la Française en modernisant les moyens de vente, s'adapter aux demandes aussi bien des néo-consommateurs que des amateurs éclairés. Ils pèsent les différents facteurs de réformes aussi bien pour leur rôle de producteur et celui de négociant.

Ces revendications ne sont pas unanimes. Elles partagent donc le monde du vin en plusieurs secteurs. La solidarité peut être une consigne mais les « fratricides » semblent être aussi une

solution choisie par certains. Effectivement, les acteurs ne connaissent pas les mêmes intensités de crises selon leur positionnement sur les marchés, par rapport aux rôles qu'ils endossent et surtout par rapport à leur conception de coopération corporatiste.

II) « *Tant pis pour les petits* »⁴⁰⁸

La gouvernance du monde du vin peut être symbolisée par un pôle décisionnel qui se divise en plusieurs noeuds et acteurs. De ce fait, elle met en relation plusieurs influences et laisse apparaître un découpage des territoires en mosaïque, imbriqués les uns dans les autres, tous dépendants. Mais à cet ensemble morcelé s'ajoute une inégalité de répartition, les acteurs territorialisants ne sont pas tous de la même envergure et peuvent disparaître au profit d'autres. Ces derniers accaparent alors les nouveaux espaces délaissés par les plus fragiles, aussi bien pour les espaces de production que pour les espaces d'action et de pouvoir. Un nouveau jeu d'effacement accompagne une déshérence d'une partie des plus faibles. Les relations de pouvoirs sont dès lors au centre de cette nouvelle gestion concurrentielle des territoires. Mais qui sont les acteurs qui sont porteurs de projets, d'avenir ? Qui sont ceux qui ne peuvent s'inscrire dans un registre mondial ? Cohabitent-ils ensemble et surtout peuvent-ils se le permettre ?

A) Les marginaux du système, les plus touchés

La crise affecte essentiellement les exploitations et les vendeurs les plus marginaux, non pas tant au niveau de leur capacité à être des acteurs viables, mais en tant qu'agents qui ne s'intègrent pas, plus ou mal dans le système qui se construit depuis les dix dernières années, ou du moins en apparence. Le marginal est celui qui est en marge d'un tout, qui est considéré comme un élément plus que minime dans le géosystème gouvernancier. Il n'est pas aux normes ou n'y répond plus. Il possède une valeur faible, aussi bien en terme économique que syntagmatique. Qui sont-ils dans le géosystème « gouvernance du monde du vin » ? Sont-ils nombreux ?

⁴⁰⁸ Citation de Allan Sichel, entretien le 8 février 2007

1) Les petites structures : les plus fragilisées

A l'heure de l'Europe politique, du monde global, les systèmes évincent de plus en plus les structures qui ne peuvent répondre aux exigences de la majorité. La France compte trop d'exploitations viticoles, l'Europe souhaite voir leur nombre diminuer et propose donc des primes à l'arrachage pour les domaines qui souhaitent se reconverter dans d'autres cultures. L'Aquitaine n'échappe pas à cette tendance. Le CIVB encadre ces opérations d'arrachage. Depuis la mise en place de cette mesure en 2005, 3 850 hectares ont été concernés. La première année, 1 650 ha ont été arrachés, 1 200 ha en 2006 et 1 000 ha en 2007. Les chiffres ne sont pas à la hauteur espérée puisque le CIVB souhaitait la disparition d'environ 10 000 ha. Ces parcelles disparues permettent une baisse de 4% du volume de production, passant de 6 millions d'hectolitres à 5,7 millions en moyenne. Cette entreprise est moindre que les projets du CIVB puisqu'il voulait un arrachage de plus de 10 000 ha (soit 8 % de la surface totale). Ces chiffres montrent à quel point l'arrachage est une question difficile dans la gestion des espaces. L'Union Européenne désirait voir 400 000 ha disparaître dans toute l'Europe. Les 3 850 ha en moins dans le bordelais ne représentent même pas 1% des arrachages demandés par l'Union Européenne. Ce manque d'enthousiasme s'explique en partie par la faible rémunération que rapporte cette action. Les viticulteurs espéraient au moins 11 000 euro par hectare, les interprofessions n'ont réussi à obtenir que 6 300 euro par ha. Avec la nouvelle OCM Vin, la prime doit augmenter et avoisiner les 8 000 euro. Mais la subvention n'est pas le seul facteur explicatif de ce désintérêt pour l'arrachage.

Au delà de la prime insuffisante, l'arrachage est vécu par les viticulteurs comme une privation de leur moyen de travail. Les exploitations peuvent être des héritages familiaux transmis de génération à génération. Les vignes sont alors des biens formant la colonne vertébrale de l'ossature « travail » d'un viticulteur. Les enfants qui les conservent considèrent que cet outil de travail est lié à l'affectif, qu'un carreau de vigne n'est pas un champ à labourer. Toucher aux vignobles, c'est aussi traiter avec des hommes et des femmes, des personnes, donc des ressentis et des sentiments. Au-delà des drames personnels que ces arrachages entraînent, il convient d'analyser les exploitations les plus touchées⁴⁰⁹. Elles sont de petites tailles, moins de 8 hectares. À propos de taille d'exploitation, il est à noter une tendance au renforcement des structures moyennes autour de 15-20 ha. Cette précision permet de voir que le parcellaire dans

⁴⁰⁹ Les résultats présentés ici sont la conclusion d'une analyse à partir des données personnelles, des rencontres avec les acteurs, d'un entretien téléphonique au CIVB le vendredi 6 juin, et des chiffres des sites des interprofessions.

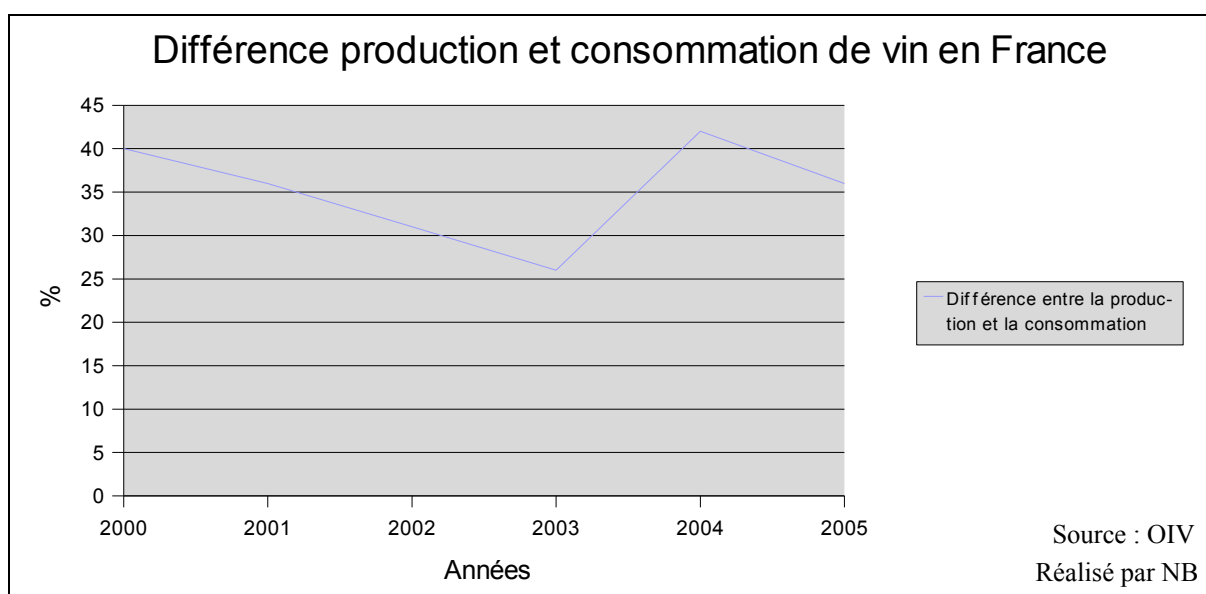
les vignobles d'Aquitaine est de petite taille, avec des exceptions notables pour les très grands domaines, aux mains des entreprises mondialement connues. Les exploitations qui ont recours à l'arrachage comme solution de sortie sont des structures familiales⁴¹⁰. Elles se situent dans des zones d'appellation qui ne permettent pas d'avoir une réputation liée à l'origine géographique comme dans les appellations Bordeaux, Bordeaux Supérieurs, Côtes de Bourg, Côtes de Blaye, Graves de Vayres, Côtes de Francs, Bergerac rouge, etc. Elles sont en faillite et connaissent un taux d'endettement supérieur à la valeur estimée de la récolte de trois années. Elles ont essayé d'investir dans du matériel neuf, mais la qualité n'a pas évolué, aboutissant ainsi à un stock d'invendus trop important. Une autre catégorie existe, celles qui se laissent gagner par le vieillissement des outils de productions. Les vignes sont souvent assez âgées, plus de 25 ans. Les carreaux replantés ne donnent pas encore de raisin et ne peuvent être rentables avant les 5 à 8 ans à venir. Plusieurs stratégies s'observent.

Tout d'abord, un premier groupe s'individualise par l'arrachement partiel. Les exploitations se défont de leurs plus mauvaises parcelles mais gardent les meilleures pour essayer de s'orienter vers la qualité ou vers la production de vins exportables (vins de cépages, vins rosés). Elles profitent des indemnités pour moderniser une partie de leur chai ou pour compléter « le manque à gagner des parcelles arrachées ». C'est le cas le plus fréquent. Il est visible particulièrement dans l'Entre-deux-Mers, dans le vignoble nord de la rive droite et dans le Bergeracois. Un autre groupe est composé des exploitations qui arrachent toute leur partie en vignoble et se réorientent vers d'autres productions (céréales principalement, ou élevage et arboriculture dans le Bergeracois), se diversifiant en même temps . Elles deviennent des « fermes d'accueil » aussi bien pour le tourisme à la ferme que le tourisme gastronomique. Cette catégorie est très majoritaire au Sud du vignoble bordelais et au nord de Bergerac. Enfin, un dernier type d'exploitation ayant recours à l'arrachage peut s'identifier par les domaines qui arrachent avant de clôturer l'activité agricole. Il s'agit principalement de cas très marginaux (notamment aux abords des pôles urbains et dans les montagnes de Jurançon). Mais les viticulteurs (les plus fragiles) ne sont pas les seuls à endurer la crise. Le négoce est au coeur des problèmes puisqu'il est intimement lié aux va-et-vient des consommations.

⁴¹⁰ Selon les enquêtes réalisées

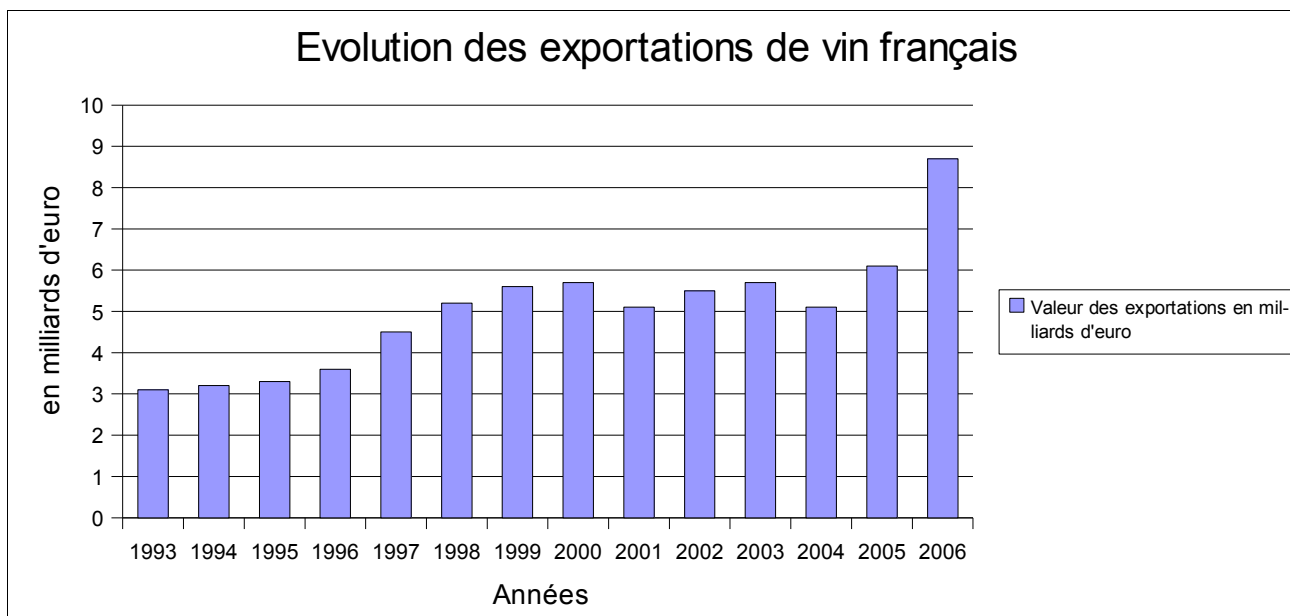
2) Crise et négoce, un couple qui fonctionne aussi

Les ventes de vin en France ont baissé depuis les années 2000, aussi bien à l'intérieur de l'hexagone qu'à l'exportation. Mais l'exportation reste un débouché conséquent pour la France et anime le négoce. Selon l'OIV, la différence entre la production et la consommation d'un pays permet de classer les pays en trois groupes : pays exportateur, pays consommateur, pays producteur. La France est classée dans le premier groupe.



Document 35 : évolution de l'indicateur « différence entre la production et la consommation » en France

Le document 35 montre que la différence entre la production et la consommation du vin en France exprimée en pourcentage est autour de 30%. Les recettes engendrées sont donc conséquentes comme le prouve le document 36. Ce diagramme est à mettre en relation avec la consommation, puisqu'au moment où les Français boivent moins, les exportations augmentent. Ce mouvement contraire permet à l'économie viticole de continuer à être dynamique sur les marchés internationaux.



Document 36 : Evolution des exportations de vin français entre 1993 et 2006 (source : OIV et ARNOULD A, LIEGEOIS M., 2004, « Un vignoble en crise : la viticulture française et le marché mondial du vin », in *Géoconfluences*, n° 8, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/breves/2004/8.htm>)

La crise touche particulièrement une partie du négoce, celui qui n'est pas positionné sur les marchés mondiaux. Ces négociants sont numériquement plus importants. En effet, sur les quatre cents négociants de la place bordelaise, un quart seulement vend à l'export en ayant quand même des créneaux nationaux. Il ne faut pas oublier que certains négociants sont inscrits en tant que tel mais que cette activité est marginale. Ils sont double-actifs. Le document 36 pourrait faire croire que les volumes exportés se maintiennent. Mais le biais de ce graphique est dans son interprétation. En effet, les sommes engendrées par la mise en vente sur les marchés internationaux ne chutent pas malgré la baisse car elle est compensée par la hausse des prix de vente aux consommateurs (et non aux producteurs). De plus, l'année 2004 a été catastrophique. Une relance voit le jour en 2007, elle continue à l'heure actuelle. Donc, les chiffres démontrent peu la réalité de la crise que certains peuvent ressentir, notamment les négociants qui mettent en circulation des vins pas très chers, des vins à destination nationale. D'après le CIVB, ainsi qu'Allan Sichel (président du syndicat des négociants), plus d'une trentaine de négociants ont disparu depuis les années 2003-2004, et le chiffre réel des négociants viables avoisinerait les deux cents.

Les négociants de petite structure (et plus marginalement les courtiers) souffrent des méventes du vin, notamment en France. Un exemple peut être développé pour comprendre comment une entreprise de négoce peut disparaître en peu de temps, et remodeler ainsi les territoires de la vente vinicole. Bergerac est connue pour son manque de négociants locaux. Depuis 2008, le CIVRB essaie de palier cela en créant une structure d'achat en vrac « Bergerac Vin ». Mais avant cela, les Bergeracois vendaient principalement au négoce de Bordeaux ou du Sud-ouest. Ainsi, plus de 25% des ventes de vins rouges en vrac se faisait grâce à la Compagnie des Vins du Grand Sud-Ouest (CVGSO), maison de négoce qui achète à bas prix pour vendre essentiellement au *hard discount*. Il est appelé « *le négociant du vin à 1 euro* ». À Noël 2007, ce négociant (situé dans le Lot), s'effondre et ne peut plus faire face à ses créanciers. Sa mise en liquidation judiciaire entraîne des catastrophes financières aussi bien pour les employés de cette entreprise que pour les viticulteurs qui vendaient leur vin en vrac à cet opérateur. Le président du CIVRB (P. Monfort) a essayé de régler l'affaire en se préoccupant de l'intérêt du plus grand nombre de viticulteurs concernés. Il a très vite pris contact avec le préfet ainsi qu'avec les banques, et notamment le Crédit Agricole, acteur financier important. L'entreprise ne peut plus honorer ses dettes, le CIVRB choisit donc de créer une structure d'achat pour éviter l'anéantissement de plus de 20% des viticulteurs produisant du vin d'appellation Bergerac. La dépendance des viticulteurs envers le négoce est un point crucial lors des périodes de fragilité économique.

Mais Bergerac n'est pas le seul à subir les effets des négociants en redressement judiciaire. Un an plus tôt, la maison de négoce Bernard de Tavernay (Saint-Gervais, nord du vignoble de la rive droite) est appelée devant la justice pour une mise en demeure financière. Cette mise en sauvegarde par le tribunal de commerce de Bordeaux touche aussi la société annexe de Bernard de Tavernay, les Chais Montaigne. En tout, trente personnes se retrouvent sans emplois. Cette maison de négoce est spécialisée dans la vente nationale, auprès des distributeurs de la grande distribution (90% de son chiffre d'affaire). Contrairement au négociant lotois, elle a quelques disponibilités pécuniaires (notamment grâce à des vignobles à Lalande). Sa mise en examen est donc due à la méfiance des banques : sur les dix qui travaillent avec ce négociant, deux ont arrêté de lui faire confiance. Elles ne prennent plus de risques avec les entreprises qui vendent leur stock sur le marché français. De ce fait, les banques ont une importance considérable dans le fonctionnements des espaces du vin. Elles crédibilisent les entreprises viables et handicapent les structures fragiles. Étant donné que les banques deviennent des acteurs de plus en plus omnipotents dans la nouvelle gouvernance du vin, les huit autres se sont ralliées aux deux

premières, laissant ce négociant sans garanties financières.

Face à ces situations créées dans un contexte de mévente, les acteurs producteurs et vendeurs se retrouvent en porte-à-faux avec les acteurs décideurs. Ils subissent la crise au détriment de la mise en place d'un plan d'harmonisation entre les acteurs financiers et les acteurs qui détiennent les autres pouvoirs. Pour répondre à ce désordre structurel et organisationnel, une stratégie apparaît : le regroupement (pour une lecture positive), l'effacement (pour une lecture négative).

B) Pour une gestion d'effacement

Effacer ; une action typique des sociétés modernes. Effacer, une action violente pour réduire au minimum un espace de quelqu'un. Effacer, une action qui rime avec evincer. Trois constats, un résultat unique : un lissage du monde du vin. L'effacement de certaines structures et notamment les plus fragiles comme le montrent les lignes précédentes peut aussi être lu comme un regroupement essentiel dans le géosystème complexe du vin. Qui résiste aux turbulences du début du XXI^e siècle ? Comment les espaces réagissent aux regroupements ? Aux effacements ? La concurrence ne peut-elle pas être une ressource territoriale sans pour autant détruire les plus faibles ? Les acteurs qui disparaissent peuvent réintégrer quand même le système, en changeant de nature. Ils se fondent et mutent mais continuent à exister. Ils évoluent alors sur des espaces concurrentiels, caractéristiques de la gouvernance mise en place actuellement en Aquitaine. Mais la concurrence peut aussi s'analyser comme un facteur positif qui permet aux marginaux de constituer des conglomérats assez solides pour affronter le monde.

1) Un monde de concurrence ou « *la raison du plus fort est toujours la meilleure* »⁴¹¹

Le monde concurrentiel se résume-t-il à cette morale de La Fontaine ? Il n'est pas question de proposer un raisonnement philosophique ici, mais de reprendre l'esprit d'un interview d'un

⁴¹¹ Citation de la fable de Jean de La Fontaine, Le loup et l'agneau

négociant de Bordeaux⁴¹². Il parle en tant que négociant et futur acheteur de raisins, nouvelle forme de gestion pour les négociants afin de produire des vins en contrôlant la vinification, du début à la fin. Il évoque cette citation lors de la question « pensez-vous qu'il y ait une crise aujourd'hui ? ». Avec les mutations majeures du monde du vin, la concurrence est de plus en plus le maître-mot de l'organisation vitivinicole. Les acteurs tenant des discours ultra-libéraux n'hésitent pas à demander la suppression des acteurs en difficultés. Ils considèrent leur effacement comme une solution afin « *d'assainir la filière. Ils polluent nos ressources et donnent une mauvaise image du bordelais. Il faudra un jour ou l'autre qu'on leur explique que ça ne peut plus durer. Il y a nous et eux* »⁴¹³. La main invisible fait donc son travail tranquillement, renforçant ainsi les plus solides et effaçant les plus faibles. Cette vision se retrouve essentiellement dans les discours des négociants. A. Sichel⁴¹⁴ est prudent sur cette vision. En tant que directeur d'une entreprise de négoce, il est favorable à la fin des structures qui semblent paralyser le bon fonctionnement. Mais il corrige rapidement sa vision en reprenant le rôle de président du syndicat. Là, il est plus keynésien et souhaite voir une véritable cohésion au sein des acteurs de Bordeaux. Il tente de concilier les différents acteurs du négoce, ne favorisant aucun groupe d'entre eux et acceptent une certaine entraide (solidarité ?) entre les négociants, légitimant l'existence des maisons de vente spécialisées dans les vins génériques. Toute la complexité des jeux de rôles est au coeur des discours. Il a conscience d'être antagoniste au moment où il répond aux questions, mais s'explique clairement en disant qu'il ne peut pas parler de sa maison de négoce comme du syndicat.

Aujourd'hui, même en appliquant un principe de solidarité ou d'entraide, la concurrence pèse sur la gestion des espaces. C'est en quelque sorte un facteur intrinsèque des sociétés post-industrielles. Mais deux lectures du terme concurrence coïncident avec les deux visions qui divisent le monde en deux : le privé et le public. Si la concurrence est considérée comme le fait de mettre en compétition les acteurs d'un même système afin de rendre transparent le marché de l'offre et de la demande (analyse néo-classique), elle produit des espaces de conflits et de violence, permettant un fossé entre ceux qui réussissent et ceux qui perdent, elle construit des territoires flexibles mais instables, des territorialités chaotiques et inégalitaires. Alors, la loi du plus fort est la meilleure. Toutefois, cette conception idéologique instaure des géosystèmes gouvernanciers où le public joue un rôle extrêmement mineur. La gouvernance n'est plus gouvernance, elle devient simplement gouvernement du plus fort. Il régule à lui seul les

⁴¹² Le 8 juin 2006

⁴¹³ Un négociant de Bordeaux, anonymat souhaité, le 8 juin 2006

⁴¹⁴ Entretien le 8 février 2007

équilibres permettant des coûts minimes pour les gagnants et instaure une compétition perpétuelle. Alors les crises ne sont plus structurelles mais uniquement conjoncturelles, ne remettant pas en cause la nature même des actions entreprises par les acteurs.

Une deuxième lecture est envisageable. La concurrence peut être le fait d'être ensemble (première acception du terme dans la philosophie des Lumières), d'agir conjointement à égalité afin d'atteindre un but collectif, un objectif voulu par l'ensemble des acteurs. Cette vision est souvent abandonnée au profit de la première. Et pourtant, la concurrence naît de cette idéologie. Cette concurrence là est alors source d'espaces solidaires, des territoires flexibles mais qui évoluent avec l'ensemble des acteurs et ne cherchant pas à les destabiliser, des territorialités d'équité. Dans cette logique, les crises ne peuvent être conjoncturelles, elles sont structurelles. La remise en cause du système passe par la restructuration et non par l'abandon de maillons. La gouvernance reste gouvernance avec un discours de cohésion permettant ainsi un monde coopératif, où les efforts de chaque acteur influent sur le comportement de la systémogénèse. L'équilibre ne passe plus par l'égalité mais par l'équité. La raison du plus fort est la meilleure aussi dans ce système, mais le plus fort est collectif, la régulation se faisant par les apports du public afin de soutenir le privé. La gouvernance vitivinicole s'inscrit en partie dans cette conception de concurrence, où quelques acteurs luttent pour continuer à faire vivre les plus fragiles, l'effacement se transforme donc en regroupement.

2) Les regroupements : la fin des marginaux ?

Les acteurs d'Aquitaine s'accordent tous (100% des interrogés) à dire que l'organisation des espaces du vin entraîne une certaine forme de coopération. Elle profite justement de la crise pour réussir des groupements jusqu'ici impossible. Le Bordelais est plus individualiste que les espaces du vin en Bergeracois et à Jurançon. Effectivement, les caves coopératives sont plus nombreuses dans ces deux vignobles. Pour le vignoble de Jurançon, plus de 75 % des exploitations amènent des raisins ou du vin à la coopérative de Gan. En Bergeracois, sept grandes coopératives peuvent être considérées comme les pièces maîtresses de la coopération : Unions Coopératives Vallée Dordogne, Euralis Vigne à Bergerac, Unidor à Saint-Laurent-des-Vignes, Midatest à Maurens, Terres du sud à Bouniagues et enfin la cave coopérative agricole La Périgourdine sur cinq sites (Bergerac, Gardonne, Thenon, Issigeac et Lalinde). Le Bordelais, beaucoup plus vaste compte

quarante-sept caves coopératives⁴¹⁵, réalisant moins de 25 % de la production annuelle⁴¹⁶. Cependant, la coopération change de figure, elle n'est plus exclusivement liée aux caves coopératives.

Ces transformations s'opèrent depuis le début des années 2000. Elles bouleversent le mode de gestion des exploitations des cotisants et des viticulteurs qui apportent leurs raisins à ces grandes structures. Avant, le « coopérativisme » était synonyme de qualité médiocre, et nombre d'adhérents donnaient des raisins de mauvaise qualité. Avec la modernisation des appareils de production, avec la recherche de la qualité, avec l'image positive qui naît maintenant des coopératives, elles représentent des lieux de qualité. L'évolution entraîne des changements de comportements depuis que les caves sont exigeantes et refusent des récoltes de certains producteurs peu scrupuleux (document 37).

On s'aperçoit que la solidarité excessive, et ben, elle tire vers le bas. Ça c'est en train de changer. La coopération a beaucoup changé aussi. Alors là je parle vraiment en terme de coopérative. Avant tout le monde emmenait ses raisins, on mettait ça ensemble, et puis bon, lui il fait du raisin pourri, il n'a pas de chance, c'est pas grave, toi tu fais du très bon raisin, et bien c'est très bien tu vas aider celui qui est pourri. Alors la première année, tu es d'accord, mais au bout de trois ans. Quand le gars qui investit n'y arrive plus, il se dit qu'il en a marre d'aider celui qui fout rien. On voit des coopératives plus dynamiques que d'autres, mais depuis 7 ou 10 ans, il y a des contrôles qualité, on voit des rejets de bennes, des rejets d'apports quand c'est en dessous d'un seuil minimum qualitatif, donc avec une attente de résultats. Donc ça c'est très positif.

Q – Cette prise de conscience, elle est due à quoi, à votre avis ?

Aux difficultés économiques, c'est l'élément déclencheur. C'était, euh, la qualité des vins a toujours progressé. Il y a dix ans tout se vendait, il suffisait de produire du vin, et puis même si ce n'était pas bon, ça avait le droit au nom de Bordeaux, à cause du laxisme de l'agrément. Ça valait bordeaux, et donc ça se vendait. Mais au fur et à mesure que ça se vendait moins, que les prix baissent, les bons ils se disent, mais attends comment ça se fait ? Moi je fais du bon vin et j'ai du mal à le vendre, l'autre à côté il ne fout rien, il ne traite pas ses vignes, son vignoble est dans un état lamentable, il n'investit pas donc son vin ne lui coûte pas cher, et son vin, il le vend au même prix que moi. Donc quand on est en dessous des règles, ça déclenche. Ça change l'état d'esprit. Et ce n'est que justice de toute façon. L'idée est de dire que l'on se modernise, qu'il faut que l'on se mette à la page. On ne peut pas continuer à faire n'importe quoi. Donc qu'est-ce qu'il faut faire. Il faut d'abord garantir la qualité du produit. Donc tout ce qui n'est pas bon, il faut l'éliminer. Il faut que les gens respectent ces règles. Il y a des règles, elles existent.

Document 37 : Solidarité et coopération, une synthèse vu par le président des négociants

⁴¹⁵ Cf chapitre 2

⁴¹⁶ ROUDIE, Ph. et HINNEWINKEL J.-Cl., 2001, *Une empreinte dans le vignoble. XX^e siècle : naissance des vins d'Aquitaine d'Origine Coopérative*, Bordeaux, LPDA éditions

Le premier regroupement de coopératives a lieu dans le nord du vignoble girondin, en Blayais. Cette union allie trois caves (Tauriac, Lansac et Pugnac) représentant ainsi une production de 65 000 hl et regroupe 237 adhérents. Cette nouvelle structure qui date de septembre 2007 est une solution à la crise et permet d'éviter aux viticulteurs les plus fragiles d'arracher. Ils vendent leur raisin à cette structure qui existe toujours sur les trois sites mais avec une spécialisation : vin de qualité première gamme, vin de haute qualité et vin bio, tous en vrac à destination du négoce. Quelques mois plus tard, l'Union de Guyenne réunissant les caves de Génissac, de Saint-Pey de Castets et Sauveterre naît. Elle vinifie 200 000 hl et unifie plus de quatre cents adhérents. Elle vend aussi en vrac. Un an après, les regroupements de coopératives continuent. En Haute-Gironde, il ne reste plus que deux coopératives n'ayant pas rejointes la structure fédérative du Blayais-Bourgeais. Dans le sud, Rauzan, Sauveterre et Monségur forment une coopérative de 445 000 hl, devenant ainsi la plus grosse coopérative du bordelais. Un projet dans les Graves est à l'étude. Les caves coopératives ne sont pas les seules à jouer la stratégie du regroupement, des initiatives personnelles (souvent associées à un seul entrepreneur) existent.

L'exemple de la société Dulong et de son rachat a été évoqué précédemment. D'autres regroupements répondent aussi à cette logique. La société Sichel achète du raisin aux viticulteurs de l'Entre-Deux-Mers pour alimenter sa cave à Langon (Saint-Maixant). Mais il y a encore plus révélateur. En mars 2007 s'ouvre une winerie inédite dans tout le Sud-ouest. La société Philippe Raoux (qui a fait sa réputation grâce à la vente par correspondance de ses vins né de la société Champvermeil, une maison de négoce de vin de table) a construit une immense cave privée à Arsac au nord de Bordeaux. 12 000 m² pour recevoir aussi bien entreprises que particuliers, afin de vendre du vin élaboré dans ses laboratoires. Il fait appel aux viticulteurs de tout le Médoc pour approvisionner ses étagères. Mais au-delà du simple regroupement, la winerie se veut être un espace convivial où le touriste de passage, passionné ou non par le vin, peut trouver plus de 40 000 vins du monde entier. Un restaurant et une salle de congrès constituent en partie la surface du bâtiment. Cet aménagement répond en partie au développement de l'oenotourisme, source de rente financière pour les propriétés vitivinicoles.

La nouvelle gouvernance fait face à des changements structurels. Les crises ne sont pas simplement des événements cycliques qui font disparaître les plus fragiles. Elles sont aussi la conséquence des grandes tendances mondiales sur les territoires locaux. La gouvernance doit donc répondre aux interrogations des acteurs du monde du vin.

III) Gérer la crise : la gouvernance vitivinicole face aux mutations

Le nouveau géosystème politico-social du vin évolue en même temps que le monde du vin lui-même. Ils sont liés l'un à l'autre par une espèce de causalité intrinsèque aux changements. La gestion de la crise passe inévitablement par une gouvernance qui prend en compte les mutations. La gouvernance doit essayer de définir clairement les stratégies spatiales à réaliser, et surtout elle doit permettre de gérer la crise non pas en tant qu'épisode de récession mais en tant que mutations structurelle et conjoncturelle d'un monde qui est en perpétuel mouvement. Par ses conséquences humaines, ces changements sont appelés crises, à juste titre. Mais il est possible de les analyser aussi comme des mutations, des bouleversements permanents, qui se laissent guider par les orientations mondiales, européennes et nationales (toutes trois fortement liées les unes aux autres).

A) Une typologie des crises

Les crises peuvent s'analyser d'un point de vue cyclique. Mais la première partie de ce chapitre émet l'hypothèse que les cycles sont plus des construits à partir des facteurs de crises, et donc que le processus est inverse : **les crises ne sont pas cycliques, les crises font naître les cycles**. Ils convient alors d'observer les crises et d'essayer de les nommer pour les lire plus facilement, et comprendre qu'elles sont plus que des simples épisodes récurrentes.

1) Trois grands types de crises

H. Velasco-Graciet établit trois grandes catégories de crises⁴¹⁷. Elles concernent tous les espaces du vin et sont liées à la transmission de modèles. Cette typologie peut servir de substrat de réflexion, et être réinterprétée par rapport à une vision plus personnelle.

⁴¹⁷ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3, p 257 et suivantes.

Tout d'abord, les crises peuvent être « *un moment court lié à une mode de consommation* ». Cette crise est celle mise en avant par les médias puisqu'elle est facilement identifiable. En effet, à l'aide des chiffres, les acteurs médiatiques énoncent les méventes. Mais il est facile de démontrer plusieurs réalités à partir des mêmes chiffres. La consommation baisse, les ventes baissent, une équation à une seule inconnue. Mais même si les ventes chutent, cela ne veut pas dire forcément que les bénéficiaires dégringolent, comme le montre le document 36. Cette crise est dite conjoncturelle et n'incite pas à élaborer des changements majeurs, sauf si les stocks s'accumulent sur plusieurs années. Elle s'analyse par des ratios économiques et oublie souvent les territoires. Et pourtant, ce genre de crise modifie les espaces appropriés. Elle entraîne une refonte des espaces décisionnels, recadre les matrices productives et fragilise une partie des espaces marginaux. Mais ce type de crise est le moins déstabilisant au niveau géographique.

Deuxièmement, les crises « *s'apparentent aussi à un détournement d'un modèle des vieux pays vers les nouveaux pays producteurs, selon une idée de trahison de la part des agents qui font le transfert* »⁴¹⁸. C'est une crise qui peut se qualifier « de mondialité ». Elle correspond à un épisode de transfert de modèle. Elle est l'aboutissement non-souhaité de la colonisation. Objectivement, elle est purement et simplement la diffusion d'un système de production à une échelle mondiale. Ce déplacement des compétences territoriales résulte des avantages comparatifs à l'échelle de la planète. Pour répondre à une demande qualitative, les nouveaux pays producteurs cherchent un modèle qui fonctionne et contente les consommateurs. Fort de son histoire, les pays européens connaissent des systèmes de production selon des logiques de protection (AOC, IGP...), les pays de la nouvelle sphère du vin les copient en utilisant le potentiel des anciens pays producteurs. Afin de minimiser les coûts, des acteurs européens investissent dans ces nouveaux vignobles essayant de reproduire ce qu'ils connaissent. À titre d'exemple, les frères Lurton (viticulteurs et metteurs en marchés) continuent à exploiter les vignobles dans les Graves mais acquièrent des vignobles et des usines d'embouteillage en Amérique du Sud⁴¹⁹. M. Roland, consultant et oenologue du Libournais, possède, en partie, le Clos de Los Siete dans l'oasis de Mendoza⁴²⁰. Les exemples sont nombreux. Cette forme de crise, basée essentiellement sur des transferts de connaissances et sur des rapports inégaux de coûts, touche particulièrement les viticulteurs et négociants qui ne peuvent pas investir assez dans les

⁴¹⁸ VELASCO-GRACIET H., 2006, *Ibid.*

⁴¹⁹ Il est à noter qu'ils n'ont pas de très bons contacts avec André Lurton, situation qui n'est pas anodine dans les choix de s'installer autre part.

⁴²⁰ Comme le nom l'indique, sept winemakers détiennent le capital de cette propriété.

dix ans à venir et/ou qui ne détiennent pas assez de liquidité pour que les banques leur fassent confiance. Mais ce scénario ne peut être considéré comme une crise pour les acteurs qui en sont un peu la cause, à savoir ceux qui se positionnent dans les espaces mondiaux du vin, jouant ainsi sur plusieurs créneaux.

Enfin, la troisième catégorie de crises est « *la naissance de la remise en cause des modèles établis sur les héritages* ». Elle peut également se nommer crise d'identité. Les espaces concernés se déterritorialisent. Effectivement, les espaces du vin qui sont nés des habitudes de consommation « à la française », plus complexe, à savoir des consommations quotidiennes de qualité médiocre couplées avec des consommations exceptionnelles des vins qualitativement supérieurs, souffrent des changements de comportements des consommateurs. Ils ne répondent plus à la logique mondiale, et favorisent un repli sur soi, espérant ainsi être le dernier bastion d'une culture bachique qui peut contrecarrer la mondialisation des phénomènes. Mais en voulant rester dans une utopie et une idéologie dépassées par le temps (et l'histoire), ces espaces n'arrivent plus à émerger et s'engouffrent dans une phase de décrépitude conséquente. Les catastrophes humaines sont les conséquences de ces crises, obligeant l'abandon du patrimoine familial (aussi bien pour les exploitations que pour les maisons de négoce). L'exemple de la CVGSO est démonstratif. Ces crises concernent avant tout des acteurs peu innovants, se contemplant dans une inertie systémique : pourquoi changer quelque chose qui fonctionnait pendant des décennies entières ? Par ce raisonnement, des impasses se créent et provoquent ainsi des acteurs à plusieurs vitesses : ceux qui évoluent dans une temporalité proche du présent, ceux qui changent avec des années en retard et ceux qui se crispent sur des positions *ad vitam eterna*.

Finalement ces crises (ou ces rencontres d'évènements perturbants) se chevauchent toutes. Elles forment ce que les acteurs rencontrés nomme « la crise ». L'Aquitaine est touchée par ces trois grands types de crises. Il n'est pas évident d'identifier clairement chaque crise. S'entremêlant, elles fabriquent un imbroglio spatial composé des complexités de chaque système « crise ». Elles permettent une lecture plurielle qui permet d'émettre l'hypothèse que la crise est certainement plus proche d'une mutation qu'une crise indémaillable.

2) Crise ou mutation ?

Les acteurs du monde du vin considèrent ces temps incertains comme une crise. Elle peut être caractérisée ainsi, même si une lecture attentive de cette période difficile révèle un « millefeuilles » de crises. Utiliser le terme « crise » est plus utile pour les acteurs qui demandent des financements, des nouvelles lois et une nouvelle gestion auprès des hautes instances décisionnelles. La crise fait peur, il faut donc l'éradiquer. Toutefois, quelques acteurs conçoivent cet épisode non pas comme une véritable crise mais plus comme une mutation. *« Vous demandez s'il y a une crise ? Moi, je vous réponds que non. Il y a simplement des mauvais viticulteurs, des canailles dans la vente et une demande sociale de changements. Ce n'est pas une crise, mais une mutation. Mon discours est peu apprécié car il dérange et met en avant les maillons faibles du dysfonctionnement »*⁴²¹.

Cet extrait d'entretien avec un consultant qui travaille pour des châteaux de toutes catégories mais essentiellement des vins qui se vendent autour de dix euro est révélateur des non-dits publics, des discours entre acteurs en dehors des micros. Ces protagonistes du monde du vin qui tiennent ces discours en dehors de la sphère médiatique influencent, en partie, les choix pris pour l'évolution des décisions à venir. Les politiques n'ont pas simplement écouté la « *vox populi* », ils ont consulté les acteurs détenant le plus de pouvoir, ces mêmes acteurs qui parlent de mutations et non plus de crises lorsqu'ils doivent repenser l'organisation des espaces du vin. Le témoignage de F. Lévêque est de la même facture, aussi accablant pour les personnes qui perturbent le bon fonctionnement de Bordeaux (document 38).

⁴²¹ Un consultant à Saint-Emilion, anonymat souhaité, le 7 mars 2006

Q – Pensez-vous qu'il y ait vraiment une crise dans le monde vitivinicole ?

En réalité, je n'aime pas le mot crise. On est dans une période de mutation. Personne n'a pu voir cette mutation à temps. Et ce n'est pas un reproche. On est parti sur des schémas qui ne fonctionnent plus, à savoir l'extension démesurée du vignoble, une masse de vin peu qualitatif d'une partie et par une restriction de l'offre qui n'a pas encore commencée contrairement à l'amélioration qualitative. Le consommateur en a marre de trouver des mauvais Bordeaux, ça ne devrait pas exister. Donc on a observé une baisse des cours. Aujourd'hui ce qui se passe en vrai, c'est que les gens refusent les changements. Et ces gens-là qui refusent de voir la vérité en face parmi les producteurs, ils vont disparaître. Les autres vont rester, ce sont eux qui ont compris qu'il fallait de la qualité et se bouger. On s'est mis la tête dans le sable trop longtemps. On dépense beaucoup d'argent pour les sauver, mais ils ne savent pas prendre la perche qu'on leur tend, tant pis pour eux. Ils ne veulent pas se mettre à faire du maïs, ils préfèrent faire du mauvais vin et crever de faim. On ne peut plus rien pour eux. Je sais que ce n'est pas politiquement correct de dire cela. Mais il faut l'être de temps en temps. D'autant que ces mauvais vins ont tiré le reste de la production vers le bas. Car quand un viticulteur vend de la merde à 2 euro, le grand vin qui se vend à 10 ne trouve pas preneur à 10 mais à 5 ou 7 au meilleur des cas. C'est dommage. On a essayé d'accompagner les gens, ils ne veulent pas, tant pis. On ne peut pas faire disparaître toute une économie régionale pour eux.

Par contre, je suis très optimiste pour l'avenir. Une fois que l'on aura plus de mauvais vins, je pense que dans deux ans environ ce sera fait. Et Bordeaux redeviendra la référence mondiale du vin. Beaucoup de vins du Nouveau Monde ont fait illusion. Ils étaient lisibles et pas chers. Mais très vite les goûts des nouveaux consommateurs s'affineront, et ils se tourneront vers du Bordeaux. Les gens vont se tourner vers des vins plus digestes, des vins de Bordeaux. Les modes se défont...

Document 38 : crise ou mutation, le regard d'un courtier

Alors est-ce une crise (des crises ?) ou une mutation ? La réponse n'est pas si évidente. Les crises ont été définies dans les pages précédentes, il faut faire de même pour le terme mutation. Le premier sens de mutation, d'après le Centre National de Ressources textuelles et lexicales, est un « *changement radical et profond* », tout particulièrement un changement économique et social brusque et spectaculaire. Mais cette définition ne considère la mutation uniquement par un mécanisme de violence et de rapidité. Un autre sens peut lui être donné. Il faut se rapprocher de la définition de mutation en musique. La mutation est alors une « *transformation dans la constitution mélodique de la réponse, consistant en une sorte d'imitation du sujet* »⁴²². Il est

⁴²² <http://www.cnrtl.fr/definition/mutation>

intéressant de voir la mutation comme une métaphore musicale, une sorte de réponse qui essaie de se rapprocher de la question. Face aux problèmes rencontrés dans le monde du vin, les sujets tentent d'évoluer en copiant ce qui fonctionne mais en modifiant une partie du système. La mutation est donc plus une solution qu'un problème, la crise est plus un problème qu'une réponse. Les évolutions majeures du monde vitivinicole apparaissent plus comme une mutation qu'une crise. Toutefois, elle ne concerne qu'une partie marginale du système. Les autres acteurs ne répondent pas à une crise profonde, bien au contraire, ils répondent aux changements permanents du système, en adoptant de nouveaux règlements, en fabriquant ainsi des mutations. Pour être plus précis, la crise a bien eu lieu et touchée la plus grande partie du géosystème vin, notamment entre 2004 et 2006. Aujourd'hui elle laisse place à des modifications, le système n'est plus en crise, il mute tout simplement.

Face à ces changements, voire mutations si la première définition de mutation entre en compte, la gouvernance qui se tisse est à la fois la cause et la conséquence de ces métamorphoses.

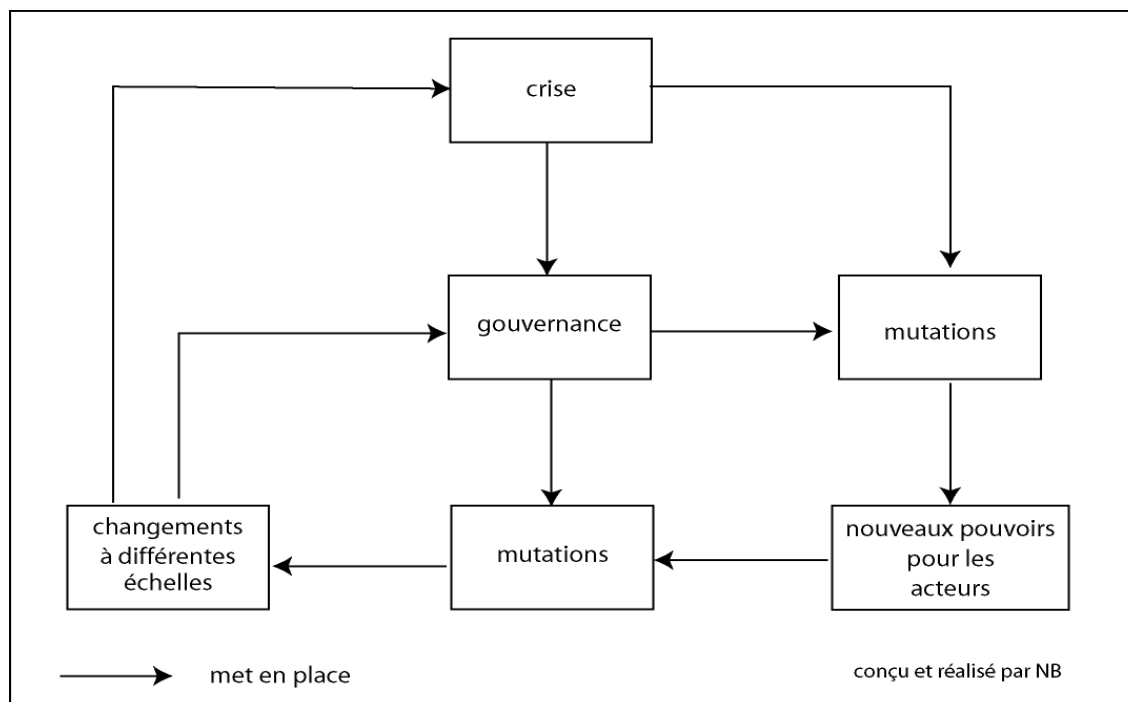
B) La gouvernance, une causalité de crise ou une solution ?

La crise est une mutation qui elle-même peut entraîner une crise. Cette succession causale crée un cercle vicieux (ou vertueux selon la lecture faite de l'impact des crises). Alors, les acteurs répondent à cet effet par la mise en place d'une nouvelle gestion. Mais cette dernière est, par ricochet, aussi bien cause et conséquence des mutations. Cette situation explique, en partie, la complexité du système vitivinicole en Aquitaine. Tous les acteurs ne choisissent pas les mêmes stratégies pour répondre à la crise, d'autant plus qu'ils ne la considèrent pas tous en tant que telle. Mais la gouvernance est au centre de ces mécanismes, aussi bien en amont qu'en aval, devenant donc une modalité de gestion implicite et explicite des périodes de changements.

1) Comment la gouvernance peut être une solution ?

La gouvernance est souvent présentée comme une réponse à tous les problèmes aux yeux des décideurs politiques. Il suffit d'instaurer une gouvernance et tous les dysfonctionnements disparaissent. Pour preuve, le rapport Barnier ne met-il pas en avant la gouvernance comme moyen de renouvellement et de modernisation de la filière vitivinicole. L'occurrence de ce terme s'élève à huit, sur seize pages, soit une fois « gouvernance » toutes les deux pages. Cependant la gouvernance ne va pas de soi. Elle fait sens uniquement quand les utilisateurs lui en donne. Pour qu'elle ait lieu, il faut que les acteurs lui confère du sens et la considèrent vraiment comme un outil d'action, comme une méga-structure de pouvoir qui prend en compte les volontés de la plupart des actants concernés, alliant les secteurs privés et publics aux responsables gestionnaires et à la base décisionnelle. Il faut qu'elle soit une véritable démocratie partagée, ou du moins que la majorité des individus le croit. Une fois considérée ainsi, elle peut en partie répondre aux mauvais fonctionnements. Elle est affaire de jeux de rôles et d'échelles, de partage et de conciliation, de solidarité et de fermeté dans les mesures qu'elle permet d'appliquer.

Le document 39 montre les rouages et les liaisons possibles entre une gouvernance et des mutations. Une fois la crise identifiée et prise en considération par les acteurs (aussi bien ceux qui sont touchés que ceux qui observent), ils élaborent une gouvernance, donc un changement de positions, de réglementations, d'objectifs et d'organisations. Ces différents caps permettent une mutation du système (et par conséquence du géosystème). Mais cette nouvelle gestion et ces changements entraînent des modifications qui ne s'opèrent pas à la même vitesse (les temporalités sont les nouveaux enjeux des espaces depuis que ces derniers sont façonnés par les actions d'acteurs). Les pouvoirs sont alors redistribués, les détenteurs essaient de conserver leur acquis et d'en assimiler de nouveaux. De ces mutations, les acteurs peuvent suivre deux chemins : soit l'instauration d'une gouvernance durable qui convient à la majorité des individus concernés, soit manifestent leurs désaccords et remettent en place une crise, et ainsi de suite.



Document 39 : Causalité et effet de la gouvernance sur les crises/mutations

Pour rendre ces mécanismes plus concrets, il suffit de prendre en exemple les ODG. Ils sont mis en place par une décision nationale (la LOA de 2006). Mais l'Etat n'a pas choisit cette solution de façon arbitraire, les représentants des syndicats viticoles ont été consultés et ont approuvé. D'autres acteurs comme ceux de l'INAO, des interprofessions ont participé aux débats. Les ODG répondent à un besoin de simplification administrative et d'autorégulation des territoires du vin, éléments identifiés comme des solutions à une crise gestionnaire des appellations. L'application des ODG installe une gouvernance à part entière, à un niveau local⁴²³. Les territoires politiques du vin mutent, mais pas uniquement à cet échelon puisqu'ils font partie d'une contiguïté géographique, à des vitesses différentes. Par exemple, Saint-Emilion a été précurseur pour la mise en place d'un ODG, Bergerac est en retard, et pourtant ils font bien partie d'un même ensemble « géosystème vin » qui peut se définir selon un modèle pyramidal où Bordeaux occupe une place centrale et les autres espaces du vin une situation périphérique. Mais ce géosystème connaît des subdivisions au sein de chaque catégorie. En effet, Bordeaux ne peut être considéré comme un bloque monolithe, il se structure en noeuds au sein de chaque appellation. De plus une méga-structure englobe le tout : le bassin de production.

⁴²³ Il faut garder à l'esprit que ces structures décisionnelles sont nouvelles et qu'il faudra plusieurs années avant d'analyser la pertinence de ces ODG.

Pour analyser encore plus ces changements à différentes vitesses, il faut regarder les relations entre Saint-Emilion et ses satellites. L'ODG précurseur permet à Saint-Emilion et à ses satellites une gouvernance exemplaire, où les acteurs se satisfont de cette nouvelle organisation. Mais elle entraîne une crise au niveau de l'appellation Montagne-Saint-Emilion qui n'adhère pas à cet ODG puissant. Le pouvoir au sein de cette petite appellation est divisé entre les tenants du pouvoir officiel qui refusent la tutelle saint-émilionnaise et les acteurs du pouvoir minoritaire qui voulaient cette union et se retrouvent à l'heure actuelle à cheval entre plusieurs décisions non voulues : remaniement du syndicat pour pouvoir adhérer à un ODG voisin ou créer son propre ODG, manque de visibilité par rapport aux appellations satellites de Saint-Emilion, intégration difficile localement en étant cité comme les indisciplinés de la région du Libournais. Cette « crise » provoque donc des mutations qui ne passent pas par une gouvernance mais par une non-gouvernance qui favorise l'instauration de conflits de pouvoirs plus intenses qu'avant. La gouvernance n'est pas forcément l'amont d'un bon fonctionnement, elle peut apparaître comme l'aval de celui-ci, un résultat des changements entrepris.

2) Comment les solutions entraînent une nouvelle gouvernance ?

Le document 39 met en évidence un autre circuit. La gouvernance peut alors devenir le résultat d'un processus de mutations indépendantes d'un système politico-social mis en place par des instances collégiales. La crise peut être le début d'un cheminement aboutissant à des mutations. De ces dernières naissent des nouveaux enjeux de pouvoirs, créant eux aussi des modifications inédites. Les changements se réalisent toujours à des vitesses différentes provoquant soit une nouvelle crise, soit une gouvernance. Celle-ci est dans ce cas, la conséquence des dysfonctionnements et non plus une solution pour y remédier. Un exemple permet de mieux saisir la différence .

Les bassins de production sont apparus comme des outils de modernisation territoriale des espaces du vin. Ils répondent à une crise, une crise qui peut se résumer par le manque de lisibilité des espaces à un niveau régional. Les acteurs demandent un cadre dynamique pour affronter les concurrences mondiales, souhaitant sortir de la rigidité étatique. Les changements commencent par la création des bassins de production. Un pouvoir leur est acquis. Toutefois, cette autorité se

superpose à l'interprofession. Les acteurs se battent pour garder leur pouvoir et essaient même d'en récupérer plus. Ces joutes sont arbitrées par la Région et l'État. Les bassins changent de mains, la Région les perd et l'État les confie aux interprofessions. Ces changements s'effectuent à différentes vitesses. Par exemple, le bassin Sud-ouest était sous le contrôle de l'interprofession Sud Ouest bien avant que le bassin Bordeaux-Aquitaine soit à la dérive et soit récupérée par le CIVB (si la situation actuelle évolue comme le souhaite ce dernier). Tous ces mécanismes mettent en évidence une gouvernance qui s'appuie sur ces bassins. Et le plan de modernisation proposé par le ministère de l'agriculture (fortement influencé par l'OCM-Vin) retient simplement que la gouvernance du monde du vin passe naturellement par les bassins, donc par les interprofessions. La gouvernance « bassin » est le résultat des conflits entre les acteurs pour oeuvrer à une mainmise sur le pouvoir décentralisé souhaité depuis plusieurs années par les instances bordelaises.

Le monde du vin est en pleine mutation. Mais est-ce nouveau ? Les transformations des territoires vitivinicoles apparaissent depuis plus de 150 ans par des événements qui ont permis une refonte générale de leur organisation. Les appellations ne sont-elles pas nées de problèmes de fraude depuis la fin du XIX^e siècle ? Les syndicats apparaissent avec les comices agricoles de la fin du XIX^e siècle afin de répondre aux besoins sanitaires et hygiéniques, pour retrouver un équilibre face aux multiples crises liées au phylloxera ou à l'oïdium. Des cycles façonnent alors les espaces du vin, à moins que ce ne soit l'inverse. Il est aisé de trouver des crises pour expliquer les changements. Les crises ne sont peut-être pas si cycliques que cela, et peuvent servir à découper les temporalités des territoires, mais elles n'expliquent pas tout. Les acteurs perçoivent les problèmes de méventes, de surproduction comme des crises qui restructurent les espaces. Ces périodes d'instabilité fragilisent le système et entraînent des actions, qui elles-mêmes provoquent des réactions et des rétroactions. Tout est lié. La crise n'est pas une affaire de chiffre, elle est aussi ressentie comme des malaises sociaux au sein d'un micro-monde qui vit en interaction avec le reste du monde.

Ces mutations échappent un peu à la rationalité économique. Elles instaurent un remodelage de l'organisation spatiale qui se matérialise par des regroupements. Les caves coopératives, afin de devenir plus puissantes s'allient et forment ainsi des conglomérats économiques qui sont

censés faire face à la mondialisation. Mais ce mouvement de rassemblement n'est pas réservé qu'aux caves coopératives. Des petits viticulteurs vendent leur production à des grands groupes, alimentant les wineries du bordelais, évitant ainsi les mesures d'arrachage demandées par l'Europe. Alors comment se dessine l'avenir de ces espaces gouvernanciers ? Vont-ils se satisfaire d'une copie conforme des espaces européens et même mondiaux ou peuvent-ils garder une identité tout en restant dans les circuits de la mondialisation ? Comment fonctionnent ces espaces qui s'articulent sur plusieurs temporalités, sur plusieurs pouvoirs et sur plusieurs modèles ? La gouvernance est un fabuleux outil pour rénover les espaces en crises ou en mutation, il faut simplement qu'elle soit considérée comme telle.

« À Bordeaux, les meilleures familles attachées au service du vin se transmettent une science que beaucoup de profanes font aujourd'hui semblant de posséder. [...] Qu'il y a loin d'un Médoc à un Saint-Emilion ! Mais dans le Médoc et dans le Saint-Emilion, que de crus il faut savoir connaître ! Et dans chaque cru, que d'années ! Et (hélas !) dans chaque année, que de bouteilles différentes ! Cette inégalité entre les bouteilles d'une même année, c'est la grande misère de nos grands vins. [...] Mais l'esprit de finesse d'un Haut-Brion ou d'un Grau-Larose, d'un Margaux ou d'un Lafite, j'atteste qu'il ne faut l'attendre d'aucune autre terre que celle où je reposerai ».

François Mauriac, juillet 1937

« Le vin de Bordeaux », in *Revue des agriculteurs de France*

Chapitre 8 : La gouvernance territoriale : visibilité spatiale, initiatives d'acteurs privés et stratégie d'excellence

Le pouvoir en tant que capacité collective et individuelle d'action des acteurs conduit à des remaniements spatiaux. Ces derniers transforment les mailles décisionnelles et permettent l'innovation territoriale en offrant de nouveaux cadres politiques. De ces changements naissent des pouvoirs institutionnels, plus ou moins légitimes, qui sont détenus par des acteurs. Ils s'emparent du discours sur les crises et offrent des solutions qui leur permettent d'en posséder encore plus . Mais le pouvoir n'est pas seulement attribué aux officiels. Tout acteur peut en avoir, en jouer et élaborer des stratégies plus ou moins définies mais qui bouleversent les champs d'actions du méta-système. Le cadre politique omnipotent est un élément fédérateur du monde du vin, caractérisé par une mosaïque décisionnelle basée sur les capacités d'agir et de réagir des différents actants. Les crises deviennent alors le champ de bataille des professionnels du vin, la gouvernance un moyen de gérer cette bataille. Si les interprofessions, l'État et l'Europe répondent à la crise par des mesures spectaculaires, refondant l'ancien système sur un système-monde organisé par l'OIV, des acteurs moins collectifs, plus individuels, choisissent des actions plus personnelles qui ont un impact local mais aussi national et international. Ils s'orientent alors vers des choix issus de divers modèles.

Mais suffit-il de recopier des organisations qui fonctionnent ailleurs pour améliorer le local ? La spécificité n'est-elle pas une clé de la gouvernance ? Comment des territoires peuvent-ils être détenus par des acteurs noyés dans les multiples propositions de « sortie de crise » ? Les territorialités⁴²⁴ deviennent des ressources du changement, des solutions trouvées par des individus profondément investis pour et par le monde du vin. En effet, pour être acteur, les individus doivent faire actualiser leur espace d'action. Tous les acteurs ne s'investissent pas de la même façon, certains le font publiquement et cherchent à devenir des grandes « figures » de la nouvelle gouvernance et d'autres choisissent la discrétion sans pour autant rester muets. Ces acteurs conjuguent avec ces mutations (bassins, ODG...) tout en gardant des originalités de

⁴²⁴ La territorialité est considérée comme un rapport individuel ou collectif à un territoire

développement, faisant ainsi du Bordelais/Bergeracois un laboratoire d'idées et de nouveaux modes de gestion. L'espace est donc tiraillé entre des copies d'un système-monde où les vins n'offrent plus une typicité mais une constance organoleptique et des initiatives qui fonctionnent sur des particularismes, voire des singularités. Le vin de Bordeaux peut-il se contenter de devenir un vin « nouvelle mode » ou doit-il rester un bordeaux adapté aux exigences des consommateurs de moins en moins néophytes et de plus en plus amateurs ? Voilà les nouveaux enjeux qui se traduisent par une gouvernance organisée en pôles et façonnant des modèles (non pas un nomothétisme mais des sources d'inspiration).

La gestion des espaces et même des territoires impose des têtes décisionnelles, des personnalités capables d'entraîner des réactions de la part des autres acteurs. Il faut des leaders. Toutefois ils ne sont pas les seuls à pouvoir et devoir faire entrer les espaces du vin dans les nouveaux cadres du monde contemporain. Des agents extérieurs aux vignobles peuvent devenir des acteurs grâce aux capacités d'émancipation qu'offre une région dépendante d'une culture bachique. De ces jeux d'acteurs endogènes et exogènes peut apparaître une ligne directrice, une trajectoire qui pourraient orienter l'Aquitaine vitivinicole vers une trajectoire basée sur l'excellence et le prestige afin d'affronter plus sereinement la compétition territoriale que la post-modernisation impose. À l'heure d'une mondialisation les modes de gestion ne sont pas tous les mêmes selon les espaces. Les acteurs doivent donc conjuguer avec les différences tout en acceptant un socle commun que l'espace-monde a défini depuis la fin de la Guerre Froide.

I) Les leaders de la gouvernance entre stratégie et visibilité mondiales

La gouvernance, considérée comme un géosystème politico-social, n'a de substance qu'à travers les acteurs. Elle s'articule autour de différents modules qui peuvent être aussi bien des espaces, des territoires que des acteurs. Ces derniers insufflent une mécanique permettant le fonctionnement du système, devenant des privilégiés de l'énorme entreprise qu'est une gouvernance territoriale. Ils sont les têtes pensantes et directives. Ces locomotives essaient de trouver les moyens nécessaires pour faire avancer le train : énergie, mécanique et prudence. Ces acteurs jonglent avec les différentes prises de décisions. Ils s'incrument donc dans les logiques

multiscalaires de l'univers du vin. Ils composent une oeuvre impliquant aussi bien le monde que le local. L'exercice n'est pas aisé, il met en situation les meneurs, leur donnant de ce fait leur légitimité mais est aussi la cause de leur évincement en cas de non-réussite. Ce début de siècle donne une importance aux acteurs (démocratie participative, engagement citoyen, pouvoir de plus en plus grand des ONG, effacement des Etats providence...), il faut donc qu'ils montrent leur capacité à agir, à diriger, à prendre les meilleures décisions pour le plus grand nombre. La place est aux leaders. Certes, les « meneurs » ont toujours eu un rôle conséquent dans la gestion territoriale mais le XXI^e siècle les expose clairement au devant de la scène, les élevant au niveau de « grandes figures de la gouvernance ».

A) Des territoires et des leaders

Les espaces ne deviennent territoires que par l'action des individus, grâce à leur appropriation (qu'elle soit perçue, vécue ou tout à la fois). Ils se constituent par l'ingénierie sociale, relayée par des groupes, par des personnes plus ou moins charismatiques. Les leaders sont donc l'essence même du territoire visible. En effet, chaque individu peut créer son propre territoire. Mais les espaces territorialisés reconnus comme officiels, approuvés par tous, ne relèvent pas des territorialités personnelles mais de l'appropriation collective. Pour assurer leur bon fonctionnement, des « chefs » se distinguent, guidant les acteurs dans leurs choix, plus ou moins consciemment.

1) Le rôle des leaders, les acteurs icônes des espaces du vin ?

Qu'est-ce qu'un leader ? Quelle importance a-t-il dans la construction des territoires ? Quelle est sa fonction dans la sortie de crise ou dans les mutations spatiales ? Des questions qui éclairent le rôle central du leader dans les systèmes gouvernanciers. Le premier sens de ce terme est le chef d'un parti politique, une personne qui se trouve à la tête d'un mouvement. De ce constat, le leader est donc une pièce centrale des espaces politiques, il est un des décideurs. Cependant il est plus qu'une simple fonction. Pour la psychologie sociale, le leader est une « *personne qui jouit d'une grande autorité, notamment au sein d'un groupe restreint, parce qu'elle y est populaire et*

exerce un ascendant réel »⁴²⁵. Il est un acteur de premier ordre, une entité à lui tout seul. Il représente un pouvoir. Grâce à ce potentiel « politique », il est charismatique, et donc respecté. Il rassemble et entraîne les groupes qui l'écoutent dans un sens ou un autre. Cette force de persuasion lui confère une renommée, une assise particulière. Il donne des consignes de conduite, il oriente les idées de son auditoire. Le leader est donc une personne emblématique, une sorte de guide qui détient finalement son pouvoir uniquement parce qu'il a un auditoire. Sans ce dernier, il perd sa popularité, base de ses actions. Dans tous les espaces, les leaders existent. Ils sont plus ou moins puissants, plus ou moins nombreux, plus ou moins influents mais ils sont présents partout. Ils symbolisent les actions menées et offrent des solutions, des espoirs, des espérances aux autres acteurs moins charismatiques. Ils incarnent l'expérience arrêtée. Autrement dit, ils sont la preuve que les initiatives produisent des territoires. Ils sont donc le point de jonction entre le réel et l'idéal. Le leader fut pendant des décennies dans les régions bourgeoises (au deux sens du terme) le notable. A. Frémont explique parfaitement le poids de la situation sociale des acteurs de premier rang dans les systèmes hiérarchisés. « *Les notables, une vieille invention sociétale... jouent un rôle important dans la gestion des territoires. Ils vivent et agissent non sur un seul niveau territorial, mais sur deux ou trois, celui de leurs obligés, des populations dont il font partie même s'ils s'en distinguent, et le niveau au-dessus, celui dont ils tirent des informations, des crédits, des avantages, à leur profit et surtout au bénéfice de ceux qui les entourent* »⁴²⁶. Le notable devenu leader aujourd'hui est une personne-ressource, une charnière entre les différentes composantes des espaces de décisions. Toutefois, il ne faut pas oublier que le leader est avant tout un acteur et qui a, de ce fait, des intérêts personnels à agir pour la collectivité. L'interaction entre les rôles joués est toujours de mise dans l'analyse des personnalités phares des espaces vitivinicoles.

Par exemple, F. Lévêque, courtier à Bordeaux n'est pas seulement courtier, il est un leader à plusieurs titres. Il s'est spécialisé dans la vente de vins de prestige et de vins de haute qualité. Sa renommée lui a permis d'accéder à la fonction de Président du syndicat des courtiers. Il a été élu sur ses compétences mais aussi sur sa capacité à attirer l'attention de ces confrères. Il continue aujourd'hui à écouter les courtiers de son syndicat qui attendent de lui des actions en leurs faveurs. Il établit le dialogue entre les « Monsieur 2% » et les institutions comme l'interprofession ou les hommes politiques. En 2006, les courtiers de Bordeaux demandent une

⁴²⁵ VICTOROF D., 1970, « La psychologie sociale », in *La sociologie*, Paris, CEPL, p.361

⁴²⁶ FREMONT A., 2005a, *Aimez-vous la géographie*, Paris, Flammarion, p.247

réforme de leur statut et la mise en place d'une véritable formation pour réglementer l'entrée dans la profession⁴²⁷. Ils s'adressent à F. Lévêque qui en réfère aux instances publiques. La loi légiférant le statut de courtier est votée six mois après la demande, une rapidité qui s'explique par le charisme du président et surtout par ses influences. En effet, il avoue lors de son entretien⁴²⁸ que sans A. Juppé la procédure aurait pris plus de temps. Le leader n'est pas uniquement un individu proche des différents pouvoirs, même si cette caractéristique est centrale dans sa fonction. Il doit aussi être reconnu par le plus grand nombre, y compris par ceux qui n'ont pas d'intérêts immédiats avec ce personnage. Le leader est en quelque sorte mythique, fortement présent dans les représentations collectives et traversant les générations. Il est associé à un territoire et à des actions. Mais ces attributs varient selon le charisme du leader. Quels sont alors les personnages emblématiques des espaces du vin ?

2) Quelques figures emblématiques : fantômes du passé, acteurs de prestige et réseaux d'amitiés

Le leader, personnage-clé pour la nouvelle gouvernance, n'est pas un acteur ordinaire. Il est un personnage important qui arrive à motiver d'autres acteurs. Certes, il peut être jaloué, envié ou admiré mais il doit prendre des décisions rapidement et montrer aux autres qu'il reste leader même en cas de changement. C'est grâce à l'importance que les acteurs lui donne qu'il continue à être leader. Il doit donc chercher les meilleures voies de gouvernance. Mais quelles sont les caractéristiques d'un leader du monde du vin ? Comment se comporte-t-il devant les grandes mutations ? Qui sont-ils et comment font-ils pour perdurer ?

Lors des entretiens, plusieurs constats apparaissent. Tout d'abord, toutes les régions étudiées ne possèdent pas des leaders d'envergure régionale (ou plus). À Jurançon, les personnes considérées comme leader ne sont connues qu'au niveau local. À la question « pour vous, quelles sont les personnes emblématiques des espaces du vin ? », les quatorze interrogés mettent en avant le président de la cave coopérative comme figure représentative, voire emblématique, du vignoble. Ceci s'explique par l'importance de cette structure fédérative au sein des territoires de

⁴²⁷ Ils demandent cette fermeture pour éviter de voir un trop grand nombre de courtiers apparaître, gardant ainsi le privilège de vendre dans un comité restreint.

⁴²⁸ Le 26 janvier 2007

Jurançon et dans la production même du vin. Plus de la moitié hésite et cherche un peu de temps avant de donner une réponse. Ce manque de spontanéité révèle en partie l'absence de personnages charismatiques sur le piémont pyrénéen. À Bergerac, le problème est le même. Deux personnes apparaissent aux yeux des acteurs rencontrés comme « emblématiques » : le président de l'interprofession (P. Montfort) et le président du CRVA (L. De Bosredon). En revanche, dans le bordelais, les réponses sont beaucoup plus complexes.

La totalité des acteurs interviewés dans le bordelais cite André Lurton. Qui est-il ? Il est propriétaire de douze domaines dans le Bordelais, dans des appellations comme Pessac-Léognan, Lussac-Saint-Emilion ou Margaux. Il en possède quelques unes dans l'Entre-deux-Mers. Mais A. Lurton n'est pas un viticulteur banal. Il est une figure symbolique de la réussite, du syndicalisme, de la défense des vins de Bordeaux, un homme d'affaire et un personnage engagé. Après la Deuxième Guerre Mondiale, il crée le Cercle National des Jeunes Agriculteurs. Il se lance aussi dans la rénovation du syndicat d'appellation Entre-deux-Mers. Entre 1954 et 1958, il devient président de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde, branche locale de l'un des syndicats agricoles les plus écoutés par les hommes politiques nationaux. Pendant vingt ans (de 1973 à 1992), il est administrateur de la Confédération Agricole des AOC. Il se bat aussi pour la reconnaissance du syndicat de dissidence des Graves, Pessac-Léognan. Il obtient son officialisation en 1987⁴²⁹. Il est reconnu par ses collaborateurs mais aussi par ses opposants politiques. Les acteurs rencontrés évoquent sa réussite syndicale, politique et viticole. Ils en parlent avec nostalgie⁴³⁰. Les responsables des syndicats (A. Sichel, F. Lévêque, H. De Bouard...) affirment qu'il n'y a plus de personnalité aussi rassembleuse qu'A. Lurton. Pour eux, ce manque de personnage charismatique explique en partie le désordre dans le bordelais. Mais ils ne sont pas les seuls à le regretter, certains viticulteurs tiennent à peu près ce discours. En dehors de cette figure emblématique qui appartient maintenant au passé, deux catégories de personnes leader peuvent être considérées.

Tout d'abord, les personnages locaux qui ont marqué par leur action l'appellation. À Saint-Emilion, Hubert de Bouard est cité abondamment. Seul lui-même ne se cite pas ! Mais il n'est pas le seul. Des leaders historiques sont encensés comme l'abbé Berger ou encore D. Querre, un des

⁴²⁹ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Les terroirs viticoles, Origines et devenirs*, Bordeaux, Editions féret

⁴³⁰ À l'heure actuelle, il a pris sa retraite dans un de ses châteaux de l'Entre-Deux-Mers, abandonnant toutes ses fonctions.

premier défenseur du CIVB (document 40). Les viticulteurs retiennent avant tout les présidents du syndicat.

Q – pour vous, quelles sont les personnes emblématiques de votre monde professionnel ?

Alors, j'aime bien cette question parce que à St Emilion, je pense plus qu'ailleurs, il y a eu de tout temps des personnalités. Quand je suis arrivée, on me parlait encore des gens qui ont marqué St Emilion et l'appellation je dirais à la fin de la guerre, ouais, je dirais sur le XX^e siècle. Les personnalités qui étaient là dans les années 50, elles étaient déjà là dans les années 30. On me parle de l'abbé Berger, par exemple. L'abbé Berger a été parlementaire. C'était le curé de St Emilion et il était parlementaire. C'était un orateur, et il savait faire entendre le nom de St Emilion un peu partout et notamment à l'Assemblée Nationale, et c'était une personnalité. Il y a eu Jean Dubois-Chanon. Il y a eu Jean Cap de Mourlin qui est l'oncle de notre premier Jura actuel. Ils sont décédés tous ces gens là. Il y a eu Daniel Querre. Il a contribué au début du CIVB à la commission de propagande, on disait à l'époque. Aujourd'hui on dit commission de promotion. Ce sont des gens qui ont posé les bases de l'INAO, c'était en 1936. St Emilion, tel que je le vois en tant que spectateur, a toujours eu des personnalités éclairées. Et je pense qu'il y en a à toutes les époques, et je pense qu'il y en a aujourd'hui. On a un président qui porte très très bien le nom de l'appellation, je crois. Enfin vous l'avez vu.

Document 40 : Quelques personnages emblématiques de Saint-Emilion, extrait d'entretien avec N. Couraud, directrice du syndicat viticole de Saint-Emlion, le 30 novembre 2006

Les personnes phares des espaces bordelais sont aussi des individus qui marquent les paysages du vin (aussi bien le paysage médiatique que le paysage géographique). Jean-Michel Cazes, un viticulteur « *qui sait se faire entendre* »⁴³¹, est cité douze fois dans les entretiens, aussi bien à Bordeaux qu'au nord de la rive droite ou à Saint-Emilion. Il est perçu comme leader car il est l'exemple même de la réussite. Il défend vivement son appellation de Pauillac mais en restant très individualiste. Il représente le self-made man. Il est à la tête d'un capital de plus de 60 millions d'euro, considéré comme le 480^e plus riche de France⁴³². Il est fils d'assureur, et sa réussite dans le vin impressionne nombre d'acteurs. Dans le même registre, la famille Rothschild (pesant environ 337 millions d'euro, classé au 127^e rang français) est souvent citée. Bien d'autres encore pourraient apparaître dans la catégorie de ces personnages exceptionnels qui semblent être des modèles à suivre. Ce sont des leaders aux yeux des personnes rencontrées car ils incarnent la réussite, les acteurs qui ne connaissent pas la crise et représentent dans le monde entier le vin de Bordeaux comme un vin prestigieux.

⁴³¹ Un viticulteur de Blaye, le 14 janvier 2007, anonymat souhaité

⁴³² [Http://www.challenges.fr/](http://www.challenges.fr/)

Un autre facteur est à prendre en considération pour expliquer les nommés « leaders ». Le Bordelais est un microcosme. Les personnalités les plus médiatiques, les plus riches et les plus influentes se connaissent et partagent les mêmes territorialités. Elles entretiennent des relations d'amitiés. Par exemple, F. Lévêque répond à la question « *quels sont les personnages emblématiques de Bordeaux* » par « Hubert de Bouard ». Ses explications sont simples, il dit qu'il a réussi à faire de l'Angelus un des plus grands vins du saint-émilionnais, qu'il représente le souci de qualité dans la production et la diversification économique (viticulteur, élu, consultant...). Toutefois, en faisant un peu plus attention à l'environnement de son bureau de courtage, un élément est révélateur du tout petit monde bordelais. Une photographie orne la cheminée où apparaissent les deux hommes l'un à côté de l'autre. À la fin de l'entretien, décelant un regard inquisiteur vers cette photographie, il annonce enfin qu'il connaît H. De Bouard personnellement depuis plusieurs années et qu'ils partagent des relations d'amitiés. Certes, ce fait est anecdotique, mais aussi révélateur de la subjectivité des regards sur le fonctionnement des territoires de Bordeaux... un monde dirigé par une poignée de leaders, des figures emblématiques qui se côtoient toutes.

D'autres noms peuvent être cités mais l'intérêt n'est pas l'exhaustivité. Il est plus utile d'essayer de comprendre les mécanismes des perceptions. Le leader, symbole d'une gouvernance moderne, est choisi par les acteurs du monde du vin non pas sur ses capacités réelles mais sur son charisme. Il fait partie d'une perception collective et souvent confiné à un territoire. Les acteurs perçus comme leader ne sont pas les mêmes à Bordeaux qu'à Jurançon. Cependant, un cas particulier peut être mis en avant. M. Rolland, oenologue à Libourne, parcourt le monde entier pour les plus grands vins, a été un « héros malgré lui » grâce au succès du film-documentaire Mondovino dont il est un des principaux protagonistes. Cet oenologue connu et reconnu avant même cette aventure cinématographique est devenu un symbole suprême du consultant international. Il est considéré de la sorte aussi bien par les Bordelais que par les acteurs des autres espaces vitivinicoles. Il faut quand même essayer de ne pas trop surestimer sa place dans la gouvernance actuelle, sa position de leader est en partie liée à la mémoire courte, celle de l'image. Dans les milieux professionnels, d'autres consultants apparaissent comme des leaders internationaux.

Ces leaders, malgré leur appartenance à un cercle de privilégiés, une sorte de club, agissent cependant pour l'intérêt de tous. Ils essaient de faire évoluer le monde du vin en reprenant des modèles mondiaux mais en mettant aussi en place des réseaux d'initiatives, des réseaux de communication. Ils sont les pièces maîtresses de l'organisation en Aquitaine.

B) Leaders et mondialités

Ces leaders servent de modèle pour les autres qui n'entrent pas dans cette catégorie. Ils donnent un peu le « La » du moment. Ils orientent leurs intérêts et ceux des autres vers les marchés porteurs, vers les mécanismes qui fonctionnent. Ils influencent aussi les institutions, l'interprofession et les médias. Ils ont donc une importance considérable dans l'organisation des espaces gouvernanciers. Ils les orientent, les façonnent, les promulguent. Ils font entrer les logiques mondiales dans les espaces locaux tout en conservant un modèle historique qui mute en fonction des initiatives liées aux STP.

1) Une fenêtre ouverte sur le monde, des inspirations mondiales pour le local

Les leaders proposent des choix aux différents acteurs professionnels du vin. Ils jouent un rôle non négligeable dans l'orientation des politiques et des actions à entreprendre. Outre la tendance mondialisée de la production de vins aromatiques, les Bordelais suivent aussi les logiques des grandes figures emblématiques des espaces du vin. Dans une situation de crise, les acteurs copient les leaders qui leur apparaissent comme des personnages à imiter puisqu'eux, ils réussissent. Ces figures du monde du vin s'inscrivent dans des réseaux mondiaux, s'efforçant de rester bordelais mais investissant ailleurs, afin de pouvoir concilier différentes approches. Le seul problème réside dans la diversité des cas. Tous les acteurs ne possèdent pas une fortune mondiale et encore moins la capacité d'être à la fois en dehors de France et dans le Sud-ouest.

Les châteaux qui élaborent du vin très haut de gamme s'exportent facilement. L'exportation ne concerne pas uniquement la production, mais aussi le modèle. Ou du moins une partie du concept « château », en se mariant quand même avec les modules spécifiques des autres pays

producteurs de vin. Pour reprendre l'exemple des figures emblématiques du vignoble bordelais, il est facile de s'apercevoir qu'ils s'insèrent dans des mondialités qui leur permettent de contrôler une partie des solutions proposées pour sortir de la crise, ou accepter les mutations qu'entraîne la modernisation de la géographie vitivinicole. La famille Lurton, dont le père est un berrichon qui a investi dans le vignoble (puisqu'il fut notaire à Branne) et est devenu l'incarnation de la réussite, est toujours très présente dans le bordelais, mais elle se positionne aussi dans les pays du Nouveau Monde. En 1992, les fils Jacques et François ont acquis des terres en Argentine. Ils se sont diversifiés à une époque où les vins du monde n'étaient pas encore les plus en vogue, mais ils ont compris qu'ils ne pouvaient pas rester à l'écart de la mondialisation. Dans ces circonstances, est-ce qu'ils importent le modèle argentin ou est-ce qu'ils exportent le modèle bordelais ? En réalité, ils commencent par être enthousiastes par les vins du sud, avec un monocépage à base de Torrontes, un cépage dérivé du muscat. Ils le commercialisent, d'abord dans les pays anglo-saxons, puis en Europe du Sud. La bouteille, actuellement, se vend autour de six euro. Ils sont bien dans une logique de négation du lieu et vendent un vin du monde. Mais ces deux frères ne se contentent pas de produire un vin argentin classique. Ils essaient d'introduire le modèle bordelais dans leur propriété de Mendoza. Ils créent un vin basé sur le concept de qualité, un « vin à la bordelaise ». Ils élaborent le Gran Lurton, vin d'assemblage avec du cabernet-sauvignon reproduisent donc un vin géographique. Ce « nectar » capable de rivaliser avec des vins de Bordeaux se vend autour de seize euro la bouteille. Ils développent ainsi une gamme de six vins, allant de six à cinquante euro.

Un cas peut servir d'exemple (mais de nombreux pourraient illustrer cette manie mondialisée), celui des Rothschild. Après la deuxième guerre, Ph. de Rothschild investit dans un vin typique de Bordeaux en le faisant non plus à partir d'un seul vignoble mais en mélangeant plusieurs productions de raisins afin de faire un vin d'assemblage unique, le Mouton Cadet. Son histoire est bien connue et va servir de modèle pour bon nombre de viticulteurs audacieux. Le Baron décide d'investir dans la Napa Valley, et monte une entreprise avec un Etats-unien, Mondavi. De cette union naît l'Opus One, grand vin de marque se vendant dans le monde entier comme vin de haute qualité. Rothschild importe et exporte son modèle aussi bien en France, aux Etats-Unis qu'au Chili. Il devient alors un exemple à suivre.

Mais ces histoires individuelles qui marquent le monde bordelais peuvent-elles servir de moyen de développement pour les autres acteurs de la filière. Une chose est sûre, ces expériences

donnent de l'espoir aux viticulteurs qui ont connu des moments de crise. Elles illustrent la réussite et démontrent que l'exportation concerne aussi bien le produit que le modèle, dans les deux sens. Une région qualifiée de STP doit savoir regarder le fonctionnement d'autres régions, en prenant ce qui peut être aménagé pour elle, et elle est aussi modèle pour d'autres régions. L'Aquitaine est exportable et importable. Elle est modèle et récepteur. Mais les acteurs sont conscients qu'ils ne peuvent pas tous s'engouffrer dans des investissements à l'étranger. Les plus grandes maisons de négoce (au moins 60 sur les 400) investissent dans des vins aussi bien bordelais que mondiaux. Les viticulteurs des grands châteaux s'inspirent des grandes réussites pour faire de même. Si ces aventures des leaders ne sont pas applicables à chaque exploitation, elles servent quand même l'image de Bordeaux, et donc de ces acteurs. Les propriétés étrangères des Bordelais sont une vitrine pour montrer leur capacité à réaliser des vins mondialisés. Elles offrent des passerelles entre les différents vins, reliant ainsi les régions viticoles entre elles.

Un autre moyen existe pour faire reconnaître Bordeaux au monde entier. C'est une initiative de la CCI de Bordeaux. La crise (ou les mutations) trouve une part de son origine dans l'effacement de l'image de marque du vignoble aquitain. Bordeaux est une place privilégiée pour le vin, elle a une histoire viticole importante. Mais avec la « généralisation » des vins bordelais, sa perception dans le monde s'est dégradée. La CCI décide alors et notamment pour sauver les négociants, d'instituer un réseau de capitales mondiales du vin. De ce fait, la chambre de commerce devient un leader pour l'image de la ville. Ce réseau « Great Wine Capital » met en relation huit grandes villes situées dans des régions viticoles : Bordeaux, Bilbao/Rioja, Florence, Le Cap, Melbourne, Porto, Santiago et San Francisco. Une nouvelle candidate doit être intégrée : Mayence. Mais la CCI a instauré aussi une autre manifestation pour permettre à Bordeaux d'être de nouveau une capitale internationale du vin et donc proposer des « petites » solutions à la crise grâce à des actions communicatives.

2) Vinexpo... quand le monde s'offre à Bordeaux

Tous les deux ans, Bordeaux devient en quelque sorte la capitale du monde du vin. Au mois de juin, la capitale girondine accueille le salon international Vinexpo, le plus grand salon mondial du vin. Cette exposition est une initiative de la CCI de Bordeaux. Mais Vinexpo a un

statut particulier. « *Le salon professionnel Vinexpo est une société anonyme qui a sa propre vie financière et commerciale. Elle vend son service à des négociants opérateurs qui viennent participer à son salon et qui paient le service. Donc la chambre de commerce n'apporte pas de financements à Vinexpo. Vinexpo est autonome, c'est une S.A qui fait des bénéfices et qui les répartie soit en investissements soit en redistribution à ses actionnaires* »⁴³³. Toutefois, le secrétaire général de Vinexpo est R. Bénat, directeur adjoint de la CCI. Cette chambre en est le propriétaire majoritaire et c'est elle qui souhaite développer ce salon. La 6^e édition à l'international a eu lieu en 2008. Quatre éditions en Asie (Vinexpo Asia) et des éditions en Amérique du Nord à New York et à Chicago ont précédé aux Vinexpo internationaux. La chambre a une volonté de développer Vinexpo, à Bordeaux d'abord tous les deux ans. Et puis à l'international, tout particulièrement en Asie, puisque elle a programmé en 2008 un nouveau Vinexpo à Hong Kong.

Vinexpo est une mécanique importante pour la représentation du monde bordelais aux yeux des autres pays. Ce salon rassure aussi les viticulteurs sur l'avenir du vignoble et de la vente des vins puisqu'il permet de faire rencontrer acheteurs et vendeurs du monde entier. Finalement, Vinexpo n'est autre qu'un volet de communication afin de présenter le prestige des plus grands vignobles du monde et qui permet de montrer que Bordeaux est toujours d'actualité, qu'elle est capable de monter l'exposition sur le vin la plus ostentatoire au monde à en croire les vendeurs rencontrés lors de la dernière édition bordelaise.



Source : Photographie personnelle

Document 41 : le salon de Vinexpo, une exposition mondiale (photo personnelle)

⁴³³ J. Larrieu, directeur de la CCI de Bordeaux, le 12 février 2007

Lorsqu'elle se déroule à Bordeaux, Vinexpo se situe au Palais des congrès de cette ville. Le but de ce salon est, en partie, de montrer la puissance bordelaise. Pour cela, à chaque représentation, les organisateurs en rajoutent dans le spectaculaire. Pour l'édition 2007, l'entrée se faisait par une passerelle flottante, traversant le lac de Bordeaux⁴³⁴ (document 41). Il faut impressionner, montrer que les professionnels du vin de la Gironde sont capables de faire les choses en grand et qu'ils continuent à être compétitifs malgré les péripéties que le monde du vin connaît. Ce salon réunit plusieurs milliers d'exposants. Il est une concentration des entreprises mondiales du vin. Vinexpo 2007 « a accueilli 2 400 exposants directs et indirects venus de 45 pays, installés sur une surface volontairement limitée à 41 000 m de stands. La France, avec une surface de 23 687 m², reste le premier pays exposant. La région Bordeaux-Gironde arrive à la première place avec 7 165 m suivie de la Bourgogne (3 748 m), du Languedoc-Roussillon (2 396 m) et de la Champagne (2 060 m). Les 44 pays hors France représentent, ensemble, 39 % des 41 000 m de surface de stands. Pourcentage en constante augmentation depuis 1999, exception faite en 2005 »⁴³⁵.

Cette exposition est donc devenue un événement attendu par les professionnels du vin, aussi bien français qu'étrangers. Elle est une manifestation « leader » pour les marchés internationaux, elle est une démonstration de la puissance du monde du vin. Elle attire nombre de visiteurs (50 334 en 2007). Mais elle n'est pas uniquement une succession de stands mercantiles. Elle est aussi un laboratoire d'idées puisqu'elle permet la rencontre des différents leaders du monde entier, notamment par le biais de conférences et de tables-rondes qui sont organisées pendant les cinq jours de Vinexpo.

Cette mondialisation qui demande une mondialité aux acteurs de la sphère vitivinicole se fait principalement par l'intermédiaire des figures emblématiques des espaces du vin. Si quelques personnes rencontrées se plaignent du manque de leader charismatique en Bordelais, les autres citent quasiment tous les mêmes. Ces personnalités offrent des modèles. Elles donnent des clés de la réussite aux autres acteurs. Mais tous ne peuvent les imiter. Alors les leaders deviennent avant tous des ambassadeurs du monde de Bordeaux, permettant d'asseoir une célébrité de ce vignoble. Les personnes capables de rassembler ne sont pas les seules vitrines sur le monde.

⁴³⁴ Cette mise en scène n'est-elle pas faite pour rappeler la dimension religieuse du vin ? N'est-ce pas vouloir marcher sur l'eau comme la Bible le conte pour Jésus !

⁴³⁵ <http://www.vinexpo.com/fr/vinexpo/bilan/exposants/>

Toutefois, avec cette ouverture à la mondialité et en parallèle des espaces fragilisés par les mutations contemporaines, la gouvernance se fait avec l'intervention prépondérante des initiatives privées, des groupes et des individus qui monopolisent les nouveaux territoires.

II) Petit remaniement territorial : la réorganisation des espaces privés

La compétition spatiale est de plus en plus marquée depuis les années 2000, la gestion devient donc un enjeu majeur pour les acteurs qui souhaitent contrôler une partie du système. Les mutations se caractérisent notamment par une plus grande prospérité des entreprises qui connaissent le succès. De ce fait, les espaces sous leur emprise se redessinent, favorisant un modèle entrepreneurial international de conception libérale, à savoir des conglomérats. Effectivement, des entreprises qui ne sont pas d'essence vitivinicole s'emparent des châteaux qui rapportent. Cette diversification est ancienne⁴³⁶, mais elle s'accroît à l'heure actuelle. Ce remodelage territorial, né du privé, s'accompagne également des initiatives locales en essayant de trouver d'autres possibilités de réussites.

A) Les groupes des puissances financières : des acteurs d'une gouvernance mondiale ?

Dans la revue *Challenge*⁴³⁷, une estimation des plus grosses fortunes françaises est réalisée. Elle classe les entreprises par secteur d'activité. Sur les dix-huit entreprises viticoles françaises (dépassant les 100 millions d'euro de bénéfice), quinze sont bordelaises (une champenoise, une bourguignonne et une située en Côte Rôtie). Alors, le monde du vin intéresse les plus grands groupes, aussi bien des industriels que des assureurs. Quelle est leur place parmi le système ? Peuvent-elles entraîner une dynamique ? Ne sont-elles pas les nouveaux moteurs de la gouvernance, qui de ce fait deviendrait une simple gestion concurrentielle où les plus forts gagneraient ?

⁴³⁶ Ph. Roudié, dans sa thèse, date le phénomène vers les années 1970.

⁴³⁷ <http://www.challenges.fr/>

1) Les châteaux aux mains des puissants

Les grands groupes du bordelais investissent encore dans les propriétés qui ont déjà une image de marque. Mais ils ne sont désormais plus les seuls et les châteaux deviennent les nouveaux enjeux au sein des espaces de Bordeaux. Au-delà des simples anecdotes de vedettes qui achètent des châteaux pour leurs propres plaisirs et leur image de marque, les plus grands groupes sont à la recherche de l'affaire qui leur proposera prestige et bénéfices.

Plusieurs types d'industriels achètent des propriétés vitivinicoles du bordelais. Tout d'abord, les groupes évoluant dans l'univers du luxe. Le groupe LVMH (Louis Vuitton Moët Hennesy) possède maintenant le très prestigieux château Yquem en appellation Sauternes, un des vins les plus chers du monde. Il a acheté Cheval Blanc. Mais ce groupe de luxe n'est pas le seul. Hermès a acquis Pichon-Longueville, second cru de Pauillac. Les Roederer, illustre famille du Champagne, ont investi dans le Médoc à hauteur de 180 millions d'euro. Plus récemment (juin 2008), le groupe Moueix, propriétaire de Petrus⁴³⁸, vient d'acquérir le château Belair, un des onze premiers crus classés B de Saint-Emilion. Les groupes orientés vers les affaires de luxe cherchent avant tout à créer une image de marque en devenant les propriétaires des grands châteaux dont les noms sont mondialement connus. Ces achats sont peu appréciés (du moins, d'après les enquêtes réalisées) par les viticulteurs qui ont peur de voir le vignoble uniquement aux mains des grands groupes. Cependant, ces stratégies permettent de sauvegarder des « oeuvres d'art » du vin. De plus, ces repreneurs de grands crus sont rarement présents, ils confient le plus souvent le fonctionnement aux gestionnaires déjà en place avant le rachat.

Le deuxième type de groupe qui investissent dans les grands crus sont les industriels. Ils sont moins nombreux que les précédents mais disposent de capitaux non négligeables et de ce fait possèdent un pouvoir de persuasion plus important. En juillet 2006, R. Peugeot achète le

⁴³⁸ La propriété n'est pas clairement définie dans le cadre du château Petrus. Le groupe Moueix doit régler des démêlés judiciaires à propos du droit de fermage qui existe sur les terres de ce célèbre château.

château Guiraud, en Sauternais. Il investit environ dix-sept millions d'euro et crée une société d'actionnaires qui possède 30 % du capital. Ces actionnaires sont principalement des propriétaires de grands domaines également comme les Bernard, les actionnaires majoritaires du Domaine de Chevalier ou S. Von Neipperg, château Canon à Saint-Emilion. Les frères Bouygues s'emparent du château Montrose, cru classé de Saint-Estèphe. Malgré l'action en justice de la fille de l'ex-propriétaire, le château reste aux mains du groupe bétonnier et audiovisuel, proche du pouvoir politique en place actuellement.

Enfin, la dernière catégorie est formée par les groupes de la finance. Les châteaux Labégorce et Labergorce-Zédé (Margaux) sont dirigés par un financier travaillant dans le pétrole. Les assurances Generali ont acheté un château à Pomerol (La Pointe) en 2007. Ce groupe italien ne fait qu'agrandir son « parc viticole » puisqu'il possède le Château La France à Beychac depuis 1998. Generali espère avoir un revenu de quatre cents millions d'euro d'ici une dizaine d'années. Les assurances et les banques sont les groupes qui investissent le plus dans les propriétés de prestige. Axa Assurances dispose même d'une filiale spécialisée dans les vins : Axa millésime. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne se portent garant pour les viticulteurs en difficulté, devenant ainsi les bénéficiaires des hypothèques. En février 2008, le conglomérat chinois Longhai (groupe dans la finance immobilière) débourse plusieurs millions d'euro pour avoir le Château Latour-Laguens à Saint-Martin-du-Puy, dans l'Entre-Deux-Mers.

Les stratégies de ces groupes se résument en trois points. Un château en Bordelais permet de redorer son nom, garantir une image de prestige auprès des clients investisseurs. Par exemple, le groupe Longhai joue sur l'ambiguïté du nom Latour de son vin envers les « Chinois nouveaux riches », ceux qui s'enrichissent depuis l'ouverture de l'économie chinoise. La deuxième stratégie est de renforcer leur profit. En investissant dans des exploitations rentables, ils augmentent leur marge bénéficiaire de quelques centaines de millions d'euro sur une décennie, selon *Challenges*. Enfin, ces achats sont synonymes de prise de risque pour les clients financiers, un gage de qualité entrepreneuriale dans le monde libéral. Ces achats transforment les espaces bordelais en immense « Monopoly », où tout peut s'acheter. Ce phénomène est ancien mais il s'intensifie depuis les années 2000. Le responsable de l'agence immobilière A2Z affirme que les nouveaux clients sont Chinois, Russes, Canadiens et Suisses. L'achat d'une propriété viticole devient un

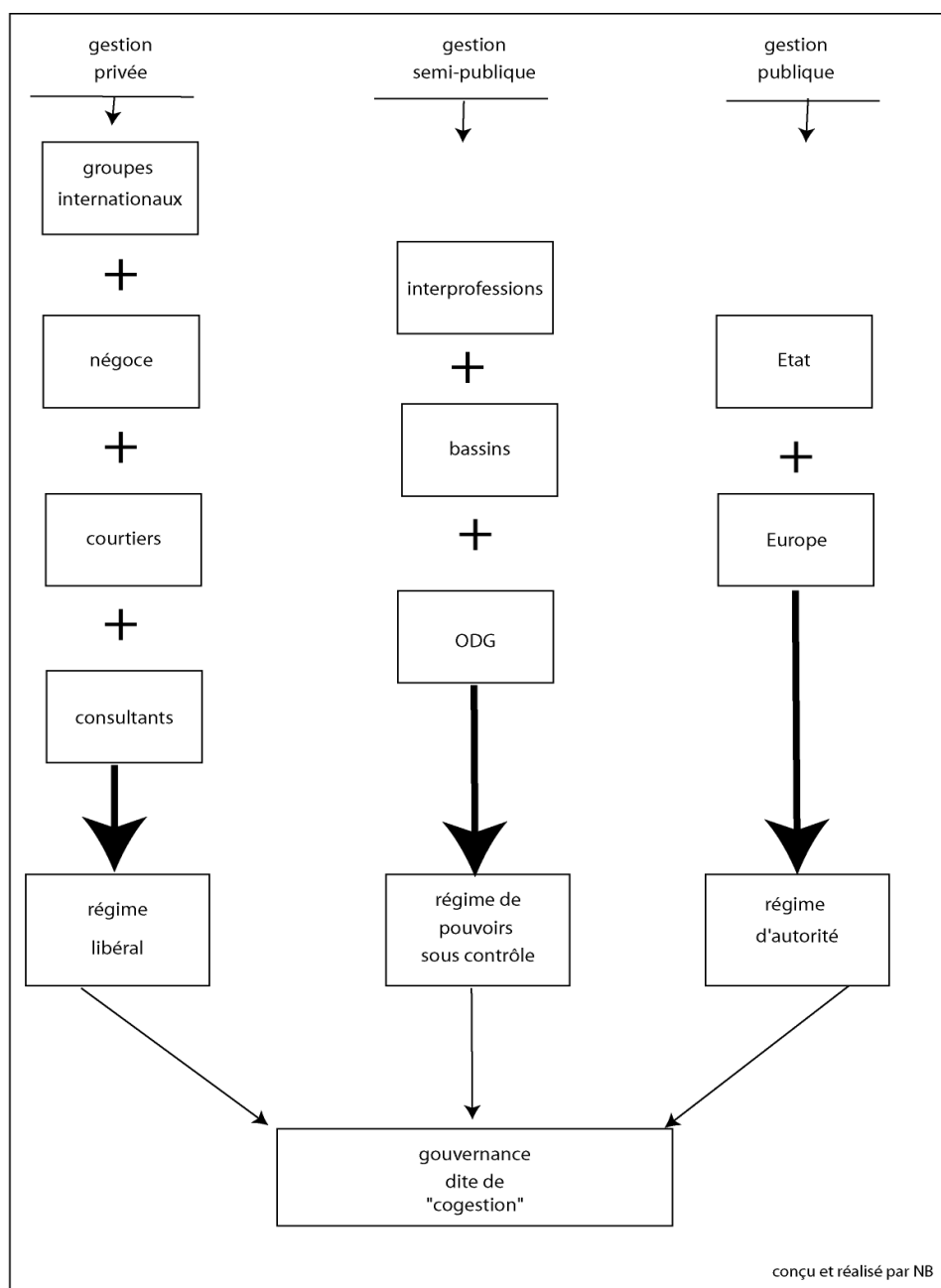
enjeu important pour ces investisseurs. Ils structurent les nouveaux espaces économiques, renforçant ainsi le pendant privé de la gouvernance territoriale. Ces stratégies occupent une place de moins en moins périphérique dans la gouvernance puisqu'elles permettent d'allier les acteurs locaux aux acteurs internationaux, les acteurs privés aux acteurs semi-publics. Effectivement, les stratégies des groupes internationaux viabilisent les espaces des appellations où ils s'implantent.

Un château de renom qui continue à porter le même nom après sa vente continue à donner du prestige aux châteaux avoisinants et surtout à l'appellation, alors que la désuétude d'un domaine amoindrit l'image positive d'un territoire. Mais cette « alliance » entre les grands groupes et les territoires peut-elle suffire et innover au sein d'un système gouvernancier ?

2) La cogestion privée, semi-publique et publique peut-elle résister aux stratégies des puissances financières

Les premiers Chinois ont acheté dans le vignoble girondin en 1997. Depuis, des milliardaires des pays émergents continuent d'acquérir des propriétés pour produire du vin de bordeaux. Cette clientèle de milliardaires, souvent jeunes, aime le luxe et c'est pour cela qu'elle choisit le Bordelais⁴³⁹. J. Malthus (propriétaire du château Teyssier à Saint-Emilion), anglais de souche et propriétaire d'unités de production pétrolière, cherchait à investir dans une propriété vitivinicole. Il regarda d'abord vers Bergerac puis Castillon. Mais très vite, il s'aperçut que ces espaces étaient touchés par une crise conjoncturelle et il se tourna donc vers le Bordelais. Cet exemple est caractéristique des volontés d'investissements des acteurs extérieurs au vignoble. Même s'ils sont souvent étrangers, ils choisissent très souvent de garder le personnel local et offre de nouveaux débouchés. Les Russes jouent un rôle non sans importance à l'heure actuelle dans le Libournais, et les exportations de Saint-Emilion et de Pomerol augmentent vers l'est de l'Oural.

⁴³⁹ Propos d'un agent immobilier de Bordeaux spécialisé dans les transactions immobilières, entrevue non organisée



Document 42 : organisation d'une cogestion vitivinicole

Cette intronisation des groupes financiers dans la gestion des espaces du vin transforme-t-elle la gouvernance ? Elle doit être prise en compte dans le mode gouvernanciel. Les acteurs étrangers ont toujours été présents dans la gestion spatiale de l'Aquitaine (la Guyenne était une possession anglaise, les Néerlandais ont très tôt investi dans le négoce, etc.). La gouvernance allie aussi bien une gestion privée à une gestion semi-publique que publique (document 42). Les puissances financières conjuguent donc avec les lois en vigueur, avec les autres membres du

privé, avec les nouveaux découpages spatiaux, avec l'État (pour les directives, pour l'acquisition des terres grâce à la SAFER), avec l'Europe (OCM-Vin...). La cogestion est un ensemble qui organise la gouvernance des territoires. Elle s'appuie donc sur les différents éléments, aussi bien ceux du privé que ceux du public.

Finalement, ces segments sont tous complémentaires, ils appartiennent à un géosystème unique, la gouvernance. Le libéral ne peut être viable sans un État puissant qui contrôle ce que les acteurs du privé ne peuvent contrôler. Le semi-public est un régime qui est toujours d'actualité. Il permet aussi bien aux privés qu'aux secteurs publics de se maintenir et de confier la gestion à ces deux branches d'action. Alors non, les groupes qui achètent les châteaux ne peuvent pas amoindrir la cogestion, au contraire, ils la renforcent. Toutefois, il faut qu'ils jouent le jeu et qu'ils confient une part des responsabilités aux acteurs locaux, qu'ils acceptent les décisions prises par les interprofessions, qu'ils s'inscrivent dans les mutations proposées... qu'ils soient à l'écoute d'un monde local pour pouvoir être perçus non pas comme des importuns mais comme des moteurs de dynamisme.

Ces acquéreurs, symboles du libéralisme, s'insèrent dans une logique mondiale où le local est porteur de garanties, de qualité en ce qui concerne le vin. Ils sont de plus en plus nombreux d'après O. Vizier, agent immobilier spécialisé dans la vente des domaines viticoles⁴⁴⁰. Selon son estimation, l'augmentation avoisine des hausses entre cinq et dix demandes par an depuis 2005. Ces acteurs deviennent des enjeux non négligeables dans la gestion des espaces. Mais ils ne sont pas les seuls à engendrer une dynamique gouvernancielle puisque les vignobles en Aquitaine sont essentiellement aux mains des acteurs locaux.

B) Initiatives bordelaises, quelques exemples qui fonctionnent

Les espaces du vin sont marqués par les logiques mondiales qui se traduisent aussi bien au niveau de l'exportation et de l'importation du modèle bordelais qu'au niveau des rachats des châteaux. Les étrangers apparaissent maintenant dans les logiques de gouvernance. Ils participent à la reconstruction des territoires après des années de crises et avant les années de mutations à venir. Ils jouent le rôle de locomotive dans certaines parties du vignoble, notamment dans le

⁴⁴⁰ Il est évident que cet exemple ne suffit pas à généraliser mais c'est le seul à avoir bien voulu faire une estimation. Les chiffres ne sont pas encore communiqués par la CCI.

Médoc et le Haut-Médoc. Cette intrusion spatiale ne date pas d'hier, Bordeaux a toujours su conjuguer le local avec une dimension mondiale. Les acteurs endogènes ne sont pas les seuls à permettre cette liaison. Les initiatives « du cru » existent également. Chaque changement est un facteur rétroactif du système. Il appartient, de ce fait, à la gouvernance. Toutefois, tous les composants du système ne se modifient pas en même temps. Le négoce est souvent le premier à tenter le changement, entraînant ainsi des initiatives des autres corps professionnels du monde du vin.

1) Le Négoce et sa modernisation

« Les négociants ont toujours été en avance par rapport aux autres. Ils apportent les réformes et permettent une modernisation de la filière. Ils se battent au CIVB pour se faire entendre, mais dans l'intérêt de tous, même si les viticulteurs ne comprennent pas tout le temps. Le Négoce est le pied central des changements, à lui seul il modernise le bordeaux »⁴⁴¹. Ce négociant bordelais met en avant un fait qui n'est pas sans fondement. En effet, par la dépendance au monde économique de dimension planétaire, les négociants doivent faire preuve de rénovation dans leurs techniques de ventes. Ils se positionnent sur des secteurs économiques changeants, et ne peuvent se permettre une atonie perpétuelle. Ils développent donc des concepts, ancrés aussi bien dans la mondialisation que dans la typicité locale.

Le négoce bordelais est spécifique et se positionna depuis trois décennies sur certains secteurs économiques, notamment le vin issu d'une propriété. Autrement dit, le négoce se contentait depuis les années 1980 de vendre du vin élaboré dans les exploitations. Certes, l'assemblage est une pratique singulière de Bordeaux, mais les négociants vendaient des châteaux et non des bouteilles. Depuis cinq ans, les revendeurs (y compris les courtiers) s'engouffrent dans les nouveaux produits, comme des vins de qualité, mais plus uniquement associé à un nom de château. X. Copel, un ancien étudiant de Toulouse, loin des pressions du négoce de la place bordelaise, s'installe en tant qu'entrepreneur « vendeur de vins » au sud de la Gironde. Il élabore un nouveau concept de vente. Il ne se spécialise pas dans un type de vin, mais offre une gamme

⁴⁴¹ Un négociant de Bordeaux, anonymat souhaité, le 17 octobre 2006

entière à ces clients. Ils récoltent du raisin dans tout le Sud-ouest de la France (Jurançon, Madiran, Bordeaux, et Cahors). Il vinifie dans ses caves, devenant ainsi un « oenologue-négociant-éleveur ». Sa gamme se nomme *Primo Palatum* (juste le goût, en latin)⁴⁴². Son concept est de produire du vin de Jurançon, de Madiran, de Cahors, des Graves... uniquement en récoltant soit des grappes soit du vin à peine vinifié. De ce fait, il obtient le droit à la dénomination d'origine pour les commercialiser. Il vend ses bouteilles entre quatre et quarante-cinq euro. Il recopie simplement un modèle qui existe déjà en dehors de Bordeaux. En effet, en Bourgogne (Drouhin) et en Côtes-du-Rhône (Chapoutier), des négociants vendent des gammes de vins et non plus des domaines. Il crée simplement un vin de marque, sans en être un réellement, puisqu'il est vendu avant tout sous appellation et non sous le nom de la gamme. Il réussit à écouler environ 80 000 bouteilles par an, sur les marchés européens et nord-américains. Il ne cherche pas à investir dans des vignobles, mais pense plutôt à s'engager partiellement aux côtés d'une maison de négoce mondialement connu : Ginestet. Il devient alors un « sous-négociant » vendant à une maison de négoce. Il fait apparaître un nouveau maillon de la chaîne bordelaise.

Cet exemple n'est pas isolé. Un jeune promu de l'école de management de Bordeaux a lancé un nouveau type de vin de Bordeaux lors du salon Vinexpo 2007. S. Chevrier n'est pas négociant mais « business manager ». Il commercialise son vin sous l'étiquette « Vindiamo ». Il passe des contrats avec des viticulteurs, achetant des vins aromatiques. Il abandonne les caractéristiques des bordeaux, à savoir le millésime et l'appellation. Ces vins sont reconnaissables non pas à des identifications géographiques mais par rapport aux couleurs des étiquettes. Il conçoit son vin de Bordeaux comme la réponse concrète au marché mondial⁴⁴³. Sa logique est simple : s'appuyer sur la réputation du Bordeaux tout en vendant du vin mondialisé. Les vins portant une étiquette violette sont composés de cabernet-sauvignon et de merlot (proche d'un vin du Libournais), une étiquette orange du merlot uniquement. Une étiquette noire correspond à un vin élevé en fûts de chêne. L'étiquette verte signale un vin blanc sec, bleue liquoreux et rose un rosé. Ce jeune entrepreneur veut rajeunir l'image du Bordeaux. Il vend ses vins en Australie et plus particulièrement en Europe.

La multiplication des initiatives des nouveaux acteurs du vin, introduits récemment dans les espaces du vin à Bordeaux, est facile. Les jeunes négociants (même s'ils ne se présentent pas comme tels, ils le sont) modernisent les vins et les façons de vendre. Ils s'adaptent à un monde de

⁴⁴² Rencontre avec ce négociant pendant le salon Vinexpo 2007

⁴⁴³ Rencontre avec S. Chevrier pendant le salon Vinexpo 2007

plus en plus exigeant et tentent de trouver des solutions qui relèvent souvent d'un simple copier/coller des méthodes d'ailleurs mais qu'ils présentent comme innovatrices. Finalement, ces tentatives de modernisation sont liées à l'apparition de plus en plus importante des marques dans le bordelais.

2) La marque, point névralgique d'une gouvernance mondiale

La marque a toujours existé à Bordeaux mais le château l'a supplanté à partir de la décennie 1980. La dualité marque/appellation caractérise alors les espaces bordelais. Mais est-ce que des vins d'appellation peuvent coexister avec des vins dits de marque ? Le Bordeaux peut-il servir les marques ? Qu'est-ce qu'une marque pour un vin ? La marque est une sorte de signe commercial appliquée à un produit qui permet de le reconnaître immédiatement. Elle est une promotion intrinsèque du produit. Un vin peut-il avoir une marque ? La réponse est bien évidemment oui. Pourquoi y échapperait-il ? Le problème de la marque pour un produit issu de la terre est que cela donne une image trop industrielle du terroir pour les producteurs rencontrés. Voilà pourquoi les marques sont encore peu appréciées en Aquitaine, du moins par les acteurs de la production. Et pourtant, elles sont de plus en plus nombreuses. La première marque date de 1930, elle est mondialement connue. Le Baron Ph. de Rothschild, propriétaire du très illustre château « Mouton » classé en 1855, met en place les premiers mécanismes d'une marque. Suite à des années exceptionnelles 1928 et 1929, le millésime 1930 est plus que médiocre. Le baron ne souhaite donc pas commercialiser son vin sous l'étiquette du château Mouton de Rothschild. Il conçoit alors un vin acceptable et le vend sous le nom de « *Mouton Cadet* ». Ce fut un succès. N'ayant pas eu assez de stocks pour répondre à la demande, en 1931 il fait appel à des viticulteurs voisins. Il leur achète des raisins et fait une nouvelle édition de *Mouton Cadet*. La marque est née. Les tourments de la Deuxième Guerre Mondiale interrompent la production. En 1947, il relance cette marque. À l'heure actuelle, sa fille Philippine de Rothschild continue à commercialiser cette marque qui s'achète dans plus de cent trente pays du monde.

Les marques sont remises en avant dans les décennies suivantes, offrant un nouveau créneau pour les vins du Sud-ouest de la France. Les frères Castel créèrent leur propre maison de commercialisation à Bordeaux en 1949. Aujourd'hui ils sont à la fois propriétaires récoltants,

vinificateurs, éleveurs, négociants, embouteilleurs et distributeurs. Ils représentent une filière à eux à partir d'une marque. Ils vendent aussi bien des vins de pays, des vins aromatiques, des vins d'appellation (Bordeaux, Jurançon pour le Sud-ouest). Voilà donc la nouvelle forme de gestion : tout contrôler à partir d'une marque. En ayant un seul nom et une gamme très large, ces opérateurs s'imposent facilement sur les marchés mondiaux et deviennent des partenaires incontournables pour les régions viticoles. Castel, avec ses douze châteaux en bordelais et ses huit-cent hectares d'exploitation en Gironde, fait vivre au moins cinq cents personnes, de façon directe ou indirecte. La marque est donc un enjeu extrêmement important pour les espaces de la nouvelle gouvernance. Ginestet, une des plus grosse maison de négoce de la place bordelaise, est connue pour ces crus d'exception. Elle s'est orientée vers un marché de niche. Mais face à la crise et à l'émancipation de la consommation de vins « faciles à boire », cette entreprise s'engouffre dans les marques. Aujourd'hui, elle en possède quatre. Tout d'abord *Ginestet*, une référence pour des vins bordeaux AOC. Puis afin de conquérir les marchés anglo-saxons, elle met en place la marque *French Roots*, des vins aromatiques. Mais ses aspirations à faire du vin de marque ne s'arrêtent pas là. Elle souhaite toucher la clientèle haut de gamme avec *Marquis de Chasse* (et notamment son Sauternes ou son vin « *Folie de Marquis de Chasse* »). Enfin, *Cap 270* est conçu pour pouvoir commercialiser son vin de l'Atlantique. D'autres marques de négoce sont mondialement connues comme *Malesan*, *Premius*... Alors est-ce que cette reconversion en vin de marque signe la fin de l'impact géographique des vins de Bordeaux. Bien évidemment que non. Les marques ne concurrencent pas directement les vins AOC. Elles sont même en quelque sorte leur fervent représentant dans le monde. En effet, devant toutes les appellations, le consommateur mondial s'y perd un peu. Il va donc commencer à apprendre le vin par ces marques et s'il est curieux, il deviendra vite amateur et entrera dans le cercle des connaisseurs, s'orientant ainsi vers les autres vins.

En revanche, la marque déterritorialise. La marque fait le plus souvent à des degrés divers du vin un objet agéographique. Peu importe d'où provient le vin si le consommateur achète une marque et non plus une bouteille de tel ou tel vin. Et finalement, ces marques sonneraient le glas de tous les efforts mis en action pour essayer d'établir une gouvernance territoriale, où l'espace signifie pleinement un gage de visibilité (si ce n'est de qualité). Cette vision est erronée. Certes, les vins de marques n'ont pas foncièrement d'assise territoriale. Mais ils relèvent quand même d'une géographie (ils sont élaborés sur des espaces de décisions, ils véhiculent une image et transitent par des trajectoires géographiques). De plus, ces marques ne sont-elles pas les pendants

marketing des châteaux. Ph. Roudié⁴⁴⁴ émet l'hypothèse que le château est une marque à part entière. Effectivement, mettre un nom sur une bouteille ne revient-il pas au même que d'apposer une marque sur l'étiquette ? D'autant plus que certains négociants utilisent l'imagerie du château bordelais pour en faire une marque (Blayssac en est l'exemple typique).

Document 43 : bouteille de Blayssac, un vin
de marque avec une image de château

Source : http://www.blaysac.com/fr/bl_vin_rouge.html

Le système bordelais invite à réfléchir sur une autre vision de la marque. En effet, les appellations ne sont-elles pas en définitive une marque collective ? La nouvelle gouvernance doit naître en partie de ce paradoxe. Le bordeaux, à lui seul, est une immense marque collective que les institutions et tout particulièrement l'interprofession mettent en avant pour communiquer sur les nouveaux marchés. Ce vin générique est une marque à lui seul puisqu'il se soumet à un avatar : un nom connu et reconnu d'une masse consomériste. Les consommateurs boivent du bordeaux comme ils consomment des habits de marque. Ils achètent un bordeaux pour ce qu'il représente et non pas pour découvrir un vin qu'ils ne connaissent pas. En revanche, dès qu'il s'agit d'un vin à appellation moins étendue, le vin de bordeaux n'est plus un bordeaux mais un saint-émilion, un saint-estèphe, un pessac-léognan... Pourtant, le processus collectif de fabrique

⁴⁴⁴ ROUDIE Ph., 2000, « Vous avez dit "château" ? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du Bordelais », in *La nouvelle planète des vins, Annales de géographie*, tome 109, n° 614-615, pp.415-425

territoriale est le même. Des professionnels se réunissent autour d'une organisation sociale qui porte un nom commun. Le cahier des charges d'une appellation est le même pour tous les viticulteurs. Le négoce achète l'appellation avant d'acheter le vin. Aujourd'hui, les négociants concentrent leurs achats sur les divers appellations et non plus sur un nom, hormis pour les crus prestigieux. Les appellations relèvent finalement d'un processus similaire d'une marque. Le nom est le summum de l'identification d'un produit⁴⁴⁵. Peu importe si ce nom est une appellation territoriale ou un nom inventé, il appartient à une construction d'un système mercantile.

Les marques commerciales sont un créneau qui permet aux bordeaux de se vendre un peu plus dans le monde. Elles répondent à une véritable demande, mais elles ne sont pas encore très répandues. Elles font quand même partie du paysage bordelais et sont à prendre en considération dans la gestion spatiale. Les acteurs des espaces du vin choisissent les lignes directives à suivre selon les marchés. Les relations entre eux permettent d'instaurer des normes qui deviennent des référents de gouvernance.

3) La fabrique des normes : gouvernance actorielle et rôles respectifs

La norme est une valeur acceptée par tous et considérée comme une règle à suivre. Elle est une des composantes principales de l'organisation d'une société. De ce fait, elle se retrouve à n'importe quel niveau d'analyse des phénomènes sociaux. La norme est un construit social qui guide ceux qui l'ont instaurée. Elle est donc un facteur à considérer dans la mise en place d'une gouvernance territoriale. Comme toute entité sociale, elle naît des relations et interrelations des acteurs au sein d'un espace. Elle est synonyme de lien.

Le choix d'émettre sur le marché des vins de marque ou génériques relève de la fabrique d'une norme⁴⁴⁶. La gouvernance doit donc prendre en considération les jeux des acteurs qui produisent cette norme. Les territoires du vin de Bordeaux sont assujettis à une multitude d'acteurs, comme le montre le chapitre 2. Toutefois, la norme est façonnée principalement par des groupes d'acteurs qui tentent de sortir de la crise. Ils cohabitent sur un même territoire mais essaient d'imposer des gestions territoriales différentes. L'interprofession représentée par le

⁴⁴⁵ Un autre exemple peut illustrer ces propos : le jambon Aoste est une marque, il n'est pas issu de l'agriculture du Val d'Aoste. Le jambon Aoste n'est pas du jambon d'Aoste.

⁴⁴⁶ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p. 132

CIVB est l'antre des négociants. Elle est aussi l'instance représentative des producteurs mais la fédération des syndicats du commerce en gros des vins et des spiritueux de Bordeaux et de la Gironde demeure le plus puissant dans les négociations. Le pendant « production » se défend via un syndicat très puissant, celui des bordeaux et des bordeaux supérieurs, et surtout par la fédération des syndicats des grands vins de bordeaux (FGVB). Ce regroupement des anciens syndicats assure la défense des intérêts collectifs. Les vins de marque sont donc un sujet qui ne fait pas l'unanimité au sein de ces grands découpages. La FGVB rassemble les vœux des producteurs et peut entamer des discussions avec l'INOQ alors que les négociants se font entendre par l'intermédiaire du CIVB. La fabrique des normes est donc partagée en deux. L'entente n'est pas toujours de mise et les acteurs ne jouent pas tous avec les mêmes cartes. Le négoce encourage les vins de marque afin de pouvoir avoir une visibilité mondiale alors que les producteurs souhaitent garder une image de « terroir » pour leurs vins. Ce dualisme est valable principalement pour le vin bordeaux ou bordeaux supérieur. Dans les appellations, la norme peut être la même pour les deux corps professionnels et la relation vignoble-négoce est alors harmonisée. C'est le cas pour Saint-Emilion où les producteurs souhaitent vendre du vin de terroir et non pas de marque. En revanche, le conflit entre négoce et viticulteurs existe dans les appellations où le prix du vin n'est pas assez satisfaisant pour les producteurs comme en Blayais, en Bourgeois ou encore en Sainte-Foy-Bordeaux. La norme est alors une remise en cause d'une gouvernance basée sur l'interprofessionnalisme. C'est pour cela que le CIVB est une structure qui permet les échanges et les discussions. Il doit devenir un pilier de la gouvernance normée mais ne doit pas clore le débat. Les producteurs ne peuvent fonctionner sans le négoce et réciproquement.

La norme peut être discutée aussi entre les politiques et les syndicats. La FDSEA doit mettre en avant les volontés des adhérents. Elle permet le lien entre les producteurs et les instances nationales. Elle défend ses syndiqués au même titre que la Confédération Paysanne ou tout autre syndicat de défense. Son territoire n'est plus un morceau de vignoble mais le vignoble en entier. Elle est gérée par des figures emblématiques de la viticulture, comme un des fils d'André Lurton. Cette fédération tente de communiquer avec les acteurs politiques (ceux qui font de la politique et non ceux du politique). Elle est estimée comme un lobby puissant. Grâce à cette perception, elle est consultée pour les grandes décisions et est plus ou moins officiellement entendue par les acteurs présents au CIVB, alors que la Confédération Paysanne est très marginale au sein des vignobles bordelais. À l'heure actuelle, la FDSEA milite pour une plus grande libéralisation des pratiques oenologiques et soutient la position du négoce en ce qui concerne les vins de marque,

argumentant que cette stratégie permet de sauver des emplois et profite à tous les viticulteurs même ceux qui produisent du mauvais raisin. En effet, ces derniers peuvent vendre leur raisin à des wineries, leur permettant ainsi de subsister.

Toutefois, Bordeaux peut se positionner aussi sur d'autres secteurs, très porteurs et très rentables, aussi bien au niveau économique que spatial. La nouvelle gouvernance tente de distinguer les vins en trois catégories (marque, appellation et vin de niche), Bordeaux privilégie l'excellence.

III) L'excellence et le prestige, des clés pour une gouvernance ?

La gouvernance met en interaction divers éléments géographiques issus de stratégies liées aux acteurs. Les systèmes qui en découlent s'inscrivent dans des logiques plus ou moins mondiales et construisent des pôles de renommée, des noyaux d'excellence. Tous les vins ne permettent pas cette exemplarité et ceux qui peuvent en jouer servent de modèles, non pas en tant qu'organisation reproductible mais comme icônes⁴⁴⁷. Alors comment l'excellence influence-t-elle les espaces du vin ? Comment peut-elle devenir une source d'inspiration pour la mise en place d'une gouvernance territoriale ? Pourquoi tous les vignobles et autres espaces du vin ne peuvent-ils pas s'orienter vers la production d'excellence étant donné que le terroir est aujourd'hui d'essence technique, informative et communicative ? Les territoires se structurent donc en divers pôles au sein même d'autres territoires relevant eux de la métastructure matricielle.

A) *Un monde vitivinicole divisé en pôles de prestiges*

Le prestige est certainement l'une des composantes spatiales les moins étudiées, l'excellence encore moins. Peu de travaux s'intéressent à ces deux notions⁴⁴⁸. Le mot « excellence » n'est pas défini dans les dictionnaires de géographie et « prestige » n'intéresse que R. Brunet dans « *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* ». Le prestige est donc « *ce qui fait être au-dessus des autres* »⁴⁴⁹. Il est ostentatoire et entraîne des logiques de division. Il est souvent perçu comme

⁴⁴⁷ Une icône est une représentation à caractère symbolique.

⁴⁴⁸ À noter cependant l'article suivant : GARCIA-PARPET M-F., 2004, « Le marché de l'excellence : le classement des grands crus à l'épreuve de la mondialisation », in *Genèses*, n°56, Paris, Belin, p 77-96

⁴⁴⁹ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La

un champ positif dans un ensemble où tout n'est pas prestigieux. Il est condescendant. L'excellence est différente. Elle est « *caractère de la chose qui correspond, presque parfaitement, à la représentation idéale de sa nature, de sa fonction ou qui manifeste une très nette supériorité dans tel ou tel domaine* »⁴⁵⁰. Elle se peut se lire alors comme un facteur d'ambition spatiale, donnant aux territoires un aspect compétitif. Elle ne fait que différencier les espaces entre eux, mais peut aussi servir de levier de « développement » pour les zones voisines.

1) Les noyaux d'élite, concentration et diffusion du haut de gamme spatial

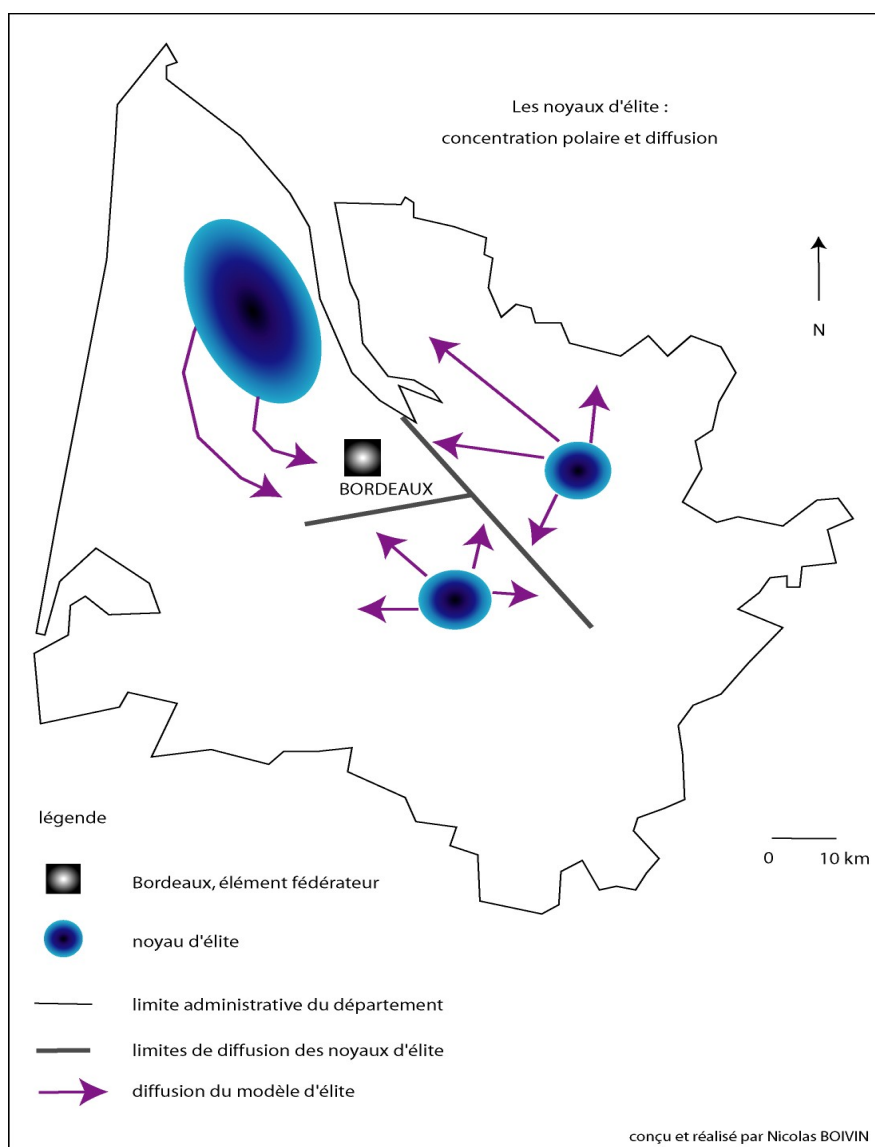
Les noyaux d'élite sont des entités spatiales très intéressantes pour les espaces du vin. Ils s'abordent comme des territoires de très grandes échelles, articulés autour d'un pôle de prestige. Ils sont l'invention de l'agronome G. Kuhnholz-Lordat, un des participants à la délimitation des zones d'appellations dans le Bordelais et dans le Bergeracois après la Deuxième Guerre Mondiale. J.-C. Hinnewinkel reprend ses analyses⁴⁵¹. Le noyau d'élite est un lieu d'excellence d'une zone de production, où sont réunies des conditions propices à l'élaboration d'un produit bien caractérisé... « *l'idéal-type, le modèle, la référence de l'ensemble du vignoble* »⁴⁵². Ce géographe prend pour référence le Sauternais. Il met en avant le fait que le Sauternais, trop loin de Bordeaux, s'est concentré sur la production des vins liquoreux ou moelleux, se positionnant donc sur un autre marché et diffusant un mode de fonctionnement différent. Les communes voisines de Sauternes copient le fonctionnement et la diffusion des techniques occasionne une concentration des savoirs pour élaborer un vin prestigieux. La région de Sauternes est donc un exemple typique de noyau d'élite : concentration dans un périmètre restreint et diffusion autour, en périphérie immédiate.

Documentation Française

⁴⁵⁰ <http://www.cnrtl.fr>

⁴⁵¹ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.43-45

⁴⁵² HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.43



Carte 9 : les noyaux d'élite et leurs diffusions

La carte 9 montre les noyaux d'élite du Bordelais. Trois peuvent être retenus : le Médoc/Haut-Médoc, le Sauternais et le Saint-émilionnais. Les vins dits de très haute qualité, mondialement connus et vendus à des prix élevés sont issus de ces trois pôles. En effet, chaque noyau d'élite est un pôle : il est un centre d'action qui possède conjointement une capacité d'attraction et de diffusion sur ses périphéries. Son émancipation se trouve limitée par des « barrières non matérielles » mais idéologiquement géographiques. Le noyau d'élite du Médoc/Haut-Médoc diffuse ses compétences et est imité sur tous les espaces périurbains nord de Bordeaux. Toutes les diffusions qui naissent des trois pôles d'excellence s'orientent vers

Bordeaux, un quasi carrefour fédérateur. Pourquoi diffusent-ils vers Bordeaux ? Ces trois espaces modèles polarisent les espaces du vin vers la métropole régionale car elle représente un lieu de rencontre des divers STP. Elle concentre les initiatives liées au vin le plus « passe-partout », le bordeaux. Pour essayer de s'améliorer, ce vin générique s'inspire des différences locales, en tentant de recopier les meilleures méthodes. Mais cet attrait ne se justifie pas uniquement par un grignotage des savoir-faire des autres appellations. Les noyaux d'élite diffusent vers ces espaces car ils sont gouvernés par une fédération puissante qui détient une grande partie du pouvoir décisionnel en Gironde, la Fédération de Grands Vins de Bordeaux. Les pôles d'excellence influencent les espaces proches et plus lointains. Par exemple, le noyau d'élite saint-émilionnais concerne bien sûr Saint-Emilion mais aussi les espaces du Pomerol (Pomerol, Lalande-de-Pomerol), assez proches, le Libournais de façon plus générale, le nord de la rive droite... et une partie de l'Entre-Deux-Mers, qui lui-même est partagé entre l'influence de ce pôle et de celui centré sur Sauternes. Ces noyaux d'élite, véritables modèles de prestige pour les autres territoires du vin, peuvent faire l'objet d'une dénomination officielle par l'Etat, comme laboratoire d'expérience d'excellence : les pôles d'excellence rurale.

Saint-Emilion est un territoire expérimental, il vient d'être choisi comme pôle d'excellence rurale. Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) mettent en place un label territorial. Ils doivent favoriser l'émancipation d'un espace rural grâce à la coopération entre des acteurs publics (notamment la DIACT et LEADER +) et des acteurs privés (entreprises du territoire). En Gironde, cinq projets ont été labellisés. Saint-Emilion s'inscrit dans cette logique de redynamisation territoriale. Ces PER voient le jour en 2005, sous la tutelle de C. Estrosi (secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du territoire). Plus de trois cents projets ont été retenus en 2006. Le 9 août 2007, celui de Saint-Emilion est validé. Ce PER doit permettre une promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, trois préoccupations majeures de la communauté de communes de la juridiction de Saint-Emilion. « *Les territoires ruraux sont porteurs de richesses patrimoniales parfois insuffisamment valorisées. La promotion de ces ressources, naturelles ou culturelles est un facteur de mobilisation et de dynamisation des populations des territoires ruraux, en même temps qu'un facteur de développement économique* »⁴⁵³. Le PER prévoit la réhabilitation du logis de Malet Roquefort, l'acquisition des Hospices de la Madeleine pour créer un conservatoire du paysage culturel destiné aussi bien aux chercheurs, aux locaux qu'aux touristes, et enfin l'aménagement des rives de la Dordogne. Ce PER s'intitule « Projet de territoire » et est financé à hauteur de 615 730 € par le FNADT et de 15

⁴⁵³ Circulaire du 9 août 2007 du délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

000 € par d'autres acteurs étatiques (les Fonds Ministériels Mutualisés). Cependant ce financement ne représente que 33 % du budget total, le reste étant les subventions obtenues par des entreprises privées, dont des exploitations viticoles. Cette exemple illustre parfaitement l'implication des acteurs locaux dans la vie institutionnelle de ce territoire pilote et qui devient un exemple de réussite gouvernancielles. Mais la conservation du territoire dépasse ce PER. Saint-Emilion n'est pas uniquement un espace reconnu comme « opérationnel » pour l'aménagement du territoire, il est aussi perçu comme « prestigieux » (les acteurs rencontrés préfèrent l'adjectif « noble ») par des instances internationales comme l'UNESCO qui le classe en décembre 1999 au patrimoine mondial, en partie pour préserver ses espaces viticoles, conçus comme espaces culturels.

L'excellence est un enjeu majeur pour l'avenir. Elle permet de labelliser des espaces appropriés politiquement et symboliquement. Toutefois, elle connaît ses propres limites et n'offre pas de solutions pour tous les espaces, notamment à cause du coût qu'elle entraîne.

2) Les impacts de la notoriété sur les espaces ou l'impossible démocratisation spatiale

Les pôles de prestige qui se fondent sur l'excellence connaissent une certaine limite intrinsèque à la diffusion du modèle. Tout d'abord, les noyaux d'élite ont un intérêt certain pour que les espaces avoisinants tendent vers l'excellence. En effet, ils bénéficient ainsi d'une surenchère au niveau des prix, un sauternes reste plus élevé qu'un saint-croix-du-mont mais ce dernier contribue au prestige du noyau d'élite centré sur Sauternes. Il en est de même pour Saint-Emilion et ses satellites. Ce jeu spatial a pour but d'instaurer une équité et non pas une égalité. Mais les deux demeurent complémentaires. Toutefois, la diffusion de l'idéal spatial se restreint automatiquement. Cet amoindrissement de l'impact du noyau est proportionnel à la distance, à la proximité et à la ressemblance. L'éloignement provoque un effacement des actions des décideurs « ultra-locaux ». Malgré l'ère de la communication qui caractérise le XXI^e siècle, les territoires possèdent encore des barrages invisibles qui ne permettent pas une véritable diffusion des informations au sein d'un espace de grande échelle puisqu'il est plus simple de connaître ce qui se passe loin que ce qui se déroule dans les espaces proches à cause des non-dits publics et des

« jalousies »⁴⁵⁴. Cette équation est due en partie à la peur des actants émetteurs de voir les autres acteurs les surpasser.

De plus, le phénomène NIMBY⁴⁵⁵, caractéristique des sociétés post-modernes, constitue une source de méfiance envers les interventions qui destructurent les schémas locaux. Les techniques diffèrent selon le lieu et se propagent uniquement par la volonté actorielle. Lorsque deux systèmes se confrontent, celui qui s'impose n'est pas forcément celui dit « d'excellence » parce que tous les espaces ne peuvent jouer la carte du prestige. Par exemple, les vignobles au nord est de l'estuaire de la Gironde se basent sur deux modèles distincts : un vignoble qui peut être qualifié de « masse » (ou semi-masse serait plus correct) et un vignoble inspiré par les techniques du Libournais. La viticulture était une activité agricole parmi tant d'autre à l'échelle de l'exploitation. Ce fonctionnement n'encourageait pas la viticulture de qualité. Après les années de modernisation de l'agriculture (1960-70), les producteurs ont dû choisir vers quoi ils souhaitaient s'orienter. Aujourd'hui, une minorité d'entre eux valorisent leur vin grâce aux efforts de qualité et une majorité continue à produire des vins génériques. Vouloir produire de la très haute qualité demande des investissements onéreux qui peuvent être faits par les exploitants qui détiennent déjà un capital solide. Il existe donc une certaine auto-alimentation du prestige. Les zones voisines tentent de récupérer ce qui leur est potentiellement possible mais ne peuvent tout recopier. De ces mécanismes découlent les logiques spatiales liées à l'excellence. Certes, les noyaux d'élite sont des pôles, mais leur rayonnement s'autogère par rapport à un contrôle plus ou moins direct du centre d'émission sur les périphéries et des espaces voisins qui ne souhaitent pas devenir exactement identiques aux espaces qui servent d'exemple. Ils préfèrent garder une certaine indépendance d'image et de qualité. La stratégie de prestige ne peut être un prototype spatial universel puisque tous les acteurs ne peuvent pas imposer une organisation et une gestion spatiales à partir du prestige. Il ne concerne que des espaces limités, des espaces qui fonctionnent déjà sur un modèle d'excellence.

⁴⁵⁴ Ce cas est principalement observé dans le Saint-Emilionnais.

⁴⁵⁵ « Not In My Back Yard », un phénomène social qui met en relation des acteurs sur un même plan d'action pour éviter l'intrusion d'une métamorphose dans leur espace proche. Plus généralement, le syndrome NIMBY peut être défini comme l'ensemble de toutes les nuisances possibles que le voisinage peut entraîner.

L'excellence n'est pas générale et ne peut l'être. Effectivement, si tous les espaces se consacraient à l'excellence, elle n'aurait plus de sens, de légitimité puisqu'il y aurait une uniformisation des caractéristiques perçues aujourd'hui comme prestigieuses mais qui deviendraient banales. De plus, le marché n'est pas prêt à accueillir une masse supplémentaire de vins dont les prix de la bouteille dépasse les quarante euro. L'excellence l'est car elle est réductrice, singulière et voulue. En revanche, elle pénalise aussi une partie des espaces qui ne peuvent jouer cette carte. L'exemple le plus typique pour le Bordelais est certainement l'Entre-Deux-Mers. Cette région se situe entre deux pôles prestigieux, le Libournais et le vignoble sud-girondin. Par son histoire (espace considéré comme le Haut-pays qui ne pouvait faire entrer son vin à Bordeaux qu'à partir du 25 décembre, négoce hollandais), par sa composition (vignoble dispersé, paysan en concurrence avec les autres zones agricoles) et par son manque de noyaux urbains diffusant, cette terre semi-viticole reste une partie du vignoble de Gironde la plus marginalisée en terme de prestige et doit se contenter d'être un espace de « petits » vins, segmentés en plusieurs catégories dont le générique, le vin « aspatial » comme le rosé, le vin à mauvaise image, le vin qui ne se vend pas, etc. Il est pris en tenaille entre deux systèmes d'excellence de première notoriété. C'est pour cela qu'il se diversifie sachant qu'il ne peut devenir un pilier de l'économie viticole de la région. Il ne peut rivaliser, il reste en situation périphérique, y compris au niveau de la « marchandisation » des terres.

L'excellence entraîne une plus value élevée aux parcelles. Selon l'enquête réalisée par Agreste⁴⁵⁶ sur l'année 2006, un hectare de vignoble à Saint-Emilion, sans propriété bâtie, s'élève à 200 000 euro, 600 000 pour Pomerol. Le même carreau en Entre-Deux-Mers arrive difficilement à 20 000, avec un minimum possible de 12 000 et un maximum de 26 000. Le Blayais connaît des estimations similaires. D'après le ministère de l'agriculture, la moyenne française du prix à l'hectare en AOC pour un vignoble atteint environ 96 000 euro en 2006. L'excellence augmente donc la valeur du foncier et crée des inégalités de répartition des richesses. Elle est paradoxale puisqu'elle ne permet pas l'acquisition terrienne à tous les exploitants aux mêmes conditions, mais fait partie de la logique de compétition territoriale. Elle met en exergue les capacités d'action des acteurs locaux voulant évoluer dans des dimensions mondiales. Elle est donc un élément à part entière de la glocalisation. Cette excellence fait des territoires de prestige un enjeu considérable pour les tenants de ces espaces. Les institutions prennent part à cette valorisation de l'excellence à travers les classements, un élément important de la gouvernance.

⁴⁵⁶ <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/File/prixparregion197.pdf>

B) L'excellence territoriale, gouvernance et classements

1855 est une date marquante pour les espaces bordelais. À l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris, les organisateurs souhaitent présenter un panorama de la viticulture du pays. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux est chargée de réaliser le classement des vins de la Gironde. Par manque de moyens, elle se limite à la rive gauche de la Garonne, oubliant ainsi les vins du Libournais, du Blayais et de l'Entre-Deux-Mers. Afin d'avoir un regard « objectif », elle confie cette tâche aux courtiers, corps de métier jugé « neutre ». Les critères de sélection sont principalement le prix depuis plusieurs années, le tenue du domaine, l'historique du vin et même des critères architecturaux des châteaux. Les crus sélectionnés appartiennent soit au Médoc, soit aux Graves, soit au Sauternais (61 en rouge et 27 liquoreux). Ce classement pionnier n'a été révisé qu'une seule fois, en 1973 où le château Mouton-Rothschild passe du statut de second à premier cru. Ce classement ouvre une nouvelle voie gestionnaire, reconnaissant les critères intrinsèques des châteaux. Il sera imité dans les autres parties du vignoble.

1) Les espaces de l'excellence entre classements et remise en cause d'un système

Les acteurs d'autres espaces de Gironde vont chercher à élaborer des classements quelques décennies plus tard (Graves, Saint-Emilion). Ces derniers offrent une lisibilité au sein des espaces locaux, en mettant en avant les meilleurs (ou ceux considérés comme les meilleurs) d'une région viticole. Ils s'inscrivent aussi bien dans une logique locale (hiérarchisation des domaines au niveau des découpages géographiques) que dans une mondialité (les crus classés sont tous dans les guides de vin internationaux, connus et reconnus par les amateurs) véhiculant ainsi une visibilité des espaces d'excellence. Grâce aux perceptions issues de cette couverture mondiale, ces espaces deviennent synonymes de territoires de prestige (puisque'ils sont aussi bien appropriés par les visiteurs-connaisseurs que par les « quasi-personnages »⁴⁵⁷ spatiaux [les zones géographiques qui deviennent des acteurs par l'intermédiaire des noms]). Les classements deviennent une référence, un modèle. Les crus nommés dans ces listes de prestige acquiert une renommée et leur propriétaires souhaitent les maintenir dans cette logique. Mais les classements font partie de la sphère arbitraire et les modifications entraînent des espaces de conflits. Saint-Emilion illustre cet imbroglio territorial. Le dernier classement est remis en cause par des

⁴⁵⁷ LUSSAULT M., 2007, *L'Homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil

viticulteurs « recalés » par la commission qui classe les propriétés de Saint-Emilion.

Cet épisode marque fortement les espaces de cette appellation. La presse s'empare de l'affaire, aussi bien au niveau national que local⁴⁵⁸. Le classement pour Saint-Emilion diffère des autres classements (cf document 44). C'est l'ex-INAO qui en est chargé (celui des crus bourgeois est effectué par la CCI...). Un échantillonnage est prélevé pour les candidats volontaires, sur plusieurs millésimes. Des experts se réunissent et décident d'attribuer ou non le statut de Grand cru classé aux châteaux. Ce label n'a rien à voir avec l'appellation Saint-Emilion Grand Cru, la double étiquette est peu lisible pour les acheteurs. Le classement ne remet pas en cause la détention d'une AOC. C'est juste une distinction par rapport aux autres châteaux.

Q – Quel est le rôle de l'INAO dans les classements ?

Alors là, c'est très compliqué. Le classement des vins du Médoc de 1855 n'a pas changé. Ce n'est pas l'INAO qui examine, c'est le négoce et les courtiers. Le classement des crus bourgeois, c'est un classement de la Chambre de commerce. Pour ce qui est du classement de Saint Emilion, un des plus récent puisqu'il date de 1955, les Saint-émilionnais ont voulu que ce soit l'INAO qui le mette en place. Donc c'est une mission bien particulière de l'INAO et aujourd'hui on se demande si c'est bien du ressort de l'INAO. C'est quelque chose d'assez unique en France. On le retrouve aussi en Provence. Ce n'est pas très répandu. Il y a aussi le classement des Graves qui est encore plus récent puisqu'il date de 1965. Celui de Saint-Emilion est organisé par les services de l'INAO. C'est eux qui assurent sa mise en place. Mais c'est le CNINAO qui nomme une commission chargée d'élaborer le classement. C'est un classement qui est validé aussi par le ministère de l'agriculture. Il est révisé tous les 10 ans. C'est sur la base du volontariat pour les participants.

Q – Les viticulteurs qui portent plainte le font contre l'INAO alors ?

Oui et contre le ministère de l'agriculture.

C'est un classement dynamique, dégustation de 10 cuvées, prises en compte de l'assiette foncière, par opposition au classement du Médoc. Il y a des éléments sur les indications commerciales, sur la notoriété du vin. Les prélèvements d'échantillons ont été effectués par des agents de l'INAO. La commission est composée du président de la banque du Crédit agricole, deux représentants du négoce, deux représentants du courtage, deux oenologues, un spécialiste des sols, deux juristes et un historien/géographe. Il y avait 95 candidats et la commission en a sélectionné 61 (2 A, 13 B [15 Grand Cru classés] et 46 crus classés).

Document 44 : Le fonctionnement du classement des vins de Saint-Emilion expliqué par un agent INAO (extrait d'entretien, le 25 janvier 2008, anonymat souhaité)

⁴⁵⁸ De nombreux articles peuvent être référencés, entre autres « Des classements en Bordelais » in Le Monde du 26/07/07, des articles de Sud Ouest (les 8 septembre 2006, 1^{er}, 7, 28, 31 mars 2007...)

Sur les quatre-vingt-quinze candidats volontaires, soixante-et-un sont primés pour le classement de 2006. Le précédent classement (1996) en avait nommé soixante-huit. Des châteaux ont donc perdu leur place dans le dernier classement. Il est alors tout de suite attaqué en justice pour « partialité du jury ». Sept châteaux (Cadet-Bon, Guadet Saint-Julien, La Marzelle, Petit-Faurie de Soutard, Tertre Daugay, Tour du Pin Figeac Bélivier et Villemaurine) portent l'affaire en justice pour annuler le classement 2006. Ils font appel à des avocats bordelais mais surtout parisiens. Ils s'estiment lésés et veulent avoir accès aux commentaires de dégustations. Ils dénoncent aussi les liens de certains membres du jury avec les châteaux à Saint-Emilion. Le président du syndicat au moment de cet imbroglio (H. De Bouard) annonce alors que le « *jury était composé de gens issus de la société civile, pas du monde des producteurs. Des négociants, courtiers, universitaires, etc. Forcément, les uns ou les autres ont pu avoir ponctuellement une relation avec l'un ou l'autre des châteaux engagés dans le classement. Mais ce serait aussi le cas d'un jury de consommateurs avertis par exemple. Il ne s'agit pas de liens de même nature que s'il y avait eu des propriétaires dans le jury* »⁴⁵⁹.

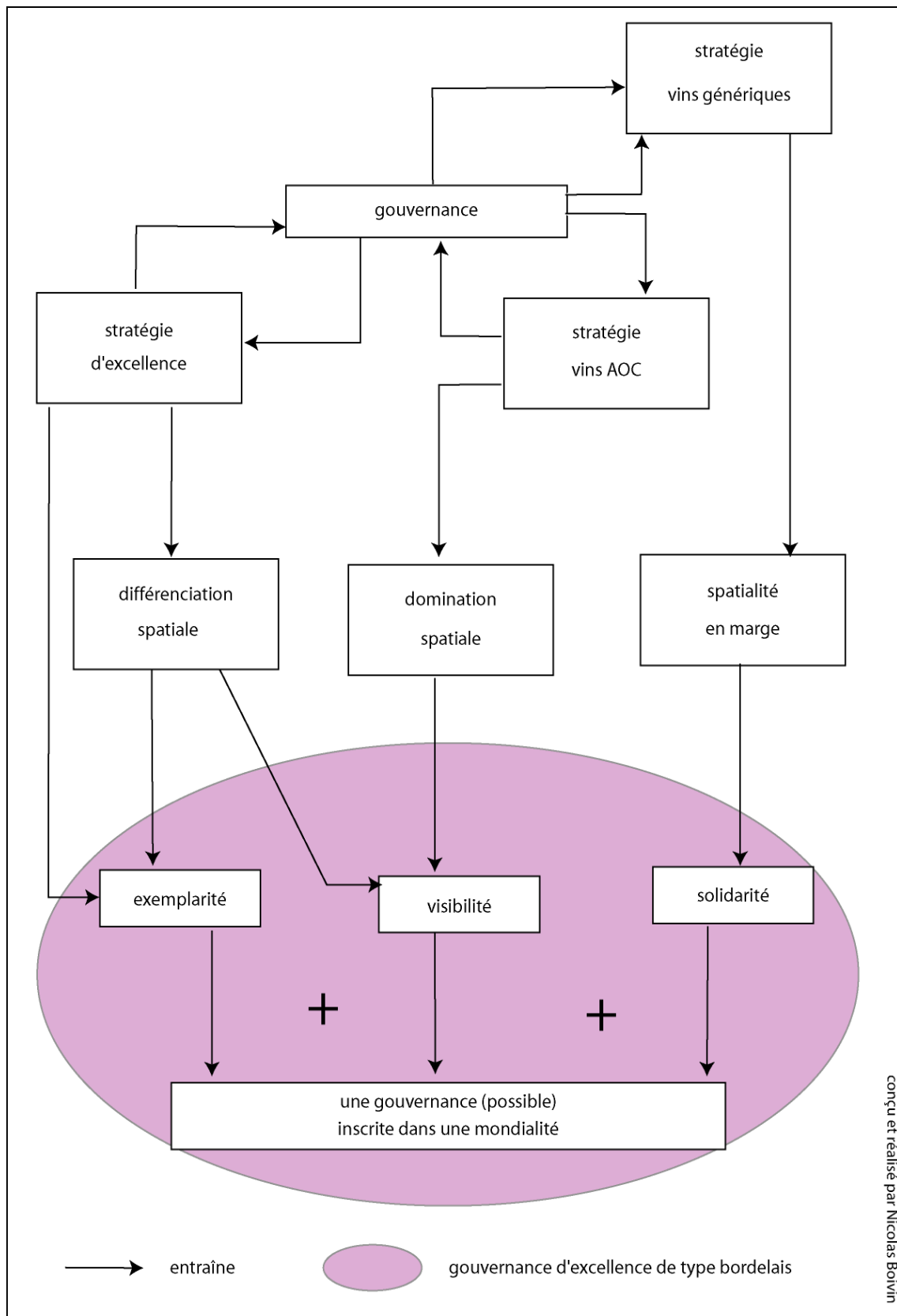
Le classement n'annule pas uniquement des noms de châteaux sur une liste des plus prestigieux, il hisse aussi vers le haut des châteaux non-classés jusqu'alors. Il récompense les propriétés qui font l'effort de la qualité afin de servir encore plus l'excellence. Les châteaux Troplong-Mondot et Pavie-Macquin sont les heureux élus de la nouvelle classification. Qu'il contente ou non les candidats, le classement contribue inévitablement à encourager les acteurs d'aller vers le prestige et non la médiocrité. Saint-Emilion n'est pas le seul exemple. Les autres classements y contribuent aussi. Ils deviennent des enjeux pour l'image des espaces, favorisent la construction des territoires de la gouvernance basée sur le prestige, un des pivots de la gestion territoriale du Bordelais.

⁴⁵⁹ Entretien de J.-P. Tamisier avec H. De Bouard pour Sud Ouest, le 28 mars 2007

2) La gouvernance d'excellence, un pilier de la gouvernance vitivinicole

La gouvernance, cette madeleine des professionnels du vin, doit permettre de trouver des solutions aux problèmes, aussi bien localement, nationalement que mondialement. Elle s'enrichit des stratégies qui naissent des volontés d'acteurs à partir de pôles de compétences bien définies : vins génériques, vins AOC et vins d'excellence (document 45). Ces modules de gouvernance alimentent cette dernière par le biais de rétroactions. L'excellence, les AOC et les autres vins peuvent faire l'objet d'un géosystème politico-social à part entière. Mais l'union des trois forme une méga-structuration des espaces. Ces boucles aboutissent à des trajectoires spatiales différentes : une différenciation naît du prestige, une domination des appellations et une marginalité des vins génériques. Ces spatialités entraînent des caractéristiques influentes pour la fabrique des territoires : l'exemplarité, la visibilité et la solidarité. Cette gouvernance est celle qui symbolise le plus le Bordelais.

Même si les autres logiques de développement sont très importantes pour l'instauration d'une gouvernance moderne, l'excellence est un pilier de plus en plus central dans la gestion des espaces girondins (bergeracois et juranonnais, mais à moindre mesure). Les stratégies d'excellence, fondées sur le prestige, aboutissent à une différenciation spatiale qui se traduit essentiellement par une polarisation et un gradient d'influence sur les espaces voisins. Cette distinction débouche sur deux cadres : l'exemplarité et la visibilité. Une concurrence s'installe sur les territoires, les AOC sont les partenaires mais aussi les émules des noyaux de prestige. Malgré l'émancipation des espaces du vin de luxe, les zones sans magnificence cohabitent parallèlement avec ces espaces. En contre partie, leur stade de marginalité constitue une des raisons du renforcement des lieux d'opulence. Toutes ces interactions organisent une gouvernance typique du Bordelais et de quelques espaces vinicoles de France qui s'insère de plus en plus dans une mondialité. Cette dernière favorise aussi les séparations spatiales au sein même d'un espace qui peut paraître homogène au point de vue des stratégies gouvernancielles. Toutefois, les espaces ne s'uniformisent pas tous et c'est justement grâce à cette distinction que l'excellence peut être une voie de gestion territoriale. Finalement, à l'intérieur d'un système complexe coexistent des infra-systèmes qui offrent la possibilité de marquer les différences sur un même espace.



conçu et réalisé par Nicolas Boivin

Document 45 : la gouvernance d'excellence de type bordelais

La capacité de gouvernance et de co-existence des acteurs offrent une régulation des crises ou du moins une adaptation aux mutations, élaborent de nouvelles combinaisons entre les ressources pour réagir aux nouvelles contraintes et opportunités⁴⁶⁰. En choisissant trois tactiques (vins d'appellation, vins de marque, vins d'excellence) pour s'imposer aux choix mondiaux, le Bordelais jongle avec des créneaux segmentés pouvant ainsi s'adapter au moindre changement. Le Bordelais, le Bergeracois et même le Jurançonnais ont toujours tablé sur différentes convenances, mais l'excellence apparaît toujours comme une ressource territoriale forte du fonctionnement « bordelais ». Aujourd'hui, à l'heure d'une consommation partagée entre les vins aromatiques et les vins typés, Bordeaux n'a pas choisi. Toutefois, les productions se diversifient pouvant offrir aux espaces une solidarité entre les pôles d'action, une visibilité mondiale et nationale, une exemplarité liée au très haut de gamme. La gouvernance bordelaise a plusieurs fondations et permet donc aux acteurs d'évoluer dans la sphère de l'hyper-modernité, à savoir l'espace-monde.

Afin de répondre aux attitudes mondiales, les espaces du vin doivent être encadrés par des personnalités phares, charismatiques, capables d'entraîner une dynamique de groupe. Ces leaders apparaissent comme des personnes-ressources et modèlent les espaces selon leur pouvoir d'action. Ils s'insèrent dans des réseaux d'amitiés, ce qui fait d'eux des têtes d'un microcosme décisionnel. Mais ils aident aussi ce petit monde à rester compétitif au niveau de la planète. Ces acteurs primordiaux élaborent une nouvelle géographie du pouvoir, renforçant les espaces du privé. L'enjeu majeur né de ces changements s'appelle la cogestion. Les espaces dépendent de plus en plus de l'alliance entre les acteurs privés, semi-publics et publics. Ces trois catégories d'acteurs initialisent une gouvernance divisée en trois régimes : libéral, de contrôle bilatéral et d'autorité.

Les acteurs qui rêvent toujours d'un passé « toujours meilleur » se plaisent dans la nostalgie et installent une complaisance de l'atonie. Mais la gouvernance met en jeu plusieurs types d'acteurs. Certains souhaitent voir leur monde changer et expérimentent des stratégies plus ou moins porteuses. À Bordeaux, les initiatives proviennent, entre autres, du négoce. Une partie des maisons de ventes s'engagent dans la modernisation des techniques du vin. Bordeaux, vin

⁴⁶⁰ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.181

d'assemblage, connaît un rajeunissement de ses critères organoleptiques. Le négoce cherche de nouveaux vins et fabrique de nouveau des marques pour conquérir des marchés internationaux. Mais Bordeaux ne perd pas ses « racines » et continue à positionner une partie de ses vins sur une segmentation de luxe. L'excellence structure alors des pôles qui diffusent et concentrent comme tout pôle. Ils peuvent être conçus comme des noyaux d'excellence. Le prestige façonne des espaces clés pour une gouvernance inscrite dans la mondialité.

Les espaces bordelais sont concernés par la mondialisation mais se constituent aussi par rapport à leurs propres caractéristiques. Est-ce que Bordeaux peut affronter un monde en ébullition sans se transformer radicalement ? Est-ce que la gouvernance qui se justifie par la multiplicité des échelles et des acteurs laisse-t-elle une possibilité de singularité ? De distinction ? L'uniformisation est un mythe des sociétés contemporaines. Les territoires exigent l'innovation, l'expérimentation et la diversité. Une place existe pour tous les acteurs, pour tous les systèmes d'actions, pour tous les systèmes productifs territoriaux. Le Bordelais et le Bergeracois croquent leur madeleine « gouvernance », ils vont pouvoir enfin retrouver leurs souvenirs et construire leur présent sans mythologie.

*« Qu'il soit de Blaye ou d'Echeronne
De Vacqueyras ou de Tursan
Le vin réjouit le coeur de l'homme
Et de la femme évidemment !*

[...]

*Le vin délie les âmes
Il entrouvre le ciel
De sa petite messe
Gourmande et solennelle
Prions Saint-Emilion
Saint-Estèphe et les autres
Pour une nuit d'amour
voilà de bons apôtres ! »*

Extrait de « Petite messe solennelle »
(Noureddine Juliette., 2008 in *Bijoux et Babioles*,
Polidor, Universal Music)

Chapitre 9 : Gestion des échelles ou l'espoir de la durabilité de la gouvernance

La mondialisation est un mécanisme qui permet à certains espaces de s'insérer dans d'autres plus amples, plus globaux. Elle est, maintenant, une mondialité des espaces locaux⁴⁶¹. Quelle que soit la forme spatiale de ce phénomène, elle polarise, rayonne, façonne et distingue. Ce phénomène impose une gestion complexe des espaces contemporains et laisse une plus grande liberté d'action aux actants spatiaux. Toutefois, la mondialisation laisse apparaître des vides actoriels lors de la création des territoires. Les espaces appropriés se sculptent par l'action. Ils deviennent donc des systèmes d'action locaux. Les acteurs choisissent des modèles en les adaptant au contexte local. Le duel monde/local se crée en mettant en place une distinction d'échelles aussi bien spatiales que temporelles. Cette dernière est double. Tout d'abord, ces deux échelles mettent en évidence des couples de stratégies différents. Puis les choix au niveau mondial changent par rapport à ceux du local. Par peur d'uniformisation, les espaces locaux se distinguent des espaces-monde permettant ainsi un développement local de type gouvernanciel. Cette distinction peut être lue comme la base même des modèles sociaux post-modernes.

Distinguer ne veut toutefois pas dire être totalement différents. Bien au contraire, un socle commun constitue le ciment spatial tout en renforçant les particularismes des localités. Penser le monde en le scindant en deux ne peut qu'aboutir à une impasse. La distinction demande une multitude de catégories afin d'éviter un simplisme qui entraînerait des lectures trop duales, fétiches des idéologies qui se veulent structuralistes (aussi bien le libéralisme que le marxisme). Comment faire pour gérer les espaces sans tomber dans un carcan binaire ? Faut-il laisser une liberté d'action plus grande aux acteurs pour permettre une meilleure gestion des espaces fragiles en se centrant sur les vides spatiaux (et décisionnels) ? Le Bordelais est-il assez singulier pour se permettre une voie de développement qui ne suit pas les modes ? La gouvernance territoriale passe-t-elle obligatoirement par une harmonisation spatiale et donc par une posture globale ?

⁴⁶¹ BOISSON DE CHAZOURNES L, MEHDI R (dir.), 2005, *Une société internationale en mutation : quels acteurs pour une nouvelle gouvernance ?*, Bruxelles, CERIC, Bruylant, CARROUE L, COLLET D, RUIZ C., 2006, *La mondialisation*, éd Bréal, CHIGNIER-RIBOULON F, FOURNIER M., 2006, « Les *locals* et la mondialisation ou des difficultés pour appréhender une réalité spatiale protéiforme », in *Géographie, économie, société*, vol 8, n° 2, Paris, Lavoisier, p.257-273, HINNEWINKEL J.-C., 2004b, « Les AOC dans la mondialisation », in *Anthropology of food*, <http://aof.revues.org/document247.html>

Peut-elle être par ses spécificités durable ?

La gouvernance prend en compte les différences d'échelles. Cependant, il ne faut pas oublier que les actions entreprises sur un espace ne comblent jamais la totalité de ce dernier. Elle peut alors essayer de palier cette caractéristique en s'intéressant aux vides actoriels. Ce mode de gestion appliqué à des espaces spécifiques permet l'intronisation d'une tolérance, nouveau facteur essentiel d'une gouvernance territoriale afin de concevoir un consensus. Grâce à ce respect mutuel des actions et la prise en considération des vides, la gouvernance s'inscrit dans une logique de durabilité.

I) La gouvernance territoriale d'aujourd'hui : entre mondialité et vides spatio-actoriels

Les espaces du vin étudiés (Bordeaux, Bergerac et Jurançon) s'inscrivent dans une vision duale du monde. Les rapports politiques entre l'OIV, l'Europe, l'État et le local les conduisent vers cette simplification afin de pouvoir les rendre concurrentiels avec les autres et tout particulièrement ceux de la « *nouvelle planète des vins* »⁴⁶². Cependant l'uniformisation est aussi un mythe. Les espaces sont capables, grâce aux systèmes d'action, de s'identifier non seulement à leur capacité d'insertion dans le glocal mais aussi à leur capacité d'innovation. La cohésion territoriale naît de ces aptitudes. Les espaces se transforment, alors, en territoires particuliers tout en formant des vides entre ces construits⁴⁶³. La distinction est essentielle pour la subsistance des systèmes territoriaux de production puisque ces STP sont soumis à une forte compétition avec les autres STP des autres pays. Il est nécessaire de se distinguer tout en étant capable de répondre à la demande générale. Choisir des singularités oblige les acteurs à être originaux et à accepter la contrainte du changement tout en restant différents. Produire, vendre et promouvoir des vins typiques n'empêche pas d'être écouté par les autres acteurs mondiaux évoluant dans la sphère du vin aromatique.

⁴⁶² BAILLY A., 2000, "Le temps des cépages. Du terroir au système-monde", in *Annales de géographie La nouvelle planète des vins*, n° 614-615, 109ème année, Armand Colin, p 516-524

⁴⁶³ QUEVA C., 2007, *Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets*, Thèse de doctorat, université Michel De Montagne Bordeaux 3, Tome 1 et 2, p. 337-351

La gouvernance doit-elle laisser une place à l'originalité ? Ou, au contraire, doit-elle niveler la qualité des produits d'une société au même niveau que les produits standardisés ? En s'alignant sur les principes mondiaux, les systèmes spatio-politiques ne créent-ils pas des vides où les jeux d'échelles et d'actions fragilisent l'ensemble du système ?

A) La gouvernance est-elle une mondialité ?

Les vins mondialisés se contentent-ils pour le moment d'être des vins agéographiques ? Aujourd'hui, les pays du *Nouveau Monde* produisent toujours des vins de cépages mais ils s'inscrivent de plus en plus dans des stratégies de vins géographiques. Les espaces du vin ne sont-ils pas des observatoires des grandes modifications spatiales de la mondialisation, la reléguant non plus au niveau d'une machine uniformisante mais d'une machine à recréer des espaces géographiques ?

1) Territoires et mondialisation, les nouveaux préceptes de la gouvernance

Il ne faut plus considérer la mondialisation uniquement comme un procédé d'internationalisation des mouvements, des échanges et des cultures. Elle est plus que cela. Elle est aujourd'hui créatrice d'espaces et même de territoires à toutes les échelles. L'expérience de la mise en place des bassins de production a été rappelé précédemment. Ils sont l'illustration de la création d'espaces-monde au niveau régional. En effet, les bassins sont destinés à prendre en charge la gestion décentralisée des vins répondant aux exigences du marché mondial. Les acteurs de ces bassins deviennent donc encore plus importants, leur donnant ainsi des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux ainsi qu'un statut supplémentaire de coordinateur mondial. La géographie sert la mondialisation, la mondialisation sert la géographie. En effet, les espaces ne sont pas morts, ils renaissent même puisqu'ils les supports des échanges mondiaux. La mondialisation offre une « *chorégraphie* »⁴⁶⁴ au territoire. Comment interpréter cette métaphore ? En fait, l'insertion des territoires dans les logiques globalisées les oblige à suivre un mouvement non pas

⁴⁶⁴ Pour reprendre le terme qu'E. Goffman associe à la coprésence, CASTEL R., JOSEPH I., 1990, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, les éditions de minuit, Arguments

intrinsèque mais suggéré par l'organisation des mégastructures. Ils répètent alors une mise en fonction non-intentionnelle. Toutefois, à force de répéter les mêmes mécanismes, les territoires se modifient et deviennent autres. Ils sont alors le fruit de chaque action des individus qui les fabriquent et se transforment de nouveau, suivant ainsi une logique de chaîne. Les territoires s'alimentent de la mondialisation tout en restant locaux. Pour répondre aux modelages des acteurs, les territoires doivent s'inscrire dans une géographie.

La géographie des lieux n'est pas simplement leur simple localisation. La géographie est, entre autres, l'ensemble des pratiques sociales spatialisées à toutes les échelles. C'est pour cela que le XXI^e siècle voit la naissance des objets géographiques mondialisés⁴⁶⁵. Par exemple, les viticulteurs du siècle dernier concevaient des vins locaux et les vendaient aussi bien localement que mondialement. Mais ils faisaient des vins dits géographiques. Avec les crises successives depuis les années 1970 (ou les mutations pour une partie des acteurs qui coexistaient avec les situations de dépressions pour les autres), le vin façonne des territoires pour le mondial. Aujourd'hui, les acteurs fabriquent du territoire pour répondre aux mécanismes de la mondialisation et la mondialisation demande des territoires pour permettre sa stabilité. Les produits, principalement agro-alimentaires, ne sont plus seulement des objets industriels sans rapport à l'espace. Certes, la mise en marché des vins qui n'ont pas de lien direct avec des « terroirs » (communications, informations et pratiques) a bien lieu mais ces boissons alcoolisées séduisent une partie seulement des consommateurs. Les exemples de développement de fabrication territoriale afin de garantir une territorialité des produits sont de plus en plus courants dans les pays en dehors de l'Union Européenne. Mais ils ne sont pas les seuls. L'OCM-Vin n'abandonne pas le découpage géographique des territoires, bien au contraire. Au lieu de choisir la voie du développement a-territoriale (industrialisation excessive du vin), elle met en place des AOP basées sur les AOC françaises. Ces dernières sont nées de la volonté des acteurs professionnels du vin en France (mais également ailleurs en Europe et notamment en Espagne, au Portugal et en Italie) dans l'Entre-deux Guerres et ont constitué les territoires de la qualité. À l'heure actuelle, les AOP font de même. La mondialisation conforte bel et bien les territoires géographiques et géographisés, illustrant la viticulture de terroir.

L'agriculture de qualité, dite de terroir donc géographique, ne repose pas uniquement sur un mécanisme de mondialisation, mais sur un processus de fabrication territoriale alliant toutes les

⁴⁶⁵ Il ne faut oublier cependant qu'il a toujours existé des vins mondialisés au cours de l'histoire comme le Porto ou les French Clarets au XVII^e siècle

échelles possibles. Les vins de Bordeaux ne peuvent s'inscrire uniquement dans une mondialisation qui s'alimente d'un local revivant. « *L'agriculture de terroir repose en grande partie, non pas sur des milieux exceptionnels, mais sur des organisations sociales dont il s'agit de renforcer le fonctionnement démocratique dans le cadre d'une nouvelle gouvernance mondiale* »⁴⁶⁶. Ces organisations sociales sont les composantes essentielles des territoires, matrices de la structuration internationale. Les territoires ne sont pas simplement locaux, ils connaissent plusieurs épaisseurs. Ils sont aussi bien constitués du local que du global, du régional que du national, de l'intranational que du supranational. Les territoires sont géographiques et offrent de ce fait une gouvernance essentiellement géographique donc spatio-économique, spatio-politique et spatio-sociale. Le vin permet de lire le nouvel entrain que les acteurs portent aux territoires sans pour autant avoir conscience de l'avènement du géographisme lié à cette démarche.

2) Le vin géographique⁴⁶⁷, un modèle pour qui ?

Le terroir a longtemps servi d'alibi à la géographisme du vin. Il apparaissait comme un produit issu de la terre, élément incontestablement géographique. Avec la modernisation des productions, le vin est devenu une boisson agro-alimentaire et non plus un produit purement culturel. Les sources terriennes s'amenuisèrent et les faiseurs de vin ont considéré les consommateurs comme des demandeurs de vins agéographiques à partir des années 1970. Ce fût le début de la période faste pour les vins du Nouveau-Monde. Toutefois, les consommateurs et même quelques professionnels du vin (principalement des producteurs et des oenologues) souhaitent de nouveau des vins mondialisés tout en recherchant une origine géographique qui dépasse la glocalisation.

Quelques exemples l'illustrent⁴⁶⁸. L'Argentine, pays considéré comme l'exemple typique des vins aromatiques est aussi un contre-exemple d'une glocalisation basée sur une production locale et conçue pour un marché de vins aromatiques. Effectivement, depuis plus de dix-huit ans, ce pays a mis en place une appellation d'origine contrôlée, s'inspirant des procédures de l'INAO. Cette AOC « Lujan de Cuyo » se situe dans l'oasis de Mendoza et son cahier des charges délimite des périmètres, des cépages, des rendements... comme les AOC françaises. La demande de

⁴⁶⁶ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.184

⁴⁶⁷ Le vin géographique est un vin qui se veut issu d'un terroir bien identifié et joue sur cette image.

⁴⁶⁸ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.163-175

« géographicité » des consommateurs est donc un élément à prendre en compte dans la gestion des vignobles mondiaux, et Bordeaux ou Bergerac ne peuvent plus se contenter d'être uniquement des vins géographiques sans chercher une autre valorisation. L'OIV prescrit lui-même cette recherche de « géographicité » en créant les AOR (Appellation d'Origine Reconnue). Il est évident que cet intérêt pour une labellisation géographique dans la conception des vins n'a rien à voir avec le souci de l'agro-terroir. Elle dépasse largement cette vision restreinte. Certes, il ne faut pas nier les efforts des Nouveaux Pays pour intégrer les sols et les climats dans leur démarche, mais la fabrication des vins géographiques ne s'arrête pas à une aire basée sur de simples éléments dits naturels. Cette géographicité remise au goût du jour implique toutes les dimensions spatiales possibles d'un espace de production. Le terroir politique (donc social) est une préoccupation non négligeable de l'avènement des vins géographiques mondialisés.

L'exemple de la Nouvelle-Zélande est également intéressant au point de vue de la recherche de la « madeleine » géographique⁴⁶⁹ car les espaces du vin néo-zélandais connaissent une gestion différentes de ceux de l'Argentine. Le monde vitivinicole de ce pays est différent du système français. Tout d'abord, l'encadrement est essentiellement privé, réalisé par les grandes entreprises. Parallèlement, l'État n'a pas de pouvoir décisionnel pour le monde du vin. Cette idéologie n'encourage pas la mise en place de protection géographique (et juridique) des aires de production. Ce choix favorise donc les vins de cépage (dont l'étiquetage permet d'afficher des indications géographiques qui précisent la provenance des raisins seulement à hauteur de 75%). Les vins sont alors conçus pour conquérir un marché mondial. Toutefois les petits producteurs (qui sont les plus nombreux numériquement mais qui ne représentent qu'une petite part de la production) souhaitent s'afficher par rapport à une entité géographique, garant suprême de la qualité ! Une association de viticulteurs du nord du pays a choisi de produire du vin géographique en mettant en place la première appellation « privée » du monde : les Graves de Gimblett⁴⁷⁰. Pourquoi cette volonté de retour aux vins géographiques dépasse-t-elle la glocalisation ?

⁴⁶⁹ MORAN W., 2000, « Culture et nature dans la géographie vinicole néo-zélandaise », in *Annales de Géographie*, n° 614-615, Armand Colin, p. 525-551

⁴⁷⁰ Cette appellation se situe dans le vignoble de Hawke's Bay sur des alluvions du quaternaire. Un des vins le plus célèbre de cette « appellation » se nomme même « Alluvion ».

En fait, les vins géographiques élaborés dans les pays considérés comme des pays producteurs de vins de cépage complexifient les systèmes glocaux. Certes, l'échelle mondiale est encore fortement marquée par le local puisque les vins sont élaborés sur des zones délimitées, à une grande échelle. Mais les interférences entre les échelles concernent plusieurs niveaux d'analyses. Pour créer une appellation (qu'elle soit semi-publique comme en Argentine ou « privée » comme en Nouvelle-Zélande), les acteurs dépendent aussi bien du local que du régional et du national. La mise en place d'une nouvelle zone de délimitation ne peut se faire sans l'apport de l'ingénierie des professionnels. De plus, les consultations des pays qui sont déjà façonnés par ces modèles de gestion (France, Espagne, Italie, Portugal...) offrent un nouveau monde de connexions, de réseaux permettant de réunir aussi bien des acteurs expérimentés que des acteurs demandeurs d'un système géographique. Les vins dits géographiques mettent en interaction tous les modèles puisque les vins de cépages deviennent des vins de plus en plus géographiques avec des indications type « terroir ». Le Bordelais et le Bergeracois copient en partie des vins mondialisés et dans le même temps les Nouveaux Pays producteurs de vin cherchent à mettre en place des périmètres délimités pour asseoir leur notoriété dans un monde qui est de plus en plus géographique. Une des solutions possibles pour continuer à vivre avec le monde contemporain pour les zones en crises passe alors par le non-abandon des vins géographiques. Même s'il est incontestable que la modernisation est une clé de réussite, les acteurs du monde du vin peuvent continuer à produire des vins géographiques, des vins d'appellation que les nouveaux producteurs récupèrent en les assouplissant. Plus un seul pays ne produit uniquement des vins de cépage, même les plus libéraux de la sphère « vin ».

L'interprofession bordelaise ainsi que celle du bassin Bordeaux-Aquitaine encouragent les initiatives afin que les vins aquitains demeurent encore des vins liés à des terroirs puisqu'il est évident que la géographicit  des productions s'inscrit,   l'heure actuelle, dans une gouvernance vitivinicole mondiale. Le d fi de Bordeaux ne r sident-il pas dans le paradoxe de la glocalisation   savoir un effacement g ographique d'identit  et un retour au local comme marqueur identitaire et qualitatif ? Cette gouvernance n'instaure-t-elle pas des espaces de vides, des espaces d'abandon   toutes les  chelles ?

B) Vides spatiaux et enjeux scalaires... des préoccupations d'une gouvernance incomplète

La gouvernance est un système mais qui ne peut qu'exceptionnellement prendre en compte tous les espaces concernés. Tous les facteurs ne sont pas forcément réunis au même moment pour atteindre l'efficacité maximum. Les chapitres précédents montrent que les actions ne peuvent satisfaire tous les acteurs. Les espaces sont donc sous le joug de ces imperfections. Il existe alors des vides actoriels et spatiaux au sein même de ce géosystème. Ces vides se matérialisent par des décisions qui ne convainquent pas l'unanimité et par l'abandon des structures spatiales d'échelles ne relevant pas de la glocalisation. Comment les espaces peuvent-ils accueillir une gouvernance si la base décisionnelle est morcelée par des espaces de vides ? Comment gérer ces vides et quelles places leur donner ? Les espaces du vin ne souffrent-ils pas justement d'un manque de cohérence spatiale qui pourrait être une des causes du dysfonctionnement (crises) ?

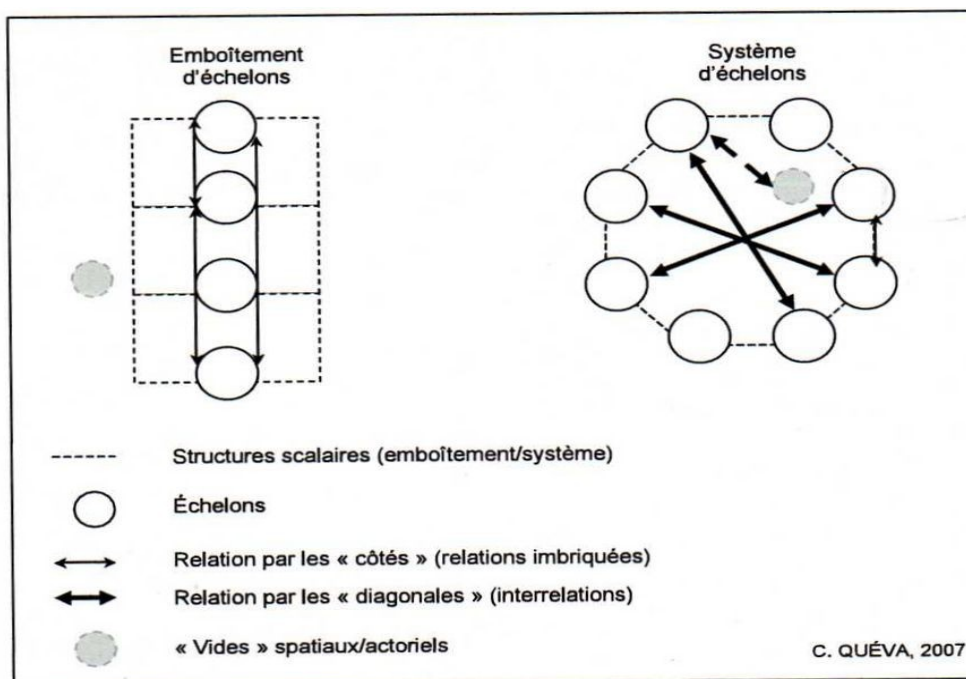
En observant les espaces à différentes échelles et notamment celles qui ne s'intègrent pas pleinement dans la glocalisation, les vides apparaissent à différents niveaux. La prise en considération de ces « blancs » spatiaux sont certainement des enjeux politiques pour la gouvernance vitivinicole.

1) Gouvernance et vides, la question des échelles spatio-temporelles

Lorsque des acteurs prennent des décisions, ils laissent un espace de liberté - un vide - pour les autres acteurs⁴⁷¹. Il en est de même dans la fabrique des territoires. Le vide est alors à considérer comme un interstice entre deux éléments de même nature. Cet espace de « liberté » entre les deux composants est dépourvu de formes officielles mais possède quand même une substantialité. Le vide est donc un espace différent des espaces qui l'entourent. Il peut se matérialiser par différents phénomènes (marginalité, arrachage, mise en demeure, banqueroute, contestations...). Ch. Queva schématise les vides par rapport aux changements d'échelles⁴⁷².

⁴⁷¹ Cf chapitres 2,3,4 et 5

⁴⁷² QUEVA C., 2007, *Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets*, Thèse de doctorat, université Michel De Montagne Bordeaux 3, Tome 1 et 2,



Document 46 : Emboîtements ou systèmes d'échelons : relations par les « côtés » ou relations par les « diagonales », schéma de Ch. Queva (source : QUEVA C., 2007, *Ibid*)

D'après ce schéma, les vides sont en périphérie lorsque les échelles s'emboîtent. Les vides ne sont donc pas compris dans une analyse purement comparative entre différents échelons. En revanche, lorsque les niveaux géographiques sont lus comme un système et non plus une simple superposition, les vides interfèrent et s'intègrent pleinement dans le système. Ils sont un construit inhérent à une systémogénèse. La gouvernance, système à part entière, entraîne donc des vides qui complètent les « pleins » spatiaux nés des décisions d'acteurs. Tout est alors une question d'intégration des échelles aussi bien spatiales que temporelles. Autrement dit, le vide n'est qu'une rupture scalaire. Si la gouvernance est un système où les échelles sont des éléments fédérateurs, les vides doivent être pris en compte. Le Bordelais connaît des ruptures au sein de son système gouvernancier. Ces vides peuvent s'assimiler à la non considération du CRVA de la part de l'interprofession, alors que des acteurs moins puissants que le CIVB souhaitent un retour aux décisions prises au niveau régional⁴⁷³. Le CRVA, acteur un certain temps, devient un vide. Si les acteurs décisionnels décident que la gouvernance est un mode pour gérer les espaces en superposant simplement les échelons, alors l'évincement du rôle de la Région dans le fonctionnement politique des espaces du vin ne représente pas un enjeu majeur. En revanche, si

p. 337

⁴⁷³ Cf chapitres 5 et 6

les acteurs font de la gouvernance un véritable système scalaire, alors le vide « CRVA » est constructif puisqu'il est dans le système. Cette disparition fait partie intégrante de la dynamique du système. Le CRVA est un vide spatial et actoriel puisqu'il existe encore mais possède de moins en moins de substantialité. Sa dissolution favorise le renforcement d'autres échelons, comme celui de l'interprofession, de l'Europe, et en amenuise d'autres, comme celui de la Région. Mais ce constat est valable également dans une démarche d'échelles temporelles. Les échelons type ODG (ancien syndicat), interprofession ou appellation, sont dans la lignée du temps moyen (entre cinquante ans et un siècle environ) tandis que le CRVA n'est un niveau décisionnel qui n'existe que depuis une petite décennie. Il en est de même pour l'échelon producteur du CRVA, la Région. Elle n'est pas encore suffisamment implantée dans les rapports de pouvoirs pour sortir gagnante des conflits internes du système de la gouvernance territoriale. Toutefois, même si l'ancienneté joue un rôle dans la sauvegarde du pouvoir intrinsèque, des échelons récents peuvent apparaître comme les plus puissants. Par exemple, les bassins, création toute récente, apparaissent comme incontournables dans la gestion vitivinicole. Mais il est nécessaire de rappeler que les bassins sont pour l'instant une simple marionnette manipulée par les interprofessions et par l'État.

Les vides peuvent aussi être considérés comme des abandons d'échelles ou d'espaces. Ils entraînent donc un effacement d'une entité territoriale, tout en construisant d'autres configurations spatiales. C'est le cas pour le Sud-ouest vitivinicole.

2) La place des vides : l'exemple du Sud-ouest viticole

La gouvernance des espaces du Bordelais et du Bergeracois ne s'assimile plus à la gouvernance Sud-ouest⁴⁷⁴. En effet, la gouvernance choisie par les professionnels du vin (consultés pour le plan Barnier et l'OCM-Vin) fait la « part belle » à Bordeaux et Bergerac. Les vignobles moins étendus tels que Madiran, Cahors... ne font plus partie du même réseau que Bordeaux et Bergerac. Il existe donc une rupture, un vide dans le système organisationnel et décisionnel des vins du Sud-ouest. Alors que l'unité pouvait paraître légitime puisque les

⁴⁷⁴ Cf chapitre 5

techniques et les cépages ne diffèrent presque pas entre les vignobles du Sud-ouest, les choix politiques ont créé des vides spatiaux et actoriels. Certes, les vignobles du Sud-ouest (Madiran, Gaillac, Fronton, Irouléguay, Cahors...) continuent à être des entités spatiales mais se distinguent puisqu'ils font partie d'un autre découpage spatial. Les vides au sein d'une entité Sud-ouest au sens large se caractérisent donc par la distinction. Bordeaux et Bergerac (avec les vignobles AOC du Lot-et-Garonne) semblent être des échelons plus décisionnels que les autres (qui, eux, forment des vides dans un système viticole Sud-ouest, alors qu'ils représentent des pleins dans le système bassin Sud-ouest).

À partir de cette vision, il semble que le Sud-ouest viticole n'a plus d'identité claire. Les espaces du vin peuvent apparaître au même niveau dans un système d'échelles, ils sont tous des « espaces du vin » avec une organisation singulière tout en retrouvant des points communs dans leurs conduites. De ce fait, ils peuvent être considérés comme des objets similaires. Mais la politique n'en a pas décidé ainsi, bien au contraire. En divisant le Sud-ouest en deux entités marquées (les bassins), les échelons décisionnels ont fait naître une hiérarchisation. Le système Sud-ouest est devenu deux systèmes, tout en donnant du poids (limité) aux petits vignobles « frères de Bordeaux » (Bergerac, Buzet, Marmande et Duras). Au sein même d'un système, les échelles se lisent selon une logique diagonale (cf document 46), mais au niveau du Sud-ouest, la lecture se fait par les « côtés » (cf document 46). Les acteurs doivent donc être vigilants à ces relations afin d'en tenir compte dans leur gestion spatiale et surtout territoriale. La présence de vide au sein des systèmes d'action permet d'émettre l'hypothèse que le Sud-ouest vitivinicole est un leurre. Pour appliquer une gouvernance, les acteurs peuvent donc découper le Sud-ouest de la façon suivante :

- Une entité territoriale Bordeaux-Bergerac avec des subdivisions internes (appellation, vin de pays) et des « petits frères » (Lot-et-Garonne). Les vides spatiaux et actoriels se caractérisent par les conflits de pouvoirs entre les institutions et les organisations politiques.
- Une entité territoriale unissant les vignobles à caractère singuliers mais à fonctionnement similaire, à savoir les espaces de Madiran, de Fronton, de Cahors, de Gaillac dont les vides semblent être un manque de pouvoir face au géant du Sud-ouest (Bordeaux)
- Une entité administrative « Bassin Sud Ouest » qui est constituée essentiellement de vides puisque l'interprofession de cette union des petits vignobles ne pèsent pas beaucoup face au bassin Bordeaux-Aquitaine. De ce fait, est-elle vraiment armée pour affronter le monde d'aujourd'hui ?

- Une entité territoriale à part : Jurançon. Elle se rapproche plus de Bordeaux au point de vue gouvernancier (notamment grâce au fait qu'elle représente à elle seule un noyau d'élite), mais est proche des vignobles « bassin Sud-ouest » par son emprise spatiale et son fonctionnement coopératif.

Afin de pouvoir conjuguer avec ces vides et ces différentes entités territoriales, la gouvernance s'avère le moyen le plus efficace. Toutefois, cette dernière doit refléter la volonté des acteurs (ce qui est pour le moment le cas notamment avec la mise en place des deux bassins au sein d'un seul Sud-ouest) mais ne doit pas non plus abandonner une de ses forces intrinsèques : la cogestion. Face à la mondialité des fonctionnements et à la gestion des vides, à la libéralisation et à l'individualisation (donc à la multiplicité des territorialités), la gestion spatiale ne doit-elle pas permettre une mise en avant du besoin de solidarité ?

II) La gouvernance territoriale... entre une géographie de la tolérance et une géographie des privilèges

Ces vides marquent les territorialités tout en en créant d'autres. Cette auto-alimentation du système est un axiome fonctionnel. Le Sud-ouest se partage entre les différentes natures des espaces. Ceux qui sont en difficulté cohabitent plus ou moins harmonieusement avec les espaces qui fonctionnent bien. Les efforts faits aussi bien au niveau local (ODG), régional (interprofession, bassins), national (rapport Pomel, plan Barnier), européen (AREV, OCM-Vin) et international (OIV) réduisent les écarts notamment en partie par une horizontalisation des rapports entre les acteurs, les faiseurs de territoires. Cependant, il existe encore des différences de fonctionnements surtout au niveau local et régional. Les espaces du vin sont caractéristiques des phénomènes de dissymétrie spatiale. Elle se traduit essentiellement par la présence de privilèges, et ce depuis le Moyen-Âge. Le Bordelais doit composer avec toutes ces fractures en favorisant un amoindrissement des privilèges pour pouvoir diminuer le fossé entre les espaces. Bordeaux, Bergerac gagneront à tolérer les différences et surtout à les valoriser. Mais alors pourquoi la tolérance peut-elle être une caractéristique d'une gouvernance ? Pourquoi accepter et en même temps réduire les écarts de privilèges ? Cette tolérance n'est-elle pas finalement un aspect intrinsèque de la gouvernance ?

A) La tolérance spatiale⁴⁷⁵, un facteur de gouvernance

La tolérance, fait d'accepter ce qui est perçu et ressenti comme des sentiments loin des préoccupations du percepteur, est à considérer dans tout système socio-politique. Elle entraîne principalement l'acceptation des autres systèmes marginaux par les acteurs détenteurs du pouvoir global. Les espaces supportent des territoires qui peuvent être aussi bien des instances de tolérance que des construits identitaires répulsifs. Bordeaux et Jurançon se distinguent de Bergerac par leur capacité à exclure puisqu'ils sont fondés, en partie, sur un modèle de noyau d'élite. La gouvernance ne gagne-t-elle pas en efficacité si la tolérance devient un facteur inclusif des territorialités ?

1) Tolérer : construire de la gouvernance

Pourquoi introduire une dimension purement psychologique (donc sociale) dans le système gouvernancier ? Les territoires sont des laboratoires des grandes tendances idéologiques des sociétés, de la psychologie collective. Ils deviennent des échantillons tests pour la sociabilisation des espaces. Lors des crises (ou du moins lors des périodes conçues par les acteurs comme des crises), les professionnels du vin tendent à se réfugier dans un microcosme. Les petits mondes qui vivent sur eux-même établissent des barrières plus ou moins opaques et rigidifient les critères d'intronisation des acteurs les plus marginaux. La tolérance s'apparente alors à un moyen d'ouverture des systèmes politico-sociaux. Aujourd'hui, les espaces du vin se ferment de plus en plus, proposant un modèle qui stérilise les territoires en terme de tolérance. Et pourtant, pour pouvoir s'inscrire dans un créneau de vins mondialisés mais typiques à la fois, les acteurs ne doivent-ils pas initialiser une gouvernance à base de tolérance... spatiale ?

La multiplicité des produits vinicoles du Sud-ouest est une chance pour les territoires et leur gouvernance. Tolérer la diversité permet d'offrir une palette de possibilité d'adaptation face aux

⁴⁷⁵ La tolérance spatiale est une notion qui permet de traduire l'intégration des espaces les plus marginaux dans un système global qui se base essentiellement sur l'acceptation des pratiques différentes sur un même espace. Pour les espaces du vin, cela peut se traduire, par exemple, par la coopération ou encore par l'acceptation des espaces du vin qui ne trouvent pas de débouchés sur les marchés mondiaux et sont obligés de vendre au sein de l'espace local ou régional.

régulations internationales. Le Languedoc est un exemple de tolérance en terme de territoires vitivinicoles. Avec la remise en question du vin « de consommation courante », les acteurs du Midi Rouge innove et acceptent aussi bien les solutions des vins aromatiques que les vins plus « géographiques » en refondant la « mer de vigne » en vignoble de qualité. Bordeaux n'a pas encore fait l'effort de modernisation de ses conceptions et restent sur ses positions les moins tolérantes, du moins aux premiers abords.

Pour une majorité des acteurs rencontrés, le Bordeaux doit être un vin de qualité, pas un vin bas de gamme. Et pourtant, les plus grosses appellations en volume (Bordeaux et Bordeaux Supérieur) fournissent des vins génériques loin de l'image des grands Bordeaux d'appellations communales. Tout repose donc sur un faux semblant, des non-dits. Il en est de même pour Bergerac. Moins de 20 % des volumes produits fournissent un marché de vins haut de Gamme (Saussignac, Pécharmant, Monbazillac) et pourtant les professionnels du vin souhaitent être considérés comme des actants notables des vins de « qualité » du Sud-ouest de la France. L'enjeu majeur pour la persistance et la rénovation des territoires du vin est donc une orientation vers la tolérance, vers la souplesse d'action. Autrement dit, Bordeaux et Bergerac doivent accepter ce qu'ils sont : des espaces de vins mixtes. La gouvernance passe incontestablement par les diagnostics territoriaux que Bordeaux entame seulement et que les autres espaces du bassin Bordeaux-Aquitaine devraient envisager. Tolérer ne veut pas dire abandonner pour autant les différences. Bordeaux continue à juste raison de sacraliser les noyaux d'élite. Les Grands vins de Bordeaux laissent une place pour les vins intermédiaires et ces derniers peuvent ainsi reprendre un rôle de soutien pour les petits. Effectivement, chaque catégorie de vin permet aux autres de subsister. Il est risqué d'abandonner un créneau même si celui-ci se marginalise. Les territoires des « petits vins » existent grâce à l'action d'individus qui construisent une partie du géosystème Bordeaux au même titre que les acteurs qui se battent pour faire du Bordelais une région de prestige.

Si la tolérance devient un principe de gouvernance territoriale, il est nécessaire de la repositionner dans sa définition. D'après le document 11⁴⁷⁶, la gouvernance est un ensemble de processus liés et intégrés à la gestion des sociétés politisées par une multitude d'acteurs couplés avec des agents élus ou non. En intégrant la tolérance comme clé de lecture, la gouvernance devient **une gestion politisées des sociétés arbitrée par des acteurs conscients des disparités**

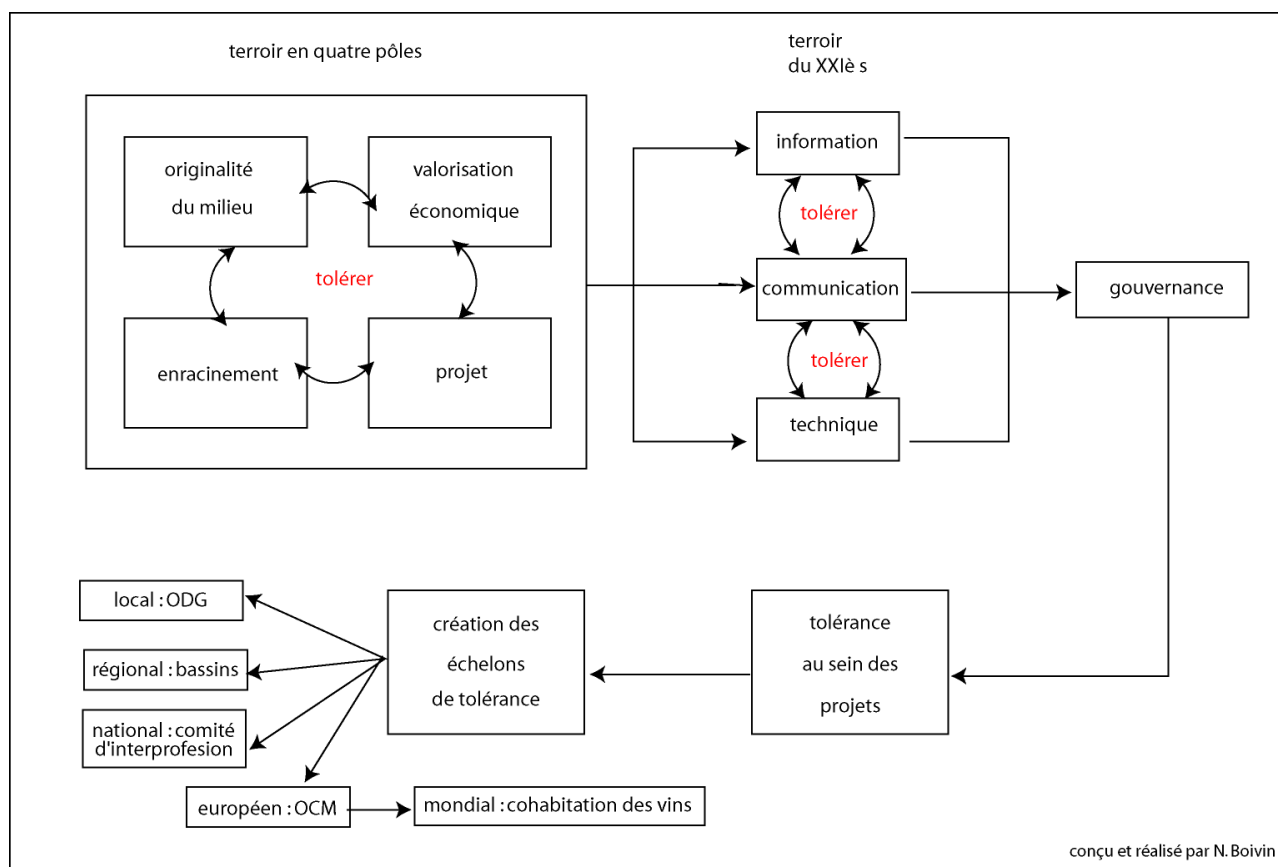
⁴⁷⁶ Cf chapitre 3, I), B), 2)

spatiales et sociales qu'ils sont prêts à accepter et tolérer. Les dysfonctionnements et les marginalisations trouvent des solutions grâce à une solidarité instituée plus ou moins officiellement. Les acteurs tolèrent les sous-systèmes qui s'éloignent de leur propre conception, leur accordant une légitimité à part entière dans le géosystème que représente la gouvernance. La coordination horizontale, élément majeur du fonctionnement des territoires du vin, s'affiche plus clairement grâce aux actions des différents acteurs pour défendre l'ensemble des différentes parties du système.

De plus, cette coordination passe par l'intermédiaire des cooptations discursives, tous les acteurs partagent leur pouvoir d'intervention au sein des structures directives. Les élus ne doivent donc plus représenter uniquement les plus nombreux, toutes les voix doivent se faire entendre, même les plus marginales selon une proportionnalité électorale. Cela revient à bâtir **une démocratie participative à l'échelon des territoires non plus matériels mais idéels** (territoires du vin pour la gouvernance territoriale du vin, territoires du lait pour celle du fromage, etc.). Les conflits liés à toutes les spatialités de pouvoirs (souveraineté, discipline et biopouvoir) s'absorbent par les actions préventives des acteurs. La tolérance devient le noyau dur de cette prévention en accordant une place prépondérante aux dialogues avant la mise en oeuvre des actions choisies aux échelons supérieurs. La médiation collective est alors la concrétisation de la tolérance spatiale à l'intérieur même du système Bordelais-Bergerac.

Tolérer entraîne un autre mode de gestion des territoires, c'est une action structurante. Elle permet de faire naître des idées différentes mais complémentaires sans annuler les unes ou les autres. Grâce à cette acceptation globale de tous les sous-systèmes, les territoires voient un nouveau jour. Ils peuvent être l'arène de la fusion des discours différents. Cette confrontation permet une réduction des conflits d'intérêts tout en préservant une voix majoritaire des acteurs qui détiennent les capacités modélatrices des terroirs modernes.

2) Tolérer : « gouverner »⁴⁷⁷ les terroirs



Document 47 : Gouverner les terroirs ; les territoires possibles de la tolérance

La gouvernance des territoires du vin passe, comme le précise le chapitre quatre, par le terroir. Cet espace politique se compose habituellement de quatre pôles majeurs : l'originalité du milieu (aussi bien social que naturel), la valorisation économique, l'enracinement et la constitution de projets (document 47). Ces piliers du terroir sont soudés par la tolérance de la singularité de chaque territoire. Le terroir saint-émilionnais diffère du terroir jurançonnais, mais le premier accepte le deuxième et *vice-versa*. À une plus grande échelle, le particularisme saint-émilionnais est toléré par le supra-terroir « Libournais ». Grâce à l'éclosion d'une multitude de fonctionnements de chaque terroir, ce dernier se politise de plus en plus en se basant sur trois grands principes déjà vus : l'information, la communication et la technique. Ces trois facteurs intrinsèques au terroir dépendent aussi du seuil de tolérance des différents acteurs qui participent à la gouvernance. Effectivement, l'information entre les producteurs, les vendeurs, les politiciens, les chercheurs... se fait uniquement par le choix de ces acteurs de se tenir informés entre eux. La

⁴⁷⁷ Ce néologisme permet de pouvoir nommer l'action d'appliquer une gouvernance et est, de ce fait, plus démonstratif que le verbe gouverner.

cohésion est alors un élément fondamental pour la gestion des territoires afin de permettre les relais possibles et plausibles au sein d'un même système. L'information ne fait pas de concurrence à la communication, les deux sont complémentaires. La communication sert l'information et réciproquement. Il en est de même pour la technique par rapport à la communication. La tolérance fabrique de la gouvernance au sein des terroirs viticoles. Elle permet l'élaboration de projets communs. Même si les relations peuvent apparaître tendues entre les différentes institutions du vin (CRVA, CIVB...), elles s'acceptent à peu près toutes et s'investissent dorénavant dans les nouveaux construits territoriaux de projet (vin de l'Atlantique, le « B » majuscule sur les bouteilles de Bordeaux...).

Cette nouvelle gestion territoriale instaure des niveaux géographiques de tolérance. Le Sud-ouest est partagé entre les nouvelles strates de décision (ODG et bassins). Il compose aussi avec les autres zones comme le national, l'Europe et l'international. Tous les échelons se transforment et acquièrent des nouveaux éléments identificateurs comme la solidarité et la tolérance. Ces nouvelles stratégies s'implantent de plus en plus dans les territoires car les interactions sont, à l'heure actuelle, les éléments les plus importants dans le processus de territorialisation. Sans ces valeurs imposées aux territoires pour essayer de palier à l'individualisme ambiant, la gouvernance n'aurait plus de sens. L'Aquitaine vitivinicole trouve des palliatifs pour lutter contre l'indélébilité des privilèges qui marquent encore les territoires du vin. La coopération est bien une composante spatiale visible même si certaines situations d'exclusion se lisent encore au niveau des espaces appropriés politiquement et socialement.

B) La boucle rétroactive des privilèges au sein de la gouvernance

Si la tolérance est une voie possible pour la gestion territoriale en France, les privilèges persistent et apparaissent comme une contre-ressource spatiale. Le système Bordeaux a connu dès le XIII^e siècle des privilèges, référencés dans les textes juridiques des espaces du vin⁴⁷⁸. Lors des tourments de la Guerre de Cent ans puis avec l'apparition de la Sénéchaussée, les Bourgeois de Bordeaux imposèrent des dates limites pour les exportations des vins du Haut-pays. En effet, les vins de la Garonne et de la Dordogne ne peuvent entrer dans la ville qu'à partir du 25 décembre. De ce fait, les vins bourgeois pouvaient alors partir avant. De plus, les privilèges ne se cantonnent pas à cette barrière géo-temporelle. Les villes portuaires sont devenues des lieux de

⁴⁷⁸ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid*, p.27

pénitence, n'ayant pas le droit de faire concurrence à la capitale portuaire de la Guyenne. Les pouvoirs politiques réglementèrent les exportations et empêchèrent l'épanouissement commercial du Médoc et des vignobles de l'Entre-Deux-Mers (ou du moins de sa partie est puisque l'ouest était compris dans les limites de la Sénéchaussée). Certes, les privilèges commerciaux ont disparu et les espaces sont moins contrôlés par un pôle unique (Bordeaux). Toutefois les privilèges demeurent dans le Sud-ouest et continuent à engendrer des boucles rétroactives au sein du système des territoires du vin en créant de la distinction ou de la concurrence territoriale. La gouvernance a pour enjeu l'abolition des situations privilégiées, ou du moins de leur amoindrissement.

1) Privilégier, détruire la gouvernance ?

Avoir des avantages ou en donner perturbe, en partie, le fonctionnement territorial. Même si en France les privilèges sont abolis depuis la Révolution Française, ils persistent officieusement. Toute organisation sociale crée obligatoirement des situations où des acteurs et des agents sont plus ou moins avantagés. Le privilège est de nature sociale⁴⁷⁹. C'est pour cela que les sociétés post-modernes reconnaissent (et acceptent) l'existence de privilèges mais tentent de les atténuer pour maintenir l'ordre (ou la paix) entre les différents groupes. Ces compositions sociales entraînent des divisions spatiales de type ségrégatif. Le terroir, territoire qui a besoin de l'instauration d'une tolérance aussi bien spatiale, sociale que politique, se transforme avec le renforcement des privilèges. Le territoire est alors au centre des discours et des actions. Mais comme le rappelle G. Di Méo, « *le recours au concept de territoire, au mot comme à la chose, n'est pas toujours aisé, ni dépourvu de danger ou de risque. Ceux-ci relèvent de la tentation permanente d'une manipulation politique sur tout territoire, toujours susceptible d'instrumentalisation à des fins d'exercice d'une domination ou d'une exploitation d'un groupe par un autre. Ainsi, le territoire peut devenir espace d'assignation, voire de relégation et d'exclusion pour des catégories que certaines fractions (majoritaires ou non) de la société souhaitent écarter de leur horizon. De plus, dans sa dimension sociale, celle qui confère un sentiment apaisant de légitimité et d'identité, de reconnaissance de soi comme de bien-être environnemental, le territoire est fragile, ses formes s'avèrent incertaines et labiles* »⁴⁸⁰. Le territoire se voit fragilisé lorsque ses acteurs lui donne une dimension trop identitaire, trop

⁴⁷⁹ LENSKI E. G., 1984, *Power and privilege : a theory of social stratification*, London

⁴⁸⁰ DI MEO G., 2008, « Territoires des acteurs, territoires de l'action » in *Les Cahiers ADES*, revue aperiodique de l'UMR ADES CNRS 5185, n°3, p. 10-19

exclusif. Cette fragilité est, en partie, due aux privilèges qui existent entre les individus qui le constituent. La gouvernance territoriale s'affaiblit sous l'effet des avantages accordés à une partie des actants. Le territoire des privilèges peut être espace de violence. Ces territoires mettent en place un territorialisme⁴⁸¹.

« *Cela se produit notamment quand on introduit dans le rapport au territoire une idée de naturalité, en dépit de l'historicité fondamentale de l'objet : le territoire a une forme donnée dans un temps donné et il est un produit momentané de l'action humaine, avec des personnes qui, en ayant hérité plus qu'elles ne l'ont pas produit, ne sauraient y avoir une légitimité de droit divin* »⁴⁸². Le territoire où existent des privilèges est un héritage des acteurs mais ce territoire est surtout actuel. Il devient un risque pour les sociétés qui évoluent dans la sphère de ce territorialisme. Les privilèges instaurent un lien de domination entre les acteurs. Cette situation est issue d'un héritage qui conforte les privilégiés dans leur position et qui rend marginaux les acteurs qui ont le moins d'avantages. Pour pouvoir s'insérer dans la mondialisation, les territoires du vin doivent éviter des positions de retranchements sur leurs origines émanant de la division basée sur les privilèges. L'effacement de ces derniers provoquent des rétroactions positives, offrant des équités spatiales et donc des systèmes plus tolérants. En revanche, garder des privilèges construit des systèmes d'exclusion, des rétroactions négatives au sein de la gouvernance.

Privilégier peut annuler un système de gouvernance. En effet, du moment que des acteurs possèdent des compétences exclusives, l'horizontalité dans la distribution des pouvoirs est annulée. Le système redevient une simple hiérarchisation. Les territoires du vin s'organisent alors selon un schéma pyramidal classique. Cette configuration est visible à différentes échelles. L'espace bordelais se comporte comme s'il était « *une légende... une légitimité innée... un don de Dieu... quelque chose qui est hors concurrence, quelque chose qui est éternel, qui est accepté tel, malgré les aléas... c'est un système de légitimité interne, un ancrage à la terre plutôt qu'une ouverture sur le monde extérieur* »⁴⁸³. Le bordeaux devient les bordeaux... les vins des privilèges qui peuvent traverser les temps et les mondes sans se préoccuper de la remise en cause des systèmes d'action. Au niveau plus régional, les privilèges traduisent une hiérarchisation entre les espaces « grands vins », « châteaux », vins de marques, vins génériques. L'harmonisation entre

⁴⁸¹ BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Ibid.*

⁴⁸² DI MEO G., 2008, *Ibid*

⁴⁸³ HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid.*, p. 126

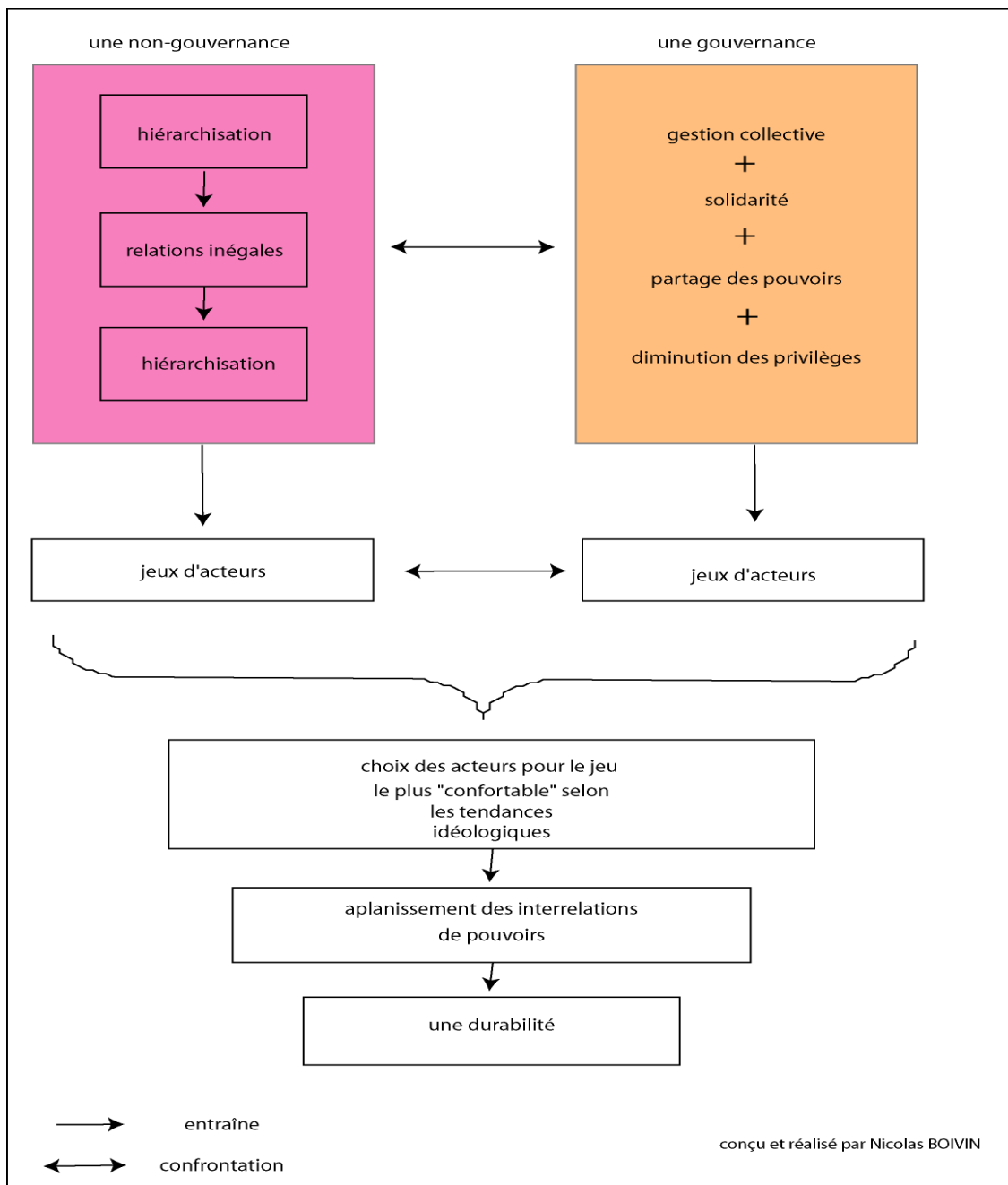
les espaces d'action peut éventuellement empêcher une véritable gouvernance territoriale.

Cette situation peut entraîner un système formé de projets où les plus puissants gagnent sans se soucier des impacts subis par les autres. Les privilèges existent encore aujourd'hui mais ils ont un autre visage que ceux instaurés depuis la Sénéchaussée. À l'heure actuelle, les privilèges se matérialisent par le pouvoir omnipotent de l'interprofession représenté par le CIVB. Bergerac reste dans la position des espaces sous tutelle. Seul Jurançon peut être perçu comme un territoire ne souffrant pas de territorialisme puisqu'il n'est sous aucun joug territorial d'une région-mère. Alors existe-t-il un déterminisme historique ? Bergerac est-il condamné à ne pas connaître une gouvernance territoriale indépendante ? Bordeaux est plus un modèle qu'une véritable matrice, un espace de privilèges pour Bergerac. De plus, avec la mise en place des nouvelles ODG, Bergerac impose lui-même des privilèges au sein du système Bordeaux-Sud-ouest puisque ce découpage spatial met sur un piédestal les vins blancs non secs au même titre que le système Bordeaux donne des « privilèges » aux crus bourgeois. Les acteurs ne doivent pas pour autant avoir peur d'installer sur le court terme des noyaux de prestige (privilèges absolus en terme d'organisation spatiale) afin d'insuffler un élan de dynamisme en terme d'image territoriale. Il faut simplement une véritable mainmise des acteurs, une multiplicité actorielle pour les décideurs et une concertation collective pour éviter tout vilipendisme territorial.

2) Construire un système durable !

Le document 48 présente les effets d'entraînement des choix des acteurs sur le jeu de ces derniers. Dans un fonctionnement non-gouvernancier, la hiérarchisation est l'élément structurant des relations entre les actants, aussi bien individuels, groupaux que spatiaux. Le jeu d'acteurs proposé est alors simple, il s'apparente à un combat ponctué de conflits qui se règlent selon le pouvoir misé dans le jeu. Un autre mode de fonctionnement, une gouvernance, se base sur les facteurs développés dans les pages précédentes (gestion collective, solidarité...). La gouvernance peut supplanter son modèle contraire ou entrer en concurrence avec celui-ci. Elle aboutit aussi à un jeu d'acteurs. Ces deux jeux ne peuvent pas avoir lieu en même temps. Les acteurs choisissent le jeu qui leur convient le plus selon les possibilités proposées. Ils valorisent un choix qui leur convient le plus à un moment précis. Ce jeu d'acteurs se situe dans des logiques plus englobantes,

des logiques souvent nationales. Il se positionne selon l'idéologie dominante. Il ne s'agit plus d'un simple duel gauche/droite mais d'une politique momentanée. Si l'idéologie penche plus du côté de la consultation, les acteurs trouvent plus d'intérêts à s'insérer dans un système où les privilèges s'amenuisent, où les interrelations s'aplanissent en terme de pouvoir.



Document 48 : liens et relations de confrontation d'une non-gouvernance et d'une gouvernance

La gestion des territoires devient alors viable, non pas parce que les acteurs cohabitent mieux ensemble, mais par le simple fait de suivre une « mode » idéologique qui permet d'être plus écouté par les politiciens et les décideurs internationaux. Les acteurs se fondent donc dans un courant de pensée et non plus dans un courant d'action.

Toutefois, malgré la nature des interrelations qui dépendent essentiellement de la psychologie sociale, ces jeux d'acteurs se traduisent par des actions permettant une viabilité du système confectionné. L'action n'est plus un courant mais une créativité, une démarche territorialisante. *« Ainsi, pour ces différents systèmes d'acteurs [...], le terroir/territoire qu'ils dessinent et qu'ils découpent dans l'espace du vignoble s'avère un enjeu (attracteur) économique et (parfois) social majeur. Animés par une volonté spéculative de distinction, ces systèmes d'action et leurs acteurs produisent du territoire, soit une valeur à la fois concrète et hautement symbolique qui se répercute sur la production vinicole tout en fragmentant son espace »*⁴⁸⁴.

Les territoires accueillent les nouvelles formes de gestion et s'adaptent aux préoccupations collectives même dans une période d'individualisme grandissant. Le territoire est donc une source de durabilité, non pas en terme d'immobilisme mais d'adaptabilité du système aux critères politiques (au sens foucaldien). Le territoire dure grâce à l'action et l'acceptation des grandes théories du moment. La gouvernance territoriale est donc une direction proposée que les acteurs tentent de suivre pour montrer leurs capacités à s'adapter en même temps que les évolutions majeures du suprasystème mondial. Il convient donc d'essayer de soumettre la gouvernance à la durabilité, essayer de savoir si les deux sont compatibles ou non. La gouvernance est-elle un mythe ? ou plutôt sa durabilité l'est-elle ?

⁴⁸⁴ DI MEO G., 2008, *Ibid.*, p.15

III) La gouvernance territoriale et le questionnement de la durabilité

La durabilité est une question qui, aux premiers abords, semble purement philosophique. Il est tentant de considérer le monde d'aujourd'hui comme un héritage du monde d'hier et comme une source du futur. Cette vision linéaire du présent est en partie valable puisque l'Histoire ne peut être niée. Toutefois, la complexité du monde post-moderne démontre que la linéarité est insuffisante. Les relations entre les acteurs favorisent les réflexions philosophiques pour gérer les territoires.

Depuis la décennie 1980, la question de la durabilité est de plus en plus prégnante et même paralysante pour certains secteurs. Mais elle trouve une résonance auprès des populations et transforme donc les systèmes d'actions, modifiant ainsi les territoires. Plusieurs questions viennent troubler l'intérêt populaire pour le développement durable. Tout d'abord, la durabilité est-elle souhaitable pour les fonctionnements géographiques ? Les acteurs peuvent-ils se prétendre assez légitimes pour choisir les voies des générations futures ? Les espaces gagnent-ils à se diriger vers un développement durable ? Quels sont les effets de la durabilité ? Ces questions pourraient être complétées par un grand nombre d'autres interrogations tant la durabilité pose des problèmes en terme de réalité géographique.

Les territoires du vin semblent évoluer dans une durabilité positive, l'Histoire les a fait, la Géographie les conserve. Cependant, face aux évolutions actuelles du Monde, ne sont-ils pas désuets et ne souffrent-ils pas d'une réciprocité négative due à la durabilité ? Ces territoires doivent-ils se moderniser en passant par le développement durable ? Les acteurs en sortiront-ils gagnants ou pénalisés ? La gouvernance vitivinicole, rêve d'insertion spatiale mondiale des professionnels, peut-elle être durable ? Quelle est la part du politique dans la durabilité d'une gouvernance ? Ces questions fondent le socle des réflexions à venir et n'auront peut-être pas des réponses satisfaisantes. Une chose est sûre : la gouvernance (pour qu'elle puisse être légitime aujourd'hui) ne peut tenir compte des attentes mondiales qui se résument en ce moment au développement durable.

A) Territoires et durabilité

Le développement durable voit officiellement le jour avec le rapport Brundtland, soit en 1987. Il n'est pris au sérieux qu'une dizaine d'années plus tard, sans pour autant avoir un retentissement bouleversant. Par contre, depuis les années 2000, le développement durable est l'idéologie incontournable. Aucune entreprise internationale n'y échappe, aucun pays et encore moins aucun territoire. Au niveau heuristique, toutes les sciences sociales s'emparent du concept sans trop savoir quoi en faire pour autant. Elles cherchent des points d'ancrage au sein de leur épistémologie sans pour autant trouver un raisonnement satisfaisant⁴⁸⁵. La philosophie interroge en premier cette vision du monde que les politiciens mondiaux proposent comme règle de gestion. Très vite, les autres sciences vont décortiquer ces termes et depuis quelques années les laboratoires de recherches fabriquent des programmes autour de la durabilité, moyen extraordinaire d'avoir des financements nationaux et internationaux. Mais il est évident que la durabilité n'est pas qu'un simple « jackpot », elle est aussi une préoccupation sociale non-négligeable. Les géographes sont chronologiquement en retard par rapport aux autres sciences humaines, mais très vite, ils vont se l'approprier⁴⁸⁶. Alors quels sont les territoires de la durabilité ? Est-ce que l'association des deux termes est pertinente ou simplement artificielle ?

1) Durabilité, quels territoires ?

La durabilité s'assimile à une capacité à résister au temps tout en acceptant les changements (résilience). Elle est donc atemporelle et en même temps fortement liée au temps. La durabilité ne doit pas se concevoir comme une continuité mais comme une périodicité qui entraîne une évolution pour les générations futures, comme le précise le rapport Brundtland. Elle est une discontinuité résiliente. Un article de R. Laganier, B. Vallalba et B. Zuindeau dans *Développement durable et territoire* permet de comprendre les rapports entre durabilité et territoire⁴⁸⁷. Un des territoires de la durabilité est l'espace temporel. Le temps des institutions ne

⁴⁸⁵ Il est à noter que cela peut paraître normal puisque les travaux ont commencé depuis une demi-décennie environ.

⁴⁸⁶ Le nombre de travaux géographiques traitant du développement durable est conséquent. Par exemple, en tapant sur le moteur de recherche scientifique Google Scholar « géographie développement durable », plus de 11 000 livres et articles sont référencés. Une recherche documentaire sur le SUDOC en demandant « développement durable » donne 1246 références...

⁴⁸⁷ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », in *Développement durable et territoire ; économie, géographie, politique, droit et sociologie*, revue électronique, <http://developpementdurable.revues.org/document774.html>

coïncide pas obligatoirement au temps de l'action. C'est une des premières difficultés que la durabilité rencontre pour qu'elle puisse devenir un facteur de construction normative. Cette question du temps et donc de la construction territoriale au sein des espaces est largement visible pour les espaces du vin. Effectivement, les institutions connaissent des territorialisations différentes selon leur nature et surtout selon les mandats des représentants. De plus, les vignobles ne se calquent pas sur les espaces des ventes, le temps n'est pas le même, la durabilité encore moins. Si le raisin se ramasse tous les ans, l'élevage du vin, lui, dépend du vin produit : la vente du viticulteur ne connaît pas les mêmes fréquences que les ventes des négociants. La gestion devient donc difficile pour les courtiers, éléments qui font la jonction entre les temporalités diverses. Ces décalages persistent dans le temps et ne détruisent pas pour autant la durabilité du système. Mais les dates ont changé et les ventes de primeurs deviennent des éléments marquant pour la durabilité du système puisque les négociants s'engagent sur des vins qui évolueront. La durabilité est donc basée sur la confiance et sur le risque.

Le deuxième territoire est celui des interdépendances. Le développement durable, aussi bien dans son aspect écologique, politique ou social, naît des interrelations entre les éléments d'un système basé sur des échelles distinguées et différentes. *« L'interdépendance caractérise aussi les différents domaines de la vie sociale [...]. L'économie agit sur le social, qui le façonne en retour. [...] Les différents domaines s'influencent mutuellement et prennent de plus en plus la forme de systèmes complexes, pour lesquels un événement particulier est susceptible de conduire à une ramification de conséquences insoupçonnées, peut-être vénielles, mais aussi parfois substantielles et touchant le système dans sa logique la plus profonde »*⁴⁸⁸. Le territoire de la durabilité est donc constitué d'interdépendances qui structurent le territoire dont ce dernier sculpte la durabilité elle-même. Pour les territoires du vin, cette logique est viable. Le Claret, vin typiquement bordelais (et bergeracois plus accessoirement) se rapproche des rosés. Sa production baisse pendant l'Entre-Deux-Guerres pour laisser la place à des vins plus charpentés, moins légers. Le sous-système Claret persiste à exister mais devient marginal. Avec les évolutions de consommation de la fin du XX^e siècle (événement particulier), le renouveau pour le rosé offre un nouveau dynamisme pour les Clarets. La durabilité des territoires du Claret (qui recouvrent aussi bien les territoires des rouges que des rosés) permet de faire et de défaire des interrelations territoriales. *« Une action sur une zone donnée aura, certes, des conséquences sur la zone en question, conformes ou non aux intentions qui présidaient à la décision de l'appliquer, mais*

⁴⁸⁸ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.6

disposera aussi d'effets de débordement sur d'autres territoires »⁴⁸⁹, les espaces des vins rouges se rapetissent là où les Clarets deviennent une nouvelle ressource territoriale (l'Entre-Deux-Mers par exemple). La durabilité est donc une constante qui modèle les territoires. Elle n'a pas besoin d'institutionnalisme, elle est. Mais les sociétés officialisent cette durabilité en produisant du développement durable. L'action des individus et des groupes constitue ce mode de développement.

Les territoires de la durabilité, ou plus exactement du développement durable, ne sont pas essentiellement écologiques comme peuvent le laisser entrevoir les médias. Bien au contraire. La durabilité est une question globale qui ne se cantonne pas uniquement au réchauffement de la planète ou à la protection des espèces rares. Les territoires sont des construits au profit des sociétés et ce sont elles qui ont le plus besoin de durabilité face aux évolutions majeures du nouveau siècle (économisme libéral, individualisme, travaillisme et compétition). Le développement durable pose la question des territoires des problèmes et des territoires des solutions. La durabilité n'a de sens qu'à travers ces notions-clés qui sont au coeur du système d'action territorial. Le développement durable n'est autre que l'inscription des actions de l'immédiat dans l'espace, en un mot le territoire.

2) Les effets de la durabilité : territoire, déterritorialisation, reterritorialisation

La durabilité est de nature géographique, incontestablement. Et pourtant les géographes étudient le développement durable depuis 2002/2003 seulement. Pourquoi sont-ils restés en retrait ? G. Di Méo justifie cette absence d'intérêts pour l'étude de la durabilité. « *Les géographes, à la différence des anthropologues et des aménageurs, ont curieusement rencontré quelques difficultés pour entrer dans le paradigme du développement durable. Or, devant sa montée en puissance, y compris dans les milieux scientifiques, cette position devient intenable. La retenue des géographes à son propos, pour ne pas parler de leur retrait, s'explique peut-être par le fait que sa spatialisation fut lente à s'esquisser. Elle laissa longtemps le champ libre à des approches sectorielles ou de filières, à de grands raisonnements assésés à l'échelle mondiale, à des prescriptions presque toujours venues d'en haut (up down comme on dit). Ces dernières n'ont pas contribué à rendre les actions placées sous ce label particulièrement populaires,*

⁴⁸⁹ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.6

démocratiques ou efficaces. Le développement durable et son cortège d'idées, sans parler de ses facettes opérationnelles, ont donc souffert et souffrent encore d'une définition trop étrangère aux territoires dont on ne peut, pourtant, faire l'impasse »⁴⁹⁰. Le territoire est un laboratoire d'expérience de durabilité, et les géographes ne peuvent pas manquer l'analyse du développement durable. En effet, le développement durable fabrique du territoire. « *L'échelon des territoires locaux se prête bien, aussi, à la définition comme à la gestion d'une équité intergénérationnelle située. De la même façon, il éclaire les inégalités synchroniques, quelles soient intra ou interterritoriales. C'est un espace de diagnostic tout autant que d'action et d'expertise en matière de développement durable* »⁴⁹¹. Les actions deviennent la principale ressource de la durabilité puisqu'elles fixent les acteurs dans une logique d'initiatives renouvelables pour que le territoire ne meurt pas mais pour qu'il subsiste aux mutations. Le développement durable, au-delà de son caractère intégriste qu'en ont fait les altermondialistes⁴⁹², est une composante exclusive des territoires de l'équité (solidarité, tolérance). L'avenir des territoires passe donc par le « *principe normatif d'équité* »⁴⁹³. Ce facteur spatial permet une liberté des choix et non plus une stérilisation des territoires. En effet, vouloir absolument créer de la durabilité peut vite devenir un handicap au développement en limitant les possibilités d'action. En considérant (et en faisant de) la durabilité comme une manifestation de l'équité, le développement durable devient un pilier de la gestion territoriale. Tout comportement (social ou spatial) de satisfaction locale au détriment des territoires avoisinants construit un préjudice au territoire émetteur de cette injustice. L'équité passe donc par une durabilité soit importée soit exportée. Un territoire ne peut connaître une évolution progressive en détruisant les autres. Il doit conjuguer avec les autres sans pour autant être leur égal. Par exemple, Saint-Emilion soutient ses satellites grâce à la mise en place d'une ODG commune et s'émancipe grâce à leur coopération notamment en terme paysager.

Bergerac peut se développer avec le concours de Bordeaux. Ces deux territoires connaissent un développement durable différent car ils ont une gestion quasi-similaire sans pour autant que Bergerac soit un copier/coller du système bordelais. La durabilité de Bordeaux est bien intrinsèque à son propre système, celle de Bergerac est importée (en provenance de Bordeaux). Les territoires du vin, en acceptant de composer avec la notion de durabilité, s'auto-entretiennent.

⁴⁹⁰ DI MEO G., 2008, *Ibid.*, p.16

⁴⁹¹ DI MEO G., 2008, *Ibid.*, p.17

⁴⁹² Notamment en faisant des actions « commando » et médiatiques, les associations comme Green Peace ou les militants de J. Bové proposent pour le moment une vision de violence pour instituer un développement durable, tout en détruisant des propriétés intellectuelles (travaux INRA, Limagrain... par exemple) et privées.

⁴⁹³ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.7

S'il y a une rupture, la durabilité est mise en *stand by* mais ne disparaît pas pour autant. Le territoire sans durabilité subit alors une déterritorialisation. C'est le cas des territoires façonnés par les vins à un euro en appellation bordeaux. Les territoires existent encore mais ne produisent plus une ressource spatiale à même de territorialiser dans l'immédiat. Ils se déterritorialisent donc. Mais comme l'équité spatiale permet la durabilité et que le système Bordeaux joue la carte du pluralisme productif (grâce à l'interprofession), ces espaces pourront reconnaître une nouvelle forme de territorialisation.

L'équité soumet les territoires au questionnement d'échelles. Quels sont les bons échelons de la durabilité de l'équité ? Le local redevient un échelon crucial pour la cohabitation positive des territoires. Toutefois si l'échelon de la durabilité par l'équité devient le pays ou l'Europe, la durabilité ne s'acquiert-elle pas par l'effacement des efforts de solidarité entre les régions ? Autrement dit, si l'État choisit d'instaurer une équité nationale, les territoires locaux peuvent-ils continuer à exister ? Dans l'hypothèse où l'État ou l'Europe demanderait un « assainissement » des territoires du vin, Bordeaux perdrait nombre d'espaces (ceux en plus grande difficulté) en échange de la disparition des espaces languedociens (à titre d'exemple uniquement) qui produisent des vins de consommation quotidienne. La durabilité passerait donc par des « sacrifices territoriaux »⁴⁹⁴. Le développement durable n'a de sens que s'il passe par des échelons proches des acteurs. Les bassins de productions et les périmètres des ODG sont les territoires par excellence de l'incontournable durabilité.

*« En conséquence, le développement durable territorialisé paraît osciller, sur un plan théorique, entre effets d'entraînement et effets d'inhibition. D'un territoire à l'autre comme du local au global, ce sont les interactions d'échelles et les formes de coopération qu'elles provoquent, les allers-retours constants entre normes édictées à l'échelon supérieur et liberté d'interprétation des acteurs localisés qui se révèlent ses plus solides alliés. C'est en particulier par ce jeu de rencontres entre normes descendantes et ascendantes que se définit aujourd'hui la qualité des lieux (environnement et cadre de vie) et des produits en tant qu'enjeu de nombre d'économies et de sociétés territorialisées. À ce niveau, du territoire à l'entreprise et inversement, le rôle crucial des acteurs et de leurs systèmes d'action devient éclatant »*⁴⁹⁵. Tant

⁴⁹⁴ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.10

⁴⁹⁵ DI MEO G., 2008, *Ibid.*, p.17

est si bien que la durabilité est une composante territoriale de plus en plus importante mais de moins en moins facile à « dompter ». Pour une bonne gestion, les territoires doivent absolument instaurer une gouvernance durable, ou du moins en prendre le chemin.

B) La gouvernance au service de la durabilité, utopie d'une construction politique ?

La gouvernance est d'essence territoriale. Elle ne peut avoir lieu sans un support matériel (l'espace), un support d'action (le terroir) et un support idéal (le territoire). La gouvernance territoriale façonne le politique spatial. Elle permet la constitution de nouvelles mailles politiques qui génèrent des conflits de pouvoir. Ces derniers sont les clés de voute de la structure sociale qui offre une assise aux acteurs au sein même du système d'action. Les territoires du vin Bordeaux-Bergerac-Jurançon s'inscrivent dans une logique de durabilité pour continuer à être, à évoluer et à se transformer en gardant quand même des facteurs de singularités. Cette distinction met en place une cohésion et une concurrence entre les territoires voisins ou superposés. La gouvernance doit tenir compte de ces caractéristiques gestionnaires. Elle s'inscrit donc dans une dimension politique et durable. Ce duo spatial est un enjeu considérable pour le système Bordeaux-Bergerac, il lui confère, en partie, la continuité et la contiguïté territoriales.

1) La gouvernance peut-elle être durable ?

Un système politico-social d'équité territoriale, ou du moins de solidarité, gagne en pertinence s'il évolue. La stabilité n'est pas synonyme d'efficacité (ni économique, ni sociale, ni politique). Ce système s'articule donc autour des facteurs mouvants mais non perturbants. La gouvernance ne peut être une solution miracle pour soigner tous les espaces fragiles souffrants de déséquilibres ou de crises conjoncturelles. En revanche, elle est un formidable outil de cohésion, de démocratisation des pouvoirs et surtout de gestion territoriale. Elle s'inscrit dans une durabilité si elle est organisée par les acteurs multicasquettes, les acteurs politiques, les acteurs civils et les acteurs institutionnels. Elle ne peut fonctionner seule, il lui faut une énergie qui se traduit par des actions humaines volontaires et conscientes accompagnées par des actions moins visibles mais qui viennent soutenir les premières.

C. Brodhag considère la gouvernance comme le quatrième pilier du développement durable⁴⁹⁶, les trois autres étant l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Elle est une composante de la durabilité puisqu'elle cadre les règles générales d'élaboration tout en tenant compte des idéologies politiques des dominants et des dominés. La gouvernance offre la possibilité d'analyser le développement durable comme une concertation afin de produire des situations de concertation. Cette gouvernance pilier du développement durable revient en quelques sortes à la gouvernance située de H. Zoual⁴⁹⁷. La gouvernance peut être lue comme un diagnostic du développement durable. Toutefois, cette position n'est pas pleinement satisfaisante, elle limite la gouvernance à un seul pan de la durabilité. L'étude des territoires du vin dans le Bordelais/Bergeracois permet d'émettre une hypothèse plus « prétentieuse ». **La gouvernance n'est pas simplement un « atlante du développement durable » mais elle est le développement durable à elle seule.** La recherche désespérée des solutions pour sauver un territoire du marasme atone de l'ingérence constitue une part de la gouvernance. En instituant un nouveau fonctionnement politico-social sur un espace territorialisé, les sociétés entament un processus de durabilité. La prise de conscience des groupes décideurs et des groupes vivants sur ces espaces alimente une construction sociale de sauvegarde des territoires. Ces acteurs jouent alors avec les possibilités viables, les solutions envisageables qui passent par la maîtrise de l'information, de la communication, de la technique, du politique, des innovations, de la rente spatiale, des systèmes de production et des problèmes sociaux. Les moyens d'action mis à leur disposition (solidarité, tolérance, entraide, redécoupage territorial, insertions infra et intra-nationales) leur confèrent une légitimité d'action qui les implantent dans des processus de durabilité. Certes, les acteurs agissent essentiellement pour leur présent car l'action relève de l'immédiateté mais ils essaient de conserver au mieux leurs ressources territoriales (au sens le plus large de l'expression) et de ce fait instaurent une gouvernance territoriale durable. Le développement durable n'est pas composé en partie d'une gouvernance. C'est en réalité l'inverse, **la gouvernance est l'hyperstructure de la durabilité.**

La gouvernance des territoires du vin passe par les nouveaux espaces décisionnels (bassins, ODG, marketing international, espace-monde, Monde, etc.). Les acteurs s'investissent dans leur constitution car ils croient en l'efficacité probable d'un futur meilleur. Ils souhaitent trouver des

⁴⁹⁶ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.16

⁴⁹⁷ Cf chapitre 4

solutions pour répondre aux crises successives afin que tous les acteurs les considèrent plutôt comme des mutations. Les professionnels du vin ne doivent pas délaisser ceux qui handicapent le bon fonctionnement, ils doivent conjuguer avec toutes les ressources, même négatives. Grâce à la gérance des espaces par l'intermédiaire de l'acceptation des diversités, Bordeaux et ses espaces périphériques proposent une gestion nouvelle qui ne détruit pas les acquis mais les transforme. Cette gouvernance englobe bien le développement durable puisque les acteurs doivent être soucieux de l'harmonisation des ressources utilisées aussi bien au niveau social, environnemental que politique.

Le développement durable s'identifie aussi par le souci d'insérer tous les acteurs, même ceux qui ne sont pas concernés directement. Il s'agit clairement d'une gouvernance. Les problèmes des espaces du vin ne doivent pas concerner uniquement les acteurs du vin. Tous les acteurs du Sud-ouest (politiques, civils, commerçants, consommateurs, producteurs...) ont-ils un droit de regard sur le fonctionnement des territoires du vin puisqu'ils forment une couche du millefeuille spatial Sud-ouest ? La gouvernance est-elle un modèle de développement durable ? Elle l'est pour tous les « secteurs » (sociaux, démocratiques, économiques, financiers, institutionnels...). Mais c'est au niveau politique que la durabilité de la gouvernance est la plus marquée, la plus visible.

2) La gouvernance et sa durabilité politique

Le politique est l'essence territoriale de la gouvernance⁴⁹⁸. De ce constat naît un axiome : la gouvernance est un positionnement politique qui se veut durable. En effet, la durabilité est une constante actuelle qui se retrouve dans tous les positionnements politiques, aussi bien au niveau local que global, en passant par tous les échelons intermédiaires. La gouvernance durable est le point commun entre les idéologies du monde actuel (du libéralisme au socialisme). C'est peut-être à cause de cela que la gouvernance recueille autant d'enthousiasme de la part de acteurs territoriaux. C'est en même temps son plus grand handicap. La gouvernance et sa durabilité est-elle donc un mythe politique ? Le rapport Brundtland considère la durabilité comme la satisfaction des besoins des générations présentes sans perturber le développement des

⁴⁹⁸ Cf chapitres 3 et 4

générations futures. Cette conception du développement durable (qui n'est autre qu'un mode gouvernancier d'après ce rapport) est bénie par toutes les idéologies démocratiques. « *L'hypothèse selon laquelle l'irréversibilité est désormais associée aux modèles de décision politique risque d'entraîner une importante évolution des modèles de la prise de décision politique dans nos sociétés démocratiques* »⁴⁹⁹.

La gouvernance, par son acception durable de la part des acteurs du politique, est une constante du système décisionnel des différentes idéologies. Elle est considérée comme une subsidiarité⁵⁰⁰. Les pays de l'Union Européenne doivent tenir compte des situations particulières ou singulières et l'Union intervient pour les décisions de premier ordre. Les échelons inférieurs restent gérés par les acteurs autres que l'UE. Afin de fabriquer une cohésion, les États aménagent leurs espaces sur un principe non communautaire mais celui d'une gouvernance qui s'inscrit dans une durabilité. Le développement durable comme système politico-social trouve écho en France dans la mise en place des renouvellements des politiques publiques qui visent à légitimer des nouveaux modes de gestion qui allient aussi bien les institutions que les organisations non-gouvernementales. La durabilité passe donc, en France par une gouvernance de projets. Cette subsidiarité se matérialise par l'OCM-Vin et le plan Barnier puisqu'ils invitent les acteurs et notamment les interprofessions à innover en terme de projets. Les territoires d'action doivent s'emboîter parfaitement dans les territoires des projets émanant des choix d'une démocratie actorielle. La gouvernance de la durabilité politique s'aligne sur les espaces des enjeux d'un microcosme capable de rivaliser avec d'autres tout en les acceptant et les soutenir par l'intermédiaire de la règle générale votée par la majorité des citoyens d'un pays et même d'une union internationale.

La durabilité politique suppose donc une identité territoriale et un choix général. La gouvernance ne peut que passer par une concentration des projets au niveau général et une différenciation au niveau régional ou local. Les territoires du vin peuvent sortir gagnants grâce à une gouvernance durable. Cette dernière a déjà été énoncée par l'Europe et par la France. Même si les acteurs de ces territoires ne sont pas enthousiasmés par ces choix, ils doivent suivre la ligne directive imposée puisque les Français en ont décidé ainsi⁵⁰¹. Toutefois, conjuguer avec les obligations ne veut pas dire pour autant que les acteurs n'ont pas la possibilité d'inventer des

⁴⁹⁹ LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, *Ibid.*, p.14

⁵⁰⁰ Le principe de subsidiarité est évoqué dans le traité de Maastricht puisque la Communauté aménage les territoires en général et les nations s'occupent des particularismes

⁵⁰¹ C'est le principe premier d'une démocratie

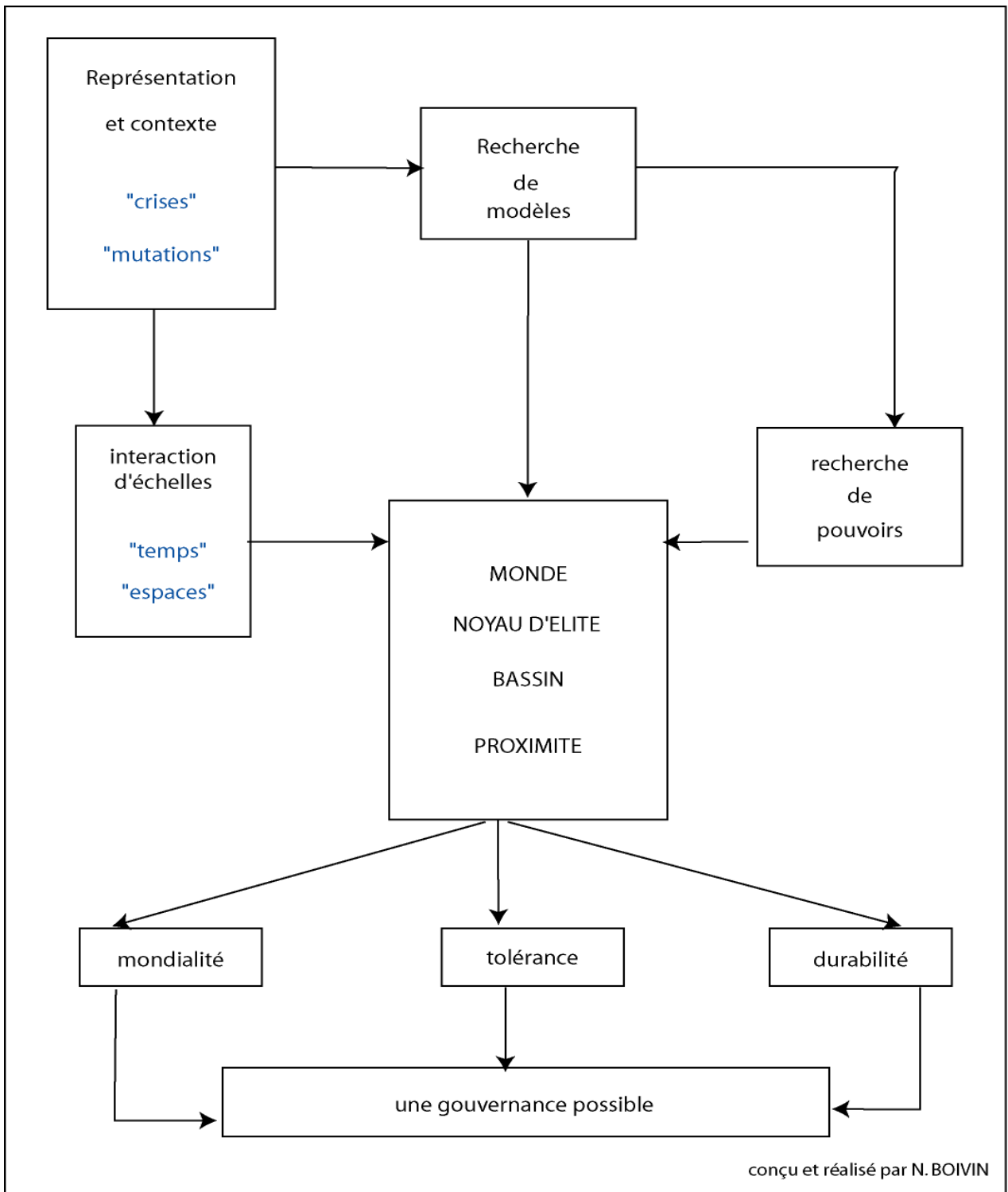
astuces pour territorialiser. La durabilité passe inévitablement par cette capacité d'innovation au niveau local. Le développement durable politique se gère par une démocratie participative où les acteurs les plus concernés décident de l'avenir (proche, le lendemain) dont ils ont envie. Afin d'éviter toute stérilisation du local, les actants doivent faire une fronde autour d'un projet tout en faisant croire qu'ils suivent la marche dictée par les instances supérieures. Le contournement actoriel est l'enjeu politique de la gouvernance territoriale. Les possibilités pour les acteurs de transformer leur capacité d'action en projet réalisable relèvent de leur insertion dans un système territorial fortement structuré. Les acteurs ne peuvent pas considérer les interprofessions ou les ODG comme des ennemis, ils doivent au contraire les investir et en faire leur pouvoir d'intervention. La gouvernance connaît sa durabilité politique dans l'appropriation de structures existantes par les acteurs qui souhaitent changer le système sans pour autant tout détruire. Le développement durable au sein d'une gouvernance se traduit par l'*empowerment* social.

Les espaces du vin Bordeaux/Bergerac/Jurançon sont composés d'une superposition territoriale. Chaque territoire possède des points communs avec les autres mais n'ignore pas pour autant ses différences. Grâce à la singularité des territoires, le vin produit peut affronter la mondialisation sans être pénalisé et s'inscrit pleinement dans une glocalisation. Bordeaux, Bergerac et Jurançon possèdent des atouts pour s'insérer sur les marchés mondiaux. Cependant, face aux efforts faits par les espaces émergents, le Sud-ouest doit trouver des particularismes à mettre en avant pour renforcer leur image. Cette recherche « d'une madeleine gouvernancielle » demande une cohésion des acteurs, une solidarité. Le milieu viticole bordelais est caractérisé par un individualisme ambiant (châteaux...) et ne peut continuer à l'entretenir s'il veut affronter en toute sérénité l'avènement des vins mondialisés. La future interprofession du bassin Bordeaux-Aquitaine regroupant les autres interprofessions (CIVB, CIVRB...) détient des clés de cette réussite. Elle devra souder les acteurs potentiels et non pas les diviser. Bordeaux a traversé des siècles de mondialisation, ses territoires ne doivent pas se considérer pour autant comme des vainqueurs. L'hyper-modernité a la capacité de détruire tout système historique. L'abandon des privilèges est certainement une démarche porteuse. Les acteurs ont un intérêt certain à amoindrir les privilèges afin que la gouvernance territoriale dépasse les boucles rétroactives négatives. Autrement dit, pour continuer à s'orienter vers l'excellence, les acteurs territoriaux de prestige gagnent à aider les moins aptes à évoluer dans un système concurrentiel pour qu'ils puissent bénéficier d'une image positive et une paix sociale.

À l'heure actuelle, le défi des territoires du vin demeure la durabilité. Le développement durable, élément central des politiques publiques et semi-publiques, devient le principe incontournable de la gestion territoriale. La durabilité est, en fait, bien plus qu'une composante de la gouvernance, elle est gouvernance. Le consensus politique du développement durable entraîne des changements de premier ordre qui mérite quand même d'être soumis aux questionnements idéologiques. N'est-il pas une impasse puisqu'il satisfait aussi bien les théories libérales que les théories plus humanistes ? Ou au contraire, n'est-il pas la solution de la future gestion spatiale ? Une chose est sûre, la gouvernance territoriale doit être inscrite dans une durabilité. Pour cela, l'échelon de la proximité a un avenir. Il est alors étonnant de ne pas voir l'inscription des territoires du vins du Bordelais, du Bergeracois et du Jurançonnais dans les nouveaux outils de pilotage territorial comme les agendas 21... Les acteurs n'en ont pas encore pris conscience, mais ils ont montré tout au long des dernières années qu'ils savent rattraper leur retard organisationnel en prenant des voies différentes.

Le monde du vin est touché depuis plusieurs décennies par des crises qui étaient perçues comme conjoncturelles au départ. Or, les répétitions de celles-ci indiquent certainement qu'elles sont aussi structurelles. Ce constat permet donc aux professionnels du vin d'élaborer plusieurs hypothèses. Tout d'abord, si le système ne fonctionne pas correctement, et ce depuis plusieurs années, c'est qu'une partie (un sous-système) n'est plus viable. Il faut donc un effort collectif pour pouvoir retrouver un équilibre qui convienne au plus grand nombre d'acteurs du monde vitivinicole. De plus, le système doit s'inscrire dans les mouvances mondiales afin de trouver des débouchés et des solutions pour écouler les stocks. Les acteurs doivent choisir aussi des solutions pour garantir la pérennité du système. Toutefois, ils ne peuvent pas tout reconstruire, et même, doivent conserver leurs atouts en s'adaptant aux fluctuations mondiales.

Le document 49 illustre le système « gouvernance » possible pour gérer les territoires du vin. Bien évidemment, d'autres gouvernances semblent être plausibles. Toutefois celle présentée tout au long de cette thèse essaie de se rapprocher le plus de la vision des acteurs vitivinicoles rencontrés sur le terrain durant les années d'enquêtes. Elle prend en compte les différents avis et sensibilités des acteurs du Bordelais, du Bergeracois et du Jurançonnais. Tous les acteurs ne s'accordent pas ensemble et ils se contredisent même. Ils peuvent aussi proposer des solutions antagonistes selon la « casquette » qu'ils portent. C'est en cela que réside la complexité de la gestion des territoires. La gouvernance représentée par ce système (document 49) paraît la plus complaisante pour la majorité des personnes rencontrées. Les représentations des professionnels du vin se concrétisent par des sensations de vivre une période de crise que d'autres appellent mutation. Pour répondre à cela, ils recherchent des modèles sans pour autant abandonner complètement les particularités de fonctionnement propres à Bordeaux et Bergerac. Ils doivent prendre en considération le jeu d'échelles, élément clé d'une réussite contemporaine pour gérer aux mieux les territoires du vin, qu'il s'agisse d'échelles spatiales ou d'échelles temporelles. La gestion du pouvoir passe par une visibilité aussi bien au niveau mondial que local, tout en se basant sur des exemples régionaux qui se matérialisent par les noyaux d'élite et les bassins de production. Afin de répondre à des besoins de gouvernance moderne, les acteurs s'orientent vers trois choix possibles : des vins représentant une mondialité attendue par les nouveaux consommateurs, une tolérance envers les vins qui ne peuvent pas se placer sur ce créneau (et donc créer une solidarité spatiale avec la création d'associations comme Paysans 33) ou s'inscrire dans un développement durable. Mais finalement, la gouvernance du XXI^e siècle ne réside-t-elle pas dans l'union de ces trois possibilités de gestion spatiales ?



Document 49 : Une gouvernance possible pour les espaces du vin

Conclusion générale

Le monde des espaces du vin...

En Aquitaine, le vin est un élément important au niveau économique. Il procure plus de 60000 emplois directs ou indirects. Il n'est pas seulement un produit économique. Il est aussi un produit culturel et même un produit spatial. Certes, le vin se rattache à un agro-terroir. L'environnement physique ne peut être nié. Toutefois, il dépend bien plus des individus que des sols et des climats. Il relève essentiellement du triptyque « Communication, Information et Technique », le nouveau pilier politique des espaces. Il est spatial pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il produit de l'espace. En effet, les vignobles sont des espaces agraires caractéristiques qui intéressent les géographes pour leur paradoxe : singuliers et homogènes, selon l'échelon d'analyse. Les vignobles ne sont pas les seuls espaces du vin. Ces derniers peuvent être constitués aussi par les espaces-relation (commerciales, technologiques, techniques, imagières) ou par les espaces de pouvoirs (institutions, ODG, interprofessions). Ensuite, le vin permet de lire les espaces non plus comme des socles purement physiques mais comme des géosystèmes. Ces derniers mettent alors en relation diverses parties qui se matérialisent par une grande hétérogénéité à travers une stabilité structurelle. Le vin façonne ces géosystèmes grâce à ses composantes multiples (économie, politique, culture). Il est à l'origine d'une procédure récursive à savoir la cause et la conséquence des actions entreprises par les actants concernés sont indissociables. De plus, le vin crée des espaces qui deviennent multiscalaires. Rien ne peut être séparé des autres parties du système. C'est en cela et pour cela que les matrices des sociétés du vin peuvent espérer un développement à partir d'une solidarité et d'une tolérance spatiale. Tout est intimement lié dans un gigantesque système qui refuse pour le moment d'imposer des bases solides de gestion spatiale. Enfin, le vin peut être perçu comme un objet géographique puisqu'il permet la mise en place d'une organisation territoriale. Le vin est spatial mais les espaces du vin ne sont pas identiques. Ils dépendent notamment des caractéristiques des acteurs capables ou non d'en faire des pivots d'une région. En Aquitaine, et tout particulièrement au sein des espaces bordelais, bergeracois et jurançonnais, ces acteurs consolident une mosaïque qui apparaît comme la trame géographique des espaces du vin.

La situation actuelle des espaces vitivinicoles d'Aquitaine se résume en quelques points :

- Des espaces génériques, c'est-à-dire qui naissent de la production de vins génériques s'inscrivant dans une banalisation gustative. Les espaces de production du vin de l'Atlantique en sont un exemple même s'ils sont tiraillés entre les acteurs politiques puissants plutôt en opposition à leur émancipation (CIVB, FGVB) et soutenus par les négociants. Le bordeaux supérieur est le vin le plus structurant dans cette catégorie puisqu'il est le vin le plus vendu en terme de quantité et possède une image positive auprès des consommateurs. Toutefois, ces espaces sont un peu partout dans le Bordelais. Ils se retrouvent aussi dans le Bergeracois des vins génériques comme bergerac rouge, bergerac rosé. La viticulture est un moyen de mettre en valeur des espaces sans fournir pour autant une satisfaction à tous les acteurs. Les paysages de ces espaces sont proches de ceux de la monoculture spécialisée. Les carreaux sont entretenus et les vins produits s'approchent des vins aromatiques. Les viticulteurs ne peuvent pas faire face tout le temps aux épisodes de méventes. Ils sont endettés et peinent à faire fonctionner leur exploitation correctement. Ils dépendent alors des banques. Ces situations se retrouvent surtout en Bourgeois, Côtes de Bordeaux, Sainte-Foy, Pécharmant, et principalement en bordeaux supérieur et bordeaux. La vente en directe est une solution pour les aider dans l'immédiat mais ne leur offre pas de stabilité sur le long terme. Ces espaces sont ancrés dans la conjoncture, d'où la possibilité de les qualifier d'espaces conjoncturels. Ils revivent quand la situation est favorable et s'éteignent quand la crise est à son paroxysme. Tous les acteurs ne sont pas dans la même logique. Certains producteurs acceptent les solutions radicales comme l'arrachage et la prime à distillation. D'autres acteurs, notamment financiers, gagnent au change puisqu'ils investissent alors dans ces espaces afin de réhabiliter une activité positive. Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne ou autres banques, les assurances deviennent des acteurs incontournables pour ces espaces. Une dualité existe en leur sein : des espaces du vin qui connaissent un tournant en s'adaptant à la situation proposée et des espaces du vin qui entrent en décrépitude.

- Des espaces d'appellation. Ils sont le symbole du Bordelais et du Bergeracois. Depuis 1936, l'Aquitaine donne l'exemple en terme de gestion spatiale par rapport aux appellations. Aujourd'hui, les détracteurs du système les présentent comme dépassées et paralysantes puisqu'elles paraissent trop administratives et trop nombreuses. Mais elles façonnent encore des espaces avatars car elle représentent la stabilité. Ces espaces deviennent des entre-deux, entre constructions spatiales génériques (bordeaux par exemple) et fabriques territoriales d'excellence

(appellation communales). Les appellations protègent les producteurs et rassurent les consommateurs. En effet, les producteurs sont assurés d'une image positive auprès des clients et ces derniers se satisfont de la renommée des appellations (le consommateur n'achète pas un vin mais un Graves ou un Saint-Julien). Ces espaces deviennent de véritables systèmes territoriaux de production (STP) qui représentent la forme spatiale achevée des systèmes de production localisés. Les vins de ces espaces sont en concurrence avec les vins de marques du négoce. Il faut quand même rappeler que les AOC peuvent être perçues comme des marques collectives et s'insèrent donc dans une logique de modernisation des espaces tout en étant un fabuleux héritage des usages « locaux, loyaux et constants », philosophie de la création des aires AOC.

- Des espaces où le système change vers une uniformisation spatiale (au niveau mondial) grâce à la naissance des structures type winerie. Ces espaces connaissent un renouveau grâce à l'initiative de quelques acteurs puissants. Ces entrepreneurs ont des finances solides et peuvent se permettre d'investir dans des nouvelles structures. Ces espaces deviennent les « chouchou » des autres acteurs décisionnels, les montrant comme les modèles à imiter. Ces espaces entrent pleinement dans une mondialisation du goût puisqu'ils se consacrent essentiellement aux vins génériques ou aux vins de pays (Chenet) tout en accordant une place aux vins plus subtils, plus locaux. Ils se matérialisent par des effets de pôles. Autrement dit ils attirent et diffusent. Les viticulteurs locaux trouvent une solution sans risque : vendre leur raisin. Il ne faut pas croire que ces espaces sont des antithèses de la qualité puisque ces zones polarisées par ces grosses structures du capitalisme international imposent une charte de qualité à ses vendeurs de raisin. Ces espaces accueillent plusieurs gammes de vins, allant du simple vin de table aux plus grands crus. Ils se situent pour le moment uniquement en Bordelais aussi bien autour des wineries privées que des nouveaux rassemblements de caves coopératives comme celui de Rauzan. Toutefois, il est possible aussi de comparer la cave coopérative de Monbazillac à ces pôles « winerie ».

- Des espaces où l'excellence est le moteur de développement. Ils sont les maillons forts du système. L'engouement pour les grands crus est de plus en plus marqué depuis 2003. Les espaces de cette viticulture deviennent des symboles comme Petrus, Cheval Blanc, Ausonne, Yquem... Mais les grands crus ne peuvent être à eux seuls ces espaces. L'excellence comprend aussi les espaces qui s'inspirent des grands crus. Le meilleur exemple est sans doute le Saint-Emilionnais. Mais ils sont présents aussi dans le Libournais de façon plus générale, Médoc et les Graves,

Jurançon et Monbazillac-Saussignac. Une autre forme d'excellence apparaît depuis peu : celle liée à la production bio. Quelques viticulteurs se sont lancés dans cette aventure. Ils font du vin sans produits chimiques, de la culture à la vinification. Le Bordelais n'est pas encore très tourné vers cette alternative même si les producteurs bio augmentent chaque année. Les acteurs institutionnels encouragent le développement de ce genre de viticulteurs notamment le CIVB. Les espaces construits à partir de cette recherche d'une norme de qualité « bio » entrent parfaitement dans la nouvelle attente politique du moment : le développement durable. Le CIVB consacre plusieurs pages internet à ce mode de culture alors que ces espaces sont pour le moment extrêmement marginaux. 88 exploitations viticoles d'Aquitaine sont adhérentes à l'association des producteurs bio dont 8 en Bergeracois et une seule en Jurançonnais. Ce modèle d'excellence est encore rare.

La mosaïque spatiale vitivinicole ne se limite pas simplement à une juxtaposition de ces grandes catégories d'espaces. Ces espaces du vin se confrontent les uns aux autres, se superposent... Sur une zone, plusieurs espaces peuvent être vus ou analysés. La gestion spatiale passe donc par une instauration d'une tolérance spatiale, élément fort à développer pour la gouvernance qui se dessine. Il ne s'agit pas simplement d'un simple effet heuristique. C'est aussi une attente d'une grande partie des acteurs de la production. Le diagnostic possible effectué grâce aux entretiens permet d'affirmer ce besoin de structuration des espaces à partir d'une solidarité spatiale. Il est peut-être surprenant de voir à quel point aucune proposition faite par les acteurs qui détiennent le plus de pouvoir (UE, ministère de l'agriculture, CIVB) demande un fonctionnement basé sur ce principe d'équité. Ce vide s'explique certainement par l'absence d'une lecture du système dans sa globalité de la part des professionnels de la filière. L'imbroglio spatial d'aujourd'hui des espaces du vin doit être géré par des solutions qui répondent aux demandes de tous les acteurs, y compris les plus faibles. Ils commencent cependant à chercher des solutions plus globales et moins factuelles en essayant d'organiser un nouveau mode de gestion.

...entre complexité et gouvernance...

La lecture des espaces par le biais d'une dialectique pensée comme complexe est un postulat de base de cette thèse. Toute recherche est inscrite dans un contexte et une démarche temporelle à savoir le présent. Le géographe d'hier ne cherchait pas comme celui d'aujourd'hui. Cependant, les analyses à l'heure actuelle sont en partie héritées de celles du passé. Cette combinaison linéaire se fait aussi bien par continuité heuristique que par rupture de positionnement (chapitre 1). Les espaces ne sont plus les supports des activités des individus mais sont lus comme des matrices socio-spatiales des organisations politiques. Pour faire face à ces changements de statuts (qui se traduisent par des manifestations concrètes sur le terrain et donc connus des acteurs), les individus qui « dirigent » les espaces politiques (au sens de M. Foucault) instaurent une gouvernance.

Ce mode de gestion est à considérer comme un géosystème socio-politique légitimant les acteurs dans leurs fonctions et leur action grâce à une concertation, un discours reconnu de tous et une coordination non plus verticale mais horizontale (chapitres 2 et 3). La gouvernance est bien une nouvelle gestion puisqu'elle permet de mettre en jeu plusieurs espaces d'action (système d'action concret pour les sociologues) permettant des sources d'incertitude qui régulent l'organisation instituée. La gouvernance est-elle pour autant une nouvelle appropriation par le « bas » ? Cette expression n'est pas révélatrice de la gouvernance puisque s'il existe un « bas » cela veut dire que la hiérarchisation constitue encore le mode de fonctionnement. Avec une gestion type gouvernance, les relations entre les acteurs ne sont plus sur des niveaux différents mais sur une ligne horizontale. Toutefois, les acteurs ne sont pas égaux face au pouvoir. Certains en possède plus que d'autres et l'imposition du pouvoir dépend des rôles endossés par les acteurs. La gouvernance entraîne obligatoirement une hiérarchisation puisque tout système d'action en produit mais une équité est alors visible. Les modes de gestion passent alors d'une volonté d'égalité (qui n'existe pas puisqu'elle n'est pas applicable) à une réalité équitable.

Les espaces du vin se fondent sur une gouvernance. Ils essayent de trouver des solutions pour sortir de la crise. Pour cela, les acteurs ont compris qu'il faut imposer un pouvoir structurant

à partir d'un programme qui contente la plus grande majorité des acteurs concernés (chapitres 4 et 5). La forme spatiale la plus apte à consolider une gouvernance s'apparente au terroir. Non pas l'agro-terroir mais le terroir social, celui mis en exergue par J.-C. Hinnewinkel⁵⁰². Les entretiens permettent même de montrer que les acteurs décisionnels sont prêts à penser le terroir comme l'antre des espaces politiques d'aujourd'hui qui s'articulent autour des trois notions clés : information, communication et technique. Cette considération ne doit pas faire oublier pour autant que les acteurs du pendant productif pensent le terroir comme agronomique. Et pourtant, pour pouvoir s'harmoniser avec les autres espaces du vin plus mondialisés, ne faut-il pas miser sur ce trio ? La gouvernance passe inévitablement par une construction collective. Depuis l'avènement des syndicats à la fin du XIX^e siècle, les espaces du vin sont fortement marqués par les organisations en groupes. Les AOC, à partir de 1936, en sont une belle illustration. À l'heure actuelle, de nouvelles constructions voient le jour. Les ODG et les bassins vont-ils réussir à trouver un écho auprès des acteurs qui ne sont pas encore convaincus par ces formes spatiales ? Ces deux nouvelles avancées spatiales ne plaisent pas puisqu'elles remettent en cause bien des fondements de l'ancienne organisation (chapitres 5 et 6). La Région pouvait devenir un échelon décisionnel important dans le système vin mais les acteurs les plus influents en ont décidé autrement. Les interprofessions de Bordeaux et Bergerac devraient en former plus qu'une seule. Mais toutes les institutions sont concernées par ces remises en cause et ces nouveaux modes de fonctionnements. L'INAO perd en terme de contrôle et d'accompagnement auprès des viticulteurs, l'INOQ qui le remplace devient principalement un acteur administratif (chapitres 5 et 6).

Les échelons apparaissent comme les canevas de la gestion spatiale du vin. L'État, décrié par nombre d'acteurs, resserre ses prises sur les décisions, au grand regret de l'interprofession bordelaise. Et pourtant, lorsque le ministère de l'agriculture confia dans les années 1990 la gestion aux institutions « décentralisée » et notamment aux interprofessions, les crises continuaient à marquer les espaces vitivinicoles. Les Bordelais ont planté « à tour de bras » sans se soucier des évolutions du monde qui les entourait. Bordeaux, Bergerac et Jurançon ne peuvent se contenter d'un développement nombriliste. Aujourd'hui, les habitudes de consommation changent, les demandes ne sont plus les mêmes que celles d'hier. La gouvernance doit prendre en compte ces évolutions et l'interscalarité est une notion centrale pour la nouvelle gestion spatiale. Comment est-il possible de nier le monde ? L'Europe ? Le local ? Les découpages actoriels se

⁵⁰² HINNEWINKEL J.-C., 2004, *Ibid.*

font et refont. L'Europe, à travers son OCM-Vin, est incontournable. Elle donne les grandes lignes directives. L'État s'inscrit dans une logique européenne. Le plan de modernisation de la filière française vitivinicole présente des sauvetages possibles à travers une plus grande libéralisation du monde du vin tout en gardant une présence de surveillance. Mais ce texte ne convainc pas les acteurs et notamment les négociants qui demandent une annulation du comité national des bassins de production (chapitres 6, 7 et 8).

La gouvernance des espaces du vin comprend aussi la mondialité, cette manifestation de la mondialisation. Un vin ne doit pas servir les espaces locaux uniquement, il gravite aussi sur les marchés internationaux. Alors comment faire pour faire du vin mondialisé ? Les vignobles d'Aquitaine ont un atout considérable : ils sont hétérogènes. Aux premiers abords, cette diversité peut être lue comme un handicap puisque l'uniformisation au sein des espaces de ces vignobles n'existe pas. Mais avec les découpages actuels, cette non-homogénéisation est un avantage puisque les bordaux mais aussi les bergeracs et les jurançons peuvent aussi bien se placer sur les marchés de « terroir » qui jaillissent un peu partout depuis une décennie que sur les plus grands marchés du vin. Il y a bien une place pour les vins génériques, pour les vins typiques, les vins géographiques, les vins aromatiques... Il faut juste maximiser les forces potentielles (diversité) et diminuer les handicaps (les vins d'appellation qui ne reflètent pas une image positive de l'appellation). Les Bordelais et Bergeracois gagnent à garder une gamme étendue des vins qu'ils proposent (chapitres 7 et 8). Les crises de méventes ne concernent pas tous les espaces et les espaces touchés sont de plus en plus minoritaires depuis les mesures prises par l'Union Européenne, ou du moins sont présentés de la sorte par les organisations professionnelles. Toutefois, Bordeaux, Jurançon et Monbazillac conservent leur noyau d'élite et jouent sur les stratégies d'excellence pour permettre une garantie aux espaces du vin. Il ne faut pas mettre en opposition les différents vins et encore moins les différences spatiales. La gouvernance gagne à s'inscrire dans la solidarité, laissant une place à tous. C'est une des solutions envisageables pour la refonte des espaces du vin. Les acteurs apprennent petit à petit à accepter l'existence spatiale de tout type d'espaces afin que la gouvernance ne soit pas un pilier durable de l'organisation géographique mais qu'elle soit une durabilité (chapitre 9).

Alors est-ce que la gouvernance est un nouveau système aulique ? Certes, les leaders prennent de plus en plus de place dans la gestion spatiale du vin. Mais les acteurs ont toujours été des éléments syntagmatiques de la construction spatiale et territoriale. Comme le rappelle Cl.

Raffestin⁵⁰³, il est conditionné par sa *prison originelle*, une sorte de prison gouvernancière (chapitres 4 et 8). Le leader est le plus grand faiseur de territoire. Il conjugue avec les autres acteurs moins charismatiques. Il est le Prince d'aujourd'hui, celui qu'il faut imiter ou du moins celui qui est l'exemple. Toutefois la métaphore aulique trouve plus de pertinence si elle est appliquée aux espaces. À la Renaissance, le Prince ébloui ou déplaît, mais il est Prince. Il a ses favoris et doit en même temps respect au roi. Bordeaux est Prince. L'espace bordelais a sa cour... faite des vignobles voisins qui tentent de le copier comme Bergerac, Duras, Marmande et Buzet. Bordeaux est alors Prince du Sud-ouest septentrional. En changeant d'échelle, il est possible de voir d'autres Princes qui ont aussi une cour. Par exemple, les trois noyaux d'élite du vignoble bordelais. Ils sont des modèles pour les espaces avoisinants. La proximité devient alors un élément incontournable à prendre en compte pour gérer les espaces. Mais comme dans toute cour, il y a des dissidents. Saint-Emilion a charmé ses satellites sauf Montagne-Saint-Emilion qui préfère être un petit Prince indépendant. Le problème réside certainement dans le manque de cour. Elle n'a pas de courtisans qui se sont ralliés à elle. Cette appellation fait chemin seul. Mais c'est son choix et pour le moment rien ne montre qu'elle a eu tort. Le problème qui apparaît dans ce genre de stratégie « cavalier seul » se traduit par un manque de cohérence spatiale. Les ODG, nouveaux rois de la gouvernance avec les bassins, doivent réussir à plaire et à trouver un maximum de courtisans pour rester viables. Si un morcellement prend forme, il handicap l'épanouissement spatial des espaces régionaux. Alors oui, la gouvernance installe une nouvelle lecture spatiale tout en conservant des privilèges. Il existe toujours une hiérarchisation spatiale. Toutefois au lieu d'avoir une monarchie absolue, les espaces du vin ont un fonctionnement qui ressemble plus à une monarchie censitaire. Toutefois, les nouvelles structures comme les bassins, les ODG, la simplification des marques géographiques (AOR, AOP, AOC, IGP, vins de pays et vins de table) montre une évolution et permet certainement une démultiplication des pouvoirs même si les interprofessions gagnent encore du pouvoir supplémentaire. La démocratisation passe par l'appropriation spatiale. La gouvernance instaure donc une territorialisation.

... deviennent des enjeux territoriaux

Les espaces du vin deviennent donc des territoires. Comme chaque forme spatiale territorialisée, ils demeurent un type-idéal (cf l'introduction) recueillant plusieurs registres

⁵⁰³ RAFFESTIN Cl., 1980, *Ibid.*

territoriaux. Les espaces du vin se lisent selon plusieurs entrées. L'agro-terroir est du domaine du bio-physique, les espaces interprofessionnels et syndicaux de l'institutionnel, les espaces solidaires en temps de crises relèvent du domaine réflexif/politique. Les trois, ensemble, forment des territorialités spécifiques qui peuvent se nommer gouvernance. Cette dernière est donc territoriale puisqu'il faut une part d'interprétation des acteurs pour pouvoir gérer par le biais de la concertation les espaces. Les acteurs ne peuvent donc pas faire l'impasse du raisonnement géographique. Sans territoire pas de combinaison organisationnelle possible, sans territoire pas de gestion opérationnelle, sans territoire pas de durabilité possible. Les territoires sont donc les enjeux centraux de la gouvernance. Les acteurs deviennent légitimes dans les nouvelles façons de piloter les projets quand ils s'inscrivent dans une démarche territorialisante.

Les actions sont donc le coeur de la construction territoriale. De ce fait, l'appropriation est donc de plusieurs ordres et notamment institutionnels, individuels, collectifs ou symboliques. La gouvernance passe par la prise en compte des choix multiples qu'un acteur a et des rôles qu'il interprète au moment de la constitution de la fabrique des territoires. En tout cas, les acteurs doivent jongler avec les différents niveaux qui existent sur un territoire façonné par le vin. Ce dernier peut être représenté comme un SIG où les couches successives sont les territorialités de chaque acteur ou chaque groupe d'acteur. À partir de cette superposition, les calques se reproduisent et continuent à concevoir le territoire. Ces superpositions expliquent aussi le besoin d'instaurer une solidarité entre les espaces, afin que chaque acteur puisse concevoir un territoire, peu importe son étendue et surtout sa rentabilité. Le territoire n'est pas fait pour être rentable, il est là pour être efficace. Ces deux notions ne sont pas synonymes. L'efficacité n'a rien de compétitif, elle relève du bon fonctionnement, d'un déroulement équitable. Les territoires d'appellation connaissent déjà ce système de solidarité-tolérance. Ils ont été créés par les acteurs locaux avant la Deuxième Guerre Mondiale. Aujourd'hui, ils garantissent l'image territoriale du Bordelais, du Bergeracois et du Jurançonnais. Ils sont contestés par les plus libéraux mais les acteurs rencontrés ne souhaitent pas leur mort. Bien au contraire. Ils souhaitent une rénovation territoriale. Par exemple, le président des négociants n'hésite pas à demander une fusion de l'appellation Graves de Vayres (toute petite superficie et peu productive) avec une autre appellation. Il ne souhaite pas l'annulation complète de l'appellation mais seulement son rattachement à une appellation plus porteuse, plus connue. Et pourtant, elle existe encore, les autres territoires d'appellation soutiennent l'existence de celle-ci. L'enjeu est bien territorial avant d'être économique, donc efficace avant d'être rentable. Mais avec l'instauration des nouveaux maillons spatiaux, la territorialisation des espaces du vin est loin d'être finie. De toute façon, la

territorialisation est un phénomène sans fin puisqu'il est basé sur la dynamique actorielle. C'est pour cela que les acteurs doivent apprendre à jongler avec les constructions territoriales.

La gouvernance est une notion utilisée par les politiciens. Mais ce n'est pas seulement une « raffarinade »⁵⁰⁴. Elle est un nouveau mode de penser (panser) les espaces donnant de plus en plus de légitimité d'action aux personnages qui ont envie de s'investir dans les projets territoriaux. Les espaces du vin dans le Bordelais, le Bergeracois et le Jurançonnais cherchent une gouvernance propre. Pour le moment, les solutions proposées viennent plus des interprofessions et des échelons étatique et européen que de la « base ». Les acteurs qui évoluaient dans les sphères du pouvoir avant le remaniement territorial sont encore présents et s'investissent dans la gouvernance choisie. La demande de régionalisation est une constante chez les acteurs rencontrés et pourtant le CRVA est destiné à disparaître. En revanche, l'État donne du pouvoir aux bassins en les confiant aux instances interprofessionnelles qui devraient en former une seule plus puissante. Il s'agit bien d'une régionalisation du pouvoir même si elle ne correspond pas exactement à celle demandée par les personnes rencontrées. Le nouveau découpage est encore trop récent pour en voir les atouts et les inconvénients en terme de fonctionnement territorial. Les ODG convainquent par leur souplesse d'action et leur homogénéité (tous les viticulteurs font partie des ODG à l'inverse des anciens syndicats). Les contrôles qualité sont confiés à des organismes indépendants (OI ou OA). Le problème réside dans l'autosatisfaction qui peut naître à partir de ces organismes d'agrément ou d'inspection. Par exemple, les ODG constituées en Bordelais font appel majoritairement à la structure Quali-Bordeaux. Mais qui se cache derrière cet OI ? D'après ses statuts modifiés en juin 2008 Quali-Bordeaux est une association dont les adhérents sont « ODG Bordeaux et Bordeaux Supérieurs, Premières Côtes de Blaye, Côtes de Bourg, Côtes de Franc, Côtes de Castillon, Graves de Vayres, Premières Côtes de Bordeaux & Cadillac, Bordeaux Saint Foy, Médoc – Haut Médoc – Lustrac, Graves et Graves Supérieures, Pessac Léognan, Conseil des Vins de Fronsac, Sauternes & Barsac, Cérons - Loupiac - Sainte Croix du Mont, Côtes de Bordeaux Saint Macaire, Conseil des vins de Saint Emilion »⁵⁰⁵. Il faut donc se demander si cette complaisance affichée ne va pas avoir des conséquences sur la gestion de ces espaces politiques qui seront arbitrés par... eux-mêmes ! Un juge loin de l'impartialité. Il faut donc attendre encore quelques mois avant de

⁵⁰⁴ La gouvernance est un terme qui a été attribué par les médias à l'ancien premier ministre J.-P. Raffarin en lui reprochant d'inventer des mots. En réalité, gouvernance est une notion bien plus ancienne que cela.

⁵⁰⁵ <http://www.qualibordeaux.fr/>

pouvoir conclure sur ces nouvelles territorialités.

Quelques pistes pour la suite

Ce travail de thèse a analysé les évolutions des territoires du vin en Aquitaine en se focalisant essentiellement sur les espaces bordelais. Une comparaison avec des vignobles « frères » tels que Bergerac ou Jurançon a permis de mettre en exergue les points communs et les différences en terme de gouvernance. Au départ, il était convenu que les terrains à étudier seraient plus nombreux afin de regarder si une gouvernance du Sud-ouest existe. Mais une thèse est toujours trop courte. Il est donc impossible de « balayer » toutes les idées du départ par manque de temps. De plus, il faut savoir mettre un terme à une recherche. Toutefois, quelques questions restent en suspens. C'est pour cela que les années futures vont certainement être consacrées à l'élargissement des terrains à enquêter. Il faut maintenant analyser la gouvernance territoriale et les jeux de pouvoirs dans les autres vignobles du Sud-ouest et surtout Cahors, Duras, Marmande, Buzet, Tursan et Madiran. Combien de temps faudra-t-il ? Personne ne peut le dire, mais ça laisse de belles perspectives à venir. Cette thèse ne doit pas se poursuivre simplement en élargissant les terrains d'étude. Elle permet de questionner la dimension politique des espaces considérés comme ruraux. Essayer de comprendre les mécanismes politiques et donc ceux liés au pouvoir dans la mise en place des territorialités des espaces « périphériques » ou du moins en dehors des grandes formes urbaines est une préoccupation centrale. La géographie rurale a nié pendant plusieurs décennies les problématiques politiques. Il est alors intéressant de regarder comment cette branche de la géographie peut prendre le tournant des sciences sociales modernes et post-modernes. Il faut tenter « de dynamiser » la géographie rurale. Pour cela, il paraît crucial de s'intéresser aux publications étrangères, bien en avance sur ce sujet là. Il est évident qu'aucune prétention ne se cache derrière ces volontés. Un travail collectif est la seule solution pour entamer cette perspective. Toutes les thèses de géographie dite rurale prouvent que cette branche n'est pas caduque et que les jeunes chercheurs se préoccupent de ces questions.

Ce ne sont que des envies, au mieux des hypothèses de travail futur. Toutefois, cette thèse n'a d'autres fonctions que d'avoir réveillé tous ces désirs de recherches.

Épilogue

« GALILÉE. *Académique, les mains croisées sur le ventre.* À mes heures de loisir, et j'en ai beaucoup, j'ai considéré mon cas et je me suis demandé de quelle manière la communauté des hommes de science, dont je m'exclus moi-même, aura à le juger. Même un marchand de laine doit, en dehors d'acheter bon marché et vendre cher, se préoccuper encore de ce que le négoce de la laine se fasse sans entraves. La perpétuation de la science me semble à cet égard requérir une vaillance particulière. Elle fait le négoce du savoir issu du doute. Procurant du savoir pour tous, elle aspire à faire de tous des hommes de doute. Or la plus grande partie de la population est tenue par ses princes, ses propriétaires terriens et son clergé, dans un brouillard nacré de superstitions et de vieux dictons qui couvre leurs machinations.[...] Pour quoi travaillez-vous ? Moi je soutiens que le seul but de la science consiste à soulager les peines de l'existence humaine. Quand des hommes de science intimidés par des hommes de pouvoir égoïstes se contentent d'amasser le savoir pour le savoir, la science peut s'en trouver mutilée, et vos nouvelles machines pourraient ne signifier que des tourments nouveaux. Vous découvrirez peut-être avec le temps tout ce qu'on peut découvrir, et votre progrès cependant ne sera qu'une progression, qui vous éloignera de l'humanité. L'abîme entre elle et vous pourrait un jour devenir si grand qu'à votre cri de joie devant quelque nouvelle conquête pourrait répondre un cri d'horreur universel. »

Bertolt BRECHT

La vie de Galilée

L'Arche,p 130-131

BIBLIOGRAPHIE

- AGOSTINI H, GUICHARD M.-F., 2007, *Robert Parker, Anatomie d'un mythe*, Paris, Scali
- AILLAGON J-J., 1999, « Réfléchir avec Foucault », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le centre George Pompidou, Supplémentaires
- ANTHEAUME B, GIRAUT F (dir.), 2005, *Le territoire est mort, Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, IRD éd
- ARNOULD A, LIEGEOIS M., 2004, « Un vignoble en crise : la viticulture française et le marché mondial du vin », in *Géoconfluences*, n° 8, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/breves/2004/8.htm>
- AURAY J-P, BAILLY A, DERYCKE P-H, HURIOT J-M (dir.), 1994, *Encyclopédie d'économie spatiale : concepts, comportements, organisations*, Paris, Economica
- AURIAC F., 1983, *Système économique et espace, Le vignoble Languedocien*, Paris, Géographica, Economica
- BADIE B., 1995, *La fin des territoires, essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, L'espace du politique
- BAILLY A., 2000, «Le temps des cépages. Du terroir au système-monde», in *Annales de géographie La nouvelle planète des vins*, n° 614-615, 109ème année, Armand Colin, p 516-524
- BALANDIER G., 2006, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, édition revue et augmentée
- BALIBAR E., 1989, *Le Prince de Nicolas Machiavel*, Paris, Nathan
- BATHELT H., 2005, « Geographies of production : growth regimes in spatial perspective – knowledge creation and growth in cluster », in *Progress in human geography*, n° 2, volume 29, Arnold, p 204-217
- BATHELT H, MALMBERG A, MASKELL P., 2004, « Clusters and knowledge : local buzz, global pipeline and the process of knowledge creation », in *Progress in human geography*, n°1, volume 28, Arnold, p 31-57
- BENKO G., 1998, *La science régionale*, Paris, Que sais-je ?, PUF
- BERNOUX P., 1989, *La sociologie des organisations, Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris, édition du Seuil, 5^{ème} édition revue et corrigée
- BERTRAND N, MOQUAY P., 2004, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », in *Economie rurale*, n°280, SFER, p 77-95
- BOIDRON B., 2000, *L'ABCdaire des vins de Bordeaux*, Paris-Bordeaux, éditions Féret, Flammarion

- BOISSON DE CHAZOURNES L, MEHDI R (dir.), 2005, *Une société internationale en mutation : quels acteurs pour une nouvelle gouvernance ?*, Bruxelles, CERIC, Bruylant
- BONINCHI M, ROYER J-P, WELLS M (dir.), 2003, *Pouvoir et société en temps de crise, actes de colloque de Lyon*, Lyon, Perspectives juridiques
- BOURDIEU P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon
- BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, édition du Seuil, Essais, Points
- BRUNEL S., 2004, *L'Afrique un continent en réserve de développement*, Bréal
- BRUNEL S., 2002, *Famines et politiques*, Paris, éd Sciences Po
- BRUNET R, FERRAS R, THERY H., 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, La Documentation Française
- BUTEL P., 1991, *Les dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Histoire et Fortunes, éditions Perrin
- CALVET J., 2005, « Les clusters vitivinicoles français à AOC, une analyse en termes de biens de clubs », in *RERU revue d'économie régionale et urbaine*, n°4, ADICUEER, p 481-506
- CAMAGNI R, MAILLAT D (dir.), 2006, *Milieus innovateurs, Théorie et politiques*, Paris, Anthropos, Economica
- CANDAU J., ROUDIE Ph., RUFFE C., 1991, *Saint-Emilion : terroir viticole et espace de vie sociale*, MSHA, Cervin, coll l'univers des vigneron
- CARROUE L, COLLET D, RUIZ C., 2006, *La mondialisation*, éd Bréal
- CASTEL R., JOSEPH I., 1990, *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, les éditions de minuit, Arguments
- CHARLERY DE LA MASSELIERE B (dir.), 2004, *Fruits des terroirs, fruits défendus. Identités, mémoires et territoires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail
- CHATELAIN M, MILMER M (dir.), 1983, *L'imaginaire du vin*, Marseille, Dijon, éd Jeanne Laffite
- CHIGNIER-RIBOULON F, FOURNIER M., 2006, « Les *locals* et la mondialisation ou des difficultés pour appréhender une réalité spatiale protéiforme », in *Géographie, économie, société*, vol 8, n° 2, Paris, Lavoisier, p.257-273
- CLAVAL P., 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF, espace et liberté
- Coll., 2002, « Les vignobles du Sud-ouest européen », *Sud Ouest Européen*, PUM, n°14
- Coll., 2004, « Economie et Culture : Nouveaux enjeux géographiques ? », *Revue Géographie et Cultures*, n° 49
- CORBEAU J.-P., 1990, « Ethos et étiquettes : de l'influence des valeurs sur le goût signifié et

l'image du vin », in *Symposium International la Vigne et le Vin, les enjeux pour demain ; approches pluridisciplinaires*, Montpellier, p. 253-258

COSTA O, De MAILLARD J, SMITH A., 2007, *Vin et politique, Bordeaux, la France, la mondialisation*, Paris, Sciences Po, Gouvernances

COX K., 2002, *Political Geography. Territory, state and society*, Ohio State University

CRENN Ch, HINNEWINKEL J-C., 2005, « Entre distinction et précarité, nouvelles territorialités dans le vignoble foyen », in *Sud-Ouest Européen*, n°19, PUM, p 39-48

CRENN Ch, TECHOUEYRES I., 2005, « Territoire viticole, patrimoine et distinction, le cas du pays foyen », in *Sud-Ouest Européen*, N°19, PUM, p 49-55

CROWLEY J., 2003, « Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité », in *Critique Internationale*, n°21, p 52-61

CROZIER M, FRIEDBERG E., 2004, *L'acteur et le système*, Ed le Seuil, Essais, Points 1^{ère} édition 1977

CYRULNIK B., 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, édition Odile Jacob

CYRULNIK B., 1997, *L'ensorcellement du monde*, Paris, édition Odile Jacob

D'AQUINO P., 2002, « Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », in *L'espace géographique*, n°1, Belin, p.3-19

DEBARBIEUX B., 2008, « A-t-on vraiment besoin du concept de territorialité », in *Geodoc « Mobiliser la notion d'acteur en géographie »*, n°55, Toulouse, PUM

DEBARBIEUX B., 1999, « Figures combinées de la ville et de la montagne. Réflexion sur les catégories de la connaissance géographique », in *Revue de géographie alpine*, n° 87, p.33-50

DELFOSSÉ C., 2007, « Vente directe et terroir » in *Méditerranée Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance*, N°109, p. 23-31

DESCARTES R., 2006, *Les Méditations métaphysiques*, Folio, poche

DI MEO G., 2008, « Territoires des acteurs, territoires de l'action » in *Les Cahiers ADES*, revue apériodique de l'UMR ADES CNRS 5185, n°3, p. 10-19

DI MEO G, BULEON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, Collection U

DI MEO G., 2005a, « A l'écart des métropoles : l'émergence de nouvelles territorialités. Avant-propos », in *Sud-Ouest Européen*, n°19, PUM, p 1-6

DI MEO G., POISSONNIER N., 2005b, « Entres pratiques et représentations des lieux, quelles identités territoriales ? » in *Sud-Ouest Européen*, n°19, p.7-19

- DI MEO G., 2004a, "Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités", in *Annales de géographie*, n° 638-639, 113ème année, Armand Colin, p 339-362
- DI MEO G., 2004b, « Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces », in *Bulletin de l'association des géographes français*, n°2, 81ème année, CNRS, p 193-204
- DI MEO G., HINNEWINKEL J.-C., 1999, « Représentations patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-deux Mers girondin », in *Géographies et cultures*, n°30, p.71-94
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, série géographique
- DI MEO G., 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos, economica
- DION R., 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^{ème} siècle*, Paris, Histoires Flammarion
- DION R., 1952, « Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin », in *Annales de Géographie*, n°328, 61ème année, CNRS, p 417-431
- DUCHESNE S, HAEGEL F., 2004, *L'enquête et ses méthodes, l'entretien collectif*, Paris, Nathan, SEJER, Sociologie 128
- DUBRESSON A., JUCQLIN S., 2008, *Le Cap après l'Apartheid, Gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Karthala, Hommes et Sociétés
- DUBUISSON-QUELLIERS S., 1999, « Le prestataire, le client et le consommateur : sociologie d'une relation marchande », in *Revue Française de Sociologie*, vol 40, n°4, p. 671-688
- DURAND P-E, LE CONTE DES FLORIS D, RIEWER E, THORGEVSKY T., 1999, *L'ABCdaire du vin*, Paris, Flammarion
- DUVIGNAUD J., 1969, « L'idéologie, cancer de la conscience », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol 49.
- ENJALBERT H., 1983, *Les grands vins de Saint-Emilion, Pomerol et Fronsac*, Paris, éd Bardi
- ENJALBERT H., 1974, *La seigneurie et le vignoble de Château-Lacour*, 2 volumes, Bordeaux
- ENJALBERT H., 1975, *Histoire de la vigne et du vin, l'avènement de la qualité*, Paris, Bordas
- ESPOSITO R., 2006, *Catégories de l'impolitique*, Paris, L'ordre philosophique, Editions du Seuil
- FALL J.J., 2005 « Michel Foucault and francophone geography », in <http://www.espacestems.net/document1540.html>
- FEREDJ R., 2008, *L'inconnu de Bordeaux*, Bordeaux, éd Féret
- FEREDJ R., 2007, *OPA sur la viticulture*, Bordeaux, éd Féret
- FERNANDEZ J-L., 2004, *La critique vinicole en France, Pouvoir de prescription et construction*

de la confiance, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales

FOUCAULT M., 1984, *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, tome 1, Paris, Gallimard, collection Tel

FOUCAULT M., 1984, *Histoire de la sexualité, l'usage des plaisirs*, tome 2, Paris, Gallimard, collection Tel

FOUCAULT M., 1984, *Histoire de la sexualité, le souci de soi*, tome 3, Paris, Gallimard, collection tel

FOUCAULT M., 1976, « Questions à Michel Foucault sur la géographie », in *Hérodote*, n°1, Paris, Maspero, p 71-86

FREMONT A., 2005a, *Aimez-vous la géographie*, Paris, Flammarion

FREMONT A., 2005b, *Géographie et action, l'aménagement du territoire*, Paris, Editions Arguments, collection Parcours et Paroles

FREMONT A., 1999, *La région espace vécu*, Paris, Flammarion

FRIEDBERG E (dir)., 2002, *A la recherche de l'organisation, approches sociologiques*, Cédérom Sciences Humaines, Banlieues Média

FRIEDBERG E., 1993, *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*, Paris, Les éditions du Seuil

FRIEDBERG E., 1988, *L'analyse sociologique des organisations*, Revue Pour n°28, Paris, GREP

FUMEY G., 2007, « Le vin à table, une affaire de culture », in *Géococonfluences Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, in <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient3.html>

GALET P., 1998, *Précis de viticulture*, 5ème édition, Montpellier, DEHAN

GARRIER G., 2001, *Les mots de la vigne et du vin*, Paris, Larousse

GARRIER G., 1995, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Bordas culture

GARCIA-PARPET M-F., 2004, « Le marché de l'excellence : le classement des grands crus à l'épreuve de la mondialisation », in *Genèses*, n°56, Paris, Belin, p 77-96

GASTILLEUR Aude., 2005, *Concurrence et construction des territoires : l'exemple du Sud Dordogne*, Mémoire de DEA de géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

GATTY J., 1998, *Principes d'une nouvelle théorie de l'Etat*, Paris, Presses Universitaires de France, Economie en liberté

GAUTHIER J.F., 2001, *Le vin (idées reçues)*, Paris, Le Cavalier Bleu

- GIBSON C, KONG L., 2005, « Cultural economy : a critical review », in *Progress in human geography*, n° 5, volume 29, Arnold, p 541-562
- GOUYON C., 2003, *La reconstruction d'un vignoble en déshérence : l'exemple des Côtes d'Auvergne*, mémoire de maîtrise de géographie, université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
- GRAZ J.C., 2004, *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, Repères, La Découverte
- GROS F., 1996, *Michel Foucault*, Paris, Presses universitaires de France
- GUMUCHIAN H, GRASSET E, LAJARGE R, ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, Anthropos
- GUMUCHIAN H, PECQUEUR B (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica, Anthropos
- HEIDEGGER M., 1976, *Acheminement vers la parole*, Gallimard, p.196
- HERMET G, BADIE B, BIRNBAUN P, BRAUD Ph., 2001, *Dictionnaire de la science politique et des institutions*, Paris, Dalloz, armand Colin
- HERMET G, KAZANCIGIL A, PRUD'HOMME J.F., 2005, *La gouvernance, un concept et ses applications*, Paris, Karthala, Recherches internationales
- HESS R., 2003, *Basic Wine, le vin entre copains*, Paris, Editions Solar
- HINNEWINKEL J.-C, 2007, « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale », in *Méditerranée*, n°109, PUP, p.17-22
- HINNEWINKEL J.-C, 2007, « Système d'action et fragmentation géographique : le vignobles des Graves », in *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, p; 168-187
- HINNEWINKEL J.-C., 2004a, *Les terroirs viticoles, Origines et devenirs*, Bordeaux, Editions féret
- HINNEWINKEL J.-C., 2004b, « Les AOC dans la mondialisation », in *Anthropology of food*, <http://aof.revues.org/document247.html>
- HINNEWINKEL J.-C, LE GARS C (dir.), 2002, *Les territoires de la vigne et du vin*, Bordeaux, Editions Féret
- HINNEWINKEL J.-C, LE GARS C., 2000, “Le commerce mondial des vins à la fin du XXème siècle”, in *Annales de géographie La nouvelle planète des vins*, n° 614-615, 109ème année, Armand Colin, p 381-394
- HINNEWINKEL J.-C, VELASCO-GRACIET H., 2004, « Du terroir au territoire : le sens politique et social de la fragmentation géographique des vignobles », in *Bulletin de l'association des géographes français*, n°2, 81ème année, CNRS, p 219-229
- HOYAUX A.-F., LAJARGE R., 2007, « Peut-on parler d'un tournant actoriel ? », in http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_acteurs.pdf, [compte-rendu de l'atelier « acteur » de](http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_acteurs.pdf)

[l'université d'été de Rennes en septembre 2006](#)

HUDSON R., 2005, « Region and place : devolved regional government and regional economic success ? », in *Progress in human geography*, n° 5, volume 29, Arnold, p 618-626

HUETZ DE LEMPS A., 1993, *Vignobles et vins d'Espagne*, Pessac, PUB, collection Grappes et Millésimes

HUETZ DE LEMPS A., 1970, « L'influence bordelaise dans l'évolution du vignoble de la Rioja » in *Vignobles et Vins d'Aquitaine*, Bordeaux, p. 367-371

HUETZ DE LEMPS A., 1963, *Vignobles et vins du Nord-ouest de l'Espagne*, Bordeaux, Tome 1 et 2

JAMOT Ch., 2005, “De Saint Emilion à Saint Amour, crus viticoles et patronage des Saints en France”, in *Hommage au professeur Jackowski Antony*, Publication de l'Université de Cracovie, département de géographie

JOHNSON H, ROBINSON F., 2001, *L'atlas mondial du vin*, Paris, 5ème édition, Flammarion

JOLIVET M., 2005, *Le développement durable, de l'utopie au concept, de nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Belin

JULIET J.F., 2005, « Michel Foucault and francophone geography », in *EspacesTemps.net*, Textuel, <http://espacestemp.net/document1540.html>

KLADSTRUP D. et P., 2005, *La guerre et le vin : comment les vigneronns français ont sauvé leur trésor*, éd Perrin, Tempus

KREMER W., 2006, *La bataille du vin*, film documentaire, Arte, le 29 mai 2007, 55 min

LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », in *Développement durable et territoire ; économie, géographie, politique, droit et sociologie*, revue électronique, <http://developpementdurable.revues.org/document774.html>

LANK A. G., LANK E., 1995, « Legitimizing the gut feel : the rôle of intuition in business », in *Journal of Managerial Psychology*, vol 10, p. 18-23

LARDIC F., 2006, *La structuration du terroir viticole des Grès de Montpellier*, mémoire de Master 1, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

LASH S, URRY J., 1999, *Economies of signs and space*, London, SAGE Publications

LE CARO Y., MADELINE Ph., PIERRE G. (dir.), 2007, *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Espace et territoires, PUR

LE GARS C, ROUDIE PH (dir.), 1996, *Des vignobles et des vins à travers le monde*, collection “grappes et millésimes”, CERVIN, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux

LENSKI E. G., 1984, *Power and privilege : a theory of social stratification*, London

- LELOUP F, MOYART L, PECQUEUR B., 2005, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », in *Géographie, économie, société*, vol 7, n°4, p 321-330
- LEVY J., 1999, *Le tournant géographique, Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, Mappemonde
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques
- LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin
- LEVY J, LUSSAULT M (dir.), 2000, *Logiques d'espaces, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Paris, Belin, Mappemonde
- LEWIS N, MORAN W, BARKER J., 2002, « Territorialité, entreprise et réglementation dans la gouvernance industrielle : vers un ordre industriel », in *Progress in human geography*, vol 26, pp. 433 – 462
- LUSSAULT M., 2007, *L'Homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil
- MABY J., 2007a, « Systèmes spatiaux viticoles. Trois études de cas », in *Géoconfluences Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, in <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient2.html>
- MABY J., 2007b, « [Approche conceptuelle et pratique des indicateurs en géographie](http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf) » in <http://www.geo.univ-avignon.fr/Ouvrages/Indicateurs.pdf>
- MABY J., 2002, “Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles”, in *Annales de géographie*, n° 624, p 198-211
- MABY J., 2002, *Campagnes de recherche, Approche systémique de l'espace rural*, HDR en géographie, UMR 6012 Espace, tome1 et 2
- MABY J., 1995, *La trame du vignoble, géographie d'un succès viticole en vallée du Rhône*, Avignon, éd A. Barthélemy
- MABY J., 1994, *Côte du Rhône et Costière Gardoise, cohérence spatiale et humaine d'un vignoble d'appellation*, Aix-Marseille, Université de Provence
- MALETTE S., 2006, *La « gouvernementalité » chez Michel Foucault*, Mémoire de maîtrise en philosophie, faculté de philosophie, Université de Laval
- MANCEBO F., 2006, *Le développement durable*, Paris, Armand Colin
- MANGE J., MARCHAND P., GAFFIE B., 2004, « Positionnement politique et traitement de l'information », in *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, vol 17, n°4, pp. 23-49

- MAURIAC F., 1937, « Le vin de Bordeaux », in *Revue des agriculteurs de France*, 47^e année, SAF
- MAYAUD J.-L., 2003, *Les gens de la terre*, Paris, éditions du chêne
- MAZAUD G., 2007, *Mise en place d'une nouvelle politique publique : enjeux et stratégies des acteurs de la réforme des AOC vitivinicoles dans le contexte bordelais*, Mémoire de sociologie de master 2 professionnel, Université Victor Ségalen, Bordeaux 2
- MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », in *L'espace géographique*, vol 35, n°2, p. 115-132
- MONTAIGNE E, COUDERC J-P, D'HAUTEVILLE F, HANNIN H., 2005, *Bacchus 2006, Enjeux, stratégies et pratiques dans la filière vitivinicole*, Paris, Dunod, éditions La Vigne
- MORLIN E (dir.), 1995, *Penser la terre, stratégie et citoyens : le réveil des géographes*, Paris, Autrement
- NAY O, MICHEL J, ROGER A., 2005, *Dictionnaire de la pensée politique, Idées, doctrines et philosophes*, Paris, Dalloz, Armand Colin
- MORAN W., 2000, « Culture et nature dans la géographie vinicole néo-zélandaise », in *Annales de Géographie*, n° 614-615, Armand Colin, p. 525-551
- NOSSITER J., 2007, *Le goût et le pouvoir*, Paris, Grasset
- NOSSITER J., 2004, *Mondovino*, film documentaire, USA/France, VO sous-titrée, 2h15
- PECQUEUR B, TERNAUX P., 2005, « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », in *Géographie, économie, société*, vol 7, n°4, p 317-320
- PESSEY C., 2006, *L'ABCdaire des vins de Bourgogne*, Paris, Flammarion
- PIJASSOU R., 1980, *Un grand vignoble de qualité, le Médoc*, Paris, Tallandier, Tome 1 et 2
- PITTE J-R., 2007, « La mondialisation au service des vins de terroir : à propos du rapport Pomel de mars 2006 », in *Géoconfluences Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient5.html>
- PITTE J-R., 2006, *Géographie culturelle, Histoire du paysage français, Gastronomie française, le vin et le divin, Paysages à voir, à manger et à boire*, Paris, Fayard
- PITTE J-R., 2005, *Bordeaux, Bourgogne, les passions rivales*, Paris, Hachette littératures
- PRADES J., 2001, *L'Homo-oeconomicus et la fin de la déraison scientifique, essai anthropologique sur l'économie*, Paris, l'Harmattan
- QUEVA C., 2007, *Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne. Jeux d'acteurs, d'échelles et de projets*, Thèse de doctorat, université Michel De Montagne Bordeaux 3, Tome 1 et 2
- RAFFESTIN C., 2005, « L'actualité et Michel Foucault », *EspacesTemps.net*, Actuel,

<http://espacestemps.net/document1172.html>

RAFFESTIN C., 1997, « Foucault aurait-il pu révolutionner la Géographie ? », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le Centre Pompidou, Supplémentaires

RAFFESTIN C. 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, collection géographie économique et sociale

RAFFESTIN C, BARAMPAMA A., 2004, « Espace et pouvoir », in *Les concepts de la géographie humaine*, sous la direction d'Antoine Bailly, Paris, Armand Colin, Collection U, 5ème édition

REJALOT M., 2006, « Paysages viticoles et politiques patrimoniales : y a-t-il un malentendu bordelais ? », in *Sud-Ouest Européen*, PUM, n°21, p.117-128

REJALOT M., 2003, *Le modèle vitivinicole bordelais dans sa filière (1980-2003), un idéal français dans la tourmente ?*, thèse de doctorat de géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

RETAILLE D., 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po, Références Inédites

REVEL J., 1997, « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le Centre Pompidou, Supplémentaires

ROSAN X (dir.), 2005, "Bordeaux, l'art du vin", *Le Festin Hors série*, n° septembre 2005, Toulouse, p 1-144

ROSIERE S., 2007a, *Géographie politique et Géopolitique, Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, Universités

ROSIERE S., 2007b, *L'espace politique « Nouveaux enjeux, nouvelles approches »*, revue de géographie politique et de géopolitique, n°1, exemplaire imprimé par la bibliothèque de l'Institut de géographie, revue électronique www.espacepolitique.org

ROUDIE P, HINNEWINKEL J-C., 2001, *Une empreinte dans le vignoble, XXème siècle : naissance des Vins d'Aquitaine d'Origine Coopérative*, LPDA éditions

ROUDIE P., 2007, « Châteaux et Chartrons », in *7e séminaire internationale de l'université d'Angers*, publication interne

ROUDIE Ph., 2000, « Vous avez dit "château" ? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du Bordelais », in *La nouvelle planète des vins, Annales de géographie*, tome 109, n° 614-615, pp. 415-425

ROUDIE P., 1994, *Vignobles et vigneron du bordelais (1850-1980)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2^{ème} édition

ROUSSEL Y., 1997, « De l'intérêt de parler avec les mots », in *Au risque de Foucault*, Paris, Le Centre Pompidou, Supplémentaires

- SCHIRMER R., 2007a, « Le vin, miroir de nos sociétés », in *Géoconfluences, Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespace/vin/VinScient.html>
- SCHIRMER R., 2007b, « Les Français et le vin : un nouvel amour ! », in *Géoconfluences Le vin entre sociétés, marchés et territoires*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/typespaces/vin/VinScient10.html>
- SCHRIMER R., 2000, “Le regards des géographes français sur la vigne et le vin”, in *Annales de géographie La nouvelle planète des vins*, n° 614-615, 109ème année, Armand Colin, p 345-363
- SCOTT A-J., STORPER M., 2006, « Régions, mondialisation et développement », in *Géographie, économie, société*, vol 8, n° 2, Paris, Lavoisier, p169-192
- STIGLITZ J. E., WALSH C. E., LAFAY J. D., 2007, *Principes d'économie moderne*, éd De Boeck, collection Ouvertures économiques
- STOKER G., mars 1998, « Governance as a theory : five propositions » in *International Social Science Journal*
- TCHOU Cl., 1999, *Mémoire sur la meilleure manière de faire et de gouverner les vins, soit par l'usage, soit pour leur faire passer les mers par l'Abbé Rozier*, Paris, éd La bibliothèque des introuvables
- TESSON F., 2004, « Emergences territoriales et nouveaux rapports du pouvoir politique à l'espace », in *Bulletin de l'association des géographes français*, n°2, 81ème année, CNRS, p 230-241
- TORRES O., 2005, *La guerre des vins : l'affaire Mondavi. Mondialisation et terroirs*, Paris, Dunod
- VAUDOUR E., 2003, *Les terroirs viticoles, définitions, caractérisation et protection*, Paris, Dunod, Editions La Vigne
- VELASCO-GRACIET H., 2006, *Territoires, mobilités et sociétés, Contradictions et enjeux géographiques*, HDR en géographie, UMR ADES, Tome 3
- VELASCO-GRACIET H., 2002a., « Le vignoble de Cahors au temps de l'économie-monde », in *Sud-Ouest Européen*, Toulouse, n°14, p. 87-94
- VELASCO-GRACIET H., 2002b, “Le cidre basque, produit et symbole pour un territoire de qualité”, in *Sud-Ouest Européen*, n° 13, p 119-129
- VIGNEUX J.-M., WOLIKOW S. (dir), 2001, « Vignes, vins et pouvoirs », in *Territoires contemporains, cahiers de l'IHC*, n°6, EUD
- VICTOROF D., 1970, « La psychologie sociale », in *La sociologie*, Paris, CEPL
- WEBER M., 1921 (posthume), *Economie et société*, Tome 1 et 2, Paris, Plon (1971)
- ZALIO P-P., 2004, « territoires et activités économiques. Une approche par la sociologie des entrepreneurs », in *Genèses*, n°56, Paris, Belin, p 4-27

SITOGRAPHIE

<http://edition.cens.cnrs.fr/revue/aofood/2004/v/n3/011376ar.html>

<http://eegeosociale.free.fr/spip.php?article43>

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/>

<http://mappemonde.mgm.fr/>

http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/46/96/PDF/These_C._Queva_Tome1.pdf

<http://www.challenges.fr/>

<http://www.espacetemps.net/>

<http://www.gis-syal.agropolis.fr/Syal2002/FR/Atelier%204/VANDECALAERE.pdf>

<http://www.inao.gouv.fr>

http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

http://www.montpellier.inra.fr/moisa/bartoli/download/moisa2006_pdf/WP_7-2006.pdf

<http://www.msha.fr/cervin>

<http://www.oiv.com>

<http://www.onivins.fr/>

<http://www.vinexpo.com/fr/vinexpo/bilan/exposants/>

<http://www.viniflor.fr/>

<http://www.vitisphere.com/>

ANNEXES

ANNEXE 1

Questionnaires / entretiens (à partir du protocole d'entretien)

NOM:

PRÉNOM:

AGE (tranche):

FONCTION PRESENTE:

FONCTIONS PASSÉES:

LIEU DE LA RENCONTRE:

A) Travail et activités : une première « rencontre » avec l'acteur

- 1) Depuis quand êtes-vous dans le monde du vin ? Comment vous y êtes entré ?
- 2) Quelles études vous ont amené à cette fonction ?
- 3) Pouvez-vous me présenter votre entreprise (ou syndicat ou organisme) ?
- 4) En quoi consiste votre travail ? Pouvez-vous décrire les principaux aspects de votre travail ?
- 5) Quels sont les aspects les plus importants de votre travail ? Les plus intéressants ? Les plus difficiles ?
- 6) Quels sont les problèmes essentiels que vous rencontrez dans votre travail ? Comment parvenez-vous à résoudre ces problèmes ?
- 7) Qu'attendez-vous des acteurs politiques ? Des acteurs type INAO ?

B) Relations et interrelations : une découverte de l'univers réticulaire de l'acteur

- 1) Avec qui êtes-vous amené à travailler ? Avec qui êtes-vous en relation suivie dans votre travail ?
- 2) Pour votre travail, quelles sont, parmi ces relations, les plus importantes ? Les plus difficiles ? Les plus conflictuelles ? Les plus intéressantes ? Les plus amicales ? Les plus professionnelles ?
- 3) Par quel(s) moyen(s) êtes-vous informé des nouvelles concernant le milieu du vin ?
- 4) Quelles sont, pour vous, les personnes emblématiques de votre monde professionnel ?
- 5) Pensez-vous avoir un rôle de décision ?
- 6) Comment qualifieriez-vous votre rôle personnel par rapport aux autres ?

- 7) Pensez-vous que le monde du vin peut-être qualifié de « coopératif » ? pourquoi ?
- 8) Votre rôle est plus dans une logique de développement local ou de « mondialisation » ?
- 9) Pensez-vous avoir plusieurs « parcours » parallèles ? Si oui, lesquels ?
- 10) Quelle est votre fonction que vous préférez ?

C) La « philosophie du rôle » : de l'acteur utile à l'utilité de l'acteur

- 1) Qu'est-ce que vous essayez de faire par votre travail ?
- 2) Comment pourrait-on augmenter l'utilité de votre travail ? L'efficacité de votre travail ?
- 3) A votre avis, qu'est-ce qu'il faudrait changer pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble ?
- 4) Pour vous, qui devrait prendre les décisions ? Pourquoi ?
- 5) D'après vous, les décisions majeures vous concernant devraient être prises à quels niveaux géographiques ?
- 6) Pour vous, agir c'est : (plusieurs réponses possibles)
 - bien connaître le milieu dans lequel vous évoluez
 - être bien informé et informer les autres personnes qui vous entourent ou qui vous le demandent
 - connaître les normes
 - connaître les règles
 - s'adapter aux contextes
 - tenir des discours
 - être performant (dire c'est faire)
 - construire des justifications aux décisions qui ne sont pas les vôtres

Pourquoi ?

- 7) Vous vous considérez plus comme :
 - citoyen du monde du vin
 - Technicien
 - Élu / personnel choisi / personnel coopté par un « public professionnel » ou une hiérarchie
- 8) Pensez-vous qu'il y ait vraiment une crise dans le monde vitivinicole ?
- 10) Comment peut-on sortir de la crise ?

- 11) Quelle place doit avoir l'Europe (selon vous) ?
- 12) Quelle place doit avoir l'état ?
- 13) La région ?
- 14) Le département ?
- 15) Les regroupements de communes ?
- 16) Les bassins ?

ANNEXE 2

Résumé de la thèse de Stéphanie Peres

TITRE: LA RESISTANCE DES ESPACES VITICOLES A L'EXTENSION URBAINE : LE CAS DU VIGNOBLE PERIURBAIN DE BORDEAUX

Auteurs: Stéphanie Pérès

Adresse: GREThA Université Montesquieu – Bordeaux IV

Téléphone et adresse courriel de l'auteur correspondant: 0556848564 peres@u-bordeaux4.fr

Texte:

La croissance des aires périurbaines a dépassé depuis des années celle des zones urbaines. Mais l'existence d'un espace viticole de haute qualité permet, par sa résistance, la remise en cause des mécanismes traditionnels de structuration spatiale. Le cas du vignoble périurbain de Bordeaux constitue un cadre idéal d'analyse des enjeux des interactions entre croissance urbaine et dynamique viticole spécifique. La modélisation hédonique des prix de vente des parcelles viticoles ne changeant pas de destination des sols lors de leur transaction permet une analyse des facteurs de résistance de la viticulture périurbaine face à l'extension de l'urbanisation.

Références:

- AGRESTE, 2005, « AOC, Label rouge et CCP pour 116 000 unités professionnelles : En matière de qualité, l'AOC persiste et signe », *Agreste Primeur La statistique agricole*, n°169.
- ARNOTT R.J., 1980, "A simple urban growth model with durable housing", *Regional Science and Urban Economics*, n°10, pp. 53-76.
- BAUER G., ROUX J.-M., 1976, *La Rurbanisation ou la Ville éparpillée*, Seuil, Paris, 192 p.
- BARTHELEMY D., DAGOT H., WAVRESKI P., 2000, "Valeur et rentabilité des vignes et des exploitations viticoles en Bourgogne", *Economie et Sociologie Rurales*, INRA, Dijon, 129 p.
- CAPOZZA D.R., HELSLEY R.W., 1989, "The Fundamentals of Land Prices and Urban Growth", *Journal of Urban Economics*, n°26, pp. 295-306.
- CAVAILHES J., WAVRESKY P., 2002, « L'influence urbaine sur le prix des terres agricoles périurbaines », *Espace Rural*, n°72, pp. 9-11.

ANNEXE 3

Arrêté de création du bassin de production Bordeaux-Aquitaine

DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE
& DE LA FORET

Arrêté du 27.12.2006

COMPOSITION DU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE BORDEAUX-AQUITAINE

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le décret n° 2006-704 du 15 juin 2006, portant création du Conseil National de la Viticulture de France,

VU l'arrêté du 15 juin 2006 portant création des Conseils de Bassin Viticole,

SUR PROPOSITION du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER - la composition du Conseil de Bassin Bordeaux-Aquitaine s'établit comme suit :

1. membres de droit

Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant, qui en assure la présidence,

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine ou son représentant,

Monsieur le Délégué Régional de VINIFLHOR Aquitaine,

Monsieur le Chef de Centre de l'I.N.A.O. de BORDEAUX.

2. au titre des représentants des vignobles

pour le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux

Monsieur Alain VIRONNEAU, Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux

Monsieur Jacques BERTRAND

Monsieur Allan SICHEL

Monsieur Bernard FARGES

Monsieur Laurent GAPENNE

Monsieur Dominique HAVERLAN

Monsieur Vincent FABRE

Monsieur Jean-Marie GARDE

Monsieur Hubert DE BOUARD

Monsieur Michel QUERRE

Monsieur Georges HAUSHALTER

Monsieur Guy-Henri AZAM

Monsieur Philippe CASTEJA

Monsieur Eric DULONG

Monsieur Christian DELPEUCH

pour le Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac

Monsieur Paul-André BARRIAT, Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac,

Monsieur Michel DELPON

Monsieur Jean-Marc DOURNEL

Monsieur François GERARDIN
Monsieur Patrick MONTFORT pour l'Union Interprofessionnelle des Vins des Côtes de Duras
Monsieur Frédéric GUIRAUD, Président de l'Union Interprofessionnelle des Vins des Côtes de Duras, pour le Syndicat AOC des Côtes du Marmandais
Monsieur Jean-Jacques SIMONNET, Président du Syndicat AOC des Côtes du Marmandais, pour le Syndicat de Défense des Vins AOC de Buzet
Monsieur Benoît CUGNIERE, Président du Syndicat de Défense des Vins AOC de Buzet, pour le Syndicat des Producteurs de Vin de Pays de l'Atlantique
Monsieur Stéphane HERAUD, Président du Syndicat des Producteurs de Vins de Pays de l'Atlantique,

3. au titre des personnalités désignées en raison de leurs responsabilités ou de leur compétences particulières

Monsieur Laurent DE BOSREDON, Président du Conseil Régional des Vins d'Aquitaine,
Monsieur Bernard SOLANS, Président de la Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine,
Monsieur Daniel MOUTY, Président de la Fédération des Vignerons Indépendants d'Aquitaine,

4. au titre des collectivités

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Général de Dordogne ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Général de Gironde ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne ou son représentant.

5. au titre des chambres consulaires

Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine ou son représentant,
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Métiers d'Aquitaine ou son représentant.

6. au titre des services de l'Etat

Monsieur le Préfet du département de la Dordogne ou son représentant,
Monsieur le Préfet du département du Lot-et-Garonne ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Région Aquitaine ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects chargé de la Région Aquitaine ou son représentant.

ARTICLE 2 - Les membres du Conseil de Bassin mentionnés aux points 2 et 3 de l'article 1 sont nommés pour une durée de 3 ans, renouvelable.
Si, au cours de son mandat un des membres perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 - Le Préfet de la Région Aquitaine convoque le Conseil de Bassin au moins deux fois par an.
Il en fixe l'ordre du jour.
Il peut faire appel à toute personne ou organisme dont le concours lui paraît utile en fonction de l'ordre du jour.

ARTICLE 4 - Le mode de fonctionnement du Conseil de Bassin est précisé par règlement intérieur.

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Bordeaux, le 27 décembre 2006
LE PREFET,
Francis DRAC

ANNEXE 4

Présentation de l'organisation de la filière par le CIVB

Organisation de la filière

viti-vinicole de Bordeaux

La filière viti-vinicole bordelaise rassemble environ 9 900 viticulteurs, 400 négociants, et 130 courtiers. Elle joue un rôle économique régional indéniable puisqu'on estime qu'elle intéresse 1 actif sur 6 en Gironde.

Des regroupements de différente nature assurent la promotion des vins de Bordeaux tels que :

- **Le Conseil des Vins du Médoc** ou **l'Union des Syndicats Saint Emilion-Pomerol-Fronsac**, ont pour vocation d'être le porte-parole de l'ensemble de leurs viticulteurs.
- **L'Union des Grands Crus** regroupe 132 crus classés et non classés du Médoc, des Graves et Pessac Léognan, de Sauternes et Barsac, de Saint-Emilion et Pomerol et s'engage à défendre, promouvoir et faire partager leurs intérêts.
- **Les Confréries** vineuses organisent en France comme à l'étranger des manifestations de prestige, dont le principal objectif est de faire découvrir ou redécouvrir les multiples appellations du bordelais et perpétuer ainsi l'image du vin de Bordeaux. Ces 16 confréries sont réunies pour des actions communes sous l'égide du **Grand Conseil du Vin de Bordeaux**. Ce dernier anime également 68 **Commanderies** de Bordeaux implantées dans 20 pays.
- **L'Académie du Vin de Bordeaux** se compose de 40 Académiciens parmi lesquels on compte les propriétaires des crus les plus prestigieux du Bordelais mais aussi deux Académiciens français, des écrivains, des artistes, des savants, des universitaires. Elle contribue par ses démarches à faire rayonner la civilisation du vin de Bordeaux.

Les viticulteurs

Il y a aujourd'hui environ 9 900 exploitations viticoles qui produisent une moyenne de 800 millions de bouteilles. 60% de ces exploitants vinifient leurs vins (soit 75% de la production) à la propriété, tandis que les autres confient cette tâche aux 47 coopératives existant en Gironde.

Les courtiers

Le courtier est un intermédiaire important entre la viticulture et le négoce. **Il rapproche les offres et les demandes et joue un rôle de conseil et de conciliation** entre les parties. Garant moral de la bonne exécution du contrat, il lui incombe de surveiller les vins jusqu'à leur livraison et de s'assurer de la conformité des vins livrés (analyses, dégustation) avec les échantillons présentés.

Il ne réalise jamais d'opération pour son propre compte.

En rémunération de son travail, le courtier reçoit une indemnité appelée courtage qui correspond à 2% du prix décidé par les parties, généralement supportée par l'acheteur. Les courtiers établissent

également la cotation officielle des vins, compte tenu des transactions effectuées sur la place de Bordeaux.

Les négociants

On dénombre près de **400 entreprises de négoce** en Gironde qui commercialisent 75 % de la production des vins de Bordeaux dans plus de 160 pays différents. De la petite entreprise familiale à la multinationale, le négoce offre une grande diversité de situations. Ces négociants vendent soit des vins de châteaux, soit des marques commerciales.

Dans la seconde hypothèse, le vin est alors acheté chez des producteurs ou dans des caves coopératives, puis élevé dans les chais des négociants pour procéder aux différents assemblages.

Cette politique dans laquelle le négociant engage son nom est développée à travers plus de 300 marques de vins de Bordeaux rouges, blancs, rosés ou clairets, commercialisés tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Le négoce joue un rôle économique puissant. Ses capacités de mise en bouteille et de stockage jouent un **rôle régulateur** qui atténue la fluctuation des cours, néfaste au marché. Il s'agit d'un secteur très concentré où les 44 premières entreprises réalisent 80% du chiffre d'affaires de la profession.

Les caves coopératives

En Gironde, **47 caves coopératives** élaborent et élèvent les vins. Elles ont parfois des vocations essentiellement techniques en assurant les prestations de vinification, d'assemblage et de conditionnement, ou bien commerciales, pour leurs viticulteurs adhérents.

Table des sigles

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOCE	Appellation d'Origine Contrôlée d'Excellence
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AREV	Assemblée des Régions Européennes Viticoles
CIVB	Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux
CIVRB	Conseil Interprofessionnel des Vins de la Région de Bergerac
CNAOC	Comité National des Appellations d'Origine Contrôlées
CRAOC	Comité Régional des Appellations d'Origine Contrôlées
CRINAO	Comité Régional de l'INAO
CRVA	Conseil Régional des Vins d'Aquitaine
FEOGA	Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricole
FGVB	Fédération des Grands Vins de Bordeaux
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National des Appellations Contrôlées
INOQ	Institut National des Origines et de la Qualité
ISVV	Institut Scientifique de la Vigne et du Vin
LOA	Loi d'Oriente Agricole
OCM	Organisation Commune du Marché
ODG	Organisme de Défense et de Gestion
OIV	Office International du Vin
OMC	Organisation Mondial du Commerce
ONIFLHOR	Office National Inteprofessionnell des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture
ONIVINS	Office National Interprofessionnel des Vins
PAC	Politique Agricole Commune
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SPL	Système de Production Localisé
STP	Système Territorial de Production
VDQS	Vin De Qualité Supérieure
VINIFLHOR	Office National des Vins, des fruits, des Légumes et de l'Horticulture

